This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 865,999

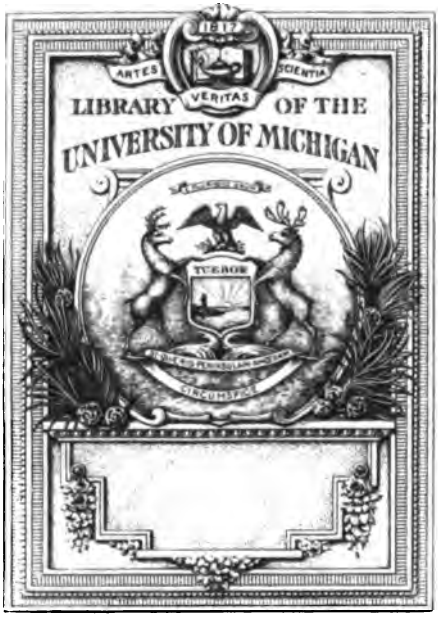
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

A
1
.F
2

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1920

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1920

1920

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

32

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1920

BULLETIN DE JANVIER-FÉVRIER

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Séances de Janvier 1, 10, 18, 22

Communication :

Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à Metz, par M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Académie. 3

Appendice :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le deuxième semestre 1919 ; lu dans la séance du 16 janvier 1920 11

Livres offerts 9, 17, 20, 25

Séances de Février 27, 38, 56

Communications :

Un félin sculpté en bois de renne, par M. E. Passemard 28

Note sur les fouilles de M. F. Mouret à Ensérune, par M. E. Pottier, membre de l'Académie 31

Un diptyque latin sur la tutelle dative des femmes, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie 40

Note sur quelques découvertes récentes faites à Constantinople, par M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français à Constantinople 59

Livres offerts 37, 56

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents figurés qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus* dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 9 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Jorga, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie ses remerciements.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'un télégramme de la Chambre des Députés de Roumanie, ainsi conçu :

« Bucarest, 26 décembre 1919.

« La Chambre des Députés élue par le suffrage universel des Roumains de toutes les provinces réunies par la victoire commune des Alliés, très sensible à l'hommage apporté à la modeste contribution de la science roumaine par l'élection de son président comme correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, me charge de témoigner à mes illustres collègues la profonde reconnaissance que notre nation conservera à cette pensée française représentée par vous, dont les nobles idées sont devenues aujourd'hui l'essence même d'un ordre moral universel.

« Le Président de la Chambre des Députés de Roumanie. »

Le Secrétaire perpétuel, fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour 1920 :

Prix ordinaire : 2 concurrents.

Antiquités nationales : 10 concurrents.

Prix de La Fons-Mélicocq : 2 concurrents.
Prix Gabriel-Auguste Prost : 1 concurrent.
Prix du baron de Courcel : 1 concurrent.
Prix de La Grange : aucun concurrent.
Prix Bordin (antiquité) : 4 concurrents.
Prix Delalande-Guérineau (Orient) : 3 concurrents.
Prix Saintour (moyen âge et Renaissance) : 6 concurrents.
Prix Louis Fould : 1 concurrent.
Prix Raoul Duseigneur : aucun concurrent.
Prix veuve Duchalais : 1 concurrent.
Prix Stanislas Julien : 4 concurrents.
Prix Jean Reynaud : aucun concurrent.
Prix du baron de Joest : aucun concurrent.
Prix Henri Lantoine : aucun concurrent.
Médaille Paul Blanchet : aucun concurrent.

Au nom de la Commission du prix Gobert, M. Ch.-V. Langlois annonce qu'un seul ouvrage a été adressé au concours : J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime*, tome I (Paris, Champion, 1919, in-8°), auquel il faut ajouter les ouvrages qui ont obtenu l'an dernier le premier et le second prix Gobert : Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (Paris, 1918, in-8°), et Philippe Barrey, *Les origines de la colonisation française aux Antilles* (Le Havre, 1918, in-8°).

M. le comte Paul Durrieu fait une lecture sur des miniatures ayant illustré un traité du roi René, retrouvées par lui à la Bibliothèque de Metz [1].

M. Gustave Schlumberger présente à l'Académie un sceau de plomb provenant d'Alep qui porte le nom du prince hongrois Coloman, duc byzantin en Cilicie au XIIe siècle sous le règne de l'empereur Manuel Comnène. M. Schlumberger raconte l'odyssée extraordinaire de ce prince de la famille royale de Hongrie, entré au service byzantin après mainte aventure, se battant aux côtés des princes de la Croisade et du roi chrétien de Petite-Arménie contre toutes les forces du redoutable Nour-ed-dîn,

1. Voir ci-après.

atabek de Syrie, finalement tombé aux mains de ses ennemis. Il est intéressant de retrouver dans la lointaine Alep de Syrie ce sceau d'un descendant des antiques rois de Hongrie, fils d'Arpad, devenu, par les vicissitudes de la politique orientale du XIIe siècle, un fidèle fonctionnaire provincial des empereurs de Byzance de la famille des Comnènes.

M. Huart présente une observation.

Le Président rappelle que la place de M. Héron de Villefosse a été déclarée vacante le 18 juillet 1919, la date de l'élection devant être fixée ultérieurement. Il propose à l'Académie de procéder à l'élection le vendredi 13 février ; la discussion des titres aurait lieu le 6 du même mois. — Adopté.

Quant à l'élection des trois associés étrangers, dont les places n'ont pas encore été remplies, elle pourrait être reportée au vendredi 12 mars, avec discussion des titres le vendredi précédent, 5 mars.

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION

MINIATURES POUR L'ILLUSTRATION D'UNE ŒUVRE DU ROI RENÉ RETROUVÉES A METZ,

PAR LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je rappelle à mes confrères que, au commencement de l'année 1914, j'ai communiqué à l'Académie un mémoire développé sur *les Manuscrits du roi René*, que les graves événements survenus depuis lors ne m'ont pas permis encore de livrer à l'impression. Au cours de cette communication, dans la séance du 27 février 1914, j'ai parlé, en particulier, d'un des ouvrages littéraires du roi René intitulé : *Le mortifiement de vaine plaisance*, et portant la date de 1455.

Le *Mortifiement de vaine plaisance* est un traité de morale religieuse, empreint du pur esprit chrétien, dans lequel René d'Anjou tente d'exprimer, au moyen d'allégories, les sentiments qui doivent animer, dans son retour vers Dieu, une âme cherchant à se dégager des vains plaisirs du monde, de la « vaine plaisance », pour revenir aux plus pieuses pratiques de la piété. Il représente cette âme dévote qui livre son cœur à « Crainte de Dieu » et à « Parfaite contrition ». Celles-ci remettent le cœur à « Souveraine Amour » ou Charité, à « Vraie Espérance » et à « Ferme Foy », qui, « pour de tout le joindre à la passion de Notre Sauveur le clouent sur l'arbre de la croix », tandis que « Grâce divine, pour mortifier sa vaine plaisance », le frappe au côté d'un fer de lance. En outre, pour faire comprendre à l'Ame comment il faut gagner le salut, « Crainte de Dieu » lui récite trois « similitudes », évoquant successivement l'image d'un voiturier qui a mission de conduire une reine, mais se trouve avoir à lutter contre l'indocilité de ses chevaux, lesquels figurent nos sens déréglés ; puis celle d'une pauvre femme qui veut porter son blé au moulin, mais est obligée de traverser, avant d'arriver, un pont vermoulu et glissant ; enfin celle d'un homme d'armes qui monte vaillamment à l'assaut d'une ville, à travers tous les dangers. Sous la plume du roi auteur, toutes ces abstractions, l'Ame, la Crainte de Dieu, la Contrition, la Charité, l'Espérance et la Foi, ainsi que la Grâce divine, deviennent en quelque sorte des êtres vivants, entre lesquels se joue un drame mystique. Le roi René va jusqu'à donner, de ses personnages, des signalements physiques. Ainsi « Crainte de Dieu » apparaît ayant au-dessus de sa tête une grande épée sur laquelle sont écrits ces mots : *divine justice* ; « Contrition », elle, « estoit nue jusques aux rains et en sa main portoit une paire de verges », indications qu'ont eues à observer les miniaturistes chargés d'illustrer les divers manuscrits existants du traité.

Dans ma communication de 1914, j'avais énuméré devant vous et décrit rapidement plusieurs de ces manuscrits dont j'avais vu les originaux et qui se trouvent à Paris, Berlin, Bruxelles et Tournai, le plus précieux étant celui de Berlin qui provient de la seconde femme du roi René, la reine Jeanne de Laval. Mais d'un autre exemplaire du *Mortifiement de vaine plaisance*, je n'avais pu alors rien dire que de seconde main.

Il s'agissait d'un exemplaire signalé par Dom Calmet dans sa *Bibliothèque lorraine*, parue en 1751 (page 806). Suivant Dom Calmet, c'était l'original. Il était entre les mains d'un prêtre, l'abbé Charoyer, curé de Gircourt, mais on en avait tiré, explique Dom Calmet, « sept miniatures de la façon du même duc René [c'est-à-dire du roi René, duc de Lorraine], qui sont fort bien faites et se voient aujourd'hui au cabinet du sieur Lamour, très habile ouvrier en toutes sortes d'ouvrages de serrurerie à Nancy, et qui possède un cabinet rempli de plusieurs choses très curieuses et très bien choisies ». Celui dont il est question ici est ce Jean Lamour qui fut un homme de génie en son genre et qui est l'auteur des admirables grilles entourant la place Stanislas à Nancy.

En 1825, le vicomte de Villeneuve-Bargemont, au tome II (page 383) de son *Histoire de René d'Anjou*, parlait à nouveau de ces miniatures en indiquant qu'elles avaient passé du cabinet du sieur Lamour, le célèbre serrurier de Nancy, dans celui de M. Mathieu, homme de lettres. Ici s'arrêtaient tous les renseignements que j'avais en 1914 ; j'étais réduit alors [1] à exprimer devant vous le souhait « qu'un heureux hasard » vînt un jour me permettre de retrouver ces peintures encore vainement cherchées.

J'ai pu, ultérieurement, élucider un point : c'est d'arriver à savoir quel était ce « M. Mathieu, homme de lettres »,

1. Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, année 1914, p. 143-144.

mentionné par Villeneuve-Bargemont. Il faut reconnaître en lui Charles-Léopold Mathieu, né à Nancy le 26 mai 1756, substitut au Parlement de Nancy sous l'ancienne monarchie, professeur aux écoles centrales de Tulle et d'Autun, avocat à la cour royale de Nancy sous la Restauration et la monarchie de Juillet, et qui méritait le surnom d' « homme de lettres » pour avoir publié, soit à Paris, soit surtout à Nancy, depuis 1799 jusqu'en 1834, une série d'opuscules ou de brochures, hélas! plutôt ridicules, tant l'auteur y accumule, sous le rapport historique, un amas de véritables billevesées. Parmi ces publications se rangent, notamment : en 1816, *Le printemps, chant du poëme chinois des Saisons, traduit en vers français et mêlé d'allusions au règne de Louis XVIII* ; en 1829, les *Ruines de l'ancien château de Ludres et du camp romain dit de la cité d'Afrique, qui l'avoisine* ; en 1834, la production capitale de l'auteur, de 64 pages in-8°, qui est rappelée par notre confrère M. Émile Espérandieu dans son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (t. VI, p. 54) et qui est intitulée : *Ruines de Scarpone, l'antique Serpane, et histoire de cette ville, fille de Troie la Grande, sœur de Lavinie, de Rheims, de Chalons et de Troyes en Champagne, de Verdun et de Toul, l'une des plus anciennes de la Lorraine et la capitale de l'ancien Scarponai, maintenant dans le département de la Meurthe. Suite aux ruines de Ludres*[1]. Mais tout cela était impuissant à me donner la moindre idée de ce qu'avaient pu devenir les miniatures tirées d'un manuscrit du *Mortifiement de vaine plaisance* qu'avait possédées Charles-Léopold Mathieu, après Jean Lamour.

Or, l'année dernière, m'étant rendu à Metz, au mois de juin,

1. En dehors des opuscules imprimés, Charles-Léopold Mathieu a encore composé plusieurs mémoires manuscrits, visant à la haute érudition, mais en réalité tout à fait grotesques, qu'il envoya, pendant la Restauration, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont M. François Renié a bien voulu me signaler la présence dans les archives de l'Académie.

pour assister, en compagnie de notre confrère le P. Scheil, aux fêtes de la célébration du centenaire de l'Académie de Metz, je profitai de ce voyage pour aller à la Bibliothèque de Metz que le conservateur, M. Roger Clément, voulut bien m'ouvrir le matin, très avant l'heure régulière d'admission, avec une parfaite bonne grâce. A peine entré dans la bibliothèque, j'aperçus, encadrées sous verre, cinq miniatures découpées, dans lesquelles je reconnus immédiatement, d'après les compositions et les détails de costume conformes aux indications du roi René lui-même, des illustrations pour le *Mortifiement de vaine plaisance*. C'était la scène de l'Ame pénitente confiant son cœur à Crainte de Dieu et Contrition ; celle où les trois vertus théologales, Foi, Espérance et Charité, clouent le cœur sur la croix, tandis que Grâce Divine le frappe d'un coup de lance ; celle où Crainte de Dieu et Contrition, aidées de l'Ame pénitente à genoux, soulèvent la croix sur laquelle est cloué le cœur ; enfin les « similitudes » de la pauvre femme qui porte son blé au moulin et du guerrier qui monte à l'assaut. Et ces cinq miniatures étaient d'autant plus attachantes, qu'on pouvait y admirer une excellente exécution, une grande habileté de composition et un beau style de dessin, auquel s'alliait, dans les originaux, une remarquable entente du coloris, tenu dans une harmonie de tons clairs particulièrement séduisante.

Je ne doutai pas un instant que je ne fusse en présence de cinq des miniatures qui, d'après Dom Calmet, étaient en 1751 chez le serrurier Lamour, à Nancy, et qui, en 1825, au témoignage de Villeneuve-Bargemont, se trouvaient passées chez « M. Mathieu, homme de lettres ».

Les miniatures de la Bibliothèque de Metz proviennent, en dernier lieu, de la précieuse collection de manuscrits réunie par le baron de Salis, mort en 1880, collection qui, léguée à la Bibliothèque de Metz, y est entrée après que la veuve du baron de Salis fût décédée à son tour en 1892. D'où

le baron de Salis tenait-il lui-même ces belles peintures ? Et ne m'aventurai-je pas trop en ayant, dès le premier abord, le sentiment que je venais de rencontrer tout au moins la majeure partie des miniatures ayant appartenu à Charles-Léopold Mathieu et dont le sort était ignoré depuis 1825 ? L'aimable bibliothécaire de Metz, M. Roger Clément, a bien voulu faire des recherches pour moi à ce sujet. Il a retrouvé et m'a signalé une correspondance échangée en 1858 entre le baron de Salis, qui venait d'entrer en possession des miniatures, et M. Beaupré, conseiller à la Cour de Nancy, correspondance qui tranche la question. Il résulte, en effet, de celle-ci que le baron de Salis avait acheté les miniatures lors de la vente des collections de l'archéologue nancéien François-Jean-Baptiste Noël, notaire honoraire et avocat à Nancy, correspondant de la Société des Antiquaires de France. De son côté, ledit Noël les avait acquises, une vingtaine d'années plus tôt, vers 1838, d'une ancienne servante qui avait hérité des meubles de son maître; et ce maître, c'était précisément le « Mathieu, homme de lettres » nommé par le vicomte de Villeneuve-Bargemont, et que le conseiller Beaupré , dans sa correspondance avec le baron de Salis, identifie, d'une manière certaine, avec Charles-Léopold Mathieu, en spécifiant que c'est « *l'auteur des ruines de Scarpone* et de quelques autres brochures d'archéologie non moins grotesques ».

Ces renseignements sont d'ailleurs pleinement confirmés, en ce qui touche principalement la transmission des miniatures de Mathieu à l'avocat Noël, par le *Catalogue raisonné des collections lorraines* (*livres*, *manuscrits*, *tableaux*, *gravures*, *etc.*) *de M. Noël*, rédigé par François-Jean-Baptiste Noël en personne, qui a été publié à Nancy, de 1850 à 1853, en trois volumes in-8° [1]. Dans ce catalogue se trouvent enregistrées sous le n° 5507 (t. II, p. 725), avec

1. Une seconde édition, corrigée et augmentée, du tome III a paru en 1855.

l'indication des sujets, les cinq miniatures aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz « peintes, suivant le catalogue en question, par René, roi de Jérusalem, duc de Lorraine, extraites de son manuscrit autographe intitulé *Mortifiement de vaine plaisance* [qui] a appartenu à M. Charoyer, curé de Gircourt ». Après avoir donné des renseignements sur le sort du reste du manuscrit, que je laisse de côté en ce moment, Noël ajoute : « Quant à nos miniatures, elles ont appartenu au célèbre serrurier Lamour ; de lui elles ont passé à M. Mathieu, substitut du Parlement, qui les a léguées à un domestique, qui me les a vendues... Mes miniatures, continue encore Noël, font l'admiration de tous ceux qui les voient. Je les ai montrées à Paris, où elles ont excité la convoitise d'un ministre et de plusieurs amateurs qui faisaient des offres fort indiscrètes ».

Ainsi la filiation des possesseurs, pour ces belles miniatures que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer à Metz, se trouve complètement renouée depuis Jean Lamour, au milieu du XVIIIe siècle, et Charles-Léopold Mathieu en 1825, jusqu'au baron de Salis, mort en 1880, et à sa veuve la baronne de Salis, dont la Bibliothèque de Metz a recueilli le précieux legs en 1892.

LIVRES OFFERTS

M. Prou offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Charles Lécrivain, un mémoire intitulé : *L'exil politique dans l'histoire grecque*, tiré des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* :

« L'exil politique a joué un rôle considérable dans l'histoire des villes grecques, de leurs guerres civiles et étrangères. L'étude n'en est pas seulement nécessaire à l'intelligence de l'histoire de la Grèce ; elle doit être prise en considération dans l'histoire générale de tout le monde antique, ou au moins dans celle de la civilisation méditerranéenne, puisque, la guerre civile ayant provoqué l'expulsion de

troupes de bannis, ce sont ces troupes qui ont formé les colonies helléniques. L'exil politique a contribué à la diffusion de la civilisation hellénique.

« M. Lécrivain, après avoir réparti les faits en des groupes chronologiques et les avoir relatés avec précision, a dégagé, avec la netteté de vue qui caractérise tous ses écrits, les caractères essentiels de l'exil politique, tantôt volontaire, tantôt forcé. Dans les deux cas le banni se réfugie dans un pays neutre, mais plutôt dans une ville ennemie de la sienne où il se trouve en sûreté. Athènes fut l'une des villes qui reçut le plus de bannis à cause de sa générosité naturelle, mais aussi à cause de sa politique et de l'étendue de son empire colonial qui la mettaient en relations avec un grand nombre d'États. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de notre savant confrère le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la Société des Bollandistes de Bruxelles, un volume intitulé : *A travers trois siècles. L'œuvre des Bollandistes. 1616-1915* (Bruxelles, 1920, in-16, 283 p.) :

« Nul mieux que le P. Delehaye n'était en mesure de retracer l'historique de l'œuvre des Bollandistes, à laquelle il collabore depuis de longues années et qu'il dirige aujourd'hui. Ce petit volume, aussi agréable à lire que plein de faits, dans lequel il a retracé les origines et les phases successives de la publication des *Acta sanctorum*, fait successivement revivre à nos yeux les figures attachantes des premiers ouvriers de l'œuvre et de leurs successeurs, jusqu'au P. Charles De Smedt, qui a été de nos jours le rénovateur de l'œuvre bollandienne. »

SÉANCE DU 16 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui proposer le nom d'un de ses membres pour remplacer M. Édouard Chavannes dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Langues orientales vivantes.

La désignation sera faite à la prochaine séance.

M. le Directeur des Monnaies transmet pour avis à l'Académie un projet de médaille et lui demande le texte de l'inscription qui pourrait y figurer.

Renvoi à la Commission des médailles.

M. le Dr de Saint-Perier, à Morigny (Seine-et-Oise), adresse à l'Académie un pli cacheté.

M. Adrien Blanchet lit une notice sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Thédenat, son prédécesseur [1].

M. Omont donne lecture, au nom de M. Georges Gazier, conservateur de la Bibliothèque municipale de Besançon, d'une note sur un manuscrit inédit de Philippe de Maizières, chancelier de Chypre et conseiller de Charles V. Ce manuscrit, récemment offert à la Bibliothèque de Besançon, contient un traité sur les devoirs de l'état ecclésiastique, adressé par Philippe de Maizières à son neveu, et qui était considéré comme perdu depuis deux siècles. L'analyse qu'en a donnée M. G. Gazier fait ressortir l'intérêt de ce traité pour l'étude de la société française du XIVe siècle.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation du duc de Loubat a attribué une subvention conformément aux intentions du donateur.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le deuxième semestre 1919 ; lu dans la séance du 16 janvier 1920.

Messieurs,

Les choses ne rentrent pas dans l'ordre aussi vite que nous l'espérions ; les difficultés d'impression persistent,

1. Voir Publications de l'Institut, 1920, n° 2.

comme les difficultés financières. Nous avons été contraints, pour ne pas nous endetter, de suspendre provisoirement tout travail à l'Imprimerie Nationale ; et pourtant ceux de nos confrères qui dirigent nos publications n'ont jamais peut-être fait preuve d'autant d'activité et de dévouement.

1° *Mémoires de l'Académie* et *Mémoires des savants étrangers*. — Le mémoire de M. Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassan* est à peu près complètement tiré ; celui de M. Foucart sur *Un décret athénien de 411* est en cours d'impression. Il en est de même de celui de M. Bonnel de Mézières sur *L'emplacement de Tekrour et de Ghana*.

2° *Histoire littéraire de la France*. — Notre confrère M. Antoine Thomas me fait savoir que son article sur *Bernard Gui* est tiré, que les articles *Marco Polo* et *Jordan Catala* sont en pages, les articles *Durand de Saint-Pourçain*, *Durand d'Aurillac*, *Thomas de Bailli*, *Guillaume de Cuin*, *Jesselin de Cassagnes*, *Guillaume de Montlauzun* sont en placards, et que les articles *Raoul le Breton*, *Bernard de Panassac* et *Jean Gobi* sont rédigés et ont été lus en commission. Dès que nous aurons les moyens de continuer l'impression, le volume XXXV pourra être rapidement terminé.

3° *Chartes et diplômes*. — Pour le tome II des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre*, les 53 premières feuilles sont tirées, la feuille 54 est en pages, ce qui représente 428 pages, à peu près les deux tiers de l'ensemble, tel que le conçoit le directeur de la publication, notre confrère M. Élie Berger. Le *Recueil des actes de Philippe Auguste* (tome II) confié à M. Fr. Delaborde, bien que très avancé, n'est pas encore en état d'être imprimé ; mais nous pouvons compter qu'il sera prêt prochainement. Il ne peut être question en ce moment d'aborder le *Recueil des actes de saint Louis*. La mort subite de M. Georges Daumet en a retardé la préparation à laquelle M. Henri Stein travaille avec activité.

D'autre part, le *Recueil des actes des rois de Provence*,

confié à M. Poupardin, est terminé. Le bon à tirer des dernières feuilles (17 à 20) a été donné.

Le texte du *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, par M. Léon Levillain, qui forme 37 feuilles, est tout entier mis en pages. L'auteur s'occupe de le corriger ; on pourra bientôt l'envoyer au tirage.

4° *Pouillés.*— Nos auxiliaires travaillent activement aussi à cette publication. M. Ét. Clouzot revise les 111 placards in-f° qui forment la table des matières du tome VIII : c'est une besogne aussi considérable que minutieuse, qui demande de longues heures d'application.

Vous vous souvenez que vous avez confié à M. l'abbé Carrière le soin de rédiger le volume des *Pouillés de la province de Mayence*, et que, pour recueillir les matériaux nécessaires, vous lui avez, l'été dernier, donné la mission de rechercher en Alsace et dans les pays rhénans les documents qui doivent prendre place dans ce volume. M. Prou veut bien me dire que M. l'abbé Carrière a exploré pendant les mois d'août et de septembre les archives départementales du Bas-Rhin ainsi que la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, les archives du cercle de Spire, la Bibliothèque de Mayence et les archives d'État à Wiesbaden. Il a visité également les archives paroissiales d'Eltville-en-Rheingau et celles du couvent des capucines d'Ehrenbreitstein.

« Voici, dit notre confrère, les principaux résultats de cette enquête :

« Pour le diocèse métropolitain de Mayence, on ne connaît qu'un seul pouillé, celui de 1738, conservé aux archives paroissiales d'Eltville-en-Rheingau ; mais on trouve les éléments de la géographie ecclésiastique antérieure à la Réforme réunis dans l'ouvrage de Würdtwein, *Dioecesis Moguntina in archidiaconatus distincta* paru à Mannheim en 1768.

« En ce qui concerne le diocèse de Spire, il n'existe aussi

qu'un seul pouillé rédigé vers 1470 sous l'épiscopat de Mathias de Rammingen, dont l'original est conservé dans les archives du grand-duché de Bade à Carlsruhe. Il a été publié par M. Glasschröder en 1907.

« On n'a pas de pouillé du diocèse de Strasbourg, mais deux rôles d'impôts conservés aux archives départementales du Bas-Rhin, l'un de 1371 et l'autre de 1464, nous en font connaître les circonscriptions. Il convient d'y joindre un *État ecclésiastique du diocèse en 1454*, composé par Grandidier à la fin du XVIIIe siècle et publié en 1897 d'après le manuscrit conservé aux archives de Carlsruhe.

« Pour le diocèse de Worms, un rôle synodal de 1496 donne la liste des paroisses. L'original n'existe plus, mais M. l'abbé Carrière en a retrouvé sept copies à Mayence, à Bensheim, à Carlsruhe, à Darmstadt, à Heidelberg, à Mannheim et à Würzburg.

« Notre collaborateur n'a pu faire toutes les copies utiles soit à l'établissement du texte des pouillés ou documents similaires, soit à la rédaction de l'introduction, mais on peut espérer obtenir la communication à Paris des plus importants de ces manuscrits. »

M. Robert Latouche ayant dû, ainsi que je vous l'ai indiqué dans mon rapport de juillet, renoncer à l'achèvement du *Recueil des pouillés de la province de Bourges*, vous avez désigné, sur la proposition de la Commission des chartes et diplômes, M. Jacques de Font-Réaulx, archiviste paléographe, pour reprendre ce travail.

5° *Obituaires*. — La table du tome IV (province de Sens, diocèse de Troyes), que prépare M. Boutillier du Retail, sera achevée, il faut l'espérer, et bonne à être mise sous presse au cours de cette année.

M. Jacques Laurent a remis la copie de la première partie du tome V (province de Lyon). Il travaille activement à établir la suite de cette publication.

6° *Corpus inscriptionum semiticarum*. — Rien de nouveau à signaler pour la partie himyarite.

Pour la partie phénicienne, il a été composé dans le courant du dernier semestre 34 placards contenant la fin des inscriptions carthaginoises dédiées à Tanit. Ce sont les textes rapportés par M. Chabot de sa mission à Carthage.

Pour la partie araméenne, on a donné le bon à mettre en pages des 35 premiers placards du volume consacré aux inscriptions palmyréniennes.

On a reçu de l'imprimerie la correction des 11 placards suivants, qui sont prêts à mettre en pages.

Les placards 131 à 203 pourront également être mis en pages sur la deuxième épreuve corrigée ; mais les placards intermédiaires (52-130) exigent de nombreuses modifications tant dans la rédaction que dans le classement des inscriptions ; c'est dans cette partie que doivent prendre place les 60 inscriptions inédites rapportées de Palmyre par les PP. Jaussen et Savignac, et que se trouvent les textes à compléter à l'aide des estampages nouveaux. On y travaille assidûment, et la publication ne subira aucun retard du fait des rédacteurs.

La deuxième livraison du tome IV du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est préparée pour l'impression et sera envoyée à l'imprimerie quand on voudra. On a même commencé la préparation du tome V, avec lequel cette publication sera entièrement à jour. Par la suite, il suffira d'un mince fascicule chaque année pour la maintenir au courant des découvertes nouvelles.

Nous essayons de regagner le temps perdu pour les *Comptes rendus* de nos séances. Le fascicule de mai-juin vous sera distribué, j'espère, assez rapidement ; j'en ai donné le bon à tirer. C'est un retard de six mois qu'il faudra du temps pour rattraper ; nous y apporterons tous nos efforts.

Le tome XXIII des *Monuments Piot* n'a pas avancé depuis mon dernier rapport. La faute en est à l'auteur d'un des articles qui doivent entrer dans le volume en cours ;

notre confrère M. Homolle a fait les démarches nécessaires pour mettre fin à ce fâcheux retard.

Je suis arrivé, par contre, à convaincre l'imprimeur des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* de l'opportunité qu'il y aurait à reprendre le travail. J'ai de lui une promesse écrite de terminer dans la première partie de l'année le fascicule commencé en 1917, et dont deux feuilles, imprimées avant la guerre, attendent depuis cinq ans qu'on veuille bien les tirer..

Le même imprimeur était chargé du *Choix d'inscriptions grecques de Délos*, dont la publication avait été approuvée par vous et par la commission des Travaux littéraires, le 20 octobre 1917. Je vous rappelle que notre confrère M. le duc de Loubat avait bien voulu mettre à notre disposition pour aider à cette œuvre une somme de 2.000 francs. En 1918, le 21 mars, les négociations entre la maison Leroux et l'imprimeur Peyrillier avaient abouti à un accord. Dès le mois de décembre, M. Durrbach, chargé de la préparation du manuscrit, en avait adressé une partie à la Commission de Délos. A la fin de l'année dernière, tout le manuscrit du premier volume était prêt. Mais, le 21 décembre, M. Peyrillier, par lettre adressée à M. Haussoullier, s'est déclaré dans l'impossibilité de se charger du travail. L'éditeur cherche un nouvel imprimeur, car il faut absolument que nous aboutissions maintenant sans retard.

Le troisième fascicule des *Mélanges d'archéologie orientale* vous a été distribué récemment.

Enfin la commission des Travaux littéraires a décidé que, pour le moment, nous n'essaierions pas de publier la suite de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, dont il reste encore à vous donner un certain nombre de facsimilés. Notre confrère M. Blanchet s'occupe néanmoins, grâce à un petit reliquat que nous ont laissé les précédents fascicules, de réunir les photographies des mosaïques de la Gaule que nous utiliserons ultérieurement.

J'ajouterai, en terminant, ce que vous savez du reste, que les crédits alloués à nos publications sont devenus tout à fait insuffisants en présence des exigences actuelles de l'imprimerie. Le ministère en a demandé le relèvement ; mais, pour le moment, nous en sommes encore à ceux qui nous étaient alloués en 1914. Il convient, avant de donner un nouvel élan à nos travaux, d'attendre les décisions de la Chambre nouvellement élue.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'auteur, M Henri Dehérain, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut, d'une étude intitulée : *Silvestre de Sacy et ses correspondants* (extrait du *Journal des Savants*, 1914 à 1919).

Il offre également quatre ouvrages adressés par l'Istituto di Studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze : Francesco Maggini, *La Rettorica di Brunetto Latini* (8°, 1915) ; — Enzo Bonaventura, *La qualità del mondo fisico : Studio di filosofia naturale* (8°, 1916) ; — Giuseppe Melli, *Commemorazione di Pasquale Villari*, letta il 16 giugno 1918 ; (8°, 1918) ; — Umberto Cassuto, *Gli Ebrei a Firenze nell'età del Rinascimento* (8°, 1918).

M. Ch.-V. Langlois a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une brochure de M. Léon Mirot, *Notes et documents pour servir à l'histoire de la formation topographique des hôtels de Rohan et de Soubise au Marais* (Paris, 1919 ; extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*) :

« Cet ouvrage ajoute beaucoup, d'après des sources d'accès difficile et jusqu'à présent négligées, à ce que l'on savait de l'histoire des terrains sur lesquels se sont élevés au XVIIIe siècle les magnifiques hôtels de Soubise et de Rohan, qui sont encore debout en partie. Ces terrains, les princes de Rohan-Soubise les avaient acquis des Guise, qui les tenaient des Babou de La Bourdaisière ; ils appartenaient auparavant aux ayants droit du connétable Olivier de Clisson. M. Mirot remonte jusqu'à la fin du XIIIe siècle, où c'était le Chantier

du Temple, habité par les maçons, les plâtriers et les charpentiers employés à la construction du faubourg entre la porte du Temple, la porte du Chaume et la porte Barbette. On trouve aussi dans cet opuscule, en appendice, l'esquisse des destinées, à travers les âges, de l'ancien hôtel de Breteuil, dont une partie, le n° 58 de la rue des Francs-Bourgeois, affectée jusqu'en 1897 à l'École des Chartes, a été annexée depuis aux Archives nationales ; la seconde partie de l'hôtel de Breteuil, n° 56 de la même rue, comprend, entre cour et jardin, ce charmant pavillon que, du nom de la famille qui l'acquit en 1847, nous sommes habitués à appeler l'hôtel Garnier, que l'on n'aperçoit pas de la rue, que presque aucun Parisien ne connaît, et qui est malheureusement affecté depuis longtemps à des usages commerciaux, fort indignes de sa grâce. »

SÉANCE DU 23 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Delachenal et Pelliot posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse.

M. Dieulafoy, au nom de la Commission Piot, propose à l'Académie d'accorder sur les fonds de cette fondation :

1° une subvention de 4.000 francs, demandée par M. Clermont-Ganneau, à l'effet d'entreprendre des fouilles en Basse-Égypte, à Tell-Ech Chougâfiyé ;

2° une nouvelle subvention de 7.000 francs à M. Pierre Paris, pour la continuation des fouilles de Bolonia.

M. Besnier, professeur à l'Université de Caen, donne lecture d'une note sur le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés. L'examen des inscriptions que portent ces objets et leur rapprochement avec les textes littéraires et les découvertes archéologiques permettent de déterminer la situation et l'importance des différents gisements, la façon dont ils

étaient mis en valeur, la direction et l'itinéraire des grands courants d'exportation. Sous la République, c'étaient les mines de l'Espagne et probablement celles du Laurion en Attique qui approvisionnaient l'Italie. Sous le Haut-Empire, celles de la Sardaigne et celles surtout de la Grande-Bretagne les remplacèrent dans ce rôle ; le plomb britannique était acheminé par caravanes à travers la Gaule, de Saint-Valery-sur-Somme et Lillebonne à Chalon-sur-Saône et Fréjus. Aucun de nos lingots estampillés n'est postérieur au règne de Septime-Sevère. Il ressort de leur étude que le siècle des Antonins fut le moment le plus brillant de l'industrie des mines de plomb et du commerce de ce métal au temps des Romains.

MM. Blanchet, Clermont-Ganneau, Jullian et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de l'Académie pour remplacer M. Édouard Chavannes dans le Conseil de perfectionnement de l'École des langues orientales vivantes.

M. Cagnat, secrétaire perpétuel, est élu par 34 voix sur 35 votants.

M. Dieulafoy donne lecture d'un travail de M. le Dr Huguet relatif aux 203 tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens qui sont groupés à Marrakech (Maroc) autour de la mosquée de Yakoub el Mansour. M. Dieulafoy précise que les Saadiens appartiennent à la dynastie des Chorfas qui prirent le pouvoir en 1550 de J.-C., après la chute de la dynastie des Mérinides qui avait elle-même succédé aux Almohades et aux Almoravides.

De ces tombeaux, il en est que l'on peut citer parmi les chefs-d'œuvre de l'art musulman. Leur conservation n'est pas toujours parfaite, mais dans l'ensemble elle permet de les admirer et de leur donner la place à laquelle ils ont droit.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, en son nom personnel et au nom de M. Merlin, correspondant de l'Institut, fait hommage à l'Académie du dernier fascicule paru de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, deuxième série, 2e livraison (Paris, Leroux, 1920, in-fol.).

Il offre également, au nom de M. Camille Jullian, les tomes V et VI de son *Histoire de la Gaule* : V. Civilisation gallo-romaine, état matériel; VI. Civilisation gallo-romaine, état moral (Paris, Hachette, 1920, 8°).

Il dépose enfin sur le bureau deux périodiques : Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology : Thomas W. F. Gaun, *The Maya Indians of Southern Yucatan and Northern British Honduras* (Washington, 1918) ; — *Revue médicale de l'Est*, 43e année, tome XVLIII, n° 1, 1er janvier 1920.

M. Clément Huart fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Les saints des Derviches tourneurs*, études d'hagiographie musulmane, récits traduits du persan et annotés, t. I (Paris, Leroux, 1918) :

« Ce volume, qui porte la date de 1918, vient seulement d'être livré à la publicité, son transport sur les voies ferrées ayant été entravé par toutes sortes de difficultés. Ce sont les mémoires des derviches écrits par l'un d'entre eux, avec une sincérité qui en fait tout le prix. On n'y cherchera pas de la véritable histoire, mais des renseignements sur les croyances des Çoûfîs, leurs extases, leurs hallucinations. On y trouvera la mention détaillée d'un certain nombre de phénomènes dont l'explication relève de l'hypnotisme ; c'est une contribution à l'étude de certaines maladies mentales. »

M. Huart offre ensuite, au nom du Dr Refik-Nevzad, une brochure intitulée : *La Fédération ottomane* (Paris, 1915).

« Cette brochure se compose de deux parties. La première consiste en un exposé de la guerre sainte que l'Allemagne s'était flattée de déchaîner sur le monde musulman, de la question du khalifat et des doctrines qui s'y rattachent. La seconde prône, pour empêcher le démembrement de l'Empire ottoman, sa transformation en états autonomes fédéralisés des diverses races ; tentative honorable pour une solution que les faits ont déjà démentie. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son correspondant M. Alfred Leroux, un ouvrage intitulé : *Géographie statistique et historique du pays limousin depuis les origines jusqu'à nos jours* (Limoges, 1919, in-8°, 208 pages).

« L'auteur a publié, en 1890, un volume intitulé : *Géographie et histoire du Limousin*, qui a eu une deuxième édition en 1909, sous le titre de : *Géographie historique du Limousin*. Le volume qui vient de paraître est plus et mieux qu'une troisième édition de ce premier essai ; c'est une forme nouvelle, rectifiée, développée, refondue et méditée en toutes ses parties. La description historique du pays, qui correspond à trois départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), a été complétée sur un très grand nombre de points ; la géographie féodale du comté de la Marche a été précisée et mise en harmonie avec l'exposition que j'en ai faite, en 1910, dans un travail qui fait partie de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* ; deux chapitres nouveaux ont été introduits dans l'ouvrage, l'un traitant des « limites d'idiomes, de coutumes, de douanes », l'autre étudiant la statistique et la répartition de quelques groupements sociaux. Enfin, des cartes, dont on regrettait l'absence, ont été jointes au texte.

« On ne peut que rendre hommage au travail et à l'intelligence dont témoignent la réunion et la mise en œuvre des matériaux sans nombre que M. Alfred Leroux a utilisés ; le lecteur reconnaîtra, comme l'auteur l'invite à le faire, que les données de la géographie historique et statistique se peuvent ajouter utilement à celles de la géographie physique et à la géographie humaine pour asseoir, à chaque période du passé, l'exposé de la civilisation d'une région déterminée. »

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Carcopino, un volume intitulé : *La loi de Hiéron II et les Romains* (Paris, 1919, XXII-307 p. 8) :

« Les Romains ont montré une véritable maîtrise dans l'art d'administrer les pays conquis. Syracuse avait été longtemps gouvernée (de 269 à 216 a. C.) par Hiéron II, un parvenu qui avait réussi à se concilier les partis à l'intérieur, et à rester à peu près neutre entre les Carthaginois et les Romains.

« Qu'un tel homme ait été un administrateur habile et qu'il y eût avantage à adopter, en les étendant à toute la Sicile, les règlements édictés par lui en matière financière, c'est ce que pensèrent les organisateurs de la province, et c'est ainsi que, dans le statut représenté par les *leges Rupiliae* (vers 210 a. C.), prit place une *lex Hieronica* relative à la perception de la dîme frumentaire, impôt direct sur

les céréales, dont le montant, perçu en nature, était fixé et affermé tous les ans aux enchères.

« Il s'agit donc ici de déterminer avec précision quelles étaient les mesures prévues par la *lex Hieronica*, et quelles modifications et additions ont été introduites par les Romains, soit dans l'assiette, soit dans le mode de perception des taxes. La question présente un intérêt tout spécial, parce qu'elle comporte l'examen du procès intenté, en 71 a. C., à l'ex-propréteur de Sicile, C. Verrès. Mais l'attention apportée à cet examen par les critiques et les hypothèses accumulées sur les points litigieux rendaient bien ardue la tâche entreprise par M. Carcopino.

« Je n'essaierai pas de donner en quelques lignes un aperçu des questions posées et des résultats que je considère comme acquis. Il est maintenant facile de distinguer entre l'impôt prévu par la *lex Hieronica*, les surcharges légales établies par les Romains à titre de réquisitions obligatoires, et la jurisprudence hypocrite d'un concussionnaire omnipotent, qui a tourné à la ruine de l'agriculture dans sa province même les mesures destinées à la protéger. Le nouvel examen de la partie du dossier où Verrès apparaît moins cruel que retors (*De frumento*) n'a aucunement allégé les charges qui pèsent sur sa mémoire. »

SÉANCE DU 30 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Louis Leger demande une rectification à la note qui a été publiée sur la séance trimestrielle du mercredi. Ce n'est pas une collection de livres d'histoire, mais de livres slaves qu'il a offerte à la fondation Dosne-Thiers. Ce faisant, il a désiré sauver l'intégrité de la bibliothèque qu'il a réunie depuis un demi-siècle et la mettre dans son ensemble à la disposition des personnes que cette collection peut intéresser.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Dorez, Glotz et Jeanroy posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse.

M. Charles Diehl lit une lettre de M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français de Péra, au sujet de découvertes archéologiques récemment faites à Constantinople :

« Lundi dernier, 12 janvier, le feu a éclaté derrière (côté est) la mosquée du Sultan Achmet et a mis en cendres le superbe local de l'École vétérinaire. J'ai pu hier visiter les lieux et j'ai constaté que l'édifice incendié reposait sur des substructions importantes qui, chose caractéristique, se trouvent sur la même ligne que les autres édifices byzantins qui nous ont été révélés à la suite de l'incendie de 1911.

« Il y a tout lieu de croire que les ruines qu'a mises au jour l'incendie d'avant-hier appartiennent au palais de *Daphné*. En effet, le palais de Daphné était situé à l'extrémité sud de l'enceinte du palais. Un chemin partait de sa porte pour aboutir à l'Heptapyrghion, et à ce chemin les auteurs byzantins opposent toujours l'autre voie qui partait du Τζυκανιστήριον pour aboutir vers τὰ Εὐγενίου en passant par la pointe du Sérail. Pour ce qui est du « pavillon de l'escalier », en grande partie déblayé par M. Wiegand, tout porte à croire qu'il appartenait à une grande annexe du palais, peut-être le Καινούργειον, comme le suppose Wiegand. Mais quant à l'escalier lui-même, je suis certain qu'il n'était que l'escalier secret, ὁ μυστικὸς κοχλιός, dont étaient munis tous les palais. L'escalier monumental μετὰ τῶν γραδηλίων devait être à côté.

« Entre le pavillon de l'escalier et les ruines de l'édifice qui vient d'être découvert derrière Sultan Achmet, se trouvent les restes d'une autre construction importante. Sa façade tournée vers la mer présente deux étages de hautes fenêtres cintrées, aujourd'hui murées, et dont la largeur est de 3 m 50. Tout l'intérieur de l'édifice est encore comblé. Peut-être y pourrait-on reconnaître le *triklinos* de Justinien II.

« Au Sud de la mosquée Sultan Achmet, à côté d'une petite mosquée ruinée, on trouve une citerne importante qui n'est mentionnée ni dans Strzygowski ni dans les auteurs qu'on peut trouver à Constantinople. De même, il me semble qu'on n'a pas signalé l'existence d'une très belle citerne qui se trouve sous le palais de la Dette publique. Strzygowski, du moins, n'en parle point.

« Je ferai la description de ces deux citernes avec leur photographie pour vous les envoyer. »

M. Théodore Reinach entretient l'Académie du plaidoyer de Lysias *contre Hippotherse* dont d'importants fragments viennent d'être découverts et publiés par M. Grenfell. Tout en rendant hommage au savant travail de l'érudit anglais, M. Reinach conteste l'interprétation qu'il a donnée du *titre* et du *sujet* de ce discours. D'après M. Reinach, il ne s'agit pas d'un plaidoyer *en faveur* d'une servante, mais *au sujet* d'une servante, qui faisait partie du patrimoine de Lysias confisqué par les Trente tyrans. Lysias, revenu d'exil après le triomphe de la démocratie, s'était remis en possession de l'esclave. Hippotherse, qui l'avait achetée aux enchères lors de la mise en vente du patrimoine confisqué, réclame sa propriété. L'orateur écarte sa prétention par des arguments de sentiment qui, bien que probablement dénués de valeur juridique, ont dû convaincre un auditoire prévenu.

MM. Haussoullier et Alfred Croiset présentent quelques observations.

M. Édouard Cuq fait une lecture au sujet de la juridiction des Édiles d'après Plaute.

Les Édiles avaient à Rome la juridiction criminelle pour certains délits. Plaute paraît y faire allusion dans la comédie des *Ménechmes* (v. 590-593). Mais les détails qu'il donne se réfèrent à un procès civil. L'avocat, au lieu de plaider sur le fond, s'efforce d'obtenir qu'on engage un pari sur la culpabilité de l'accusé. Quelle raison lui a suggéré cette tactique ? On n'en a donné jusqu'ici aucune explication satisfaisante.

L'avocat, a-t-on dit, veut rendre le procès moins coûteux pour son client, en écartant la procédure par serment qui entraîne une peine pécuniaire pour le plaideur téméraire. Mais il n'y a, dans le texte, aucun indice qui permette aux spectateurs de songer à cette procédure. Puis, il faudrait supposer que les Édiles ont une juridiction civile dont on n'a par ailleurs aucune confirmation, et que le client aurait, en présence de son avocat, donné par erreur une caution qu'il n'avait pas à fournir. Enfin cette interprétation, suivant la remarque de M. Havet, ne tient aucun compte du sens dramatique de la scène. L'avocat se plaint d'avoir manqué un déjeuner chez sa maîtresse : il a été retenu trop longtemps au tribunal par le fait de son client. Voilà ce qui le préoccupe, et non le gain ou la perte du procès.

M. Cuq montre que l'expédient imaginé par Ménechme avait pour but d'obtenir le renvoi de l'affaire à un autre tribunal et par suite de lui permettre d'aller à son rendez-vous. L'avocat avait si bien embrouillé l'affaire que l'Édile, comme il était d'usage dans les cas douteux, avait autorisé l'accusé à promettre une certaine somme pour le cas où il serait jugé coupable. Le procès, ayant désormais pour objet apparent une somme d'argent, se transforme en procès civil ; mais la somme stipulée par l'Édile pour remplacer l'amende encourue par le délinquant doit, comme toute créance de l'État, être garantie par une caution spéciale [1]. L'accusé a eu beaucoup de peine à trouver ce répondant. Cette idée devait, suivant M. Havet, être exprimée dans le vers 593 qui est trop court d'un pied : le client a failli ne pas donner de caution. En attendant, l'avocat a perdu sa journée et manqué son déjeuner.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Juillian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. de La Roncière, le t. V de son *Histoire de la Marine française*. Vous avez déjà, aux précédents volumes, accordé par deux fois le grand prix Gobert. Le nouveau tome n'est pas indigne des précédents. Il a déjà, si récente que soit son apparition, son passé de gloire et de patriotiques services. Le hasard a fait qu'un de nos ministres de la Marine en lut les belles pages consacrées à Colbert ; de là est né ce projet, aussitôt réalisé, de célébrer l'anniversaire de Colbert, car ce volume a pour figure principale celle de notre grand ministre de Louis XIV. Et je ne crois pas qu'on ait encore mieux montré l'intelligence souple et ferme de ce fondateur de notre marine, son esprit sans cesse en éveil, cette connaissance profonde de tous nos intérêts nationaux, ce mélange de longues réflexions et de décisions rapides. M. de La Roncière a vraiment donné à Colbert le monument qu'il méritait, d'autant plus que, comme Colbert lui-même, il a toujours su, derrière les hommes, voir la France. »

---

1. Édouard Cuq, *Revue des Études anciennes*, 1919, XXI, 249.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 6 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le P. Scheil communique le déchiffrement de deux tablettes scolaires de Nipur, déposées au Musée de Philadelphie, publiées sans traduction par M. Lutz [1].

Le contenu, de rédaction sumérienne, comprend des fragments d'un Code de lois qui a servi de source et de prototype à celui de Hammurabi. Des emprunts textuels peuvent en effet être constatés de l'un à l'autre.

Ces paragraphes regardent la culture, la propriété bâtie, les esclaves, la responsabilité des commis, enfin et surtout la famille et les héritages.

M. Chabot informe l'Académie qu'il a reçu une lettre du R. P. Delattre annonçant la récente découverte d'une inscription punique, malheureusement mutilée.

Le fragment qui a été retrouvé, de forme irrégulière, porte 86 lettres appartenant aux neuf premières lignes de l'inscription. Il s'agit d'une dédicace faite par les « decemviri préposés aux choses sacrées ». Le P. Delattre enverra prochainement un estampage de ce nouveau texte.

M. Salomon Reinach présente à l'Académie une très curieuse

1. *Selected Sumerian and Babylonian Texts* (1919, n°s 101-102).

statuette de félin en bois de renne, découverte par M. E. Passemard dans la caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées) [1].

M. Edmond Pottier donne lecture d'une note sur les nouvelles fouilles de M. Mouret à Ensérune [2].

COMMUNICATIONS

UN FÉLIN SCULPTÉ EN BOIS DE RENNE, PAR M. E. PASSEMARD.

La pièce unique que reproduit la fig. 1 provient de mes fouilles de la grotte d'Isturitz (Basses-Pyrénées) ; elle a été recueillie dans la partie moyenne d'une riche couche magdalénienne qui m'a fourni beaucoup d'œuvres d'art.

L'animal représenté est incontestablement un félin, bien que l'indication des poils fasse défaut, non moins que le modelé. La tête, irrégulière, est formée de la matière médullaire du bois de renne ; ni yeux, ni bouche, ni oreilles ne sont indiqués.

A cause de la queue atrophiée, on pourrait prendre cet animal pour un lynx ; mais il est possible que l'artiste, qui a supprimé les détails de la face, ait aussi trouvé commode de négliger la queue, qui eût d'ailleurs été trop fragile.

La longueur totale est de 0^{m} 10. Comme d'habitude à cette époque, l'ingéniosité de l'artiste a suppléé à la pauvreté de la matière. Celle-ci est une base de perche de bois de renne, munie de deux petits andouillers divergents, dans lesquels les pattes ont été sculptées. Mais comme les deux andouillers ne sont pas dans le même plan, il s'ensuit

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

que le membre antérieur est rejeté sur la gauche, alors que l'autre est à peu près dans l'axe normal.

Alors que d'ordinaire l'artiste magdalénien indique avec le plus grand soin les détails, il s'est contenté ici de sculpter un félin schématique. C'est peut-être que le décor en creux de cette figure semblait importer plus que la figure elle-même.

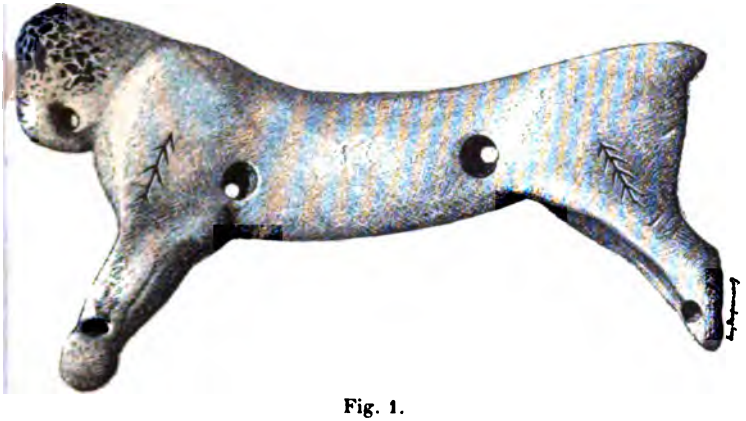

Fig. 1.

Ce décor se compose de cinq trous et de cinq gravures, disposés comme il suit :

Deux grands trous perforant la pièce de part en part, intéressant le thorax et l'abdomen ; trois trous plus petits se voient au maxillaire inférieur et à l'extrémité des pattes. Tous ces trous sont coniques ; comme toujours, ils ont été entamés de chaque côté de la pièce et ils se rejoignent tant bien que mal par le sommet.

Les gravures comprennent quatre représentations de harpons sur les cuisses et les avant-bras, de chaque côté de la pièce ; une ligne bifurquée suit l'épine dorsale. Cette ligne est bifurquée en V, à branches courbes et éva-évasées, dans la région des épaules. Elle est double, de sorte que la tige apparaît en relief et descend jusque sur la

croupe où elle se perd. Elle présente de chaque côté, dans sa partie antérieure du côté de la fourche, des traits très fins, également espacés, dirigés dans le même sens que les branches du V et qui lui donnent un aspect épineux.

Dès 1874, Lartet et Chaplain-Duparc firent connaître des dents d'ours et de lion, perforées et portant des harpons gravés. J'ai été revoir ces curieux objets, trouvés à Sordes (Landes), aux Musées de Toulouse et du Mans. Les dents de Sordes qui présentent des gravures analogues à celles d'Isturitz sont : 1° Une dent d'ours gravée; d'une part, un phoque; de l'autre, un harpon à trois barbelures de chaque côté; 2° une dent d'ours gravée; d'une part, un brochet; de l'autre, un harpon en partie détruit par le trou, comme sur l'avant-bras droit de notre félin; 3° celle des dents figurée sous les nos 11 et 13 de Lartet, qui présente un harpon double à trois barbelures sur une face et un harpon double à quatre barbelures sur l'autre ; à une barbelure près, c'est le harpon de la cuisse droite et de la cuisse gauche de notre félin.

Enfin, la ligne dorsale est comparable à la fig. 8 de Sordes, à cette seule différence que cette dernière est bifurquée aux deux extrémités.

Ces graveurs de harpons poursuivaient un même but, qu'il serait sans doute téméraire de vouloir préciser. Mais, comme M. S. Reinach l'a judicieusement exposé en 1903, on doit probablement songer à quelque pratique magique, analogue à l'envoûtement. « Il s'agit, écrivait-il, d'une prise ou d'une influence d'ordre magique, antérieure aux religions et aux théologies, mais si profondément enracinée dans l'esprit humain, qu'elle s'est maintenue à côté des religions, souvent malgré elles, et paraît devoir leur survivre. »

Pourtant, un fait d'ordre stratigraphique m'empêche d'être trop affirmatif. Le félin provient d'une couche inférieure à celle où j'ai recueilli des harpons. A Sordes, si l'on examine la coupe donnée par Lartet et Chaplain-Duparc,

on s'aperçoit que le collier de dents et la flèche barbelée trouvée par eux appartiennent à des couches différentes ; celle qui a fourni le collier est inférieure, sous-jacente à l'autre.

On peut supposer qu'il existait des flèches barbelées faites d'une autre matière que l'os ou le bois de renne, en bois par exemple ; elles auraient disparu de la couche aux gravures sans laisser de traces. Ou bien encore, à l'exemple de certains préhistoriens, on dirait que les figurations de traits barbelés ne représentent pas des harpons et qu'il faut chercher une explication dans une autre voie.

Avant de conclure, je désire signaler un autre objet de ma collection (fig. 2). C'est un petit fragment de bois de

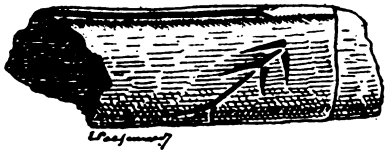

Fig. 2.

renne qui porte gravé sur sa face convexe une sorte de harpon bifurqué irrégulièrement à la base et garni de chaque côté de deux barbelures. Dans un profond sillon latéral, un trait bifurqué à la seule extrémité qui subsiste ressemble étrangement à la ligne dorsale du félin et au bâtonnet bifide de la dent de Sordes.

Ainsi, deux gisements de la même région ont fourni des pièces différentes qui présentent des signes analogues et semblent comporter une commune explication.

NOTE SUR LES FOUILLES DE M. F. MOURET A ENSÉRUNE, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au mois de juillet 1919 [1], M. F. Mouret m'a fait parvenir un choix de fragments de vases peints, trouvés à Ensérune,

1. Pour les précédentes découvertes de M. F. Mouret, voir les *Comptes rendus*, 1919, p. 223, 293.

parmi lesquels j'ai remarqué plusieurs morceaux recouverts d'un enduit blanc, solide et brillant, sur lequel sont peints quelques bandes rouges et des traits noirs. Cette technique était nouvelle pour moi et je me suis rendu compte qu'elle dénotait l'existence d'une céramique très soignée, rappelant les lécythes blancs grecs, à couverte blanche solide, généralement ornés de figures noires et antérieurs à la fabrication des lécythes blancs funéraires, à couverte plus délicate et plus friable. M. Pierre Paris avait déjà signalé ce genre de vases ibériques à fond blanc dans son *Essai sur l'Espagne primitive*, tome II, p. 112. Nous ne connaissons encore cette série intéressante que par de rares et incomplets produits. Il est fort désirable que les découvertes ultérieures en apportent quelque spécimen complet.

M. Mouret a trouvé aussi, en assez grand nombre, des poteries grises, de terre fine, sans décor peint, qui rappellent le *bucchero* d'Italie, mais qu'il considère comme des poteries indigènes et qui imitent les formes des vases grecs. Ainsi la fabrication locale, à côté des poteries importées de Grèce et d'Italie, s'affirmerait par une nombreuse et variée production. Reste à savoir si ces poteries ont été faites dans notre pays ou si elles ne viendraient pas d'Espagne.

Les fouilles, poursuivies aux mois d'octobre et de novembre 1919 avec une équipe de vingt-cinq ouvriers, ont encore enrichi considérablement la collection, de sorte que M. Mouret peut aujourd'hui présenter à ses visiteurs un petit musée qui contient, non pas des tiroirs à tessons, mais des vitrines remplies de vases bien complets (fig. 1). C'est actuellement l'ensemble le plus riche que l'on possède sur la céramique grecque recueillie dans nos régions. La disposition des tombes, rapprochées les unes des autres comme dans une sorte de *columbarium*, rend facile et fructueuse l'extraction des objets. Cependant, notre correspondant signale que dans certaines parties du terrain exploré les

Fig. 1. — Vases grecs trouvés à Ensérune.
(Collection F. Mouret.)

tombes apparaissent isolées et très distantes, mais que d'ailleurs elles sont pauvres et sans intérêt particulier.

L'occupation romaine en plusieurs endroits est venue se superposer à la couche gréco-ibérique. Dans les *dolia* mis au jour, dont quelques-uns paraissent avoir servi de sépultures, on a trouvé des ossements et des cendres, avec des restes d'urnes funéraires brisées. Des canalisations en maçonnerie, dont le fond est formé de briques plates imbriquées qui ont été recouvertes ensuite de grandes dalles, attestent aussi l'intervention des architectes romains. Les unes voisinent avec des *impluvia* dont les enduits à chaux hydraulique forment des parois très étanches ; d'autres aboutissent à une grande citerne, divisée en deux par un mur vertical. La cavité était remplie avec des morceaux d'architecture, fûts de colonnes en pierre, colonnettes de marbre blanc. Citons encore pour cette période romaine des fragments de fresques sur des murs d'anciennes villas et une petite mosaïque intacte, à décor géométrique (losanges blancs sur fond rougeâtre). Le plateau d'Ensérune avait donc dû recevoir de riches habitations de plaisance, prenant vue sur le paysage et l'horizon très étendu qui se déroulent tout autour.

M. Mouret nous avait déjà signalé la découverte de la première figurine de terre cuite, de style grec, trouvée à Ensérune ; elle représente une déesse drapée assise (*C. rendus*, 1919, p. 294). Une autre trouvaille du même genre complète la précédente : c'est celle d'un vase plastique (fig. 3) en forme de tête de femme, d'argile claire, muni à la partie supérieure d'une sorte de passoire en coupelle, percée de cinq trous, et au revers d'une ouverture ronde, analogue au trou d'évent qui est usité dans la fabrication des statuettes d'argile. Le cou de la femme est paré d'un collier de perles à quatre rangs, réunis sur le devant par un fermoir en gros bouton ; la chevelure divisée en bandeaux sur le front retombe en longues tresses de chaque côté du cou. Un

Fig. 2. — Vases de style ibérique.

Fig. 3. — Vase plastique de style grec.

diadème posé sur les cheveux va en s'élargissant et forme la coupelle supérieure dont nous avons parlé; le pourtour du diadème est ceint d'une guirlande de feuilles de lierre. On sait que des vases plastiques de ce genre, appartenant à l'art céramique du ve et du ive siècle, ont été trouvés en grand nombre dans les nécropoles d'Italie, les uns provenant de Grèce, les autres exécutés sur place d'après des modèles attiques; ces bustes de femmes ont la plupart un caractère dionysiaque et représentent Ariane ou quelque Nymphe attachée au cycle de Bacchus. Celui-ci paraît être plutôt de style italiote qu'attique. Mais il est assez difficile d'en préciser l'emploi pratique. Les vases en forme de tête que je connais ne portent pas de trou d'évent au revers et leur embouchure n'est pas disposée en passoire. Il en est autrement dans la catégorie des vases plastiques en forme d'animaux qui sont souvent munis de deux ouvertures : au revers un petit orifice, fermé par une légère paroi percée de petits trous qui fait fonction de filtre; puis un trou d'écoulement placé soit dans la bouche même de l'animal, soit dans le poitrail. On peut supposer qu'exceptionnellement la tête d'Ensérune répond à des conditions analogues : on bouchait le trou placé à l'arrière et l'on remplissait la cavité avec un liquide dont la passoire placée à l'embouchure assurait la pureté et la limpidité. Quand on voulait s'en servir, on retirait le bouchon et l'écoulement se faisait par ce trou d'évent. J'avais pensé aussi à un brûle-parfums, mais le dispositif n'en serait pas logique et d'ailleurs, comme le remarque M. Mouret, il n'y a aucune trace de combustion ni de noircissement à l'intérieur.

La récolte a été, comme d'ordinaire, abondante en cratères noirs, décorés de guirlandes, du style apulien dit de Gnathia, qui servent d'ossuaires dans la nécropole; en plats campaniens à palmettes estampées sur le fond et portant parfois des inscriptions ibériques; en vases indigènes d'argile grise imitant les formes helléniques. Enfin la série ibé-

rique est représentée par de beaux exemplaires tout à fait complets, dont quelques-uns même possèdent encore leur couvercle (fig. 2) ; le décor est constitué par des crosses denticulées, des triangles et losanges, des quadrilatères ou certains ornements cruciformes qui présentent avec le répertoire très ancien de la céramique crétoise cette parenté curieuse qu'on a si souvent signalée et discutée (voir sur l'état le plus récent de la question mon article du *Journal des Savants*, 1918, p. 281). Je suis heureux de dire que dans le groupe des produits ibériques, l'ensemble réuni par M. Mouret devient un des plus importants et des plus instructifs qui existent et qu'il peut dès maintenant rivaliser avec les meilleures collections de ce genre en Espagne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom des auteurs :

Jérôme Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie* (fascicule 116e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*) ; Paris, 1920, 8° ;

Giuseppe La Mantia, *Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia* (1282-1355). Tomo I (*Documenti per servire alla storia di Sicilia pubblicati a cura dalla Società Siciliana per la Storia patria*. Serie I, vol. XXIII), Palermo, 1918, 4°.

M. Senart fait hommage, au nom de M. Paul Pelliot, du tome I de son ouvrage intitulé : *Les Grottes de Touen Houan*. Grottes 1 à 30 (Paris, 1920, in 4°).

M. le comte Durrieu offre un travail, dont il est l'auteur, intitulé : *Une suite de dessins de Godefroy le Batave* (extrait des *Mélanges J. Guiffrey*).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Victor

Tourneur, conservateur du Cabinet des Médailles de Bruxelles, une brochure intitulée : *Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la Maison de Bourgogne, 1472-1480.* (Bruxelles, in-8° de 125 pages et 3 planches (extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1914-1919). C'est une étude érudite et très documentée sur un personnage qui a joué un rôle considérable à la cour de Charles le Téméraire et dont plusieurs savants se sont déjà occupés à divers points de vue : MM. Aloïss Heiss, C. Couderc, et surtout Henri de La Tour. M. Victor Tourneur a complété et développé les recherches de ses devanciers en utilisant de nombreux documents inédits conservés aux Archives de Bruxelles, aux Archives départementales de Lille et aux Archives de l'État à Milan. Il a ainsi retracé et reconstitué la biographie et les curieuses aventures de Jehan de Candida que Charles le Téméraire chargea de diverses missions diplomatiques en Autriche, en France, à Rome et dans d'autres pays de l'Europe. Comme Candida était non seulement diplomate, mais médailleur, il a exécuté, pendant les règnes de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, d'assez nombreuses médailles, modelant de bons portraits de princes et de personnages du temps, dans un style particulier et personnel, la plupart non signées et que la critique a dû s'appliquer à retrouver et à grouper. M. Tourneur en donne la liste et le commentaire. Son étude est doublement intéressante et précieuse, au point de vue historique et au point de vue artistique. »

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Homo, professeur à l'Université de Lyon, qui adresse à l'Académie un rapport sur sa mission à Rome. — Renvoi à la Commission Piot.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse.

Le Président donne lecture des articles du règlement et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Dorez, Glotz, Jeanroy et Pelliot.

Le nombre des votants est de 35 ; majorité absolue, 18 voix.

Au 1er tour, M. Delachenal obtient 5 voix ; M. Dorez, 6 voix ; M. Glotz, 8 voix ; M. Jeanroy, 7 voix ; M. Pelliot, 8 voix ; M. Fougères (non candidat), 1 voix. — Pas de majorité.

Au 2e tour, M. Delachenal obtient 8 voix ; M. Dorez, 5 voix ; M. Glotz, 13 voix ; M. Jeanroy, 8 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 3e tour, M. Delachenal obtient 12 voix ; M. Dorez, 2 voix ; M. Glotz, 14 voix ; M. Jeanroy, 6 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 4e tour, M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 3 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 5e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 6e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin blanc. — Pas de majorité.

Au 7e tour, M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 17 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Le Président, constatant que les candidats sont à égalité, consulte l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait à remettre l'élection à une date ultérieure ; mais comme le règlement n'a rien prévu à cet égard, il s'agit de savoir si l'on choisira une date rapprochée ou si au contraire on se prononcera pour un renvoi à une date éloignée, six mois par exemple.

Après un échange de vues entre MM. Prou, Schlumberger, Clermont-Ganneau, Girard, Thomas et Babelon, l'Académie se forme en comité secret pour discuter à fond la question.

La séance étant redevenue publique, la Compagnie décide de continuer au début de la prochaine séance le vote interrompu après le 7e tour.

M. Édouard Cuq fait une lecture sur un diptyque latin de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, relatif à la tutelle dative des femmes [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN DIPTYQUE LATIN SUR LA TUTELLE DATIVE DES FEMMES, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Ce diptyque, récemment acquis au Caire par M. le professeur Sayce et donné par lui à la Bibliothèque de l'Université d'Oxford, est formé de deux tablettes de bois qui mesurent 0m 15 sur 0m 12. Le creux destiné à recevoir la cire a 0m 105 sur 0m 075. Comme il est arrivé pour le fragment de triptyque du Musée de Leeuwarden dont j'ai entretenu l'Académie, il y a quelques mois [1], la cire a presque entièrement disparu; mais la pointe du style ayant pénétré dans le bois, la trace des lettres est très nette : l'écriture extérieure et intérieure est bien conservée. Le texte a été aisément déchiffré et publié par M. Grenfell dans *The Bodleian Quaterly Record*, 1919, p. 259, 262.

A. Face intérieure. Page 2.

Q. Aemilius Saturninus, præf(ectus) Aeg(ypti), postulante C. Terentio Sarapammone, Meviae Dionusario, e lege Julia et Ti(ti)a et ex s(enatus)c(onsulto), M. Julium Alexandrum, quo ne ab justo tutore tutela abeat, tutorem dedit. d e r e e b t s s. Actum Alex(andreæ) ad Aegyptum, viiii kal(endas) octobre(s), Saturnino et Gallo co(n)s(ulibus), anno vii imp(eratorum) Caesarum L. Septimi Severi Pii Pertinacis Arabici Adiabenici

B. Face intérieure. Page 3.

Parthici Maximi et M. Aureli(i) Antonini Aug(ustorum), mense Thoth, die xxvi.

Μηούια Διονυσάριον αἰτήσαμ.η<ν (*sic*) κύριον > ἐπιγραφόμενον

1. *Comptes rendus*, 1919, p. 265-282.

Ἰούλιον Ἀλέξανδρον, ὡς πρόκ<ε>ιται. Γάιος Ἰούλιος Ἡρακλᾶς ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς γράμματα μὴ εἰδύτης.

B. Face extérieure. Page 4.

C. Juli(i) Heraclae, C. Longini Prisci, P. Octavi(i) Theophili, M. Aureli(i) Marci, M. Juli(i) Felicis, C. Domiti(i) Claudiani, C. Terenti(i) Sarapammonis [signa].

Q. Aemilius Saturninus, præf(ectus) Aeg(ypti), postulante C. Terentio Sarapammone, Méviae Dionusarió, e lege Julia et Titia et ex s(enatus)c(onsulto), M. Julium Alexandrum, quo ne ab justó tutore tutela abeat, tutorem dedit.

A. Face extérieure. Page 1.

d e r e e b t s s. Actum Alex(andreae) ad Aeg(yptum) viiii kal(endas) Octobr(es), Saturninó et Galló co(n)s(ulibus), annó vii imp(eratorum) Caesarum L. Septimi Severi Pii Pertinacis Maximi et M. Aureli(i) Antonini Parthici Maximi et M. Aureli(i) Antonini Aug(ustorum), mense Thoth, die xxvi.

Μηούια Διονυσάριον, αἰτήσαμην (*sic*) κύριον ἐπιγραφόμενον Ἰούλιον Ἀλέξανδρον, ὡς πρόκειται.

Γάιος Ἰούλιος Ἡρακλᾶς ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς γράμματα μὴ εἰδύτης.

Μεβίας Διονυσάριου αἰτούμενης κύριον Γάϊον Ἰούλιον Ἀλέξανδρον.

Le diptyque de la Bodléienne contient un certificat constatant que le préfet d'Égypte, Q. Æmilius Saturninus, a donné pour tuteur à une citoyenne romaine, Mævia Dionysarion, la personne qu'elle lui a désignée, M. Julius Alexander. La nomination a été faite en vertu de la loi Julia et Titia et d'un sénatus-consulte. La loi, qui est connue grâce aux commentaires de Gaius (I, 185), a étendu aux gouverneurs de provinces le droit de nommer des tuteurs, conféré par la loi Atilia au Préteur urbain assisté du collège des

tribuns de la plèbe[1]. Le sénatus-consulte est celui qui, sur la proposition de Marc-Aurèle, a déterminé d'une façon précise les magistrats provinciaux qui ont le *jus dandi tutores*[2]. Le préfet d'Égypte, le *juridicus* d'Égypte et d'Alexandrie sont compris dans l'énumération[3].

L'acte est daté du 23 septembre 198, sous le règne de Septime Sévère et d'Antonin Caracalla. Bien que rédigé en latin, il porte en grec la souscription de la femme. Le titre de l'acte est également en grec ; il est placé en tête de la première page.

Le texte est écrit sur les pages intérieures 2 et 3. Le duplicata occupe la moitié des pages extérieures 4 et 1. Sur la seconde moitié de la page extérieure 4, sont les noms des témoins en regard de la cavité où leurs sceaux ont été apposés sur le fil de fermeture. Le titre de l'acte est à la fin de la page extérieure 1. Conformément à la règle édictée par le sénatus-consulte de l'an 61, les deux tablettes sont percées de trous (trois sur une des marges, un sur la marge opposée), où l'on faisait passer trois fois le cordon de fermeture avant de le fixer par des cachets[4].

Le diptyque est souscrit et scellé par sept témoins citoyens romains, au nombre desquels figurent C. Terentius Sarapammon qui a remis au Préfet la requête de la femme, et C. Julius Héraclas qui a souscrit l'acte à sa place, parce qu'elle ne sait pas écrire. Ces souscriptions et les sceaux apposés sur le fil de fermeture garantissaient la sincérité de l'écriture intérieure qu'on n'aurait pu modifier sans briser les sceaux. Une précaution analogue a été prise pour un diptyque du Musée du Caire contenant un extrait de

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 207.
2. Ulpien, *Dig.* XXVI, 5, 1 pr., 1.
3. *Ibid.*, I, 20, 4.
4. Paul, *Sent.*, V, 25, 6.

naissance délivré à Alexandrie en 148 : il est souscrit et scellé par sept témoins[1].

Les diverses mentions écrites sur le diptyque ne sont pas de la même main. La souscription de la femme sur la face intérieure de la seconde tablette (B, p. 3) n'est pas de la main qui a écrit le texte latin de cette face et de la page 2. Les souscriptions des témoins sont d'une troisième main. Le duplicata de l'acte sur la face extérieure de la seconde tablette est d'une quatrième main, ainsi que celui de la souscription de la femme. Une cinquième main a écrit le titre de l'acte ; le scribe a ici donné au nom de la femme la forme romaine Μέβια au lieu de Μηούια.

M. Grenfell, dans les notes qu'il a jointes à son édition du diptyque, a fait ressortir les particularités qu'il présente au point de vue de ses dispositions et de sa forme ; il l'a fait avec la précision que l'on peut attendre d'un des savants qui connaissent le mieux les documents gréco-égyptiens. Quant au fond, l'étude du texte soulève deux questions sur lesquelles M. Grenfell ne s'est pas prononcé : l'une a trait aux différences qui séparent l'acte écrit sur le diptyque des actes analogues déjà connus ; l'autre, aux abréviations qui terminent la ligne 6 et sont reproduites sur la face extérieure de la première tablette. J'essaierai de compléter sur ces deux points l'explication du nouveau document.

I

LES CERTIFICATS DE TUTELLE DATIVE

Pour accomplir valablement certains actes juridiques, les femmes doivent être assistées de leur tuteur, à moins qu'elles n'aient le *jus liberorum*. A défaut de tuteur testamentaire ou légitime, elles doivent prouver qu'elles ont un

1. Wilcken, *Chrestomathie*, 212.
2. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 220-222.

tuteur datif. Cette preuve résulte d'une pièce officielle scellée par des témoins, d'un certificat délivré par les bureaux du magistrat qui a nommé le tuteur. Les papyrus gréco-égyptiens déjà connus en offrent plusieurs exemples. Ces actes renferment une copie de la requête de la femme, avec sa souscription et celle du tuteur qu'elle a proposé ; une copie du décret préfectoral qui fait droit à la demande. La copie est certifiée par le Préfet [1].

L'acte écrit sur le diptyque est tout différent : il contient uniquement la substance de la requête et du décret subséquent avec la souscription de la femme. C'est un extrait des actes originaux et non une copie. On n'y a mis que ce qui a paru essentiel pour permettre à la femme de traiter régulièrement avec les tiers. C'est la première fois qu'on rencontre un certificat de tutelle dative ainsi rédigé. D'où vient cette différence de rédaction ? Pourquoi un simple extrait au lieu d'une copie de l'original ? Pourquoi ajouter la souscription de la femme, alors qu'on exclut celles du tuteur et du Préfet ?

Le certificat a pour but, quelle qu'en soit la forme, de prouver que la tutelle a été déférée par le magistrat compétent, de faire connaître le nom de la personne qui en est investie et celui de la femme à laquelle elle s'applique. A tous ces points de vue, la copie des actes originaux donne pleine satisfaction. Mais en pratique on a rarement besoin de tous les renseignements fournis par cette copie. On n'a guère à craindre que le tuteur conteste la mission qu'il a acceptée en souscrivant l'original ni qu'on soulève une difficulté sur le décret rendu par le Préfet. On peut donc

1. P. Oxy. IV, 720 ; XII, 1466. Les copies délivrées par les bureaux d'un magistrat portent ordinairement la souscription du magistrat ou du chef de bureau : *legi* ou *recognovi*, ou ἀνέγνων (P. Teb. II, 287 ; *BGU.*, I, 136 ; 361. *Berl. Sitz. Ber.*, 1910, p. 713). Parfois le numéro du bureau est indiqué : sur une copie délivrée par le chef du 19e bureau de la chancellerie impériale, on lit *recognovi undevicensimus* (*CIL.*, III, 411).

sans inconvénient restreindre la teneur du certificat aux indications indispensables aux tiers pour s'assurer qu'on ne pourra faire annuler l'acte qu'ils vont conclure avec la femme.

La rédaction ainsi abrégée a un double avantage : le certificat coûtera moins cher, car il y a lieu de penser que la taxe à payer était proportionnée à la longueur de l'acte [1] ; il sera plus portatif et pourra être écrit sur des tablettes de très petites dimensions comme notre diptyque. En cas de déplacement, la femme pourra l'emporter commodément pour s'en servir si l'occasion s'en présente.

Mais en réduisant le certificat au strict nécessaire, il semble qu'on aurait dû supprimer toutes les souscriptions. Le maintien de la souscription de la femme, avec la mention qu'elle a demandé pour tuteur la personne nommée par le Préfet, s'explique, à mon avis, soit par l'intérêt des tiers, soit par le désir du magistrat de dégager sa responsabilité.

Les tiers ont intérêt à savoir que la femme a choisi elle-même son tuteur. S'il est incapable ou malhonnête, elle ne pourra alléguer qu'elle n'a pas été protégée. S'il a donné à tort son *auctoritas*, la femme seule en subira les conséquences, sauf son recours contre lui. Le tuteur choisi par la femme devient en effet son mandataire ; comme tel, il

1. Cf. pour les taxes judiciaires, l'édit d'un gouverneur de Numidie, *CIL.*, VIII, 17896. — On pourrait se demander si le certificat écrit sur le diptyque a bien été délivré par les scribes de la Préfecture, ou si la copie a été faite par Héraclas sous le contrôle et la garantie des sept témoins qui ont scellé les tablettes. On connaît en effet des copies d'actes officiels faites par les intéressés. Dans un fragment de diptyque de l'an 94, un vétéran déclare qu'il a copié le document cité par lui littéralement (un édit de Domitien) d'après une table de bronze fixée sur le Cæsareum Magnum d'Alexandrie : *testatus est se descriptum et recognitum fecisse ex tabula ænea...* (G. Lefebvre, *Bull. Soc. archéol. d'Alexandrie*, 1910, p. 39 ; Wilcken, *Chrest.*, 463). Il ajoute que la déclaration a été faite *coram ac præsentibus eis qui signaturi erant*. Mais autre chose est copier un acte affiché en public, autre chose prendre copie d'un extrait du *Breviarium*. Il n'est pas douteux qu'il fallait ici obtenir la coopération du bureau qui en avait la garde.

doit agir de bonne foi et sans dol, sous peine d'être tenu de l'action de mandat. L'acceptation du mandat résulte de la souscription du tuteur sur la requête adressée par la femme au magistrat. Le tuteur faisait suivre son nom des mots εὐδοκῶ τῇ δεήσει, ou simplement εὐδοκῶ [1]. Bien que le mandat soit gratuit, on pouvait indemniser le tuteur soit pour les dépenses qu'il avait dû faire, soit pour la perte qu'il avait subie en sacrifiant une partie de son temps dans l'intérêt de la femme [2].

Le maintien de la souscription de la femme se justifie à un autre point de vue : c'est la conséquence de ce que le tuteur est ici nommé sans enquête. En principe, la nomination d'un tuteur par le magistrat est une mesure grave : il s'agit de confier à une personne la fortune d'un incapable, de la charger de l'assister dans l'accomplissement d'un acte juridique solennel ou dans l'exercice d'une action en justice. Le magistrat est rarement en état de faire lui-même un choix éclairé, alors surtout que son autorité s'étend sur un territoire aussi vaste que celui de l'Égypte : il fait procéder à une enquête ; il invite les magistrats du domicile de l'incapable à chercher un tuteur et à s'assurer de son honorabilité et de sa solvabilité [3].

Lorsqu'il s'agit d'un impubère, il est permis à un parent, à un ami d'indiquer au magistrat les personnes aptes à exercer la tutelle [4], mais on doit toujours lui en proposer plusieurs entre lesquelles il choisira après enquête. Le papyrus Nicole de l'an 147 en offre un exemple : une veuve, mère d'un impubère, prie le *juridicus* d'Égypte de choisir entre deux personnes nominativement désignées, celle qu'il jugera la plus digne (ἀξιοπιστότερος) d'exercer la tutelle [5].

1. P. Oxy. I, 56 ; IV, 720 ; *BGU.*, IV, 1070.
2. P. Lond. II, p. 212 : ἀνεύθυνόν σε ποιῶ διὰ τὸ αὐτὴν ἀπειληφέναι. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 491, 5 et 6.
3. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 8, 1, § 2, 3.
4. Modestin, *Dig.*, XXVI, 6, 2 pr.
5. *Revue archéologique*, 1894, XXIV, 70.

Une constitution de Sévère a consacré cet usage, en obligeant la mère à demander au gouverneur de la province la nomination du tuteur sous peine d'être déchue de la succession légitime de son fils [1]. Elle doit présenter plusieurs noms (*nomina edere*) ; mais il semble qu'au IIIe siècle elle pouvait le faire successivement, le magistrat ayant le droit d'écarter celui qu'on lui proposait : c'est ce qui résulte de deux papyrus des années 218 et 266. Dans les deux cas, la mère déclare qu'elle fait cette présentation à ses risques et périls [2]. Elle prend la responsabilité du choix qu'elle a fait. Cette déclaration ne dispensait pas le magistrat de faire une enquête ; la protection du pupille l'exige. L'enquête était nécessaire même lorsque la mère avait désigné le tuteur dans son testament : le tuteur était confirmé *ex inquisitione* [3].

Il n'en était pas ainsi pour la tutelle des femmes. Ici la femme, ou un tiers en son nom [4], désigne au magistrat le tuteur de son choix. Tel est le cas d'un acte de la même année que notre diptyque [5], et de deux actes des années 211 et 247 [6]. Le rôle du magistrat se borne à conférer le titre et les pouvoirs d'un tuteur à la personne qui lui est désignée. Comme dans le cas précédent, mais sans qu'une déclaration expresse fût requise, la nomination était faite aux risques et périls de la femme. Le magistrat tenait à dégager sa responsabilité. Si le tuteur n'avait pas la gestion des biens comme le tuteur d'un pupille, son *auctoritas* était exigée pour des actes qui pouvaient compromettre la

1. Modestin, *loc. cit.*, 2, 2.
2. *BGU.*, IV, 1070; P. Teb. II, 326 : αἰτοῦμαι... τῷ ἰδίῳ κινδύνῳ ἐπίτροπον τῇ παιδὶ ἀποφανῆναι.
3. Neratius, *Dig.*, XXVI, 3, 2 pr.
4. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 7, 2 : *Postulare tutorem videtur et qui per alium postulat.*
5. P. Teb., II, 397.
6. P. Oxy. I, 56 ; IV, 720.

fortune de la femme : aliéner des choses précieuses, contracter des obligations, donner quittance d'un paiement [1].

La responsabilité du Préfet d'Égypte était, il est vrai, morale et non pécuniaire. Les magistrats, qui ont le *jus dandi tutores*, ne sont pas soumis à l'action créée en vertu d'un sénatus-consulte du règne de Trajan [2] contre les magistrats municipaux qui ont présenté un tuteur insolvable [3]. Le Préfet ou le *juridicus* n'en devait pas moins juger utile de prévenir toute erreur, en prescrivant d'insérer dans le certificat délivré à la femme les termes de sa souscription. C'était le meilleur moyen d'avertir les tiers et de rappeler à la femme que le Préfet lui avait donné le tuteur qu'elle avait elle-même choisi.

L'importance attachée à cette souscription est confirmée par le titre écrit en grec sur la face extérieure de la première tablette et qui résume la partie essentielle de l'acte : requête de Mævia Dionysarion afin d'avoir pour tuteur G. Julius Alexander [4]. On remarquera qu'il n'est pas dit que ce tuteur doive être un tuteur *ad hoc*, comme dans un acte de l'an 211 [5], où il s'agit, il est vrai, de pérégrins [6].

La même préoccupation de dégager la responsabilité du magistrat apparaît dans la clause *quo ne ab justo tutore tutela abeat*. Cette clause était depuis longtemps usitée :

1. Gaius, I, 191, 192 ; III, 171. P. Lond. II, cccclxx, p. 212. P. Teb. II, 397.

2. Ulpien, *Dig.*, XXVII, 8, 1, 1.

3. *Cf.* Édouard Cuq, *Manuel*, p. 218, 2.

4. La souscription de la femme porte κύριον ἐπιγραφόμενον. Le verbe ἐπιγράφειν est le terme ordinairement usité pour désigner la délation de la tutelle par le magistrat. Voir les notes suivantes.) On trouve aussi ἀποφαίνειν, ἐπιτρέπειν, ἐπιδιδόναι.

5. P. Oxy. I, 56 : αἰτοῦμαι... ἐπιγραφῆναι μου κύριον, πρὸς μόνην ταύτην τὴν οἰκονομίαν, Ἀμοιτᾶν Πλουτίωνος... παρόντα καὶ εὐδοκοῦντα.

6. Il en est de même sans doute dans un acte de l'an 168 où le tuteur est déchargé de son mandat aussitôt après l'accomplissement de l'acte juridique. P. Lond. II, p. 212 : ἐπεὶ ἐπεγράφω κύριος τῆς ἐμῆς γυναικὸς περιλυούσης δίκαιον μητρικὸν αὐτῆς κατὰ τοὺς νόμους τῶν Ῥωμαίων...

on la trouve au début du règne de Domitien dans le chapitre XXIX de la loi de Salpensa. On la trouve aussi dans deux papyrus d'Oxyrhynchos des années 245 et 247. Elle a sa raison d'être : la tutelle dative ne s'ouvre qu'à défaut de tutelle testamentaire ou légitime. Le Préfet ignore s'il n'existe pas une personne qui pourra faire valoir son droit à la tutelle : il ne consent à nommer le tuteur proposé par la femme que sous toutes réserves. Les tiers, aussi bien que la femme, sont avertis.

Le diptyque de la Bodléienne ne fournit aucun renseignement sur une question qui, dans l'état actuel de nos connaissances, demeure incertaine ; celle de savoir si, en Égypte, avant Caracalla, les magistrats locaux pouvaient nommer un tuteur à un citoyen romain, sans en avoir reçu le mandat spécial du Préfet ou du *juridicus*. Une délégation générale n'était pas licite [1].

II

LE *Breviarium* DE LA PRÉFECTURE D'ÉGYPTE.

La seconde question à examiner est celle des abréviations qui terminent la ligne 6. Elles résument sans aucun doute, comme l'a conjecturé M. Grenfell, une formule destinée à garantir l'authenticité de l'acte. On rencontre des formules de ce genre dans divers textes ; elles commencent toujours par les mots *descriptum et recognitum* [2]. Les trois premières lettres *d e r* doivent être lues : *d(escriptum) e(t) r(ecognitum)*. Les deux suivantes *e e* désignent l'acte qui a servi de modèle : *e x) e(xemplo)*. Les trois dernières *t s s* se rapportent à une *t(abula) s(upra)s(cripta)*. Mais la lettre *b*, placée entre *e(xemplo)* et *t(abula)*, paraît obscure à

1. Ulpien, *Dig.*, XXVI, 1, 6, 2.
2. *Corp inscr. Lat.*, X, 7852.

M. Grenfell, et la combinaison des lettres *e b t s s* demeure, à son avis, incertaine, faute d'un texte parallèle.

J'espère cependant pouvoir résoudre la difficulté en précisant la nature de l'acte consigné sur le diptyque et par suite la collection où l'acte qui a servi de modèle était classé dans les archives de la Préfecture. Les termes de comparaison ne font pas défaut.

L'acte se distingue nettement par sa forme des actes analogues antérieurement publiés. Ceux-ci sont tous reproduits (ἀντίγραφον ἐξ ἀντιγράφου) d'après le recueil des copies [1] d'actes originaux [2] dont on a soin d'indiquer l'espèce : *liber*, *commentarius*, *tabula*. C'est ainsi que la copie d'un rescrit de Gordien de l'an 238 est faite *ex libro libellorum rescriptorum a domino nostro... in verba quæ infra scripta sunt* [3]. Dans une inscription de Cère de l'an 114, la copie d'une décision du sénat municipal avec les pièces annexes est faite *ex commentario... in quo scriptum erat it quod infra scriptum est* [4]. Dans un diptyque du Musée du Caire, l'extrait de naissance de la fille d'un citoyen romain est délivré *ex tabula albi professionum liberorum natorum quæ proposita erat in atrio magno*. On indique même le numéro de la table et de la page *in qua scriptum fuit id quod infra scriptum est* [5]. Pareillement les actes publics du municipe de Cère étaient transcrits à leur date sur un registre (*commentarius cottidianus*);

1. P. Lond. II, cccxxiv, p. 63.

2. Τὰ γραφέντα désigne l'original ; τὸ ἀντίγραφον, la copie. P. Oxy. VI. 899 : ἕως τούτου, τῆς ἐπιστολῆς καὶ τοῦ βιβλειδιόυ τὸ ἀντίγραφον... κατὰ τὰ γραφέντα ὑπὸ σοῦ. Autres exemples d'ἀντίγραφα, P. Fior. 57, l. 67, 86 ; P. Amh. 77, 34 ; *BGU.*, II, 457. Parfois on indique la page du registre où la copie est transcrite. P. Oxy. VIII, 1119, l. 1 : κη (= 28).

3. *CIL.*, III, 12336.

4. *Ibid.*, XI, 3614.

5. Wilcken, *Chrest.* 212 : *professionis liberorum... tabula V et post alia pag(ina) III, XVIII k(alendas) octobr(es).*

chaque page était numérotée et divisée en articles (*capita*) [1].

Ce devait être un usage général. Il est confirmé pour l'Égypte romaine par les papyrus. Les actes des magistrats étaient transcrits à, la suite les uns des autres sur des feuillets numérotés (κόλλημα, *pagina*) dont on formait des rouleaux (τόμος, *volumen*) également numérotés. Exemples : κολλ' ρνβ τομ α = page 152, vol. I. — κολλημ οζ τομου β'' = page 77, vol. II. Parfois les feuillets étaient divisés en colonnes numérotées. La recherche des actes dans les archives était ainsi singulièrement facilitée [2].

Dans un papyrus d'Oxyrhynchos de l'an 247, relatif à la nomination d'un tuteur à une femme, la requête et le décret du Préfet sont reproduits littéralement [3]. Chacun de ces actes est conçu à la première personne : *Claudio Valerio Firm[o præf(ecto) Aeg(ypti)] ab Aurelia<e> Ammo[nario]. Rogo, domine, des mihi [tu]torem Aurelium P[lutammonem] e lege Julia et Titia et ex s(enatus)c(onsulto). Plutammonem e lege Julia et Titia tutorem do.* Formule analogue dans un papyrus de l'an 245, avec l'indication de la page et du volume du recueil des actes originaux : κόλ(λημα) ρδ τ(όμος) εἷς = page 94, vol. I ; mais ici le texte latin de la requête et du décret a été traduit en grec. La copie porte la mention : ἑρμηνεία τῶν Ῥω[μαϊκῶν] [4].

Dans notre diptyque au contraire, il n'y a ni le texte de la requête, ni celui du décret, ni la souscription du tuteur : il n'y a qu'un résumé, conçu à la troisième personne [5].

1. *CIL.*, XI, 3614 : ...*Commentarium cottidianum municipii Caeritum inde pagina XXVII, kapite VI... Inde pagina altera, capite primo... Inde pagina VIII, kapite primo.* Cf. Édouard Cuq, *Le Conseil des Empereurs, d'Auguste à Dioclétien*, p. 418.

2. Cf. Wessely, *Amtsbücher und ihre Citirung*, dans *Mittheil. aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, IV, 146.

3. P. Oxy. IV, 720.

4. P. Oxy. XII, 1466.

5. Il y a d'autres certificats rédigés en cette forme, tel est un certificat

Q. Aemilius Saturninus, postulante... Sarapammone, Meviae... tutorem dedit. Ce n'est plus une copie des actes originaux, c'est la copie d'un sommaire, d'un *exemplum breve*, inséré dans le *Breviarium* d'un des bureaux de la Préfecture.

Sénèque, dans une de ses lettres à Lucilius (I, 39), explique le sens du mot *breviarium* et en indique l'origine : *Hæc quæ nunc vulgo breviarium dicitur, olim cum Latine loqueremur, summarium vocabatur.* Le mot s'est introduit dans l'usage lorsqu'on a cessé d'exprimer en latin l'idée d'abrégé. *Breviarium* vient en effet de *brevis* qui est pour *bregvs* et correspond au grec βραχύς avec addition d'un *i* (*bregvis*). Le *g* a disparu ensuite devant le *v*, d'où *brevis* [1]. En substituant à l'ancien terme latin *summarium* un mot d'origine grecque, les Romains ont entendu sans doute désigner un usage emprunté par l'administration impériale aux pays de civilisation hellénique, celui de résumer dans un abrégé l'ensemble des actes des divers magistrats. Tel était le *breviarium totius imperii* préparé par Auguste [2] et qui d'après Tacite formait un *libellus* [3].

Le *breviarium* n'était pas rédigé pour la circonstance, ni pour un acte préfectoral en particulier. Il contenait le résumé de tous les actes accomplis par le magistrat pendant qu'il était en charge, ces actes étant d'ailleurs classés suivant leur nature dans des catégories différentes. Grâce à ces *breviaria*, on pouvait apprécier l'activité du magistrat et

de libération du service militaire de l'an 122 : *T. Haterius Nepos præf. Aeg. L. Valerio Nostro equiti alæ Vocontiorum, turma Gaviana emerito honestam missionem dedit* (De Ricci et F. Girard, *N. Rev. hist.*, XXX, 478). Suit une souscription qui paraît être celle du Préfet : [*L. V*]*alerio s*(*upra*) *s*(*cripto*) *h*(*onestam*) *m*(*issionem*) *dedi*. Cf. Wilcken, *Chrest.*, 457, et l'interprétation qu'il donne de cette tablette, I, 398.

1. Cf. Bréal et Bailly, *Dict. étymologique latin*, *v*[is] *brevis*, *levis*.

2. Suétone, *Octav.* 101. Ce *breviarium* présentait le tableau de la situation militaire et financière ; il indiquait le nombre des soldats présents sous les étendards dans toutes les régions de l'Empire, l'encaisse du Trésor et du fisc, le montant de l'arriéré des impôts.

3. *Ann.* I, 11.

retrouver rapidement les décisions qu'il avait prises à une date déterminée, sans être obligé de compulser la série complète des actes originaux. C'est ce qui eut lieu dans le cas qui nous occupe. La femme se fit délivrer un certificat conforme à l'*exemplum breve tabulæ suprascriptæ*. C'était une copie du sommaire de la *tabula* contenant la requête de la femme et la décision du Préfet.

L'usage de rédiger un sommaire des actes conservés dans les archives publiques remonte en Égypte au temps des Ptolémées : il est attesté par un papyrus du Musée du Louvre (n° 65). Un fonctionnaire royal, dans une lettre adressée à un de ses collègues, lui explique la pratique suivie pour l'enregistrement des contrats égyptiens : on en fait d'abord une copie littérale, avec traduction grecque s'il y a lieu ; puis on rédige un sommaire de l'acte en indiquant les noms des parties et de leur père, et la date de la souscription. La première opération est désignée par le mot εἰκονίζειν, la seconde par le mot ἐντάσσειν [1].

Pareillement les notaires égyptiens devaient, sous la domination romaine, envoyer au bureau central des archives de leur nome la copie des actes dressés par eux, et en même temps une liste récapitulative avec un extrait des clauses essentielles de chaque acte. Les copies formaient des rôles qu'on appelait εἰρόμενα ; les extraits étaient des ἀναγραφαί. Les uns et les autres sont mentionnés dans deux papyrus des années 46 et 208 de notre ère [2]. Un règle-

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e partie, p. 377 : τὸ συνάλλαγμα εἰκονίζειν, τοῖς τε συνηλλάχοτας καὶ ἣν πεποίηνται οἰκονομίαν καὶ τὰ ὀνόματ' αὐτῶν πατρόθεν ἐντάσσειν καὶ ὑπογράφειν ἡμᾶς ἐντεταχέναι εἰς χρηματισμόν, δηλώσαντες τόν τε χρόνον ἐν ᾧ ὑπογεγράφαμεν... καὶ τόν δέ αὐτῆς τῆς συγγραφῆς χρόνου.

2. Grenfell and Hunt, *New classical fragments and other greek and latin papyri*, II, 41, l. 16-21 : κατηχορίζω σου διὰ τετράμηνα πάντος τοῦ δέ ἴμου οἰκονομηθησομένους χρηματισμοὺς ἐν τόμου συνκολλοσίμου καὶ εἰρομένι ἑνὶ καὶ ἀναγραφῇ μιᾷ. Cf. Vitelli, *Tre documenti greci-egizi* (Ausonia, II, 137), l. 4-10.

ment analogue s'appliquait aux banquiers pour leurs διαγραφαί [1].

De même les sitologues, chargés de l'administration des greniers publics (θησαυροί) [2], où l'on entreposait les redevances en nature, spécialement le blé destiné à l'approvisionnement de Rome, devaient envoyer tous les mois au *procurator Neaspoleos* à Alexandrie un relevé sommaire des entrées et des sorties de leurs magasins : μηνιαῖοι (λόγοι) ἐν κεφαλαίῳ [3].

Le même usage était suivi à Rome par la chancellerie impériale. Chaque bureau rédigeait un sommaire des affaires de son ressort : c'était le *breviarium officii*. D'après Suétone, Vespasien, avant de donner audience à ses amis, lisait d'un bout à l'autre les *breviaria officiorum omnium* [4]. Galba consultait le *breviarium rationum* [5]. Les riches particuliers avaient leurs *rationes breviariæ* [6], indépendamment de leurs livres de comptes.

Au Conseil impérial, un *notarius* était chargé de présenter le sommaire de l'affaire qui allait être mise en délibéré et dont les procès-verbaux étaient entre ses mains. C'était le *brevis causæ*. Alexandre Sévère infligea une peine rigoureuse à l'un de ces *notarii* qui avait falsifié le sommaire rédigé par son bureau [7].

Les constitutions des empereurs sont citées par les jurisconsultes tantôt dans leur teneur originale, tantôt d'après le sommaire conservé dans les archives [8]. Les *Decretorum*

1. P. Lond. III, p. 156-167. Cf. P. Fior. 24.
2. Cf. Daremberg et Pottier, *Dict. des Antiq. grecques et romaines*, v° Thesaurus, V, 221.
3. P. Amherst, 69, de l'an 154, l. 8-11. Un autre papyrus de l'an 216 contient le texte d'un de ces sommaires mensuels : *BGU.*, II, 534.
4. *De grammat.*, 10. Cf. *Vita Vespas.*, 21.
5. Suétone, *Galba*, 12.
6. Scævola, *Dig.*, XXXIII, 8, 26.
7. Lamprid., c. 21.
8. L'Édit du Préteur, dont les termes avaient été arrêtés lors de la composition de l'Édit perpétuel sous Hadrien, a-t-il été l'objet d'une rédaction

libri de Paul en offrent des exemples [1]. Le recueil des rescrits de Marc-Aurèle et Verus, publié par Papirius Justus, est presque entièrement composé à l'aide des sommaires. Dans quelques cas seulement le texte original est reproduit; la citation est ici précédée des mots : *in hæc verba rescripserunt* [2]. C'est la même formule que nous avons rencontrée dans les monuments épigraphiques et dans les papyrus. A l'inverse, les *libri cognitionum* de Callistrate renferment beaucoup de citations des textes originaux [3].

En présence d'un usage aussi général, l'explication des abréviations de notre diptyque ne paraît pas douteuse. Le texte de la décision du Préfet d'Égypte est certifié conforme au sommaire de la requête présentée par la femme et agréée par le Préfet. Le texte intégral de la *postulatio* écrite sur la *tabula* avait été abrégé lors de son insertion dans le *breviarium*. Cet abrégé a servi de modèle pour la rédaction du certificat.

Les bureaux de la Préfecture délivraient ainsi, suivant

abrégée ? Tel serait, suivant certains auteurs, le caractère du *breve edictum*, des *brevia* commentés par le jurisconsulte Paul (*Index Florentinus*. Brevion βιβλία εἴκοσι τρία). D'autres pensent que ces *Brevia* sont un bref commentaire de Paul sur l'Édit, un abrégé en 23 livres de son commentaire en 80 livres. Mais les très rares textes qui mentionnent un *breve edictum* désignent un édit rendu en exécution d'un sénatus-consulte ou d'un édit antérieur et qui, au lieu d'en reproduire les termes, se borne à le viser, soit en transcrivant un extrait, soit en lui empruntant une expression caractéristique. Tel est le cas du *breve edictum* rendu par le préteur Licinius Nepos, président de la *quæstio repetundarum*, en exécution du sénatus-consulte sur les honoraires des avocats (Pline, *Epist.*, V, 21). Tel est aussi l'Édit par lequel le Préteur vise deux édits relatifs aux *cognitores* (Vatic. frag. 323). De même, parmi les fragments des *libri brevium* de Paul, il en est deux qui se réfèrent à l'exécution de la loi Cincia et du sénatus-consulte Velléien (Vatic. frag. 310 ; *Dig.*, XVI, 1, 12). Ce sont vraisemblablement des Édits de ce genre, assez nombreux à la fin du IIe siècle, qui ont fait l'objet du commentaire de Paul.

1. *Dig.*, I., 2, 9 : *Severus dixit*. *Dig.*, XLVIII, 19, 10.
2. *Dig.*, XVIII, 1, 71 ; XLVIII, 12, 3.
3. *Verba decreti hæc sunt* (*Dig.*, XLVIII, 7, 7). *Divus Hadrianus in hæc verba rescripsit* (*Dig.*, XLVIII, 19, 28, 6 ; XLVIII, 15, 6 pr.).

les cas, deux sortes de copies des actes déposés dans les archives : les unes étaient faites d'après l'*exemplum breve* inséré au *Breviarium*, les autres d'après l'*exemplum authenticum*. Dans les papyrus, le mot *authenticus* ou αὐθεντικός désigne l'acte original conservé au *Tabularium* [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau au nom de M. Charles Diehl, une *Histoire de l'Empire byzantin* (Paris, 1919, in-16).

M. Pottier offre à l'Académie, de la part de M. Sidersky, le tirage à part d'un article sur la *Stèle de Mésa*, publié dans la *Revue archéologique*, 1919. C'est un hommage rendu à notre confrère, M. Clermont-Ganneau, à l'occasion du Cinquantenaire de sa célèbre découverte qui date de 1869. L'auteur a rappelé et résumé toutes les circonstances qui ont accompagné la trouvaille ; il donne le texte avec la traduction et des notes de lecture, en y joignant des observations sur la langue moabite et une transcription en hébreu massorétique. Le travail se termine par un index bibliographique qui rendra grand service en permettant de recourir à l'ensemble considérable d'études déjà parues sur le monument : il ne compte pas moins de 262 numéros.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Auguste Brutails, élu académicien libre le 14 novembre 1919.

1. Dans un papyrus du règne de Trajan (*Oxy.*, VII, 1022), un *cornicularius* de la 3e cohorte des Ituréens, transcrivant une lettre du préfet C. Minicius Italus à son commandant, certifie que l'original est dans le *tabularium* de la cohorte : *Scripsi authenticam epistulam in tabulario cohortis esse*. Cf. P. Lond. III, p. 228 : Αὐρήλιος Κύριλλος Ἰσχυρίωνος ἐπιμελητὴς ἔδοκα τὸ ἴσον κ[αὶ ἔ]χω τὴν αὐθε[ν]τικὴν ἀποχὴν παρ' ἐμαυτῷ.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée de la correspondance qui comprend :

Une lettre du Président de la Société centrale des Architectes demandant à l'Académie de désigner l'élève des Écoles françaises d'Athènes, de Rome ou d'Extrême-Orient, auquel sera accordée, en 1920, la grande médaille d'argent de la Société. — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ;

Une lettre de M. Adam, recteur de l'Université de Nancy, qui prie l'Académie de vouloir bien concourir par la concession de ses publications à la reconstitution de la Bibliothèque de l'Université de Nancy, incendiée par les obus allemands, quelques jours avant l'armistice. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires ;

Une lettre de M. Dottin, correspondant de l'Académie, au sujet des conditions de publication d'un *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. — Renvoi à la même Commission ;

Deux demandes de subvention sur la fondation Garnier émanant de M. de Gironcourt et de Mlle Homburger. — Renvoi à la Commission de la fondation Benoît Garnier.

M. Théodore Reinach communique et commente une curieuse épigramme grecque qu'il a copiée sur un bas-relief inédit. La défunte s'appelle Chelidon (l'Hirondelle), son mari, Pontos; ils paraissent être de nationalité méotienne, c'est-à-dire des rives de la mer d'Azov.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission du prix Duchalais, fait connaître que la Commission a décerné le prix à M. Adolphe Dieudonné, pour la seconde série de ses *Mélanges numismatiques*.

L'ordre du jour appelle la continuation du vote pour l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse, interrompu après le 7e tour.

Au 8e tour, il y a 33 votants ; majorité, 17 voix.

M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 16 voix ; M. Pelliot, 1 voix. — Pas de majorité.

Au 9e tour, il y a 34 votants; majorité, 18 voix.

M. Delachenal obtient 16 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 16 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

Au 10e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Glotz, 15 voix ; M. Jeanroy, 1 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au 11e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Delachenal obtient 17 voix ; M. Dorez, 1 voix ; M. Glotz, 15 voix. Il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de continuer le vote et renvoie l'élection au mois de novembre 1920.

M. Thomas signale plusieurs nouveaux exemples du nom populaire donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (22 février) : *Saint Pierre hiver sous pierre.* Il rappelle l'explication qu'en a proposée, en 1851, Natalis de Wailly : le relèvement fréquent de la température aux approches de cette fête, plus tardive au moyen âge par suite de l'erreur astronomique commise par le calendrier julien et qui n'a été corrigée qu'en 1582, aurait été traduit par l'affirmation que l'hiver était « sous pierre », c'est-à-dire « enterré ». Une prudente réserve figure dans quelques dictons postérieurs, notamment dans les *Proverbes communs* (recueil du xve siècle), où on lit :

A la Sainct Pierre
L'hiver s'en va ou il resserre.

A noter la variante que fournit une autre collection :

A la Chaire Sainct Pierre,
L'hiver s'en va s'il ne se resserre.

Une formule analogue est encore vivante en Gascogne (Gers) :

Enta Sen-Pè,
L'iuer s'en ba ou se rehè.

Ce serait commettre une grave erreur que d'attribuer ces formules à la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome (8 janvier), comme l'ont fait quelques médiévistes de marque.

En terminant, M. Thomas montre que la source de la formule populaire remonte très haut, et est indépendante de l'erreur astronomique du calendrier Julien. Elle découle de l'antique système des saisons « secundum naturalem differentiam », transmis par Isidore de Séville au moyen âge, et qu'Ovide et Pline mentionnent déjà. Dans ce système, en effet, le printemps commence le 22 février, l'été le 24 mai, l'automne le 23 août, l'hiver le 24 novembre. Le moyen âge a mis plus tard les dates en rapport avec les fêtes des saints, dans des vers latins mnémotechniques. On citera seulement ceux qui figurent dans la *Massa compoti* d'Alexandre de Villedieu (commencement du XIIIe siècle) :

Annum discerne per partes, suntque quaterne.
Ver Petro detur, estas exinde sequetur;
Hunc dabit Urbanus, autumnum Symphorianus ;
Festum Clementis hiemis caput est orientis ;
Fugit hiems retro cathedrato Simone Petro.

M. Charles Diehl donne lecture d'une note de M. Papadopoulos, directeur du lycée national gréco-français de Constantinople[1].

COMMUNICATION

NOTE SUR QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES FAITES A CONSTANTINOPLE, PAR M. PAPADOPOULOS, DIRECTEUR DU LYCÉE GRÉCO-FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE.

I

Durant la guerre, des fouilles ont été opérées sur l'emplacement du Grand Palais, sous la conduite de M. Th. Wiegand, directeur du Musée de Berlin.

En 1912, un grand incendie avait mis à nu tous les ter-

1. Voir ci-après.

rains situés à l'Est de la mosquée Sultan-Achmet et du Ministère de la justice.

MM. Wiegand et Wulzinger y constatèrent d'abord l'existence d'un mur long de 150 m. qui supporte toute la terrasse désignée aujourd'hui sous le nom d'Isaac Pacha. Toute la surface en est jalonnée de ruines informes et le sous-sol est plein de substructions voûtées, utilisées en guise de citernes par les habitants de cette localité avant l'incendie.

En certains endroits, les fouilles ont été pratiquées à une profondeur de 8 m., moyenne ordinaire de la surélévation du terrain à Byzance. On a pu ainsi déterminer l'emplacement du Καινούργιον de Basile Ier dont il subsiste encore l'escalier. M. Wiegand m'a montré les croquis d'une cinquantaine d'objets trouvés au cours des fouilles.

Parmi ces objets je dois signaler un écusson en marbre représentant l'aigle à une tête, emblème de la dynastie macédonienne. M. Wiegand avait particulièrement attiré mon attention sur la ressemblance absolue de cette aigle avec l'aigle prussienne.

On constata en outre la présence de conduites d'eau fort curieuses. Les tuyaux en sont enchâssés dans une enveloppe carrée remplie d'un ciment fort solide. Ce système de canalisation avait fait croire parfois que les eaux des citernes ouvertes étaient destinées à éteindre les incendies. Comme ces citernes sont situées sur les parties les plus élevées de la ville, leurs eaux devaient exercer une forte pression sur les parois des tuyaux. C'est pour combattre cette pression qu'on aurait enchâssé les tuyaux dans ces enveloppes solides. Cette hypothèse est maintenant inadmissible ; car nous savons que dans le Palais, en cas d'incendie, la pénurie de l'eau était telle qu'on était réduit à puiser de l'eau dans la citerne dite la ψυχρά [1].

1. Cette citerne se trouvait dans le Palais.

Ces fouilles ont continué longtemps encore après l'entrée des alliés à Constantinople. Tout fait croire qu'on n'a rien trouvé, sauf quelques débris de céramique et trois assiettes brisées en faïence jaune sur lesquelles est représentée une colombe casquée à quatre ailes.

Quant aux objets en ivoire dont M. Wiegand a enrichi le Musée de Berlin, tous sont faux, fabriqués par une bande de faussaires qui ont leur atelier dans le grand Bazar.

Il y a actuellement à Constantinople une mission anglaise qui doit faire des fouilles dans le voisinage de Sainte-Sophie et sous le palais de Top-Capou. Tous les travaux de prospection sont déjà terminés et on attend pour commencer l'arrivée à Constantinople des principaux membres de la Société, dont l'un est de l'entourage du roi, qui s'intéresse, dit-on, particulièrement à ces fouilles.

Cette société archéologique est, au reste, celle-là même qui pratiqua les fouilles sous la mosquée d'Omar à Jérusalem. Elle se flatte, dit-on, de retrouver entre autres choses, dans le voisinage de Sainte-Sophie, le ciboire qu'emporta avec lui le prêtre de 1453, lorsqu'il disparut dans une galerie souterraine. On connaît cette légende, fort répandue parmi les Grecs ; elle serait confirmée, paraît-il, par un manuscrit syriaque que possèdent les Anglais en question.

Sous le palais de Top-Capou, on chercherait des manuscrits du deuxième siècle (ap. J.-C.) qui auraient été enterrés lors de la prise de Constantinople par les Croisés. Pour la plupart, ces manuscrits auraient trait à la vie de Jésus, à celle des Apôtres et des premiers Pères de l'Église.

II

En attendant, le hasard et l'incendie remettent toujours certaines choses au jour. Ainsi un certain Rachid-Bey,

commerçant, en creusant un puits tout près et au Nord de la citerne ouverte d'Hexi-Marmara, dans l'endroit appelé Youksek-Bostan (jardin élevé), a rencontré à une profondeur de 6 m. deux tombeaux voûtés contenant cinq squelettes. Le crâne de l'un de ces squelettes portait des taches dorées [1]. Les parois et les voûtes de ces tombeaux sont construites en briques de 40 cm. ne portant pas la moindre inscription. Le plus grand de ces tombeaux est long de 2 m. 48, large de 1 m. 30 et haut de 1 m. 65.

Point d'inscriptions ; une croix en couleur rouge est peinte sur le mur occidental du grand tombeau. Elle a une hauteur de 65 cm. et une largeur de 48 cm. La profondeur du puits atteint aujourd'hui 12 mètres. On n'a rien trouvé de plus, sauf une petite stèle funéraire en marbre, longue d'un mètre, large de 40 cm., présentant au milieu le trou traditionnel où était fichée la croix. Elle n'a aucun rapport avec les tombeaux. Le terrain du puits était intact et vierge et, comme il constitue le point culminant de la septième colline, formant une espèce de tertre, il semble qu'on soit peut-être en présence d'une nécropole souterraine, établie à l'extrémité de quelque galerie souterraine, dont l'issue doit être recherchée sur la pente orientale de ce tertre.

III

L'incendie, « cet auxiliaire précieux des archéologues de Constantinople », a réduit dernièrement en cendres tout le quartier situé entre Kachrié-Djami et la citerne ouverte de la porte d'Andrinople [2]. On peut ainsi étudier plus facilement les nombreuses ruines qui jalonnent toute cette localité.

1. Ce crâne est conservé aujourd'hui dans la sacristie du Patriarcat.
2. Ce quartier s'appelle Salma-Tombrouk.

Il y a là un nombre considérable d'églises : ce sont, outre Kachrié-Djami, la seule qui soit en bon état de conservation, *Kéfili-Djami* où l'on reconnaît soit la Μονή Μανουήλ, soit la Μονή Ἀετίου (qui n'a d'ailleurs jamais existé) : *Kitab-Hamam*, tout près de la précédente, qui ne conserve qu'un pan de mur byzantin et l'abside. A une petite distance vers le Sud, se trouve *Odalar-Djami* et, immédiatement derrière lui, *Kassim-Agha-Djami* dont la technique constructive est de l'époque théodosienne. Au Nord-Est de *Kéfili-Djami* nous rencontrons les ruines de *Bogdan-Seraï* et, à quelques pas au Sud de *Kachrié-Djami*, des ruines importantes renfermant le Haghiasma de *Saint-Jean Baptiste* (que l'on considère, mais à tort, semble-t-il, comme le reste du fameux couvent de Saint-Jean in Petra). A l'Est de ce dernier et en face de l'église grecque de la Παναγία se trouve le Haghiasma de Saint-Nikétas.

Il y a deux ans, le propriétaire de Bogdan-Seraï se mit à démolir cette élégante petite église pour en vendre les matériaux. Le Patriarcat intervint, mais trop tard malheureusement. Pourtant, pendant la démolition, on reconnut l'existence d'un étage inférieur presque entièrement souterrain qui, déblayé, offrit l'aspect d'une chapelle. C'est là que des Allemands [1] procédèrent à des fouilles clandestines qui firent découvrir trois tombeaux, trois sarcophages parallèles et recouverts de grands blocs de pierre, qui étaient enfouis à une profondeur de 50 cm. au-dessous du dallage. Rien par conséquent ne pouvait trahir l'existence de ces tombeaux. Nous ne savons pas ce qu'on a pu y trouver. Après leur profanation, il n'y restait plus que quelques ossements et un fragment de marbre provenant probablement du dessus de la porte de la chapelle souterraine et où se lit un fragment d'inscription.

Paspati, dans ses Βυζαντιναὶ Μελέται, p. 360, suppose que

1. Militaires ou civils.

cette église qui, après la prise de Constantinople, fut affectée au palais du représentant de Moldavie (d'où son nom Bogdan-Séraï), était, avant la prise de la ville, la chapelle d'une demeure patricienne et il estime que « cet édifice est précieux parce que nous apprenons, grâce à lui, la forme et les dimensions des chapelles byzantines, εὐκτήρια, des demeures seigneuriales. »

Pourtant l'orientation spéciale de l'édifice ainsi que la récente découverte des tombeaux m'ont amené à penser qu'il s'agit plutôt du mausolée de quelque famille noble.

En effet le rite orthodoxe ne permet pas l'enterrement dans les églises. Μηδείς ἐν ἐκκλησίᾳ θαπτέτω νεκρόν, disent les Basiliques, chap. II, titre A, livre V. D'autres canons précisent encore mieux cette interdiction en disant que là où reposent *des reliques de martyrs* il est rigoureusement interdit d'enterrer des morts.

Mais, comme dans toute église, on plaçait des reliques sous l'autel (ἁγία τράπεζα), nous pouvons déduire que, pour l'enterrement des morts, on faisait construire des édifices spéciaux, des mausolées, où l'on tenait compte de cette restriction et auquel on donnait une disposition spéciale. La tradition sacrée veut que l'abside des églises soit tournée vers l'orient, afin que le prêtre qui officie devant l'autel et les fidèles qui prient derrière lui aient le visage tourné vers l'orient. Pourtant la chapelle en question a une orientation particulière, son abside étant tournée vers le Nord et son entrée se trouvant au Sud. Cette disposition de l'axe de l'édifice n'a d'autre but que de permettre aux corps qui reposent dans la chapelle de regarder vers l'orient, conformément à la tradition. Ainsi les sarcophages découverts sont rangés l'un à côté de l'autre de façon que leur longueur occupe toute la largeur de l'édifice.

Il semble donc certain que l'orientation de la chapelle a été dictée par le besoin de satisfaire à la tradition sacrée.

Parmi les différents débris découverts se trouve aussi le

2
32
7

GENERAL LIBRARY
JAN 13 1921
UNIV. OF MICH.

JAN 12 1921

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS
DES
SÉANCES DE L'ANNÉE
1920

BULLETIN DE MARS-MAI

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Séances de Février 66

Livres offerts 66

Séances de Mars 69, 71, 74, 83, 88

Communication :

Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 75

Appendice :

Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1918-1919, par M. Emile Cartailhac, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 31 mars 1920 89

Livres offerts 70, 73, 83, 88, 99

Séances d'Avril 101, 116, 127, 156

Communications :

Le rocher de Perescrita, près de Cenicientos (province de Madrid), par M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie .. 103

Les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Égypte, par M. Jules Baillet 107

Martyrs de Bourkika, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 122

Note sur la succession des princes mardéens de la Perse, par M. J. de Morgan 132

Deux inscriptions d'Aunobari, par M. L. Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie 140

Intailles représentant des génies de la secte des Ophites, par M. Adrien Blanchet, membre de l'Académie 147

Lettre de M. Vignaud, correspondant de l'Académie, à Messieurs les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres .. 158

Appendice :

Rapport sur le Concours des antiquités de la France en 1920, par M. Langlois, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 23 avril 1920 129

Livres offerts 127, 156, 162

Séances de Mai 165, 168, 173

Communication :

Le nom de lieu Perto Creuse et la légende du roi Artur, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie 175

Livres offerts 168, 172

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des Comptes rendus, les auteurs de communications qui les accompagnent à l'Académie ou qu'ils y lisent eux-mêmes, et dont [illegible] sont priés de remettre leur manuscrit [illegible] il y a [illegible] qu'ils doivent [illegible] le jour même de la séance où ils ont été présentés. Le Secrétaire perpétuel [illegible] en certains cas les auteurs à retarder cette remise [illegible] devant donner leur [illegible] à l'impression.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront [illegible] pages.

Les [illegible] qui ne seront pas remises [illegible] jours de la [illegible].

[illegible] des auteurs [illegible] à ces indications [illegible] les cahiers suivants.

ρυτόν (le pilier sur lequel on fait reposer la plaque de l'autel), ce qui prouve que même la salle des tombeaux était aménagée en chapelle.

Cette hypothèse généralisée pourrait être de quelque utilité pour les recherches topographiques à Constantinople.

En jetant en effet un coup d'œil rapide sur les édifices précités, on voit qu'à l'exception de Kachrié-Djami et de l'église grecque de la Panaghia, tous ont des caveaux. Les caveaux d'Odalar-Djami offrent un intérêt particulier parce qu'ils sont tous divisés en plusieurs compartiments et décorés de fresques fort endommagées actuellement. Les caveaux de Kéfili-Djami sont divisés en deux compartiments longs et étroits ; dans ceux de Saint-Jean, on remarque encore le ρυτόν. On peut donc conclure que tous ces édifices, auxquels on a donné des noms retentissants, sans savoir trop pourquoi, ne sont que des chapelles mortuaires de grandes familles.

D'un autre côté, l'existence d'un grand nombre de caveaux et de ruines qu'on rencontre presque à chaque pas dans cette région, ainsi que la découverte qu'on y a faite de nombreuses stèles funéraires, permet de penser que toute la région depuis Sarmasiki (au Sud de la grande mosquée de la porte d'Andrinople) jusqu'à Kachrié-Djami était une vaste nécropole, la plus vaste qui ait jamais existé à Byzance, et que, par conséquent, c'est là qu'on doit chercher le fameux cimetière du Polyandrion ou du Myriandrion qui donna son nom à la porte d'Andrinople, et non point hors des murs, *comme il est généralement admis.*

Il y a encore bien des preuves qui plaident en faveur de cette hypothèse.

On ne saurait croire par exemple que les Byzantins aient installé leur cimetière en dehors des murs, ce qui aurait exposé leurs tombeaux et leurs mausolées aux violations et aux profanations des ennemis qui, tant de fois, ont mis le siège devant la ville. La chose est inadmissible, d'autant

plus que les autres cimetières, celui de Saint-Luc, le Ἡρῶον et τὰ Πελαγίου, étaient situés dans l'enceinte de la ville.

Il est à remarquer enfin qu'aucun historien, ni grec, ni latin, ni turc, ne rapporte que le conquérant ait dressé son camp dans le cimetière, et que jamais on n'a trouvé même le moindre vestige de l'existence d'un ancien cimetière en dehors des murs.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Alexandre DE LABORDE a l'honneur de faire, au nom de M. le chanoine Porée, correspondant de l'Académie, de M. l'abbé Blanquart et au sien propre, hommage à l'Académie d'une *Étude sur la Bibliothèque de la cathédrale de Rouen, le Portail des Libraires et les commencements de l'imprimerie à Rouen.*

Cette étude comprend les notes laissées par son père, feu le marquis Léon DE LABORDE, sur cette bibliothèque médiévale, notes que MM. Porée et Blanquart ont complétées par des observations tirées des plus récents travaux sur la matière.

M. OMONT dépose sur le bureau, au nom de M. René Fage, une brochure intitulée : *De la forme primitive du nom de Tulle* (Brive, 1919, in-8°, 24 pages) :

« M. Fage, dans un précédent ouvrage sur *le Vieux Tulle*, avait déjà étudié les transformations du nom de cette ville pendant le moyen âge ; aujourd'hui il apporte sur le même sujet toute une série de textes, du IXe au XVIe siècle, qui établissent que la forme *Tutela* n'est pas, comme on l'avait prétendu, une invention de Baluze, mais bien la forme primitive du nom de Tulle. »

SÉANCE DU 27 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. SCHLUMBERGER présente une

observation au sujet du renvoi de l'élection de M. Héron de Villefosse.

La question posée sera examinée en comité secret.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'Ecole française d'Athènes sur le fonctionnement de cet établissement en 1918-1919. — Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

Le Président rappelle à l'Académie la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Dieulafoy, décédé mardi dernier, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie vient d'être cruellement frappée. Notre confrère M. Dieulafoy est mort mardi soir.

« Il y a trois semaines à peine, il était venu encore à l'Institut. Quoique souffrant déjà, il avait tenu à assister à la réception du chef glorieux sous lequel il avait servi pendant plusieurs mois. Depuis ce jour, nous ne l'avons point revu.

« Vous savez, et je tâcherai demain de le dire en votre nom, ce qu'était le confrère excellent que nous venons de perdre. L'exploration des ruines de Suse avait illustré son nom, et les monuments qu'il découvrit dans ces fouilles mémorables sont une des parures du Louvre. Vous connaissez les beaux livres qu'a écrits M. Dieulafoy, sur *l'Art antique de la Perse*, sur *l'Acropole de Suse*, et cette curiosité toujours en éveil, qui l'emportait vers tant de domaines divers, et à laquelle nous devons, entre bien d'autres, les recherches sur *la statuaire polychrome en Espagne*, et ce volume charmant, le dernier qu'il ait publié, sur l'art de l'Espagne et du Portugal. Mais surtout vous n'avez point oublié le très galant homme qu'était notre confrère, cette bonne grâce infinie, cette affabilité courtoise, cette loyauté parfaite qu'il portait partout avec lui, et surtout ce sentiment du devoir, cet ardent désir de bien servir, qui a été vraiment la règle de conduite de sa vie. Je n'ai pas besoin de vous rappeler comment, lorsqu'éclata la guerre, alors que son âge lui eût permis d'as-

pirer au repos, il entendit son devoir, et comment, malgré le deuil cruel qui le frappa — un deuil dont il ne se consola point, — il accomplit ce devoir.

« En apportant demain à M. Dieulafoy un suprême hommage, je suis sûr d'être l'interprète des sympathies unanimes et des regrets profonds de tous ses confrères. Aujourd'hui, selon l'usage de l'Académie, je lève la séance en signe de deuil. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 5 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Paris demande à l'Académie l'autorisation de différer la nouvelle campagne de fouilles de Bolonia en raison de l'élévation du change, qui diminuerait par trop la subvention à lui accordée sur la fondation Piot.

La famille de M. Dieulafoy remercie l'Académie de la part qu'elle a prise à son deuil.

MM. Babelon et Chatelain sont désignés pour représenter l'Académie à la Commission Debrousse.

M. Monceaux, rapporteur de la Commission du prix Lantoine, fait connaître que le prix est décerné à M. Jérôme Carcopino, pour son ouvrage sur *Virgile et les origines d'Ostie*.

M. Diehl lit une étude sur un édit de Justinien relatif à la question de la monnaie dans l'Égypte byzantine. Dépréciation de la monnaie, hausse du change, cherté de la vie : ce sont des phénomènes que nous connaissons bien et qui, on le voit, ne sont pas nouveaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Prou, un article intitulé : *Examen d'un diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Pierre de Gand* (extrait des *Bulletins de la Commission d'histoire de Belgique*).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Mme veuve Paul Tannery, le troisième volume des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery (Paris, 1915, in-4°, xv-419 pages, portr. et fig.).

« Ce troisième volume, tout entier encore consacré aux *Sciences exactes dans l'antiquité*, contient la réimpression de vingt-cinq mémoires publiés par P. Tannery, de 1899 à 1913, et de treize articles, de moindre étendue, que le regretté savant avait donnés à la *Grande Encyclopédie*. Tous ont trait à l'histoire des sciences mathématiques et de la musique dans l'antiquité grecque. On y trouvera des données nouvelles sur différentes œuvres d'Aristote, de Domninos de Larisse, Euclide, Héraclite, Héron, Pappus, Simplicius, etc. La préparation de ce volume, imprimé pendant la guerre, a pu cependant, comme pour les précédents, être surveillée par deux des correspondants étrangers de l'Institut, MM. J. L. Heiberg et H. C. Zeuthen, de Copenhague. »

M. Huart offre, de la part de M. Henri Massé, un ouvrage intitulé : *Essai sur le poète Saadi, suivi d'une bibliographie* :

« M. Henri Massé, ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, qui, après avoir professé à l'École des interprètes de Rabat, vient d'être nommé chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université d'Alger, a choisi pour sujet de thèse, en vue du doctorat ès-lettres, une étude sur la vie et les ouvrages du célèbre poète persan Saadi.

« On sait peu de chose sur les origines et la biographie de l'auteur du Gulistan. Il faudra être reconnaissant à M. Massé d'avoir réuni tous les renseignements qui jettent quelque lumière sur ses études et la formation de son esprit. C'était un derviche, et comme tel il a beaucoup voyagé à travers le monde musulman du XIIIe siècle. L'auteur a reconstitué habilement ses itinéraires et la chronologie de ses

migrations aventureuses. Il a étudié successivement l'homme, le penseur et l'artiste, les éditions de ses œuvres, sa compréhension de l'honnête homme, sa conduite en tant qu' « homme de Dieu », c'est-à-dire d'ascète et de mystique, ses procédés de composition et ses moyens d'expression. Cette étude, très poussée dans les détails, fait honneur au jeune érudit qui l'a entreprise ; c'est un ouvrage que l'on devra consulter à l'avenir pour tout ce qui concerne l'immortel poète de Chiraz. »

SÉANCE DU 12 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Georges Dottin écrit de nouveau au sujet de son projet d'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

A propos de la correspondance, M. Langlois lit la note suivante :

« Des particuliers ont récemment soumis à l'examen de notre confrère M. Omont et au mien des documents dont ils se proposaient de se défaire. M. Omont ayant reconnu que, parmi les pièces qui lui étaient offertes, il y en avait qui provenaient sûrement de la célèbre Collection Dufresne, invita les détenteurs à remettre le tout entre les mains de l'administration des Archives. La Collection Dufresne a été, en effet, formée, vers le milieu du siècle dernier, en grande partie avec des pièces frauduleusement distraites des archives de Lorraine, sur lesquelles l'État a un droit imprescriptible de revendication. L'affaire Dufresne, qui fit quelque bruit il y a vingt-cinq ans, a donné lieu, d'ailleurs, à un arrêt définitif de la cour de Nancy, en date du 8 février 1898 [1].

« A cette époque, une grande partie de la Collection Dufresne fut revendiquée, saisie, restituée à l'État par l'arrêt précité

1. Voir H. Stein, *La collection Dufresne et les archives lorraines*, dans le *Bibliographe moderne*, t. II (1898), p. 181.

elle se trouve maintenant aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

« Mais la saisie d'il y a vingt-cinq ans n'avait pas porté sur la totalité de la Collection ; une fraction en avait alors disparu mystérieusement. C'est ce reliquat qui reparaît maintenant à la lumière. Je me hâte de dire que les personnes qui le détenaient, par héritage, jusqu'à ces jours derniers, d'une bonne foi parfaite, ignoraient complètement ce que je viens de rappeler. Informées des faits, elles se sont empressées d'apporter spontanément aux Archives nationales toutes les pièces qu'elles possédaient encore. Nous avons appris d'elles que, depuis vingt-cinq ans, ce trésor, longtemps recherché, mais en vain, par l'administration allemande des Archives de Lorraine, dormait dans le grenier d'une maison particulière, aux environs de Metz.

« J'ai fait procéder à la reconnaissance de ce qui nous a été remis. L'opération est en cours. Voici ce que je suis en mesure de communiquer dès maintenant à l'Académie :

« La partie de la Collection Dufresne jadis soustraite à la saisie comprenait d'abord un lot des chartes les plus anciennes et les plus précieuses de ladite collection : 21 bulles pontificales de 1139 à 1747, et, sans parler d'un titre de Saint-Arnould, daté de 706, mais fabriqué au XIIe siècle, trois diplômes carolingiens du IXe siècle, et une magnifique série de chartes des évêques de Metz, dont la première en date de 942. Toutes ces pièces, dont le baron de Salis, qui en eut communication vers 1878-79, avait dressé un inventaire, ultérieurement traduit et publié par le Dr. Wolfram [1], ont été reconnues parmi celles qui sont maintenant en notre possession.

« Ont en outre été identifiées, comme provenant aussi des Archives de la Moselle, vingt cinq autres pièces. La plus ancienne de ce second lot, qui a fait partie des archives de l'abbaye de Saint-Arnould, est datée du 16 août 950. Une mention est due encore à l'original d'une charte en langue vulgaire de l'abbaye de Villers-Bettnach, datée de 1212, qui a été publiée, d'après une photographie, en 1880, au t. XLI de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

1. Dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. VII, 1895, p. 49.

« Ce qui, dans cette trouvaille, provient des Archives de la Moselle sera rendu aux Archives de la Moselle, à Metz, qui vont rentrer ainsi en possession de très beaux titres carolingiens. Mais ce n'est pas tout. M. Dufresne avait mis à contribution, pour former sa collection, les Archives municipales et hospitalières de Toul et d'autres dépôts de la même région. Toutes les pièces revendicables seront restituées, naturellement, par nos soins, aux ayants droit légitimes. »

Après un comité secret, le Président fait connaître que l'Académie a élu associés étrangers :

à la place créée par le décret du 23 juillet 1915, Sir Frederic Kenyon, directeur du *British Museum* à Londres ;

à la place devenue vacante par suite du décès de M. Helbig, M. Ignazio Guidi, secrétaire perpétuel de la R. Accademia dei Lincei, à Rome ;

à la place devenue vacante par suite de la mort de M. Kern, M. Kristoffer Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague.

M. le comte Henry de Castries fait une lecture sur le déchiffrement du seing manuel des Sultans saadiens.

MM. Huart, Clermont-Ganneau et Babelon présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère M. Louis Leger, la nouvelle édition de son *Histoire d'Autriche-Hongrie*, et une étude sur *La vie académique chez les Tchèques* (extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, février 1920).

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

« Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie est intitulé : *Les premières controverses jansénistes en France*. Il est l'œuvre de M. Albert de Meyer, docteur en théologie de l'Université de Louvain. Il a été composé à Louvain où il a été achevé après l'incendie de la Bibliothèque universitaire et imprimé en 1917 ; il est dédié à deux de nos correspondants, Mgr Ladeuze, recteur, et M. le professeur

Cauchie, actuellement directeur de l'Institut belge à Rome ; cela seul suffirait à le recommander à notre sympathie.

« L'auteur s'est consacré à l'étude du jansénisme, non pas dans les Pays-Bas, mais en France, parce que, dans notre pays, il ne fut pas seulement une doctrine mettant aux prises les théologiens, mais une tentative de réforme morale ayant pour but de transformer la pratique religieuse, et d'ameuer les fidèles à une vie austère qui paraîtrait présenter des marques de prédestination. Au prix d'un rude labeur, M. de Meyer donne au public une histoire des doctrines, de leur origine, de leur progrès, et de leur influence ; son exposé est clair et sobre, méthodique et impartial. L'étude de cette œuvre sera désormais indispensable à quiconque entreprendra l'étude des premières années du jansénisme. »

SÉANCE DU 19 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Picard, directeur de l'École d'Athènes, adresse une note au sujet d'une inscription récemment découverte à Philippes en Macédoine. Cette note, intitulée : *Un texte nouveau de la correspondance entre Abgar d'Osroène et Jésus-Christ, gravé sur une porte de ville à Philippes de Macédoine*, est renvoyée à M. Haussoullier.

M. Émile Male donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres d'Auguste Barth, son prédécesseur [1].

M. Paul Monceaux fait une communication au sujet d'une inscription chrétienne de Timgad, contenant une invocation au « Christus medicus [2] ».

MM. Paul Fournier et Théodore Reinach présentent quelques observations.

1. Voir les Publications de l'Institut, 1920.
2. Voir-ci-après.

COMMUNICATION

UNE INVOCATION AU « CHRISTUS MEDICUS » SUR UNE PIERRE DE TIMGAD,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On a récemment découvert à Timgad une inscription fort curieuse, d'un tour original : un document qui est unique jusqu'ici dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. C'est une invocation au Christ, mais au *Christus medicus*, au Christ médecin des âmes et des corps, si cher aux chrétiens des premiers siècles.

Dans les fouilles que poursuit depuis si longtemps à Timgad le Service des monuments historiques de l'Algérie, on a trouvé l'an dernier (printemps de 1919), au Nord de l'arc de Trajan, au milieu des ruines d'une chapelle chrétienne, une petite pierre calcaire qui porte une inscription [1]. Cette pierre, de forme et de plan triangulaire, est haute d'environ 0 m 25 ; assez bien conservée sur les côtés, elle est brisée en haut, et légèrement ébréchée en bas à droite. La base est, au centre, percée d'un trou circulaire, profond de trois centimètres et demi. Deux des faces sont ornées de moulures, avec un grand motif sculpté, difficile à identifier : peut-être un monstre marin, la gueule ouverte, avec une sorte de rosace ou d'étoile sur le flanc. La troisième face, celle où se lit l'inscription, est lisse. Ce petit monument triangulaire paraît être un pied de table. Il provient

1. J'adresse tous mes remerciements à M. Cagnat, qui a bien voulu me prêter son concours pour le déchiffrement de l'inscription ; à MM. Ballu et Gsell, qui m'ont communiqué des estampages et des dessins de la pierre sculptée ; à M. Gsell, qui m'a fourni divers renseignements sur la découverte ; à MM. Carcopino et Lévy-Provençal, qui ont mis à ma disposition une copie prise sur l'original.

sans doute d'un édifice païen. En effet, l'inscription est gravée sur la face intérieure, non ornée, du pied triangulaire : elle n'aurait pas été visible, si l'on suppose la table entière et en place. Selon toute apparence, le lapicide chrétien a simplement utilisé, comme il arrive si souvent, un débris d'un monument plus ancien, le pied d'une table sculptée par un artiste païen. En conséquence, il n'y a pas à tenir compte des sculptures dans l'interprétation du document.

La face inscrite est haute de 0 m 23, large de 0 m 12 à 0 m 13, avec une épaisseur de 0 m 03 au bord. Brisée en haut, presque intacte à gauche, elle présente quelques cassures à droite et en bas.

L'inscription, qui occupait toute la face, compte aujourd'hui neuf lignes. De la première ligne, il reste seulement la partie inférieure des cinq premiers caractères. Les lignes 2 à 6 sont complètes, et se composent généralement de sept lettres, parfois de huit. Les trois dernières lignes sont légèrement mutilées à droite. L'inscription devait comporter au moins dix lignes, peut-être plus. Comme on ne constate pas de lacune en bas, on peut supposer que le texte continuait sur une pierre voisine : ce qui n'est pas rare.

La gravure est assez irrégulière, souvent négligée. Les caractères sont inégaux : la hauteur varie de 0 m 02 à 0 m 015. Dans les deux dernières lignes, plusieurs lettres sont liées : à la ligne 8, M et A ; à la ligne 9, d'abord E et T, puis P et E, puis D et I.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur des estampages :

Sub veni], *Criste, tu solus medicus,*
sanctis et penitentibus
ma[*t*]*re*(*m*) *manib*[*us*] *et pedibus de*[*fendentibus*].

Ligne 1. — Au début de cette ligne, dont tout le reste a disparu avec la cassure de la pierre, on distingue le bas de cinq lettres : un S, un V, un B. Nous restituons *subveni*, qui comble exactement la lacune, et qui s'accorde

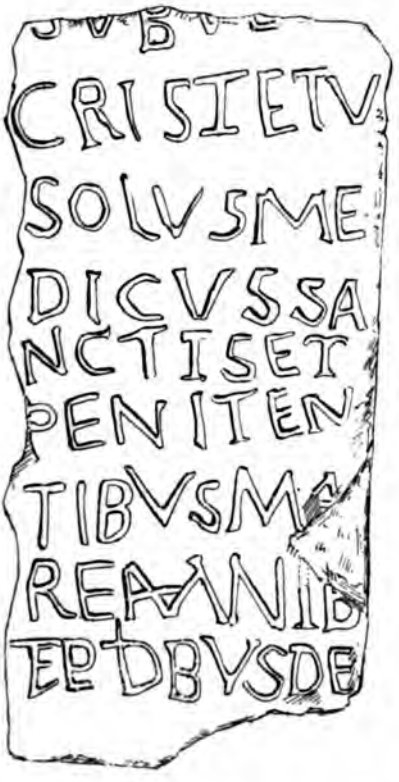

fort bien avec la suite du texte. Le mot *subvenire*, avec ce sens de « venir en aide », est d'un emploi courant chez les chrétiens d'Afrique. On lit chez Arnobe : « Christus æqualiter bonis malisque *subvenit* [1]. » Commodien, s'adressant à un pénitent, lui recommande « petere summo

1 Arnobe, I, 49.

de Rege, *subvenire* tibi » [1]. Optat reproche à Donat de Carthage de n'avoir pas voulu « peccatoribus *subvenire* » [2]. Augustin dit dans un sermon : « Ad hoc ergo (Deus) *subvenire* differebas... [3] ». Dans le langage de l'Afrique chrétienne au IVe siècle, *subvenire* était le terme propre pour désigner le secours accordé aux hommes par le Christ.

Lignes 2-4 : *C(h)riste, tu solus medicus.* — Cet appel au Christ médecin est une nouveauté en épigraphie. Il évoque d'ailleurs une idée familière aux chrétiens des premiers âges, notamment aux sermonnaires du IVe siècle. Pour la majorité des fidèles, le Christ était avant tout le Sauveur, le dieu guérisseur, médecin des âmes et des corps : un nouvel Esculape, naturellement très supérieur à l'autre [4]. Cette conception a été populaire chez les Africains depuis la fin du IIe siècle jusqu'au Ve. Tertullien parle du Christ médecin, qu'il appelle « Christum *medicatorem* [5] ». Et c'est un thème dominant dans la prédication du grand évêque d'Hippone [6]. Augustin appelait Jésus « le grand médecin — *medicus magnus* [7] », ou « le médecin tout-puissant — *omnipotens medicus* [8] », ou « notre médecin et Sauveur — *medicus et Salvator noster* [9] ». Il disait un jour dans un sermon : « Ce grand péché, cette grande maladie des âmes a fait descendre du ciel le médecin tout-puissant [10]. » Ou encore : « Vienne un médecin pour

1. Commodien, *Instruct.*, II, 8, 12-13.
2. Optat, III, 3, p. 74 Ziwsa.
3. Augustin, *Enarr. II in Psalm.* 68, 1.
4. Cf. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902, p. 72 et suiv.
5. Tertullien, *Adversus Marcionem*, III, 17.
6. Augustin, *Serm.* 87, 10, 13 et suiv. ; 88, 1 ; 175, 1 ; 278, 5 ; 299, 6 ; *Enarr. II in Psalm.* 18, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 130, 7 ; *In Iohannis Evangelium*, tractatus III, 2-3 ; etc.
7. *Serm.* 175, 1 ; 299, 6.
8. *Serm.* 87, 11, 13.
9. *Enarr. in Psalm.* 130, 7.
10. *Enarr. II in Psalm.* 18, 15.

guérir les malades. Un médecin ? Lequel ? Notre Seigneur Jésus-Christ... Il est tout entier le médecin de nos blessures... Il est tout entier notre médecin [1]. » Un autre jour, l'orateur commençait une homélie par ces mots, où il prenait à témoin les fidèles : « Votre Sainteté sait fort bien, comme nous, que notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ est le médecin de notre salut éternel [2]. » L'insistance d'Augustin attestait la popularité de cette conception dans les milieux populaires : l'inscription de Timgad confirme le témoignage littéraire, en y joignant une preuve matérielle.

Lignes 4-7 : *Sanctis et penitentibus*. — Le mot *sancti*, dans le Nouveau Testament et dans les communautés primitives, désignait tous les fidèles. Mais, au IVe siècle, il avait pris chez les Catholiques un sens restreint : on réservait alors ce titre aux personnages à qui l'on attribuait une sainteté particulière, surtout aux martyrs, aux évêques, aux ascètes. C'est seulement chez les hérétiques ou les schismatiques que tous les fidèles de la secte étaient qualifiés de « saints ». — *Paenitentes*, pour les Catholiques africains du temps, c'étaient tous les pécheurs astreints à la discipline de la pénitence ; pour les Donatistes (tous saints en principe), c'étaient spécialement, comme on le voit par les récits d'Optat, les Catholiques ralliés de gré ou de force à l'Église schismatique, et condamnés à expier par de longues ou dures épreuves leur erreur passée.

Lignes 7-8 : *Ma[t]re(m)*. — Le mot ne peut désigner ici que l'Église. Ce titre de « mère » donné à l'Église semble presque aussi ancien que l'Église elle-même. On le rencontre souvent en Afrique depuis la fin du IIe siècle. Chez

1. *In Iohannis Evangelium*, tractatus III, 2-3.
2. *Serm.* 88, 1.

Tertullien : « Ne *mater* quidem *Ecclesia* praeteritur [1]. » Chez Cyprien, qui dit aux confesseurs de Carthage : « Quam vos laeto sinu excipit *mater Ecclesia* de praelio revertentes [2] ! » Optat de Milev reproche aux schismatiques d'avoir abandonné l'*Ecclesia mater* ou la *Catholica mater* [3]. Augustin, dans ses sermons, recommande aux fidèles de s'attacher à l'Église comme à une mère : « Tenete omnes unanimiter Deum patrem, et *matrem Ecclesiam* [4]. » La formule se retrouve jusque dans des inscriptions du pays. L'épitaphe d'un jeune Africain nommé Magus, qui est conservée à Rome au Musée du Latran, mais qui provient sans doute de Carthage, reproduit presque textuellement la phrase de Cyprien citée plus haut : « Magus puer innocens... Quam te l(a)etum excipit *mater Ecclesia* de (h)oc mundo revertentem [5] ! » Sur une mosaïque tombale de Tabarka est représentée une basilique chrétienne, avec l'inscription *Ecclesia mater* [6]. L'expression était si bien consacrée dans le langage de la dévotion, que l'on employait le mot *mater* tout seul pour désigner l'Église. Nous en avons plusieurs exemples chez Commodien [7], dont les poèmes, comme nous le verrons, étaient probablement familiers au rédacteur de l'inscription de Timgad.

Lignes 8-9 : *manib*[*us*] *et pedibus de*[*fendentibus*]. — La restitution du dernier mot est naturellement hypothétique. Elle est suggérée par le contexte et par les deux

1. Tertullien, *De oratione*, 2. — Cf. *Ad martyres*, 1.
2. Cyprien, *De lapsis*, 2.
3. Optat, I, 11 ; VII, 5.
4. Augustin, *Enarr. in Psalm.* 88, 14. — Cf. *Serm.* 323, 3, 4.
5. De Rossi, *De titulis christianis Carthaginiensibus*, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 536. — Cf. Bayard, *C.R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 63.
6. Gauckler, *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs à Thabraca* (Paris, 1907), p. 19 et pl. XVIII. — Extrait des Monuments Piot, t. XIII, 2.
7. Commodien, *Instruct.*, II, 1, 44 ; 8, 2 ; 10, 7.

lettres DE, qui sont très nettes. Comme on ne distingue rien au-dessous de la ligne 9, on doit supposer que l'inscription continuait sur une autre pierre. — Quant à *manibus et pedibus*, cette lecture peut être considérée comme certaine : elle est confirmée par trois estampages et par le témoignage des archéologues qui ont vu la pierre. L'expression était d'usage courant dans le latin classique : comme notre locution familière « des pieds et des mains », elle signifiait « par tous les moyens », mais sans exclure le sens primitif, l'appel aux pieds et aux mains pour se défendre.

D'après nos lectures, on pourrait traduire ainsi la nouvelle inscription de Timgad :

« Viens à notre aide, ô Christ, toi le seul médecin, viens au secours des saints et des pénitents, qui défendent par tous les moyens leur mère l'Église. »

On peut se demander maintenant ce que signifie cette singulière invocation. D'où vient-elle ? Au nom de qui est-elle formulée ? Qui vise-t-elle ?

A première vue, on pouvait soupçonner ici une réminiscence ou une adaptation de quelque verset biblique. Cependant, vérification faite, il n'y a rien d'analogue dans la Bible.

Par contre, l'invocation découverte à Timgad fait songer à certains textes littéraires africains, où l'on trouve groupés, comme ici, plusieurs mots significatifs qui s'étonnent un peu de se rencontrer. Voici, par exemple, un passage d'un sermon d'Augustin, où le *Christus medicus* apparaît comme *defensor* des *pénitents* : « Adhibet (Christus) *medicus* fomenta verborum... ; tu agnosce *medici* manum... Judex... advocatum misit tibi... ; age causam tuam, et *defensor* est *paenitentis*... [1] » Mais la donnée est trop

1. Augustin, *Enarr. in Psalm.* 66, 7.

différente, pour qu'on s'arrête à ces coïncidences. Plus dignes d'attention sont les rapprochements avec des passages de Commodien. Ce poète, comme le rédacteur du document de Timgad, qualifie de *sancti* tous les fidèles (sauf les pénitents), et emploie le mot *mater* tout seul pour désigner l'Église [1]. Mais ce qui est surtout à retenir, c'est que, dans une des poésies de Commodien, sont réunis presque tous les mots caractéristiques de notre inscription, le verbe *subvenire*, le *Christus medicus*, les *paenitentes*, le mot *mater* avec le sens d'*Ecclesia*. C'est une pièce très courte, une exhortation aux pénitents, dont voici les passages essentiels :

Paenitens es factus : noctibus diebusque precare.
Attamen a *Matre* noli discedere longe...
Tu, si vulnus habes altum, *Medicum*que require...,
Subvenire tibi, ne pereas forte de plebe [2].

Sans doute, il n'y a pas emprunt direct ; mais on peut soupçonner que le rédacteur de l'inscription de Timgad, voulant traduire ses conceptions toutes populaires sur le rôle attribué au Christ médecin, s'est souvenu plus ou moins inconsciemment de l'expression donnée naguère à ces idées par un poète populaire, resté cher aux chrétiens du pays.

Idées et formules, vocabulaire et paléographie, tout, dans cette invocation au *Christus medicus*, nous reporte au IVe siècle ou au début du Ve : probablement au temps d'Augustin. Mais l'invocation en elle-même ne semble pas très catholique. L'emploi de *sancti* pour désigner les fidèles, la distinction anormale entre les *sancti* et les *paenitentes* (nom donné aux convertis dans l'Église schismatique), le ton belliqueux de l'invocation, l'appel au Christ pour la

1. Commodien, *Instruct.*, II, 1, 44 ; 2, 17 ; 4, 5 ; 8, 2 ; 10, 7 ; 39, 15.
2. *Instruct.*, II, 8.

protection de ceux qui défendent leur Église par la force : tous ces traits dénoncent un sectaire, spécialement un Donatiste. On sait que Thamugadi était une des citadelles du Donatisme, et que les schismatiques de l'endroit étaient particulièrement batailleurs ou intransigeants. Témoin l'histoire de leurs évêques : les exploits du sinistre Optatus, transformé en chef de bandes pour terroriser la contrée, et le fanatisme borné de Gaudentius, déclarant aux autorités que, si l'on touchait à sa basilique, il était résolu à s'y brûler vif.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

Philippe Virey, *Gaston Maspero et son action scientifique* (extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome XIX, 1919) ;

A. de Ceulencer, *La charité romaine dans la littérature et dans l'art* (extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1919) ;

J.-C. Formigé et Jules Formigé, *Les Arènes de Lutèce* (Annexe de la séance du 12 janvier 1918 de la *Commission du Vieux Paris*).

SÉANCE DU 26 MARS

PRÉSIDENCE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation des trois décrets portant approbation de l'élection comme associés étrangers de MM. Kenyon, Gundi et Nyrop.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des décrets. Il lit ensuite une lettre de remerciement de M. Nyrop et communique une

note relative à la British School of Archaeology que lui envoie Sir Frederic Kenyon.

A propos de la correspondance, M. Cordier annonce qu'il a reçu de M. Cabaton, missionnaire de l'Académie, la liste des documents relatifs à l'Indochine conservés au Rÿks-Archief de La Haye, et qui font partie des « Archives de la Compagnie des Indes orientales, section de la Chambre d'Amsterdam ».

Ils se divisent en deux séries :

1re série : *Overgecomen Brieven uit Batavia* (copie des lettres et rapports reçus à Batavia et y envoyés par les comptoirs).

Ces lettres et rapports ont trait :

a) à Quinam, et vont de 1633 à 1638, année de la suppression du comptoir hollandais.

Il s'y ajoute des pièces relatives à la guerre que la Compagnie des Indes orientales eut à soutenir contre le Quinam, que M. Hendrik Muller n'a pas connues, et très intéressantes pour les renseignements de toute sorte qu'elles renferment.

b) au Tonkin, et vont de 1637 à 1700, année de la disparition du comptoir hollandais.

2e série : *Batavia's uitgaand Brievenbock* (copie des lettres et rapports, envoyés de Batavia aux Comptoirs) :

a) de Quinam (1633-1638).

b) du Tonkin (1637-1700).

A ces deux séries s'ajoutent des documents de valeur appartenant aux archives du comptoir néerlandais du Japon, lesquelles sont réunies aujourd'hui aux Archives de la Compagnie des Indes orientales (v. ci-dessus).

Ce sont des journaux de voyage au Tonkin tenus de 1637 à 1638.

Outre ces documents, il existe encore des lettres envoyées directement de Batavia par le gouverneur général et les conseillers de la Compagnie en Hollande. Il s'y trouve de nombreux passages concernant le Quinam et le Tonkin.

Documents copiés.

Seuls, des documents appartenant à la première série ont été copiés par les soins de M. Hendrik Muller, mais avec des lacu-

nes. Ils sont relatifs au Quinam (1633-1638) et au Tonkin (1637-1661). C'est-à-dire environ 2500 pages in-folio.

Les copies déjà faites sont conservées bénévolement au Rÿks-Archief.

Documents à copier.

Il reste à copier :

1° le reste de la 1re série et la 2e série tout entière, c'est-à-dire environ 6000 pages in-folio ;

2° les journaux de voyage au Tonkin ;

3° les passages relatifs au Quinam et au Tonkin des lettres expédiées en Hollande par le gouverneur général et les conseillers de la Compagnie des Indes à Batavia.

[Pour les nos 2 et 3, le nombre de pages est non évalué, mais peu considérable.]

Publication des documents.

La Société de Linschoten, qui avait publié les pièces d'archives ayant trait au Laos et au Cambodge recueillies par M. Hendrik Muller, renonce à publier, parce que trop nombreux, les textes concernant le Quinam et le Tonkin qui n'intéressent pas directement la Hollande et prendraient peut-être huit de ses volumes. L'Historisch Genootschap (Société d'histoire) d'Utrecht ne veut pas davantage s'en charger.

Restent les Rÿksgeschiedkundigen Publicaties (Publications historiques de l'État) que dirige le Dr N. Japiske : il paraît que si le gouvernement de l'Indochine le demandait au gouvernement néerlandais, l'autorisation de publier dans ce recueil les documents d'archives de La Haye relatifs à notre Indochine serait accordée sans difficulté. Tout au plus aurait-on à payer les frais de copie pour l'impression de ces documents. Mais la publication ne pourrait commencer qu'après l'achèvement de la série européenne des publications historiques de l'État actuellement en cours.

Photographies.

Il serait aisé d'obtenir des photographies en blanc sur noir de tous les documents visés : il faudrait faire 13.000 photographies. Coût : environ 1.000 francs.

Crédit nécessaire.

Environ 3.600 florins, c'est-à-dire au cours actuel ± 11.500 francs.

Copistes et collationnement.

Les copistes seraient procurés par le Rÿks-Archief ; un archiviste de cet établissement surveillerait volontiers la bonne marche des travaux et le collationnement des copies.

Au lieu d'une copie unique, on pourrait aisément en obtenir deux ou trois d'un coup en les faisant exécuter à la machine à écrire : il n'y aurait à prévoir en sus que le prix du papier.

M. Ch.-V. Langlois, au nom de la Commission des Antiquités nationales, fait connaître que la Commission a accordé :

La première médaille, à M. Charles Porée, pour ses *Études historiques sur le Gévaudan* ;

la deuxième médaille, à M. Georges Dottin, pour son livre sur *La langue gauloise* ;

la troisième médaille, à M. l'abbé Carrière, pour son *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins* ;

la première mention, à M. Henri Waquet, pour son livre intitulé : *Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles* ;

la deuxième mention, à M. l'abbé Delamare, pour son *Calendrier de l'Église d'Évreux* ;

et la troisième mention, à M. Gustave Chauvet, pour son étude sur *Les grottes du Chaffaud.*

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de la Fondation Benoît Garnier, propose d'allouer :

1° Une subvention de six cents francs à M. de Gironcourt, comme supplément aux frais du voyage qu'il a entrepris sous les auspices de l'Académie, pour l'impression des résultats de sa mission ; il aura à donner à l'Académie vingt exemplaires de sa publication ;

2° une subvention de six mille francs à Melle Homburger, pour poursuivre des études relatives aux langues du Cameroun (ban-

tou et demi-bantou) dans la région au Sud du lac Tchad, où elle doit se rendre au mois d'avril.

Il en est ainsi décidé.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie de proposer au choix de M. le Ministre des colonies, comme directeur de l'École d'Extrême-Orient à Hanoï, en remplacement de M. Claude Maître, arrivé au terme de son mandat, M. Louis Finot, professeur au Collège de France.

L'Académie, au scrutin, désigne à l'unanimité M. Louis Finot pour le poste de directeur de l'École d'Extrême-Orient.

Le Président interroge l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait à déclarer la vacance du siège de M. Dieulafoy, décédé le 24 février.

Par 20 voix contre 11, l'Académie se prononce pour l'affirmative.

On fixe ensuite au 4 juin la présentation des titres.

M. Sottas fait une lecture sur le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes [1].

M. Théodore Reinach communique et commente un très important document papyrologique du Musée de Berlin qui vient d'être publié : c'est un extrait considérable — en 115 articles — du code fiscal de l'Égypte romaine, le règlement servant de guide au procureur fiscal ou *idiologue*, au temps d'Antonin le Pieux. Ce document touche à une foule de questions de droit public et privé, et apporte de précieuses additions et corrections à notre connaissance du droit romain, notamment en ce qui concerne le régime successoral, les dots, les confiscations, les diverses classes de la population. Un chapitre spécial s'occupe de la police des cultes et révèle de surprenants parallélismes entre le culte égyptien et le culte chrétien. Il y a là matière à travail pour plusieurs générations d'érudits.

M. Éd. Cuq présente quelques observations.

1. Voir un prochain cahier.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Fournier présente à l'Académie, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le prospectus du *Dictionnaire topographique du département de l'Isère, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thoret, sous-archiviste aux Archives de l'Isère* (Romans, 1920, in-4°), dont notre confrère assure la publication.

SÉANCE DU 31 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. Millot, à Alger, envoie à l'Académie une note sur la possibilité qu'il y aurait d'employer les rayons X pour explorer les reliures anciennes. — Renvoi à M. Omont.

M. le curé du Moutier d'Ahun (Creuse) demande une subvention pour la consolidation du clocher de son église. — Renvoi à la commission Pellechet.

M. Girard donne lecture d'une note de M. Georges Radet, correspondant de l'Académie, sur un passage de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (chap. 26) où le mot νεώτερον, appliqué à l'Athénien Cimon, doit être entendu, d'après M. Radet, dans le sens de « assez novice » (dans la politique, à laquelle il s'était appliqué relativement tard ὀψὲ προσελθόντα). Il n'y a donc pas lieu de corriger le texte, jugé suspect par la plupart des éditeurs.

M. Maurice Croiset et M. Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Bernard Haussoullier communique, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes, un nouvel exemplaire grec de la célèbre correspondance apocryphe entre Abgar, dynaste d'Édessa, et Jésus-Christ. Il a été découvert en 1914 à Philippes de Macédoine, où il était gravé sur l'une des portes de la ville. C'est le cinquième exemplaire épigraphique grec connu, et le seul qui ait été retrouvé sur une porte de ville. Il était destiné

à assurer à la cité tout entière la protection du Christ et à la défendre contre ses ennemis. L'inscription de Philippes date vraisemblablement de la fin du quatrième ou du début du cinquième siècle.

MM. Monceaux et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME PENDANT L'ANNÉE 1918-1919, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 31 MARS 1920.

Messieurs,

Le dernier rapport qui vous a été présenté sur l'activité de nos deux Écoles par notre confrère M. Théophile Homolle, dans la séance du 25 avril 1919, vous a exposé en détail toutes les difficultés que notre confrère Mgr Duchesne et surtout M. Gustave Fougères ont dû surmonter pendant une trop longue période, fatale aux recherches scientifiques. Malgré la fin des hostilités, l'année 1918-19 ne saurait être une année normale ; en Grèce principalement *pendent opera interrupta*, et le personnel des deux Écoles est loin d'être au complet. Nous ne pouvons que résumer ici les rapports des deux Directeurs et l'examen de deux mémoires envoyés du Palais Farnèse.

I. — ÉCOLE D'ATHÈNES.

Les anciens membres de l'École, mobilisés en Orient, MM. Louis Roussel, Dugas, Boulanger, Lejeune, qui avaient été laissés temporairement à la disposition de M. Fougères

par entente avec l'administration militaire, sont tous rentrés en France pendant le premier semestre de l'année 1919, à la suite de leur démobilisation. Leurs obligations militaires, le service de la propagande ou celui de l'École Giffard (Institut supérieur d'études françaises) avaient d'ailleurs, pendant l'année 1918-19, détourné presque complètement leur activité des études archéologiques.

Cette année n'a donc pas été propice aux recherches ni aux fouilles. L'École d'Athènes n'a pu que prêter son concours aux missions scientifiques envoyées de France en Grèce.

M. Replat, architecte de l'École, a participé, du 30 juin au 15 septembre, aux travaux exécutés dans la presqu'île de l'Athos ; ses recherches personnelles ont porté spécialement sur le monastère d'Iviron, au Nord-Est de Karyès, dont il a levé le plan et reconnu les traces d'agrandissements à diverses époques. A Karyès même, il a achevé les levés de l'église du Protaton, ainsi que le plan de la chapelle byzantine du Skite Vassiliou, près de Karyès.

Ensuite M. Replat a assisté, du 22 septembre au 22 octobre, MM. Bourguet et Courby dans leur mission à Delphes. Ses recherches ont porté sur quelques-unes des bases monumentales du téménos, notamment sur la base du Cheval des Argiens ou la base du Char des Argiens.

Cependant que l'École participait ainsi, dans la mesure de ses moyens limités, à l'activité scientifique en Grèce, la cessation des hostilités amenait la dissolution du Service archéologique de l'armée d'Orient. La fin de ce Service a coïncidé à peu près avec le déplacement du Quartier général des armées alliées en Orient, transporté à Constantinople en février 1919.

La plupart des travaux exécutés par ce Service archéologique ont été antérieurement signalés. M. E. Hébrard a rendu compte à notre Académie, par note du 12 décembre 1918, de ses recherches à Saint-Georges de Salonique. Les fouilles

ont donné une importante collection de verreries, de poteries byzantines, extraites de tombes dont plusieurs étaient inviolées. Les résultats de ces fouilles seront publiés dans le premier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique* de 1920.

Les recherches de M. Léon Rey, conduites aussi par ledit Service archéologique et, en partie, grâce à une subvention de notre Académie prélevée sur la fondation Piot, ont porté sur l'archéologie préhistorique et protohistorique de la Macédoine. M. Homolle nous a communiqué le rapport de M. Rey dans la séance du 4 avril 1919. Les résultats de ces fouilles sont en cours de publication ; l'article a pris place dans le *Bulletin* de 1916, dont l'impression s'achève.

En dehors des travaux exécutés avec son concours au mont Athos et à Delphes par des missions indépendantes, l'École n'a pu, en 1918-19, continuer nulle part ses recherches sur ses chantiers propres.

Il est arrivé, malheureusement, que pendant la période de guerre, elle a vu prescrire en partie ses droits sur certains des terrains qui lui avaient été concédés. C'est ainsi que les travaux exécutés à Stratos (Acarnanie) par M. A. Joubin en 1892, complétés récemment par les missions Courby-Picard et Picard-Avezou (1912-13), ont été indûment pillés en 1916 — au temps où l'attitude de la Grèce inspirait les plus vives inquiétudes — par M. K. Orlandos[1], architecte, professeur au Polytechneion d'Athènes. L'École reprendra ses droits sur ces fouilles, en publiant à son tour, dans le *Bulletin* de 1917-19, ses rapports et ses dessins préparés en 1914.

Les chantiers de Délos et de Thasos ont été entretenus et l'École compte y reprendre bientôt ses travaux. Le *Bulletin* publiera les résultats, encore inédits, de la campagne

1. Ὁ ἐν Στράτῳ τῆς Ἀκαρνανίας ναὸς τοῦ Διός, 1916.

commencée en 1914 à Thasos et Philippes, campagne brusquement interrompue par la guerre. A Notion-Claros, en Asie-Mineure, notre matériel des fouilles a été pillé par les Turcs et devra être récupéré.

A la fin d'octobre 1919, la publication du *Bulletin* arrêtée depuis 1916 a pu être reprise, grâce à la trouvaille d'un lot de papier arrivé à Athènes en juin et qu'on croyait perdu. L'intervalle des années 1917-19 sera comblé au moyen d'un seul tome dans lequel on insérera des études achevées avant la guerre sur certaines fouilles de l'École d'Athènes, comme Stratos, Thespies, des mémoires originaux inédits, etc.

La Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome s'est enrichie de deux nouveaux et importants fascicules, une thèse sur *l'Arménie entre Byzance et l'Islam* de M. F. Laurent, et une de M. J. Hatzfeld sur *les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*.

Après une période très difficile, mais féconde en résultats pour l'influence française, M. Gustave Fougères a quitté, sur sa demande, la Direction de l'École pour occuper à la Sorbonne la chaire d'archéologie classique devenue vacante par suite du décès de notre regretté confrère M. Collignon. Par décret présidentiel du 7 juin 1919, M. Charles Picard a été appelé à lui succéder, conformément aux propositions de notre Académie, qui avait conservé le meilleur souvenir de ses premiers travaux et qui a la plus grande confiance en lui. M. A. Plassart, ancien membre de 8e année, démobilisé le 21 août 1919, a été nommé au poste de secrétaire général, en remplacement de M. Picard. Nous sommes en droit d'espérer que, grâce à la paix, notre École d'Athènes va reprendre le cours de ses publications, de ses fouilles, de ses découvertes, et que les tristes années qu'elle a traversées n'auront causé qu'une éclipse passagère à son rayonnement traditionnel.

II. — ÉCOLE DE ROME.

Moins éprouvée par la guerre que sa sœur aînée, l'École de Rome a pu se remettre plus vite au travail. En 1918-19, elle comptait deux membres de seconde année, MM. Bayet et Marchesné, avec un membre de première année, M. Jassemin. En mai 1919, elle recueillit M. Pocquet du Haut-Jussé, qui avait été mobilisé en 1917 au cours de sa seconde année.

M. J.-A. Bayet nous a fait parvenir un mémoire de 250 pages sur *les Origines de l'Hercule romain*. C'est une œuvre fortement étudiée, où se révèle un esprit solide, réfléchi et lucide, capable de débrouiller des sujets difficiles. La première partie du mémoire concerne la légende. Par les textes des auteurs latins et grecs, l'auteur remonte aux sources grecques et croit distinguer plusieurs traditions qui, formées principalement dans la Grande Grèce, ont cheminé à travers la Campanie et atteint Rome par le Sud. Hercule, installé en Italie, éprouve d'abord l'hostilité des habitants. Plusieurs personnages sont présentés comme les hôtes perfides que le héros punira en les tuant; puis, à mesure que le culte héracléen devient plus latin, ce mauvais renom est détourné d'eux et reporté sur d'autres. Faunus, qui a agi avec traîtrise, disparaît pour être remplacé par Evandre, hôte loyal et généreux d'Hercule, et c'est alors qu'entre en scène Cacus, non pas directement opposé à Hercule, mais ennemi d'Evandre qu'il combat; il meurt de la main du héros se portant au secours de son hôte. En somme, le grec Evandre s'installe comme roi sur le Palatin dont il dépossède Cacus, héros italique. L'influence grecque a pu amener plus tard une confusion entre le mythe de Cacus et celui de Géryon.

Avec l'évolution des légendes on suit aussi l'évolution topographique des sanctuaires. L'*Ara maxima* de Rome qui

est le lieu du culte héracléen le plus renommé n'est pas le plus ancien, malgré les affirmations des auteurs de l'époque d'Auguste. C'est probablement celui de la *Porta trigemina* qui a été le centre des premières manifestations de la religion nouvelle. L'examen de ce sujet constitue la deuxième partie. La conception d'un Hercule guerrier, *Hercules invictus*, est pour l'auteur le résultat d'un long développement, assez tardif, et d'une assimilation avec le dieu Mars, qui prête à Hercule ses prêtres saliens. Mais Hercule, dieu du commerce, est antérieur.

Quelle sera donc la nature fondamentale du dieu ? C'est le sujet de la troisième partie. Il est remarquable qu'en Italie Hercule n'est pas mis en antagonisme avec Junon ; au contraire, leur union se fait étroite dans les rites du mariage. L'Hercule grec se substitue aussi à Faunus et à son dérivé Silvain. Il est de même le dieu des sources et il s'introduit dans les cycles de Cérès et de Bacchus. De plus en plus la physionomie du héros grec se fond et se dissout dans la personnalité complexe des dieux latins.

La quatrième partie traite du rituel ; c'est comme héros qu'Hercule est honoré et son culte rentre dans celui des héros. Ici l'auteur n'a pas pu profiter du mémoire publié récemment sur ce sujet par notre confrère M. Paul Foucart, et il lui sera nécessaire de contrôler ses opinions au moyen de cette importante étude. En résumé, l'Hercule romain, quoique d'origine hellénique, apparaît tout différent de celui de la Grèce. Lié au commerce, aux rites de mariage et de fécondité, associé avec Junon, uni aux divinités chthoniennes et funéraires, il revêt peu à peu une personnalité qui lui donne une physionomie tout autre que celle du tueur de monstres et du héros vagabond, poursuivi par l'implacable hostilité de la déesse Héra. C'est au IIIe siècle seulement que le culte d'Hercule prit pied définitivement en Italie. A Rome même, il est représenté par deux Hercules, un sur l'Aventin, un autre sur le Palatin, le pre-

mier né d'un culte privé, le second importé de la Grande Grèce qui finit par absorber son rival et représenter le culte officiel. Ils s'unissent et se confondent dans la figure d'un *Hercules victor* qui est avant tout un dieu militaire.

Cette analyse suffit à montrer la méthode de M. Bayet et les résultats obtenus. Nous devons louer son effort et penser qu'il convient d'encourager les jeunes savants qui se consacrent aux recherches de mythologie. L'auteur se propose de joindre à ce travail une étude des monuments du culte romain d'Hercule et des représentations de ce dieu jusqu'au IIe siècle de notre ère où se constitue définitivement la figure de l'Hercule impérial.

Dans le mémoire soumis à l'Académie, il faut noter une lacune : c'est l'absence de considérations sur la voie étrusque qui s'ouvrait par le Nord pour introduire les légendes grecques d'Hercule jusqu'à Rome. M. Bayet remarque bien que les Étrusques ont connu l'assimilation de Mars = Hercule avec le nom local d'Hercle, mais il ne cherche pas d'explication. Enfin, dans le chapitre sur *Heracles invictus*, l'auteur ne semble pas tenir compte de l'Alexandrinisme qui fut si puissant dans toute l'Italie. Cependant l'exemple d'Alexandre et le culte qu'il rendit à Hercule, l'assimilation qu'il revendiquait en se faisant représenter coiffé de la peau de lion sur des monnaies, ne pouvaient manquer d'avoir une grande répercussion dans le monde antique. On a peine aussi à admettre la théorie de l'auteur sur le repos héroïque, considéré comme un symbole chthonien et funéraire. Enfin l'opinion que l'idée d'Hercule, dieu de la fécondité, viendrait de Grèce, n'est pas prouvée autant que le croit l'auteur. Quoi qu'il en soit, il faudrait peu de chose pour faire de cette très intéressante étude un livre prêt pour l'impression.

Le mémoire envoyé par M. Marchesné a pour titre : *Les constructions mineures à l'intérieur des églises médiévales italiennes et particulièrement romaines*. L'auteur y étudie

successivement la *schola cantorum*, l'ambon, l'iconostase, la confession, le ciborium et le sanctuaire. Par ce dernier mot, qui n'est pas très juste, il faut entendre surtout la chaire épiscopale. Il a conduit cette étude avec une conscience attentive et minutieuse et une ampleur de recherches qu'atteste la bibliographie qu'il a dressée ; il y a joint un album de 49 planches généralement bien choisies et caractéristiques. Non content d'étudier les monuments conservés, il a cherché dans les érudits du XVIe siècle la description de constructions détruites par la Renaissance et a pu dresser un catalogue chronologique exact et à peu près complet de tous les monuments relatifs à son sujet. Mais ce n'est qu'un catalogue ; il eût été intéressant de faire quelque chose de plus. Par exemple, il ne suffit pas d'énumérer des centaines d'ambons : il faudrait les classer par groupes artistiques, suivre la transformation et l'évolution du type. Voici une autre critique : M. Marchesné a étendu ses recherches à l'ensemble des églises médiévales d'Italie ; il eût été plus profitable de se limiter à Rome et d'en étudier avec plus de détail les monuments. En étendant trop son sujet, M. Marchesné a oublié des monuments considérables. On s'étonne de ne point voir mentionnés les superbes ambons de Salerne et de Palerme, merveilles du XIIe siècle. Il y a encore d'autres omissions aussi surprenantes.

Le travail de M. Marchesné lui sera très profitable pour sa formation scientifique ; il a appris à regarder les monuments, à les décrire exactement, à les classer. Mais le catalogue qu'il a dressé, si utile qu'il soit, a besoin d'être vivifié par des idées. Il y a aussi des négligences de style, des imprécisions dans les références et un certain nombre de lapsus que l'auteur devra corriger avant de publier son mémoire.

Nous savons, d'autre part, par le rapport du Directeur de l'École de Rome, que M. Marchesné ne s'est pas borné à ses études archéologiques, mais qu'il s'est occupé aussi

des registres de Martin IV. Ses recherches font suite à celles de M. Poupardin sur le même pape. Maintenant le premier des registres de Martin IV est prêt pour l'impression, le second aussi. Il en est de même d'une centaine de bulles consignées dans le recueil de Bérard de Naples et d'autres pièces encore que M. Marchesné a découvertes soit à la Bibliothèque Barberini, soit à notre Bibliothèque nationale et aux Archives nationales.

C'est aussi aux Registres pontificaux, spécialement à ceux de Grégoire XI, que M. Jassemin, membre de première année, envoyé par l'École des Chartes, a consacré la plus grande partie de son temps. Il y a plus de vingt ans que leur publication avait été préparée par M. Léon Mirot, mais cette préparation comportait beaucoup de lacunes et les copies exécutées alors laissaient grandement à désirer; toutes ont été revues, un certain nombre refaites. M. Jassemin a réussi à mettre ce travail au point, et l'impression du Registre de Grégoire XI pourra être mise en train, dès que les circonstances le permettront.

M. Jassemin s'est occupé aussi de certains points de l'administration des finances pontificales à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, surtout en ce qui concerne la comptabilité des *collectoria* apostoliques. Il a étudié également, après Noël Valois et le P. Ehrle, un recueil de pièces sur le Grand schisme conservé dans l'armoire 54 des Archives du Vatican. Il est regrettable que la santé de ce jeune savant, si bien préparé, l'ait déterminé à ne pas demander une seconde année d'École.

M. Pocquet du Haut-Jussé n'a eu que bien peu de temps à sa disposition pour compléter son grand travail sur les relations de la Papauté avec la Bretagne au temps du Grand schisme et après. Outre ce travail principal, il a collationné et préparé pour l'édition un manuscrit des statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc en 1421. L'édition comportera une préface et la publica-

tion de ces statuts sera présentée comme une tentative d'application des réformes décrétées par le Concile de Constance et rapprochée de l'*Opus tripartitum* de Gerson et du *Manipulus curatorum* de Guy de Montrocher, écrite de même intention.

Ces intéressants travaux promettent des publications qui soutiendront la réputation de l'École. Si les *Mélanges* sont encore condamnés à la restriction, une thèse très importante sur *Virgile et les origines d'Ostie*, due à M. Jérôme Carcopino, a enrichi récemment la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. Enfin la série in-4° inaugurée il y a plus de quarante ans par notre confrère M. Élie Berger continue à paraître, malgré les difficultés qui s'acharnent à toutes les impressions. C'est ainsi qu'un gros fascicule d'Index (t. IV, f^es^ 33-65) pour les Registres d'Innocent IV a vu le jour au mois d'avril 1919.

En même temps se poursuit la publication annexe relative aux Lettres communes des papes d'Avignon, entreprise par les chapelains de Saint-Louis-des-Français. Cette année a fourni deux fascicules, l'un pour les Lettres closes et patentes de Benoît XII (1334-42), publié par M. G.-M. Vidal (2e fasc., f^es^ 20-36), l'autre pour les Lettres communes de Jean XXII (1316-34), dont l'infatigable éditeur n'est autre que M. Guillaume Mollat, dévoué à cette tâche depuis 1904 : il vient de nous en donner le dix-septième fascicule (t. VII, f^es^ 20-52). La collaboration qu'il n'a cessé d'apporter à l'École de Rome vient de recevoir sa récompense : il est professeur d'histoire ecclésiastique du moyen âge à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Un ancien membre de l'École, M. l'abbé Constant, devait aussi y enseigner et son nom figure sur le programme des cours, mais sa santé très altérée par la guerre l'a forcé de renoncer à cet honneur.

Du reste, à l'inauguration solennelle de l'Université de Strasbourg, le 22 novembre 1919, nous avons été heureux

de trouver sur les affiches de la Faculté des lettres les enseignements de MM. Perdrizet, Cavaignac et Pierre Roussel, anciens Athéniens, et de MM. Grenier et Piganiol, anciens Romains. C'est avec joie et avec confiance que nous voyons d'anciens membres de nos deux Écoles appelés à répandre les bonnes méthodes et à assurer le renom de notre vieille Université alsacienne.

LIVRES OFFERTS

M. Huart a la parole pour un hommage :

« M. G. Demorguy, qui a été conseiller légiste du gouvernement persan, secrétaire général de la Commission européenne du Danube, puis chargé de missions pendant la durée des hostilités, a rapporté de son voyage en Russie :

1° Un volume sur les *Partis politiques et la Révolution russe*, où il explique quels étaient les partis qui dominaient dans la Russie tzariste, puis ceux qui luttèrent pendant cette révolution ;

2° Une brochure, en collaboration avec M. E. Vinogradsky, sur la *Codification des lois en Russie*, le rôle du comte Speransky et l'organisation de cette codification.

« Ce sont deux documents importants, fixant des dates et remplis d'indications des plus utiles pour les historiens. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 9 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL GIRARD.

Le directeur de la Société minière et métallurgique de Peñarroya confirme qu'il a été impossible de retrouver les tablettes découvertes à Preguiça en 1914 et que l'Académie aurait voulu examiner.

M. Frédéric Macler adresse à l'Académie un rapport sur les recherches qu'il a entreprises sous ses auspices dans les bibliothèques de la France du Midi et de la péninsule ibérique, en vue de retrouver des documents arméniens, ou relatifs à des Arméniens.

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, envoie une note relative à des découvertes archéologiques faites en Espagne près de Cenicientos (province de Madrid) [1].

A propos de la correspondance, M. Omont rend compte du mémoire adressé par M. Stanislas Millot à l'Académie, et dont l'examen lui a été renvoyé dans la séance du 31 mars :

« M. Stanislas Millot, capitaine de corvette en retraite, à Alger, a fait part à l'Académie, dans une lettre récente adressée à M. le Secrétaire perpétuel, d'ingénieuses applications des rayons

1. Voir ci-après.

X à la recherche et à l'étude des anciens documents graphiques.

« M. Millot, ayant remarqué que les plats en carton de beaucoup d'anciennes reliures contiennent des fragments de manuscrits ou plus souvent de livres imprimés, s'est appliqué à rechercher dans quelle mesure l'emploi des rayons X permettrait de reconnaître la présence de ces fragments dans une reliure.

« Il résulte des expériences faites par M. Millot, avec le concours du Dr Miramond de La Roquette, que, si la radiographie ne permet pas de reconnaître dans une reliure les fragments de livres imprimés, il en est autrement des manuscrits.

« L'encre noire typographique, de composition exclusivement animale, n'absorbe pas, en effet, les rayons X, tandis que l'encre noire des anciens manuscrits, renfermant du sulfate de fer, peut être suffisamment discernée.

« L'examen radioscopique donne surtout d'excellents résultats en ce qui concerne les lettres ornées. Les couleurs à base minérale employées pour le tracé de ces lettres, soit dans les manuscrits, soit dans les incunables, absorbent à des degrés divers les rayons X. On obtient ainsi par la radiographie des images très nettes, notamment des initiales bleues et rouges, à travers des épaisseurs de carton supérieures à trois millimètres, ainsi que permet d'en juger la photographie envoyée par M. Millot d'un feuillet d'un Antiphonaire manuscrit, avec notation musicale du xve siècle.

« Il faut remercier M. Millot de la communication qu'il a faite à l'Académie des résultats de ses ingénieuses expériences ; si celles-ci ne permettent pas toujours de déterminer d'une façon certaine la nature des fragments de manuscrits entrés dans la composition des cartons des anciennes reliures, elles auront eu du moins le mérite d'attirer une fois de plus l'attention sur ces reliures, qui réservent encore de nombreuses découvertes aux bibliothécaires et aux bibliographes. »

M. Jules Baillet fait une communication sur les graffitti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes en Égypte [1].

M. Jullian présente quelques observations.

1. Voir ci-après.

M. Henry Cochin fait une lecture sur un nouveau document de la polémique franco-italienne au XIVe siècle à propos du séjour des papes à Avignon et de leur retour à Rome. Il s'agit d'une réplique virulente à un écrit de Pétrarque. L'auteur inconnu semble avoir des accointances avec l'Université de Paris.

M. Antoine Thomas présente quelques observations.

M. Thureau-Dangin traduit et commente un nouveau rituel babylonien.

MM. Pottier, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

LE ROCHER DE PERESCRITA, PRÈS DE CENICIENTOS (PROVINCE DE MADRID),

PAR M. PIERRE PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Je dois la connaissance de l'intéressant bas-relief d'époque romaine qui fait l'objet de cette note à D. Marino Serrano y del Campo, instituteur à Cenicientos. Marino Serrano est le fils de feu Pascual Serrano, maître d'école de Bonete (Albacete), dont le nom est bien connu des archéologues hispanisants. Lui-même, suivant les traces de son père regretté, a déjà été le bon collaborateur de l'abbé Breuil et a fait avec lui de belles découvertes dans le domaine préhistorique.

Averti par lui qu'il existait tout près du village où il enseigne un rocher à figures sculptées, je me décidai à faire le voyage en compagnie de M. Maurice Legendre, secrétaire de l'Office de l'enseignement français en Espagne.

Cenicientos est un gros bourg, situé à la pointe sud-est de la province de Madrid, sur la route assez récente qui va d'Almorox, station terminus de la voie ferrée Madrid-

Villa del Prado, à Arenas de San Pedro, dans la province d'Avila. Les maisons s'étalent au pied d'un des derniers contreforts de la Sierra de Guadarrama, en face de la Sierra de Tolède, dont la sépare une vaste plaine arrosée par le rio Alberque. Le paysage est admirable ; les rochers de granit s'y amoncellent en tables, en dômes, en cônes, en pics, en murailles naturelles, passant de l'aspect le plus riant au plus tragique ; entre ces masses disloquées s'abritent les oliviers, les figuiers et les vignes, les jardins de légumes et les vergers, où de frais torrents entretiennent l'abondance et la fécondité. Toute cette culture est la conquête de générations récentes, d'une population aussi travailleuse que douce et hospitalière. Mais le pays semble n'avoir été que très peu habité aux temps anciens, même à l'époque romaine et sans doute par des tribus assez sauvages, car il n'est fait mention dans la littérature spéciale des voyages et des recherches archéologiques d'aucuns vestiges d'antiquités dans cette région montagneuse.

Si l'on s'en rapporte à la carte du second volume du *Corpus* (Supplément), on ne trouve aucune ville antique identifiée dans la vaste zone que limite le polygone dont les sommets sont *Madrid*, *Titulcia* (Bayona de Tajuna), *Toletum* (Tolède), *Caesarobriga* (Talavera de la Reina), et *Avela* (Avila). On n'y a recueilli que de très rares inscriptions latines, toutes funéraires, sauf une, à San Martin de Valdeiglesias, qui est à plus de deux heures de marche de Cenicientos, au Nord-Ouest, à Magueda et Villamanta, qui en sont beaucoup plus éloignées, sans parler de trois ou quatre textes faux ou douteux de Mentrida. Comme œuvres d'art, si l'on peut ainsi parler, on ne peut citer que les fameux monstres ibériques en pierre appelés *Toros de Guisando*, près de San Martin de Valdeiglesias.

Aussi le rocher sculpté de Cenicientos prend-il un réel intérêt. Le lieu exact où il se trouve est appelé *Perescrita*,

corruption évidente de *Piedra escrita*, à une heure de marche à l'Est, en allant droit vers la plaine. Le terrain, appartenant à Eugenio Fermosel, est planté de vignes et d'oliviers. La Perescrita se dresse, isolée, comme un vrai menhir, au bord d'un champ qui, comme tous les champs attenants, dans un rayon de cent à cent cinquante mètres, est absolument couvert de débris céramiques, tessons de vases et de tuiles. Malgré toutes nos recherches, ni D. Marino Serrano, ni M. Legendre, ni moi, n'avons pu trouver un seul fragment typique, soit ibérique, soit sagontin ; rien que des éclats de pots très communs, dont on peut dire seulement qu'ils sont peut-être de fabrication indigène, mais sûrement d'époque romaine. Il n'y a du reste autour du rocher aucune trace d'habitation antique ; il y a eu là, certainement, une ferme ou un groupe de fermes, mais la culture en a détruit tous les murs, du moins à la surface. Quelques tombeaux ont été découverts en ces lieux mêmes, mais les vignerons les ont supprimés ou comblés à mesure qu'ils les rencontraient, et nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis au sujet de leur structure ou de leur contenu ; on nous a seulement montré plusieurs larges et longues pierres plates qui auraient servi à les couvrir.

Quant au rocher lui-même, ce qui lui vaut son nom de *Perescrita*, c'est un grand bas-relief qui en décore la face regardant le Sud-Est. La pierre a été creusée de façon à obtenir d'abord, au sommet, une niche en cul-de-four, puis, au-dessous, un cadre rectangulaire entouré d'une moulure, où sont sculptés des bas-reliefs en deux tableaux superposés, à peu près d'égale grandeur. Celui du bas a été martelé et il serait téméraire de chercher à préciser ce que représentait la sculpture ; la silhouette semble indiquer un personnage à cheval, mais c'est peut-être une illusion. Celui du haut est plus lisible, quoique la surface en ait été très émoussée par le temps, malgré la protection

de barres de fer dont deux trous marquent l'attache à droite. On y voit trois femmes vêtues de deux longues robes à plis ; les têtes ont particulièrement souffert, et l'on n'en distingue plus aucun détail. Deux de ces femmes sont groupées à droite, étroitement rapprochées ; la troisième, à gauche, est un peu séparée d'elles. Il semble que cette dernière unisse ses mains à celle qui est placée au milieu, ou qu'elles tiennent ensemble un objet indistinct. On songe naturellement à une scène d'offrande, car assurément le monument a été sculpté en l'honneur de quelque divinité ou quelque groupe de divinités agrestes. Quel que soit le mauvais état actuel de l'ouvrage, on peut juger néanmoins que l'art en était simple et sommaire, mais point du tout barbare, comme on aurait été en droit de l'attendre dans ce pays perdu.

Si l'on peut tenir compte d'une sorte de dallage circulaire qui est devant le rocher et qui paraît ancien, ainsi que d'une pierre dressée assez bien équarrie, il a dû y avoir là une petite enceinte sacrée et un autel.

A gauche du bas-relief, une très courte inscription, de deux lignes, si elle était déchiffrable, nous donnerait peut-être le nom des divinités célébrées ; malheureusement, étant à hauteur d'appui, les lettres ont été pendant des siècles exposées aux jeux des paysans, et la plupart ont été endommagées par grattage ou martelage. Une photographie prise avec un bon éclairage nous a permis de lire seulement ceci :

ΛΙΤ∿S | Ρ∩S⌐
ΙΙV= | ΛS

Mais nous renonçons à transcrire, et même à affirmer si c'était là une dédicace à ces *Matres* ou ces *Nymphes* dont le culte rustique nous est attesté par tant d'inscriptions et de petits monuments de la Péninsule, et dont les noms varient selon les régions et les peuplades. On peut même

se demander si l'inscription se rapporte vraiment au bas-relief, car la place en est étrange ; on l'attendrait mieux au-dessous des personnages. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'en examinant la surface de la pierre on se convainc qu'elle est bien contemporaine des figures.

Nous nous reprocherions d'exagérer l'importance de cette découverte ; elle a surtout de la valeur parce qu'elle est la première de ce genre faite dans un pays déshérité. Il est bien possible qu'en examinant de près les rochers innombrables de la région on ait un jour d'autres surprises pareilles ; nous voudrions que la lecture de cette note inspirât à quelque explorateur le désir de cette recherche. Le pays est d'ailleurs d'une si pittoresque beauté qu'une chasse aux antiquités, même infructueuse, laisserait au chasseur le plus agréable souvenir.

LES GRAFFITI GRECS DANS LES TOMBEAUX DES ROIS A THÈBES D'ÉGYPTE,

PAR M. JULES BAILLET.

Il y a longtemps que l'attention avait été attirée sur les inscriptions grecques contenues dans les tombeaux de la Vallée des Rois à Thèbes, sur la rive occidentale du Nil. Quelques voyageurs, à la fin du XVIIIe siècle, les avaient signalées. Pococke en avait copié la moitié d'une [1] ; Cooke, une entière [2] ; Jomard, avec la Commission d'Égypte, en avait relevé 7 [3] ; W. Hamilton [4] en avait publié 8. C'était peu, mais c'était assez pour indiquer l'existence et l'intérêt de ces textes. Les récoltes de Salt, de Champollion et de

1. Pococke. *Description of the East*, t. I, p. 99.
2. Apud Leake, *Transactions of the Royal Society of Literature*, I part I, p. 228.
3. *Description de l'Égypte. Antiquités*, t. V, pl. 56.
4. W. Hamilton, *Remarques sur la Turquie*. I, *Ægyptiaca*, 1809, p. [illegible]

Wilkinson furent plus abondantes. Salt en nota 53 qu publia Letronne [1] ; Champollion en prit 62 [2], Wilkinson 17 Letronne réunit toutes celles qui avaient été publiées o qu'il put voir en manuscrit ; il les reproduisit et les com menta dans son *Recueil des inscriptions grecques et latine d'Égypte* [4] : il en comptait 123 ; car, si chacun de se prédécesseurs n'avait pas copié toutes les inscriptions déj signalées avant lui, cependant les doubles emplois n manquaient pas. En passant, rendons hommage à ce savan français : la plupart de ses corrections ou conjectures s sont trouvées justifiées. Bœckh et Frœhner, dans le *Corpu inscriptionum græcarum*, rééditèrent l'œuvre de Letronne avec quelques variantes de lecture. Lepsius, dans se *Denkmaeler* [5], reprit quelques-unes des inscriptions publiées en y ajoutant une demi-douzaine d'inédites. Cependant il restait mieux à faire.

Afin de réaliser le vœu de Letronne, en 1864, C. Wescher fut attaché à la mission d'Emmanuel de Rougé pour l'étude des inscriptions grecques. Aux Syringes il fit de bon travail. releva un grand nombre de graffiti qu'il évaluait à 900 ; mais il ne publia rien. A mon tour, je fus désigné par M. Maspero et chargé de reprendre ce travail comme membre de la Mission archéologique du Caire. Pendant l'hiver de 1888-89, je passai trois mois dans les Tombeaux des rois, explorant toutes les parois et notant à mesure. J'eus la joie de doubler le total de Wescher. Toutefois quelques graffiti encore m'avaient échappé. Dans l'hiver de 1913-1914, profitant d'une nouvelle mission, je soumis toutes mes notes à une sévère révision et je pus corriger

1. *Transactions of the Royal Society of Literature*, II, 1828-1834, p. 69-75, 6 pl.

2. Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 257 ; *Notices sur les Monuments*, I, 828-829.

3. Wilkinson, *Topography of Thebes*, 1835, p. 120-126.

4. 1848, v. II, p. 255-316 et pl. 23-30.

5. *Denkmaeler*, VI, pl. 76 et 101.

quelques lectures et glaner encore un nombre de graffiti nouveaux supérieur à celui qu'avait connu Letronne. La publication, sous presse au Caire, en comprendra plus de deux mille.

Que sont ces graffiti ? N'en disons ni trop de bien, ni trop de mal. Ce n'est pas un Livre d'or ; ce ne sont pas non plus seulement ces *nomina stultorum* qui strient tant de murailles. Sans doute bien des visiteurs obscurs ont déposé furtivement sur ces murs des noms d'individus sans notoriété, que nous n'avons point à regretter de ne pas connaître : leur carte de visite à la postérité laisse celle-ci très indifférente. Trop souvent ces noms, gravés dans l'enduit destiné à recevoir les hiéroglyphes ou les peintures égyptiennes, ont dégradé le stuc et maculé sans profit les pages de ces beaux livres muraux où s'étale la religion égyptienne. Cependant, la plupart du temps, les visiteurs y ont mis quelque discrétion, choisissant une bande blanche, un coin des colonnes vide d'hiéroglyphes, ou le champ nu d'un tableau. Les endroits les plus criblés sont les espaces où les décorateurs n'avaient rien mis : ne voilà-t-il pas une circonstance atténuante pour le profane vulgaire, *vulgum pecus* ?

D'ailleurs, ces noms d'inconnus, même si rien ne les accompagnait jamais, ne seraient pas dans leur profusion absolument dénués d'intérêt. Leur abondance nous prouve quelle curiosité s'attachait aux Syringes et corrobore le témoignage des écrivains grecs, Strabon [1], Diodore [2], Pausanias et autres [3]. Leur présence seule permet d'esquisser une histoire sommaire des Syringes : elle indique lesquelles étaient visitées et lesquelles on montrait de

1. Strabon, XVII, p. 816.

2. Diodore, I, 46. Si du moins les 17 tombeaux subsistants dont il parle sont les Syringes et non les temples de la vallée. Cf. Letronne, *Recueil*, p. 257-259.

3. Pausanias, I, 42, 3 ; Élien, *Hist. Anim.*, VI, 53 ; — Héliodore, *Éthiopic.*, I, 6 ; II, 27 ; Ammien Marcellin, XXII, 15, 30.

préférence. Strabon dit qu'il en existait environ quarante; sans doute on le disait aux voyageurs; mais pas plus qu'aujourd'hui on ne les menait autrefois à toutes. De nos jours on en compte 45. J'ai recueilli des inscriptions dans dix d'entre elles, qui portent les nos 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 15. Quoique Letronne ait avancé d'après Wilkinson [1] que 14 des Syringes (il en énumère 15) gardaient trace des visites grecques, ni Wilkinson ni Letronne n'en ont relevé ou publié des nos 3, 12, 13, 14, 18, où je n'en ai point vu, ni des nos 4, 6, 7, 10, 11, où j'en ai recueilli. Mais les graffiti y sont répartis très inégalement : la 9e, celle de Ramsès VI, que les Grecs ont confondu avec Aménôthès III et Memnon, en contient à elle seule presque autant que toutes les autres ensemble (995 numéros sur 2105). Aucune de celles qui ont été découvertes depuis trente ans n'en renferme ; closes, comme celles d'Aménôthès II et de Thotmés IV, ou peu accessibles, elles n'étaient vues de personne. Parmi celles qu'on aurait pu regarder, les guides faisaient un choix. J'ai soupçonné la 4e d'avoir servi, dans l'antiquité, surtout d'abri aux âniers, comme au siècle dernier jusqu'à ce qu'on leur eût dressé une baraque en planches.

De même que leur répartition, la situation des graffiti est instructive. Elle nous fait connaître, aussi fidèlement qu'on peut le souhaiter, l'état des Syringes à l'époque grecque et romaine. Il y a une trentaine d'années, la plupart avaient leur entrée obstruée par un amoncellement de débris, de blocs et de pierrailles ; on grimpait sur le tas ; on se glissait sous le linteau de la porte et on redescendait par une autre pente à l'intérieur. De quand datait cet aspect? Était-il dû à des éboulements récents de la montagne, à des fellahs qui se cachaient pour esquiver l'impôt, les réquisitions militaires ou quelque châtiment, ou bien à

1. Letronne, *Recueil*, II, p. 260 : Wilkinson, *Topography of Thebes*, p. 121-122.

des chrétiens fuyant la conquête arabe, ou bien à des anachorètes retirés loin du monde? On peut répondre aujourd'hui avec certitude : non. La cause est antérieure à la domination ptolémaïque. En effet, les inscriptions grecques suivaient les antiques talus que les modernes directeurs des antiquités, MM. Grébaut, Loret et Maspero, ont fait déblayer pour clore de grilles les monuments. Aujourd'hui ces inscriptions apparaissent à deux, trois ou quatre mètres en l'air, là où certes les anciens voyageurs n'auraient pas eu l'idée d'aller les nicher : elles demeurent comme témoins de l'ancien niveau, au-dessous duquel on ne lit rien et qui par conséquent a précédé le temps des visiteurs grecs. De même, à l'entrée de la 8e Syringe, quelques lignes, inscrites à l'encre sur la pierre vive après la chute de l'enduit, défendent Arabes, Coptes, chrétiens et Romains contre l'accusation de vandalisme : les dégâts sont antérieurs à eux. Au contraire, en certains couloirs d'entrée, j'ai pu remarquer que les noms se disséminent comme sur deux étages différents : en haut, c'étaient des noms de l'âge romain, païens et classiques par leurs formes et leur écriture : en bas, des noms chrétiens grecs ou coptes ; j'en conclus que, pour une cause à déterminer, entre le Ve et le VIIIe siècle, des chrétiens avaient nettoyé avec soin cette partie des corridors.

Si on examine en eux-mêmes ces humbles noms griffonnés de-ci, de-là, on pourra risquer quelques remarques intéressantes pour l'onomastique. Ce n'est pas en vain que l'on rassemble 1700 à 1800 noms ou formes, la plupart répétés plusieurs fois. On aura beau jeu, il est vrai, à se plaindre que des gens inconnus ont multiplié des noms trop connus. A rencontrer 54 fois Dionysios, ou 45 fois Apollônios, serons-nous tentés de manifester quelque dédain ou quelque mauvaise humeur ? Cependant il n'est pas indifférent de remarquer que Ptolemaïos, Isidôros, Ammônios et Sarapiôn les serrent de près. C'est le pays qui le

veut : Athènes ou Smyrne n'auraient pas présenté la même proportion. Certains noms sont plus purement égyptiens, affublés de désinences grecques, comme Aménôthès, Hôros, Psénioutbès, ou tout nus, comme Pibast ou Petemîn. Des sources étrangères ont aussi donné leur contribution. Ainsi Barôkhios ou Bourikhios transcrivent un nom que l'on trouve dans les inscriptions phéniciennes et carthaginoises, de la racine sémitique *berek* « bénir ». Les chrétiens ont vulgarisé bon nombre de noms hébraïques tels que Abramias, Jôannès. Rome a importé un fort contingent : ce sont ses prénoms, gentilices et surnoms classiques, groupés ou isolés, ou des épithètes formant des noms nouveaux ; certaines transcriptions sont intéressantes, comme Κλήμης, Κοδρᾶτος, Πριμιτῖβος. Le monde barbare fournit aussi sa contribution : Σεύθης ou Ρειμηταλκας sentent le Thrace ; un Pisidien s'appelle Δαβρέλας ; un Arménien Χοσρόης. Letronne a reculé devant la forme barbare Μονκόρη : il a eu tort ; le nom reparaît en plusieurs endroits. Naturellement la moisson la plus riche est celle des noms grecs ; beaucoup sont inédits ; quelques-uns amusants.

Beaucoup de voyageurs ne se contentaient pas de graver leur nom tout seul. Les uns y joignent celui de leur père : ainsi la désignation est-elle un peu moins vague. D'autres indiquent leur origine ou leurs qualités et leur profession. Pour nous les patronymiques ne font guère qu'allonger la liste des noms propres. Les ethniques et les qualificatifs instruisent davantage. Ils nous montrent jusqu'où s'étendait la renommée des Syringes, que des gens de toute condition venaient visiter des quatre coins du monde.

Ce serait passer une revue des peuples que de classer la centaine d'ethniques relevés, dont quelques-uns se répètent nombre de fois. Quelques voyageurs se disent Égyptiens ou Grecs : c'est vague. L'Égypte naturellement tient une grande place parmi les mentions d'origine. Les habitants de Thèbes ne venaient pas de loin : en général, ils ne

notaient point leur patrie. Ceux d'Alexandrie le croyaient plus utile. Ceux de Péluse, de Busiris, de Latopolis et d'Héliopolis dans le Delta, comme ceux d'Héracléopolis, d'Hermopolis, d'Antinoé, de Lycopolis en Heptanomide, ceux d'Arsinoé sur la mer Rouge, ou ceux de Panopolis, de Ptolémaïs, d'Ombos ou de Syène en Haute Égypte, et même ceux de Pselcis en Nubie s'honoraient de leur pays natal. Du monde grec affluaient les touristes les plus nombreux et les plus avides : il en arrivait de la Grèce propre et du Péloponnèse, d'Épire, de Macédoine et de Thrace, des côtes d'Asie mineure baignées par la Méditerranée, l'Égée ou le Pont-Euxin. Il en débarquait des îles. Les Syriens abondaient. Les limites de l'empire romain n'arrêtaient pas les voyageurs originaires d'Arménie, de Perse, de Babylone ou d'Arabie. D'Occident aussi débarquaient des visiteurs pour les Syringes. D'Afrique même venaient des Cyrénéens et des Libyens. La Sicile envoyait des Syracusains ; l'Italie, des fils de Tarente, de Naples et de Rome. Enfin, traversant tout le bassin occidental de la Méditerranée, un Espagnol, un Hispérite, et des enfants de la Gaule, des Marseillais, ont voulu satisfaire une curiosité bien méritoire.

Que sont ces voyageurs venus de partout? La plupart ne nous disent pas leur condition ; mais quelques-uns nous la font savoir. Libre à nous de croire que pour le plus grand nombre, comme pour nos Marseillais, ce sont des trafiquants en voyage d'affaires ; mais les textes gardent le silence à ce sujet. Pas un seul des deux mille signataires ne s'intitule ἔμπορος. Le titre ne leur paraît-il pas assez ronflant pour s'en parer? Pourtant un marchand de Venise au moyen âge n'en eût point rougi. Les professions manuelles sont également peu représentées. Je ne vois qu'un seul artisan, lequel pourrait s'estimer d'une catégorie plus relevée que les autres : c'était un orfèvre. Au pays de la *Satire des métiers*, cette abstention parait assez significative.

C'est une raison de plus pour écarter les interprétations que Letronne donnait de l'abréviation σχοιρ//, où il lisait χοιροπώλης « marchand de porcs » ou σχοινοπώλης « cordier » (*Recueil*, p. 297, n° CCLVIII). En revanche, les arts libéraux et l'administration ont étalé des qualifications très variées. A noter toutefois que si le métier fait honte, on avoue les liens de dépendance personnelle, non seulement d'un affranchi, mais d'un esclave, serviteur ou domestique. Les intellectuels sont nombreux : « le scribe prime », disait la vieille satire. Aux belles-lettres se rattachent des poètes et même une poétesse, un tragique, un lyrique, des professeurs de rhétorique, de grammaire, de droit et d'histoire, avec divers genres de scribes, greffiers, rédacteurs, commis aux écritures. De la philosophie se réclament un sophiste et des disciples d'Aristote, Platon ou Diogène. Dans l'ordre de la science, citons un mathématicien, un mage, et plusieurs médecins. Les cultes païens apparaissent avec un grand prêtre de Thébaïde, un prophète, un ἱερονοῦρεις, et le flabellifère des Éleusinies ; le christianisme avec un évêque, des prêtres, abbés, moines, anachorètes. Le gouvernement, les finances, la justice, l'armée déroulent la série de leur hiérarchie et de leurs grades. De nombreux fonctionnaires profitaient, pour venir visiter les Syringes, ou de la proximité de leur poste on d'un congé qui leur permettait un petit voyage. Il en est même qui semblent venus par devoir, revêtus d'une mission officielle ; mais leur cas se relie à l'histoire générale et dépasserait le cadre de cette étude.

Parmi tous ces personnages, en reconnaissons-nous donc d'illustres ou du moins de connus ? On m'a demandé plus d'une fois si j'avais trouvé le nom d'Hérodote. Oui, certes, je l'ai lu ; mais je le soupçonne d'être apocryphe : la graphie est bonne, mais le creux des lettres n'a pas pris la patine du temps ; un moderne facétieux aura tendu un piège aux archéologues, comme les compagnons de Rougé faisaient

découvrir à Wescher le nom transcrit en grec de la danseuse Rigolboche. Au contraire, j'ai lu les noms parfaitement authentiques de Socrate, Xénophon, Hippocrate le médecin. Seulement c'est bien après la mort de ces grands hommes que l'on a commencé à signer dans les Syringes : nous avons donc affaire aux signatures d'obscurs homonymes. La chronologie aussi s'oppose à ce que les Eusèbe, Palladios et Nouménios, réunis dans une même inscription, soient les personnages connus dans l'histoire de l'Eglise, puisqu'ils vivaient en trois siècles différents. De lointains disciples de Platon témoignent dévotement de la visite de leur maître en ces lieux ; mais lui-même n'en a point laissé trace, non plus que Diodore ni Strabon. L'empereur Hadrien, qui a contemplé la statue parlante de Memnon, n'a point amené sa cour dans les Syringes. Du moins y voyons-nous, comme Salt, les noms des deux autres empereurs, L. Verus et Marc-Aurèle? Letronne l'avait cru. Mais j'ai retrouvé les inscriptions et l'illusion s'est dissipée : Salt n'avait déchiffré que deux lignes sur dix ; sans quoi il n'eût point induit Letronne à confondre un Aurelius Antoninus inconnu avec le souverain philosophe.

S'il y a eu ainsi des méprises et s'il faut renoncer à des espoirs trompeurs, en revanche quelques identifications sont possibles, probables ou assurées. Quelques rencontres provoquent d'heureuses surprises. Quelques noms mériteraient une petite monographie détachée.

Un très grand nombre de nos graffiti se bornent à l'indication du nom, du patronymique, de la patrie et de la condition du visiteur ou des visiteurs que reçoit la Syringe. D'autres, en nombre à peu près égal, complètent la pensée en exprimant la satisfaction du voyageur qui vint, vit et admira. Parfois le laconisme césarien cède à des notes plus personnelles, depuis l'enthousiasme débordant, ὑπερεθαύμασα, jusqu'au scepticisme prétentieux qui déclare « n'admirer rien... que la pierre ». Quelques-uns se montrent presque

verbeux. D'aucuns croient devoir parler la langue des dieux; du moins ils scandent des vers plus ou moins bien tournés. Il en est qui ne veulent point paraître de simples touristes et apportent en ces lieux des préoccupations philosophiques ou religieuses, ce qui ne saurait étonner. Parmi ceux-ci, les chrétiens tiennent une large place et leur attitude n'est pas la moins curieuse. Il y a là toute une série d'études qui peuvent présenter de l'intérêt. Mais il faut se limiter, et je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention.

SÉANCE DU 16 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est faite d'une lettre du Secrétariat administratif de l'Union académique internationale, qui fait connaître que la prochaine réunion du Comité de l'Union s'ouvrira le 26 mai à 10 heures du matin, au Palais des Académies, à Bruxelles.

M. Clément Huart donne lecture d'une note de M. J. de Morgan au sujet d'un signe singulier qui figure sur les monnaies des Sassanides [1].

M. Paul Monceaux communique, de la part de M. Carcopino, deux inscriptions martyrologiques d'Algérie, qui ont été trouvées récemment près du village de Bourkika (arrondissement d'Alger [2]).

M. Merlin, correspondant de l'Académie, communique une reproduction d'un plan à grande échelle de Carthage, embrassant la partie de l'ancienne cité qui s'étend des thermes d'Antonin au théâtre et de l'odéon à la colline dite de Junon. Ce plan, dont les relevés ont été effectués sur le terrain par M. Drappier

1. Voir un prochain cahier.
2. Voir ci-après.

et qui a été exécuté par M. Emonts, sous la direction de M. Merlin, a été dressé pour faire voir les emplacements des tombes puniques ouvertes à Carthage depuis plus de vingt ans par le service des Antiquités de la Tunisie ; on y a consigné également des indications relatives aux recherches de même ordre accomplies sur la même surface par d'autres explorateurs, notamment par le R. P. Delattre : on a ainsi représenté toute la zone médiane de la nécropole punique ; seuls se trouvent en dehors des limites du plan deux grands ensembles fouillés par le R. P. Delattre, l'un au Sud-Ouest sur la colline de Saint-Louis [1], l'autre au Nord-Est près de Sainte-Monique [2].

De plus, sans vouloir faire figurer sur le plan toutes les découvertes qui ont été signalées, on y a porté les principaux édifices mis au jour, afin de montrer comment sur certains points les tombeaux de la Carthage préromaine et les fondations des constructions postérieures, monuments publics ou maisons, s'enchevêtrent. Ce plan, qui donne pour la première fois une vue générale d'un des quartiers les plus intéressants de la ville, constitue pour les études de topographie carthaginoise, aux diverses époques, un très précieux élément d'information.

L'agrandissement photographique offert par M. Merlin à l'Académie est destiné à la Bibliothèque de l'Institut ; ci-joint un fac-similé réduit.

Les indications bibliographiques suivantes, qui sont loin de viser à être complètes, mais tendent simplement à permettre de se reconnaître dans un domaine très touffu, faciliteront l'usage du plan.

I. — Tombeaux puniques [3].

D'une façon générale, sur la nécropole punique de Carthage, consulter Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, p. 87 à 91.

1. Tombes des VIIe-VIe siècles et plus tardives (bibliographie dans Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, II, p. 87, n. 3 et p. 91).

2. En grande majorité, les tombes y sont du IIIe siècle (bibliographie *ibid.*, p. 89, n. 10).

3. La capitale, qui, sur le plan, sert à désigner chacune des parties explorées de la nécropole, se retrouve dans notre énumération en tête des indications relatives à ce même groupe de sépultures.

1° Colline dite de Junon (tombes des VIIe-VIe siècles).

A. — « Sur le plateau supérieur. » Fouilles du R. P. Delattre en 1878.

Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 8 à 22.

B. — Terrain Vincent et terrain Marcille (celui-ci à l'Ouest du premier). Découvertes accidentelles vers 1901.

Delattre, *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 443 à 453.

C. — Fouilles de la Direction des Antiquités en 1916 : 14 tombeaux.

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1918, p. 288 à 314.

2° Douimès (tombes des VIIe-VIe siècles).

D. — Fouilles du R. P. Delattre de 1893 à 1896 : très nombreux tombeaux.

Bibliographie dans Audollent, *Carthage romaine*, p. 240, n. 2. — Voir surtout Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1893 à 1896, passim ; *Mém. des Antiquaires de France*, LVI, p. 255 à 395.

3° Dermech.

Sur les caractères généraux des tombes puniques de Dermech, cf. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, II, p. 499 à 512 ; voir aussi Anziani, *ibid.*, I, p. XVII à XXIX.

E. — Terrain Ben-Attar (tombes des VIIe-VIe siècles ; quelques-unes du IVe). Fouilles de la Direction des Antiquités en 1899-1900 : tombeaux n°s 1 à 232 ; en 1901 : tombeaux n°s 300 bis à 319 bis.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 1 à 103, p. 119-120, p. 126 à 138 ; Perrot, *Rev. de l'art ancien et moderne*, 1899, VI, p. 104 à 115. — Description détaillée de certains objets ou de certaines sépultures : Gauckler, *ibid.*, I, p. 234 à 237, p. 244, p. 248 à 250 ; II, p. 393 à 461 (passim), p. 556 à 558.

F. Fouilles de Vernaz en 1885 (tombes des VIIe-VIe siècles) : 24 tombeaux.

Bibliographie dans Gsell, *Hist. de l'Afrique*, II, p. 88, n. 2.

G. — Tranchée Gouvet en 1862.

Ibid.

H. — Terrain d'Ancona (tombes des VIIe, VIe et Ve siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités en 1901 et 1902 : tombeaux n° 280 à 364.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 140 à 146, p. 172 à 187 ; II, p. 473 à 478, p. 495 à 498, p. 526 à 534.

J. — Flanc sud de la colline de Bordj-Djedid (tombes du VIe siècle). Fouilles du R. P. Delattre en 1908 [1].

Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 594 à 600 (il y a aussi des tombes du IVe ou du IIIe siècle) ; Anziani, *ibid.*, 1912, p. 341 à 344.

4° Ard-el-Kherab (tombes des IVe-IIIe siècles).

K. — Habous des Ouled l'Agha, au sommet de la colline de Bordj-Djedid. Fouilles de la direction des Antiquités de 1905 à 1908 : tombeaux n°s 500 à 508.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 229 à 233 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, XXXVI-XXXVII.

108 tombeaux [2].

Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage* (notes et documents publiés par la Direction des Antiquités, IV, 1909).

L. — Terrain Chaffard. Fouilles de la Direction des Antiquités en 1909 : 24 tombeaux.

Drappier, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 138 à 146.

5° Dahar-el-Morali (tombes de la fin du Ve siècle, des IVe et IIIe siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités.

M. En 1900 : tombeaux n°s 261 à 265.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 170-171 ; p. 244 à 246.

1. Au voisinage, fouilles Vernaz en 1885 (Vernaz, *Rev. arch.*, 1887, II, p. 168 à 170).

2. Sous la batterie de Bordj-Djedid, qui est à très peu de distance à l'Est, sépultures découvertes en 1894 (*Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 282 à 285 ; Delattre, *Bull. de la Société d'Oran*, XXe *anniv.*, p. 148 à 150).

N. — En 1903-1904 : tombeaux nos 400 à 499.

Ibid., I, p. 187 à 229 ; II, p. 541 à 545 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, p. XXIX à XXXVI.

O. — En 1916-1917 : 44 tombeaux.

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 131 à 153 ; 1918, p. 323 à 331.

P. En 1915 : 17 tombeaux.

Ibid., 1916, p. CLXXV à CLXXVI.

. De 1915 à 1917 : 10 tombeaux.

Ibid., 1916, p. CXCIII-CXCIV ; 1918, p. 315 à 323.

. — De 1917 à 1919 : 60 tombeaux.

Ibid., 1920, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, avril.

6° ABORDS DU THÉATRE (tombes des IVe et IIIe siècles). Fouilles de la Direction des Antiquités.

T. — En 1908 : 22 tombeaux.

Drappier, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 254 à 260.

U. En 1916-1917 : 14 tombeaux :

Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CCXXX à CCXXXIX.

7° ODÉON et ses abords sud-ouest, notamment terrain Ben Chabane (tombes du IIIe siècle et de la première moitié du IIe).

V. — Fouilles de la Direction des Antiquités en 1900 : tombeaux nos 234 à 260 ; 265 à 279.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 158 à 171, p. 246 à 248 ; II, p. 415 à 417 ; p. 516 à 521 ; cf. Anziani, *ibid.*, I, p. XXXVII-XL.

II. — Principaux édifices.

Basilique chrétienne de Dermech.

Gauckler, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, p. 11 à 17, plan par Sadoux à la pl. I ; *Inv. des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 230 à 233, nos 683 à 692.

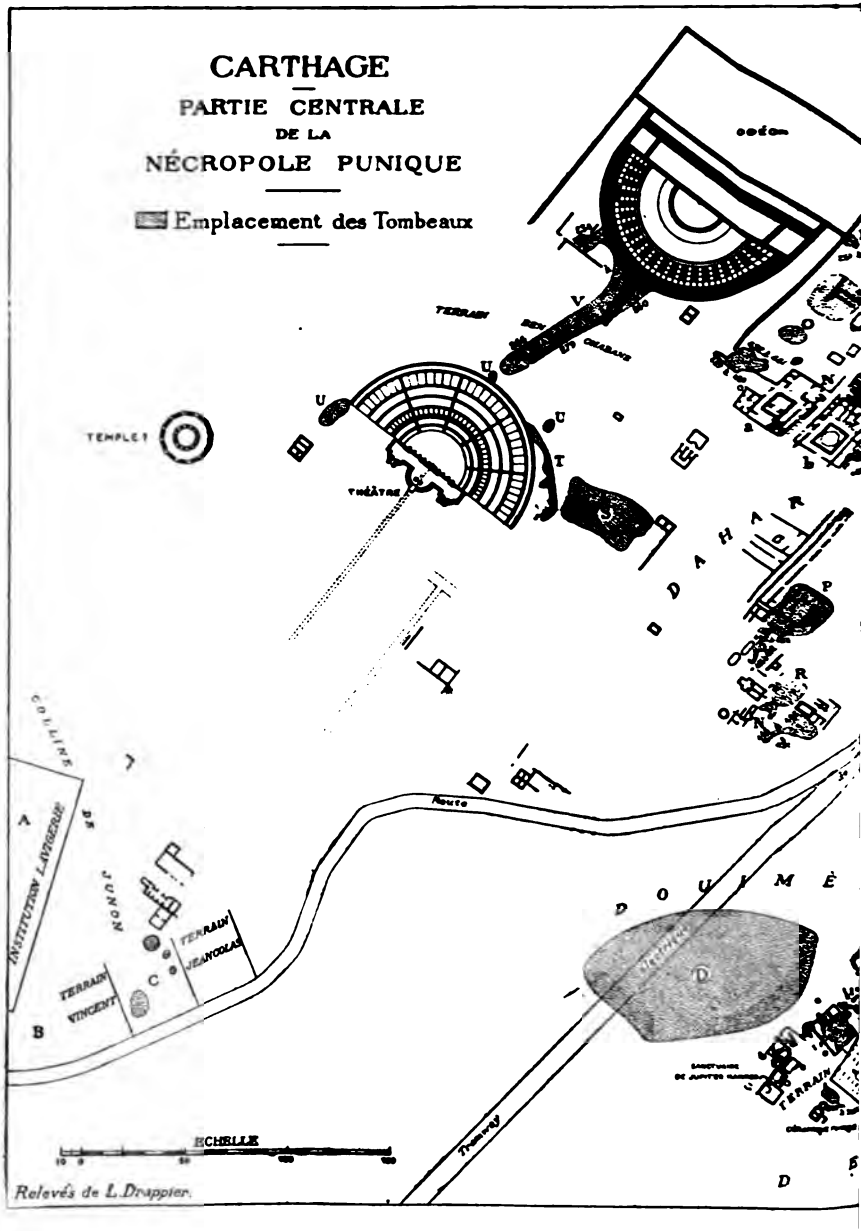
CARTHAGE
PARTIE CENTRALE
DE LA
NÉCROPOLE PUNIQUE
Emplacement des Tombeaux
TEMPLE
THÉÂTRE
TERRAIN
DAHAR
COLLINE DE JUNON
INSTITUTION LAVIGERIE
TERRAIN VINCENT
TERRAIN JEANGOLAS
Route
DOUIMÈ
Tramway
ECHELLE
Relevés de L. Drappier.

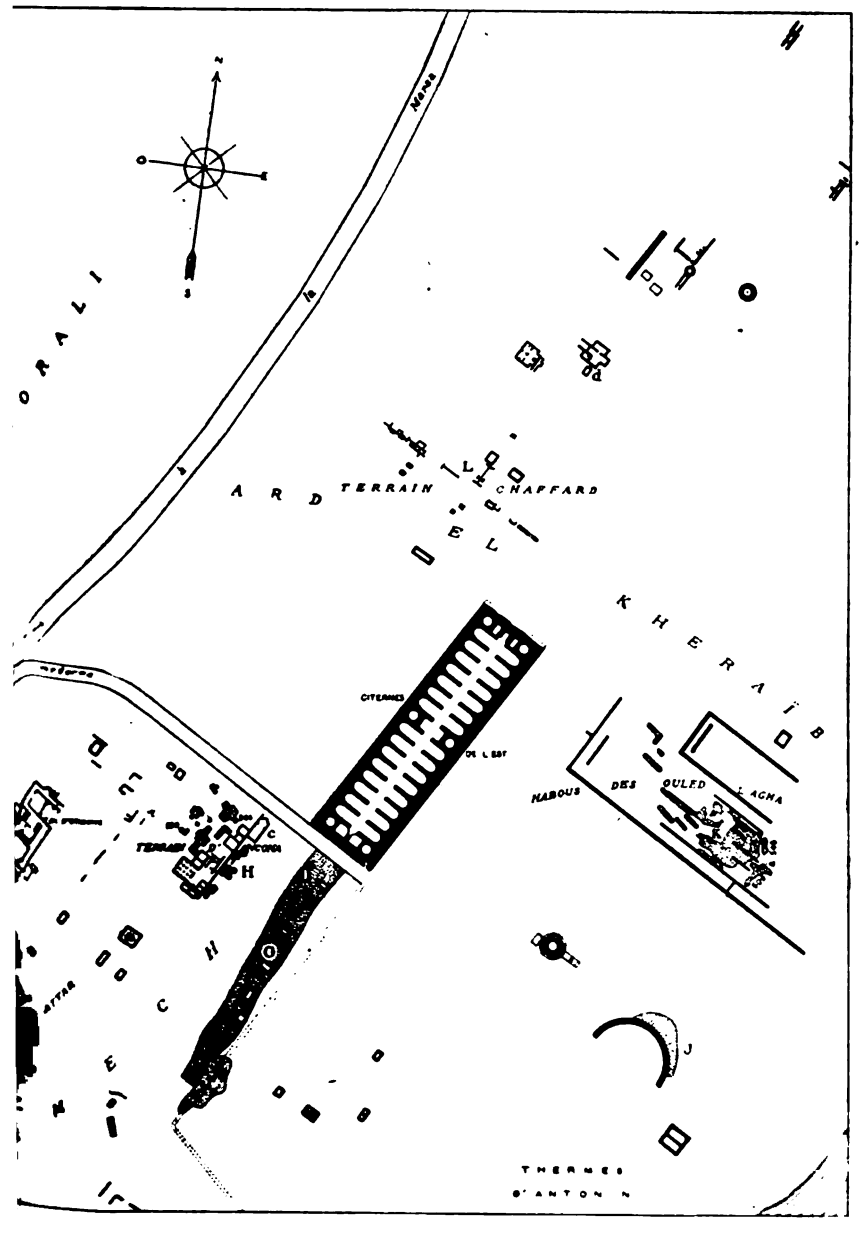

N
O
E
S
ORALI
la
Marsa
ARD
TERRAIN
CHAFFARD
EL
KHERAÏB
CITERNES
DE L'EST
HABOUS
DES
OULED
L'AGHA
TERRAIN
C
H
J
THERMES
D'ANTONIN

Céramique punique.

Gauckler, *Nécr. pun.*, I, p. 116 à 118, p. 120 à 125 ; II, p. 512 à 516 ; Gsell, *Hist. de l'Afrique*, II, p. 83 ; IV, p. 58-59.

Citernes de l'Est.

Audollent, *Carthage romaine*, p. 249 à 254 ; Magne, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, IV, 1911, p. 11 à 60 ; Carton, *Rev. tunisienne*, 1911, p. 493-494 ; *Rev. arch.*, 1919, I, p. 294-295.

Grands murs situés à l'Est des citernes.

Carton, *Rev. tunisienne*, 1912, p. 564 à 566 ; *Rev. arch.*, 1919, I p. 293.

Monastère de Saint-Étienne.

Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 410 à 420 ; *Inv. des mos.*, II, p. 237 à 240, nos 706 à 714.

Odéon.

Gauckler, *Rev. arch.*, 1902, II, p. 387 à 399 ; *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 443 à 451.

Sanctuaire de Jupiter-Hammon [1].

Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1899, p. 156 à 162 ; *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLIX à CLXIII ; Perrot, *Rev. de l'art ancien et moderne*, 1899, VI, p. 8 à 18.

Temple circulaire ? à l'Ouest du théâtre.

Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1915, p. 309 à 316.

Théâtre.

Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 452 à 472.

Thermes d'Antonin.

Audollent, *Carthage romaine*, p. 242 à 244 ; Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 592 à 594.

1. Le Serapeum était à l'Ouest du sanctuaire de Jupiter-Hammon (Audollent, *Carthage romaine*, p. 238-240).

Villas principales [1].

Dahar-el-Morali :

a. — Gauckler, *Compte rendu de la marche du service des Antiquités en 1903*, p. 16 ; *Nouv. Arch. des missions scient.*, XV, pl. XXV ; *Inv. des mos.*, II, p. 212 à 214, nos 631 à 639.

b. — Gauckler, *Marche du service en 1903*, p. 13 à 16 ; *Inv. des mos.*, II, p. 214 à 219, nos 640 à 650.

Terrain d'Ancona :

c. — Gauckler, *Inv. des mos.*, II, p. 243 à 247, nos 726 à 737.

Ard-el-Kheraïb :

D. — Maison de basse époque sur l'emplacement de l'ancien camp de la cohorte urbaine casernée à Carthage.

Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 695 à 703 ; *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 440 à 443, pl. XXVI-XXVII ; *Inv. des mos.*, II, p. 257 à 260, nos 769 à 776.

COMMUNICATIONS

MARTYRS DE BOURKIKA, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, de la part de M. Carcopino, naguère professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et directeur du Musée, aujourd'hui maître de conférences à la Sorbonne, deux curieuses inscriptions martyrologiques d'Algérie, qui ont été trouvées récemment (janvier 1920) près du village de Bourkika, situé au Nord-Est de Miliana, six kilomètres à l'Est de Marengo.

1. Pour certaines mosaïques du quartier qui figure sur le plan, se reporter au croquis donné dans Merlin, *Inv. des mos.*, II, *suppl.*, p. 78-79.

La plupart des renseignements qui suivent, sur les circonstances de la découverte, m'ont été transmis par M. Carcopino, qui les tenait lui-même de deux témoins oculaires : M. l'abbé Dubosc, curé de Tipasa, correspondant du Ministère, et M. Glénat, à qui nous devons un excellent estampage des inscriptions. Ces indications sont confirmées, et complétées sur certains points, par une note de M. Streicher, curé de Bourkika : note insérée dans la *Semaine religieuse d'Alger* du 13 février 1920.

L'emplacement précis de la découverte correspond au numéro 22 de la feuille 13 de l'*Atlas archéologique de l'Algérie* publié par M. Gsell. En cet endroit, à cinq kilomètres environ au Nord de Bourkika, dans la propriété Germain, des ouvriers de la main-d'œuvre pénitentiaire, occupés au défoncement d'une vigne, rencontrèrent les soubassements d'un édifice demi-circulaire qui renfermait de nombreux sarcophages, une douzaine au moins, et autour duquel gisaient des débris d'architecture, fûts de colonnes, chapiteaux, dalles, poteries. D'après les indications recueillies, tout cela aurait été saccagé, la plupart des sarcophages brisés, le tout recouvert de terre, sauf le couvercle à inscriptions dont nous allons parler, et quelques fragments, dont un fond de vase avec une croix.

Au milieu de l'hémicycle se trouvait un sarcophage assez richement décoré, profondément enfoui, et formant bloc dans la maçonnerie. On n'a pu l'extraire ; mais on a constaté qu'il contenait des ossements. Seul, le couvercle a pu être sauvé par les soins de M. Streicher, curé de Bourkika, et transporté au presbytère.

Ce couvercle est une table calcaire, longue de 1 m 47, large de 0 m 57, épaisse de 0 m 25. La table est brisée à droite. Elle porte une riche ornementation. A gauche, un ensemble purement décoratif, sculpté en creux, occupe toute la largeur : environ le quart de la surface totale. Il couvre un espace rectangulaire de 0 m 36 sur 0 m 57. Il

est divisé lui-même en trois zones, rectangulaires et parallèles, mais inégales, qui présentent des motifs différents. Dans la zone de gauche (0 m 12 sur 0 m 57), c'est une

double rangée de dentelures se faisant face, qui dessinent des X, des losanges et des triangles. Dans la zone centrale, la plus étroite (0 m 06 sur 0 m 57), c'est une seule rangée de dentelures, dessinant des triangles, des M ou des N. Dans la zone de droite, beaucoup plus large (0 m 18 sur 0 m 57), c'est une longue branche de palmier, très régulière, dont la tige, très droite et fortement marquée, est tournée vers le bas de la pierre.

Immédiatement à droite de cet ensemble décoratif, presque dans l'angle inférieur de la surface restée libre, est sculptée en creux une grande couronne que dessine une longue branche repliée sur elle-même : probablement une branche de laurier. La largeur de la couronne, mesurée jusqu'à la tige, est de 0 m 25 ; mesurée jusqu'à l'extrémité des feuilles, de 0 m 35. Le diamètre interne est de 0 m 14.

A l'intérieur de la couronne est gravée une courte inscription (B). L'inscription principale (A) se déroule sur l'espace resté libre, au-dessus et à droite de la couronne. Enfin, au-dessous de l'inscription A, sont encore sculptées deux colombes se faisant face.

L'inscription A se compose de trois lignes très inégales,

dont la première comprend trois mots, la seconde deux mots, la troisième un seul. Elle est gravée en lettres irrégulières, hautes en moyenne de 0 m 07. L'inscription B, enfermée dans la couronne et gravée en caractères plus petits (de 0 m 03 environ), comprend aussi trois lignes, mais encore plus courtes, avec des abréviations.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux, sur l'estampage qui a été exécuté par M. Glénat, et qui nous a été envoyé par M. Carcopino.

Inscription A.

PETITEME·SAMARTVRoV
RENATVS ET
OPTATA

Petite me(n)sa(m) marturou(m)
Renatus et Optata

Inscription B

PASN AETCO RO	*Pas(si) n(onas) a(priles)* ou *a(ugustas) et coro(nati).*

Inscription A. — A la ligne 1, on avait lu d'abord MARTVROM. Mais, sur l'estampage, nous lisons distinctement MARTVROV : graphie dont nous avions déjà des exemples en Afrique.

Inscription B. — Les archéologues algériens, qui ont tenté le déchiffrement, ont lu PAS(*si*) MA(*rtyrium*). Mais il ne nous paraît pas douteux que la dernière lettre de la première ligne est un N. D'ailleurs, le mot *passi* devait être suivi, selon l'usage, de la mention du jour anniversaire. D'où notre lecture : PAS(*si*) N(onas) A(*priles*) ou A(*ugustas*).

Les noms des deux martyrs sont des noms courants en Afrique. *Renatus*, nom souvent pris au baptême (allusion à la renaissance morale par le sacrement du baptême), se lit sur des tombes de chrétiens, à Carthage et ailleurs ; nous connaissions déjà un martyr *Renatus* par une inscription de Bir Fradj (à l'Ouest d'Aïn Abid, entre Guelma et Constantine). Quant au nom d'Optata, il s'était rencontré déjà dans plusieurs épitaphes africaines, notamment sur une mosaïque tombale de Taparura (Sfax). Les deux martyrs qui figurent sur la table de Bourkika étaient probablement des martyrs locaux.

Les formules employées ici donnent lieu à quelques observations.

Petite. — Formule nouvelle, du moins avec ce sens, dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. On doit comprendre probablement : « Approchez-vous de la table des martyrs », qui peut-être servait d'autel.

Me(n)sa(m) marturou(m). — L'expression *mensa marturum* s'est déjà rencontrée en divers endroits ; à Maktar, à Henchir Fellous, à Aïn el-Ksar, à Aïn Melloul. On appelait ainsi la table qui couvrait des reliques de martyrs, et qui souvent formait la table d'autel.

On notera la graphie *marturou(m)*. On la retrouve ailleurs, notamment sur une stèle d'Aïn Regada, où se lit : *Nomina marturrou(m)*. Ces graphies sont intéressantes pour l'histoire de la prononciation latine. Le second V de *marturum* avait évidemment le son *ou*. Le premier V, qui est très souvent remplacé par I ou par Y, devait se prononcer *i*. — Quant à *mesa* pour *mensa*, c'est courant en Afrique.

Passi. — C'est la formule consacrée pour rappeler la mort ou l'anniversaire des martyrs.

Coro(nati). — Allusion à la couronne des martyrs, représentée ici par cette couronne de laurier qui enferme l'inscription B. Une mosaïque tombale, trouvée à Tabarka, celle

de deux religieuses qui avaient souffert pour leur foi, présente dans une couronne l'inscription : *Dignis, digna, vincentibus corona*. Sur la mosaïque funéraire d'un évêque, découverte à Lamiggiga, on lit dans une couronne : *Dignis digna, Patri Argentio coronam Benenatus teselavit*. Jusqu'ici, dans les inscriptions martyrologiques de la contrée, on n'avait pas encore rencontré le mot *coronatus*.

A en juger par les formules, comme par la forme des lettres et l'aspect général du monument, les deux inscriptions de Bourkika datent du IVe siècle ; d'ailleurs, la plupart des monnaies recueillies dans les déblais, autour de la pierre, sont des monnaies de Constantin. Le sarcophage, dont le couvercle portait ces deux inscriptions, devait être placé sous l'autel ou près de l'autel d'un sanctuaire, basilique ou chapelle : devant ou dans cette abside dont on a aperçu les soubassements.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Paul Monceaux, le t. V de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, qui est intitulé : *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes* (Paris, Leroux, 1920, in-8°).

SÉANCE DU 23 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Henry Cochin pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

M. Nyrop, élu le mois dernier associé étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Langlois donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités nationales en 1920 [1].

M. Huart lit une note de M. J. de Morgan sur la succession des princes Mazdéens de la Perside [2]. Il souligne en quelques mots l'intérêt de cette communication qui jette une nouvelle lueur sur le milieu si obscur où s'est conservé l'Avesta, sur lequel les Sassanides devaient plus tard fonder leur religion d'État.

M. Cagnat communique, au nom de M. Poinssot, le texte d'une inscription de Tunisie qui contient un décret relatif à une contestation de limites entre les citoyens de la ville d'Aunobari et un particulier nommé Julius Regillus [3].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. le comte Durrieu rappelle l'inscription placée à Florence au-dessus de la porte de l'église de Sant'Apostolo, et qui affirme que cette église a été fondée par Charlemagne en 805, après que ce « rex Francorum » fût entré à Florence le 6 avril de la même année, et eût décoré de colliers d'or une foule de citoyens.

La donnée de cette inscription, qui met aussi en cause l'archevêque Turpin, Roland et Olivier, est purement légendaire. Mais M. Durrieu estime, d'après le caractère de l'écriture, qu'elle pourrait être contemporaine, ou à peu près, du passage à Florence d'un autre Charles, également « rex Francorum », c'est-à-dire de Charles VIII, traversant Florence en 1494, pour aller à la conquête de Naples.

MM. Delaborde, Salomon Reinach, Théodore Reinach et Prou présentent quelques observations.

M. Adrien Blanchet commente les types de deux pierres

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

gravées antiques, dans lesquelles il propose de voir des intailles gnostiques [1].

MM. Salomon Reinach, Monceaux et Babelon présentent quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1920, PAR M. LANGLOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 23 AVRIL 1920.

L'Académie doit suivre avec intérêt, d'année en année, son Concours des Antiquités de la France pendant la période critique que nous traversons. Car ce Concours a toujours été un thermomètre de l'activité dans nos études. Avant la guerre, aux temps de tranquillité et de prospérité, les candidats affluaient et les premiers rangs n'étaient jamais attribués qu'à des livres de premier ordre. Si ce niveau très élevé venait à s'abaisser, il serait manifeste que la guerre et la convalescence laborieuse, préparatoire de l'avenir, qui suit les guerres, même heureuses, auraient nui temporairement aux travaux relatifs à notre passé, ce qui n'aurait rien d'étonnant. Est-ce le cas, et dans quelle mesure, pour 1920?

Neuf ouvrages ont été présentés au Concours; c'est-à-dire que le nombre des concurrents n'est plus ce qu'il était autrefois. Mais, sur ce nombre, six ont été jugés dignes d'une récompense, trois d'une médaille ; et cela est significatif, car la Commission s'est imposé la loi de n'accorder medailles et mentions qu'à des travaux respectivement comparables à ceux qui étaient jadis honorés de la même manière.

1 Voir ci-après.

La première médaille a été décernée à M. Charles Porée, pour ses *Études historiques sur le Gévaudan*. M. Porée, présentement archiviste de l'Yonne, a été archiviste de la Lozère de 1897 à 1899. Ses *Études historiques sur le Gévaudan* sont le résultat des recherches qu'il entreprit dans son premier poste et qu'il a parachevées depuis, peu à peu. C'est un recueil de mémoires détachés, qui ont été publiés d'abord, au moins pour les quatre cinquièmes, par la « Société d'Agriculture... de la Lozère », de 1901 à 1919. Ces mémoires se répartissent en deux groupes : 1° ceux qui sont relatifs à l'histoire des institutions ; 2° ceux qui intéressent l'archéologie. Il faut citer, dans le premier groupe, des monographies sur les évêques-comtes de Gévaudan, sur les Statuts des pariers de la Garde-Guérin, sur la Domination aragonaise en Gévaudan, sur l'Affranchissement de la terre de Peyre, sur les Mesures à grains employées en Gévaudan, etc. Les principaux morceaux du second groupe ont trait à l'histoire de l'église de Ribennes, reconstruite sous Philippe le Bel d'après les traditions de l'architecture romane, et à la construction de la cathédrale de Mende. Tous ces mémoires sont composés avec une élégance sobre, à peu près exclusivement d'après des documents conservés aux Archives départementales de la Lozère, lesquelles sont parmi les plus riches de France pour le XIIIe et le XIVe siècles. L'ensemble est un modèle des œuvres qu'un archiviste intelligent et très bien préparé en tous points peut accomplir, dans un dépôt important, pour la connaissance de l'histoire locale et même de l'histoire générale. Juristes, historiens ou archéologues, les membres de la Commission ont été d'accord pour apprécier très favorablement, chacun en ce qui concerne sa spécialité, les trouvailles de M. Porée et la valeur de ses conclusions pour leurs études.

Le livre que M. Dottin a présenté au Concours et qui reçoit la seconde médaille, est consacré à *la Langue gauloise*.

à son vocabulaire, à sa phonétique, à ses monuments épigraphiques qui sont reproduits *in extenso*, mais non pas traduits, car l'auteur est aussi prudent que très bien informé. Tout, dans ce livre, même les *errata* et les *addenda* qui sont assez considérables, témoignent d'une érudition et d'une conscience parfaites. Il paraît un peu sec, mais c'est parce qu'il s'en tient aux faits, sans rien risquer. Il est désormais le Manuel indispensable qui mettra fin aux divagations dont les textes et les étymologies celtiques ont été souvent l'objet depuis le XVIe siècle.

Les ouvrages de MM. Carrière et Waquet, qui ont obtenu respectivement la troisième médaille et la première mention sont, au contraire des précédents, tout à fait comparables entre eux, et l'espèce d'accolade sous laquelle nous les réunissons se justifie par plus d'une raison. Celui de M. l'abbé Carrière est intitulé : *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins* ; celui de M. Waquet : *Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles*. De part et d'autre, mêmes qualités : bon sens, netteté, précision, compétence ; l'un et l'autre auteur ont démontré qu'ils savent très bien travailler. De part et d'autre aussi, un sujet un peu maigre, que les auteurs ont corsé de leur mieux, et moins de résultats vraiment neufs que leur diligence ne méritait sans doute d'en obtenir. Ces deux livres sont des contributions très honorables à l'histoire de notre pays. Si l'un reçoit une médaille et l'autre une mention seulement, ce n'est pas que la Commission ait reconnu entre eux une grande différence. Mais il fallait choisir, et si le livre de M. Carrière présente peut-être un peu plus de traces d'inexpérience que celui de M. Waquet, il a paru que le sujet choisi par M. Waquet était peut-être un peu moins rémunérateur, pour la science, que celui de M. Carrière.

La seconde mention a été attribuée à M. Delamare pour son « Étude liturgique et hagiographique » sur *le Calendrier de l'Église d'Évreux*, dont la moitié seulement con-

cerne les époques anciennes dont nous nous occupons. L'auteur n'est pas un érudit de profession, et on ne saurait être surpris, ni choqué, de quelques lacunes évidentes de sa préparation technique. Mais son livre accuse un travail considérable, et, en général, de bonne qualité. Notons seulement que, sur la question délicate des rapports entre les Eglises anglaises et les Églises normandes, il semble que M. Delamare ait adopté, sans un examen approfondi, des idées contestables : le savant Edmund Bishop, dont M. Delamare ne prononce pas le nom, professait à cet égard des opinions tout autres.

La troisième mention revient à M. Gustave Chauvet pour ses *Grottes du Chaffaud*. L'exploration des grottes du Chaffaud a donné, depuis 1834, des résultats très intéressants, dont M. Chauvet s'est attaché à dresser le tableau et la bibliographie. Ce travail est fort bien conduit et témoigne de l'érudition exacte et consciencieuse dont M. Chauvet a déjà donné d'autres preuves.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR LA SUCCESSION DES PRINCES MAZDÉENS DE LA PERSIDE,

PAR M. J. DE MORGAN.

Sous les Achéménides, la province de Perside jouait, dans l'empire, un rôle fort important : elle était résidence d'été des grands rois, centre religieux mazdéen dont la sainteté ne le cédait en rien à celui de l'Azerbaïdjan, et c'est là que les Rois des rois avaient leur sépulture. Une famille princière, parente des Achéménides, avait en main les affaires du culte et jouissait de grands privilèges. Lors de la conquête alexandrine, les Macédoniens reconnurent

à ces prêtres-princes une autonomie relative, afin, certainement, de ménager les populations attachées au culte d'Ormazd, et, plus tard les Parthes, assurément pour la même cause, tolérèrent au milieu de leurs domaines l'existence de cette principauté.

Tous les documents relatifs à l'histoire de la Perside ayant été détruits, lors de la conquête arabe de la Perse par le fanatisme musulman, et les auteurs occidentaux ne parlant pas de cette principauté, en dehors de Strabon (liv. XV, ch. III, § 3 et § 24) dont les renseignements à cet égard sont généraux et très vagues, nous en sommes réduits pour établir la filiation des princes à l'étude des médailles que, jusqu'à ce jour, aucun texte lapidaire ne vient éclairer.

Les monnaies de la Perside ne sont jamais datées ; c'est donc à leur style, au costume des effigies princières et aux caractères épigraphiques des légendes que nous devons nous en rapporter. Ces légendes sont toutes écrites en caractères dérivés de l'araméen en usage chez les Perses à l'époque achéménide, caractères qui varient sensiblement suivant les époques, et dont la suite montre dans ses détails l'évolution de l'araméen des anciens temps, vers l'écriture pehlvie de la période sassanide. Les caractères persépolitains sont indépendants de l'écriture sémitique qu'on rencontre sur les monnaies des derniers rois arsacides, n'ayant avec elle de commun que les origines.

Durant toute la période d'influence grecque, c'est-à-dire sous les Séleucides et les Arsacides, la principauté de Perside demeura comme l'unique foyer de conservation du culte, des traditions et de la langue des Perses, bien que le dialecte iranien eût été fort imprégné de sémitisme. Les noms des princes dont nous possédons les médailles sont tous perses. C'est de ce foyer de conservation des aspirations nationales que sortit, avec Artaxercès, fils de Pâpek, premier grand roi sassanide, la renaissance de la culture iranienne.

Les princes persépolitains n'ont certainement pas frappé monnaie sous les Achéménides ; ils n'ont même pas usé de ce privilège sous Alexandre le Grand et ses premiers successeurs pendant un siècle, de 323 à 220 av. J.-C. environ. Ce n'est donc qu'à l'époque des débuts des Arsacides en Perse que commence le monnayage des princes persépolitains, et il se poursuit jusqu'en 227 ap. J.-C., date de la chute des Arsacides, c'est-à-dire pendant quatre siècles.

Je ne parlerai pas de ces médailles au point de vue numismatique : ce serait étendre beaucoup trop largement cette étude. Je me contenterai de parler de leurs légendes, rangées suivant le style des pièces et la nature des caractères employés dans les textes.

Nous ne savons rien des princes-grands-prêtres contemporains des souverains achéménides et des Séleucides jusqu'à Antiochus III.

Le premier prince dont les médailles nous soient parvenues est Bagadat I. On lit sur ses monnaies :

(Lég. n° 1.) בגדת פרתרכא זי אלהיא בגכרת
BaGaDaT FRaTaRaKA ZI ALaHIA BaGaKerT

Bagadat était donc fils d'un prince du nom de *Bagakert*, prince dont nous ne possédons aucune pièce.

Puis il existe une lacune de peu d'étendue, car les monnaies qui suivent sont de même style que celles de Bagadat.

Vient *Oborze*, fils de *Frada*.

(Lég. n° 2.) והוברז פרתרכא זי אלה[יא] פרד
VaHUBeRZ FRaTaRaKA ZI ALaH[IA] FRaDa.

Nouvelle lacune, ou tout au moins Autophradate ne nous disant pas s'il est le fils d'Oborze, nous pouvons supposer l'existence d'un autre prince avant lui. Vient alors *Autophradate I*.

(Lég. n° 3.) ותפרדת פרתרכא זי אלהיא
VaTaFRaDaT FRaTaRaKA ZI ALaHIA

a qui semble succéder *Artaxercès I.*

(Lég. n° 4.) ארתהשתר פרתרכא זי אלהיא.
ARTaHŠaTR FRaTaRaKA ZI ALaHIA.

Vient alors un prince dans le nom duquel M. le colonel Allotte de La Fuÿe, qui possède sa médaille unique, pense reconnaître *Alexandre*, ALTSaNT, satrape de Perside sous Antiochus III (222-187 av. J.-C.) et frère du puissant Molon, satrape de Médie.

(Lég. n° 5.) (?) פרתרכא זי ארדתבר (?) אלצנת
ALTSaNT (?) FRaTaRaKA ZI ARDTBR (?)

Cette légende est encore fort obscure ; il convient, pour se prononcer, d'attendre que d'autres exemplaires de cette médaille aient été découverts.

Pour ces premiers princes, j'ai suivi la succession proposée par le colonel Allotte de La Fuÿe dans son beau mémoire sur la question. (Cf. Etude sur la Numismatique de la Perside, dans *Corolla Numismatica*, Oxford, 1906, pp. 63 à 96. Pl. III.) Pour la filiation de ceux qui suivent, j'ai seulement tenu compte des médailles et de mes lectures personnelles.

Ici, par leur style, se présentent les monnaies anonymes d'un prince A.

Au point de vue de l'art, vient ensuite un prince du nom de *Darius*. (*I.*) [Lég. n° 6.] דרין מלכא = DaRiV MaLKA « Darius roi ». C'est pour la première fois que nous voyons figurer dans les légendes de la Perside le titre sémitique de ملك. La légende, dont les caractères sont déjà très évolués, montre qu'entre Altzant et Darius I, est une lacune importante, et le laconisme des légendes de ce dernier prince ne permet pas de le relier non seulement au groupe précédent, mais aussi au roisuivant, Autophradate (II).

[Lég. n° 7.] והפרדת מלכא = VaTaFRaDaT MaLKA

Ici commence une série dans laquelle les princes ont soin de nous fournir le nom de leur père.

Darius (II) fils d'Autophradate (II).

[Lég. n° 8.] דאריו מלכא ברה והפרדת מלכא.
DaRIaV MaLKA BaReH VaTaFRaDAT MaLKA.

Puis viennent deux fils de *Darius* (II), *Artaxercès* (II) et *Oxathrès*.

[Lég. n° 9.] ארתהשתר מלכא ברה דאריו מלכא.
ARTaHŠaTR MaLKA BaReH DARIaV MaLKA.

et [Lég. n° 10] והוכשתר מלכ ברה דאריו מלכ
VaHuKHŠaTR MeLeK BaReH DARIaV MeLeK.

Vahukhchatr est certainement l'équivalent d'*Uvakhšatra*, c'est-à-dire *Cyaxare* ou *Oxathrès* (Allotte de La Fuye), *Gocithrès* d'Isidore de Charax.

Il est à penser que cet *Artaxercès* (II) ne régna que peu de temps sur la Perside, car ce sont les fils de son frère, *Oxithrès*, qui, après leur père, occupent le trône, d'où leur oncle avait probablement été chassé.

Nous voyons, après ces deux rois, *Pirouz* (I), fils de Gocithrès, arriver au pouvoir.

[Lég. n° 11.] פרותש מלכא ברה והוכש[תר מלכא]
PiRUČ MaLKA BaReH VaHUKHŠ[aTR MaLKA]

et *Piruč* (II), fils de *Piruč* (I), succéder à son père. Ses médailles portent des deux côtés des effigies, et sur les deux faces la même légende. [Lég. n° 12.] פרותש מלכא = PiRUČ MaLKA.

Il paraît qu'après ce prince, la lignée majeure d'Artaxercès (II) reprit ses droits; car *Namupat*, l'un des fils de ce prince, occupe le trône.

[Lég. n° 13.] [נמופת מלכא ברה ארתהתש]תר מלכא
NaMUPaT MaLKA BaReH ARTaHC[aTR MaLKA]

A *Namupat*, succède son fils *Napat*.

[Lég. n° 14.] נפאת מלכא ברה נמופת מלכא
NaPAT MaLKA BaReH NaMUPaT MaLKA.

Signalées par Ed. Thomas et Justi, les légendes de ces pièces avaient été lues d'une manière erronée. Ed. Thomas lisait KoVAT et Justi acceptait cette interprétation.

Il convient de ranger ici plusieurs princes, trois au plus (X. Y. Z.), dont les médailles portent des légendes toujours coupées ou effacées, sur les exemplaires que nous possédons. Le règne de ces princes comble une lacune à la suite de laquelle nous voyons paraître une pièce à deux effigies sur laquelle nous lisons le nom d'*Artaxercès* d'une part : [Lég. n° 15.] ארתהשתר מלכא = ARTaHŠaTR MaLKA, et celui de *Mitri* de l'autre, au Rv. מיתרי מלכא = MiTRI MaLKA.

Lequel de ces deux rois précéda l'autre sur le trône, nous n'en pouvons décider ; car après eux se montre une lacune ; puis *Minučetri* (I) est appelé au pouvoir, ainsi que son fils *Minučetri* (II). Sur les deux faces des monnaies, on lit :

[Lég. n° 16.] מנתשתרי מלכא = MiNuČeTRI MaLKA.

Ce *Minučetri* (II) a un fils du nom d'*Artaxercès* (IV) qui lui succède.

[Lég. n° 17.] מנתשתרי מלכא d'un côté et [ארתה]שתר מלכא de l'autre.

Puis, à la suite d'une lacune très nettement accusée par les caractères artistiques et épigraphiques des médailles, vient *Artaxercès* (V), fils de Pâpek, qui fut le premier grand roi de la dynastie des Sassanides.

Les légendes de ses monnaies sont de deux sortes, celles

correspondant au temps où il n'était encore que prince de Perside. [Lég. n° 18] Dr. בגי ארתהש[תר] מלכא BaGI ARTaHS[aTR] MaLKA = Le divin Artaxercès roi. Rv. ביה פאפדי מלכא BeGI PAPeKI MaLKA = fils de Pâpek roi (coll. Zouboff de Moscou), et celles dans lesquelles il s'intitule roi des rois : [Lég. n° 19] ארתהשתר מלכא מלכא. ARTaHSaTR MaLKAN MaLKA.

Ainsi se termine la série des princes de la Perside, tout au moins pour la frappe des monnaies. Devenus maîtres suprêmes de la Perse, ils ont bien certainement délégué leurs pouvoirs religieux au Grand Mobed de Perside ; mais le monnayage local prit fin.

D'après ce qui vient d'être exposé, on aurait donc la liste provisoire suivante :

.....	
Bagakert	
*Bagadate (I) (fils de Bagakert).....	Vers 220 av. J.-C.
.....	
Frada.....	
*Oborze (fils de Frada).....	
.....	
*Artaxercès (I) (fils de ?).....	
.....	
*Autophradate (I).....	
*Altzant (fils d'Autophradate I).....	Vers 190 av. J.-C.
.....	
*Prince A (?) de nom inconnu (monnayage anonyme)	
.....	
*Darius (I).....	
.....	
*Autophradate (II).....	Vers 123-88 av. J.-C.
*Darius (II) (fils d'Autophradate II).....	
*Artaxercès (II) (fils de Darius II).....	Vers 57 av. J.-C.
*Oxithrès (fils de Darius II).....	Vers 57-38 av. J.-C.
*Pirouz (I) (fils d'Oxithrès).....	
*Pirouz (II) [fils (?) de Pirouz (I)].....	
*Namupat [fils d'Artaxercès (II)].....	
*Napot (fils de Namupat).....	
.....	

*Prince X (Légendes effacées).....
.....
*Prince Y id. .....
.....
*Prince Z id. .....
.....
Mitri.....
*Artaxercès (III) (fils ? de Mitri).....
.....
Minučetri (I).....
*Minučetri (II) [fils (?) de Minučetri (I)].....
**Minucetri (III) [fils (?) de Minučetri (II)]....
*Artaxercès IV [fils (?) de Minučetri (II ou III)] Vers 200 ap. J.-C.
**Prince W [fils (?) d'Artaxercès IV].....
.....
Pâpek..... Vers 210 ap. J.-C.
*Artaxercès V [fils de Pâpek]..... Vers 220 ap. J.-C.
*Artaxercès I (V) Grand roi..... 227 ap. J.-C.

(Nota : les princes dont les noms sont marqués d'un * sont ceux dont nous possédons les monnaies.)

Nous possédons donc soit le nom, soit l'indication de l'existence de vingt-neuf de ces princes pour une période de quatre siècles, et il existe dans notre liste une douzaine de lacunes. Le groupe le plus important est celui d'*Autophradate (II)* et de ses successeurs qui, au nombre de huit, se suivent sans lacune.

Plusieurs de ces lacunes, d'ailleurs, ne seront probablement jamais comblées ; car, il ne faut pas l'oublier, ces princes étaient soumis à la haute autorité des Arsacides et leur monnayage pouvait être interrompu suivant la fantaisie de leur maître. Il est à croire même que le joug imposé à la Perside par les Parthes était lourd, puisque c'est de cette région qu'est parti le soulèvement qui devait renverser la monarchie arsacide.

Avant d'en finir, il est utile de rappeler les quelques titres qu'on lit sur les médailles et d'en donner l'explication telle qu'elle est acceptée aujourd'hui :

פרתרכא — FRaTaRaKa — Gouverneur? Satrape?
זי אלהיא — ZI ALaHIA — de dieu, des dieux, le divin.
בר, ברה — BaR, BaReH — Fils.
מלכ, מלכא — MaLKA, MeLeK — Roi, Prince souverain.
בגי — BaGI — Divin.

Quant aux noms princiers, tous, sauf celui d'Alexandre, appartiennent à la langue et aux traditions antiques de la Perse.

DEUX INSCRIPTIONS D'AUNOBARI,

PAR M. L. POINSSOT,
INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Il y a quelques années, on a découvert dans la région de Dougga, à *Aunobari*, deux inscriptions qui ont été transportées au Musée du Bardo; nous en adressons à l'Académie les copies, accompagnées de quelques indications sommaires.

Les deux inscriptions ont été trouvées à cent mètres environ à l'Ouest des ruines d'*Aunobari*, au bord et à l'Ouest d'une piste, vraisemblablement une ancienne voie romaine, qui, venant d'Henchir-Damouss [1], passe à l'Ouest du Djebel-Kern-el-Kebch [2]. Lors de la découverte, la pierre sur laquelle est gravé le texte *1* était encore en place [3], la face épigraphe tournée du côté du chemin. La seconde inscription gisait sur le sol tout à côté. Même à ne considérer que leur aspect extérieur, il ne paraît guère douteux que les

1. Ruine située à 4 km. au Sud-Ouest de Dougga et indiquée par le n° 153 sur la feuille Teboursouk de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*.

2. Les deux pierres étaient un peu au Nord du point où la piste traverse l'oued Abd-Zellig.

3. La partie supérieure du texte était visible à gauche sur 0 m 08, à droite sur 0 m 20; le reste était enterré.

deux dalles, taillées de façon identique[1] et terminées par des appendices semblables[2], n'aient eu une même destination[3].

1.

. . . . . IDIA
. . . . . INTER·AVNOBARI
TANOS·ET·IVLIVM REGILLVM·PRO
NVNTIASSE IN EA VERBA QVAE
INFRA · SCRIPTA SVNT ·
POST QVAE MARCELLVS PROCOS
COLLOCVTVS CVM CONSILIO DECRE
TVM EX·TABELLA·RECITAVIT·
CVM ACTA·INTER·IVLIVM REGILLVM
ET AVNOBARITANOS CAVSA SOLVM
APVT ME CORNVTI DECRETVM·CLA
RISSIMI VIRI·PROLATVM SIT·NIHIL
EX EO· MVTARI· PLACET·

La pierre, dont le sommet a été brisé, est haute actuellement de 0 m 96, mais n'est épigraphe que sur 0 m 56. Largeur maxima, 0 m 50. Lettres : *lignes 1-8* et *13*, 0 m 035 ; *ligne 9*, 0m 03 ; les T dépassent légèrement les autres lettres. A la fin des *lignes 5*, *8* et *13*, des blancs ; au début des *lignes 6* et *9*, la façon dont la première lettre est

1. Épaisses de 0 m 18 à 0 m 15, les deux dalles ne sont polies que sur leur face épigraphe ; elles sont taillées assez soigneusement sur les tranches, simplement dégrossies au revers de l'inscription.

2. Ces appendices servaient à encastrer les dalles dans un soubassement. Celui de la dalle portant le texte *1* a 0 m 33 de large et 0 m 12 de haut ; celui de l'autre dalle, 0 m 56 de large et 0 m 33 de haut.

3. Les lettres des deux textes gravées soigneusement, mais sans élégance et réparties d'une façon inégale, ne sont pas sans analogie, bien qu'elles soient plus élancées dans la première inscription que dans la seconde.

placée en marge du reste du texte marque les paragraphes. A la *ligne 1*, avant DIA, le bas de quelques lettres tout à fait indistinctes ; ensuite, semble-t-il, N ou RI.

2.

L·IVLIVS·CATVLLINVS·Q·POMPEIVS·PRIMVS·L·SEM
PRONIVS · FLACCVS · Q · CORDIVS · CLEMENS · M · CLADIVS · PI
LIPPVS·L·NERATIVS·BASSVS·L·MARIVS·PERPETVVS·SCRIBA·QVI
TORIVS ·SEX · SERIVS ·VERVS · HARVSPEX ·L· POMPONIVS · CAI
SIANVS · SCRIBA · LIBRARIVS · P · PAPENIVS · SALVTARIS
SCRIBA·LIBRARIVS·

Haut. de la pierre qui est brisée à la partie supérieure, 0 m 76, de l'inscription 0 m 20 ; larg. maxima 0 m 92. Lettres : environ 0 m 035. Tous les mots sont suivis de points. *Ligne 2* : dans *Claudius*, le V avait été omis ; pour réparer son erreur, le graveur a réuni le bas de l'A au bas du D[1].

Après que la pierre eut été brisée, on retailla à coups de ciseau sur une hauteur d'environ 0 m 04 la partie supérieure de la face épigraphe ; on distingue encore, au-dessus de ce qui est actuellement la *ligne 1*, quelques parties inférieures des lettres qui disparurent alors.

On connaissait déjà un certain nombre d'inscriptions relatives comme le texte *1* à des décrets ou à des sentences arbitrales sur des contestations de limites[2]. La rédaction du nouveau *decretum* et du procès-verbal qui l'accompagne est conforme aux usages précédemment constatés[3]. C'est

1. Des défauts de la pierre ont imposé un blanc de 0 m 13 à la fin de la *ligne 1* et un autre de 0 m 10 avant le dernier mot de la *ligne 5*. La *ligne 6* se termine par un blanc de 0 m 51.

2. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e édit., p. 308-309 ; Krüger, *Hist. des sources du droit romain*, p. 310-311.

3. Cf. De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 1498.

ainsi, par exemple, que sur des documents analogues on lit :

sententiam quam tulit ... legatus ... inter .... descriptam et propositam ... ex argumentis .. prolatis .., apud me actum est [1]; *dixit in ea verba quæ infra scripta sunt* [2]; *ex sententia quam adhibito consilio dixit* [3]; *legatus cum consilio collocutus decretum ex tilia recitavit* [4]; *decreta ex tabellis recitata* [5]; .. *placet* [6] ...; *cum de causa ... saepius pronuntiaverit* [7]; *cum libellus vetus prolatus sit* [8].

Les *Aunobaritani* et Julius Regillus [9] étant en désaccord sur une question de limites, le différend fut porté devant le *clarissimus vir* Cornutus [10], en qui il faut reconnaître un des légats du proconsul [11]. Celui-ci rendit un *decretum*. Dans le court délai de règle en pareille matière [12], il y eut

1. *C. I. L.*, II, 1425.
2. *C. I. L.*, IX, 2827.
3. *C. I. L.*, III, 8472, 8473. « Dans l'usage, la décision mentionne expressément que l'avis du conseil a été pris. » (Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 360.)
4. *C. I. L.*, II, 1425.
5. *C. I. L.*, III, 567 et 586.
6. *Ibid.* En pareil cas, néanmoins, on trouve le plus souvent une formule impérative *jussit, ex jussione*...
7. *C. I. L.*, X, 7852.
8. *C. I. L.*, IX, 2827.
9. Dans le texte, il y a tantôt *inter Aunobaritanos et Julium Regillum*, tantôt *inter Julium Regillum et Aunobaritanos*. Nous croyons que c'est intentionnellement que les deux rédactions ont été adoptées tour à tour. Cf. à ce point de vue, les inscriptions où deux magistrats d'un rang égal, donateurs d'un monument, sont mentionnés à tour de rôle dans un ordre différent Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 4e éd., p. 464).
10. L'expression *decretum Cornuti* nous prouve que Cornutus n'est pas un simple particulier pris pour arbitre, mais un magistrat.
11. Cf. Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 263 ; III, p. 308-309. Cornutus est vraisemblablement le légat du diocèse auquel est rattaché le territoire d'Aunobari. *Aunobari*, de même que les villes voisines, *Thubursicu Bure* et *Thugga*, semble plutôt appartenir à la *regio Carthaginiensis* qu'à la *regio Hipponiensis* ; on ne peut être toutefois à cet égard absolument affirmatif Cf. Merlin et L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, LXXII, p. 122-126.
12. Cuq, *Manuel des inst. jurid. des Romains*, p. 908-909 ; Saglio, *Dict. des antiquités*, I, p. 329.

appel de la sentence devant le proconsul Marcellus. Mais aucun argument nouveau n'ayant été produit par les parties, la sentence prononcée par Cornutus fut purement et simplement confirmée par le proconsul après avis de son conseil.

Il est très probable que les dix noms qui subsistent du texte 2 terminaient un document appartenant à la même catégorie que celui inscrit sur la dalle voisine. Trois des personnages étant des *scribae*, on serait de prime abord tenté de reconnaître dans ces noms ceux de *signatores* [1], mais il convient de remarquer qu'ailleurs les noms de *signatores* sont reproduits non au nominatif, mais au génitif. Aussi préférerions-nous restituer dans la partie disparue de l'inscription les mots : *in consilio erant* [2]. Nous sommes assez mal renseignés sur la composition du conseil du gouverneur [3]. Si la présence, qu'on constate pour la première fois, d'*officiales* dans ce conseil n'est pas sans surprendre un peu, il y a lieu néanmoins de noter que ces *scribae*, qui sont peut-être comme bien d'autres *quaestorii* ou même *librarii* [4] chevaliers romains [5], sont inscrits non en tête de la liste, mais tout à la fin.

Quelle que soit du reste l'interprétation adoptée, il faut voir dans le *scriba quaestorius* L. Marius Perpetuus l'un

1. Cf. par exemple les onze *signatores* dont les noms figurent au bas du décret du proconsul de Sardaigne, sur les *fines Patulcensium et Galillensium* (*C. I. L.*, X, 7852). Il y a deux *scribae* parmi les sept *signatores* qui figurent au bas des reproductions du *senatus consultum Beguense* trouvées à Henchir el-Begar (*C. I. L.*, VIII, 11451 ; Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 448-456).

2. C'est ainsi que commence la liste des conseillers du gouverneur qui, au *C. I. L.*, X, 7852, précède celle des *signatores*.

3. Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 354, 356, 358 ; De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 614.

4. Cf. par exemple le chevalier C. Statius Celsus, *librarius*, qui paraît bien avoir été détaché auprès du proconsul d'Afrique (Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1912, p. CCLXIII-CCLXIV).

5. L'écrivain, dans Saglio, *Dict. des antiquités*, IV, p. 1123-1124.

des deux *scribae quaestorii* adjoints au proconsul d'Afrique [1], et par suite dans l'*haruspex* et les *scribae librarii* d'autres *officiales* de la suite du gouverneur [2]. Comme ils sont, sans aucun doute, énumérés selon leur situation hiérarchique, il n'est pas sans intérêt de constater que sur notre inscription, la première mentionnant un *haruspex* [3] de gouverneur, cet appariteur est placé après le *scriba quaestorius* et avant les *scribae librarii* [4].

L'inscription d'*Aunobari* portant les dix noms nous est parvenue trop mutilée pour qu'on puisse songer à en reconstituer le contenu. Aussi est-ce sous toutes réserves que nous proposons de voir dans le texte *2* ce qui subsiste d'une reproduction du décret de Cornutus mentionné dans le texte *1*. Dans cette hypothèse, la proposition *pronuntiasse in ea verba quae infra scripta sunt* s'appliquerait à Cornutus, et le texte *2* aurait fait partie d'une pièce annexe au procès-verbal dont le texte *1* est un fragment.

Il paraît assez difficile d'attribuer une date précise aux deux textes d'*Aunobari*. Des personnages cités par le premier, aucun ne nous est connu, ni le proconsul Marcellus [5],

1. Un *scriba quaestorius* du proconsul de Sardaigne figure dans le texte *C. I. L.*, X, 7852, à tant d'égards si analogue aux textes que nous étudions ici. C'est lui qui produit le *codex ansatus* où est inscrit le décret relatif aux *fines Patulcensium et Galillensium*.

2. Sur la rareté des renseignements concernant la suite des gouverneurs de provinces, voir Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 378.

3. Le seul *haruspex* de gouverneur jusqu'à présent connu paraît bien être l'*haruspex* de Verrès dont il est souvent question dans Cicéron. C'est à juste titre que Mommsen l'avait classé parmi les *apparitores* (*op. cit.*, I, p. 417, note 5).

4. Cf. à ce point de vue, ce que nous savons des appariteurs des duumvirs municipaux Mommsen, *op. cit.*, I, p. 379. La *lex Genetiva* énumère successivement deux *scribae*, un *accensus*, deux *lictores*, un *haruspex*, un *librarius*.

5. Un proconsul d'Afrique de la fin du Ier siècle, Cn. Domitius Lucanus, porte bien parmi ses *cognomina* celui de Marcellus, mais quand il n'est désigné que par un seul nom, c'est toujours par celui de Lucanus. Sur ce

ni le *clarissimus vir* Cornutus, ni Julius Regillus[1]. De ceux mentionnés dans le second, seul le *scriba quaestorius* L. Marius Perpetuus se prête à un essai d'identification. On pourrait, en effet, y voir le père d'un L. Marius Perpetuus, que nous savons être le fils d'un Lucius et qui exerça un certain nombre de procuratèles[2]. Si, comme on l'a supposé avec quelque vraisemblance[3], le procurateur L. Marius Perpetuus était lui-même le père de L. Marius Perpetuus, légat de la *legio XVI Flavia* au début du IIe siècle[4], le texte *2* pourrait être attribué aux premières années du règne de Marc-Aurèle.

On sait, d'autre part, combien sont peu sûres les indications qu'on peut tirer de l'aspect paléographique des inscriptions provinciales. A défaut de lettres vraiment caractéristiques, nous nous contenterons de noter qu'on a devant nos textes l'impression qu'ils ont été gravés postérieurement à Hadrien et antérieurement aux empereurs syriens.

personnage, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afric.*, I, p. 153, 328, 333, et II, p. 373; Kappelmacher, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, V, col. 1428-1430.

1. Il faut peut-être reconnaître les initiales de Julius Regillus dans les textes IC | IR et IR qu'on lit sur les faces d'une borne trouvée à Henchir-el-Hamadi (Carton, *Déc. arch. en Tunisie*, p. 205-206). Il est peu probable néanmoins que cette borne et nos inscriptions se rapportent à un même domaine. Henchir-el-Hamadi, qui sur l'*Atlas archéologique de Tunisie*, feuille de Teboursouk, est désigné par le n° 189, est situé à 2 km. et demi au Nord-Est d'*Aunobari*, alors que les textes *1* et *2* ont été trouvés à cent mètres à l'Ouest de cette cité.

2. *C. I. L.*, XIII, 1810. Le *cursus* du personnage ne peut être daté avec certitude (cf. Hirschfeld, *Die kais. Verwaltungsbeamten*, 2e éd., p. 114, note 2), mais n'est pas antérieur au second siècle.

3. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n° 1389, note 1.

4. Sur ce personnage dont on ignore la tribu, cf. *Prosopographia*, II p. 347. On a supposé (*ibid.*) qu'il était le frère de L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus, le proconsul d'Afrique. Or ce dernier était précisément inscrit dans la tribu Quirina, tribu du procurateur L. Marius Perpetuus.

INTAILLES REPRÉSENTANT DES GÉNIES DE LA SECTE DES OPHITES,

PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On connaît de nombreuses pierres gravées gnostiques dont le type principal représente le génie *Iaô* à tête de coq, tenant un bouclier rond et un fouet ou quelquefois un poignard.

Les deux intailles que je présente aujourd'hui, quoique très voisines des précédentes, offrent cependant une différence importante, qui motive suffisamment les remarques suivantes.

Ces amulettes gnostiques, qui font partie de ma collection, sont en hématite brune et représentent un génie à tête d'âne et à corps humain avec un bras tenant un fouet ; les jambes sont remplacées par deux serpents, qui redressent la tête à droite et à gauche. Ce génie tient, de la main droite, un tableau rectangulaire qui porte le nom ΙΑΩ avec les trois lettres superposées. Dans le champ, les sept planètes [1] (deux seulement sont visibles sur la plus petite

1 2

des pierres). Au revers, un serpent redressant la tête ; devant, une étoile. Sur la seconde pierre, la plus petite, le

1. Les cinq planètes connues des Anciens, qui y ajoutaient le Soleil et la Lune ; ou peut-être les sept Pléiades, visibles à l'œil nu. Rappelons toutefois en faveur de la première interprétation, un texte de saint Irénée : « Sanctam autem hebdomadam septem stellas, quas dicunt planetas esse... » (*Contra hæreses*, l. I, c. XXX, § 9. *Patrol. Gr.*, t. VII, col. 700)

serpent est tourné dans l'autre sens et porte deux appendices, en forme de longues oreilles ; l'étoile n'existe pas. Les deux amulettes sont de forme carrée, presque régulière, et mesurent respectivement 20 et 18 millimètres [1] (*Fig. 1 et 2*).

J'ai décrit plus haut le génie en lui attribuant une tête d'âne ; en effet, bien que l'exécution artistique de ces intailles laisse à désirer, comme il arrive presque toujours pour les monuments de cette catégorie, les grandes oreilles de cette tête, ainsi que le cou allongé, mais puissant, indiquent un âne plutôt que tout autre animal.

Nous connaissons d'autres pierres gnostiques, de types différents, où l'on a reconnu une tête d'âne, d'ailleurs médiocrement distincte : par exemple une pierre du Cabinet de France, représentant peut-être « le génie *Ananaël* ou *Athoniel* », au corps de momie, surmonté d'une tête d'âne [2].

C'est aussi une tête d'âne que King attribuait au génie anguipède, beaucoup moins caractérisé, sur une autre intaille [3].

La présence du serpent au revers des deux pierres que je communique autorise à proposer une hypothèse au sujet de l'origine de ces petits monuments.

Dès la fin du IIe siècle de notre ère, il existait une secte

1. L'authenticité de ces intailles est hors de doute. La technique et la franchise de l'exécution excluent toute possibilité de supercherie.

2. J. Matter, *Hist. du gnosticisme. Descr.*, p. 75, pl. VI, n° 6 ; A. Chabouillet, *Cat. gén. des camées et p. gr. de la Bibl. Nat.*, p. 288, n° 2179 ; E. Babelon, *Guide illustré du Cabinet des Médailles*, 1900, p. 69. Au revers, parmi divers noms, celui de Iaô.

Je dois signaler aussi un plomb portant d'un côté le nom ΑΒΡΑCΑΞ et, au revers, un personnage anguipède à « tête d'onagre », accosté des lettres IAΩ (M. Rostovtsew et M. Prou, *Catal. des plombs de la Bibliothèque nationale*, 1900, p. 375, n° 820[a]).

3. C. W. King, *The Gnostics and their remains*, 2e éd., 1887, p. 435, pl. B. 4. Il considérait cette pierre comme le seul exemplaire connu.

Le même auteur a signalé une sardoine du Musée de New-York, dont la gravure représente un monstre avec une tête ressemblant à la fois à celles d'ânesse et d'un bouc (*ibid.*, p. 441, pl. M. 1).

qui vouait un culte au serpent. Ses adeptes étaient appelés ὀφῖται, d'après la tradition ecclésiastique la plus générale; cependant Origène, qui fournit peut-être la meilleure source pour la question, les nomme ὀφιανοί. D'ailleurs, la racine du nom reste la même.

L'adoration du serpent fut certainement la base du culte des Ophites[1], mais il est moins aisé de discerner les idées sur lesquelles cette adoration est fondée. S'il s'agit du serpent de la Genèse — et cette hypothèse est probable pour les sectes qui dérivent de la doctrine de Marcion[2], — les Ophites ont-ils considéré ce serpent comme une sorte de sauveur, qu'ils plaçaient même au-dessus du Christ, parce qu'il avait donné à l'homme la connaissance du bien et du mal[3] ?

D'autres données montrent l'antagonisme de ce dieu-serpent avec le dieu de l'ancien Testament Ialdabaoth[4]. Celui-ci, d'après saint Épiphane, précipita du Ciel le serpent qui avait donné à l'homme la connaissance de beaucoup de faits.

Sans chercher à discuter ici cette question obscure, retenons seulement qu'au commencement du IIIe siècle les Ophites étaient toujours de fervents adorateurs du serpent. On ne saurait donc douter qu'ils lui reconnaissaient un rôle protecteur, rôle qui n'est pas sans analogie avec celui que l'antiquité classique a donné au même animal[5]. Rappe-

1. Cf. Tertullien, *De præscript.*, c. XLVII : « Nam serpentem magnificant in tantum, ut illum etiam ipsi Christo præferant » *Patr. lat.*, t. II, col. 63.

2. Eug. de Faye, *Gnostiques et Gnosticisme*, 1913, p. 337.

3. *Ibid.*, p. 338. N'oublions pas le passage de saint Irénée où il est question de la Sophia androgyne, qui, d'après certains Gnostiques, avait pris la forme d'un serpent (Irénée, *Contra Hæreses*, l. I, c. XXX, § 15. Migne *Patr. Gr.*, t. VII, col. 704).

4. Or celui-ci figure en tête des six dieux supérieurs des Ophites. Les autres sont : *Jao*, *Sabaoth*, *Astaphäus*, *Eloaios*, *Oraios*. Cf. Tertullien, *loc. cit.*

5. En citant diverses expressions des papyrus de basse époque, telles que

lons que saint Épiphane a décrit le principal rite des Ophites, qui était une sorte de parodie de l'Eucharistie. Au cours de la cérémonie religieuse, on apportait un coffret qui contenait le serpent divin ; celui-ci en sortait et circulait au milieu des éléments eucharistiques[1].

Le serpent seul, dont le rôle religieux est si grand dans tant de cultes, ne suffirait évidemment pas à motiver l'attribution aux Ophites des talismans qui font l'objet de cette notice. Mais l'autre figure gravée sur ces talismans apporte un argument sérieux en faveur de cette attribution. En effet, on savait déjà que cette secte gnostique révérait un génie à tête d'âne, appelé Θαρθαραώθ ou Ὀνοήλ[2].

Ce génie figurait, au septième rang, parmi ceux représentés sous une apparence plus ou moins humaine sur le dessin (διάγραμμα) que Celsus attribuait aux Ophites et qu'Origène s'était procuré afin d'être documenté pour sa réfutation. Et, dans un autre paragraphe du même livre, Origène cite, dans la même phrase, des génies à tête d'âne et à forme de serpent : ...ὀνοκεφάλους καὶ δρακοντοειδεῖς ἄρχοντας[3].

Assurément des génies présentant ces aspects font souvenir que le gnosticisme est largement imprégné d'éléments égyptiens. Les livres gnostiques nomment, parmi les

δράκων ἀγαθὸς ἱερὸς δαίμων et ὁ μέγας ὄφις ἡγούμενος τούτων τῶν θεῶν, Albrecht Dieterich a rappelé le rôle du serpent dans la religion grecque (*Abraxas*, 1891, p. 149). Cf. le rôle guérisseur du serpent d'airain de Moïse.

1. S. Épiphane, *Adv. hæreses* (Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 648, liv. I, t. III, *Hæres.* XXXVII, c. v : Ἔχουσι γὰρ φύσει ὄφιν τρέφοντες ἐν κίστῃ τινὶ. ... οὐ μόνον κλῶσι τοὺς ἄρτους, ἐν οἷς ὁ αὐτὸς ὄφις εἰλήθη, καὶ ἐπιδιδόασι τοῖς λαμβάνουσιν. Cf. E. de Faye, *op. cit.*, p. 347 et 348.

2. Origène, *Contra Celsum*, VI, 30 : ἡμεῖς δ' ἐν τῷ διαγράμματι εὕρομεν ὅτι οὗτος καλεῖται Ὀνοήλ ἢ Θαρθαραώθ, ὀνοειδής τις τυγχάνων (*Patrol. gr.*, t. XI, col. 1310).

Cf. A. Hilgenfeld, *Die Ketzergeschichte des Urchristenthums*, 1884, p. 280; Adolf Harnack, *Geschichte des altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, 1re p^tie, 1893, p. 162.

3. Origène, *loc. cit.*, § 37 (col. 1353).

archontes du Ciel, le dieu égyptien Seth à côté de Iaô; et Seth, considéré, d'autre part, comme l'un des démons infernaux, a certainement joué un rôle important dans la magie gnostique [1]. On a même reconnu, sur une *tabula devotionis*, un personnage à tête d'âne, qui serait le dieu Seth, assimilé au Typhon des Grecs. Il est vrai que, sur les monuments égyptiens les plus anciens, l'animal symbolique de Seth « est un quadrupède au museau busqué, et dont les « oreilles imitent la forme de deux aigrettes droites et « carrées [2] ».

Un animal, dont la tête est ainsi faite, n'a évidemment qu'une vague ressemblance avec un âne; mais il faut tenir compte que le beau temps des sectes gnostiques correspond aux IIe et IIIe siècles de notre ère : l'aspect de l'animal symbolique de Seth a pu se modifier au cours des siècles. En tout cas il paraît certain que les Séthiens (Σηθιανοί, *Sethiani* ou *Sethoïtae*) formaient une secte gnostique qu'Irénée ne séparait pas de celle des Ophites [3]. Or nous avons vu qu'un génie à tête d'âne apparaissait dans le Panthéon de ces derniers, et que, d'autre part, Seth était considéré comme un archonte du Ciel, de même que Iaô. De plus, la figure à tête d'âne des deux intailles est accompagnée du nom IAΩ.

Assurément, on pourrait citer d'autres types gnostiques, tout différents, qui sont accompagnés du même nom, destiné sans doute à qualifier nettement les talismans qui

1. Cf. R. Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom*, 1898, p. 96 et s.

2. E. de Rougé, *Notice des monuments... galerie d'antiq. égypt... au Musée du Louvre*, 6e éd., 1880, p. 56. Aujourd'hui encore, on reste incertain en ce qui concerne l'espèce de cet animal sacré.

3. Saint Irénée, *Contra hæreses*, l. I, c. xxx, 1 à 15 (Migne, *Patr. gr.*, t. VII, col. 694 et s.). Au contraire, saint Épiphane établissait une distinction entre les deux sectes (*Adv. hæreses*, l. I, tom. III, Hæres. xxxvii et xxxix. Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 641 et 665).

le portent [1]. Mais quiconque a étudié les traditions, qui nous ont été conservées sur les sectes gnostiques, ne saurait être surpris de l'existence de tant de formes différentes pour des éléments divins.

Tout ceci amène inévitablement à parler, une fois de plus, du célèbre graffite du Palatin, qui représente un personnage à tête d'âne crucifié. On sait que la plupart des commentateurs y reconnaissent un dessin satirique, visant un chrétien, parce que les Romains attribuaient aux adeptes de la nouvelle religion le culte des ânes, déjà reproché aux Juifs [2].

Si ce graffite n'est pas simplement la manifestation de l'hommage rendu à Typhon-Seth par un de ses adorateurs, comme on l'a soutenu assez récemment [3], on peut tout de même en proposer une explication assez logique et qui découle naturellement de ce que nous savons.

1. On a rapproché aussi le nom *Iaô* du dieu des Juifs et le mot copte *eiô*, âne (J. Halévy, dans la *Rev. sémitique*, 1903, p. 154).

Cf. le texte de saint Épiphane, *Adv. hæreses*, XXVI, § 1 : Φασὶ δὲ τὸν Σαβαζίου, οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν, οἱ δὲ χοίρου.

N'oublions pas que Jupiter Sabazius, équivalent du Bacchus gréco-romain, a été identifié avec le Jahvé Zebaoth des Juifs (voy. le commentaire de M. Franz Cumont, sur le passage des « Questions de table de Plutarque », dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1906, p. 66 et s. L'auteur y étudie aussi la combinaison des doctrines juives et païennes).

2. Voy. la bibliographie dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, par D. Cabrol et Leclercq, t. III, 2e p^ie, 1914, *s. v. Crucifix*, col. 3050-55, fig.

M. F. de Mély a publié dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres* (1908, p. 82-92) un article où il faut remarquer que le texte d'Apion, cité par Josèphe, porte « tête de canthare » au lieu de « tête d'âne ». Dans un compte rendu d'un ouvrage d'Adolf Harnack, Mgr Duchesne avait déjà fait remarquer que, dans deux endroits du texte de Justin où il parle de l'âne sacré de Bacchus, on a changé dans son texte ὄνος en οἶνος (*Bulletin critique*, 1891, p. 282).

3. S. Reinach, *Le culte de l'âne*, dans l'*Anthropologie*, 1903, p. 185 (= *Cultes, mythes et religions*, t. Ier, 1905, p. 345).

D'autres auteurs ont repoussé le rapprochement avec le culte de Seth ; mais on a oublié de combattre l'explication où King fait intervenir Anubis (*op. cit.*, p. 229).

D'autre part, le nom *Iaô* était, chez les Juifs, un des titres mystiques de la divinité [1] et les Ophites avaient donné ce même nom à l'un des génies subordonnés par eux au Créateur. D'un autre côté, d'après les réfutations des écrits de Celse par Origène [2], Celse prétendait démontrer que les Ophites étaient des Chrétiens. Origène s'efforçait de prouver le contraire. De plus, selon saint Épiphane, la secte des Séthiens soutenait que Seth était identique à Jésus [3].

N'oublions pas non plus les passages de saint Irénée, où, dans l'exposé de la doctrine des Ophites et des Séthiens, on entrevoit la manière subtile dont ceux-ci tentaient de concilier l'origine et l'existence du Christ avec celles des génies de leur secte [4].

Toutes ces idées, plus ou moins obscures, pouvaient provenir de plusieurs faits que nous connaissons. Un certain nombre de Chrétiens portaient des amulettes et employaient des incantations [5], qui avaient sûrement de l'analogie avec les pratiques des gnostiques.

1. Diodore de Sicile le savait. Cf. F.-X. Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, 1886, t. II, p. 776 ; Pauly-Wissowa, *Realencyklopädie f. das klassiche Altertum*, t. VII, art. *Gnosis* par Bousset, col. 1510.

2. *Contra Celsum*, VI, 24 à 38.

3. Saint Épiphane, 39, 1 : καὶ αὐτὸν εἶναι τὸν Ἰησοῦν διαβεβαιοῦνται (cf. Pauly-Wissowa, *loc. cit.*, col. 1540, art. *Gnostiker*). Cf. Tertullien, *De Præscr.*, c. XLVII, fin.

Ceci est à rapprocher du passage si connu de Tertullien, relatif à la figure d'âne, accompagnée de l'inscription *Deus Christianorum* et promenée à travers la ville de Carthage (*Apolog.*, c. XVI. *Patr. lat.*, I, col. 372).

4. Saint Irénée, *Contra hæreses*, l. I, c. XXX, 1, 2, 11, 12, 13 et 14.

5. Voy., par exemple, les sermons réunis à la suite des œuvres de saint Augustin : « Solent etiam mulieres sibi invicem persuadere, ut aegrotantibus filiis suis fascinum aliquod, quod fidei catholicae non convenit, adhibeant adhibere (Sermo CCLXXIX, § 4. *Patr. lat.*, t. XXXIX, col. 2273). « Phylacteria etiam diabolica et characteres, aut herbas, aut succos sibi aut suis appendere » (Sermo CCLXV, § 5. Même vol., col. 2239).

Un passage de saint Athanase est aussi fort intéressant : Κατανταλεῖ γὰρ

Quelques amulettes, qui ont cette origine, portent une ânesse ou un âne[1]. On possède même un petit monument de cette catégorie qui, autour de l'ânesse allaitant son petit, présente le nom du Christ (DN IHV XPS DEI FILIVS)[2]. L'âne paraissait aussi à côté d'inscriptions funéraires, au moins en Afrique[3].

Ainsi, l'âne n'était pas rare sur des monuments d'origine chrétienne, et l'on est autorisé à penser que des figures à tête d'âne[4], analogues à celle des deux intailles, ont pu

σοι γραῦς δία κ' ὀβολοῦς, ἢ τετάρτην οἴνου ἐπαοιδὴν τοῦ ὄφεως· καὶ σὺ ἔστηκας ὡς ὄνος γασμώμενος... (Περὶ ἁπτῶν. *Patr. gr.*, t. XXVI, col. 1320).

Est-ce par hasard que saint Athanase, en blâmant celui qui paie pour une incantation au serpent, le compare à un âne? Bien que la comparaison n'ait rien de surprenant, on ne saurait toutefois oublier que le génie à tête d'âne et le serpent sont associés sur les mêmes amulettes.

Je citerai encore le chapitre LXXXIX des anciens statuts de l'Église, fixés au Concile de Carthage, en 436 : « Auguriis vel incantationibus servientem, a conventu ecclesiæ separandum. Similiter et superstitionibus Judaicis vel feriis inhærentem » (*S. Conc. coll.* de Mansi, t. III, 1759, col. 958).

A propos d'une formule grecque très obscure, accompagnée d'un texte latin très clair, sur un monument présumé gnostique, Luigi Bruzza a remarqué la ressemblance de certaines formules d'exorcisme avec celles qui sont conservées dans des manuscrits chrétiens *Tessera esorcistica*, Rome, 1881, p. 10 ; extr. du *Bull. d. Comm. archeol. communale di Roma*).

1. Bien que l'ânesse ait eu un rôle particulier dans une cérémonie chrétienne, on ne saurait s'attarder à la distinction du sexe de l'animal sur des monuments forts petits. Il suffisait évidemment que l'animal représenté eût la silhouette de l'âne pour que certaines idées fussent éveillées alors chez des gens qui ne connaissaient pas à fond les traditions chrétiennes.

2. Sur ces médailles-amulettes, voy. parmi les travaux les plus récents : F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiq.*, 1878, t. Ier, p. 43 ; E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re pte, t. Ier, col. 684 ; Furio Lenzi, dans *Bilychnis, Riv. di studi religiosi*, mars-avril 1913 *Di alcune medaglie religiose del IV secolo*, pl. .

3. Dans un cimetière chrétien de Rome, on a retrouvé une coupe de verre représentant un quadrupède, accompagné du mot *Asinus* (Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri cristiani di Roma*, 1864, pl. XXXVII, 10, p. 78). Mais j'ai des doutes sur l'origine chrétienne de ce monument.

4. On a signalé des amulettes de Seth à tête d'âne décapité (Delatte, dans *Musée belge*, 1914, p. 30 ; cf. W. Deonna, dans *Rev. ét. grecques*, 1918, p. 144).

contribuer à créer les conceptions fausses que les Romains du milieu du IIIe siècle se faisaient du christianisme, plus ou moins confondu avec la religion juive [1].

Cette confusion était d'ailleurs favorisée par les faits, car il y avait à Rome, sous le pape Calliste Ier (217-222), au moins une secte judéo-chrétienne, qui était représentée par un certain Alcibiade. Cette secte se servait, dans ses cérémonies, de formules, composées de mots syriaques que l'on prononçait à rebours [2]. On conçoit que des mots de cette espèce aient pu présenter une ressemblance assez parfaite avec des formules gnostiques.

Or le commencement du IIIe siècle fut précisément une période florissante pour les écoles gnostiques [3].

Il ne serait donc pas surprenant que certains éléments gnostiques, superposés à des traditions de cultes judéo-chrétiens, aient produit le graffite du Palatin.

Je ne me dissimule pas que les rapprochements établis ici posent peut-être autant de problèmes qu'ils en résolvent.

Mais on ne saurait méconnaître l'intérêt de deux intailles gnostiques d'une catégorie nouvelle. Il est probable que, en plus du dessin (διάγραμμα), qui réunissait vraisemblablement les symboles religieux de la secte des Ophites, ceux-ci ont fait usage d'un signe distinctif (σφραγίς), remis à leurs initiés. Un passage d'Origène [4] contient les deux termes, dont le sens devait sûrement être différent dans les deux cas, et pour cela il convient de rechercher le sceau men-

1. Une tradition analogue, avec la substitution de l'âne au Christ, paraît avoir été admise chez des Musulmans. Louis Massignon, dans *Rev. hist. des religions*, t. LXIII, 1911, p. 195 et 199.

2. L. Duchesne, *Histoire anc. de l'Église*, t. Ier, 1906, p. 129.

3. Les Gnostiques étaient déjà moins nombreux vers le milieu du même siècle.

4. Origène, *Contra Celsum*, VI, 27 : Ἔξῆς δὲ τοῖς περὶ τοῦ διαγράμματος αὐτῶν παρακουσμάτων περὶ τῆς καλουμένης παρὰ τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς σφραγῖδος... (*P. G.*, t. XI, col. 1332). — Le mot σφραγίς se rencontre du reste sur divers monuments qui peuvent appartenir à des sectes gnostiques et que je me propose d'étudier ultérieurement.

tionné [1]. Or, d'une part, nous possédons des intailles indubitablement gnostiques, qui présentent les figures d'un génie à tête d'âne et d'un génie à forme de serpent [2]. Et, d'autre part, nous savons que le Panthéon de la secte des Ophites comprenait deux « archontes » ou génies semblables.

Nous sommes donc autorisés à supposer provisoirement que ces intailles portent des symboles qui servaient de signes de reconnaissance aux Ophites et peut-être aux Séthiens.

LIVRES OFFERTS

Joh. Steenstrup, *De Danske Folkensers Ældste sid og visernes Herkomst*, « Saertryk af « Historisk Tidsskrift », Copenhague, 1919, in-8°.

SÉANCE DU 30 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. le comte Durrieu revient sur l'inscription de l'église Sant'Apostolo à Florence qui parle d'une distribution de marques d'honneur, ayant un caractère de décorations, qu'aurait fait Charlemagne passant par Florence, et expose que M. Henry Cochin lui a signalé, à cet égard, un curieux document. C'est la teneur, donnée dans un livre imprimé en 1588, du

1. Il n'est pas indifférent de constater que les Manichéens, dont le système ressemble beaucoup à celui des Ophites, avaient également des sceaux divers (P. Alfaric, *L'évolution intellectuelle de saint Augustin : du Manichéisme au Néoplatonisme*, 1918, p. 126 et 132).

2. C'est à dessein que je me sers de termes différents. Je respecte ainsi le texte même d'Origène que j'ai cité plus haut (ὀνοκεφάλους καὶ δρακοντοειδεῖς...).

brevet même d'une concession, par Charlemagne, de son ordre de chevalerie. Le brevet, daté du 1er janvier 801, se présente avec toutes les marques d'une pièce officielle, contresignée, entre autres témoins, par l' « archevêque de Paris » (en 801 ! alors que chacun sait que Paris n'est devenu « archevêché » qu'en 1622). Il s'agit, bien entendu, d'un faux absolu, mais curieux à relever pour l'histoire d'une légende.

Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. Millot complétant les renseignements qu'il a fournis à l'Académie relativement a l'emploi des rayons X pour l'exploration du plat des reliures anciennes. Il fait connaître « que les essais faits sur les encres modernes (écarlate, bleue, verte, jaune, violette, noire) n'ont rien donné », et que « les rayons X semblent destinés à servir uniquement aux archéologues ».

M. Henri Cordier, à propos de la correspondance, lit une note de M. Henry Vignaud, correspondant de l'Académie, où celui-ci résume les raisons essentielles des conclusions auxquelles il est arrivé relativement à la genèse du voyage de Christophe Colomb vers l'Amérique [1].

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie d'approuver la présentation à M. le gouverneur général d'Indo-Chine de M. Victor Goloubeff comme membre temporaire de l'École. — Adopté.

M. Camille Jullian expose à l'Académie les résultats d'un travail de M. Piganiol, professeur à l'Université de Strasbourg, sur les gladiateurs appelés *Trinqui* dans une inscription de Sardes de Lydie et dont le nom, défiguré, devait se lire dans une inscription de Séville. Il voit dans ces gladiateurs, qui existaient encore au temps de Marc-Aurèle, une survivance de l'époque celtique et de la religion gauloise.

Remarquant, d'autre part, que l'étymologie du mot français « trancher » n'a pas encore été établie, il propose de la faire

1. Voir ci-après

venir d'un verbe dans la racine duquel entrerait le mot *trinquus*, — ce qui amenerait à supposer que lesdits gladiateurs se différenciaient des autres en ce qu'ils etaient dans l'obligation, vainqueurs, de couper la tête de leur adversaire ; vaincus, de se laisser décapiter par lui.

MM. Salomon Reinach et Joseph Loth présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach lit une note sur un bas-relief de la collection Medina-Celi à Madrid, qu'il rapproche d'un fragment analogue conservé au Musée de New-York.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

COMMUNICATION

LETTRE DE M. VIGNAUD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Je viens d'exposer dans un petit volume intitulé : *The Columbian [illegible] on the discovery of America*, les raisons essentielles qui motivent les conclusions auxquelles m'a conduit l'étude des questions colombiennes. Je vous demande la permission de vous les exposer brièvement.

Ces conclusions sont que, contrairement à ce qui est [illegible] depuis trois siècles, Colomb n'a pas découvert l'Amérique en s'efforçant de se rendre aux [illegible] et qu'il est également con[illegible] que l'astronome Toscanelli [illegible] découverte.

[illegible] successives à ces con[illegible] de ce qu'ont [illegible] d'esprits éminents.

Elles sont, en effet, la conséquence logique d'une longue suite de faits, généralement peu connus, qui ne laissent pas voir immédiatement où ils conduisent.

Frappé tout d'abord par l'invraisemblance de la fameuse lettre de 1474 que Toscanelli aurait envoyée à Colomb pour lui indiquer que la véritable route de l'Inde était celle de l'Ouest, je m'attachai à relever les raisons qui montraient que cette pièce devait être fausse, sans remarquer que toute son importance était empruntée à la supposition, présentée comme un fait acquis, que la première expédition de Colomb avait eu pour objet le passage aux Indes par l'Ouest.

Ce ne fut qu'en creusant la matière que je finis par voir, ce qu'aucun de mes critiques n'a vu d'ailleurs, que lors même qu'il serait démontré péremptoirement que cette lettre fût authentique, la question fondamentale, la seule qu'il y ait un grand intérêt historique à trancher était celle du véritable caractère de l'entreprise de 1492.

En effet, si le but de Colomb, en 1492, n'était pas les Indes orientales, qu'importe qu'il ait ou n'ait pas été en rapports avec Toscanelli ? Qu'importe que cet astronome lui ait ou ne lui ait pas indiqué la route à prendre pour aller aux Indes, puisque, dans ce cas, la lettre indicatrice serait restée étrangère à ce que le découvreur a voulu faire et à ce qu'il a fait ?

A ce point de vue spécial, la question de l'authenticité des rapports que Colomb aurait eus avec Toscanelli devient indifférente et s'efface complètement devant celle du véritable objet de l'entreprise mémorable de 1492. C'est à l'examen de ce problème historique que j'ai consacré mon *Histoire critique de l'entreprise de 1492* où je crois avoir montré que l'objet de Colomb, en 1492, était la découverte d'une île sur laquelle il avait des indications, et que ce n'est qu'après avoir trouvé cette île bien au delà de la distance à laquelle il la croyait située, qu'il s'imagina

s'être avancé jusqu'à la mer des Indes et qu'il crut avoir découvert une route nouvelle conduisant aux extrémités orientales de l'Asie, illusion que rien ne put dissiper chez lui et qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments.

Est-ce à dire que cette conclusion annule les motifs qui donnent à penser que la lettre dite de Toscanelli est apocryphe ? Nullement. Il n'y a là qu'une possibilité. Les raisons qui militent contre l'authenticité de cette pièce conservent toute leur valeur, et la critique peut trouver une explication de cette singulière supercherie dans le fait, dûment constaté, qu'au lendemain de la grande découverte personne ne crut que Colomb revenait des Indes orientales où il disait avoir voulu aller, et que l'opinion s'accréditait qu'il n'avait découvert que ce qui lui avait été indiqué.

C'est alors, et alors seulement, que les Colomb avancèrent que le grand Génois, qui n'a jamais écrit le nom de Toscanelli, avait été en rapports avec ce savant et produisirent une lettre qu'il aurait reçue de lui et dans laquelle la route des Indes par l'Ouest est indiquée et recommandée, lettre connue d'eux seuls, et qui serait toujours restée inconnue s'ils ne l'avaient pas publiée.

Dans ces conditions, la critiqne est fondée à dire que, vraie ou fausse, cette lettre n'a été produite que pour confirmer la prétention de Colomb d'avoir toujours voulu aller aux Indes asiatiques et contredire l'opinion prévalente qu'il n'avait découvert que ce qui lui avait été indiqué.

Remarquez que c'est précisément l'effet produit par cette publication. Avant cela, personne ne sait que Colomb s'était proposé, en 1492, d'aller aux Indes. Après, tout le monde le dit, à commencer par Herrera, qui ne s'appuie que sur le témoignage des Colomb, et, depuis, on a continué à le dire.

Remarquez encore, et ceci est d'une grande importance,

que la publication de cette pièce, connue des seuls Colomb, eut aussi pour effet de dépouiller le grand Génois du mérite auquel il tenait le plus, celui d'avoir découvert une route nouvelle et plus avantageuse pour se rendre aux pays des épices, et de reporter ce mérite à Toscanelli qui devint ainsi pour la postérité l'initiateur de la découverte du nouveau monde.

Il tombe sous le sens que si les Colomb ont jugé à propos de reproduire une pièce qui, dans un sens, était si préjudiciable à la mémoire du découvreur, c'est que sous d'autres rapports elle pouvait et devait contribuer à sa gloire. Autrement, vraie ou fausse, ils n'en auraient pas parlé, et nous ignorerions encore son existence possible.

Il est de fait que c'est de cette publication que date la croyance, aujourd'hui si généralement accréditée, que l'Amérique a été découverte en tentant de passer aux Indes par la voie de l'Ouest et que c'est à Toscanelli qu'appartient la priorité de cette idée. Si elle n'avait pas eu lieu, l'histoire ne pourrait attribuer à ce grand événement d'autre cause que celle indiquée par les contemporains, mentionnée plus haut.

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, je rappellerais aussi qu'outre les raisons qui montrent que Colomb n'avait, en 1492, d'autre objet que la découverte d'une île qu'il disait connaître et qui était vraisemblablement la fameuse Antilia, souvent cherchée et jamais trouvée, il y en a qui font voir que Martin Alonso Pinzon, sans le concours duquel il est certain que l'expédition n'aurait pu avoir lieu, ne s'y associa qu'à la condition qu'on chercherait aussi Cypanges.

Je pourrais également démontrer que ce que Colomb a réellement fait est plus méritant que ce que, par une singulière aberration, il a cru avoir fait, et que c'est à juste titre qu'il est appelé le grand Génois ; mais je renvoie pour cela aux dernières pages de mon *Histoire de la grande*

entreprise, pages qui terminent également mon mémoire anglais.

Je demande à l'Académie, dont j'ai été deux fois le lauréat et qui m'a fait l'honneur de me nommer un de ses correspondants, de prendre connaissance des raisons qui, à mes yeux, justifient les conclusions ci-dessus formulées et de se prononcer sur leur valeur.

La question soulevée mérite qu'elle lui accorde une attention particulière, car il n'y en a pas de plus importante dans le domaine des sciences historiques, et j'ai conscience qu'elle trouvera dans le petit volume que je lui soumets les éléments nécessaires pour dire si réellement nous sommes en erreur depuis plusieurs siècles sur le véritable caractère du plus grand événement de l'histoire du monde.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Stanislas Millot, *Shaw, ses éditeurs et ses traducteurs* (Alger, 1919, plaquette in-8°) ; *Navires et Marins d'autrefois* (extrait de l'*Afrique du Nord illustrée*, 1913) ; *Les Corsaires barbaresques* (extrait de l'*Afrique du Nord illustrée*, 1919) ;

Maurice Besnier, *L'interdiction du travail des mines en Italie sous la République* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919) ; *Récents travaux sur les Defixionum tabellæ latinæ*, 1904-1914 (extrait de la *Revue de Philologie*, année et tome XLIV, 1re livraison, janvier 1920).

M. Joseph Loth offre à l'Académie ses *Remarques et additions à la grammaire galloise historique et comparée de John Morris Jones* (extrait de la *Revue Celtique*, 1919).

M. H. Cordier présente une brochure de M. Henry Vignaud, correspondant de l'Académie, intitulée : *The Columbian tradition on the discovery of America and on the part played therein by the astronomer*

Toscanelli. A memoir addressed to the professors Hermann Wagner of the University of Göttingen and Carlos Errera of Bologna (Oxford, 1920).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« M. le colonel Allotte de La Fuÿe me prie d'offrir à l'Académie un nouveau et dernier fascicule de ses *Documents présargoniques*, fascicule supplémentaire comprenant environ 200 textes en 48 planches.

« Les quatre premiers fascicules formant le corps de l'ouvrage ont eu successivement devant vous les honneurs de la présentation, particulièrement dans les séances des 28 février 1913 et 20 mars 1914, où M. L. Heuzey releva leur mérite scientifique et artistique, dans un éloge que le *Supplément* ne saurait en rien démentir.

« Dès 1914, et sans attendre l'*explicit*, l'Académie a ratifié cet éloge en admettant M. Allotte de La Fuÿe au nombre de ses correspondants.

« Elle voudra, je l'espère, renouveler aujourd'hui l'expression de son estime au savant qui, étranger à l'assyriologie officielle, ne doit qu'à lui-même et l'importante découverte des *Documents présargoniques* et l'heureux achèvement d'une irréprochable publication. »

M. Édouard Cuq offre au nom de l'auteur, M. P. Desserteaux, deux ouvrages intitulés : *Études sur la formation historique de la Capitis diminutio*. I. *Ancienneté respective des cas et des sources de la Capitis diminutio* (Paris, 1909, in-8°) ; II. *Évolution et effets de la Capitis diminutio* (Paris, 1909, in-8°) ; et *Études sur les effets de l'adrogation* (Paris, 1892, in-8°).

M. Clément Huart a la parole pour un hommage :

« Dans une brochure de 151 pages, M. R. Vadala, vice-consul de France à Bender-Bouchir, a décrit le Golfe Persique, non seulement au point de vue des intérêts économiques et du commerce que notre pays devrait chercher à y développer, mais encore au point de vue historique des établissements que les étrangers y ont formés. Sa notice est remplie de détails les plus curieux sur la manière dont l'Angleterre, après avoir supplanté les Portugais, a poursuivi pendant trois siècles un programme d'expansion économique et de pénétration pacifique qui lui ont valu la prépondérance dans ces contrées si peu connues. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 7 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Pierre Paris pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

Le Président annonce à l'Académie la mort de son correspondant, M. Imhoof-Blumer, de Winterthur, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la mort d'un de nos correspondants étrangers, M. Imhoof-Blumer, de Winterthur (Suisse), qui était des nôtres depuis 1901.

« Imhoof-Blumer était un numismate, et on a pu dire justement de lui que « ses travaux ont renouvelé vraiment cette branche des sciences archéologiques ». Collectionneur ardent et passionné, il s'était de bonne heure appliqué à rassembler des monnaies grecques, recherchant moins les pièces remarquables par leur beauté exceptionnelle que les pièces d'érudition, celles qui sont nouvelles et capables d'enrichir la science, celles qu'aimait aussi notre confrère Waddington. Ainsi Imhoof-Blumer forma un admirable cabinet. Il y avait réuni, dès 1883, plus de 16.000 pièces ; et on conçoit que le Cabinet de Berlin ait tenu, plus tard, à acquérir la collection Imhoof-Blumer, vers

le temps même où notre Cabinet des médailles venait de s'enrichir de la collection Waddington. Ai-je besoin d'ajouter qu'après s'être séparé de son médaillier, notre correspondant, en bon collectionneur, n'eut d'autre souci que d'en former un nouveau? et comme entre les mains de ce numismate illustre passait tout naturellement la plupart des pièces qui venaient de Grèce ou d'Orient, ai-je besoin de dire qu'Imhoof-Blumer laisse en mourant une collection nouvelle, qui ne le cède pas à celle d'autrefois?

« Mais Imhoof-Blumer ne s'est pas contenté de rassembler de précieux documents. Il les a publiés avec une ardeur infatigable ; et si ses grands recueils ne contiennent guère de commentaires développés au point de vue historique, épigraphique ou mythologique, cependant l'œuvre immense qu'il a accomplie demeurera toujours, par la nouveauté et la richesse des informations, la sûreté des lectures, la certitude des attributions, le scrupule méticuleux de l'exactitude, l'esprit critique toujours en éveil, une base indestructible des recherches numismatiques. Il suffira de rappeler ici le titre de quelques-uns de ces vastes répertoires : les *Monnaies grecques*, qu'Imhoof-Blumer publiait en 1883 sous les auspices de l'Académie royale de Hollande, et où apparaissent, pour la première fois en numismatique, plus de quarante-trois villes nouvelles et plusieurs dynastes inconnus; les *Griechische Münzen* (1890) et les *Kleinasiatische Münzen* (1901), et les *Antike Griechische Münzen* (1913), et ces grands recueils, dont l'Académie des sciences de Berlin avait confié la haute direction à notre correspondant, le *Corpus* des monnaies de la Grèce du Nord (1899), les *Monnaies antiques de Mysie* (1913), et dont plusieurs volumes déjà ont paru.

« De nombreuses dissertations spéciales — la plus ancienne date de 1868, la dernière remonte à quelques semaines à peine — étaient comme la distraction que notre correspondant se donnait entre ses grands ouvrages et n'attestent pas moins qu'eux sa curiosité toujours attentive et cette infatigable ardeur que l'âge — Imhoof-Blumer est mort à quatre-vingt-deux ans — n'avait point ralentie.

« Notre confrère M. Babelon, que je ne saurais assez remercier d'avoir, très amicalement, renseigné mon ignorance et

rendu mon incompétence moins éclatante, m'écrit : « Les numismates étaient habitués à considérer, depuis la mort de Waddington, M. Imhoof-Blumer comme le premier d'entre eux. » Je ne saurais, Messieurs, marquer plus justement que par cet hommage que lui rend un de ses pairs, ce qu'était notre correspondant et la grandeur de la perte que fait la science par sa mort, ni justifier mieux les regrets profonds qu'en éprouve l'Académie. »

M. Henri Cordier, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, annonce que le prix a été décerné à l'ouvrage de M. Granet intitulé : *Les fêtes et chansons anciennes de la Chine*.

M. le comte Durrieu fait connaître que la Commission du prix Raoul Duseigneur (3.000 fr.) a partagé ce prix entre M. Puig y Cadafalch, pour ses travaux archéologiques, et notamment pour sa participation au grand ouvrage sur l'*Architecture romane en Catalogne*, et M. Melida, pour l'ensemble de ses travaux sur les antiquités ibériques.

M. le comte François Delaborde communique la décision de la Commission du prix La Fons-Melicocq, qui a attribué, sur les disponibilités de la fondation, une somme de *quinze cents francs* au Dr Leblond, pour la publication du *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, et une somme de *cinq cents francs* à M. Clovis Brunel, pour une étude manuscrite sur le *Roman de la fille du comte de Ponthieu*, ainsi que pour quelques autres ouvrages relatifs à l'histoire du Ponthieu.

Le R. P. Maurice entretient l'Académie de l'art graphique et sculptural des Balouba, peuplade de l'Afrique équatoriale.

MM. Salomon Reinach, Durrieu et Pottier présentent quelques observations.

Après un comité secret, le Président fait savoir que le prix Jean Reynaud est décerné à l'œuvre de M. Émile Bertaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs, deux brochures :

Ernest Andrieu, *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne* ;

Fritz Holm, *The Nestorian monument.*

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur M. Bernhard Karlgren, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie *A Mandarin Phonetic Reader in the Pekinese dialect* et le fascicule 3 de son *Étude sur la Phonologie chinoise* dont les deux premiers fascicules ont obtenu en 1916 le prix Stanislas Julien. M. Karlgren, ancien élève de Chavannes, pour lequel une chaire vient récemment d'être créée à Göteborg, en Suède, a fait faire à la phonétique chinoise un progrès décisif en l'étudiant par une méthode scientifique. Le but qu'il se proposait était : 1° de reconstruire de l'ancien chinois ce qui est nécessaire pour donner un point de départ sûr à l'étude méthodique de la langue moderne dans ses différents dialectes ; 2° de présenter un exposé entièrement descriptif de la phonétique des dialectes chinois, condition indispensable pour 3° montrer par une étude phonologique comment les dialectes modernes se sont développés de l'ancien chinois. »

SÉANCE DU 14 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Paul Lacombe pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach lit, au nom de M. Cumont, la note suivante sur les fouilles du Palatin :

« Malgré le manque de main-d'œuvre et la réduction des crédits, les fouilles entreprises sur le Palatin par M. Giacomo Boni se sont poursuivies durant la guerre avec un heureux succès. Elles se sont portées vers la partie orientale de la « Place du Palatin » (*area Palatina*) pour retrouver le *clivus sacer* de l'Empire qui, de la partie la plus élevée de la Voie sacrée *summa Sacra via*), montait vers le palais des Flaviens et le temple de Jupiter Victor. Sur le parcours de ce *clivus*, on a mis au jour les fondements de piliers énormes qui appartenaient à un arc de triomphe, construit par Domitien, probablement lorsqu'après ses victoires sur les Cattes il se fit décerner le titre de *Germanicus* (84 ap. J.-C.). A gauche de cet arc, s'élevait, ce semble, le temple de la Victoire (*aedes Victoriae*) qui disparut ensuite sous une massive construction médiévale de blocage noyé dans du mortier. C'est un reste des fortifications élevées sur le Palatin par les Frangipani. Cette puissante famille était férocement hostile aux Catani qui, en 1118, réussirent à faire nommer pape l'un d'entre eux, sous le nom de Gélase II, par un conclave auquel assistèrent les seuls ecclésiastiques, à l'exclusion des nobles et du peuple. Ce conclave s'était réuni à Sainte-Marie in Pallara, à l'extrême bord oriental du Palatin, mais Cencio Frangipani s'empara de la personne du nouveau pontife et le tint enfermé dans une tour qui, par suite de cet attentat sacrilège, prit le nom de *Turris iniquitatis*. Démolie l'année suivante, elle demeura ruinée et ses restes viennent d'être retrouvés, grâce à M. Boni, exactement huit siècles après sa destruction. De ses débris informes, on tira — trophée augural — une belle statue, malheureusement acéphale, d'une Niké Aptère. Ce morceau, d'un beau mouvement, faisait probablement partie d'un groupe de la « Victoire tauroctone ». C'est un original grec, en marbre pentélique, qui paraît remonter au ve siècle.

« Les fouilles se poursuivent sur l'*area Palatina*. Elles ont pour triple but de déterminer :

1° La nature géologique du sol. M. Boni pense que ce côté était primitivement le seul où le Palatin ne fût pas entouré de marais ;

2° Le parcours de la partie supérieure du *clivus sacer* ;

3° L'emplacement de la *Porta Mugonia*, la plus ancienne parmi les portes de Rome.

« Les découvertes faites jusqu'ici ne permettent pas encore de donner une réponse précise à ces trois questions. En revanche, les fouilles ont mis au jour de nouvelles constructions, d'âges différents, qui sont intéressantes par les problèmes topographiques qui s'y rattachent.

« M. Boni se prépare à publier les résultats des recherches archéologiques qu'il a dirigées durant vingt ans au Forum et au Palatin avec l'aide de collaborateurs experts et dévoués. Des plans détaillés, de beaux dessins, une abondante série de photographies sont prêts à être reproduits, et déjà de nombreuses planches en couleur ont été tirées par les soins de l'éditeur Tuminelli. L'âge héroïque des fouilles au cœur de la Rome antique attend un aède qui soit digne de chanter ses conquêtes.

« Une découverte très importante, celle d'un hypogée décoré de peintures, a été faite en 1919 près du Viale Manzoni, non loin de la Porta Maggiore, et M. Goffredo Bendinelli, après avoir conduit les fouilles avec un soin attentif, vient d'en communiquer un compte rendu plein d'intérêt à l'*Accademia Pontificia di Archeologia*. Un escalier partant d'une construction, aujourd'hui rasée, s'enfonce dans le sol, et d'un palier on descend à droite et à gauche dans deux caveaux funéraires, qui se rattachent à un ensemble d'autres sépultures. Les stucs et les peintures de tout ce souterrain méritent de retenir l'attention des archéologues, mais la chambre placée à gauche de l'escalier se distingue surtout par la richesse de sa décoration. Dans la mosaïque du pavement est dessinée une inscription donnant le nom des personnages dont les corps y étaient déposés. Elle ne paraît pas antérieure au IIIe siècle, mais d'autre part, comme l'hypogée se trouve à l'intérieur de l'enceinte d'Aurélien, il ne peut être postérieur à 274. Les parois des murailles sont ornées de fresques d'une qualité et d'un type qui sortent tout à fait de l'ordinaire. A la partie inférieure se tiennent debout onze — peut-être douze — grands personnages vêtus d'une toge blanche bordée d'un *clavus* de pourpre ; quelques-uns ont en main un volume. Ces figures, notamment les visages — probablement des portraits, — sont d'une exécution remarquable. La partie

supérieure et la voûte sont occupées par diverses représentations dessinées à une échelle moindre. On y trouve à plusieurs reprises un personnage portant une brebis sur les épaules, peut-être le Bon Pasteur. Ailleurs, un berger entouré de son troupeau lit dans un volume qu'il déroule ; un autre tableau nous montre une scène de banquet ; puis encore on voit une ville — peut-être Rome — baignée par une rivière, et de la porte d'une autre ville sort un cortège à la rencontre d'un cavalier qui s'avance au milieu d'une escorte. Le sens de beaucoup de ces représentations reste tout à fait énigmatique. On hésite même à décider si le tombeau est païen ou chrétien. Mais la présence, dans une des scènes, de figures de femmes nues est peu favorable à cette dernière opinion. Certainement, tant par leurs sujets que par leur mérite artistique, ces fresques sont parmi les plus remarquables qui aient été découvertes à Rome. Le mémoire d'une précision sagace que leur a consacré M. Bendinelli sera le point de départ de nombreuses recherches. »

M. Maurice Croiset, au nom de la Commission du prix Bordin, fait savoir que le prix a été décerné à M. Jean Lesquier, pour son ouvrage : *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien*. Il est attribué à M. Jean Lesquier une somme de deux mille francs. Deux récompenses de cinq cents francs sont accordées, en outre, l'une à M. Keramopoullos, pour son livre intitulé Θηβαϊκά, et l'autre à M. Paul Regard, pour sa *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament*.

La Commission regrette que l'exiguïté de la somme à partager n'ait pas permis de récompenser les ouvrages de MM. Pierre Boudreaux, *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs*, et Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale de la Grèce*. Elle exprime le désir que ces ouvrages soient mentionnés avec un témoignage d'estime dans le rapport du Président de l'Académie.

Sur la présentation de la Commission des Travaux littéraires, l'Académie attribue à M. Clovis Brunel la place d'auxiliaire devenue vacante par suite de la démission de M. Guérinot.

M. Clermont-Ganneau communique un mémoire[1] sur une inscription bilingue (palmyrénienne et grecque), gravée sur un milliaire découvert par les PP. Jaussen et Savignac aux environs de Palmyre. Il a réussi à y déchiffrer le titre de ἐπανορθωτής, *corrector* (*totius provinciæ*), transcrit lettre pour lettre en palmyrénien (אפנרתמא) et donné à Vaballat, fils de Zénobie, en plus de son titre de « roi des rois ». L'apparition de ce titre, ainsi transcrit sous sa forme grecque originale, vient confirmer l'explication suggérée jadis par M. Clermont-Ganneau[2] pour un mot purement palmyrénien, fort obscur (מתקנא), appliqué au « roi des rois » Odeinat, père de Vaballat, dans une autre inscription palmyrénienne ; il avait déjà proposé d'y reconnaître la *traduction* sémitique de ἐπανορθωτής, ajoutant qu'un jour peut-être ce mot même de ἐπανορθωτής se rencontrerait dans quelque autre inscription donnant plus explicitement le protocole royal de Palmyre. C'est justement cette preuve que nous apporte le nouveau document. Il nous révèle en outre, entre autres choses, le nom jusqu'ici inconnu du père de la reine Zénobie : « Antiochos ». M. Clermont-Ganneau discute la question de savoir si ce dernier doit être identifié avec l'Antiochus « parens Zenobiae » qui, selon l'*Histoire Auguste*, aurait occupé le trône, d'une façon très éphémère du reste, après la défaite et la capture de Zénobie.

MM. Camille Jullian, Théodore Reinach et Salomon Reinach présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu offre à l'Académie une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Les Van Eyck et le duc Jean de Berry* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*).

---

1. Le mémoire *in extenso* a paru depuis dans la *Rev. Bibl.* (1920, p. 382-419) sous le titre : *Odeinat et Vaballat, rois de Palmyre, et leur titre romain de « corrector »*.

2. *Rec. d'Arch. or.*, t. III, 134, 200, 319.

SÉANCE DU 21 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Théodore Reinach présente une courte observation se rattachant à la communication de M. Clermont-Ganneau à la précédente séance. Dans le texte de la *Vita Aureliani*, relatif à un usurpateur palmyrénien, les mots *parens Zenobiae* doivent bien se traduire « un *parent* de Zénobie » (et non « le père » de Zénobie). Ce sens du mot *parens* ou *parentes* est confirmé par plusieurs exemples de l'*Histoire auguste*, d'Eutrope et déjà de Quinte-Curce. Saint Jérôme dit formellement que le mot *parentes*, dans le langage vulgaire (*militari vulgarique sermone*), désignait les proches (*cognatos et affines*). Et l'*Histoire auguste* ne connaît même pas d'autre signification de *parens*.

MM. Clermont-Ganneau et Durrieu présentent quelques observations.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. le comte Henry de Castries pose sa candidature à la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

M. Paul Fournier fait savoir que le prix Prost est décerné à M. Louis Schaudel, pour son ouvrage intitulé : *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles.*

M. Émile Male annonce que la Commission du prix Fould a décidé de donner à M. Gabriel Millet une récompense de 2.000 francs pour son livre sur *L'ancien art serbe : les églises*, et à M. l'abbé Hardy une récompense de 1.000 francs, pour son livre sur *La Cathédrale Saint-Pierre de Lisieux*.

M. Émile Mâle propose ensuite à l'Académie, au nom de la Commission de la Fondation Auguste Pellechet, d'accorder une subvention de 10.000 francs à l'église de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), et une subvention de 3.000 francs à l'église de Chemilly-sur-Serein (Yonne).

Après un comité secret, il est procédé au vote pour l'attribution des prix Gobert.

Le premier prix est maintenu à M. Ferdinand Lot, pour son *Étude sur le Lancelot en prose*, par 25 voix contre 1 à M. Mathorez. Il y a deux bulletins blancs marqués d'une croix.

Le deuxième prix est également maintenu à M. Philippe Barrey, pour ses *Origines de la colonisation française aux Antilles*, par 23 voix contre 1 à M. Mathorez. Il y a deux bulletins blancs marqués d'une croix.

M. G. Bénédite, conservateur des antiquités égyptiennes du Louvre, entretient l'Académie du magnifique groupe d'Amon protégeant le roi Toutânkhamon, acquis dans le courant de l'hiver par le Musée du Louvre, et qui vient d'être installé dans la *salle des Colonnes*. Son commentaire vise certains détails caractéristiques du monument, notamment la peau de panthère portée par le roi conjointement avec les insignes royaux, ce qui a été considéré jusqu'à présent comme une incompatibilité du décorum pharaonique. A propos de ce roi, il se prononça dans le sens de la filiation par rapport à Aménophis III, question très controversée et, après avoir exposé les progrès réalisés dans la connaissance d'un règne qui, naguère, n'était représenté que par un nom, il explique les circonstances qui ont attiré les représailles des partisans d'Amon envers le roi qui avait pourtant restauré le culte après un quart de siècle d'hérésie.

M. Edmond Pottier présente quelques observations.

M. Antoine Thomas fait une communication sur le nom de lieu Pertu (Creuse) [1].

---

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE NOM DE LIEU PERTU (CREUSE) ET LA LÉGENDE DU ROI ARTUR,

PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le nom de *Pertu*, sur lequel je désire attirer l'attention, est porté par un écart de la commune de Colondannes, canton de Dun-le-Palleteau, arrondissement de Guéret (Creuse), qui ne comptait que deux maisons et onze habitants en 1886. La forme latine médiévale de ce nom, dont nous ne connaissons qu'un exemple, montre que la forme actuelle a subi une forte contraction. En effet, l'écart est mentionné en ces termes dans le cartulaire de Bénévent-l'Abbaye : *in manso de Podio Artus*. L'acte où il figure a été attribué au XIIe siècle par Auguste Bosvieux, qui a fait l'identification et par le chanoine Leclerc [1]. Cette identification est certaine, comme je m'en suis assuré par l'étude directe du cartulaire, dont une copie exécutée à la fin du XVIIe siècle, se trouve à la Bibliothèque nationale [2]. Quant à la date de l'acte visé, il faut la reporter à la fin du onzième siècle, car l'acte émane de Béraud de Dun, seigneur qui est un des témoins de la donation de l'église de Colondannes, faite par l'évêque de Limoges Gui de Laron, mort en 1086, et transcrite immédiatement avant l'acte relatif au *mansus de Podio Artus* dans le cartulaire.

La forme romane primitive de ce nom doit être **Poi*

1 C'est d'après les notes de Bosvieux, conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne, que le chanoine Lecler a rédigé l'article *Pertu* de son *Dict. de la Creuse* (Limoges, 1902, p. 502), où cet acte est cité.

2 Ms. franç. nouv. acq. 5219, fol. 14. De cette copie dérive celle de Gaignières (Bibl. nat., ms. lat. 17116, p. 101). L'original du cartulaire est perdu.

Artus. Sa contraction en *Pertu*, si forte qu'elle paraisse, n'a rien d'inexplicable [1]. Dans le même canton, commune de La Chapelle-Baloue, se trouve un domaine appelé aujourd'hui *Péton* [2], écrit en 1547 et en 1677 *Peaton* [3] ; l'ancienne graphie atteste que la forme romane primitive doit être **Poi Aton*. Dans chacun des deux cas, au substantif commun « puy » vient s'ajouter un nom de personne, *Artus*, d'une part, *Aton*, de l'autre, qui est, manifestement, le nom porté par le propriétaire ou le tenancier.

Le nom de personne *Aton*, d'origine germanique, n'offre pas d'intérêt particulier. Il n'en est pas de même d'*Artus*, qui ne peut être venu que d'outre Manche. On sait que c'est la forme nominative usuelle (primitivement *Arturs* [4]), que les textes français du moyen âge emploient pour désigner soit au nominatif soit au cas oblique, le célèbre roi qui passe pour avoir régné, au sixième siècle, sur la Grande-Bretagne. Comment ce nom exotique peut-il être parvenu, dès avant 1086, dans le diocèse de Limoges et s'y être attaché à un nom de lieu, qui l'a gardé, bien que méconnaissable, jusqu'à nos jours ? Le prestige des exploits légendaires du roi Artur n'est-il pas pour beaucoup dans ce singulier phénomène ? La question est trop complexe pour être traitée au pied levé. Je me borne à rappeler que, dans un livre récent, M. Edmond Faral, préoccupé de savoir si, en France, les romans bretons sont plus anciens que les romans antiques, en est arrivé à douter que le nom propre latinisé ordinairement en *Artusus*, *Artusius*, *Artuisus*, etc., si fréquent dans l'onomastique italienne dès le dou-

1. Cf. *Saint-Merd*, nom de trois communes, une dans la Creuse, deux dans la Corrèze, où *Merd* est un ancien *Meard*, forme populaire régulière du nom de saint *Medardus*.

2. On écrit aussi *Peyton* et même *Peston* (carte du Ministère de l'intérieur).

3. A. Lecler, *Dict. de la Creuse*, p. 502.

4. La forme *Arturs* se trouve une fois, à la rime, dans Chrétien de Troyes, *Erec*, 1992.

D
2
32
7

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1920

BULLETIN DE JUIN-AOUT

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Séances de Mai 178

Communication :

Note sur une croix de bronze trouvée à Lambèse, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 179

Livres offerts 177, 184

Séances de Juin 185, 186, 190, 200

Communication :

La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie 191

Livres offerts 185, 189, 199, 202

Séances de Juillet 203, 208, 212, 241, 248

Communications :

A propos d'une inscription grecque de la basilique d'Ererouk, par M. Charles Diehl, membre de l'Académie 215

Un colosse « criophore » archaïque découvert à Thasos, par M. Edmond Pottier, membre de l'Académie 218

Les fouilles de Foustat, par M. A. Gabriel 243

Appendices :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie, pendant le premier semestre 1920 : lu dans la séance du 2 juillet 1920 204

Le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes, par M. H. Sottas 223

Sur un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies, par M. J. de Morgan 231

Livres offerts 208, 210, 240, 248

Séances d'Aout 249, 269

Communications :

La date et l'origine des « Homélies spirituelles », attribuées à Macaire, par le P. L. Villecourt, O. S. B. 250

Découverte d'une fontaine antique à Carthage, par M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie 258

Les Enfers selon l'Axiochos, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie 272

La civitas Mizigitanorum et le pays assalitanus, par M. Louis Poinssot, inspecteur des antiquités et arts de la Tunisie 285

Livres offerts 268

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents figurés qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus* dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

zième siècle, sinon plus tôt, et dont M. Pio Rajna a soigneusement recueilli la plupart des exemples connus [1], soit réellement identique à celui du roi Artur. M. Faral va jusqu'à écrire que le nom latinisé par les Italiens « peut fort bien n'être que le germanique *Hartewic* [2] ». Il se réfère à des recherches, restées manuscrites, qu'avait entreprises un jeune savant, mort depuis, François Rechnitz, élève de notre École des hautes études de 1909 à 1912. Cette manière de voir, qui sent par trop l'outrecuidance germanique, ne méritait vraiment pas qu'on lui fît tant d'honneur. Souhaitons qu'elle ne prenne faveur ni en Italie ni chez nous, et proclamons la solidarité de notre *Artus* limousin et de l'*Artusius* d'outre Alpes. Souhaitons surtout que quelque savant français, doué d'attention et de patience, fouille notre onomastique nationale et s'y livre à des recherches analogues à celles que M. Pio Rajna a le mérite d'avoir inaugurées en Italie. La statistique, intelligemment et impartialement pratiquée, est une excellente auxiliaire de la philologie [3].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom du Dr Carton, correspondant de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Questions de topographie carthaginoise* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919).

---

1. *Romania*, 1886, t. XVII, p. 162 et suiv.
2. *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Paris, 1913), p. 396.
3. Je signale, en passant, dans le cartulaire de Bonlieu, abbaye cistercienne de la partie nord-est du diocèse de Limoges, une charte non datée, mais qui est probablement de la fin du XIIe siècle, où figurent quatre frères de la famille de *Segunzac* nommés « Willelmus, Umbaldus, *Artux* et Ramnulfus » Bibl. nat., ms. lat. 9196, p. 11, copie de dom Col).

SÉANCE DU 28 MAI

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Diehl, d'après des indications transmises par M. Papadopoulos, étudie les édifices récemment découverts à Constantinople sur l'emplacement du palais des empereurs byzantins. L'incendie de 1911 a dégagé une grande construction à trois étages où dix pièces, en partie comblées, sont intactes et où un grand escalier mène à une vaste terrasse, construction qui pourrait avoir fait partie des appartements privés impériaux. L'incendie de décembre 1919 a fait retrouver une autre construction qui semble appartenir au palais de Daphné et plus loin à l'église du Seigneur. Enfin, à l'Est de Sainte-Sophie, la construction des prisons a fait retrouver beaucoup de débris de marbre qui proviennent peut-être du palais de la Magnaure. Ces découvertes montrent tout ce que l'on pourrait attendre de fouilles régulières exécutées à Constantinople au lieu des destructions ou des fouilles clandestines qui sont de règle aujourd'hui.

MM. Jullian, Clermont-Ganneau et Schlumberger présentent quelques observations.

M. Paul Monceaux donne lecture d'une note sur une croix de bronze découverte à Lambèse en 1919 [1].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Jullian fait une communication sur le grand nombre de théâtres qui ont existé dans la Gaule romaine, nombre qu'il estime assurément supérieur à un demi-millier et vraisemblablement égal ou même supérieur au millier. On a, en effet, reconnu des restes de théâtres dans les chefs-lieux des *civitates* quelle qu'en fût l'origine, et d'après la *Notitia*, le nombre des *civitates* était de cent quatre; on a également reconnu des théâtres ou des vestiges de théâtres dans de simples chefs-lieux

1. Voir ci-après.

de *pagi*, comme Alesia, et les *pagi* étaient au nombre de quatre ou cinq cents. On a pu encore relever une cinquantaine de théâtres de pierre dans des endroits qui n'étaient pas des bourgades ordinairement habitées, mais seulement des lieux de pèlerinage ou de marché, tels que Champlieu, près de Compiègne, par exemple. Or, comme l'on sait par Vitruve que l'on a construit des théâtres en bois, et que ceux-ci n'ont nécessairement pas laissé de traces, sauf le cas où, comme à Locmariaker, des gradins de bois occupaient une enceinte de terre et de pierre, on peut s'imaginer qu'outre les théâtres de pierre non encore retrouvés, il a dû en exister un grand nombre en bois.

Il y a même jusqu'à des villages qui n'ont presque rien donné comme autres antiquités, où l'on a cependant relevé des traces de théâtres. Si l'on se rappelle enfin que, dans le reste du monde romain, les grandes *villæ* seigneuriales, comme celle d'Adrien pour ne mentionner que celle-là, contenaient des théâtres, il n'est pas aventuré de supposer que les grandes *villæ* gallo-romaines ont dû en contenir de semblables. Toutes ces considérations amènent à ne pas considérer comme exagérée l'estimation aux environs d'un millier du nombre des théâtres existant dans la Gaule romaine.

M. Monceaux présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE CROIX DE BRONZE TROUVÉE A LAMBÈSE, PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On a découvert récemment à Lambèse un petit monument assez curieux, d'un type nouveau et d'apparence énigmatique, qui a été transporté au Musée local, et qui mérite d'être étudié de près. Comme il a la forme d'une croix, on l'a cru d'abord chrétien : c'est à ce titre qu'on me l'avait signalé, et que j'en avais commencé provisoirement l'examen. L'arrivée d'un estampage a tranché la question, en

permettant de fixer définitivement et d'une façon certaine le texte de l'inscription, qui n'a rien à voir avec le christianisme ; et j'ai dû orienter mes recherches dans une direction tout autre. Mais, avant d'exposer le résultat de l'enquête, je dois adresser tous mes remerciements à plusieurs personnes, qui m'ont prêté le plus obligeant concours : M. Ballu, à qui je dois une copie et l'estampage de l'inscription ; M. Carcopino, qui m'a communiqué également la copie et la description prises par lui au Musée de Lambèse ; enfin M. Cagnat, qui a bien voulu étudier avec moi le document, et qui m'a fourni des indications très précieuses pour l'interprétation [1].

Donc, pendant l'été de 1919, au cours de nouvelles fouilles entreprises à Lambèse, dans des constructions voisines du temple d'Esculape (au Sud), par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, on a trouvé par hasard, simplement posée sur un mur de basse époque, une pierre de calcaire dur [2]. Quoique légèrement bombée, cette pierre affecte à peu près la forme d'un parallélipipède droit. Elle est longue de 0 m 39, large de 0 m 38, épaisse de

Antiqua — Postiqua.

1. Depuis que cette Note est rédigée, nous avons reçu une nouvelle copie de M. Gsell, prise cet été sur l'original. Elle confirme entièrement notre lecture.

2. La pierre est maintenant au Musée de Lambèse.

0 m 19. Sur la face supérieure de cette pierre est scellée une croix grecque de bronze, dont les bras, longs de 0 m 18, larges de 0 m 038, portent une inscription de deux mots : inscription gravée en lettres hautes de 0 m 03 environ, et divisée naturellement en deux parties perpendiculaires l'une à l'autre.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur l'estampage.

Antiqua et *postiqua* sont évidemment des graphies populaires pour *antica* et *postica*. C'est ce que prouve d'ailleurs la comparaison avec divers textes littéraires, qui présentent les mêmes formules, et qui éclairent le document de Lambèse : document relatif, comme nous allons le voir, à des travaux d'arpentage.

Au témoignage de Servius, *antica* et *postica*, substantifs féminins, étaient des termes du rituel augural : « Si generis feminini legeris *postica*, augurale est, ut *antica*. *postica* [1] ». Dans le langage des augures, *antica* désignait le Sud, et *postica* le Nord. On lit chez Festus, ou plutôt dans les *Excerpta* de Festus par Paulus, au mot *Posticum* : « Ea caeli pars, quæ sole illustratur ad meridiem, *antica* nominatur ; quæ ad septentrionem, *postica* [2] ». L'auteur d'un glossaire confirme en deux mots ce témoignage : « *Antica* : μεσημβρία » [3]. Enfin, Varron nous apprend que les mots *antica* et *postica*, dans la langue des architectes ou des prêtres, s'appliquaient respectivement à la partie Sud et à la partie Nord des temples : « Templi quatuor partes dicuntur, sinistra ab oriente, dextra ab occasu, *antica* ad meridiem, *postica* ad septentrionem [4] ».

Ces deux mots étaient aussi des termes d'arpentage. « Limites per *antica*(*m*) et *postica*(*m*) dividuntur », nous

1. Servius, *ad Æneid.* II, 453.
2. S. Pompei Festi, *De verborum significatu* quæ supersunt, cum Pauli *Epitome*, ed. Lindsay (Leipzig, Teubner, 1913), p. 244.
3. *Glossar.*, II, 17, 7.
4. Varron, *De lingua latina*, VII, 7.

dit un homme du métier, l'auteur du *Liber coloniarum* [1]. Dans le langage des arpenteurs, *antica* et *postica* ne s'appliquaient plus à des directions ou à des surfaces : ils désignaient les deux *lignes*, perpendiculaires l'une à l'autre, qui servaient de base à tous les relevés. Un glossaire définit ainsi l'*antica* des arpenteurs : « *Antica* : linea διάμετρος », c'est-à-dire la ligne Nord-Sud [2]. Quant au mot *postica*, il avait pris chez les arpenteurs une signification nouvelle, même très différente et presque opposée, au moins en apparence : il désignait pour eux, non plus le Nord (comme pour les augures), mais la ligne Est-Ouest, déterminée au moment de l'équinoxe, et perpendiculaire à l'*antica*.

Nous avons là-dessus le témoignage formel de Festus. Voici, d'abord, le texte traditionnel : « *Postica*(*m*) linea(m) in agris dividendis Serv. Sulpicius appellavit, ab exoriente sole ad occidentem quæ spectabat [3]. » En réalité, ce texte traditionnel était le résultat d'une compilation, où l'on reconnaît deux sources différentes. D'une part, un fragment authentique de Festus, conservé par un manuscrit : « *Posticam* lineam in agris dividendis Ser. Sulpicius appellavit, ab exori[ente sole]... [4] » D'autre part, un passage des Pauli *Excerpta* : « *Postica* linea in agris dividendis ab oriente ad occasum spectat [5]. » D'ailleurs, comme on le voit, la nouvelle édition critique est d'accord avec le texte traditionnel sur le point qui importe ici : *postica* était la ligne Est-Ouest.

Ainsi, ce mot avait changé de sens en passant des augures aux arpenteurs : direction « Nord » pour ceux-là, mais, pour ceux-ci, ligne « Est-Ouest ». D'où vient ce

1. *Liber coloniarum*, I, p. 249 Lachmann ; — dans les *Gromatici veteres*, Berlin, 1848.
2. *Glossar.*, II, 20, 39.
3. Festus, p. 233 (ed. Müller).
4. Festus, p. 262 (ed. Lindsay ; Leipzig, Teubner, 1913).
5. *Ibid.*, p. 263 Lindsay.

changement singulier dans la signification du terme ? L'explication est probablement assez simple. Remarquons d'abord que la ligne Est-Ouest, pour l'arpenteur, était une ligne « arrière » d'opération (*postica* linea) par rapport à la ligne de front. Notons encore que cette ligne Est-Ouest marquait la limite méridionale de la partie Nord du terrain, c'est-à-dire de la *postica* des augures : réservé d'abord à la surface qui était limitée au Sud par la ligne Est-Ouest, le nom de *postica* a été étendu plus tard à la ligne même qui limitait la *postica* augurale.

Reste à fixer la destination de la croix trouvée à Lambèse. Ici encore, les textes littéraires vont éclairer le monument.

Les arpenteurs se servaient, et même tiraient leur nom (*gromatici*), d'un instrument appelé *groma*, qui leur permettait de déterminer les directions et les distances, de tracer l'*antica* et la *postica*, de lever ainsi le plan du terrain : « *Groma* appellatur genus machinulae cujusdam, qua regiones agri cujusque cognosci possunt ; quod genus Graeci γνώμονα dicunt [1]. » On donnait, semble-t-il, le même nom de *groma* à un monument commémoratif, exactement orienté, qui consacrait sur place, au centre du terrain, à l'intersection des deux lignes fondamentales, le souvenir des opérations d'arpentage. C'était ordinairement une simple plaque de métal, où était représenté le croisement de l'*antica* avec la *postica*. Des monuments analogues se voyaient à l'entrée de certains temples, où ils rappelaient la fondation de colonies militaires et le partage des terres conquises entre les colons. On y lisait, disposée en forme de croix (*crucem*), l'inscription *Antica-Postica* : « Per aedes publicas in ingressus antiqui fecerunt *crucem* : *Antica* et *Postica*... Signum fecerunt in aedes deorum suorum, ut *scriberent* : *Antica* et *Postica* [2] ».

1. Festus, d'après les Pauli *Excerpta*, p. 86 Lindsay.
2. *Gromatici veteres*, ex *Libris* Dolabellae, p. 303-304 Lachmann.

Comme on le voit, cette description d'un homme du métier s'applique exactement, trait pour trait, à la croix avec inscriptions que l'on vient de découvrir à Lambèse. Cette croix de bronze, scellée dans une pierre, doit être un de ces petits monuments commémoratifs qui, sur le terrain ou dans un édifice, conservaient le souvenir du travail des arpenteurs : surtout de l'opération fondamentale, la détermination du point central où devaient se croiser l'*antica* et la *postica*.

LIVRES OFFERTS

M. H.-Fr. Delaborde offre, au nom de M. Louis Leger, le tirage à part d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Le substratum slave de l'Allemagne* (extrait de *Scientia*, vol. XXVII, 14e année, 1920, n° XCVI, 4 avril, in-8°) ;

et, au nom de M. Camille Jullian, une nouvelle série de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des Études anciennes*, tome XXII, n° 1, janvier-mars 1920).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire d'arabe maghrébin de l'École des Langues orientales vivantes, et lui fait connaître que l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement de l'École présentent à l'unanimité MM. William Marçais et Alfred Bel.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

M. le comte H.-François Delaborde, au nom de la commission du prix du baron de Courcel, fait savoir que le prix est décerné à M. Tourneur-Aumont, pour son livre sur *L'Alsace et l'Alémanie; origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne.*

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. le comte H. de Castries, le tome V des *Sources inédites de l'histoire du Maroc : Archives et Bibliothèques des Pays-Bas* (Paris, Leroux, 1920, gr. 8°).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part d'un savant belge, M. J. Capart, conservateur du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, d'un ouvrage intitulé : *Leçons sur l'art égyptien* (Liège, 1920). C'est le résultat d'un enseignement pratiqué à Liège et à Bruxelles, dans des Universités et au Musée, depuis dix-sept ans. En étendant et en renouvelant peu à peu la matière de ses cours, l'auteur est arrivé à rédiger un véritable manuel dont il a voulu faire profiter le public et les étudiants. Il aurait voulu l'accompagner de nombreux dessins qui ont été exécutés à cet effet, mais les difficultés actuelles et la cherté des publications lui ont interdit ce complément si utile et il a dû se contenter de renvoyer à ses publications antérieures illustrées. Espérons qu'un jour, dans des temps plus propices, une nouvelle édition permettra au savant professeur de réaliser son plan sous la forme souhaitée.

En attendant, on lira avec beaucoup de profit ce nouveau livre. Même après les résumés de Maspero et de Perrot sur un sujet souvent exploré, M. Capart sait apprendre du nouveau à ses auditeurs, soit en présentant les questions sous une forme personnelle, soit en traitant des sujets que n'avaient point connus ses prédécesseurs. Sa vulgarisation est toujours claire, ses développements logiques, ses synthèses complètes.

M. Élie Berger dépose sur le bureau de l'Académie le dernier fascicule des *Registres d'Innocent IV* (fin du tome IV).

Le dépouillement de ces registres a commencé sous Pie IX, en 1877, au temps où M. Geoffroy était directeur de l'École française de Rome ; le tome Ier a paru en 1884.

Favorisée par la haute bienveillance et la protection de Léon XIII, cette entreprise a déterminé le pape à ouvrir au public savant les Archives du Vatican, jusqu'alors fermées. Elle a inauguré la série in-4° des recueils publiés, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, et servi de type aux ouvrages consacrés depuis par l'École de Rome aux registres du Vatican, dont la publication se poursuit actuellement sous la direction de Mgr Duchesne.

SÉANCE DU 11 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

La correspondance comprend : une lettre de M. le maire de Villefranche-sur-Saône (Rhône) qui demande à l'Académie une

inscription à graver sur un monument aux six cents enfants de la commune tombés au cours de la guerre; renvoi à la Commission des Médailles; — une lettre du Directeur de l'École d'Athènes qui signale la découverte d'un colosse « criophore » dans les fouilles de Thasos; renvoi à M. POTTIER; — un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles par lui exécutées dans la basilique Sainte-Monique à Carthage avec une subvention sur la fondation Piot; renvoi à M. CAGNAT.

M. HAUSSOULLIER, au nom de la commission du prix du Budget, fait savoir que ce prix, réservé cette année à la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin, est accordé à M. Fr. Villeneuve, professeur à l'Université d'Aix, pour *Les Satires de Perse, texte latin avec un commentaire critique et explicatif* et *une introduction.*

M. le comte H.-Fr. DELABORDE, au nom de la commission de la Fondation Piot, propose à l'Académie d'accorder les subventions suivantes :

une somme additionnelle de 6000 francs pour la publication du volume des *Monuments Piot* qui va paraître, addition rendue indispensable par suite des augmentations de frais nécessitées par les circonstances actuelles ;

une somme de 1500 francs, à M. Homo, professeur à l'Université de Lyon, pour la prolongation de sa mission à Rome ;

une somme de 2000 francs, au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles sur le plateau de la basilique Sainte-Monique à Carthage.

Il en est ainsi décidé.

M. CLERMONT-GANNEAU présente et explique une inscription grecque de dix lignes, gravée sur un bloc de calcaire découvert dans des fouilles entreprises en 1914 à Jérusalem, sur le mont Ophel. Cette inscription, demeurée inédite jusqu'à ce jour, est relative à une construction faite par un certain Théodotos, fils de Ouettènos, prêtre et archisynagogos, fils et petit-fils d'archisynagogoi, — construction d'une synagogue destinée à la lecture de la Torah et à l'enseignement des commandements, — ainsi

que d'une hôtellerie, avec chambres et installations balnéaires, pour l'usage des pèlerins venant de l'étranger. L'auteur de l'inscription rappelle, en terminant, que la fondation de cet établissement avait été faite antérieurement par ses pères, par l'assemblée des anciens et par Simonidès (probablement le président de cette assemblée).

M. Clermont-Ganneau estime que, par son aspect paléographique, l'inscription peut remonter à l'époque hérodienne et qu'elle est, en tout cas, antérieure à la prise de Jérusalem par Titus en l'an 70 p. J.-C. La synagogue en question est peut-être celle des Libertini, dont parlent les Actes des Apôtres et qui était réservée aux affranchis de provenance italiote, issus des captifs juifs emmenés à Rome après la prise de Jérusalem par Pompée, en l'an 64 avant notre ère. Le père de Théodotos, *Vettenus* ou *Vettienus*, pouvait être un de ceux-ci échu en partage, lui ou son propre père, à quelque membre de la *gens* Vettia. Peut-être faut-il reconnaître le *fenerator* Vettienus, homme d'affaires de Cicéron qui en parle à plusieurs reprises dans sa correspondance ; cet habile manieur d'argent devait s'être fort enrichi dans ce métier pour lequel il avait, de par sa race, des aptitudes spéciales et avait pu laisser à son fils de larges ressources pour achever cette œuvre pie.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre à la place devenue vacante par suite du décès de M. Dieulafoy.

Le Président donne lecture des articles du règlement et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. de Castries, Henry Cochin, Lacombe et Pierre Paris.

Il y a 40 votants : majorité absolue, 21 voix.

Au premier tour, M. de Castries obtient 7 voix ; M. Cochin, 12 voix ; M. Lacombe, 5 voix ; M. Paris, 16 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. de Castries obtient 6 voix ; M. Cochin, 15 voix ; M. Paris, 19 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Cochin obtient 19 voix ; M. Paris, 21 voix.

M. Pierre Paris, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Après un comité secret, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire d'arabe maghrébin de l'École des Langues orientales vivantes.

M. William Marçais est présenté en première ligne à l'unanimité des 34 votants.

M. Alfred Bel est présenté en seconde ligne, également à l'unanimité.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'une note sur la légende de saint Jérôme.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. le comte Paul Durrieu, son *Rapport sur une communication de M. Auguste Vital*, intitulé : *Plaque de cuivre gravée en taille-douce des environs de l'année 1500* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1918) ;

Au nom de Mlle Suzanne Nouvel, un ouvrage dont elle est l'auteur, intitulé : *Nomades et sédentaires au Maroc* (Paris, 1919) ;

Au nom de M. Henri Basset, deux volumes que constituent ses thèses de doctorat : *Essai sur la littérature des Berbères* et *Le culte des grottes au Maroc* (Alger, 1920) ;

Au nom de M. Joh. Steenstrup, correspondant de l'Académie, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *L'origine des chansons populaires danoises et leur plus ancienne époque.*

M. Maurice Croiset fait hommage du tome I des *Œuvres complètes de Platon*, début d'une importante collection des auteurs grecs (texte et traduction française) qui paraît sous sa direction.

M. Paul Fournier offre, de la part du chanoine Ulysse Chevalier, un discours prononcé par lui à la fête du cinquantenaire de la Société d'Archéologie de la Drôme, le 10 février 1920, et consacré à *La croisade du Dauphin Humbert II* (1345-1347).

SÉANCE DU 18 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Président rappelle la perte que l'Académie vient de faire dans la personne de M. l'abbé Lejay, décédé le 13 juin, et prononce une allocution :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, l'Académie, vous le savez, a eu la tristesse de perdre un de ses membres, notre confrère l'abbé Lejay. J'ai tâché avant-hier, à ses obsèques, d'exprimer en votre nom les regrets profonds que nous a causés cette mort, de dire ce que fut l'homme si prématurément, si brusquement disparu. Nous n'avons ici connu l'abbé Lejay que pendant bien peu de jours. Mais nous tenions en haute estime cet érudit accompli, ce latiniste consommé, dont nous savions tout ce que la science pouvait attendre encore, ce grand savant modeste dont l'esprit ouvert et impartial fut toujours respectueux des droits de la raison et des droits de la science. L'Académie n'oubliera point le confrère qu'elle perd en lui. »

M. Paul Monceaux achève sa lecture sur la légende de saint Jérôme.

M. Émile Male et Mgr Duchesne présentent quelques observations.

M. Théodore Reinach, revenant sur l'inscription judéo-grecque de Jérusalem, communiquée par M. Clermont-Ganneau dans la dernière séance, insiste sur quelques-uns des termes de ce document épigraphique.

M. Clermont-Ganneau reprend à son tour certains points du commentaire.

M. Édouard Cuq présente quelques observations.

M. Ch.-V. Langlois, au nom de la commission du prix Saintour, fait savoir que la commission a décerné sur les arrérages de la fondation :

1500 francs à M. Långfors, pour son édition du *Roman de Fauvel*;

1000 francs à M. Ebersolt, pour ses ouvrages : *Constantinople byzantine* et *Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantine*;

500 francs à M. Goulven, pour : *L'établissement des premiers Européens à Mazagan au XIXe siècle*, et *La place de Mazagan sous la domination portugaise* (1502-1576).

M. Paul Girard annonce que la Commission du prix de Joest a décerné le prix à M. J. Laurent pour ses deux ouvrages : *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'à 886*, et *Byzance et les Turcs Seldjoukides dans l'Asie occidentale jusqu'à 1081*.

M. Antoine Thomas, au nom de la commission interacadémique du prix Volney, fait savoir officieusement que le prix Volney, de 1500 francs, est décerné à M. Albert Cuny pour un mémoire manuscrit intitulé : *Études grammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques*, et qu'une récompense de 500 francs sur les arrérages de la fondation est attribuée en outre à M. Gaston Esnault, professeur au lycée Hoche pour son livre : *Le poilu tel qu'il se parle* (Paris, 1919).

M. Cagnat donne lecture du rapport du R. P. Delattre sur les fouilles faites par lui dans la basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage [1].

COMMUNICATION

LA BASILIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Grâce à la subvention que l'Académie m'a accordée, j'ai pu achever l'exploration des ruines de la grande basilique voisine de Sainte-Monique.

1. Voir ci-après.

L'*atrium* dont nous avions reconnu l'emplacement était, comme la basilique elle-même et les constructions qui lui sont contiguës, entièrement rempli de sépultures. Au nombre de près de deux cents, elles occupaient tout l'espace libre autour de la construction souterraine, sorte de crypte centrale. Le plus grand nombre sont de simples fosses creusées dans l'argile. Quelques-unes seulement sont garnies de pierres plates sur leurs parois verticales.

La construction centrale, profonde de 5 mètres [1], longue de 18 mètres et large de 4 m 25, parallèle à la façade de l'édifice, occupe exactement le milieu de l'*atrium*. Le grand axe de la basilique la coupe en deux parties égales. J'ai déjà dit dans mon premier rapport que ce grand axe, prolongé jusqu'à la presqu'île du Cap Bon, tombe sur Korbous, l'antique *Aquae Carpitanae*.

Cette construction souterraine qu'on ne rencontre pas ordinairement dans l'*atrium* des basiliques africaines, peut être rapprochée de celle qu'ont découverte mes confrères de Jérusalem, les PP. Féderlin et Cré, dans l'exploration des ruines de la basilique de l'Eléona sur le Mont des Oliviers [2].

Le R. P. Vincent, des Frères Prêcheurs de Jérusalem, l'appelle « la grande citerne de l'atrium ». Mais à Carthage, la construction souterraine de l'*atrium* ne me paraît pas avoir été une citerne. Le peu d'épaisseur des murs (0 m 50), la façon dont les pierres sont jointes, la nature de l'enduit qui, en grande partie a disparu, ne semblent pas convenir à une vaste citerne. De plus, à l'extrémité sud, dans la partie supérieure de la paroi, on reconnaît très nettement les traces d'une baie large de 0 m 80 qui a été murée, ce qui semble indiquer une crypte.

1. Sans compter la partie voûtée qui ne subsiste qu'à une des extrémités.
2. *L'Église de l'Éléona. Fouilles des Pères Blancs*, 1910 (*Revue Biblique*, avril 1911).

Cette conclusion s'impose d'autant plus qu'à côté se trouve une véritable citerne longue et étroite. Si l'on compare l'enduit de l'une et de l'autre de ces deux constructions, le doute ne paraît pas possible. Matériaux et mode de construction sont complètement différents.

Dans une première exploration, j'avais remué la terre qui remplissait cette sorte de crypte à la voûte effondrée, sans l'extraire. Cette fois, nous l'avons complètement vidée, malgré les centaines de mètres cubes de terre et de débris qu'il fallut enlever et transporter.

Au fond, à 0 m 20 de la paroi *sud* et à 0 m 30 de la paroi *ouest*, quatre tuiles d'argile rouge à rebords, juxtaposées et fixées dans le mortier, formaient ensemble une longueur de 1 m 98 sur une largeur de 0 m 36. On eût dit qu'elles fermaient un tombeau. Mais il n'en était rien. Elles étaient simplement plaquées sur le mortier.

De nos observations il ressort donc que si cette construction a été distraite de sa destination primitive, elle n'a pu servir de citerne. Tout au plus pourrait-on y reconnaître une sorte de magasin à céréales, magasin de provisions pour le secours des pauvres.

Le déblaiement complet nous a fait découvrir des fragments d'épitaphes chrétiennes.

Avec une des dernières pelletées de terre est sortie une petite tablette de marbre, haute de 0 m 13 et large de 0 m 15, portant le nom de Cyprien.

CYPRIANV
*inn*OCENTE
*in pa*CAE

Haut. des lettres, 0 m 02. L'inscription était entourée d'un trait formant encadrement.

En dehors de l'*atrium*, les fouilles ont été poursuivies à l'extérieur de la basilique, surtout dans l'espace qui la sépare du ravin.

Là encore, le long du mur latéral, le sol est rempli de tombeaux très rapprochés les uns des autres. La plupart sont parallèles au mur. Il y en a qui lui sont perpendiculaires. Les fosses sont d'ordinaire plus grandes que celles de l'*atrium* et mieux soignées. Plusieurs sont revêtues d'un enduit. Il y en avait quelques-unes à double étage. A signaler aussi deux sarcophages et des fragments de sarcophages à personnages.

Toutes ces sépultures étaient abritées sous des galeries dont on retrouve les piliers — ou du moins leur base — en place. Nous en avons reconnu trois rangées parallèles au mur longitudinal. Au milieu de ces tombeaux, après la destruction de la basilique et même avant la disparition de ses ruines, on a creusé de nombreux silos, comme nous l'avions déjà constaté, à travers les nefs. On y trouve quantité de lampes et autres poteries d'époque arabe. Outre les deux sarcophages que je viens de mentionner, il y en a qui ont été recouverts par les murs de la basilique, ce qui prouve qu'elle a été construite sur l'emplacement d'un cimetière de date antérieure.

Dans le mur opposé, du côté intérieur, j'avais remarqué un morceau de marbre blanc, employé dans la construction. La tranche visible mesurait 0 m 10 de hauteur et 0 m 30 de longueur. En faisant dégager la face supérieure, j'ai pu déchiffrer ce fragment d'épitaphe :

ANNIB*al fide*
LIS *in pace*

Haut. des lettres, 0 m 065.

Le nom d'*Annibal*, comme aussi celui de *Jugurtha*, a déjà été rencontré à Carthage dans les cimetières chrétiens.

Le terrain, du côté sud de la basilique, est également occupé par des sépultures. On y rencontre aussi des sarcophages mutilés. Nous sommes tombés cependant sur un

groupe de belles dalles funéraires en mosaïque. J'en donnerai plus loin la description. L'une d'elles a été reproduite avec beaucoup de soin et d'exactitude par M. Thouverey.

Mais l'intérêt particulier qui s'attache à notre dernière campagne de fouilles réside surtout dans les inscriptions.

Le nombre des morceaux épigraphiques recueillis depuis le début de l'exploration dépasse 9.400.

Je donnerai ici quelques-unes de ces épitaphes.

1. Sur une dalle de marbre, haute de 0 m 58, longue de 1 m 11, brisée aux deux extrémités :

GENES ⌣ PRESBITER ⌣ IN P*ace*
VIXIT ⌣ ANNIS ⌣ LXXX ⌣

Haut. des lettres, 0 m 05.

Cette dalle fermait en partie un sarcophage placé perpendiculairement à l'extérieur du mur sud de la basilique. La face de la cuve de marbre est ornée de strigiles et de torsades.

Au revers de l'inscription, la dalle porte un grand cartouche en relief à queue d'aronde.

Une seconde dalle, au nom de SEIRENVS, complétait le couvercle du sarcophage, arrondi même extérieurement à ses deux extrémités.

Le nom de GENES est connu dans les annales chrétiennes, mais dans l'épitaphe du prêtre de Carthage, le nom n'est peut-être pas complet. Il s'appelait peut-être *Theogenes*.

2. Dalle de marbre, haute de 0 m 44, longue de 0 m 65, brisée à droite.

SEIRENVS·FIDE'*lis in pace*
✠ VIXITANN·LXD*p*
ϹΠK*a*LIANNVARIA*s*
Herminette.

Haut. des lettres, 0 m 06.

3. Dalle de marbre, brisée à gauche.

*e*P'IFANIVS FIDE
*l*IS IN PACE DEPIOANES
II IDVSMAIAS + IN PACE
VIXITINPACEANNOSTRES

4. Sur une dalle de marbre, à peine dressée au revers avec une partie en fort bossage, longueur, 0 m 59, hauteur, 8 m 42 :

DEVTERIVSDCINPACEDPID
FEB : ZIENOBIAFIDELISINPACE
VIXITANXXIIIDPꞒÑMARTIAS V

ƎN / / / / / / / / / / / / / / / / / / /
/ /

Haut. des lettres, 0m 04. V et E sont liés dans DEVTERIVS ; M et A dans MARTIAS.

La dalle plus grande avait servi auparavant pour une autre épitaphe qui a été effacée et dont il ne reste que quelques lettres de 0 m 05 et 0 m 06 de hauteur.

5. Mosaïque sur une tombe ; longueur, 1 m 85 ; largeur, 0 m 65.

Haut. des lettres, 0 m 09. Lettres, encadrement, interlignes, croix et cercle ou couronne sont en cubes blancs sur fond bleuâtre ou noir.

6. Mosaïque funéraire. A gauche, une couronne. La partie dé droite est mutilée. Au milieu, entre deux bandes de lignes brisées, on lit :

EXZOSAFIDELISIN *pa*
CE BIX ANNOS / / / / / /

Lettres en cubes noirs, hautes de 0 m 07.

7. Mosaïque funéraire. A gauche, on voit une croix en cubes blancs dans un cercle formé également de cubes blancs. Au milieu de la mosaïque, on a incrusté une tablette de marbre, placée dans le sens de la longueur de la mosaïque. Cette tablette mesure 0 m 40 de longueur et 0 m 24 de largeur. On y lit :

☧ PREIECTVS
IN PACE VIXIT
ANNS LXXXLEONIĀNV
S ANNOS XX

Hauteur des lettres, 0 m 05. A la 3e ligne, L et le premier X qui le suit sont liés.

Le second nom de cette épitaphe doit être lu sans doute LEONTIANVS. Le petit trait horizontal dont la lettre A est munie à son sommet semble autoriser cette lecture.

8. En avant de la sépulture de *Prejectus* et de *Leontianus*, une autre mosaïque funéraire portait quatre lignes d'inscription, mais elle est en grande partie brisée.

I / / / / / / / / / /
PACE *uixit annos* / / / / /
STEFAN*us fidelis*
IN PACE *uixit annos* / / / / /

Lettres en cubes noirs, hautes de 0 m 09.

Outre les inscriptions funéraires latines, nous avons trouvé plusieurs fragments d'épitaphes grecques.

Parmi les pièces étrangères à la basilique et cependant trouvées dans ses ruines, je signalerai :

Une anse d'amphore portant comme estampille la rose de Rhodes et l'inscription :

ΕΠΙΔΑΜΟ.....ΠΑΝΑΜΟΥ

Un fragment de tablette, haut de 0 m 04 et long de 0 m 085, provenant d'une liste de noms :

ICIVS VIC*tor*
ELIVS SAT*ur*
IVS I

Haut. des lettres, 0 m 011.

Une marque doliaire, peut-être inédite. Diamètre, 0 m 11.

APRIVSPI / / / / / / /
FEC

Une marque d'atelier sur le disque supérieur d'une base de colonne :

XXVIIII

Pour la troisième fois, nos fouilles ont exhumé un de ces marbres qui semblent avoir servi d'instruments de jeu : morceau de marbre rose, à section carrée, épais de 0 m 02, long de 0 m 073, il est marqué de trois traits sur une face et de deux sur une autre.

Enfin il est sorti des ruines de notre basilique une anse d'amphore portant une estampille longue de 0 m 04 et large de 0 m 012.

APNA

Cette marque doit être rapprochée de celle qui a été trouvée à Rouen en 1916, et communiquée par M. Babelon, le 15 avril 1918, au Comité des Travaux historiques, d'après une note de M. Léon de Vesly[1].

Le terrain exploré s'étend sur une longueur de cent mètres et une largeur de soixante. La basilique avec ses sept nefs, son *presbyterium* flanqué de *secretaria*, son *ciborium* indiquant la place de l'autel, son *puits*, son *atrium* avec sa construction souterraine, sa citerne, ses galeries, ses nombreux tombeaux, tout cet ensemble, ainsi que les chambres sépulcrales avec sarcophages, se reconnaît maintenant d'une façon très claire, malgré l'enchevêtrement des ruines d'édifices postérieurs.

Comme tout le champ dans lequel se voient aujourd'hui ces ruines paraît avoir été jadis un vaste cimetière, il y a encore espoir d'y faire des découvertes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. Senart, la première partie d'un ouvrage publié par lui en collaboration avec MM. A. M. Boyer et E. J. Rapson : *Karosthi. Inscriptions discovered by Sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part I. Text of inscriptions discovered at the Niya Site 1901* (Oxford, 1920, in-4°).

Il fait également hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

Dr Carton, *Quatorzième chronique d'archéologie barbaresque* (extrait de la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, nos 133 et 134-135, 1919). — *Inscriptions de Colonia Thuburnica* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1918). — *Questions de topographie carthaginoise* (extrait de la *Revue archéologique*, 1919) ;

Hippolyte Roy, *Les sources de la poésie : causerie sur les anciens*

1. *Bull. archéologique*, avril 1918, p. cxxxxix. Cf. *Bull. de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure*, 1916, p. 146.

troubadours extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1917-1918).

M. Babelon présente, de la part de M. Georges Durand, correspondant de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Une famille d'ouvriers amiénois. Les Darly, serruriers, armuriers, graveurs, peintres* (Amiens, 1920).

SÉANCE DU 25 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos du procès-verbal, M. Paul Monceaux, revenant sur sa communication du 18 juin, présente quelques remarques relativement aux traditions artistiques sur la mort de saint Jérôme.

M. le comte Durrieu signale que des traductions françaises de la lettre sur la vie et la mort de saint Jérôme se trouvent dans deux beaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque nationale, l'un (ms. français 418) exécuté pour Anne de France, duchesse douairière de Bourbon, entre 1509 et 1522 ; l'autre (ms. français 421) fait pour Louise de Savoie, mère du futur roi François Ier, entre 1509 et 1515. Dans le premier de ces manuscrits, une grande miniature représente « la dernière communion de saint Jérôme » et Paulin Paris disait déjà en 1841 que « la tête du Saint est telle que le Dominicain l'a consacrée un peu plus tard ».

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de Mme Ehrmann, en date du 20 juin, informant l'Académie que l'inhumation des restes de M. Barth aurait lieu à Strasbourg le 23 ou le 24 juin et exprimant l'espoir que la Compagnie s'associerait à ce dernier hommage à la mémoire d'un confrère regretté.

Conformément à ce désir, le bureau a prié notre confrère M. Pfister de lire sur la tombe un suprême adieu, dont le Président lui a fait parvenir le texte.

Le Secrétaire perpétuel lit ensuite une lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Pierre Paris comme membre libre.

M. Cordier, au nom de la commission du prix Delalande-Guérineau, annonce qu'elle a attribué sur les arrérages de la fondation deux récompenses de 500 francs, l'une à M. Michel Fighali, pour ses *Études sur les emprunts syriaques dans les parlers du Liban*, et l'autre à M. Frédéric Macler, pour sa traduction de l'arménien de l'*Histoire universelle d'Étienne Asohik de Taron*.

M. Langlois fait connaître que la commission du prix de Lagrange a décidé qu'il n'y avait pas lieu cette année de décerner le prix.

M. Langlois fait une lecture sur l'« Esprit de Gui » (*De spiritu Guidonis*). On connaît depuis longtemps sous ce titre un opuscule qui a joui d'une popularité exceptionnellement étendue et durable puisqu'il en existe des traductions et des paraphrases anciennes (prose et vers), non seulement en français, mais en haut-allemand, en bas-allemand, en moyen-anglais, en suédois, en gallois, en catalan, et puisque ces traductions étaient encore lues et citées au xve et au xvie siècle. M. Langlois fait connaître la pièce authentique dont cet opuscule est un remaniement : à savoir le procès-verbal des interrogatoires que Jean Gobi, prieur des Dominicains d'Alais, fit subir sur les choses du Purgatoire, en décembre 1323 et en janvier 1324, à l'Esprit d'un certain Gui du Tour, qui « revenait », peu de temps après sa mort, dans la maison habitée par sa veuve. Il fait connaître ce document et les conditions où il a été rédigé, d'après cinq copies qu'il en a découvertes ou rassemblées (deux à Barcelone, une au Musée Britannique, une dans un manuscrit de la Chartreuse de Bellary (Nièvre), une dans la Continuation de la Chronique écossaise de Jean de Fordun par Walter Bower) . Il examine la provenance de la rédaction remaniée, celle qui eut un si grand succès, et les intentions de son auteur. Ces intentions, doctri-

nales et tendancieuses, avaient été jusqu'à présent, dans l'ignorance où l'on était des procès-verbaux originaux, attribuées à Jean Gobi lui-même, qui n'en eut pas de ce genre.

MM. Bouché-Leclercq et Thomas présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach commence la lecture d'un mémoire sur les *Dialexeis*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

Les missions de Gironcourt en Afrique occidentale, 1908-1909 — 1911-1912, ouvrage publié en partie sous les auspices de la Compagnie ; — et un opuscule de M. Hollebecque offert par l'auteur, intitulé : *La Maison des Nations* (extrait de la *Grande Revue*, septembre 1919 - février 1920).

M. Senart fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Anderson, d'un livre intitulé : *A Manual of the Bengali Language* (Cambridge, 1920).

M. Fournier offre, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome VI et dernier de son *Repertorium hymnologicum* ; *catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église romaine depuis les origines jusqu'à nos jours*. Ce volume renferme les tables et la préface.

M. Thureau-Dangin dépose sur le bureau, au nom de M. Heuzey, un nouveau fascicule de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* (vol. XVII, n° 1).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 2 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Pierre Paris écrit pour s'excuser de ne pouvoir prendre encore part aux travaux de l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Cauchie, correspondant de l'Académie, qui remercie en quelques mots.

MM. Maurice Croiset et Édouard Cuq sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes de l'Académie pour l'année 1920.

M. Salomon Reinach achève la lecture de son mémoire sur les *Dialexeis*. Il s'agit d'un petit recueil de controverses, en grec dorien, qui n'ont encore été traduites dans aucune langue moderne. C'est l'œuvre d'un sophiste contemporain de Platon, qui devait être familier avec les sophistes de la fin du ve siècle. M. Reinach croit qu'il enseignait vers l'an 400, en Sicile, et que les opuscules qui nous sont parvenus sont ses notes de cours.

M. Alfred Croiset présente quelques observations.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre 1920 ; lu dans la séance du 2 juillet 1920.

Messieurs,

Vous savez que devant l'augmentation du coût des impressions, d'une part, devant l'incertitude où nous sommes encore en ce moment relativement à notre budget d'État, votre Commission des travaux littéraires a décidé qu'avant d'envoyer à l'imprimerie de nouveaux manuscrits, il convenait de terminer les travaux déjà commencés, je veux dire de faire mettre en pages les nombreux placards antérieurement composés et tirer les feuilles mises en pages. C'est dans ce sens que nous avons agi depuis le début de 1920.

1° *Mémoires de l'Académie et Mémoires des savants étrangers.* — Il vous a été distribué dernièrement deux mémoires, celui de M. Foucart sur *Un décret athénien relatif aux combattants de Phylé* et celui de M. Bonnel de Mézières intitulé : *Recherches sur l'emplacement de Ghana et sur le site de Tekrour.* Le mémoire de notre regretté confrère Dieulafoy sur *La mosquée d'Hassan* est tiré.

Il nous reste un volumineux mémoire de M. Blochet sur *Plusieurs manuscrits persans de la collection Marteau.* Une centaine de placards en sont composés ; il faudra, avant de continuer, les mettre en pages et en donner le bon à tirer.

2° *Histoire littéraire de la France.* — L'impression du t. XXXV, qui se composera de 620 pages environ, se pour-

suit très activement. Il pourra être distribué dans les premiers mois de 1921. La mise en pages atteint déjà la page 642 et va se continuer sans délai, la composition suffisant non seulement pour terminer le volume en cours, mais pour commencer le suivant. Des trois notices nécrologiques qui doivent figurer en tête, deux sont rédigées et ont été lues au sein de la Commission, celles de P. Viollet et de P. Meyer ; la troisième, celle de Noël Valois, sera prochainement soumise à la Commission.

Des mesures sont prises, en outre, pour que la table alphabétique du volume n'en retarde pas l'apparition. Les fiches seront, en grande partie, dressées pendant les vacances prochaines ; on les fondra en les harmonisant dès la rentrée, en novembre.

3° *Chartes et diplômes.* — Rien de nouveau touchant le tome II des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre*, non plus que pour le *Recueil des actes de Philippe Auguste.*

Le *Recueil des actes des rois de Provence* dont a été chargé M. Poupardin est achevé. Nous n'attendons plus que la livraison du volume par l'Imprimerie nationale.

Pour le *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, dont la rédaction est confiée à M. Léon Levillain, le bon à tirer des trente-six feuilles représentant le texte des actes a été donné le 16 avril dernier.

L'Académie ayant récemment attribué une des places d'auxiliaire dont elle dispose à M. Clovis Brunel, professeur à l'École des Chartes, avec mission spéciale d'aider M. Prou dans la préparation du *Recueil des actes de Charles le Chauve*, il y a lieu d'espérer que l'établissement des textes fera désormais de plus rapides progrès. Déjà M. Brunel s'est mis à la besogne : il a classé les copies des diplômes pour Saint-Maur-sur-Loire et revisé la bibliographie de ces actes dressée par Giry.

4° *Pouillés.* — M. Étienne Clouzot a achevé la correction des placards 208 à 318 du volume des *Pouillés des pro-*

vinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, c'est-à-dire de toute la table alphabétique des noms propres. Ces placards ont été envoyés à l'imprimerie le 23 avril dernier pour la mise en pages. En même temps, notre auxiliaire poursuit la rédaction du volume suivant qui comprendra les *Pouillés des provinces de Vienne et de Besançon*.

M. l'abbé Carrière, que vous avez chargé de préparer la publication des *Pouillés de la province de Mayence*, a copié plusieurs manuscrits des Archives du Bas-Rhin, que notre confrère M. Ch.-V. Langlois, directeur des Archives nationales, a bien voulu faire venir à Paris.

Enfin M. Jacques de Font-Réaulx, désigné pour continuer le volume consacré aux *Pouillés de la province de Bourges*, commencé par Aug. Longnon, a visité les archives et les bibliothèques de Clermont, de Rodez, d'Albi et de Cahors et y a copié tous les documents nécessaires à la composition de ce volume. En outre, il a, avec l'aide de M. Pocquet du Haut-Jussé, membre de l'École française de Rome, dressé la liste des documents conservés aux Archives du Vatican, lesquels, conformément au plan adopté par Longnon, doivent servir à compléter et, le cas échéant, à suppléer les pouillés proprement dits.

5° *Obituaires*. — La copie de la table générale du tome IV des Obituaires (*province de Sens, diocèse de Troyes*) est entièrement achevée par les soins de MM. Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube. Elle peut dès maintenant être envoyée à l'impression pour terminer ce volume, dont le texte, depuis longtemps tiré, avait été établi presque entièrement par Aug. Longnon.

La première partie de la copie du tome V des Obituaires (*province de Lyon*), préparée par M. Jacques Laurent, a été remise et pourra également être envoyée à l'imprimerie dès que nous reprendrons le cours normal de nos publications.

6° *Corpus inscriptionum semiticarum*. — A ce moment

également la publication du *Corpus* sera activée. Aucun travail nouveau n'a été remis à l'Imprimerie nationale au cours de ce semestre. Un fascicule important du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est prêt pour l'impression.

M. l'abbé Chabot vient de recevoir les dix premières feuilles en pages du recueil des *Inscriptions palmyréniennes*. Les placards 22 à 50, qui en forment la suite, sont entre les mains des correcteurs de l'imprimerie. Quant aux placards 51 à 130, qui ont dû être profondément remaniés et complétés à l'aide des estampages rapportés du pays par les PP. Jaussen et Savignac, leur nouvelle rédaction est au point ; nous les ferons parvenir pour correction dès que le tirage des précédents sera exécuté.

Nos *Comptes rendus* sont en retard de plus d'un semestre. Le fascicule de septembre-octobre a paru le mois dernier ; le cahier de novembre-décembre est bon à mettre en pages ; il est certain qu'il ne pourra pas paraître avant les vacances. C'est une situation qui ne saurait durer.

Les deux fascicules du tome XXIII des *Monuments et Mémoires Piot*, depuis longtemps imprimés, mais dont le manque de papier retardait le tirage, verront le jour ensemble sous le millésime 1918-1919. M. Homolle espère qu'ils pourront être distribués avant les vacances. L'impression du tome XXIV est commencée.

Nous avons reçu et corrigé en placards quelques pages des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*. L'imprimeur m'avait promis de terminer dans la première partie de cette année le fascicule en cours ; mais, il est, paraît-il, plus facile de promettre que de tenir ; le bon à mettre en pages vient seulement d'être donné.

Le même imprimeur avait été chargé du *Choix d'inscriptions de Délos traduites en français*. Je vous ai dit, il y a six mois, que nous avions dû le quitter pour cette publication et nous adresser ailleurs. M. Durand, de Chartres, a accepté l'entreprise. Le premier volume est donc à l'im-

pression. Le manuscrit étant achevé, il y a lieu d'espérer que le volume pourra paraître à la fin de 1920. Vous savez que l'inépuisable générosité de notre confrère M. le duc de Loubat va nous permettre de pousser activement le travail.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Trannoy, le second fascicule de ses *Hypothèses critiques sur les Pensées de Marc-Aurèle*.

M. P. Girard dépose sur le bureau, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, le dernier fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique*, qui contient notamment l'important mémoire de M. Rey intitulé : *Observations sur les sites préhistoriques et protohistoriques de la Macédoine* (voyez *Comptes rendus*, 1919, séance du 4 avril). Il faut féliciter M. Picard d'avoir, au milieu de difficultés sans nombre, mené à bien l'impression de ce fascicule qui termine le tome XL ; l'Académie verra dans cette publication, après huit mois seulement d'une direction laborieuse, une nouvelle preuve de l'activité avec laquelle il s'acquitte de sa complexe et lourde tâche. L'École d'Athènes ne pouvait être en de meilleures mains.

SÉANCE DU 9 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Pierre Paris, élu académicien libre le 11 juin dernier.

Le Président adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Cordier, au nom de la Commission de la fondation Benoît

Garnier, propose d'accorder sur les arrérages de la fondation une somme de six mille francs au P. Henri Maurice pour l'exploration des grottes et des cavernes du Congo, en particulier dans la région située entre le fleuve Congo et le lac Tanganyka (rivière Loukougo). — Adopté.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation du duc de Loubat a attribué deux subventions dans les conditions conformes aux intentions du donateur.

M. Édouard Naville communique un résumé d'un livre en cours de publication sur « l'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques ».

L'ancien égyptien, dont l'histoire est bien connue, présente deux changements brusques qui se produisent à un moment donné, et qui ne se rattachent pas aux lois de la philologie.

A l'époque saïte et sous les Perses naît, à côté de l'ancienne langue littéraire hiéroglyphique, le démotique, qui est une modification à la fois de l'écriture et de la langue. C'est une forme plus populaire, écrite avec des caractères très déviés des hiéroglyphes, et qui diffère assez de l'ancienne langue pour qu'il soit nécessaire, si l'on veut le comprendre, d'avoir recours aux inscriptions bilingues, en hiéroglyphes et en démotique. Ce changement est absolument autochtone et l'on ne saurait y voir aucune influence étrangère.

M. Naville demande s'il n'y a pas, dans la langue littéraire de l'Asie Occidentale, une modification tout analogue, quand partout où l'on écrivait en cunéiforme on a vu surgir tout d'un coup l'araméen, qui diffère, comme langue et comme écriture, de l'assyrien et du babylonien. Ne faut-il pas voir là un phénomène linguistique semblable à celui de la naissance du démotique en Égypte ? une évolution autochtone et spontanée de l'ancienne langue, bien plutôt que le résultat d'une invasion des Araméens, un peuple dont cette langue serait la propriété ?

Une transformation encore plus profonde de l'égyptien a été le copte, l'adoption de l'alphabet grec augmenté de six signes pour écrire les quatre dialectes qui se parlaient en Égypte. Ces quatre dialectes sont devenus la langue de la traduction des

Saintes Écritures et de la littérature chrétienne. L'hébreu tel que nous le connaissons n'apparaît qu'avec la naissance, à l'époque de l'ère chrétienne, de l'hébreu carré, une écriture dérivée de l'araméen. Comme le copte, n'est-il pas la langue populaire, le dialecte de Jérusalem, le *jehoudith* pour lequel on a inventé un alphabet nouveau ? De cette manière on séparait les livres des Hébreux de la littérature araméenne.

M. Naville soumet ces deux questions, qui lui ont été suggérées par l'étude de l'égyptien, au jugement des experts dans les langues sémitiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, de la part de M. Prou, le tome V des *Chartes et diplômes : Actes des rois de Provence*, par M. Poupardin.

Il offre en outre : au nom de M. Schlumberger, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Les monnaies médiévales des rois de la Petite Arménie* (extrait de la *Revue des Études arméniennes*, 1920, tome I, fasc. 1) ;

et au nom de M. Adrien Blanchet, la deuxième série de ses *Mémoires et Notes de numismatique* (Paris, 1920, in-8°).

M. le comte Alexandre de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. E. Ginot, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Poitiers, une étude publiée par les soins de la *Société française de reproductions de manuscrits à peintures* (Bulletin n° 1 de 1920) et relative au manuscrit de sainte Radegonde et aux peintures du xie siècle qui le décorent (n° 250 de la Bibliothèque municipale de Poitiers).

« L'auteur, après avoir fait une description détaillée du volume, a bien fait ressortir qu'il y eut plusieurs recueils traitant de la vie de sainte Radegonde, plus ou moins illustrés, mais que le manuscrit 250 est actuellement le plus ancien et que son texte et ses peintures ont été exécutés, en même temps, par le même copiste-enlumineur vers le milieu du xie siècle, probablement d'après un original carolingien.

« Il établit justement qu'un lien de parenté rattache ce manuscrit et ses peintures aux fresques qui décoraient vers la même époque les églises romanes du Poitou, et que ces enluminures servirent, pour ainsi dire, de cartons pour les deux verrières conservées encore aujourd'hui à l'église Sainte-Radegonde et commencées en 1269.

« On peut ajouter que ces enluminures sont également intéressantes pour le costume qu'elles donnent aux évêques et qui est pareil à celui que l'on remarque dans la célèbre tapisserie de Bayeux, datant également du XIe siècle. »

M. Édouard Cuq offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Appleton, professeur à la Faculté de droit de Lyon, une étude sur « La longévité et l'avortement volontaire aux premiers siècles de notre ère, avec un tableau de statistique comparée » :

« L'auteur explique pourquoi les inscriptions funéraires ne peuvent pas nous éclairer sur la durée moyenne de la vie de leur temps. C'est que la très grande majorité des inscriptions qui donnent l'âge concernent des jeunes gens. A défaut des inscriptions, il y a au Digeste un texte bien connu qui permet de déterminer la vie probable d'après les données du cens : c'est le tarif des droits à payer au fisc par les légataires d'usufruit, tarif qui varie suivant l'âge de l'usufruitier. En comparant les résultats auxquels sont arrivés les Romains à ceux que fournissent pour le XVIIIe siècle la table de Duvillard et celle de Deparcieux, pour le XIXe siècle la table de Bertillon, on constate que la longévité moyenne était supérieure à celle des Romains de six à sept ans au XVIIIe siècle, d'environ dix ans au XIXe siècle.

« M. Appleton montre ensuite que, d'après les inscriptions funéraires, la mortalité des femmes en âge d'être mères était très élevée au temps des Romains. Elle a, suivant lui, sa cause dans les pratiques abortives très répandues dans les classes aisées.

« Dans cette nouvelle étude du savant professeur lyonnais, on retrouve les qualités de finesse et de saine dialectique qui distinguent ses travaux antérieurs. Il me suffira de rappeler son *Histoire de la propriété prétorienne et de l'action publicienne* et son *Histoire de la compensation* en droit romain, ses articles très remarqués sur le fragment de *la loi d'Este*, et sur la clause *apochatum uncis duabus* des tablettes de Transylvanie. »

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du premier fascicule de la nouvelle revue *Syria*, dont la création est due à l'initiative d'un des conservateurs du Louvre, M. Dussaud. Il a pensé que, sous

l'empire des circonstances actuelles, il était désirable d'établir un lien scientifique plus étroit avec la Syrie qui fut toujours pour la France une terre d'élection et qui, aujourd'hui, doit s'ouvrir plus largement aux explorations et aux études archéologiques. Un groupe important de notables syriens ont répondu avec empressement à cette idée, et c'est, pour une grande part, à eux que nous sommes redevables de voir naître ce recueil, malgré les conditions si difficiles des publications à l'heure présente. De son côté, l'administration française s'est montrée très favorable au développement d'un organe capable de faire connaître aux Syriens tout ce que la France a déjà fait et ce qu'elle fera encore pour le pays dont elle a la charge éducative. M. le général Gouraud a tenu à encourager cette œuvre par une subvention spéciale et M. le Ministre de l'instruction publique a promis aussi de la soutenir. Ces trois appuis sont donc déjà le gage de l'entente qui se fait pour mener à bien l'entreprise. On y verra aussi la preuve que cette revue nouvelle ne fait pas double emploi avec les autres et que son terrain d'action est strictement délimité. Le contenu du premier fascicule montre d'ailleurs dans quel esprit *Syria* est dirigée.

SÉANCE DU 16 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Diehl fait une lecture à propos d'une inscription grecque de la basilique d'Ererouk en Arménie [1].

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. l'abbé Lejay le Président interroge l'Académie sur l'opportunité qu'il y aurait de déclarer la vacance de son fauteuil. Par 16 voix contre 3, au scrutin, la Compagnie se prononce pour l'affirmative et décide à main levée qu'elle fixera sur-le-champ la date des opérations électorales.

Le Président rappelle que l'élection du successeur de M. Héron de Villefosse a été renvoyée au mois de novembre, et fait

1. Voir ci-après.

connaître que le bureau propose de fixer cette élection au 12 novembre, l'exposition des titres ayant lieu le 5.

En ce qui concerne le fauteuil de M. Lejay, la Compagnie voudra, sans doute, éviter de faire deux élections le même jour : le bureau suggère, en conséquence, la date du 3 décembre. Il serait procédé à l'exposition des titres dans la séance du 26 novembre, la séance publique étant avancée dans ce cas au 19 du même mois.

Par deux votes successifs, l'Académie fixe au 19 novembre la séance publique et l'élection du successeur de M. l'abbé Lejay au 3 décembre, avec l'exposition des titres le 26 novembre.

M. Pottier communique un rapport de M. Picard, directeur de l'École d'Athènes, sur un colosse « criophore » archaïque découvert dans les fouilles de Thasos de cette année [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Pottier donne en outre lecture de la lettre de M. Picard au Secrétaire perpétuel qui accompagnait l'envoi du rapport et où sont mentionnées différentes fouilles en cours d'exécution :

« J'ai le plaisir de faire connaître, à cette occasion, à l'Académie, que les fouilles, reprises en fin d'avril, à Thasos et à Philippes de Macédoine, sont en cours, et promettent un heureux succès. Je suis rentré tout récemment de Philippes, après avoir installé les chantiers. A Thasos, où j'ai passé deux semaines, les recherches, qui continuent, ont porté à l'Acropole et dans la ville basse. Les documents trouvés à l'Acropole, outre le criophore archaïque dont j'envoie les photographies, sont surtout des inscriptions intéressantes : nous avons notamment remis la main sur l'important décret de l'année 412/1, relatif au bannissement et à la vente des biens des Thasiens amis d'Athènes — décret étudié par M. P. Foucart, *Rev. philol.*, XXVII, 1903, p. 215 (et considéré comme perdu). Nous avons découvert d'autres textes inédits de la même période. Dans la ville basse, les recherches entreprises à l'Agora hellénique, au théâtre, présentent déjà un vif intérêt ; nous avons découvert un temple du IVe siècle avant J.-C., un monument

1. Voir ci-après.

circulaire dédié au culte impérial ; nous avons pu déterminer les dimensions principales de l'Agora ; on a découvert partout des inscriptions, des sculptures (quelques-unes du IVe siècle avant J.-C.). Je crois enfin avoir identifié définitivement le temple archaïque de Dionysos, hors-les-murs.

« A Philippes, nos recherches doivent porter surtout sur le site préhistorique sud de Dikilt-Tasch, où je crois pouvoir déterminer l'emplacement de Crénides. Dans la cité même, sur les pentes rocheuses où la ville macédonienne s'étageait, nous avons découvert un temple ; nous pensons aussi pouvoir dégager prochainement le temple de Sylvain, dont l'existence avait été pressentie par M. Heuzey. J'ai constaté, dans ce temple, ainsi que dans le théâtre déjà fouillé par nous en 1914, des tranchées pratiquées avec une intention archéologique, pendant la guerre ; le passage des Bulgares s'est d'ailleurs surtout traduit par le rapt des inscriptions et des sculptures, et par le sac intentionnel du théâtre.

« Grâce à diverses modifications dans la région, de Drama à Sari-Sampan, je pense avoir pu déterminer les sites d'Antisara et de Sara. Nous avons relevé, dans la plaine de Philippes, l'existence de plusieurs tertres préhistoriques. Cette exploration sera complétée par MM. Dreyfus et Renaudin, membres de l'École, qui continuent les travaux.

« Avant de rejoindre Thasos, M. Renaudin a fait dans le Péloponèse un fructueux voyage, pendant lequel il a assisté aux fouilles anglaises à Mycènes, et relevé l'enceinte archaïque de la ville « mycénienne » d'Asiné, déterminée, selon mes indications, à l'Est de Nauplie. M. Demangel, qui a été empêché, par une courte maladie, de suivre ses camarades dans le Nord, doit partir ces jours-ci à Delphes, où M. Replat, architecte, — qui continue actuellement son plan de Thasos, — le rejoindra le 15 juin. Je compte moi-même, vers la fin de ce mois, me rendre aux Dardanelles, pour examiner l'état de la fouille d'Éléonte, commencée pendant la guerre par l'armée française d'Orient. »

M. Édouard Cuq commence une lecture sur les pierres de bornage babyloniennes du British Museum.

COMMUNICATIONS

A PROPOS D'UNE INSCRIPTION GRECQUE DE LA BASILIQUE D'EREROUK,

PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Strzygowski, professeur à l'Université de Vienne, est célèbre, parmi tous ceux qui s'occupent de l'art byzantin, par la nouveauté ingénieuse des théories qu'il a exposées sur les origines de cet art, par l'érudition et le talent qu'il a apportés à les défendre, par l'âpreté aussi avec laquelle il a relevé les erreurs qu'il trouve ou croit trouver dans les livres d'autrui. M. Strzygowski a publié en 1918 un important ouvrage sur l'art arménien et son expansion (*Die Baukunst der Armenier und Europa*, 2 vol. in-4°, Vienne, 1918) : c'est un livre considérable, plein d'idées et de choses, dont on ne saurait assurément accepter sans discussion toutes les affirmations et toutes les hypothèses, dont on ne saurait cependant méconnaître le puissant intérêt, et qui, sous sa forme souvent touffue et confuse, — — à propos de l'art arménien il est question de mille choses assez inattendues, de l'art gothique et de la Renaissance, de Léonard de Vinci et de Bramante, de Saint-Pierre de Rome et de Chambord — apporte néanmoins une foule d'informations précieuses et fait connaître une multitude de monuments remarquables. On me permettra, ceci étant dit, de signaler dans ce livre une inadvertance assez surprenante, que M. Strzygowski certainement relèverait sans indulgence chez autrui.

A la page 31 de son ouvrage, M. Strzygowski a publié le facsimilé d'une inscription grecque gravée sur le mur méridional de la basilique d'Ererouk, laquelle est située à

quelques kilomètres au Sud-Est d'Ani, l'antique capitale des rois d'Arménie. Cette église d'Ererouk est un des monuments les plus remarquables de l'ancien art arménien. On la date avec beaucoup de vraisemblance, je crois, de la fin du ve ou du commencement du vi^e siècle — Strzygowski incline même à la faire remonter à la première moitié du ve siècle [1] — et elle offre ceci de tout à fait intéressant que, par son plan comme par sa décoration, elle rappelle fort exactement les basiliques chrétiennes de la Syrie du Nord. La façade occidentale, avec les deux tours qui la flanquent et la fenêtre à triple ouverture placée dans sa partie supérieure, fait penser aux façades syriennes de Rouweya, de Kalb-Louzé, de Tourmanin; les porches à frontons triangulaires qui précèdent les portes ménagées dans la façade latérale du Sud, le dessin de la décoration qui entoure les fenêtres rappellent le même art et les mêmes monuments. La basilique d'Ererouk date d'une époque où l'influence de l'art hellénistique, venant de la Syrie et de l'Asie Mineure, s'exerçait puissamment en Arménie, et elle apparaît à la fois comme un édifice très caractéristique parmi les monuments arméniens, comme un des plus anciens aussi qui nous aient été conservés dans le pays. Cette date semble confirmée par la présence de l'inscription grecque — on sait qu'à partir du viie siècle cette langue cesse en effet de se rencontrer sur les monuments arméniens — à laquelle il est temps de revenir.

Je reproduis le facsimilé que Strzygowski donne de cette inscription.

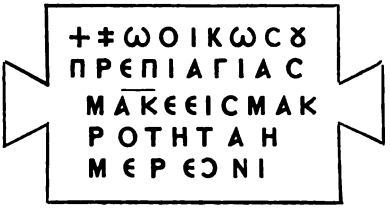

1. P. 400, 791.

et aussi la lecture qu'il a proposée non sans quelque hésitation (« on pourrait, dit-il, lire peut-être ainsi ») : + ὁ οἶκος... ἁγίασμα, κ(ύρι)ε, εἰς μακρότητα ἡμερῶν. Ce qu'il traduit : « Ta maison t'appartient, comme sanctuaire, seigneur, pour la durée des jours », traduction que Strzygowski, au reste, accompagne prudemment d'un point d'interrogation.

Un épigraphiste, même d'expérience très ordinaire, rectifiera sans peine cette lecture. Il suffit de regarder le facsimilé de l'inscription pour lire sans hésitation + τῷ οἴκῳ σου πρέπ(ε)ι ἁγίασμα, κ(ύρι)ε, εἰς μακρότητα ἡμερῶν +. Il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard et on ne conçoit pas comment Strzygowski a pu en éprouver. La chose est d'autant plus surprenante que la phrase gravée sur la pierre d'Ererouk et qui reproduit un verset des psaumes (Ps. 92, v. 5) se retrouve toute semblable, inscrite en lettres colossales, sur quelques monuments célèbres de l'art byzantin, que ne peut ignorer, semble-t-il, aucun des savants qui s'occupent de cet art. On la rencontre sur la mosaïque de l'arc triomphal de l'église de Saint-Luc en Phocide [1] et pareillement sur la mosaïque de l'arc triomphal de l'église de la Κοίμησις à Nicée [2].

Elle se retrouve sur bien d'autres monuments encore. Renan l'a lue sur la mosaïque de Qabr-Hiram [3] ; Waddington l'a rencontrée au-dessus de la porte d'une église de Déir-Sémar, dans la Syrie du Nord [4], et l'erreur même de lecture qu'il y a faite et qu'ont corrigée Renan et Clermont-Ganneau [5], aurait dû, ce semble, avertir et guider M. Strzygowski.

1. Schultz et Baruslag, *The monastery of Saint Luke of Stiris in Phocis*, p. 58.
2. Diehl, *Études byzantines*, p. 359; Wulff, *Die Koimesiskirche in Nicäa*, p. 199-206.
3. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 611.
4. *Inscr. de Syrie*, n° 2694.
5. *Recueil d'archéologie orientale*, IV, 85 ; V, 290.

M. Strzygowski, qui ne déteste point l'ironie, a écrit quelque part dans son livre (p. 346) : « Nous devons remercier Rivoira de ce que, grâce à lui, ce chapitre ne manque point de quelque élément comique » ; suit une critique assez rude sur une affirmation exprimée, comme dit Strzygowski, « en style lapidaire », par le savant italien. Devons-nous à notre tour remercier M. Strzygowski d'avoir, par sa singulière inadvertance de lecture, introduit lui-même, sans le vouloir, dans son livre, un autre élément comique, que sans doute il ne souhaitait point ?

UN COLOSSE « CRIOPHORE » ARCHAIQUE DÉCOUVERT A THASOS, PAR M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes, a adressé à l'Académie une note, qui est ici résumée, sur la découverte faite à Thasos, dans un chantier ouvert par l'École, d'une statue colossale en marbre, représentant un homme nu, debout, tenant un bélier.

La statue brisée avait été encastrée profondément, dans l'antiquité, à la base du mur Est de l'Acropole, où elle fut remarquée dès 1914 et en partie dégagée. Le travail fut achevé en 1920. Le colosse reconstitué mesure 3m 50, y compris le socle. Il est en bon état de conservation, mais l'examen du marbre montre qu'il n'a jamais été achevé ; le visage, notamment, est resté à l'état d'ébauche. Le type rentre dans la catégorie générale des κοῦροι dont les spécimens sont aujourd'hui nombreux, mais il y joint un autre caractère important, celui de « criophore », qui est plus rare. Il ne porte pas son bélier sur ses épaules, à la façon du Moschophore d'Athènes ; il le retient du bras gauche contre sa poitrine ; le bras droit retombe le long de la cuisse, avec

Fig. 1. — Colosse criophore archaïque de Thasos.

le poing fermé ; l'attitude des jambes est celle de la marche, la gauche en avant.

Fig. 2. — Buste du colosse criophore de Thasos (vu de face).

Il y a des raisons de croire que cette statue représente un dieu, plutôt qu'un sacrificateur ; elle pourrait provenir du temple d'Apollon Pythien, qui est voisin, et représenterait l'Apollon Karneios, protecteur des troupeaux, auquel on sacrifiait des béliers. L'étude consacrée par A. Veyries

aux figures criophores dans l'art grec prouve l'extrême rareté de ce type à l'époque archaïque ; seul l'Hermès d'Onatas, dédié à Olympie, offre une analogie de pose avec

Fig. 3. — Buste du colosse criophore de Thasos (vu de dos)

la statue de Thasos ; l'Hermès de Calamis, à Tanagra, portait le bélier sur ses épaules. La formule adoptée par le sculpteur de Thasos semble due à des modèles orientaux qu'on trouve en particulier dans l'art assyrien.

La présence de cette statue, seulement dégrossie, sur le sol de l'île prouve l'existence d'ateliers locaux ; il est donc inutile d'avoir recours à des combinaisons bizarres d'école « siphno-parienne » ou autre pour expliquer la plastique de Thasos. La matière est probablement d'origine parienne, mais il ne s'en suit pas que le marbre n'ait pas été travaillé à Thasos même. Pourquoi le colosse, dont la mise au point représente déjà un travail considérable, est-il resté inachevé ? On peut en découvrir la raison dans une fissure, certainement ancienne, qu'on remarque sur le côté de la figure, le long de l'oreille et se prolongeant à l'arrière de la tête. A cause de cet accident, on aura jugé indigne du dieu une statue qui présentait une telle imperfection et on abandonna le travail. Mais l'état actuel permet d'étudier les détails de l'épannelage, de la taille par surfaces planes, du travail des cheveux, etc. Les proportions sont justes et ce kouros svelte et vigoureux tiendra une bonne place parmi les œuvres de la seconde moitié du VIe siècle.

Il nous renseigne aussi sur les tendances de la sculpture thasienne archaïque. La hauteur totale compte un peu plus de sept têtes ; ce sont des proportions plus élancées que celles des statues dites crétoises et des statues de la Grèce ionienne : on y sent peut-être l'influence de Chios qui a ménagé la transition entre l'art asiatique d'Ionie et le canon attique dont la moyenne est de sept têtes et demie. L'Apollon de Thasos s'accorde à cet égard avec celui de Milo et celui de Ténée dont on a fait les « chefs de file » des œuvres d'inspiration chiote. La sculpture thasienne se rapproche donc de l'atticisme ; elle y ajoute le goût du colossal, déjà sensible dans le Silène au canthare de la

Porte de la Ville, mais elle s'adonne avec goût à l'étude exacte et fine du corps humain, à l'arrangement coquet de la chevelure ; autre trait de parenté avec les statues de Milo et de Ténée, comme avec les caryatides archaïques de Delphes.

APPENDICES

LE PAPYRUS DÉMOTIQUE INÉDIT DE LILLE N° 3 ET LA NOTATION DES JOURS ÉPAGOMÈNES, PAR M. H. SOTTAS[1].

Le papyrus démotique III de Lille provient des fouilles de M. Pierre Jouguet sur le site de Ghôran, au S.-O. de la province du Fayoum. Il était englobé dans le cartonnage de la même momie que les nos I et II, publiés par moi en 1914 dans le *Journal Asiatique*. Il est de la même date (243 av. J.-C.), à quelques mois près, et aussi de la même main ; circonstance heureuse, car elle a permis le déchiffrement d'un manuscrit que le temps n'a pas trop respecté et dont l'écriture est peu soignée par endroits.

C'est un contrat, dont voici la traduction[2] :

Datation : « An 4, mois de Mésoré, les fêtes des lampes, la naissance d'Horus sous le roi Ptolémée, éternellement vivant, fils de Ptolémée (2) et d'Arsinoé, les dieux Adelphes. »

Cette date correspond au 19 octobre 243.

Contractants : « Le ⌈chef de travaux⌉, serviteur⌉ de Thot bismégiste, seigneur d'Hermopolis[3], le grand dieu, Téos,

1. Voir ci-dessus, p. 87.

2. Les demi-crochets ⌈ ⌉ indiquent les lectures ou traductions incertaines.

3. Cf. 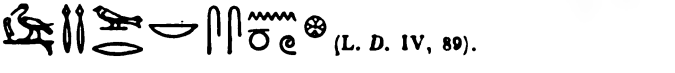 (L. D. IV, 89).

fils de Téos et de [Setmet], DIT A (3) Pateutêmis fils de ..... et de ..... gardiens de la prison du Bourg-de-Sobek (dit) (4) Arsinoé, du district de Thémistès. »

Clauses : Ici, notre document est manifestement incomplet. Ce devait être une pièce annexe ou un avenant à un contrat plus explicite, ou encore une *scriptura interior* détachée de sa *scriptura exterior*, toujours plus soignée et plus complète. La clause principale manque, mais la comparaison avec Lille I et II laisse voir que Téos engage sa responsabilité envers les gardiens de la prison du lieu dit Arsinoé en ce qui concerne un personnage dont il garantit la présence en temps voulu et en un lieu à déterminer. La formule était : « Je me porte garant pour un tel, qui est emprisonné à votre requête (ou sous votre responsabilité). Vous me l'avez confié ; je le ferai comparaître devant vous ou votre représentant. » Notre texte se borne à mentionner les considérations accessoires : délai, etc.

« Depuis l'an 4, mois de Mésoré, les fêtes des lampes, la naissance d'Horus, (sous) le roi éternellement vivant, jusqu'à (5) l'an 5, mois de Thot, dernier jour ; soit 34 jours, dont la moitié est 17, je répète 34 jours. Si vous me le (*eum*) demandez durant le laps de temps ci-dessus, [je] vous (6) l'amènerai à l'endroit où vous me direz de l'amener dans le nome Arsinoïte, (cela) dans les 5 jours après que vous en aurez exprimé le désir (7). Je me conformerai à toutes les conditions que vous me [poserez]. »

Outre cette rédaction curieusement défective, Lille III diffère des deux autres documents sur quelques points essentiels. Ainsi, dans I et II, les contractants font partie de la police locale, à des titres comme à des degrés de hiérarchie divers. Même dans I, le détenu lui-même est agent de police. Dans II, un gardien de la prison fournit la garantie, au lieu de la recevoir, comme dans III. Des hypothèses que j'avais émises, la plus vraisemblable paraît être que les prisonniers, au lieu de subir leur détention, étaient confiés

momentanément, comme serviteurs, à des individus qui s'en portaient garants [1]. Il n'était pas interdit sans doute, de rendre service par ce moyen à un ami dans l'ennui.

Mais le principal intérêt de notre texte réside dans le mode de datation. Nous y voyons les 5 jours épagomènes annexés au dernier mois de l'année. Ce n'est pas là un fait absolument nouveau. Sur les ostraca grecs publiés par M. Wilcken, on relève des libellés du type Μεσορὴ ἐπα- (γομένων) ε̄ pour des épagomènes des années 101 avant et 126, 133, 137, 152 après J.-C. De même, le papyrus d'Oxyrhynchos 1, 45, donne pour 95 après J.-C. : μη- (νὸς) Καισαρείου ἐπαγομ- (ένων) ς, avec le nom romain du dernier mois de l'année alexandrine.

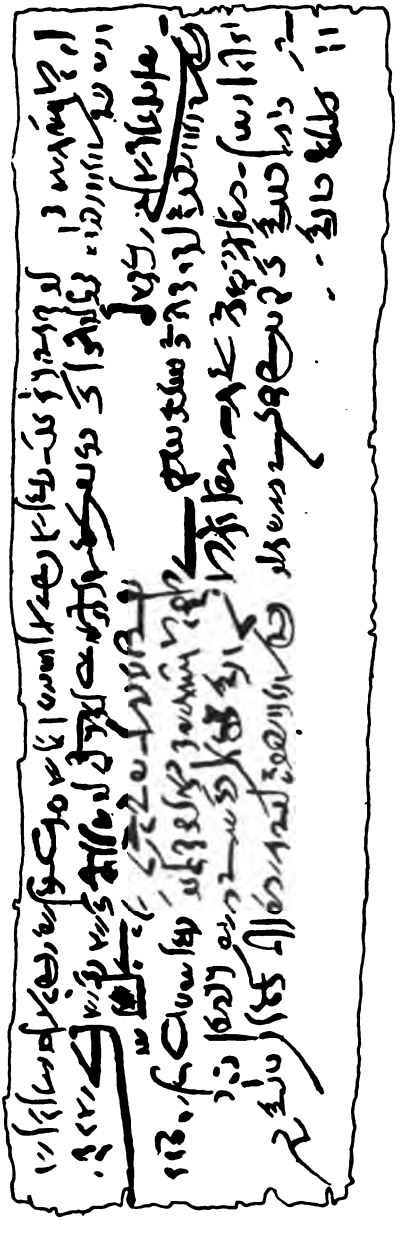

1. M. Cuq a bien voulu me faire observer qu'un usage analogue, répandu dans l'Empire romain, pouvait être regardé comme un des nombreux emprunts faits à la civilisation egyptienne.

Il y a longtemps que Brugsch avait attiré l'attention sur un passage de la stèle Maunier, dite de l'Exil, , « 4e mois de l'été, 5 jours épagomènes, naissance d'Isis, lors de la fête d'Amon au commencement de l'année ». C'est là une rédaction très analogue à celle du papyrus et qui remonte à la XXIe dynastie, soit environ huit siècles plus tôt.

La confirmation mutuelle n'est pas superflue, car la juste remarque de Brugsch a été méconnue par les récents commentateurs du passage de la stèle Maunier, que leurs prétendues rectifications ont rendu incompréhensible. D'après la collation nouvelle de M. Breasted pour le grand dictionnaire de Berlin, on devrait lire au lieu de , ce qui conduit l'auteur des *Ancient Records* (IV, 654) au sens : « le 5e jour de la (fête) « Naissance d'Isis », correspondant à la fête d'Amon au nouvel an ». M. le professeur Eduard Meyer dans sa *Chronologie* (*Nachträge*, p. 6, n. 1) estime à bon droit que cette leçon comporte quelques difficultés. Mais il faut croire qu'une copie exécutée dans les conditions susdites ne saurait être suspectée, même si elle entraîne un non-sens. On préfère accuser le lapicide de quelque crime, comme peut-être d'avoir gravé un 5 au lieu d'un 4, puisqu'aussi bien la naissance d'Isis est le 4e épag. Or la stèle, qui est au Louvre, procure une petite revanche aux égyptologues français, volontiers taxés d'imprécision dans l'ouvrage de M. Breasted, et ailleurs. Déjà *a priori* il est imprudent de tirer des conclusions, visiblement peu vraisemblables, de constatations matérielles opérées sur un monument « très difficile à lire ». Vérification faite sur l'original, Brugsch a pleinement raison, et les corrections ultérieures sont de pure fantaisie. D'ailleurs, il était facile de voir que le nombre 5, représentait l'ensemble des épagomènes, cela par comparaison avec la manière dont est exprimé le 5e

épag. au tombeau d'Hapizéfa à Siout , où les deux groupes de 5 traits répondent respectivement au sens de ϩⲟⲟⲩ et ⲥⲟⲩ (durée d'un jour et quantième). La coïncidence de la naissance d'Isis et de la fête d'Amon, qui embarrasse M. Meyer, n'a pourtant rien que de très normal. On ne nous parle pas du jour précis qui commence l'année, mais d'une fête célébrée à l'époque du nouvel an. Elle pouvait durer plusieurs jours, comme MM. Breasted et Meyer l'admettent bien, à tort d'ailleurs, pour la fête « Naissance d'Isis ». C'est ainsi qu'au tombeau de Chnoum-Hotep à Beni-Hassan, on voit mentionnées côte à côte les fêtes de la fin de l'année, des épagomènes et du nouvel an. Il y avait là une série continue d'au moins 7 jours de fête. D'autre part, nous savons par les contrats de Siout que la fête des lampes tombait au 5e épag., nuit du nouvel an, tandis que le calendrier d'Esné la place au 30 Mésoré. Bien mieux, Krall (*Sitzungsberichte* de Vienne, 1884, CV, p. 118 sq.) a précisément démontré que, sous les Ramessides, les fêtes d'Amon se prolongaient parfois plus d'une vingtaine de jours.

La dénomination « fête des lampes », appliquée à l'ensemble des épagomènes, a déjà été signalée par M. Spiegelberg dans le papyrus démotique du Caire n° 31 179. A sa transcription j'opposerai (avec en moins au Caire). Quelques rapprochements à faire viennent d'être indiqués. Les inductions de Brugsch relativement aux λυχναψίαι sont confirmées. On songe aussi aux λυχνοκαΐαι qu'Hérodote a vues à Sais et qu'il dit avoir lieu par toute l'Égypte.

On sait que les fêtes illuminées d'Égypte sont plusieurs fois mentionnées par les auteurs classiques. En particulier, l'orateur Libanius ne trouve pas de meilleur terme de comparaison pour vanter les magnificences de l'éclairage

nocturne d'Antioche, sa patrie. A l'autre extrémité de l'histoire, on voit la plus ancienne citation des épagomènes, jours des naissances divines (Pyramide de Pépi II), en relation avec l'allumage du feu, lequel jouait aussi son rôle lors de la naissance surnaturelle du Pharaon.

Le papyrus de Lille rattache donc les épagomènes au dernier mois de l'année. Celui du Caire, déjà mentionné et qui date de 148/147, fournit la même donnée sous une autre forme. Il y est dit : « Depuis Thot de l'année 34, jusqu'au dernier jour de Mésoré [1], les fêtes des lampes ; une année, 12 mois 1/6, je répète une année. » C'est ce 1/6 en plus des 12 mois que les Coptes appelleront le « petit mois », ⲁⲃⲟⲧ ⲛ ⲕⲟⲩϫⲓ.

Une inscription du nouvel empire thébain (*Thes.* 248) nous présente déjà les épagomènes comme faisant partie intégrante de l'année : « au commencement et à la fin de l'année, en été et en hiver, pendant les 365 jours de l'année ».

M. Ed. Meyer insiste sur une autre conception, celle des épagomènes n'appartenant pas à l'année. Cela est parfaitement juste pour la haute époque et répond d'ailleurs à l'expression ancienne « jours en sus de l'année ». Encore sous Ramsès II on disait « l'année et les 5 jours ». Aux arguments présentés par M. Meyer, j'ajouterai ce fait typique que nous possédons un calendrier des jours fastes et néfastes pour les 360 jours, et un autre pour les 5 épagomènes. Par contre, l'historien allemand n'évite pas entièrement la contradiction quand il cherche à concilier cette notion originelle, semble-t-il, avec l'ordre attesté par une inscription de l'ancien empire sous forme de tableau où les épagomènes sont placés avant les saisons et les mois. Il a aussi échoué dans l'interprétation d'une date d'époque hyksos conservée par le papyrus mathématique Rhind, laquelle doit s'entendre ainsi : « l'an II, 1er mois de l'inon-

1. Spiegelberg a tort de dire « *et* les fêtes ».

dation, naissance de Seth, il a tonné ; naissance d'Isis, il a plu [1]. » L'intérêt en est grand, car elle nous montre les épagomènes rattachés cette fois au premier mois de l'année. Il ne faudrait pas conclure, avec Ed. Meyer, que les épagomènes « précèdent les 12 mois ». Cela n'a proprement aucun sens. Il sont par hypothèse intercalés entre deux années. Ils suivent les douze mois de l'année précédente et précèdent les 12 mois de l'année suivante. Aussi l'expression πρὸ τοῦ νέου ἔτους du Décret de Canope ne « confirme » rien du tout, surtout étant donnés les exemples contraires intermédiaires. M. Meyer interprète comme s'il y avait « au début de l'année ». Le texte dit tout à l'inverse que les 5 jours sont ajoutés « avant le nouvel an », soit qu'ils aient leur place entre les deux années, soit qu'on les ajoute à l'année finissante. De même, rendre *ḥr. w rnp. t* par « placés en avant (sur la tête) de l'année » est un sens forcé, pour ne pas dire un contresens. En pratique, dans un tableau représentant une durée de 365 jours, on pouvait situer les épagomènes avant ou après les 12 mois. Pour fixer une date, on parait aux confusions en mentionnant le nom du mois adjacent de l'année précédente ou suivante. S'il y a eu flottement, cela peut tenir en partie à la même cause qui a fait passer de la première place à la dernière le mois où se célébrait la « naissance de Ra », Mésoré, les autres mois avançant tous d'un rang et Thot, jadis deuxième, devenant premier.

M. Meyer établit une relation entre ce déplacement et

1. Ad. Erman a lu le quantième 2 après l'indication du mois, ce qui impliquerait une double date. Cela paraît suspect à Ed. Meyer, mais il ne propose pas de solution et, comme pour la stèle Maunier, il incrimine le scribe plutôt que son collègue à l'Académie et à l'Université, lequel avait pourtant reconnu que ce passage était d'une transcription difficile. Le signe lu Ξ par Erman a été omis dans les colonnes de la *Paléographie* de Möller consacrées au pap. math. Ce qui prouve péremptoirement l'erreur d'interprétation, c'est l'absence du quantième 3 devant la « naissance d'Isis ». La date laissée inexpliquée par Ed. Meyer est parfaitement claire.

[illegible] rapport au lever [illegible] jusqu'au milieu du 4e [illegible] s'est mis alors à le [illegible]

[illegible] argumentation, un postulat [illegible] c'est l'assi- [illegible] solstice d'été. On [illegible] hiver en quoi on tomberait [illegible] Appeler « naissance du [illegible] plus haut degré de [illegible] comme si, [illegible] mais le jour, on en disait [illegible]

[illegible] « naissance du disque solaire » [illegible] Pourtant, à part le [illegible] phénomène cos- [illegible] attacher la déno- [illegible] son lever journa- [illegible] naïves [illegible] de la déesse [illegible] sortir de la fleur [illegible] représente bien [illegible] dont la rédaction [illegible] allusion à des [illegible] durant lesquels la [illegible] et aussi au jour de [illegible] est sorti du bouton de [illegible] nouvel an, ce doit [illegible] du premier lever [illegible] prévenir les points [illegible] à les subtilités [illegible] la variation calen- [illegible] Mercer, du [illegible] astronomique que [illegible] des epagomènes

entre deux années, il arrivait que la naissance des descendants de Ra précédait immédiatement celle de leur ancêtre. Cette anomalie devait choquer le gros bon sens populaire; d'où une tendance à remettre les choses dans un ordre plus logique, qui, à la longue, aura été consacré officiellement. Cette explication heurte, je le sais, une thèse chère à M. Meyer, d'après laquelle il n'y aurait pas eu de transition entre l'année lunaire égyptienne et l'année solaire presque parfaite de 365 jours. Mais sur ce point M. Meyer n'oppose aucun fait précis aux témoignages tardifs, mais formels et concordants, du Pseudo-Plutarque et du décret de Canope, sur l'existence d'une année de 360 jours, sans parler des documents indigènes qu'il n'est nullement interdit d'interpréter dans le même sens.

SUR UN SIGNE INDÉCHIFFRÉ DES MONNAIES SASSANIDES ET ARABO-PEHLVIES, PAR M. J. DE MORGAN[1].

On rencontre sur les drachmes royales des Sassanides, à partir du règne d'Hormisdas IV, dans le champ, à gauche, derrière l'effigie du prince, un signe singulier, que longtemps on a considéré comme étant un monogramme, et sur lequel, jusqu'à ce jour, la perspicacité des orientalistes s'était exercée sans succès. Ce signe, sur les monnaies d'Hormisdas IV, est soit isolé (fig. I, n° 3), soit suivi du mot AFZUTU (fig. I, n° 1), soit inscrit après le mot AFZUN (fig. I, n° 2).

Sous Chosroes II et ses successeurs, ce signe, qu'on rencontre sur presque toutes les médailles, précède toujours

1. Voir ci-dessus, p. 116.

AFZUTU (fig. I, nº 4) ; on le trouve sous Pourân-dokht, Hormisdas V, Chosroes III, Yezdedjerd III, ainsi que sur les drachmes arabes au type sassanide (fig. I, nº 5, Omar ben Obeïd Allah) et les hémi-drachmes des Ispehbeds du Thabéristân.

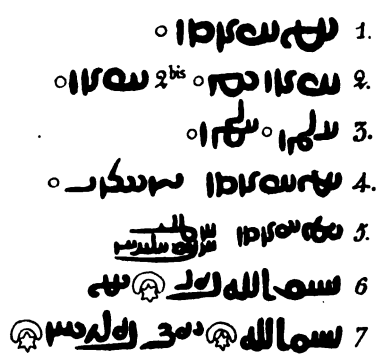

Fig. 1

Déjà Edw. Thomas, en 1850, signalait les difficultés de lecture qu'il rencontrait dans cette première partie des légendes sassanides : « Je suis désireux, dit-il [1], d'appeler l'attention sur un singulier monogramme, commun à ces médailles (arabo-sassanides) et à celles qui portent les emblèmes du culte du feu, monogramme qui, jusqu'à ce jour, a échappé à l'examen le plus attentif ; mais auparavant, je dois parler du mot AFZUT qui, associé à ce monogramme, semble devoir le précéder. La première mention qui soit faite de ce mot se trouve dans l'ouvrage de Longpérier [2] sur la classification des médailles sassanides, au sujet d'une monnaie attribuée à Chosroes I (A. D. 531) à partir de laquelle ce mot continue à être gravé sur les pièces d'Hormisdas IV et de Varahran VI, successeur de ce prince. Sur ces exemplaires, le mot AFZUT est placé près du cercle séparant le champ de la médaille de la marge et commence directement sous l'étoile, à gauche de l'effigie. Sur les monnaies attribuées à Chosroes II, on constate une modification dans la position occupée par l'étoile et par le monogramme qui nous intéresse et qui, désormais, se

1. The pehlvi coins of the early Mohammedan Arabs, dans *Journ. of the royal Asiatic Soc.*, t. XII, 1850, p. 287, note 1.

2. *Essai sur les monnaies des rois perses de la dynastie sassanide.* Paris, 1840.

trouve placé entre le cercle et le mot AFZUT.... Le monogramme est ensuite figuré sur toutes les classes de monnaies mazdéennes, mais il se montre sous tant de formes différentes qu'il est difficile de se rendre un compte exact de son ensemble. Parfois, les caractères qui le composent ressemblent aux lettres indéterminées des médailles de *Khoubous*; parfois aussi, ils semblent n'être autres que des lettres pehlvies assemblées en un seul groupe, combinaison dans laquelle ces lettres perdent la majeure partie de leurs caractères distinctifs. Dans ces conditions on peut lire : SMZ, AMZ (peut-être aussi : IDMN), etc... »

En 1843, Justhus Olshausen de Copenhague[1] avait fixé définitivement la valeur du mot AFZUT qu'il rapprochait du persan moderne *afzuden* et traduisait par *vivat*, *floreat*, *crescat*, mais ne donnait aucun sens au monogramme auquel cependant bien certainement se rapporte le mot AFZUT.

Après Edw. Thomas, les divers orientalistes qui se sont occupés de la question ont proposé des interprétations diverses. On a d'abord traduit ce monogramme par *zaman* = *tempus*, auquel se rapportait AFZUTU = *augeatur*. Stickel a proposé *Sim* et l'ensemble devenait *argentum auctum*. Wahl et Dorn sont d'avis de lire *gadman* et enfin *gadah* = majesté (v. Dorn, *Mél. asiat.*, t. III, 1857; Mordtmann), *Z.D.M.G.*, 1880, p. 129). On s'est arrêté à ce dernier sens et, dans ces derniers temps Drouin[2] traduisait l'ensemble par *Que sa majesté vive* ; mais, dit-il, rien ne justifie ces diverses lectures; car on ne trouve dans ce signe symbolique aucun des éléments du mot *gadah*. Il est certain, ajoute cet auteur, que ce signe inconnu représente un mot qui doit aller avec AFZUN. Si ce n'est pas le mot sémitique *Gadah*, ce doit être quelque chose d'équiva-

1. *Die pehlwi Legenden*, p. 25-26.
2. Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe, dans *Revue archéologique*, 1886.

lent ; aussi, faute de mieux, conservons-nous à ce monogramme cette signification.

Toutes ces hypothèses pêchaient par la base. Avant de proposer une traduction, il fallait d'abord étudier le groupe au point de vue épigraphique, chercher à connaître les lettres qui, à l'origine, ont été ses éléments constitutifs. C est à ce travail que je me suis livré, en examinant plusieurs milliers de ces drachmes tant sassanides qu'arabes, sur lesquelles se trouve le monogramme.

J'ai remarqué que si le type (fig. II, col. I, n° 1) le plus fréquent montre une parfaite liaison des éléments divers, il n'est pas rare de rencontrer des exemples de dissociation causés parfois par l'inhabileté du graveur (fig. II, Ve colonne, nos 4 à 7, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 22), parfois résultant de la connaissance qu'avait l'ouvrier de la valeur du groupe et par suite des lettres dont, régulièrement, il devait être composé. Dès lors il interprétait en séparant les lignes (fig. II, col. I, nos 3, 8, 14, 20), que souvent d'ailleurs il traçait assez gauchement.

Quoi qu'il en soit de l'ensemble (fig. II, col. I), il apparaît clairement que le centre est occupé par la lettre M (fig. II, col. I, nos 3, 4, 9, 14, 16 à 18, 21, 23, 24, 26 à 29), que la dernière lettre semble être un N (fig. II, col. I, nos 4, 5, 8, 9, 10, 16) ou Č (TCH) (fig. II, col. I, nos 1 à 3, 6, 8, 11 à 15, 17 à 29 et plus spécialement n° 7). Quant à la lettre initiale, on la peut lire A (fig. II, col. I, nos 1 à 3, 20, 21, 28, 29), S (fig. II, col. I, nos 8, 14, 17, 24, 26, 27) ou I (fig. II, col. I, nos 1, 2, 4, 8, 12, 13, 15, 16, 24, 25, 27).

L'indécision entre A et S, comme lettre initiale, déjà très grande quand on s'en rapporte à l'inspection des lignes de la (fig. 2) colonne I, devient plus embarrassante encore quand on compare ces groupes avec ceux qui, dans les monnaies arabes, figurent en pehlvi les mots AMIR (fig. II, col. V), SELIM (fig. II, col. IV), AZeMAN (fig. II, col.

VI). Cependant nous voyons, dans les diverses formes pehlvies du mot AMIR, la lettre A surmonter souvent la

I. 1-3. Khosroes II (monnaie royale).
4-6. Iezdedjerd III (—).
7-8. Khosroes II avec bism illah.
9-10. Iezdedjerd III avec bism illah.
11-12. Moawiyah.
13-15. Abdallah ben Zobeir.
16. Obeidallah ben Ziad.
17. Omar ben Obéid allah.
18. Selim ben Ziad.
19. Aumiah.
20. Abd el Melek ben Merwan.
21-22. Mohalleb ben Abou Sofrah.
23. Mouçeb ben Zobéir.
24. id.
25. id.
26. Khourchid (Tabéristân).
27. Zofràn —
28. Omar —
29. Séid ben Dalidj (Tabéristân).

II. 1-2. Hormizdas IV (monnaie royale).

III. KiRMAN. 1. Omar ben Obéid allah.
— 2-3. Aumiah.

IV. SeLiM. 1-5. Sélim ben Ziad.

V. AMIR. 1-2. Mo'âwiyah.
— 3. Abdallah ben Emir.
— 4-7. Abdallah ben Zobéir.
— 8-9. Abdel Mélek ben Merwân.

VI. AZéMAN. 1-2. Abdullah-i-Hazem.

VII. MeRUV. 1-2. Abdullah-i-Hazem.

Fig. 2.

lettre M, comme le fait a lieu dans la forme la plus usitée de notre monogramme.

Ces constatations portent à penser que c'est par la lettre A que débute le groupe et qu'on doit lire : A... MN.

Or, si nous comparons le monogramme type de Chosroes II (fig. II, col. I) à celui d'Hormisdas IV (fig. II, col. II), qui lui est de quelques années seulement antérieur, nous voyons nettement que le plus récent des deux n'est

[illegible] du premier, simpli- [illegible] I [illegible] est atrophiée : de [illegible] médailles d'Hor- [illegible] sous la forme d'un [illegible] des Arabes [illegible] époque, beaucoup [illegible] la lettre H [illegible] le D perdre [illegible] d'un trait légère- [illegible]

[illegible] qui viennent d'être [illegible] du monogramme d'Hormisdas IV est [illegible] de la ville et de la [illegible] qui montre que, [illegible] entre avant [illegible] de Merw, [illegible] fig. II, col. VII, [illegible] fig. II, col. VI, le Z vient [illegible] dans notre monogramme.

[illegible] est donc ARMN [illegible] d'Hormisdas IV, lecture qui [illegible] sous ses succes- [illegible] gravures fig. II, [illegible] permettent de décider, bien [illegible]

[illegible] paraît sur toutes les [illegible] arabo-pehlvies, dans la légende [illegible] mais on le voit aussi [illegible] de certaines pièces arabes, [illegible] qu'AFCUT. Il importait donc [illegible] inscriptions, car le contexte pou- [illegible] comprendre le sens du mot ARMN.

[illegible] se présente sous Hormisdas IV soit [illegible] précédé fig. I, n° 2 ou suivi du mot [illegible] N, mais quand il est placé au commencement de la

phrase, AFZUN est remplacé par AFZUTU (fig. I, n° 4) comme sous Chosroes II et ses successeurs. AFZUN, d'ailleurs, figure fréquemment seul (fig. I, n° 2 *bis*).

Sous les Arabes il occupe exactement la même place que sous Chosroes II ; le nom du gouverneur seul est changé (ex. : fig. I, n° 5) Omar ben Obeïd Allah) ; mais alors on le rencontre parfois dans les légendes marginales telle que celle d'Abd allah ben Zobeïr (fig. I, n° 6) du Musée britannique, *Bism illah* Be PiR [ouzèh] précédant le monogramme. Une autre légende sans monogramme (fig. I, n° 7) donne l'explication de la première qui est incomplète BiSM ILLaH AFiDeH Be PIRŌUČAN *Au nom de dieu Gloire au Victorieux.*

En cherchant dans les mots pehlvis dont le sens pouvait convenir et dont la composition fût épigraphiquement acceptable, mon attention avait été appelée par le mot AIRMaN qui, sauf la lettre I, répondait à ma lecture du signe ; mais cette chute n'était pas pour faire abandonner cette traduction. Je croyais pouvoir accorder à ce mot une valeur plus étendue que ne comporte sa signification anatomique et en raison du titre de *descendant des dieux* que se donnent les premiers Sassanides : *Minučetri men yezdan* et du titre *kadi* que prennent d'autres, du prix qu'attachaient ces princes à leur filiation divine, j'estimais pouvoir traduire ARMN AFZUTU par : « Que la puissance génitale du roi X s'accroisse » ou « se conserve ». Mais, contrairement à l'affirmation de Haug dans son dictionnaire [1], le mot AĪRMAN n'est pas avestique, et MM. Clermont-Ganneau, le colonel Allotte de La Fuÿe et E. Blochet que j'ai consultés à cet égard, ont été unanimes à me répondre que la valeur de ce terme ne prend aucun sens général dans les diverses langues sémitiques.

1. *An old pehlvi-pazand glossary* (by Destur Hoshangji Jamaspji Asa), edited by Martin Haug, Bombay, 1870, p. 50.

« Ce mot sémitique ne se trouve pas, et ne peut se trouver dans l'Avesta, m'écrit M. E. Blochet (lettre du 3 mars 1920).. Quant au sens de *procreator*, c'est une hypothèse qui me paraît invraisemblable et impossible ; *aïr* a en arabe classique une signification bien précise ; la racine ăra, à la seconde forme *ayyara*, a le sens de cohabiter avec une femme ; l'emploi de ces mots est plutôt rare. Il n'existe rien qui réponde au mot arabe *aïr* dans l'hébreu classique, dans l'hébreu talmudique, dans le syriaque ; mais du fait que ce mot existe en arabe et en pehlvi, il résulte naturellement, à mon sens, qu'il a existé dans le dialecte araméen auquel l'idiome des Sassanides a fait ses emprunts. Je ne vois point que ce mot, ou plutôt l'un des dérivés de la racine ăra, ait jamais eu le sens de procreator. Les lexiques classiques arabes citent bien l'expression *kana aïrouhou tawilan* pour dire : *Il a beaucoup d'enfants mâles* ; mais j'y vois plutôt, si j'ose dire, un sémantisme de corps de garde. »

Il y avait donc lieu d'abandonner cette hypothèse et quelques jours plus tard (lettre du 12 mars 1920), M. E. Blochet m'écrivait une nouvelle lettre que je considère comme réglant définitivement la question :

« Il existe dans le vocabulaire persan, dit-il, un mot qui, suivant moi, explique d'une façon satisfaisante le groupe AKMN que vous lisez sur les monnaies des Sassanides. C'est le mot KHRMN qui lui correspond lettre pour lettre, et dont la prononciation actuelle est *khirman* ou *kharman* ; cette vocalisation est suspecte, car il s'est produit des altérations sensibles du vocalisme dans certains mots, depuis les époques anciennes du VIIIe et IXe siècle, jusqu'à nos jours. Khirman ou kharman en persan moderne signifie : récoltes, céréales ; mais cette signification est certainement secondaire, car un dictionnaire persan composé aux Indes, le *Bahar-i-Adjam*, le traduit par le mot arabe *daulat*, lequel, comme vous le savez, signifie l'exercice de la puissance

souveraine. *Khourman* représente une forme achéménide *hu-ram-ana* « qui donne un bon plaisir », d'où la puissance et la fortune. Le sens de fortune matérielle s'est conservé dans l'expression persane *khourman soukhtè*, littéralement, « qui a brûlé son khourman » et qui se traduit par « homme sans le sou ». La fortune chez les ruraux consistant surtout dans leurs récoltes de blé, il est très naturel que ce mot khourman ait abouti au sens dérivé qu'il possède dans la langue moderne. Ce mot est dérivé de la même racine *ram* que le persan khourram, agréable, lequel est en perse achéménide *hu-rama*, avec le même sens que *hu-ram-ana*.

« Il s'en suit à mon avis que khourman signifie, partout où il se trouve, pouvoir temporel, ce qui me semble bien concorder avec le sens des passages que vous avez pris la peine de me signaler. »

L'explication de M. E. Blochet me semble être parfaitement acceptable ; pour rendre exactement le sens de *kharman* tel que ce mot est gravé sur les monnaies, il faudrait adopter le mot arabe qui comprend la richesse, la force et le pouvoir, qualités qui, en Orient, ne font qu'un. Nous le rendrons par *puissance*, bien que ce terme ne réponde pas exactement à ma pensée, et les légendes deviendront :

(Fig. I, n° 3) ARMaN AUHRa MaZDI.
La puissance d'Hormisdas.
(Fig. I, n° 4) ARMaN AFZUTU KHOSROUI.
Que grandisse la puissance de Khosroes.
(Fig. I, n° 5) ARMaN AFZUTU AUMaR I AUBITALAAN.
Que grandisse la puissance d'Omar fils d'Obeïd-Allah.
(Fig. I, n°s 6 et 7) BISM ILLaH AFiDeH
Be PiROUZAN ARMaN.
Au nom de dieu gloire au puissant victorieux.

En terminant, je ferai observer que le mot *pecus* a joué dans nos langues de l'Occident le même rôle que le mot

harman chez les Persans et que je serais plus tenté de croire que tous, comme pécule, pécuniaire, sont des dérivés secondaires de *pecus* : richesse et pouvoir doivent être considérés comme descendants de l'expression simple primitive : Récolte. Dans les plus anciens dialectes persans encore parlés de nos jours, en kurde ainsi qu'en persan, on rencontre le mot *kharman* désignant l'aire sur laquelle on écrase la paille pour en extraire le blé (cf. J. de Morgan, *Mission en Perse. Études linguistiques*, t. I). Le mot kharman usité sous les Sassanides pour exprimer le pouvoir, la richesse, la puissance, a été remplacé par le terme arabe *dôlet*, mais il est resté en persan moderne avec sa valeur primitive.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil présente à l'Académie au nom des auteurs :

1° Le *sceau d'Ur Ê Innanna sur un tronc de cône étiquette. — Étude comparative des sceaux de cette époque*, par Allotte de La Fuÿe, correspondant de l'Académie (extrait de la *Revue d'assyriologie*, XVII, 1-26) ;

2° *Moïse et la Genèse, d'après les travaux de M. le professeur Édouard Naville*, par E. Doumergue, doyen honoraire de la Faculté libre de théologie protestante de Montauban, pp. xv-121.

M. Cl. Huart présente en ces termes un ouvrage de M. S. Flury intitulé : *Islamische Schriftbänder* (Bâle et Paris, 1920) :

« Le caractère décoratif des inscriptions arabes en lettres dites koufiques est bien connu, surtout ce qu'on appelle le koufique fleuri, où des motifs stylisés viennent s'ajouter au corps même de la lettre et présentent un ensemble touffu, agréable à l'œil, qui fait le désespoir de l'épigraphiste. M. Samuel Flury, professeur à Bâle, a résolu d'étudier le développement progressif de cette ornementation ; il a pris comme point de départ les inscriptions d'Amida, aujourd'hui Diarbékir, qui sont du xie siècle de notre ère, et il y a joint comme terme de comparaison, des inscriptions de Kairouan, de Magyâfâri-

qin en Mésopotamie et de Lirmidh en Perse. Il y analyse, avec la plus grande minutie et la plus parfaite exactitude, les formes que prennent les lettres de l'alphabet sous la fantaisie des artistes ornemanistes ; c'est le premier essai méthodique que l'on ait fait dans cet ordre de recherches. Une profonde connaissance du sujet et une comparaison des monuments classés par périodes ont permis à M. Flury de constituer l'histoire du développement de cet art spécial des bandeaux ornementaux dans l'architecture musulmane, à l'époque envisagée. »

SÉANCE DU 23 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Cuq achève sa communication sur les pierres de bornage babyloniennes du British Museum [1]. Ce sont des galets ovoïdes ou de petits blocs de pierre arrondis au sommet. Ils portent des bas-reliefs figurant les symboles de certaines divinités et une inscription dont la clause finale contient des imprécations contre celui qui détruirait la pierre ou la ferait disparaître. La collection du British Museum; formée depuis plus d'un demi-siècle, comprend 23 bornes dont les inscriptions étaient pour la plupart restées inédites. Elle a été récemment publiée par L. W. King, qui y a joint 12 tablettes de pierre et 2 cippes commémoratifs en forme de pierres de bornage.

En rapprochant cette collection de celle du Louvre publiée par le P. Scheil, en y joignant quelques unités conservées à Berlin et à Philadelphie, M. Édouard Cuq a pu déterminer l'usage qu'on a fait de ces pierres, du XIVe au VIIe siècle avant notre ère. Elles ont pour objet principal de placer sous la protection des dieux une terre donnée par le roi à un particulier ou à un temple et acquise par lui d'une de ces tribus kassites qui, après la conquête de la Babylonie, s'étaient établies dans la région frontière de la Perse occidentale. Ces tribus

1. Voir *Journal des Savants*, 1921.

pratiquaient le régime de la propriété collective, alors que les Babyloniens connaissaient depuis longtemps la propriété privée. Pour garantir le donataire contre les réclamations des gens de la tribu, on les menaçait de la colère des dieux.

La donation royale de terres était parfois accompagnée d'un acte de franchise, ou, lorsqu'elle était faite à un prêtre, de l'attribution d'une part des revenus du temple auquel il était attaché. L'usage des pierres de bornage a été étendu, dans des cas exceptionnels, à la protection de la propriété privée.

M. Huart présente quelques observations.

Le Président rappelle que les pouvoirs de M. Élie Berger comme conservateur du Musée Condé sont expirés.

L'Académie, à l'unanimité, décide de présenter à nouveau M. Élie Berger au choix de l'Institut pour une période de trois ans.

M. Charles Diehl communique une note de M. Gabriel sur les fouilles de Foustat [1].

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. P. Girard donne lecture de quelques pages concernant le mot prêté par Aristote à Périclès (*Rhét.* I, 7, 34 ; III, 10. 7), dans l'éloge funèbre qu'il avait fait des morts de la guerre de Samos, en 439 : « L'année a perdu son printemps ». Une expression semblable est attribuée par Hérodote (VII, 162) à Gélon, tyran de Syracuse, et l'opinion actuellement admise est qu'Hérodote a plagié Périclès. Il semble, au contraire, que ce soit Périclès qui ait reproduit le mot de Gélon, simple proverbe sicilien, qu'il connaissait sans doute par Hérodote. C'est ainsi qu'il l'aurait fait sien par une application nouvelle, plus poétique et plus touchante.

MM. Théodore Reinach, Maurice et Alfred Croiset présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES FOUILLES DE FOUSTAT, PAR M. A. GABRIEL.

Al-Foustat ou Misr, la première capitale de l'Égypte musulmane, s'étendait au Sud du Caire, entre le Nil et le Mokattam ; Djami Amrou et Kasr-ach-Cham survécurent seuls à la ruine de la cité : encore la mosquée fondée par le conquérant Amr-ibn-al-As ne conserve-t-elle que de rares éléments de ses dispositions primitives. Les maisons voisines, d'époque récente, forment en bordure du fleuve, le quartier Masr-al-Attikat, le vieux Caire. A l'Est, jusqu'à Aïn-as-Sira, l'emplacement de Foustat n'est plus marqué aujourd'hui que par des koms ou collines de décombres qui s'étendent depuis la montagne de Yachghour jusqu'à la hauteur de Saint-Georges.

On sait que la ville d'Al-Foustat connut, du VIIe au XIe siècle, une prospérité extraordinaire. La fondation d'Al-Kahirat marqua le commencement de son déclin et elle fut en partie abandonnée lors des épidémies et de la disette qui désolèrent l'Égypte au temps d'Al Moustansir. L'incendie ordonné par Chawar, en 504 de l'hégire, devant la menace d'Amaury, en consomma la ruine définitive.

Il semble qu'un destin implacable ait poursuivi la malheureuse cité jusqu'à sa destruction totale. Déjà, pendant que le feu la consumait, les esclaves et les gens de la flotte pillaient ses plus riches demeures ; dans les années qui suivirent, on tira de ses décombres, par une exploitation méthodique, les matériaux utiles aux constructions du Caire ; et plus tard, alors que les débris de toute sorte s'amoncelaient sur les fondations des maisons, les cher-

cheurs de briques vinrent pendant des siècles s'approvisionner à Foustat.

D'autre part, les koms, en partie constitués de débris organiques, fournissent à bon compte un engrais excellent ou sabakh ; des entreprises se formèrent pour son extraction ; des sociétés industrielles purent louer ou même acheter des parcelles de terrain qu'elles exploitèrent au mieux de leurs intérêts sans se soucier en rien de conserver les antiquités découvertes ; enfin de vastes étendues furent abandonnées aux carriers qui firent disparaître jusqu'aux derniers vestiges des constructions du moyen âge.

Telle était la situation déplorable de ce site archéologique lorsqu'en 1912 Ali Bey Bahgat, conservateur du Musée de l'art arabe, prit la direction des travaux.

Il ne pouvait songer à poursuivre des fouilles suivant les méthodes ordinaires ; la surface à découvrir et la hauteur des koms eussent exigé un budget considérable. Aussi résolut-il d'utiliser au mieux des recherches archéologiques les travaux de déblai des entrepreneurs de sabakh.

Il fixa la répartition des chantiers qui s'ouvrirent en des points convenablement choisis, sur l'emplacement d'Al Askar, d'Al Kataï jusqu'à Aïn-as-Sira à l'Est et à Kom Ghourab au Sud. Au centre même d'Al Foustat, on déblaya jusqu'au roc une surface de plus de 100.000 mètres carrés. Une surveillance efficace des travailleurs assura la conservation des moindres débris des constructions du moyen âge, et le plan d'une importante région de la ville apparut avec netteté. En outre, une quantité considérable de poteries de toutes sortes était recueillie et venait remplir des salles entières du Musée de l'art arabe, collection unique pour l'histoire de la céramique orientale et qui fera l'objet d'une publication spéciale : les différentes espèces des productions locales y sont représentées par des séries complètes, depuis les poteries grossières jusqu'aux pièces les plus fines, richement décorées d'ornements floraux, de

reproductions d'hommes ou d'animaux. Des inscriptions historiques, des blasons d'émirs, de sultans et de hauts dignitaires donnent à quelques-unes d'entre elles une valeur inestimable. Des chapiteaux de marbre, des ornements de stuc, des objets mobiliers de toute sorte, des papyrus, dont deux notamment remontent au début du IIe siècle de l'hégire, sont venus également enrichir les collections du musée.

Appelé par Ali Bey à collaborer avec lui à la publication de ces découvertes, nous préparons actuellement un premier fascicule consacré exclusivement à l'architecture.

Certes la fouille de Foustat n'offre point au visiteur un état de conservation comparable à celui de Pompéi, de Délos, ou même de Priène. Les maisons les plus complètes ne conservent guère que sur un mètre ou deux de hauteur, rarement davantage, leurs murs de briques : en bien des points on ne retrouve, sur le banc de rocher, que des traces de mortier et quelques fragments de briques ; la voirie toutefois a pu être restituée sans trop de difficultés. Ce n'est qu'un réseau de rues et de ruelles étroites, formant des îlots d'un nombre variable de maisons.

De celles-ci nous avons relevé et étudié différents types, qui présentent tous un certain nombre de dispositions communes. En général, une cour centrale, pourvue d'un faskiyat ou bassin, groupe autour d'elle les portiques et les différentes chambres. Dans les maisons les plus modestes, ces divers éléments se réduisent au minimum ; dans les plus riches et les plus vastes, les bassins se multiplient, alimentés par un jeu souvent complexe de canalisation de terre cuite. L'eau courante des rigoles coulait en cascades sur des chazerouan ; autour des bassins, des fosses creusées dans le rocher et remplies de terre végétale permettaient la culture des fleurs et des arbustes. Des puits forés à travers le rocher jusqu'à la nappe souterraine servaient à

remplir les réservoirs d'où l'eau était distribuée à travers la maison : la disposition des portiques et des madjlis (salles) montre que les constructeurs étaient guidés par le souci d'assurer à ces demeures une fraîcheur agréable.

Ces maisons possédaient pour la plupart un rez-de-chaussée et un premier étage. On y observe le soin particulier qui a présidé à l'aménagement des cabinets, des fosses d'aisances et des puisards, creusés dans le rocher, en bordure de la rue, pour en faciliter la vidange.

Des restes assez importants de décoration murale ont été retrouvés : quelques-uns, en stuc, rappellent les ornements de la mosquée d'Ibn Touloun ; pour d'autres, ils fournissent des exemples d'une technique dont l'Égypte ne possède point d'autre exemple : ce sont des fragments de briques hourdées au plâtre suivant un dessin géométrique et qui ne se peuvent comparer qu'avec certaines productions de l'Iran.

Le plan des maisons pose lui-même différents problèmes : nous nous proposons d'y rechercher la part des influences hellénistiques ou coptes et celle des traditions mésopotamiennes. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler l'importance que présentent ces fouilles pour l'histoire générale de l'art.

Il nous est possible d'assigner à ces constructions une date assez précise. Des analogies de technique avec les mosquées d'Ibn Touloun et de Al-Hakim permettraient, à elles seules, de les faire remonter au IXe-Xe siècle : il n'est pas douteux, en tous cas, qu'elles ne soient contemporaines de la période de prospérité d'Al Foustat.

En outre, une découverte intéressante, aussi bien pour notre étude que pour la topographie générale du Caire, nous fournit des précisions nouvelles. On sait que Salah-ed-Dine entreprit de réunir Al Kahirat et Al Foustat dans une enceinte unique. M. Paul Casanova, dans son mémoire sur la topographie du Caire, avait fixé approximativement,

d'après les textes arabes, la direction de cette muraille qui limitait Foustat à l'Est. Son hypothèse se trouve pleinement vérifiée par la mise à jour de ce mur d'enceinte : depuis l'aqueduc de la citadelle jusqu'aux carrières voisines de Kom Ghourab, Ali Bey a retrouvé des portions d'étendue variable des œuvres basses de cette courtine, flanquée de tours demi-circulaires : par l'appareil et la technique, ce rempart est en tous points analogue à celui qui avoisine Bourdj Zafr, au Nord-Est du Caire.

Or ce mur de Saladin coupe d'une manière arbitraire des îlots de maisons, et des détails de construction prouvent que lorsqu'il fut édifié, vers 1175, ces demeures étaient déjà ruinées. On en peut donc conclure avec certitude que, pour la grande majorité, les quartiers dégagés remontent à l'époque des Toulounides et des Fatimides.

Ainsi se trouve enrichi le domaine de nos connaissances touchant les productions artistiques des premières dynasties musulmanes de l'Égypte. La mosquée d'Ibn Touloun n'est plus l'exemple unique, mais un peu spécial, auquel devait se rattacher toute étude sur les origines de l'art islamique. L'architecture privée voit s'ouvrir un chapitre nouveau de son développement qui complète et vérifie d'autres découvertes, notamment celles de la mission Sarre-Herzfeld en Mésopotamie et de notre collègue H. Viollet à Samara.

En outre, les fouilles de Foustat offrent de nombreux exemples de bains, d'établissements industriels, tels que moulins, huileries, fours de potiers : leur étude pourra apporter d'utiles indications sur l'exercice du commerce et de l'industrie en Égypte au moyen âge.

Tels sont, sommairement résumés, les résultats essentiels auxquels huit années de travail méthodique ont conduit Ali Bey Bahgat. Pour ce savant modeste, ami de notre pays, ce sera certainement une joie et un réconfort de voir l'Académie s'intéresser à ses travaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Camille Jullian, ses *Notes gallo-romaines*, LXXXVI et LXXXVII (extrait de la *Revue des études anciennes*, XXII, nos 2 et 3).

Il présente également, de la part de l'auteur, un ouvrage de M. Pasquale Gastaldi-Millelire, intitulé : *Interpretazione di antichissimi documenti archeologici della Sardegna. Studi e ricerche.* Dispensa 1a, con due tavole litografiche. Scarabei egiziani. Placca egiziana (Cagliari, in-8o, s. d.).

SÉANCE DU 30 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Prosper Alfaric, professeur à l'Université de Strasbourg, lit une étude intitulée : *Zoroastre avant l'Avesta.* Il soutient que la théologie zoroastrienne, qui a été connue des Grecs, longtemps avant l'ère chrétienne, différait profondément de celle du recueil avestique, formée beaucoup plus tard, qu'elle se présentait comme une œuvre hellénique, étroitement apparentée à celle d'Orphée, et qu'elle faisait tout provenir d'un principe unique de qui naissaient deux frères ennemis.

MM. Croiset, Cumont, Salomon Reinach, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq présentent des observations.

M. Babelon rend compte à l'Académie des résultats de l'exploration archéologique entreprise en Arabie, au nom de la Société française des fouilles archéologiques, par les PP. Dominicains Jaussen et Savignac, de l'École biblique de Jérusalem. Ces savants et courageux explorateurs ont rapporté de la région comprise entre le golfe d'Akaba et Médine, sur la route des pèlerins de la Mecque, près de huit cents inscriptions nabatéennes, minéennes et autres, des tribus arabes antérieures à l'islamisme. Leur voyage entrepris avant 1914 n'avait pu encore être signalé jusqu'ici, à cause des événements.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 6 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Homolle dépose sur le bureau le compte rendu de la première session annuelle du Comité de l'Union académique internationale et ajoute quelques mots sur la publication du *Corpus* des vases antiques d'argile dont la direction est confiée à notre confrère M. Pottier.

M. Homolle lit ensuite une lettre de M. Ch. Picard sur l'état des fouilles que poursuit actuellement l'École d'Athènes.

M. Clermont-Ganneau donne lecture d'une communication sur le faux messie Barcochébas[1].

Moins de soixante ans après la prise de Jérusalem et la destruction du temple par Titus éclata en Palestine une nouvelle et formidable insurrection, sursaut final du nationalisme juif cherchant à se ressaisir. C'est là qu'apparaît la grande figure historique de Barcochébas, chef du mouvement, le fameux « Fils de l'étoile » proclamé et se proclamant lui-même le messie annoncé par les Prophètes. Les détails du dernier acte de cette tragédie, où sombra définitivement la chose juive, nous ont été

1. Sera publiée dans la *Revue Biblique*, 1920, pp. 530-555.

conservés dans les documents juifs et chrétiens. M. Clermont-Ganneau étudie spécialement ces derniers et en particulier l'épithète énigmatique de ὁ μονογενής, littéralement « le fils unique », qui y est appliquée à Barcochébas. Il écarte les diverses hypothèses proposées jusqu'ici et substitue à la leçon fautive des manuscrits le mot graphiquement similaire ὁμοιογενής ou ὁμογενής, ayant trait au fait que les Juifs révoltés contre les Romains attaquaient aussi les Judéo-chrétiens, de *même race* qu'eux, lorsque ceux-ci refusaient de marcher avec eux contre l'ennemi commun.

MM. Homolle et Cumont présentent quelques observations.

M. Chabot lit une note du R. P. Villecourt sur la date et l'origine des homélies spirituelles attribuées à Macaire [1].

M. Babelon communique à l'Académie un rapport de M. le Dr L. Carton, sur la découverte faite par ce dernier d'une fontaine antique à Carthage [2].

MM. Salomon Reinach et Cagnat présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

LA DATE ET L'ORIGINE DES « HOMÉLIES SPIRITUELLES » ATTRIBUÉES A MACAIRE,

PAR LE P. L. VILLECOURT, O. S. B.

Un mysticisme élevé uni à une morale très pure, un don d'observation pittoresque qui s'étend à la nature et à toutes les conditions de la vie humaine, communiquent

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

au recueil connu sous le nom d'*Homélies spirituelles* [1] un charme singulier. L'attribution de ces Homélies à Macaire, l'ascète égyptien, soulève des difficultés, en raison surtout du silence des contemporains. Le R. P. Stiglmayr, le dernier critique qui a étudié la question [2], abaisse indûment à l'époque byzantine la rédaction des Homélies ; il en fait un conglomérat disparate de fragments anciens et nouveaux. En réalité, les Homélies forment un tout de pensée bien homogène.

Un argument littéraire qui a échappé jusqu'ici à l'attention des critiques me paraît jeter sur l'origine des *Homélies spirituelles* une lumière inattendue.

Deux séries de propositions concernant l'hérésie des Messaliens ou Euchites nous ont été conservées, l'une dans le traité *De haeresibus* [3] de saint Jean Damascène (VIIIe s.), et l'autre dans celui *De receptione haereticorum* [4] de Timothée, prêtre de Constantinople (début du VIIe s.). Ces propositions permettent des rapprochements avec les Homélies, d'où l'on peut espérer la solution définitive du problème.

La série du *De haeresibus* est intitulée : κεφάλαια τοῦ τῶν Μασσαλιανῶν δυσσεβοῦς δόγματος ἀναληφθέντα ἐκ βιβλίου αὐτῶν ; elle comprend 18 propositions. Or deux propositions, la 2e et la 18e, sont extraites certainement et directement des *Homélies spirituelles*, comme on peut s'en rendre compte par la comparaison des textes :

1. Homiliae I-L : Migne, *P. G.*, t. XXXIV, col. 449-822. — Homiliae LI-LVII : G. L. Marriott, *Macarii Anecdota. Seven unpublished Homilies of Macarius*. Cambridge, Harvard University Press, 1918.

2. Jos. Stiglmayr, S. J., *Sachliches und Sprachliches bei Makarius von Ægypten* (1912).

3. *P. G.*, t. XCIV, col. 729-732.— Fr. Diekamp, *Der Mönch und Presbyter Georgios, ein unbekannter Schriftsteller des 7. Jahrhunderts*, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, IX (1900), p. 20-21.

4. *P. G.*, t. LXXXVI, col. 48-52.

Jean Damasc., prop. 18 :	Hom., VIII, l. 1-5 :
ὅτι τοῖς εὐχομένοις δύναται φανεροῦσθαι ὁ σταυρὸς ἐν φωτὶ, καὶ κατά τινα καιρὸν εὑρεθῆναι ἄνθρωπον παρεστῶτα τῷ θυσιαστηρίῳ, καὶ προσηνέχθαι αὐτῷ τρεῖς ἄρτους δι' ἐλαίου πεφυρμένους.	Πλὴν ἐπεφάνη τισὶ τὸ σημεῖον τοῦ σταυροῦ διὰ φωτὸς, καὶ προσεπάγη τῷ ἔσω ἀνθρώπῳ, ἄλλοτε πάλιν ἐν τῇ εὐχῇ, ὡς ἐν ἐκτάσει γέγονεν ὁ ἄνθρωπος καὶ εὑρέθη εἰς θυσιαστήριον ἑστὼς ἐν ἐκκλησίᾳ, καὶ προσηνέχθησαν τῷ τοιούτῳ ἄρτοι τρεῖς ὡς δι' ἐλαίου ἐζυμωμένοι.
Jean Damasc., prop. 2 :	Hom. XXVII, 19 (col. 708 A 4-11) :
ὅτι ὁ Σατανᾶς καὶ οἱ δαίμονες κατέχουσι τὸν νοῦν τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἡ φύσις τῶν ἀνθρώπων κοινωνική ἐστι τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας.	Πάντως πνεύματα εἰσι πονηρὰ, ὁ Σατανᾶς καὶ οἱ δαίμονες, κατέχοντες τὸν νοῦν, καὶ περισκελίζοντες τὴν ψυχήν. Ὁ γὰρ πολύπλοκος διάβολος ἔχων μάγγανα, καὶ τρίθυρα καὶ ποικιλίαν πολλὴν, κατέχει τὰς νομὰς τῆς ψυχῆς καὶ τοὺς λογισμοὺς, καὶ οὐκ ἐᾷ ὀρθῶς προσεύχεσθαι καὶ προσεγγίζειν θεῷ, ἐπειδὴ αὐτὴ ἡ φύσις κοινωνική ἐστι τῶν δαιμόνων καὶ τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας.

Quatorze autres propositions messaliennes de saint Jean Damascène se retrouvent à des degrés divers dans les *Homélies spirituelles*. Trois d'entre elles, les propositions 1, 3 et 16, qui en dépendent substantiellement, correspondent aux trois phases de la lutte entre Dieu et Satan pour la conquête de l'âme.

1° La domination diabolique. C'est une union personnelle de Satan avec l'âme, qui agit en elle ἐν πάσῃ δυνάμει καὶ αἰσθήσει (Hom. XVI, 1 ; col. 613 B 9-10). Ἡ ἁμαρτία τῇ ψυχῇ μεμιγμένη ἐστὶν, ἐχούσης ἑκάστης ἰδίαν φύσιν (Hom. II, 2 ; col. 464 D 9-10)[1]. Le péché est alors réellement l'âme de l'âme (Hom., I, 6 ; col. 456, C l. ult. ; XV, 35, l. 3).

1. Cf. saint Jean Damascène, prop. 5.

Jean Damasc., prop. 1 :

(= Timothée, prop. 1 ; Hom. XV, 35; col. 600 A 9-11, A l. ult.-B 3) ὅτι συνοικεῖ τῷ ἀνθρώπῳ ἐνυποστάτως ὁ Σατανᾶς, καὶ κατὰ πάντα κυριεύει αὐτοῦ.

1. Hom. VI, 5; col. 521 B 4-8 :

ὁμοίως δὲ καὶ ὁ Σατανᾶς, καὶ αἱ δυνάμεις καὶ οἱ ἄρχοντες τοῦ σκότους, ἀπὸ τῆς παραβάσεως τῆς ἐντολῆς, ἐνεκάθισαν εἰς τὴν καρδίαν, καὶ εἰς τὸν νοῦν καὶ εἰς τὸ σῶμα τοῦ Ἀδάμ, ὡς εἰς θρόνον ἴδιον.

2. Hom., II, 1 et 2.

2° La lutte de la grâce (Esprit-Saint) et du péché (Satan) dans l'âme pour la domination. Le péché, c'est ἡ γὰρ ἁμαρτία ἡ παρελθοῦσα δύναμίς τις οὖσα λογικὴ τοῦ Σατανᾶ καὶ οὐσία (Hom. XV, 49; col. 609 B 7-9). La grâce, c'est τὴν θείαν φύσιν τοῦ ἁγίου Πνεύματος (Hom. XXIV, 4 ; col. 665 A 7), ἡ τοῦ θείου Πνεύματος δύναμις (Hom. XXIV, 3 ; col. 664 C 12).

Jean Damasc., prop. 3 :

ὅτι συνοικοῦσιν ὁ Σατανᾶς καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐν τῷ ἀνθρώπῳ· καὶ ὅτι οὐδὲ οἱ ἀπόστολοι καθαροὶ ἦσαν τῆς ἐνεργουμένης ἐνεργείας [1].

1. Hom. XVI, 6; col. 617 B 1-2.

οὕτως καὶ ἐν τῇ ψυχῇ ἐστιν ἡ ἁμαρτία ὁμοίως δὲ καὶ χάρις θεοῦ σύνεστι μηδὲν ἀδικουμένη. *Cf.* Hom. XVII, 4; col. 625 D 7-10.

2. L'action simultanée des « deux πρόσωπα » (grâce ou lumière, péché ou ténèbres) ἐν τῷ νῷ (Hom. XVII, 6), ἔσωθεν (Hom. XXVI, 15), ἐν τῇ ψυχῇ (Hom. XXVI, 18), ἐν τῇ καρδίᾳ (Hom. XL, 7).

Une confirmation littéraire de cette troisième proposition messalienne nous est fournie par Diadoque de Photiké (l'un des huit évêques de la vieille Épire qui signèrent en 457 la lettre à l'empereur Léon)[2]. Il dit au chapitre LXXX de son traité *De perfectione spirituali*[3] (cf. chap. LXXVI,

1. Cf. Hom. XVII, 7 ; col. 628 D 1-2.

2. Mansi, t. VII, col. 619. Cf. *Byzantinische Zeitschrift*, t. XXII (1913), p. 165.

3. *P. G.*, t. LXV, col. 1196. — Weis-Liebersdorf, Διαδόχου ἐπισκόπου Φωτικῆς τῆς Ἠπείρου τοῦ Ἰλλυρικοῦ κεφάλαια γνωστικὰ ρ' (Leipzig, 1912).

l. 1-3 ; et chap. LXXVIII, col. 1195 D 6-8) : Qui aiunt « duas personas », spiritum scilicet gratiae et spiritum peccati, in cordibus fidelium simul insidere, ex eo quod evangelista dixit : Et lux in tenebris lucet et tenebrae eam non comprehenderunt [1], opinionem suam probare volunt, dicentes non inquinari divinum splendorem spiritus mali congressu, quomodocumque divinum in anima lumen ad tenebras daemonis propius accedat [2]. Cette phrase répond trop exactement à la doctrine des *Homélies spirituelles* pour que Diadoque ne les ait pas en vue.

3° L'action plénière du Saint-Esprit dans l'âme ἐν αἰσθήσει πάσῃ καὶ πληροφορίᾳ [3], ἐν πάσῃ πληροφορίᾳ καὶ πάσῃ ἐνεργείᾳ [4], sera le fruit de la persévérance dans la prière, comme autrefois parmi les Apôtres au cénacle ; elle aura pour résultat l'extirpation du péché et l'ἀπαθεία (Hom. XXVI, 2) [5] : Εὐξώμεθα τοίνυν καὶ ἡμεῖς ἐν πληροφορίᾳ καὶ αἰσθήσει μεταλαβεῖν τοῦ ἁγίου Πνεύματος... καὶ τοῦ λοιποῦ ἀποστραφῆναι ἀφ' ἡμῶν τὸν θυμοκτόνον ὄφιν (Hom. XXXVII, 7, l. 1-4).

Quand descendra le Saint-Esprit, l'âme céleste, création du feu divin [6], deviendra à son tour l'âme de l'âme. Ce sera l'apothéose : ἀποθεοῦται γὰρ ὁ ἄνθρωπος (Hom. XXVI, 2, l. ult. ; cf. Hom. XV, 35 ; col. 600, B 5) [7].

Jean Damasc., prop. 16 :	1. Hom. XXXII, 6 ; col. 737, B l. ult. — C 4 :
ὅτι δύο δεῖ κτήσασθαι τὸν ἄνθρωπον ψυχάς, φασί· μίαν τὴν κοινὴν ἀνθρώποις, καὶ μίαν τὴν ἐπουράνιον.	ἵνα καὶ σὺ ὁ χοϊκὸς δέξῃ τὴν ἐπουράνιον ψυχήν. Καὶ ὅταν ἡ ψυχή σου κοινωνήσῃ τῷ Πνεύματι,

1. Cf. Hom. XIV, 5 ; col. 617 A 2-4, et Hom. XVII, 5, l. 1-5.
2. Cf. Hom. VII, 2 ; col. 524 D 3-6, et Hom. XI, 13.
3. S. Jean Damasc., prop. 7.
4. S. Jean Damasc., prop. 17.
5. Cf. Timothée, prop. 2 et 3.
6. S. Jean Damasc., prop. 11 ; cf. Hom. XI, 2 ; col. 545 C 3-7.
7. Cf. Timothée, prop. 11.

καὶ εἰσέλθῃ ψυχὴ ἐπουράνιος εἰς τὴν ψυχήν σου, τότε εἶ τέλειος ἄνθρωπος ἐν θεῷ καὶ κληρονόμος καὶ υἱός.

2. Hom. XII, 1, l. 1-6 ; 2, l. 1-3 ; 6, l. 1-4.

Les 18 propositions étant données comme extraites du Livre des Messaliens, ce livre ne peut être que les *Homélies spirituelles*. Deux propositions, la 14e et la 15e, ne s'y retrouvent pas ; on n'y trouve pas non plus explicitement la 13e (cf. Hom. XXVI, 22, l. 1) ; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, parce que les *Homélies spirituelles*, telles que nous les avons, ne représentent plus intégralement la collection primitive [1].

Le second *syllabus* antimessalien, conservé par le prêtre Timothée, comprend dix-neuf propositions ; les plus caractéristiques sont les deux que voici :

Timothée, prop. 6 :
(2e partie)

καὶ ὅτι ἡ θεία φύσις τρέπεται καὶ μεταβάλλεται εἰς ὅπερ ἂν ἐθέλῃ καὶ βούλεται, ἵνα συγκραθῇ ταῖς ἑαυτῆς ἁγίαις ψυχαῖς.

1. Hom. IV, 11, l. 4-10 :

Πόσῳ μάλλον αὐτὸς ὢν ὡς θέλει καὶ ὃ θέλει, διὰ χρηστότητα ἄφραστον καὶ ἀγαθότητα ἀνεννόητον, μεταβάλλει καὶ σμικρύνει καὶ ἐξομοιοῖ ἑαυτὸν, σωματοποιῶν κατὰ χώρησιν, ταῖς ἁγίαις καὶ ἀξίαις πισταῖς · ἵνα ὁραθῇ αὐταῖς ὁ ἀόρατος [2].

2. Hom. IV, 9, l. 6-9 :

ἵνα συνενωθῆναι δυνηθῇ τοῖς ὁρατοῖς αὐτοῦ κτίσμασιν.

1. Cf. Hom. XII, 6 et 7, deux interrogations dont les réponses appropriées manquent.

2. Sur cette métamorphose de la nature divine pour se rendre visible et s'unir aux créatures, cf. Jos. Stoffels, *Die mystische Theologie Macarius des Aegyptens und die ältesten Ansätze christlicher Mystik*, Bonn, 1908, p. 63, 71-72, 124-125, 153.

3. Hom. IV, 12, l. 7-8 :

Πάντα εὔκολα αὐτῷ καὶ εὔχερη εἰς ἃ θέλει μεταμορφουμένῳ ταῖς ἀξίαις αὐτοῦ καὶ πισταῖς ψυχαῖς.

Timothée, prop. 7 : (2e partie) [1]	Hom. VI, 5 ; col. 521, B 8-9, B 12-C 3
καὶ ὅτι τὸ σῶμα ὃ ἀνέβαλεν ἐξ αὐτῆς (Mariê) ὁ Κύριος δαιμόνων ἦν πεπληρώμενον, καὶ ἐξέβαλεν τὰ δαιμόνια, καὶ οὕτως αὐτὸ ἐνεδύσατο.	Λοιπὸν οὖν διὰ τοῦτο ἦλθεν ὁ Κύριος, καὶ ἔλαβεν ἐκ τῆς παρθένου τὸ σῶμα....Λοιπὸν οὖν τὰ πνεύματα τῆς πονηρίας, ἃ ἐνεκαθέζοντο εἰς τὸ σῶμα, καθεῖλεν ἀπὸ τῶν θρόνων τῶν νοημάτων καὶ τῶν λογισμῶν, οἷς ἐνεπολιτεύοντο. Καὶ ἐκαθάρισε τὴν συνείδησιν ὁ Κύριος, καὶ ἑαυτῷ θρόνον ἐποίησε τὸν νοῦν καὶ τοὺς λογισμοὺς καὶ τὸ σῶμα.

Les pages que Théodoret de Cyr (*A. D.* 386-458) a consacrées aux Messaliens dans son Histoire ecclésiastique (*H. E.* IV, 10 (*alias* 11), *P. G.* t. LXXXII, col. 1145) et dans son Αἱρετικῆς κακομυθίας ἐπιτομή (*Haeret. fab.* IV, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 429-432), montrent que Timothée dépend des mêmes sources que Théodoret pour neuf propositions : 1. 2. 3. 5. (*H. E.* et *Haeret. fab.*), 9 et 10 « τὰ μέλλοντα προορᾶν » (*H. E.*), 10. 13. 14. 19 (*Haeret. fab.*).

Parmi les 10 autres propositions, à savoir : 4. 6. 7. 8. 11. 12. 15-18, la 15e est littérairement apparentée avec un passage que le Damascène a annexé à son *syllabus*, et pareillement les 4e et 7e (1re partie) avec les 8e et 15e du Damascène, tandis que la 6e (2e partie) et la 7e (2e partie) dérivent, comme il a été établi, des *Homélies spirituelles*. Il ne paraît pas que saint Jean Damascène ait emprunté à Timothée ; mais à la base des parties communes à l'un et à

1. La présence de la 2e partie dans les Homélies spirituelles postule nécessairement celle de la 1re partie (σπέρμα), qui en est la condition *sine qua non*. Cf. Hom. LII, 3, l. 6-7 (G. L. Marriott, *op. cit.*, p. 25).

l'autre il y a, de toute évidence, un même document, à la fois livre messalien (saint Jean Damascène) et actes conciliaires (πεπραγμένα, Timothée : *P. G.*, t. LXXXVI, col. 48 A 11). Telles sont précisément les conditions que réalisent ces κεφάλαια, dont parle Photius [1], extraits de l'Ascéticon et condamnés à Éphèse [2] (*A. D.* 431). L'Ascéticon lui-même devait contenir tout au moins des fragments des *Homélies spirituelles*.

Certains traits des *Homélies spirituelles* confirment leur caractère messalien : par ex. leur titre même ὁμιλίαι πνευματικαί, car πνευματικοί [3] est le nom que les Messaliens se donnaient à eux-mêmes ; la prééminence accordée à la prière (Hom. XL, 1 et 2 ; XXXVIII, 8) ; les clameurs de certains disciples, quand ils prient, clameurs telles qu'elles pouvaient scandaliser ceux du dehors (τοὺς ἔξωθεν, Hom. VI, 3 l. 4) ; clameurs coutumières (Hom. VI, 2 col. 520, A 11-12), d'ailleurs réprouvées par l'auteur des *Homélies*.

Les *Homélies* datent probablement d'une époque où l'autorité ecclésiastique n'avait pas encore sévi contre la secte naissante ; car l'attitude de l'auteur est celle d'un esprit en paix avec lui-même et avec l'Église : elles doivent donc être notablement antérieures à l'an 390, époque vers laquelle Amphilochius d'Iconium présida à Sidé le premier concile qui condamna les Messaliens.

Il résulte de ces observations que l'auteur des *Homélies*, homme doué d'un esprit tout à fait remarquable, doit être tenu pour un Messalien. Il vivait probablement en Mésopotamie dans la seconde moitié du IVe siècle [4]. Sans prétendre écrire l'histoire des *Homélies spirituelles*, on peut noter quelques faits importants. L'abbé Isaïe les emploie au

1. Bibliotheca, cod. 52. *P. G.*, t. CIII, col. 89, C 4-8.
2. Mansi (texte latin), t. IV, col. 1477 ; (texte grec), t. XII, col. 1025.
3. *Haeret. Fab.*, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 429 C 10.
4. *P. G.*, t. XXXIV, col. 833 D 1 : l'Euphrate est le seul fleuve mentionné dans les Homélies et les Opuscules.

ve siècle [1]. Dès le début du vi^e siècle, quelques-unes étaient déjà traduites en syriaque sous le nom de Macaire [2]. Un fragment de l'homélie XXXIII (1, l. 1-9) se retrouve dans les Apophthegmes coptes [3]. Un grand nombre d'homélies passeront plus tard en arabe sous le nom de Siméon Stylite [4]. C'est sous ce nom qu'elles figurent au n° 18 du catalogue arabe des écrivains ecclésiastiques d'Abul Barakat (Bibliothèque nat. de Paris, ms. arabe n° 203, f. 111).

C'est sans doute ce double manteau d'orthodoxie qui les sauva.

Elles sont, du reste, le seul écrit des Messaliens qui soit parvenu jusqu'à nous [5].

DÉCOUVERTE D'UNE FONTAINE ANTIQUE A CARTHAGE, PAR M. LE DOCTEUR CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

I

Sur le rivage carthaginois se trouve la masse énorme du mur de mer de Falbe, épais de 40 mètres, formant l'angle nord de l'enceinte maritime punique et dont j'ai entretenu l'Académie à plusieurs reprises. A une trentaine de mètres, plus au Nord, le R. P. Delattre a rencontré, il y a plusieurs

1. Cf. *Note sur la lettre de l'abbé Isaïe*, à la fin de l'article : *La grande lettre grecque de Macaire, ses formes textuelles et son milieu littéraire*, dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1920).

2. *La grande lettre grecque de Macaire*, etc. *R. O. C.*, *l. c.*, immédiatement avant la *Note sur la lettre de l'abbé Isaïe*.

3. Amélineau, *Histoire des monastères de la Basse-Égypte* (1894). Vertus de Macaire, p. 174.

4. *R.O.C.* (1918-1919), p. 337-344.

5. Avec les sept opuscules ascétiques, qui dans *P. G.*, t. XXXIV, col. 821-968, font suite aux Homélies spirituelles, auxquelles, du reste, ils appartiennent par leur origine.

années, le vaste dépôt d'environ 2.000 grandes amphores. C'est sous les terres des déblais qu'il avait jetées, au pied de la falaise, que se trouvait la fontaine que j'ai découverte l'an dernier et dont je viens de poursuivre l'exploration.

Cet ensemble est situé sur la plage, au bas d'un ravin escarpé qui descend du plateau voisin, celui où l'on a trouvé plusieurs textes relatifs à la *cohors prima urbana*.

Il comprend une chambre de captation, à l'intérieur de laquelle coule une source, une galerie qui lui fait suite, une grande salle voûtée recouvrant un canal bordé de quais et un grand réservoir en pierres de taille, dont le côté sud est revêtu par une façade ornée de pilastres engagés.

1. — Chambre de captation.

La salle de captation a été en partie creusée dans le rocher ; les parois et le plafond en sont faits en magnifiques pierres de taille.

2. — Galerie.

La galerie est un long couloir dont la partie inférieure, celle où coulait l'eau venant de la source, était recouverte de dalles. Elle est également en belles pierres de taille, soigneusement appareillées. Mais le plafond n'en est pas horizontal, les pierres étant disposées comme le dessous d'un escalier. Voici la raison de cette disposition. Au fond de la chambre de captation, entre la dernière dalle du plafond et le rocher, les eaux ont creusé un intervalle par lequel j'ai pu me glisser. J'ai aussi constaté que cette chambre était à l'intérieur d'une petite grotte, très basse, la source étant exactement à six centimètres seulement au-dessus du niveau de la mer. C'est évidemment pour pénétrer dans cette grotte basse que la construction s'abaisse ainsi en escalier, de l'extérieur vers l'intérieur.

3. — Salle voutée.

Une grande et belle salle, dont les voûtes sont portées par quatre arcs en plein cintre, fait suite à la galerie. Elle a 20 mètres de longueur et présente en son milieu un canal régulier, large d'un mètre, profond d'un mètre 80, bordé de deux quais en pierres de taille. Ce canal était autrefois couvert de dalles qui ont disparu.

L'appareil de ces voûtes n'est plus du tout le même que celui des deux parties de l'édifice dont il vient d'être question. Il est en blocage, formant un cintre construit négligemment et de forme assez irrégulière. Le blocage offre, de distance en distance, un chaînage en pierres de taille. Un enduit épais et grossier recouvre les murs. Il porte l'empreinte très nette des planches du cintre qui a servi à construire la voûte.

La grossièreté de cet enduit montre que la salle était plongée dans une obscurité presque complète, ne recevant le jour que par la baie située vers son extrémité. Du reste, de nombreux fragments de grandes lampes, trouvés dans le canal, confirment cette observation.

La voûte est bien actuellement traversée par un puits qui l'éclaire, mais ce dernier est de l'époque arabe. A un moment donné, on se servit de la partie antérieure de la construction comme d'une habitation, et les indigènes puisèrent l'eau dans ce canal à l'aide de ce puits.

4. — Bassin.

L'extrémité antérieure de la salle voûtée donne dans le réservoir par une magnifique porte en pierres de taille, dont les voussoirs rappellent tout à fait ceux de mainte porte triomphale des petites cités antiques de l'Afrique du Nord. Il suffit de la voir pour penser qu'elle ne fut pas primitivement cachée par le bassin et forma façade.

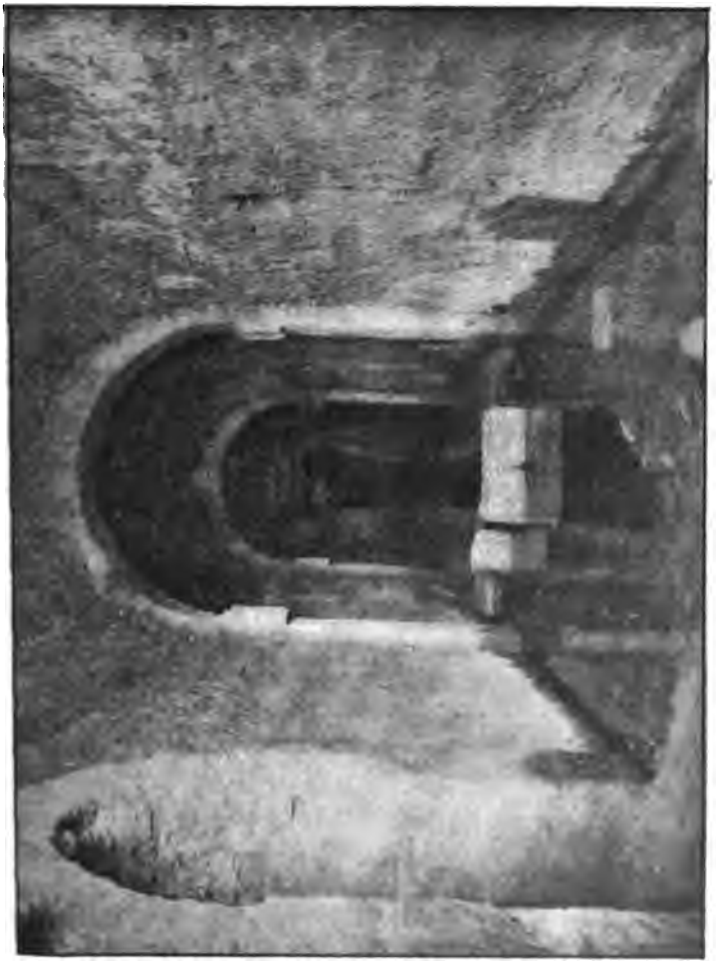

CARTHAGE. — Fontaine aux mille amphores.

Le réservoir, en très belles pierres de taille, soigneusement appareillé, mesure en moyenne 6 mètres de côté. Il est recouvert par une large voûte en blocage.

Fait curieux, sur lequel je reviendrai plus loin : j'ai trouvé à son intérieur, et sur son fond, deux pierres de taille, dis-

posées comme les marches inférieures d'un escalier qui y aurait descendu de l'extérieur.

5. — Couloir.

Un passage coudé permettait de passer de la grande salle voûtée à l'extérieur, en contournant le réservoir. Mais il offre un détail tout à fait extraordinaire : son sol incliné, qui monte de l'intérieur, bute contre le seuil de la porte de la façade beaucoup plus bas que ce seuil, formant ainsi comme une marche d'un mètre de hauteur.

De même, la voûte qui couvre le couloir vient buter contre le cintre de la porte, à un niveau plus bas que lui, comme s'il y avait eu un affaissement. Je reviendrai plus loin sur cette singulière disposition.

6. — Façade.

Une belle façade en pierres de taille régulièrement assemblées était « appliquée » au devant du réservoir et du couloir. Elle présentait quatre pilastres et deux ouvertures : l'une, petite, en jolis voussoirs, formait l'entrée du couloir ; l'autre, très grande, était une « fausse ouverture », car elle était fermée par un mur en pierres de taille, un peu en retrait sur la façade. Elle présentait en son milieu une petite fenêtre. C'est la seule ouverture par laquelle la lumière pénétrait dans la construction.

Devant la façade, le sol renferme un épais massif en pierres de grand appareil, dont je ne m'explique pas la présence ; peut-être supportait-il une vasque ou un abreuvoir.

Des sondages pratiqués devant le monument ont fait rencontrer en certains points une couche de charbon ou de débris de cuïsine, ainsi que des murs grossiers, paraissant avoir appartenu à des huttes. Ces débris se trouvaient sous une autre couche renfermant des lampes de l'époque punique.

Il est donc permis de penser qu'avant cette époque, il y eut ici de grossières demeures dont les habitants avaient été attirés par la présence de la source.

7. — Transformations subies par le monument.

La chambre de captation et la galerie, qui sont en grandes pierres de taille parfaitement taillées et assemblées, sont

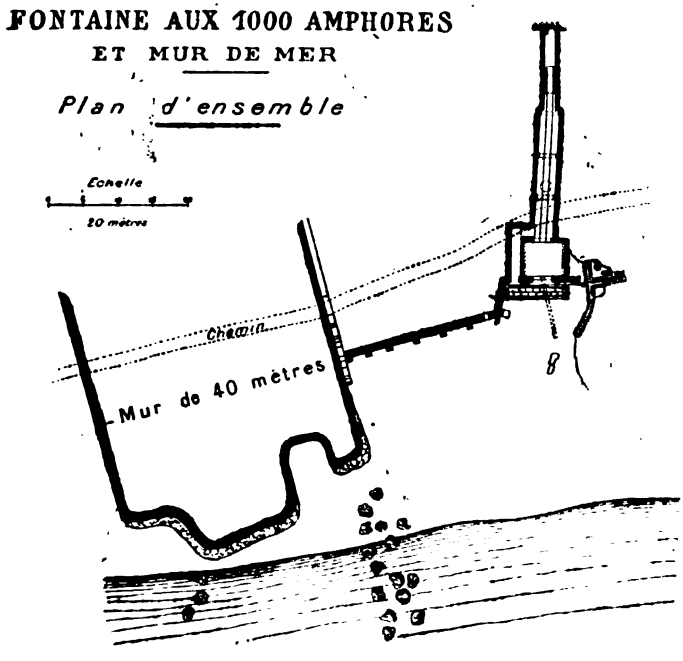

certainement d'une autre époque que la salle voûtée en moellons avec chaînage, qui remonte à la période romaine. La disposition de ces pierres et leur appareil, surtout les énormes poutres qui forment leur plafond, doivent les faire rapprocher des tombeaux puniques. J'ai, du reste, dans les

terres qui les recouvrent, trouvé en place un certain nombre de débris de poteries de l'époque préromaine.

On peut voir, sur le plan joint à mon rapport, que le bel arc qui termine la galerie n'est pas au milieu de la paroi du réservoir dans laquelle il s'ouvre. Il semblerait donc qu'il y ait eu là un manque de symétrie, mais ce n'est qu'une apparence. Le couloir coudé (*voir le plan*) qui lui est adjacent a en effet été placé en avant, du côté sud de cette baie. Si on supprime par la pensée le mur qui forme le côté nord de ce passage et qui a été appliqué contre l'arc, on constate que celui-ci se présente alors avec deux côtés égaux.

On peut conclure avec certitude de cette constatation, — et d'autres,— que le réservoir et le passage coudé ont été à un moment donné ajoutés contre l'arc, et que celui-ci, primitivement, terminait la galerie en y formant une fontaine monumentale.

J'ai, en effet, trouvé dans le bassin un certain nombre de fragments des bas-reliefs en marbre qui ornaient celle-ci. Quelques-uns des motifs qu'ils présentaient ne laissent aucun doute au sujet de sa destination, fleurs, rubans, coquilles de Saint-Jacques, etc,...

C'est probablement à cette époque qu'un escalier descendait du rivage vers la porte cintrée formant fontaine.

Voici en résumé par quelles phases a passé cette construction :

1° A l'époque précarthaginoise, une source jaillissait sur rivage, au pied du plateau, dans une petite grotte.

Quelques habitations s'étaient groupées autour d'elle.

Je dois faire remarquer à ce sujet que c'est à une faible distance d'ici, dans la conque de Bordj-Djedid, qu'avec Vernaz et Gauckler j'ai placé le port et la cité primitive de Carthage. Comme la source dont il vient d'être question est la seule que l'on connaisse à Carthage, il était tout naturel que les Phéniciens eussent placé auprès d'elle leur premier établissement.

2° A l'époque punique, on construit à l'intérieur de la grotte régularisée la chambre de captation et la galerie.

3° Probablement parce que la fontaine punique était trop encaissée et exposée aux éboulements, on a allongé la construction à l'époque romaine, en y ajoutant la grande salle voûtée avec l'arc monumental ornementé qui la termine en façade et un escalier y descendant.

4° Ultérieurement on a supprimé l'escalier pour construire, contre l'arc formant l'extrémité de la galerie, un grand réservoir en pierres de taille, couvert d'une voûte.

5° Plus tard encore, on a appliqué devant cet ensemble une façade monumentale. C'est cette façade qui a coupé par un ressaut d'un mètre le plan incliné qui conduisait primitivement à la galerie.

6° A l'époque arabe, la partie antérieure du monument remblayée a servi d'habitation et on perça la voûte de la galerie pour permettre de puiser l'eau en arrière et par le dessus.

II

Du côté sud de la façade part un beau mur en moellons, long d'une trentaine de mètres, cantonné de sept contreforts. Par une disposition qui est d'un fort bel effet, il s'étend parallèlement au mur de la plage, jusqu'au mur de mer de Falbe (mur de 40 mètres), formant ainsi avec elle un ensemble archéologique d'un aspect réellement impressionnant.

Au-dessus des constructions dont il vient d'être question s'étend une énorme couche de déblais, dont j'ai enlevé une partie considérable, mais dont il reste encore beaucoup. Elle renfermait une grande quantité de matériaux, réellement pulvérisés : fragments de voûtes puissantes, en blocage, de fûts cannelés ou lisses, en marbres divers, de chapiteaux et de corniches délicatement sculptés, une

grande variété de plaques d'applique en marbres précieux, les restes de statues, les unes colossales, les autres petites, de revêtements en stucs peints et moulurés, de nombreuses poteries et statuettes brisées, enfin les éclats d'une soixantaine d'inscriptions gravées sur marbre. Parmi ces dernières, les unes sont monumentales, les caractères en dépassent dix centimètres ; d'autres, d'après la disposition des lettres, paraissent provenir de listes comparables à celles qui ont été trouvées sur le plateau voisin. Ces misérables restes ne paraissent malheureusement pas renseigner sur la destination du monument. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'au-dessus de la fontaine s'étendait un vaste édifice qui était peut-être un temple.

L'état de cette ruine ne paraît pas justifier un dégagement complet. Mais je me propose d'y rechercher quelques « nids » de fragments épigraphiques ou d'objets.

On a encore trouvé dans les terres qui remplissaient le monument une quantité prodigieuse d'os sciés et débités en lamelles, en triangles et en rectangles, à côté de nombreux objets en os finis, notamment des épingles à tête. Il y eut donc ici un atelier où on les fabriquait comme celui que j'ai découvert antérieurement au Koudiat-el-Hobsia. Cette industrie dut fleurir à une basse époque, à en juger par la situation de ses débris.

Dans les remblais, il y avait également plusieurs couches de *murex purpureus*, ce qui permet de penser que le voisinage de la source avait provoqué ici l'installation de teintureries.

III

Il est impossible de ne pas rapprocher la découverte de cette fontaine de celle d'environ 2.000 amphores faite ici antérieurement par le R. P. Delattre.

J'ai exposé ailleurs que, placées verticalement, elles

n'avaient pu jouer le rôle de mur de soutènement. Je dois ajouter que, de mon côté, j'ai trouvé plusieurs de ces grands vases en place, en profondeur, c'est-à-dire à un endroit où matériellement ils ne pouvaient avoir servi à cette destination. D'autre part, ces récipients étaient placés entre la falaise rocheuse et le mur de soutènement, au-dessus de la fontaine. On ne pouvait y accéder qu'en pénétrant dans le monument qui s'élevait ici.

Ils étaient donc à son intérieur.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de ne pas admettre qu'il y ait eu des rapports étroits entre eux et la source voisine.

Il ne peut s'agir d'un simple magasin de vente de poteries, ce que n'expliquerait pas la présence de la fontaine.

On doit remarquer que le dépôt d'amphores a été formé quelques années avant la construction de l'aqueduc d'Hadrien, c'est-à-dire à une époque à laquelle devait se faire sentir la pénurie d'eau qui provoqua la construction de la fameuse conduite.

On pourrait donc penser que ces amphores servaient à approvisionner en liquide soit les navires en partance qui stationnaient dans le petit port voisin, dont j'ai démontré l'existence, soit la population de la ville. Mais ces hypothèses ne tiennent pas compte du grand nombre de vases trouvés, car les marins et les habitants de la ville seraient venus avec leurs propres récipients pour puiser l'eau.

Il pouvait s'agir d'un magasin de vins. Le R. P. Delattre a rappelé avec à-propos au sujet de sa découverte que les anciens coupaient leurs vins. Mais on ne s'expliquerait pas encore ainsi la somptuosité de l'édifice et le grand nombre des inscriptions qui doivent faire penser à un monument public.

Sur le fond du réservoir, on a retrouvé un grand nombre de vases brisés ou intacts. L'un d'eux portait tracée en graffites à la pointe, sur la panse, l'inscription suivante :

Servate vita (sic)
Qui ab obnibus (sic) *zelatur*

On peut voir en ce texte un souhait assez banal. Mais on peut aussi, semble-t-il, se demander si la seconde phrase, d'un caractère un peu plus spécifique, n'implique pas qu'on prêtait à cette eau des propriétés particulièrement bienfaisantes, et qu'on en faisait le commerce.

En terminant, je dois attirer l'attention de l'Académie sur l'aspect que présente l'ensemble constitué par la fontaine aux amphores, le mur de soutènement à contreforts et le mur de 40 mètres.

Le Syndicat des communes de Carthage, à la tête duquel le gouvernement tunisien a bien voulu me placer, élabore avec le concours du Service des antiquités un plan de constructions et d'embellissement de la ville dans lequel une très grande part est faite à la conservation et à la mise en état des ruines. Celles-ci y seront autant que possible groupées à l'intérieur de terrains réservés et clôturés, ce qui en facilitera le gardiennage et la défense.

La manière dont, au cours des fouilles de la fontaine, j'ai pu réunir deux ruines que séparait un intervalle de 30 mètres, en déblayant des vestiges situés entre elles, montre comment il pourra être procédé ailleurs.

Si l'intérêt archéologique de ces restes intermédiaires n'est pas considérable, le sacrifice pécuniaire qui a été fait pour les mettre à jour est, semble-t-il, largement compensé par l'aspect que présente désormais cet ensemble.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, un ouvrage intitulé : *Mélanges Charles Royer*. Recueil de mémoires concernant l'histoire et l'archéologie haut-marnaises, offerts à M. Ch. Royer par

ses confrères à l'occasion du 50e anniversaire de son entrée dans la *Société historique et archéologique de Langres*, 18 juin 1870-18 juin 1920 (Langres, in-8°, 1920), et une brochure du chanoine Marcel sur *le Cinquantenaire de l'élection de M. Charles Royer* (Langres, in-8°, 1920).

SÉANCE DU 13 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Cumont commente un passage de l'*Axiochos*, petit dialogue attribué à Platon, mais qui paraît être en réalité une œuvre du IIIe siècle avant notre ère [1].

MM. Salomon Reinach et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

M. Cagnat lit la note suivante :

« Dans la communication sur les fouilles de Carthage, dont M. Babelon nous a donné lecture à la dernière séance, M. le Dr Carton nous apprend que sur la panse d'un vase recueilli par lui dans la fontaine qu'il a déblayée, était inscrit « un graffite à la pointe » ainsi conçu :

Servate vita (sic)
qui ab obnibus zelatur (sic)

« Le sens de ces quelques mots n'est pas tellement clair qu'il soit inutile de le préciser.

« La première idée qui vient à l'esprit est que *Servate* est un verbe à la deuxième personne du pluriel de l'impératif et que *vita* est une graphie populaire de *vitam*. C'est sans doute ce que signifie le *sic* que M. le docteur Carton a inscrit sur sa copie. Nous aurions là une recommandation assez banale dont le sens équivaudrait à « Valete » ; mais alors, à quoi se rapporterait le relatif qui commence la phrase secondaire ? ou faudrait-il sup-

1. Voir ci-après.

poser une seconde négligence d'écriture : *qui* pour *quae* ? Tout ceci est peu satisfaisant.

« Aussi ai-je cru pouvoir indiquer, au cours de la discussion qui a suivi la lecture, que *Servate* pourrait être le vocatif d'un surnom *Servatus* auquel se rattacherait tout naturellement la proposition relative qui suit. Servatus est un objet d'amour jaloux pour tout le monde. Restait à fixer le sens de *vita*. J'ai émis l'idée que c'est une exclamation synonyme de *Vivat* ! me remémorant certaines inscriptions où elle figure avec cette signification. C'est ainsi que sur une pierre de Lilybée on lit en tête l'acclamation : *Pompeianis vita* ! et à la fin, *Amazoniis vita* [1]. De même, sur une mosaïque de Timgad, découverte dans les thermes dits « des Philadelphi », figure le souhait : *Filadelfis vita* [2]. De même encore, j'ai lu sur une des colonnes qui supportaient le portique de la cour de la bibliothèque, dans la même ville, parmi d'autres graffites, le suivant : *Polycronis vita*. Si tel était ici le sens de *vita*, la phrase signifierait : Vive Silvanus !

« Mais, à la réflexion, j'hésite à m'en tenir à cette interprétation, le mot *vita*, dans cette acception, étant toujours, autant que je le sache, accompagné d'un datif, et non d'un vocatif. On pourrait, il est vrai, supposer que *Servate* est une graphie négligée pour *Servatae* ; mais alors il faut admettre aussi que *qui* est pour *quae* : deux formes incorrectes qu'il est de bonne méthode de n'accueillir que si aucune autre explication ne s'offre à nous.

« Or il n'en est pas ainsi. Les dictionnaires indiquent pour le mot *vita* le sens secondaire de « objet chéri, trésor » ; c'est un terme de tendresse caressante. On le trouve parfois accompagné de *mea*, soit dans les auteurs, par exemple dans Plaute [3] :

O mea vita, o mea voluptas, salve !

soit dans les inscriptions pariétaires de Pompéi [4] :

m]ea vita, meae deliciae, ludamus parumper !

1. Dessau, *Insc. sel.* 8982 ; De Pachtere, *Inventaire des mosaïques de l'Algérie*, p. 20, n. 77.
2. Ballu et Cagnat, *Timgad*, p. 302.
3. *Stichus*, IV, 2, 6.
4. *C. I. L.*, IV, 1781.

Cicéron l'emploie dans ses lettres [1], d'autres encore.

Mais, et c'est ce qui nous importe ici, le mot est souvent employé seul dans le même sens.

Properce, s'adressant à Cynthie [2], lui dit :

Quid juvat ornato procedere, vita, capillo?

et plus loin [3] : (Juro)

Me tibi ad extremas mansurum, vita, tenebras.

« C'était un terme familier, répandu dans les effusions de la vie courante. Nous en avons la preuve dans les acclamations qu'on inscrivait sur des coupes d'argile, surtout en Gaule et en Germanie :

Amo te, vita [4] ! La même formule se retrouve sur un anneau d'or du Musée de Vienne [5].

Amas me, vita [6] !

Bene tibi sit, vita [7] !

Ave vita [8] ! ou, comme sur un mur de Pompéi,

Vale vita [9] !

« Il est même à noter que pour rendre le terme encore plus caressant on en faisait un diminutif : *Vitula*, et même *Vitla*, qui se lit sur certains vases [10].

« C'est le sens qu'il convient de donner, dans le graffite de Carthage, au dernier mot de la première ligne. On pourrait donc comprendre : « O Servatus, mon trésor, toi qui es pour tous un objet de tendresse envieuse. » Ce serait le cri d'un ami de cœur, fier de sa conquête et qui n'aurait pas résisté, comme tant d'autres faiseurs de graffites, à nous mettre dans le secret de ses bonnes fortunes.

1. *Ad. fam.*, XIV, 2, 3 et 4, 1.
2. I, 2, 1.
3. II, 20, 17.
4. *C. I. L.*, XIII, 10018, 19 (à rapprocher de : *Amo te amica* (*ibid.*, 15).
5. *C. I. L.*, III, 6019, 12.
6. *C. I. L.*, XIII, 10018, 23.
7. *Ibid.*, 40.
8. *Ibid.*, 34.
9. *C. I. L.*, IV, 2009.
10. *C. I. L.*, XIII, 10018, 195.

« [illegible] cette tournure en [illegible] embarrassant. Cet appel [illegible] [illegible] l'impératif et [illegible] [illegible] aux usages [illegible] [illegible] Pour [illegible] il suffirait de renoncer à [illegible] [illegible] [illegible] et de lire [illegible] [illegible] [illegible]

la marque de l'action exercée par l'enseignement d'Épicure[1], et il date donc au plus tôt des environs de l'an 300. L'intérêt historique de cette œuvrette pseudo-platonicienne ne paraît pas avoir toujours été apprécié à sa véritable valeur[2]. Cet opuscule mériterait qu'un philologue l'éditât et l'étudiât mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici et montrât quelles idées nouvelles, étrangères à Platon, y sont exposées. C'est une modeste contribution à ce commentaire futur que je voudrais offrir ici en interprétant un passage curieux sur les enfers.

Vers la fin du dialogue (p. 371), Socrate fait une description du sort qui attend les âmes dans l'Hadès. Cette révélation lui aurait été communiquée par le mage Gobryès, dont le grand-père l'aurait trouvée à Délos inscrite sur deux tablettes d'airain apportées de chez les Hyperboréens. Nous sommes, on le voit, en pleine fiction : le mage Gobryès est un parent d'Er l'Arménien, que Platon fait intervenir dans la République, et du mage Mithrobouzanès, que Lucien met en scène dans sa Nécyomancie[3]. Les Chaldéens et les mages de l'Inde sont d'ailleurs, Pausanias nous l'affirme, les sages qui les premiers ont affirmé l'immortalité de l'âme et qui l'ont enseignée aux Grecs et en particulier à Platon[4]. La prétendue découverte dans un temple de vieilles tables de bronze ou de pierre fut souvent alléguée comme une garantie d'authenticité par les faussaires de

1. Cf. Brinkmann, *Beiträge zur Erklärung des Axiochos*, dans *Rhein. Mus.*, LI, 1896, p. 441 ss. ; cf. LII, 1897, p. 632 s.

2. Ettig, dans un travail d'ailleurs méritoire (*Acheruntica* [*Leipziger Studien* XIII], 1891, p. 314), après avoir analysé la description de l'Hadès, dont nous allons parler, conclut : « Fontes Plato et mysteria. Novi praeter minutiora quaedam nil. » Nous verrons combien ce jugement est peu justifié.

3. Cf. Ettig, p. 313, n. 1.

4. Pausanias IV, 32, 4 : Ἐγὼ δὲ Χαλδαίους καὶ Ἰνδῶν τοὺς μάγους πρώτους οἶδα εἰπόντας ὡς ἀθάνατός ἐστιν ἀνθρώπου ψυχὴ καὶ σῴζειν καὶ Ἑλλήνων ἔλοι τε ἐπείσθησαν καὶ οὐχ ἥκιστα Πλάτων ὁ Ἀρίστωνος.

l'époque hellénistique[1]. Ce fut l'artifice dont ils usèrent surtout pour donner une autorité sacrée aux élucubrations où ils introduisaient quelques bribes des sciences sacerdotales de l'Orient.

N'en serait-il pas ainsi de l'Axiochos? Voyons ce que contenaient les inscriptions déchiffrées par Gobryès.

« Après la dissolution du corps, dit le texte, l'âme se rend vers le lieu invisible[2] dans la demeure souterraine où se trouve le palais de Pluton, aussi grand que la cour de Zeus. En effet, la terre occupant le milieu de l'univers et le ciel étant sphérique, l'un des deux hémisphères appartient aux dieux célestes, l'autre aux dieux inférieurs, qui sont ou frères ou enfants de frères. L'entrée de la route qui descend vers la demeure de Pluton est fermée par des clôtures et des clefs de fer. Cette porte ouverte, on atteint le fleuve Achéron, et après lui le Cocyte, qu'il faut traverser tous deux pour parvenir jusqu'à Minos et Rhadamanthe au lieu qu'on appelle plaine de la Vérité[3]. »

Ces juges infaillibles accordent aux justes d'habiter le séjour des âmes pieuses, c'est-à-dire les Champs Élysées, dont sont décrites les délices. Les initiés aux mystères y occupent une place d'honneur[4]. Au contraire, les méchants sont conduits par les Érinnyes « vers les ténèbres et le chaos à travers le Tartare » et ils y subissent des châtiments éternels, en compagnie des Danaïdes, de Tantale, de Titye et de Sisyphe.

On est surpris de trouver cette description mythique unie à une conception scientifique du monde, empruntée à l'astronomie, telle qu'on l'enseignait à l'époque alexan-

1. Sur l'emploi de cette supercherie épigraphique dans les livres hermétiques, les Cœranides, etc., cf. *Catal. codd. astr.* VIII, 4, p. 102-3.

2. Εἰς τὸν ἄδηλον τόπον. Le nom de l'Ἀιδης est expliqué ici par ἄδηλος comme ailleurs par ἀειδής « invisible » ; cf. *infra*, p. 275, note 1.

3. Πεδίον ἀληθείας, emprunté au Phèdre 248 B.

4. Sur cette προεδρία des initiés, cf. Rohde, *Psyche*, I[4], p. 314 note ; II, p. 422 s.

drine. Notre globe suspendu immobile au centre de l'univers est entouré par la sphère céleste, dont la moitié inférieure appartient aux dieux des morts. Pour l'écrivain alexandrin, la demeure souterraine (ἡ ὑπόγειος οἴκησις) de Pluton n'est donc point située dans une grande caverne où l'on descend par les fissures du sol, mais *au-dessous* de notre terre.

Cette idée est étrangère à la Grèce ancienne, mais elle appartient à la cosmographie à demi savante, à demi religieuse de l'Orient, et l'astrologie en a gardé la tradition jusqu'à l'époque byzantine dans les systèmes des huit ou des douze « lieux » de la sphère. La ligne de l'horizon, celle qui s'étend de l'horoscope au Couchant, divise le monde en deux hémisphères. L'ὑπόγειον ne désigne point le sous-sol, le tréfonds de la croûte terrestre, mais le point le plus bas du ciel, l'*imum medium caelum*. L'hémisphère inférieur était invisible (ἀφανής) : il était donc naturel qu'on y plaçât l'Hadès, une étymologie généralement acceptée expliquant Ἅιδης par ἀειδής « qu'on ne voit pas »[1]. Parmi les « lieux » du cercle de la géniture, celui qui se trouve immédiatement sous l'horoscope a toujours été désigné comme la « Porte de l'Hadès »(Ἅιδου πύλη)[2] : c'est par là qu'on pénétrait dans le royaume de Pluton. Mais on voit aussi donner le nom de *Ditis ianua* au Couchant : le point où meurt le jour et qui préside aussi à la fin de la vie humaine[3]. Les portes de l'enfer sont en effet au nombre de deux : ce sont celles par lesquelles, selon la vieille mythologie babylonienne, le char du dieu solaire sortait, chaque matin, du monde inférieur et y rentrait chaque soir[4].

1. Decharme, *La critique des traditions religieuses*, 1904, p. 301.
2. *Cat. codd. astrol.*, VIII (Paris), 4, p. 102 s. Cf. *Revue de philol.*, 1918, XLII, p. 74.
3. Manilius, II, 950 s. — Voy. la fig. *infra*, p. 276.
4. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, I, p. 544, n. 6 ; Jastrow, *Religion Babyloniens*, I, p. 427 ; Dhorme, *Textes assyro-babyloniens*, 1907, p. 60, n. 9.

Une théorie, qui est étroitement liée à celle des deux moitiés opposées du monde, mettait les quatre « points » (κέντρα) de la sphère céleste en relation avec le cours de l'existence humaine [1]. L'horoscope influait sur la

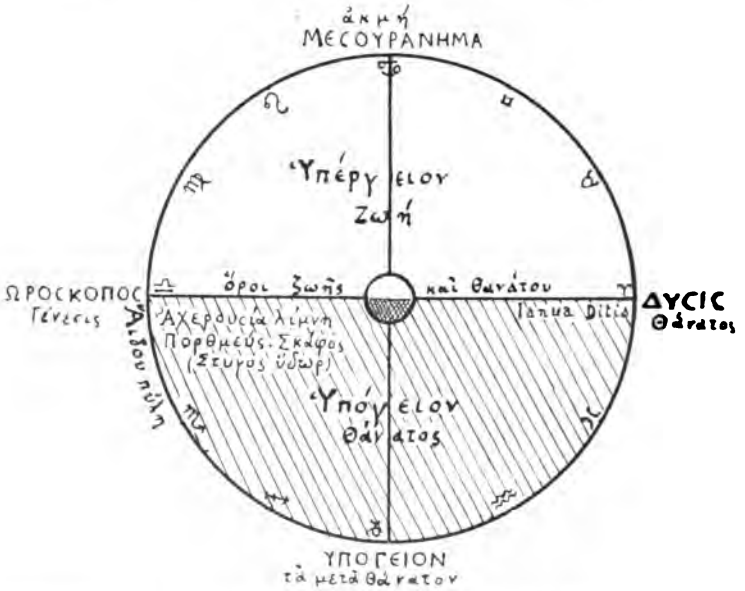

naissance et sur l'enfance, la culmination supérieure sur le milieu de la vie, le couchant sur la mort [2], et de l'*hypogeion* dépendaient le sort du cadavre « et tout ce qui suit la mort [3]. »

1. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrologie grecque*, p. 271 s.

2. Sextus Empiricus, *Adv. Astrol.*, § 15, p. 731, Bekker : Δύσις... ἀρχὴ θανάτου, Manilius, *l. c.* : « Finem retinet vitae, hic etiam ipse dies moritur », etc.

3. *Cat. codd. astr.*, V, 1, p. 196, 25 : Ἀπὸ γὰρ τούτου τοῦ τόπου καὶ τὴν μετὰ θάνατον τιμήσιν (?) τοῦ σώματος καταλαμβανόμεθα. Paul. Alex., *Intr.*, L, 4 : Ὑπόγειον... σημαίνον... καὶ τὴν τοῦ σώματος περιστόλην καὶ τὰ μετὰ θανάτου πάντα. Rhetorius, *Cat.* VIII, 6, p. 149, 1 : Σημαίνει... περὶ τῶν μετὰ θάνατον. Cf. Porphyre, *Introd.*, p. 202 : Ὁ μὲν ὡροσκόπος δηλοῖ τὴν πρώτην ἡλικίαν, τὸ μεσουράνημα τὴν μέσην, ἡ δὲ δύσις τὴν τελευταίαν, τὸ δὲ ὑπὸ γῆν κέντρον τὸν θάνατον καὶ τὰς μετ' αὐτὸν γινομένας εὐδοξίας καὶ ἀδοξίας.

De même, dans l'instrument de divination médicale connu sous le nom de « cercle de Pétosiris », la ligne qui sépare le monde supérieur du monde inférieur est la limite de la vie et de la mort (ὅροι ζωῆς καὶ θανάτου). Lorsque cette arithmomancie amène un chiffre inscrit dans l'hémisphère « supraterrestre » (ὑπέργειον), le pronostic est que le malade vivra ; si au contraire le calcul aboutit au demi-cercle « infraterrestre » (ὑπόγειον), il présage la mort [1].

Selon les astrologues, au commencement du monde, avant que la grande machine créée par le démiurge fût mise en branle, le Cancer se trouvait à l'Orient et le Capricorne au Couchant [2]. C'est pour ce motif que jusqu'à la fin de l'antiquité, les théologiens répétèrent que les deux « portes du soleil », par lesquelles les âmes descendaient du ciel et y remontaient, étaient situées dans ces signes du zodiaque [3]. Ils imaginèrent d'ailleurs de cette tradition religieuse des explications astronomiques, ces deux signes étant ceux des solstices, mais ils n'aperçurent point sa véritable origine parce que le séjour des défunts n'était plus pour eux sous la terre, mais dans les sphères supérieures [4]. En réalité, les deux ouvertures du firmament solide sont placées dans le Cancer et le Capricorne parce que l'un est « l'horoscope du monde » (ὡροσκόπος κόσμου) et

1. Bouché-Leclercq, *l. c.*, 538 ss.

2. *Ibid.*, p. 186 ss. Cf. le texte corrompu publié *Cat.* V, 2, p. 132.

3. Porphyre, *De Antro Nymph.* 22; Macrobe, *Comm. Somn. Scip.*, I, 12 ; Proclus, *In Remp. Plat.* II, p. 129, 20 ss. éd. Kroll, qui remontent tous trois à Numénius.

4. Numénius sait encore que c'est par le Cancer qu'arrivent sur la terre les âmes qui reprennent un corps et par le Capricorne qu'elles regagnent le séjour des défunts, mais comme pour lui c'est, non de l'ὑπόγειον, mais du ciel qu'elles viennent et au ciel qu'elles retournent, elles *descendent* par le Cancer et *montent* par le Capricorne, tandis que primitivement le mouvement était inverse. — Boll (*Sphaera*, 1903, p. 248) cite un texte cunéiforme qui place entre le Capricorne et le Sagittaire (cf. *Cat.* V, 2, p. 132, 7 : μεχρὶ λ' μοίρας τοῦ Τοξότου εἰς τὸ ἔμφανες (ms. ἄφανες) ἡμισφαίριον), *den Anfang der Strasse der unteren Himmelswölbung*.

l'autre le Couchant du monde (δύσις κόσμου), selon la définition conservée par Vettius Valens [1], et que les πύλαι Ἅιδου, nous l'avons vu, s'ouvrent à ces deux points cardinaux.

Une autre division partageait le cercle du zodiaque en deux moitiés par une ligne tirée du Bélier à la Balance, astérismes des équinoxes, et plaçait dans l'hémisphère supérieur les six signes du printemps et de l'été, dans l'hémisphère inférieur ceux de l'automne et de l'hiver [2]. Les prêtres des temples syriens avaient fondé sur cette division tout un système d'interprétation mythologique. Ils identifiaient la moitié supérieure de la terre, c'est-à-dire l'hémisphère boréal, seul connu des anciens, avec Vénus ou Astarté [3], la moitié inférieure avec Proserpine, la déesse des enfers. Mais l'empire de celle-ci s'étend aussi à cette même moitié du ciel. Les signes de la partie de l'année où les nuits sont plus longues que les jours appartiennent au domaine de la maîtresse du monde souterrain, et lorsque le soleil y demeure et fait prédominer les ténèbres parmi nous, Vénus le pleure parce qu'il est retenu dans les enfers par Proserpine [4]. En effet, Pluton, pour ces théologiens, n'est autre que le soleil de l'hiver [5].

1. Vettius Valens, p. 8, 32 ; p. 11, 13 ; cf. p. 5, 26 ; p. 10, 20, éd. Kroll.

2. Cf. Boll, *Sphaera*, 1903, p. 246 s., à qui j'emprunte la plupart des indications qui suivent. — Cette doctrine doit probablement être rattachée à celle qui considère ces mêmes signes respectivement comme diurnes et nocturnes : c'est toujours la même opposition de l'obscurité et de la lumière. Manilius, II, 218 : « Quin etiam sex continuis dixere diurnas | esse vices astris, quae sunt a principe signo | Lanigeri, sex a Chelis nocturna videri. » Cf. Bouché-Leclercq, p. 156.

3. Macrobe, *Sat.*, I, 21, 1 d'après Jamblique : « Physici terrae superius hemisphaerium, cuius partem incolimus, Veneris appellatione coluerunt, inferius vero hemisphaerium terrae Proserpinam vocaverunt. »

4. Macrobe, *ibid.*, § 3 : « Et cum est in inferioribus (signis sol) et ideo dies breviores facit, lugere creditur dea tanquam sole raptu mortis temporalis amisso et a Proserpina retento. » — C'est le contrepied de la fable grecque où Proserpine était retenue par Pluton.

5. Porphyre, Περὶ ἀγαλμάτων, fr. 7 (p. 9* Bidez) : Πλούτων ὁ ὑπὸ γῆν ἰὼν ἥλιος καὶ τὸν ἀφανῆ περινοστῶν κόσμον κατὰ τὰς χειμερινὰς τροπάς.

Ils allaient plus loin encore. Leurs cartes du ciel, leur « sphère barbare », dont l'époque alexandrine s'est beaucoup occupée, plaçaient près de la Balance, signe de l'équinoxe d'automne, des constellations dont les noms, tels que les ont traduits les Grecs, sont très significatifs : le marais de l'Achéron, le Nocher et la Barque [1]. On a pu démontrer avec une grande vraisemblance que ces astérismes étaient d'origine babylonienne [2]. Ainsi, à côté du signe situé à la limite du monde supérieur, et du point où s'ouvre une porte de l'Hadès, se trouve l'Achéron, que les morts traversent sur la barque du nocher infernal, — et c'est là précisément ce que dit l'Axiochos.

Nous en avons dit assez, je crois, pour indiquer à quelle source remontait la description des enfers que le mage Gobryès aurait faite à Socrate. L'auteur du dialogue pseudo-platonicien, épris d'exotisme comme le furent beaucoup de Grecs après la conquête du monde barbare, a combiné les vieilles croyances d'Éleusis avec la religion astrale des Syriens. Les antiques conceptions de l'ὑπόγειον, des portes de l'Hadès, des fleuves infernaux, prennent chez lui une signification nouvelle. Ce syncrétisme n'est pas l'indice le plus ancien que nous ayons de l'influence de l'astrologie orientale sur la littérature platonicienne : on en peut trouver la preuve certaine déjà dans l'Épinomis [3]. Mais cette action est ici d'une importance particulière, car elle nous aide à comprendre le développement des croyances grecques sur la vie future.

Macrobe, *Sat.*, I, 18, 20 : (Oracle de Claros) : Φράζεο τὸν πάντων ὕπατον θεὸν ἔμμεν Ἰαώ | χείματι μέν τ' Ἀίδην, Διὰ δ' εἴαρος ἀρχομένοιο | Ἠέλιον δὲ θέρευς, μετοπώρου δ' ἄβρὸν Ἰαώ (lire Ἄδωνιν ?). Cf. Buresch, *Klaros*, p. 48.

1. Boll, *l. c.* : Ἡ Ἀχερουσία λίμνη, ὁ Πορθμεύς, τὸ Σκάφος. — Une autre tradition indique τὸ Στυγὸς ὕδωρ. Cf. Firmicus Mat., VIII, 16.

2. Boll, p. 247 ss. Comparer *infra*, p. 283, note, ce qui est dit de Numénius.

3. Cf. mon *Astrology and Religion among the Greeks and Romans*, 1912, p. 47 ss.

L'astronomie servait à interpréter les traditions mythiques sur la vie d'outre tombe et à leur donner un sens qui paraissait plus raisonnable. Je n'en citerai qu'un exemple. L'auteur de l'Axiochos a soin de noter, en décrivant les prés fleuris où se réunissent les élus, que « les doux rayons du soleil » entretiennent dans l'air une température toujours modérée, sans chaleurs ni froids excessifs [1]. L'idée que le soleil va éclairer la nuit le séjour des morts est ancienne en Grèce. Elle apparaît déjà dans un thrène célèbre de Pindare [2], à qui Virgile l'a empruntée en la transformant, lorsqu'il dit dans sa description des Champs Élysées : *Solemque suum sua sidera norunt* [3]. Mais, chez Pindare, les morts, que ce soleil éclaire à l'égal des vivants, habitent les demeures souterraines d'Hadès. L'idée primitive est, en effet, que l'astre du jour s'enfonce le soir dans le sein de la terre, dont il parcourt les vastes cavités pour en ressortir le matin à l'Orient, et qu'il visite ainsi chaque nuit le royaume infernal [4]. Mais cette croyance naïve était inconciliable avec l'astronomie. Au contraire, si l'on plaçait le séjour des bienheureux — et c'est, ce semble, la pensée de l'Axiochos — sur la face inférieure du globe terrestre, dans l'hémisphère impénétrable aux vivants, le soleil devait naturellement y briller durant sa course nocturne [5].

1. P. 371 D : Οὔτε γὰρ χεῖμα σφόδρον οὔτε θάλπος ἐγγίγνεται, ἀλλ' εὔκρατος ἀὴρ χεῖται ἀπαλαῖς ἡλίου ἀκτῖσιν ἀνακιρνάμενος.

2. Fr. 129 : Τοῖσι λάμπει μὲν μένος ἀελίου τὰν ἐνθάδε νύκτα κάτω. Cf. Rohde, *Psyche*, II[4], 1907, p. 210, n. 1.

3. *Aen.* VI, 641. Sur l'imitation de Pindare, cf. Norden, *Hermes*, XXVIII, 1893, p. 391. Virgile a été imité à son tour par Valerius Flaccus, I, 844 : « Campos ubi Sol, totumque per annum durat aprica dies »; cf. Silius Ital., XIII, 550. — Pour Proclus au contraire, *In Remp.*, I, p. 122, 12, Kroll, ces lieux « ne jouissent pas des rayons du soleil ».

4. Cf. Rohde, *l. c.*; Dieterich, *Nekyia*, p. 23. Pour l'Égypte, cf. Jéquier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, Paris, 1894; pour la Babylonie, Thureau-Dangin, *Revue d'Assyriologie*, 1919, p. 149. Cf. *infra*, p. 281, note 3.

5. Cf. Apulée, *Met.*, XI, 23 : « Media nocte vidi Solem candido coruscantem lumine », et *infra*, p. 282, note 1.

Cette interprétation astronomique de l'ὑπόγειον fut probablement combinée avec la tradition relative aux îles Fortunées, situées quelque part au loin dans l'Océan [1]. Les eaux de celui-ci, s'étendant sur l'hémisphère austral, pouvaient y baigner les rivages de ces îles, transportées aux antipodes [2]. Tous les récits des poètes sur les jardins parfumés et mélodieux de ces terres reculées s'appliquaient aux climats délicieux qu'aucun navigateur n'avait jamais atteints.

Le lieu où, selon l'Axiochos, les impies sont chassés par les Érinnyes qui les poussent « vers l'Érèbe et le chaos à travers le Tartare » [3] doit se trouver au contraire dans le creux le plus extrême de l'univers, près de l'ὑπόγειον céleste diamétralement opposé à l'Olympe, qui est au zénith dans l'empyrée [4]. La tradition, empruntée à l'Orient, suivant laquelle le séjour ténébreux des méchants occupait cet abîme lointain, se conserva non seulement jusqu'à la fin de l'antiquité, mais au moyen âge : « Qu'y a-t-il sous le ciel ? » demande un astronome byzantin [5]. — « L'eau, et

1. Rohde, *l. c.*, p. 371, n. 1.

2. Cf. Servius, *Aen.*, VI, 532 : « Alii sub terra esse inferos volunt secundum chorographos et geometras, qui dicunt terram σφαιροειδῆ esse, quae aqua et aere sustentatur. Quod si est, ad antipodes potest navigatione perveniri, qui quantum ad nos spectat inferi sunt, sicut nos illis. » Cf. VI, 127 (*infra*, p. 284, n. 1).

3. Ἄγονται πρὸς Ἐρινύων ἐπ' ἔρεβος καὶ χάος διὰ Ταρτάρου. Cf. Papyr. magique de Paris (Wessely, *Denkschr. Akad.*, Vienne, 1888), Hymne au Soleil, v. 1964 : κλῄζωσι τὸν οὐρανοῦ ἡγεμονῆα | χάεός τε καὶ Ἄιδος ἔνθα νέμονται | δαίμονες ἀνθρώπων οἱ πρὶν φάος εἰσορόωντες | ... ἣν γαίης κευθμῶνα μάλ' ἐς νεκύων τ' ἐπὶ χῶρον.

4. Olympiodore, *In Phaed.*, D. ρμ', p. 240 Norvin : Ὅτι ὁ Τάρταρος τὸ ἔσχατόν ἐστι τοῦ πάντος καὶ ἀντιθέτως ἔχων πρὸς τὸν Ὄλυμπον. Cf. C. III, 9β', p. 201. — De même pour les docteurs de la divinisation sidérale l'ὑπόγειον détermine tout ce qui suit la mort (*supra*, p. 276, note 3). Les préceptes de l'astrologie sont souvent de l'ancienne mythologie mise en formules.

5. *Cod. Paris. Suppl. graec.*, 1190, f. 1 v° ; cf. *Catal. codd. astr.*, VIII, 4, p. 192, cod. 118 : Ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ τί ἐστιν· ὕδωρ καὶ παρακάτω σκότος καὶ παρακάτω πῦρ, καὶ κάτω ᾅδης, καὶ κάτω ἔρημος (lire ἔρεβος) καὶ κάτω

plus bas l'obscurité, plus bas le feu, plus bas encore l'Hadès, plus bas l'Érèbe et plus bas le Tartare. »

On trouve, à l'époque romaine, des traces de l'idée que les âmes descendent parmi les étoiles de l'hémisphère invisible. C'est ainsi qu'il faut entendre une épitaphe métrique qui a embarrassé les commentateurs [1]. Un enfant, que ses parents avaient fait élever en pythagoricien pieux, nous dit qu'ayant quitté le monde supérieur (v. 3 : *ad superos*) des vivants, il chemine à travers les astres affreux des profondeurs du Tartare :

Nunc vero infernas sedes Acherontis ad undas
Tetraque Tartarei per sidera tendo profundi.

Fait plus important, il semble bien que la doctrine du pseudo-Pétosiris et de l'astrologie égyptienne fût restée sous l'Empire celle des mystères alexandrins répandus en Occident. Sérapis, le dieu des morts, est devenu le Soleil, qui descend la nuit illuminer les ténèbres de l'hémisphère souterrain, et Isis, déesse lunaire, y brille près de l'Achéron et du Styx, fleuves célestes [2].

Τάρταρος. — Des idées semblables ont existé dans le manichéisme (Cf. mes *Recherches sur le Manich.*, I, 1908, p. 11 s.) ; elles remontent aux croyances païennes des Sémites, et se retrouvent dans le traité syriaque du pseudo-Bérose publié par Levi Della Vida, *Rivista degli studi orientali*, III, 1910, p. 26 : « Sotto quelle acque che sostengono la terra, vi è il fuoco e sotto il fuoco il vento e sotto il vento le tenebre. E sotto le tenebre non cercar nulla, poiche è un luogo deserto e solitario e pieno d'errore ; e questa è la fossa inferiore, che in molti libri è detta *abisso e inferno*, nella quale saranno tormentati coloro che hanno condotto malamente la vita. »

1. Plessis, *Poésie latine*, *Épitaphes*, 1905, n° 57 = Bücheler, *Carm. epigr.*, 431 = *C.I.L.*, XI, 6435.

2. Je ne fais qu'indiquer ici cette opinion qui demanderait, pour être mieux appuyée, une discussion étendue du sens de passages d'Apulée que je crois n'avoir jamais été bien compris : *Metam.*, XI, 23, le myste, après avoir traversé les éléments qui entourent le globe terrestre, voit « au milieu de la nuit briller le soleil » ; cf. *supra*, note 26. Cf. *Metam.*, XI, 6 : « Cum spatium saeculi tui permensus ad inferos demearis, ibi quoque in subterraneo semirotundo me, quam vides, Acherontis tenebris interlucentem, Stygiisque penetralibus regnantem campos Elysios incolens adorabis. » Les mots *in subterraneo semirotundo* traduisent ἐν ὑπογείῳ

Cependant cette doctrine ne réussit jamais à se faire généralement accepter et un hasard favorable nous permet d'apprendre par une voie indirecte quelles objections lui étaient opposées. Le dialogue de saint Grégoire de Nysse « Sur l'âme et la résurrection » est rempli de réminiscences philosophiques et l'on a récemment entrepris de démontrer que le Père cappadocien y reproduisait les théories de Posidonius d'Apamée [1]. Si l'on veut dire par là qu'il les aurait puisées dans une œuvre du maître de Cicéron, cette thèse est certainement exagérée. Mais certainement l'écrivain chrétien a mis à profit pour son argumentation les idées largement répandues de ce stoïcisme pythagorisant et platonisant dont Posidonius fut le représentant le plus illustre. Or Grégoire combat dans ce dialogue l'idée que l'Hadès se trouve dans un lieu situé au-dessous de la terre. Une même sphère céleste, fait-il observer, se meut constamment autour de celle-ci, placée au milieu du système cosmique ; les éléments qui enveloppent ce corps central ne diffèrent point s'ils sont du côté que nous habitons ou du côté opposé ; une seule atmosphère est répandue autour de notre globe, les deux hémisphères sont alternativement dans la lumière et dans l'ombre et, par suite, les phénomènes physiques doivent être semblables dans l'un et dans l'autre. Donc, conclut l'apologiste du IVe siècle, il n'y a aucune raison d'admettre que les âmes libérées de leur corps séjournent dans les lieux inférieurs plutôt que dans les lieux supérieurs [2].

ἡμισφαιρίῳ. — Sur l'Achéron et le Styx, cf. *supra* p. 279. — Cette doctrine a inspiré les élucubrations « prodigieuses » (τερατολογία) du pythagoricien Numénius, que combat Proclus (*In Remp. Plat.*, II, p. 129 s. Kroll) : les âmes coupables sont envoyées par les juges εἰς τὸν ὑπὸ γῆς τόπον καὶ τοὺς ἐκεῖ ποτάμους, mais ces fleuves infernaux et le Tartare lui-même sont dans la sphère des planètes, donc dans le ciel de l'ὑπογειον.

1. Gronau, *Posidonius und die Genesisexegese*, 1914, p. 220 ss.

2. *P.G.*, XLVI, col. 67 B ss. ; cf. 71 C. — La conclusion de cette argumentation est la suivante : Μιᾷ δὲ καὶ τῆς αὐτῆς οὔσης κατὰ πᾶν τῆς γῆς μέ-

Ce raisonnement qui, l'avenir devait le prouver, était d'une justesse rigoureuse, remonte aux savants hellénistiques. La polémique, dont saint Grégoire a fait son profit, se rattache aux discussions sur l'existence d'habitants aux antipodes [1]. Le géographe Ératosthène [2], les néo-pythagoriciens d'Alexandrie [3], Posidonius et son école [4] admettaient cette existence, et par conséquent, pour eux c'étaient des vivants et non des morts qui peuplaient l'hémisphère austral. Après le IIIe siècle, l'anonyme qui composa l'Axiochos n'aurait plus osé présenter son système comme une révélation de la vérité scientifique. La doctrine, dont il s'est fait le propagateur, prétendait mettre les croyances helléniques sur la vie future d'accord avec la cosmographie, mais la cosmographie elle-même en ruinait les fondements en réfutant l'hypothèse d'une opposition physique entre les deux moitiés de l'univers, dont l'une aurait été remplie de mer-

ρος τῆς τῶν στοιχείων περιβολῆς οὔτε ἀντιλέγειν οὔτε συναγορεύειν οἶμαι δεῖν τοῖς περὶ τούτων ἀνεστραμένοις ὡς δεῦρο ἢ τοῦτον ἢ τὸν ὑποχθόνιον τόπον ἀποτέταχθαι οἴεσθαι ταῖς τῶν σωμάτων ἐκλυθείσαις ψυχαῖς. L'emprunt est ici manifeste et le raccord avec le contexte imparfait. L'auteur de ce raisonnement entendait prouver que les âmes pouvaient séjourner dans *notre* atmosphère aussi bien que dans celle des antipodes. Grégoire au contraire était d'avis que les âmes, étant purement spirituelles, n'étaient contenues dans aucun lieu déterminé : l'espace n'existait pas pour elles (p. 69 B : ψυχὴν ἀσώματον οὖσαν μηδεμίαν ἀνάγκην ἔχειν ἐκ φύσεως τόπου τινὶ ἐγκατέχεσθαι, l'Hadès est pour lui la transformation de l'âme en une essence invisible ἅδης = πρὸς τὸ ἀειδὲς μετάστασις τῆς ψυχῆς, cf. *supra*, p. 275, note 1). Toute discussion sur le lieu où elle se rend devient donc oiseuse et la longue réfutation que nous avons analysée est en réalité, dans le dialogue de Grégoire, un hors-d'œuvre.

1. Servius, *Aen.*, VI, 127 : « Alii docent inferorum regna ne posse quidem esse ; nam locum ipsorum quem possumus dicere cum sub terris esse dicantur antipodes ? in media vero terra eos esse nec soliditas patitur nec κέντρον terrae. » Cf. p. 281, note 2.

2. Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Antipodes ».

3. Diog. Laerce, VIII, 25-26 : Τὴν γῆν σφαιροειδῆ καὶ περιοικουμένην, εἶναι δὲ καὶ ἀντιπόδας καὶ τὰ ἡμῖν κάτω ἐκείνοις ἄνω.

4. Geminus, *Isag.*, 16 ; Cleomède, *De motu circ.*, 2 ; Cicéron, *Somn. Scip.*, etc.

veilles. La théorie qui faisait de l'hémisphère inférieur l'immense réservoir des âmes ne devait guère résister aux attaques que dirigea contre elle la critique alexandrine et elle n'eut plus à l'époque romaine qu'une diffusion restreinte.

Elle n'y resta cependant pas sans influence, nous l'avons vu, et même tous les écrivains ecclésiastiques ne se montrèrent pas aussi résolument que saint Grégoire hostiles à cette croyance. Origène, dont l'eschatologie fit d'étranges concessions aux opinions professées par ses maîtres païens, admit que les âmes vertueuses, avant de s'élever dans les airs et de là vers les astres, allaient d'abord habiter un lieu de délices situé dans un endroit écarté de la terre, paradis où naissaient en abondance les mets dont elles se rassasiaient, Eden où elles étaient instruites des choses de la terre avant de l'être de celles du ciel [1]. Il y a là, ce semble, un souvenir des Champs Élysées placés dans une région inaccessible de l'autre hémisphère par les théologiens païens qui s'inspiraient des cultes syriens et de l'astrologie.

LA CIVITAS MIZIGITANORUM ET LE PAGUS ASSALITANUS, PAR M. LOUIS POINSSOT, INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS ET ARTS DE LA TUNISIE.

On vient de découvrir, à quelques kilomètres à l'Est de Dougga et de Teboursouk, deux inscriptions également intéressantes pour la topographie ancienne de la Tunisie centrale [2].

1. Origène, *De principiis*, II, 11, 6 : « Puto enim quod sancti quique discedentes de hac vita permanebunt in loco aliquo in terra posito, quem Paradisum dicit Scriptura sacra, velut in quodam eruditionis loco. » Cf. Huet, *Origeniana*, dans Migne, *P. G.*, XVII, pp. 1012, 1020, 1057.

2. L'étude sur place de ces documents nous a été facilitée par M. R. Bréjean, contrôleur civil de Teboursouk, à l'obligeance duquel nous tenons à rendre ici hommage.

I. — Le premier texte a été trouvé le long de la voie romaine de Carthage à *Theveste*, à l'extrémité orientale de la ruine connue sous le nom d'Henchir-Aïn-Babouch [1], dans le voisinage immédiat du beau pont romain [2] sur lequel passe la voie. Recueillie par M. Dellerm qui a bien voulu nous la signaler, la pierre [3] est actuellement encastrée dans les murs d'une petite ferme située un peu à l'Ouest d'Aïn-Babouch. Elle porte en lettres soignées de 0 m 07-0 m 05 [4] les mots suivants :

CIVITAS
MIZIGI
TANºRVM
CYMAIACEN
TES SVOS·
PAS⋈CC

Nous n'insisterons pas sur les trois dernières lignes où sans doute *cum ajacentes suos pas.* ⋈CC est pour *cum adjacentibus suis passus* MCC. Le principal intérêt du texte est dans la mention de la *civitas Mizigitanorum* dont désormais on peut identifier le chef-lieu *Mizigi* [5] avec la bourgade [6] qui, au débouché d'une sorte de défilé, entoure la source Aïn-Babouch et domine le plateau légèrement

1. Ruine désignée dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, par le nº 220.

2. *Ibid.*, nº 221.

3. Haute actuellement de 0 m 52. Elle avait une vingtaine de centimètres de plus lors de sa découverte, mais la partie anépigraphique a été depuis réduite. Larg. 0 m 28. La pierre paraît en haut complète, bien qu'on ne puisse être à cet égard tout à fait affirmatif.

4. A l'exception du petit O de la *ligne 3*. La lettre, primitivement omise, a été glissée par le graveur entre les jambages de l'N.

5. *Mizigi* ou *Mizigis* plutôt que *Mizigita*.

6. La ruine dite Henchir-Aïn-Babouch, que nous avons soigneusement explorée il y a quelques années, est fort étendue, mais donne l'impression d'un centre purement rural. Le groupement des habitations y est assez dense et l'on y rencontre de nombreux pressoirs et de belles citernes ; par contre, nous n'y avions trouvé ni vestiges de monuments ni inscriptions.

incliné de l'Henchir-Khalled. *Mizigi* est à 9 kilomètres de *Thibursicu Bure*, à 11 de *Thugga* et, à l'Ouest, la *fossa regia*[1] passe à deux kilomètres seulement de la ville ; au Nord-Est de la bourgade dont, on le voit, le territoire ne pouvait être que fort réduit, s'étendaient les *praedia Rufi Volusiani*[2].

Il est possible que ce soit au *Mizigi* dont l'inscription d'Aïn-Babouch vient de nous révéler l'emplacement qu'il faille attribuer le *Placidus episcopus plebis Mizigitanae* qui figurait en 525 au concile de Carthage[3] et le *Cresconius presbyter Mizigitanae civitatis*[4] qui, pendant la persécution vandale, fut trouvé mort de faim et de misère dans une grotte du Zaghouan. On ne peut être cependant affirmatif à cet égard, car il y a pu y avoir en Afrique plusieurs *Mizigi*. Ainsi il serait tentant de reconnaître une *civitas Mizigitanorum* dans la ruine de la région de Menzel-bou-Zalfa dénommée par les Arabes Henchir-Mezeguid et près de laquelle coule l'Oued-Mezeguid[5]. Par contre, nous ne croyons pas qu'il y ait rien à retenir de l'identification du village de Douéla, voisin de Korbous, avec un *Mizigi*, qui a été proposé par V. Guérin[6] sur la foi d'une inscription où on lit ... MVNICI ... GITANI·

1. Sur cette partie de la *fossa regia*, cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 476-477.

2. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, n° 68. Sur l' « autonomie » des grands domaines, cf. Leclercq, dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1290-1294.

3. Hardouin, *Coll. concil.*, II, p. 1082.

4. Victor de Vite, III, 52. La plupart des manuscrits portent *Mizeitanae* qu'on a parfois proposé de corriger en *Mizigitanae* (cf. Tissot, *Géogr. comparée de la province d'Afrique*, II, p. 111).

5. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille Menzel-bou-Zalfa, n° 107.

6. *Voy. archéol.*, II, p. 207. Cette identification a été admise par le P. Mesnage (*L'Afrique chrét.*, p. 59) et, avec réserves, par le *Corpus inscr. latin.* VIII, 991 et p. 1283. Cf. sur Douéla, *Atlas archeol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk. Elle est située à 700 mètres environ au Nord de la voie de Carthage à *Theveste*. On y remarque plusieurs citernes et des pressoirs. Il semble qu'on soit plutôt en présence d'un hameau que d'un village.

II. — A environ trois kilomètres et demi à l'Ouest d'Aïn-Babouch (*Mizigi*), existe une petite ruine assez effacée [1]. A l'extrémité sud-est de cette ruine [2], on a découvert récemment une épaisse dalle encore en place sur son lit de mortier. L'inscription suivante qu'avaient bien voulu nous signaler M. R. Bréjean et M. Saint-Jean y est gravée :

IOVI ✱ AVG
SACRVM
PAGVS ✱ AS
SALLITAN
VS ✱ V ✱ S ✱

C'est la première fois qu'est mentionné le *pagus Assalitanus*. Ce *pagus* dépendait-il de la *civitas Mizigitanorum* ? On serait assez porté à l'admettre ; car, dans l'hypothèse contraire, le territoire de la cité comprendrait bien peu de terres cultivables, Aïn-Babouch étant entouré au Nord, à l'Est et au Sud par des escarpements en bonne partie inutilisables. En tous cas, il y a lieu désormais d'admettre que dans la région située immédiatement à l'Est de *Thubursicu Bure* et de *Thugga*, les territoires de ces cités ne dépassaient pas l'Oued-Khalled ; c'est seulement beaucoup plus au Sud que le *pagus Thuggensis* s'étendait sur la rive gauche de la rivière et y avait les « communaux » dont les bornes [3] ont été retrouvées en 1907.

1. A une vingtaine de mètres d'une ferme française appartenant à M. Schultz et dans le verger de celui-ci.

2. Complète. Haut. 1 m 03 ; larg. 0 m 54 ; épaiss. 0 m 24. La face opposée à l'inscription n'est que dégrossie ; les petites faces latérales sont au contraire polies. La partie supérieure de la dalle, non polie, ne présente pas de trou d'insertion. Lettres de 0m10-0m09, soigneusement gravées, mais un peu maniérées. Le texte est encadré d'un cartouche.

3. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk, n° 215.

ACADÉMIE

DES

NSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1920

BULLETIN DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Séances d'Aout 289, 296

Communication :

Martyrs de Djemila, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 296

Livres offerts 289, 297, 298

Séances de Septembre 299, 310, 322, 333

Communications :

Un dessin relevé dans la caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès (Ariège), par M. le comte Begouen 303

Deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne, par M. le comte Durrieu, membre de l'Académie 311

Table de mesures de Djemila, par M. Albertini 315

Rapport sur les fouilles exécutées à Bulla Regia en 1919-1920, par M. le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie 323

Note complémentaire de M. Cagnat 325

Deux victimes des Maures à Madauros, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 329

Livres offerts 320, 333, 335

Séances d'Octobre 337, 338, 356, 367, 374

Communications :

La cité punique et le municipe de Volubilis, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie 339

Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis, par M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie 357

Les travaux du service des Antiquités de l'Egypte en 1919-1920, par M. Pierre Lacau 359

Essai de chronologie du néolithique en Belgique, par M. Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liége 368

Appendice :

Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920, par M. Henri Cordier, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 8 octobre 1920 350

Livres offerts 356, 366, 373, 375

Séances de Novembre 377, 378

Communication :

Un manuscrit de Tertullien retrouvé, par Dom Wilmart, bénédictin de Farnborough (Angleterre) 380

Livres offerts 378

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents figurés qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus* dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

compl. set
-17-35

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome VII et dernier de la *Gallia christiana novissima* concernant le diocèse d'Avignon (Valence, 1920, in-4°).

Il fait hommage ensuite, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

G. Pasquali, *Orazio lirico* (Firenze, 1929, 8°);

L. F. Benedetto, *Le Origini di « Salammbo ». Studio sul realismo storico di G. Flaubert* (Firenze, 1920, 8°).

M. Homolle présente à l'Académie le tome XXIII des *Monuments et Mémoires* (*Fondation Piot*), et une notice dont il est l'auteur, et qu'il a consacrée à Maxime Collignon (Paris, 1920, in-4°).

M. Cordier offre à l'Académie le tome II de ses *Mélanges d'histoire et de géographie orientales* (Paris, 1920, 8°).

SÉANCE DU 20 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. J.-B. Chabot entretient la Compagnie des cérémonies qui ont eu lieu à Anvers, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Christophe Plantin, et où il avait été chargé de représenter l'Académie. Il dépose sur le bureau le programme du concert exécuté au cours de ces fêtes.

M. Hippolyte Boussac fait une communication sur l'animal sacré de Set Typhon et ses divers modes d'interprétation. Il est d'avis que cet animal sur lequel on a émis beaucoup d'opinions n'est autre qu'un *canis lupaster* maquillé.

M. Monceaux communique une inscription chrétienne de Djemila, où sont relatés les noms d'un certain nombre de martyrs [1].

COMMUNICATION

MARTYRS DE DJEMILA,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

A Djemila (ancien *Cuicul*), comme à Mdaourouch, comme naguère à Khamissa ou Announa, le Service des Monuments historiques d'Algérie, dirigé par M. Ballu, poursuit des fouilles importantes et heureuses. Partout reparaissent au soleil, quartier par quartier, les villes antiques, Thibilis, Thubursicum Numidarum, Madauros, Cuicul : presque de nouveaux Timgad. Partout aussi, dès qu'on s'éloigne du centre de la cité vers les faubourgs, on rencontre des édifices chrétiens et autres souvenirs des vieilles Églises africaines.

La ville romaine de Cuicul, perdue dans la montagne en un site tourmenté, à l'Ouest de Constantine, entre Milev et Sitifi, occupait un plateau triangulaire que bordent deux ravins profonds, où coulent du Sud-Est au Nord-Ouest les deux torrents de l'Oued Djemila et de l'Oued Betane. Sur ce plateau, depuis les récentes fouilles, émergent des ruines de tout genre, pittoresques et souvent assez hautes : un forum entouré de constructions, un Capitole avec un second forum, plusieurs autres temples, une curie, une basilique civile, des marchés, des thermes, un beau théâtre avec un mur de scène bien conservé, des portes monumentales, des rues dallées, des fontaines et un aqueduc, des mausolées, des maisons, dont plusieurs riches habitations à mosaïques. Comme monuments chrétiens, deux églises.

1. Voir ci-après.

Dès le milieu du IIIe siècle, la ville de Cuicul renfermait une importante communauté chrétienne. Elle avait alors pour évêque un certain Pudentianus, qui prit part au grand concile tenu à Carthage, le 1er septembre 256, sous la présidence de saint Cyprien. Ce jour-là, comme tous ses collègues, Pudentianus dut se prononcer sur la question du baptême des hérétiques : il le fit avec une singulière modestie, où entrait peut-être une part de prudence, alléguant sa récente ordination, et déclarant s'en rapporter à l'opinion de ses aînés dans l'épiscopat[1]. Un siècle plus tard, au concile qui se réunit à Carthage en 348, parut un autre évêque de Cuicul, nommé Elpidophorus[2]. Au début du Ve siècle, la ville de Cuicul, comme la plupart des cités africaines, était partagée entre deux communautés rivales : schismatiques contre Catholiques. En 411, à la Conférence de Carthage, l'évêque catholique de Cuicul, qui s'appelait Cresconius, répondit à l'appel de son nom : « Présent. — J'avais contre moi un évêque donatiste. Il vient de mourir[3]. » En 484, au temps de l'occupation vandale, est mentionné encore un évêque de Cuicul, nommé Victor[4]. Enfin, sous la domination byzantine, en 553, au concile de Constantinople, siégeait un Crescens, évêque de l'Église de Cuicul[5]. On voit que la communauté chrétienne de cette ville a duré trois siècles au moins, et probablement davantage : constituée sans doute vers le début du IIIe siècle, dédoublée par le schisme au IVe siècle et au début du Ve, elle s'est maintenue sous les Vandales et les Byzantins, elle n'a disparu que sous le flot de l'invasion arabe. Mais c'est tout ce que les textes historiques nous apprenaient sur son histoire.

1. *Sententiae episcoporum de haereticis baptisandis*, 71.
2. *Concil. Carthag.* ann. 348, can. 11.
3. *Collat. Carthag.*, I, 121.
4. *Notitia episcoporum* ann. 484 ; *Numid.*, n. 10.
5. Mansi, *Concil.*, t. IX, p. 175 ; p. 192 ; p. 391.

A ces données, les découvertes archéologiques permettent d'ajouter quelques faits. Vers le milieu du XIXe siècle, Delamare et Ravoisié ont trouvé et dégagé partiellement, à l'extrémité sud-est de la ville antique, une basilique chrétienne qui datait du temps d'Augustin[1]. Le monument a été de nouveau fouillé et presque complètement déblayé en ces dernières années ; on y a trouvé notamment une crypte[2]. L'église, à trois nefs, était flanquée de divers bâtiments. Une belle mosaïque en couvrait le sol. Des motifs ornementaux entouraient des médaillons, où étaient représentés divers animaux, dont une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier. Plusieurs médaillons renfermaient des inscriptions. Cinq de ces inscriptions avaient été copiées et reproduites en facsimilé par Delamare[3] ; deux autres ont été trouvées dans les dernières fouilles, et publiées par nous[4]. D'où un ensemble de sept inscriptions votives, donnant les noms et les titres de sept donateurs, qui, par suite de vœux, s'étaient cotisés pour payer les frais du pavement de mosaïque.

Une autre découverte récente se rapporte probablement à la même basilique. Au bord du ravin qui se creuse non loin des soubassements de l'église, on a dégagé six chapiteaux ou corbeaux doubles formant sommier. Trois portent des inscriptions, que nous avons précédemment signalées à l'Académie[5]. L'une de ces inscriptions est la reproduction

1. Cf. Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 194 et suiv. ; *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 16, n. 233.

2. Ballu, *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1914, p. 304 et suiv. : 1917, p. CXLV et pl. XXXIII.

3. *C.I.L.*, VIII, 8344-8348.

4. *Bull. des Antiquaires de France*, 1913, p. 279. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 306-307.

5. *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 219 et 404. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 307-308. D'après les indications de M. Ballu, ces chapiteaux proviendraient d'une autre église, située « dans la partie orientale des ruines » (*ibid.*, p. 307). Dans cette hypothèse, il y aurait eu trois églises à Cuicul : l'une au Sud-Est, une autre à l'Est, la troisième (dont nous parlerons plus loin) au Nord-Ouest.

littérale d'un verset biblique. Les deux autres nous font connaître les noms et les anniversaires de deux saints locaux : Claudius et Pascentius. D'ailleurs, le chapiteau où figure Claudius avait été déjà vu antérieurement ; mais on en avait mal déchiffré l'inscription, où l'on avait cru reconnaître le nom de Cirula, le patriarche arien des Vandales [1]. En tout cas, les chapiteaux trouvés ou retrouvés naguère devaient appartenir à l'église voisine, dont ils constituaient un élément décoratif : ils nous renseignent sur le culte qu'on y rendait à deux martyrs locaux.

A Djemila encore, mais nous ne savons sur quel point des ruines, Delamare a découvert de curieux bas-reliefs chrétiens aujourd'hui disparus, connus seulement par ses dessins [2]. Ce sont des fragments sculptés qui appartenaient au bord plat d'une grande vasque de marbre, destinée sans doute aux ablutions des fidèles. On y reconnaît des sujets empruntés aux Livres saints ou à la vieille tradition chrétienne. D'abord, des scènes du Déluge : le corbeau dévorant un cadavre, Noé dans l'arche accueillant la colombe qui apporte le rameau d'olivier. Puis, Daniel entre les lions. Enfin, un berger gardant son troupeau de moutons : sans doute, le Bon Pasteur. La vasque où étaient sculptées ces scènes était évidemment placée dans une église, mais on ne peut dire dans laquelle.

En effet, il y avait au moins deux églises à Cuicul. Nous avions déjà le témoignage indirect des procès-verbaux de 411, sur les deux communautés rivales : celle des schismatiques, et celle des Catholiques [3]. Nous avons aujourd'hui une preuve matérielle. Outre la basilique dont nous avons parlé, et qui était située à l'extrémité sud-est de la ville,

1. *C.I.L.*, VIII, 10904.
2. Delamare, *Revue archéologique*, VI, p. 195 et pl. CXV ; *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. CV. — Cf. Michon, *Bull. des Antiquaires de France*, 1908, p. 269 et suiv.
3. *Collat. Carthag.*, I, 121.

nous pouvons constater l'existence d'une seconde église à l'autre bout de la cité, dans le faubourg opposé.

En cette région, au Nord-Ouest du champ des ruines, six cents mètres environ à l'Ouest du Capitole, on a découvert tout récemment (fin de 1919) une grande pierre de calcaire noir, longue de 1 m 30, large de 0 m 71, épaisse de 0 m 21, qui porte une inscription mentionnant des reliques. Cette grosse dalle, difficile à transporter, provient évidemment d'une église, et d'une église voisine. Or, à l'endroit même où l'on a trouvé la pierre, les débris d'un édifice gisent encore sur le sol : des colonnes, des bases, des chapiteaux. Tout autour, on a recueilli des stèles funéraires païennes couvertes d'épitaphes, qui avaient été employées dans la construction du monument chrétien.

Nul doute que ce monument soit l'église où l'on conservait les reliques mentionnées par l'inscription. A première vue, l'on est tenté de croire que notre pierre de calcaire noir était la table de l'autel. Mais, comme dans l'Afrique chrétienne de ces temps-là les autels étaient généralement en bois, cette large pierre a pu être encastrée dans le mur bas derrière l'autel, entre les deux petits escaliers conduisant au terre-plein de l'abside. Quoi qu'il en soit, elle a dû servir plus tard de seuil ; car elle est complètement usée sur la face supérieure, où elle présente deux trous de scellement.

Sur la longue tranche de la pierre (1 m 30), se déroule une inscription de trois lignes, assez mal gravée, surtout à la dernière ligne. Les caractères, plus ou moins serrés, sont inégaux : la hauteur varie de 0 m 03 à 0 m 05.

Lecture de MM. Cagnat et Monceaux sur deux estampages, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Ballu et M. Carcopino, avec des renseignements sur les circonstances de la découverte.

NOMINAMA//TVRVMDONATIEMILIANIAVRELI
/ / / / DOSIARESIS·SOLAE VICTORIAEXIIK
AVGPAS·ETARCIIINM///

Nomina ma[*r*]*turum Donati, Emiliani, Aureli,*
. . . [*Theo*]*dosi, Are*(*n*)*sis, Solae, Victoriae. XII K*(*alendas*)
aug(*ustas*).
Pas(*si*) *et arc*(*essiti*) *III n*(*onas*) *m*[*artias* ou *aias*].

D'après les formules et l'aspect général du monument, l'inscription date du IVe siècle. *Nomina marturum* était alors en Afrique le terme courant pour désigner les reliques. A la fin de l'inscription, la restitution proposée nous paraît certaine pour *pas*(*si*), et très vraisemblable pour *arc*(*essiti*). Le premier mot s'appliquait spécialement aux anniversaires de martyrs ; le second, à la mort de fidèles dont on escomptait les joies futures au séjour des élus. On doit comprendre : *arcessitus* (*a Deo*). Des épitaphes de Rome contiennent la formule *accersitus ab angelis*. Sur la pierre tombale du clerc Rogatianus, récemment trouvée à Ksiba entre Souk Ahras et Le Kef, on lit : *in pace accersitus IV Kal*(*endas*) *iun*(*ias*) [1]. Bien que nous n'en connaissions pas d'autre exemple en Afrique, l'association des formules *arcessiti* et *passi* n'a rien que de naturel.

On remarquera que la nouvelle inscription de Djemila donne une double date, un double anniversaire. La première date, 12 des calendes d'août, se rapporte à la déposition des reliques, faite peut-être en même temps que la dédicace de l'église. La seconde date, 3 des nones de mars ou de mai, correspond à l'anniversaire des martyrs, au jour de leur fête [2].

1. *C.R. de l'Acad. des inscript.*, 1919, p. 249.

2. Notons pourtant que la lecture de la fin de l'inscription n'est pas absolument certaine. Tout récemment, M. Gsell a bien voulu nous communiquer une copie qu'il a prise cet été sur l'original. Il a lu à la fin : PAS· HARCIB NI. Il se demande s'il n'y avait pas quelque chose comme

Ces martyrs, dont on conservait les reliques à Cuicul, nous étaient inconnus jusqu'ici. Sans doute, plusieurs de ces noms, très répandus en Afrique, se lisent ailleurs dans des inscriptions martyrologiques ou des documents littéraires : *Donatus*, dans des inscriptions d'Aïn-Melloul, d'Aubuzza, d'Henchir El-Hamacha, d'El-Hassi, d'Uppenna, de Vazaivi, ou dans la correspondance de Cyprien, chez Optat, dans les *Acta Mammarii* et la *Passio Donati*, dans le Martyrologe Hiéronymien; *Emilianus*, dans le même Martyrologe et dans la *Passio Jacobi*; *Aurelius*, dans les lettres de Cyprien; *Victoria*, dans des inscriptions de Carthage, de Kherbet Oum el-Ahdam, de Mesloug, de Tabarka, ou encore chez Cyprien, chez Augustin, dans les *Acta Saturnini*, dans le Calendrier de Carthage et le Martyrologe Hiéronymien. Mais il est peu vraisemblable que l'on ait réuni sur une même liste, pour un culte commun, plusieurs saints étrangers au pays, de notoriété médiocre, d'origine et de temps si divers. D'ailleurs, trois de ces martyrs honorés à Cuicul ne se retrouvent nulle part dans le reste de l'Afrique: (*Theodosius* (restitution incertaine) ; *Sola* (nom d'homme) ; *Arensis* (nom tiré d'un ethnique : on connaît deux villes appelées *Arae*, l'une en Numidie, l'autre en Sitifienne).

D'après notre inscription, ces sept martyrs avaient succombé le même jour et étaient honorés au même anniversaire. Tout porte à croire qu'il s'agit de martyrs du diocèse de Cuicul, connus seulement du calendrier local. Tel était le cas du Claudius et du Pascentius, dont les noms se lisent sur deux chapiteaux antérieurement découverts [1].

Voilà donc neuf martyrs nouveaux, dont l'existence nous a été révélée par les fouilles, et qui étaient l'objet d'un culte pour les chrétiens de Cuicul. Martyrs modestes, assu-

Pas(si) Harcib[e]ni. Le dernier mot serait un nom de lieu. D'ailleurs, nous ne connaissons aucune localité africaine dont le nom, de près ou de loin, rappelle celui-là.

1. *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1913, p. 219.

rément, et sur lesquels nous ne savons rien, sinon qu'ils sont morts pour leur foi. Mais le fait même de leur martyre est à retenir : il ajoute un trait au tableau des persécutions en Afrique, comme à l'histoire religieuse de la petite cité romaine qui s'élevait jadis entre les ravins pittoresques de Djemila.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de la famille de M. Héron de Villefosse, une étude de notre regretté confrère, intitulée : *Le fief de Torcy* (Meaux, br. in-12, 1920).

Il présente au nom de l'auteur, M. M. Bloomfield, un ouvrage intitulé : *Rig-veda repetitions* (2 vol. in-8°, Cambridge Mass., 1916).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, notre savant correspondant le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la Société des Bollandistes, un important mémoire sur *Saint Martin et Sulpice Sévère* (extrait du tome XXXVIII des *Analecta Bollandiana* ; Bruxelles et Paris, 1920, in-8°, 136 p.).

« Deux ouvrages récents, le *Saint Martin de Tours* de E.-Ch. Babut et la publication par J. Gwynn du *Liber Ardmachanus* de Dublin, ont été l'occasion du présent travail dans lequel l'intérêt historique ne le cède pas à la sûreté de la critique. C'est, en quelque sorte, le premier jet du Commentaire sur saint Martin qui doit faire partie du prochain volume des *Acta sanctorum*. Le P. Delehaye, tout en rendant un hommage mérité à la mémoire du regretté Ch. Babut et à sa critique pénétrante, est loin d'adopter toutes ses conclusions sur les manuscrits de la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère, sur sa chronologie, ses sources, sa valeur historique, enfin sur les débuts du culte et de la renommée de saint Martin en Gaule. »

SÉANCE DU 27 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. J.-B. Chabot communique une lettre du R. P. Delattre, l'informant qu'on vient de trouver dans les ruines de Carthage une balle de fronde en plomb, longue de trois centimètres, pesant 38 grammes. Cette balle porte, en relief, la lettre punique *mtm*. On peut maintenant se demander si parmi les balles semblables, dépourvues de marques, qu'on attribuait à l'époque romaine, il ne s'en trouverait pas qui viennent des Carthaginois[1].

M. Homolle lit une note sur la ressemblance de l'omphalos delphique avec quelques représentations égyptiennes.

MM. Salomon Reinach et Babelon présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier offre à l'Académie le tome I de son *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue* (Paris, 1920, in-8°).

1. Postérieurement à cette communication, le Dr Houdard, de Tunis, a recueilli dans les ruines de Carthage une balle semblable, pesant 42 gr., et portant la même lettre, mais retournée. Dans un article du *Bulletin archéol.* de 1919 [paru en oct. 1920], M. E. Vassel étudie (p. 124-127) des balles de même nature, avec ou sans marque, trouvées à La Manouba.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

A propos de la correspondance, M. CAGNAT s'exprime ainsi :

« M. Clermont-Ganneau m'a remis le calque et la photographie de trois inscriptions funéraires latines qu'il devait à l'amabilité de M. Sancholle-Henraux. Ces inscriptions, découvertes par M. Cardini dans sa propriété, proviennent de Toscane (confins de la Versilia et de l'ancien État de Massa, non loin du lieu dit Porta Beltrame et de la localité de Montignoso). Les deux premières sont des épitaphes banales ; il suffira d'en transcrire le texte :

docet I A E AMP	M VINISIDIO
? *liatae* V E T V R I V S	AMORI PATRI
primi GENIVS·CON	PIENTISSIMO
*iugi c*ARISSIMAE	VINISIDIA SA
.*do*CETIVS·IANVA	BINIA ✠ ET ✠
rius PATER·ET·DOCET	VINISIDIVS
*con*CESSA·MATER	GENTILICIANVS
filiae CARISSIMAE	P B M F
B M *f*	

La troisième, plus développée, rappelle le souvenir d'un homme, C. Sirini[d?]ius Severianus, qui avait naturellement toutes

lès qualités et à qui il arriva de naître et de mourir le même jour et à la même heure, à cinquante-huit ans d'intervalle. Sa femme lui éleva le monument dont l'inscription vient d'être retrouvée.

D ⅄ C SIRINI////ıO SEVERIANO HOMINI INNO*centissi*
MO GENERıNOBILISSIMO DIGNITATISSPLENDI*dissim*
AE FAMAE SINCERI SSIMAE INNOCENTIAE P*raeci*
PVAE PROBABILI FIDEL INTEGERRIMAE MORV*m disci*
PLINAE LAVDABILIS CVIVS DIES NATLVITATIS ET DEC*essu*
S EXPLETIS ANNIS QVLNQVACINTA ET OCTO SIMVL O*ctava*
ORA LN VNVM CONVENERE PLETORIA GERONTIA
A VOTVM ANIIMI MARITO DVLCISSIMO MVLTVM *desi*
DERANTISSIMO BENE MERENTI AETHERNAM D *i cat* (*sic*)
⅄EMORIAM.

Lire : *D*(*iis*) *M*(*anibus*). *C. Sirini*[*d*?]*io Severiano homini inno*[*centissi*]*mo, gener*[*e*] *nobilissimo, dignitatis splendi*[*dissim*]*ae, famae sincerissimae, innocentiae p*[*raeci*]*puae, probabili, fidei integerrimae, moru*[*m disci*]*plinae laudabilis, cujus dies nativitatis et dec*[*essu*]*s, expletis annis quinquaginta et octo, simul o*[*ctava*] *ora in unum convenere. Pletoria Gerontia.... a votum animi marito dulcissimo multum* [*desi*]*derantissimo, bene merenti aeternam d*[*icat*]? *memoriam*.

L'écriture, l'orthographe, le style indiquent une assez basse époque. A noter, en particulier, le tracé de certains I, qui sont en forme de L. »

M. le comte Begouen présente, en son nom et au nom de l'abbé Breuil, un dessin que celui-ci a relevé dans la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès (Ariège) et dont il a déjà été question, il y a deux ans à l'Académie[1].

M. Hébrard rend compte à la Compagnie des fouilles et recherches faites à Salonique par le Service archéologique de l'armée d'Orient, et qui ont pu se prolonger après l'armistice grâce aux subsides de l'Académie (fondation Piot) :

1. Voir ci-après.

« Les recherches et fouilles du Service archéologique de l'armée d'Orient à l'arc de triomphe « de Galère » et à la rotonde de Saint-Georges de Salonique ont montré que ces deux monuments, de la même époque, étaient liés l'un à l'autre. Ils formaient un ensemble d'architecture très imposant situé à l'Est de la ville.

« L'arc de triomphe, élevé vers 306 après J.-C., est aujourd'hui dans un état très incomplet. Il ne reste que deux piliers des quatre que comportait le monument primitif. Ces piliers soutenaient des voûtes reliées par une coupole. L'examen de ce qui subsiste permet de rattacher cet arc — le plus grand des arcs antiques encore existants; il a plus de neuf mètres d'ouverture — à des ouvrages de même type, qui étaient placés généralement à la croisée des voies principales des villes. Il en existe encore des exemples à Rome, en Syrie et en Algérie.

« La rotonde eut une histoire particulièrement curieuse : construite par les Romains à la fin du IIIe siècle (probablement une sorte de Panthéon) ; plus tard, au Ve siècle, agrandie et transformée en église byzantine ; au XVIe siècle, aménagée par les Turcs en mosquée, elle redevint en 1912 église sous le nom de Saint-Georges, après la dernière guerre balkanique. Aujourd'hui, le gouvernement grec compte installer dans son enceinte le Musée des antiquités de la Macédoine.

« Nous avons trouvé le bas de l'édifice enterré de 2m60. Grâce à l'enlèvement total des terres de remblais, l'intérieur de la salle a repris sa proportion antique. L'on peut se rendre compte par l'harmonie des lignes d'architecture, et par le soin qui a présidé à la construction de cette rotonde, qu'elle peut se classer parmi les plus beaux exemples d'architecture romaine. D'un parfait état de conservation, la salle circulaire avec sa coupole majestueuse produit une profonde impression.

« Déjà au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, les voyageurs, Paul Lucas, de Beaujour, Cousinéry et Leake, décrivirent longuement ce monument, un des plus importants de la ville. Texier et Pullan, qui en publièrent les premiers dessins en 1860, le présentent comme une œuvre purement chrétienne. Les récents travaux ont permis de dégager un noyau central d'époque romaine d'adjonctions postérieures byzantines.

Primitivement la rotonde était formée de huit niches profondes presque égales dont les voûtes reposaient sur huit piliers rayonnants de 6 m 30 d'épaisseur. Au-dessus et dans l'axe des piliers venaient se placer les baies d'éclairage. La coupole de 24 m 10 de diamètre couronnait le tout. La hauteur est de près de 30 mètres.

« A l'époque byzantine, le monument fut transformé. L'entrée fut portée du Sud-Ouest au Nord-Ouest. A l'Est, la niche ancienne fut élargie afin de dégager le chœur terminé par une abside, et, pour donner plus d'ampleur à l'édifice, l'on construisit un vaste bas-côté circulaire entourant la salle centrale. Le diamètre total dépassait ainsi 52 mètres. Le sol antique fut déjà à cette époque surélevé de 1 mètre.

« De magnifiques mosaïques datant de cette première transformation décorent la coupole et trois niches. Ce sont de purs spécimens de cet art, dignes de rivaliser avec les plus beaux exemples de Ravenne, de Constantinople ou de Venise. Elles sont antérieures au VIe siècle. Au moyen d'échafaudages spéciaux, il fut possible d'étudier de près cette œuvre admirable — la plus vaste décoration de ce genre encore existante — et de dégager en certains endroits, sous un grossier badigeon et quelquefois un épais enduit, des ornements et même des ensembles décoratifs jusqu'ici inconnus.

« La décoration de la coupole est divisée en huit panneaux gigantesques représentant des saints debout, se détachant sur un somptueux fond d'architecture. Les visages des saints sont heureusement intacts, et un nettoyage discret a permis de retrouver leur coloris primitif. Des copies grandeur d'exécution ont été faites des parties les plus intéressantes de ces mosaïques. C'est ce travail qui est présenté à l'Académie.

« Les fouilles exécutées aussi bien à l'intérieur qu'autour du monument ont été très fructueuses; nous avons dégagé de beaux fragments d'architecture, la base d'un ambon monumental très connu aujourd'hui au Musée de Constantinople; et, dans des tombes, sous le sol de l'église primitive, nous avons recueilli des bols vernissés décorés de dessins géométriques, de figures d'animaux, d'ornements incisés sur fond de couleur. Cette céramique byzantine, qui date du Xe au XVIe siècle, forme une série des plus intéressantes pour l'étude de la poterie de cette époque.

Certaines tombes contenaient de délicates fioles de verre, décorées de rehauts d'or. »

MM. Durrieu, Clermont-Ganneau, Théodore Reinach, Bouché-Leclercq et Diehl présentent quelques observations.

COMMUNICATION

UN DESSIN RELEVÉ DANS LA CAVERNE DES TROIS-FRÈRES, A MONTESQUIEU-AVANTÈS (ARIÈGE), PAR M. LE COMTE BEGOUEN.

Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de vous montrer une série de photographies de dessins préhistoriques gravés sur les parois de la caverne des Trois-Frères à Montesquieu-Avantès (Ariège). L'un d'eux représentait une figuration humaine assez étrange, que sa situation élevée à plus de trois mètres du sol dans une encoignure de rocher ne permettait de reproduire que très imparfaitement par la photographie. Pour bien en voir tous les détails, un dessin était nécessaire. M. l'abbé Breuil a bien voulu venir passer plusieurs semaines à relever et à étudier les gravures de la caverne. C'est le calque fidèle qu'il a fait de cet être humain que nous venons tous les deux vous soumettre aujourd'hui, avec les quelques observations que son examen nous a suggérées.

Cette représentation humaine est donc située sur la paroi terminale de la salle qui fait le fond de l'étage inférieur de la caverne, à plus de 400 mètres de l'entrée, et dans laquelle sont réunies toutes les gravures. Rares en effet sont les dessins sur les parois des galeries menant à cette salle. Nous ne pouvons citer que quelques félins dans un petit diverticule formant en quelque sorte chapelle, et un

grand lion de près de deux mètres, d'aspect terrifiant avec sa tête vue de face, ses grands yeux et son abondante crinière. Gravé sur le mur de droite un peu en avant du défilé et de la cascade stalagmitique qui mènent à la salle du fond, il semble en défendre l'accès.

Cette salle se présente donc en quelque sorte comme un sanctuaire dont toutes les niches, tous les recoins sont surchargés de dessins de taille et de technique différentes, d'époque aussi, car quelques-uns comme ceux du rhinocéros et de l'hémione sont peut-être aurignaciens, tandis que la majorité est nettement magdalénienne. Dans les galeries de l'étage supérieur au contraire, ce sont les dessins embrouillés de l'époque aurignacienne qui dominent sans conteste. Ceux-ci sont loin d'atteindre la perfection des gravures des salles du bas, dont quelques-uns, comme les rennes gravés dans une faille, juste au-dessous de l'homme, sont traités avec un sentiment artistique remarquable.

En passant par une montée en spirale, dont les parois sont elles aussi abondamment ornées de chevaux, d'ours et d'autres animaux, on peut arriver à la hauteur du dessin dont nous vous présentons aujourd'hui la reproduction. Il faut alors enjamber le vide, et, en pivotant sur une pointe de rocher, on se trouve nez à nez avec cette figure bizarre.

Elle a environ 75 centimètres de haut sur 50 de large. Elle est entièrement gravée et certaines parties du corps sont peintes en noir. Il semble que la peinture a été délavée en certains endroits, mais jamais le corps tout entier n'a dû être peint. Le front et les yeux ont des traces de couleur, ainsi que les traits figurant le nez. Une large bande marque les épaules et le dos, une autre le ventre. Les jambes sont particulièrement soignées. Le genou gauche est indiqué par la rotule séparée. Les parties sexuelles rejetées en arrière sont fortement accentuées.

Ce dessin (fig. 1), malgré l'étrangeté de son attitude, représente sans doute possible un homme nu allant vers la

gauche. A première vue, cet être semble marcher à quatre pattes, mais on se rend vite compte qu'il a simplement le corps fortement incliné en avant et les jambes ployées. Les mains en effet n'ont pas le mouvement de la marche, mais bien plutôt esquissent le geste de *faire le beau*, comme on le remarque dans les danses de quelques peuples primitifs.

Fig. 1. — Gravure et peinture sur paroi de la caverne des Trois-Frères (1/10 grand. nat.).

N.B. — Pour voir le dessin dans la position qu'il occupe réellement sur la paroi, il convient de l'incliner de façon à ce que la diagonale partant de l'angle supérieur gauche devienne la verticale.

Nous retrouvons cette même position dans les figurations humaines de la grotte des Combarelles. Le bas des reins est orné d'une queue de cheval terminée par une petite rosette de poils. Cette queue n'est pas dans le prolongement de la ligne du dos comme le serait une queue appartenant à une peau de bête jetée sur le corps ; elle paraît singulièrement fichée à la partie postérieure.

La tête est particulièrement étrange : une ramure de cerf la surmonte avec deux oreilles longues velues et dressées. Deux yeux, formés de deux cercles concentriques gravés dont l'intervalle est coloré en noir et entourant un gros point noir, sont placés symétriquement de chaque côté du nez dont la partie élargie est marquée par un arceau peint et gravé. La région des pommettes présente des raclages remontant vers les oreilles. C'est ce même système de nombreux traits parallèles qui a servi à indiquer une barbe élégante et longue de dix centimètres qui retombe sur la poitrine. Les bras sont mal faits, les mains également, tandis que les pieds ont été dessinés avec beaucoup de soin. La main droite n'a que quatre doigts, si on peut appeler ainsi les espèces de griffes qui en tiennent lieu. La masse des deux mains est inscrite dans une seule ligne courbe. Le torse et les membres inférieurs sont cernés de bandes striées qui en délimitent le contour. D'autres zones de raclage se voient à l'intérieur du corps et des membres : c'est ainsi que les doigts de pied sont séparés du cou-de-pied par une bande raclée. Ces raclages et autres traits gravés ne sont visibles que de très près, mais on peut se demander si jadis ils n'étaient pas plus visibles et n'accentuaient pas le modèle du dessin lorsque la roche était couverte d'un léger dépôt argileux qui a disparu depuis. Sur d'autres parois de la grotte, où, mieux abritée, cette couche a été conservée, les dessinateurs ont obtenu ainsi d'excellents effets artistiques. Sur la nuque, le contour est formé d'un triple rang de hachures obliques ayant l'aspect du poil hérissé d'un garrot.

Cela représente sans doute le morceau de toison qui accompagne le masque que porte cet homme, car nous sommes certainement en présence d'un être masqué. Ainsi se trouvent confirmées les hypothèses émises par MM. Cartailhac, Capitan, Breuil, etc., dès les premières découvertes de figurations humaines dans l'art quaternaire. L'ouvrage

Fig. 2. — Gravure sur schiste provenant de Lourdes.
(Musée de Saint-Germain, n° 55522, coll. Nelli ; grandeur naturelle.)

de MM. Cartailhac et Breuil [1] renferme sur ce sujet des renseignements précieux. Nous n'avons que quelques mots à y ajouter.

De tous les documents préhistoriques auxquels nous pouvons comparer notre dessin, le plus caractéristique est une gravure sur schiste provenant de Lourdes et conservée au Musée de Saint-Germain (N° 55522, collection Nelli). Elle est inédite, et avait été mal comprise par Piette, car elle est très confuse. Une lecture plus précise de M. l'abbé Breuil, que nous reproduisons ici (fig. 2), permet d'y voir un homme orné d'une grande barbe et d'une longue queue. Nous croyons même que les traits qu'on voit au-dessus de sa tête représentent une ramure. Il y aurait donc une concordance absolue entre cette gravure sur pierre et celle des Trois-Frères.

Une fresque boschismane reproduite par Peringuey [2] représente un personnage déguisé en animal, dans une position inclinée analogue à celle de notre dessin. Ce même auteur reproduit d'après Barth une sculpture rupestre qu'il convient également de citer. Dans ce groupe, l'homme qui porte un masque d'antilope a également une queue touffue. Notons en passant que cette sculpture a été souvent indiquée à tort comme boschismane, alors qu'elle a été trouvée par Barth au Nord-Ouest du lac Tchad.

Christol [3] donne plusieurs peintures boschismanes reproduisant elles aussi des hommes masqués et vêtus de peaux de bêtes. Une d'elles (page 80) rappelle par la stylisation des jambes les *diablotins* de Teyjat, tandis que d'autres (page 96), dont le déguisement n'est pas aussi marqué, ont une queue et s'avancent le corps fortement incliné en avant.

Dans quelle catégorie convient-il de ranger l'homme

1. *La caverne d'Altamira*.
2. *On rock-engravings of animals...*; in *Transactions of the South-African Philosophical Society*, vol. XVI, Part 4, December 1906.
3. *L'art dans l'Afrique australe*, Paris, 1911.

masqué de la caverne des Trois-Frères, car l'ethnographie comparée nous en fournit plusieurs ? Il y a des masques de chasse servant de ruse pour approcher le gibier. Une peinture boschismane bien connue nous représente un homme déguisé en autruche pour chasser plus facilement ces oiseaux. On en connaît bien d'autres exemples, que nous jugeons inutile de rappeler. D'ailleurs, cela ne nous semble pas ici le cas. En effet, le chasseur qui se déguise pour approcher une proie revêt soit la peau de l'animal qu'il chasse, soit celle d'un de ses ennemis. C'est ainsi que Catlin nous raconte [1] que les Peaux-Rouges prenaient des peaux de loups et s'avançaient ainsi vers les bisons qui aussitôt leur faisaient face. Mais dans tous ces cas le déguisement est homogène, tandis que l'être représenté dans la caverne des Trois-Frères porte un déguisement de fantaisie. Que viennent faire ces cornes de cerf avec cette queue de cheval, sans parler de la barbe postiche qui ne se rapporte à aucun animal ?

Ce mélange de caractéristiques nous fait écarter également l'idée d'une mascarade rituelle spéciale. Catlin, à qui il faut toujours revenir, nous décrit des danses de l'ours ou du bison [2] dans lesquelles le ou les participants revêtent les têtes de l'animal qu'il convient d'honorer et de rendre favorable ou au contraire de détruire. Si donc l'imagination s'est donné libre carrière dans la confection en quelque sorte synthétique de l'accoutrement, c'est qu'il s'agit de représenter soit un esprit supérieur ayant par conséquent les attributs des différents animaux qu'il domine, soit l'homme capable par son pouvoir magique d'en être également maître. Nous avons des quantités d'exemples de l'un et de l'autre cas chez tous les peuples primitifs, des Esqui-

1. *Letters and notes of the manners, customs and condition of the North American Indians*, London, 1841, t. I, p. 254.
2. *Loc. cit.*, t. I, p. 128, 164, 244.

maux aux Australiens en passant par les indigènes de l'Afrique ou de l'Amérique, les Sounis en particulier.

Dans le premier cas, il s'agirait de la représentation d'une sorte de divinité, dans le second, de celle d'un sorcier. C'est vers la seconde hypothèse que nous penchons. Nous croyons que l'artiste quaternaire a voulu représenter un magicien. Dans quel but, nous l'ignorons. Rien ne nous permet de deviner la mentalité qui était la sienne ni la préoccupation à laquelle il a obéi.

Il semble que cet artiste, c'était le sorcier lui-même, qui aurait tracé avec minutie et fidélité son propre portrait revêtu de ses attributs rituels. Il l'a placé dans le recoin le plus reculé de la caverne inférieure, mais sur une paroi dominant ces centaines de figurations d'animaux que lui ou ses confrères ont, pendant de longues suites de générations, tracées pour des envoûtements. Car tout dans cette caverne nous parle de magie. La plupart des animaux portent des flèches sur le flanc ; d'autres sont entourés ou couverts de ces signes en forme de *P* rappelant les claviformes de Niaux et d'Altamira et que nous avons trouvés sur les dessins du Tuc d'Audoubert. Ils apparaissent de nouveau ici, parfois en grand nombre (il y en a jusqu'à douze sur un seul cheval). Tout au fond de la galerie supérieure, d'un accès difficile et même dangereux, ce même signe haut de quarante centimètres se profile en rouge, comme une traînée de sang, au-dessus d'une voûte.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le chanoine Van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, fait savoir qu'une journée Van

Eyck est organisée à Gand le 3-4 octobre pour célébrer le retour des volets du retable de l'Agneau mystique, restitués par le gouvernement allemand en vertu du traité de Versailles, et invite l'Académie à l'associer à cette solennité.

La Compagnie accepte l'invitation et désigne M. le comte Durrieu pour la représenter à Gand les 3 et 4 octobre prochain.

M. le comte Durrieu fait une communication sur deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne [1].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Cagnat lit une note de M. Albertini, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, sur une nouvelle table de mesures découverte à Djemila [2].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Homolle dépose sur le bureau le projet de *Statuts pour l'Institut international d'anthropologie*, élaboré au cours de la réunion préparatoire à laquelle il a été délégué par l'Académie.

COMMUNICATIONS

DEUX MINIATURES A CARACTÈRE HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VIENNE, PAR M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y aura bientôt trente ans, au cours d'articles publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts* en mai et juillet 1891, j'indiquais un fait important pour l'histoire de l'art, qui n'avait pas encore été, jusqu'alors, aussi nettement précisé. Je signalais que le dernier quart du xve siècle avait vu s'accomplir un changement très caractérisé dans les prin-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

cipes appliqués, en pays flamands, pour l'illustration et l'ornementation des livres à l'aide de miniatures et d'autres ornements peints à la main. A un style plutôt sec, avec des formes maigres et une énergie souvent dure, se substitua une recherche prédominante de la grâce, unie à la liberté de la touche, et une tendance à voir la nature sous un aspect plus aimable et plus épanoui. Les chefs de ce mouvement de rénovation, au premier rang desquels se rangent les membres des deux familles des Bening et des Horebout, ont exercé leur activité principalement à Gand et à Bruges. Je proposai donc, en 1891, de créer, pour désigner ce groupe d'artistes, l'expression d' « École Ganto-Brugeoise », vocable qui, depuis lors, a fait son chemin.

Les productions de l'École Ganto-Brugeoise, dont un des spécimens les plus célèbres est le *Bréviaire Grimani*, de la Bibliothèque Marciana à Venise, méritent l'admiration par la délicatesse de l'exécution et un charme exquis de coloris. Mais la grande majorité d'entre elles constituent des images de piété. Les portraits offrant un caractère individuel, qui sont si attachants à rencontrer et à étudier, sont relativement très rares dans la série de ces peintures.

D'autre part, la plupart des manuscrits enluminés par les maîtres de l'École Ganto-Brugeoise ne contiennent aucune indication chronologique, directe ou indirecte, qui permette de leur assigner, d'une manière valant témoignage documentaire, une date, même très approximative, pour leur époque d'exécution, ce qui fait que les auteurs modernes, manquant de bases assurées, ont parfois beaucoup différé, les uns d'avec les autres, sur l'âge hypothétique à assigner aux volumes et à leurs peintures.

Ces constatations rendent particulièrement importantes deux très belles miniatures d'un livre d'Heures de la Bibliothèque, jadis impériale, de Vienne, que je connais de très longue date et dont j'ai pu faire prendre récemment à

Vienne des photographies, grâce à la complaisance de notre confrère le comte Alexandre de Laborde.

Le livre d'Heures de Vienne, portant le n° 1897 (et dont les feuillets mesurent 200 millimètres de haut sur 141 millimètres de large), renferme des miniatures de mains variées, mais toutes dans le pur style Ganto-Brugeois. Le texte même du volume offre des particularités, spécialement dans le calendrier, qui indique un livre de prières disposé à l'usage de Bruges. Parmi les plus belles miniatures se placent celles que je viens de faire photographier, et qui sont d'autant plus dignes d'être mises en lumière que, à trois ou quatre mentions près, et qui sont, ou très sommaires, ne dépassant pas la brièveté d'une simple indication de catalogue, ou d'une critique insuffisamment éclairée, ces remarquables morceaux semblent être restés inconnus à la presque totalité des historiens de l'art, même parmi les spécialistes en matière de manuscrits et de miniatures.

Ces deux peintures, à pleine page dans le manuscrit de Vienne, donnent des portraits : portraits de deux possesseurs du volume que l'on peut identifier, d'une manière certaine, grâce aux armoiries et chiffres jouant leur rôle dans les compositions. Et j'ai dit combien les portraits sont rares dans l'ensemble des œuvres de l'École Ganto-Brugeoise.

L'une d'elles nous montre le roi d'Écosse Jacques IV, grand-père de Marie Stuart, ayant derrière lui son patron, saint Jacques. Le souverain est à genoux, devant un autel que surmonte un tableau disposé en triptyque, dont le centre est occupé par un buste de Christ bénissant, tandis que sur un des volets, le seul visible, est peint en pied le patron de l'Écosse, saint André. Une image de ce même saint se retrouve sur le joyau qui pend au bas de collier de l'ordre de Saint-André (plus communément appelé l'ordre « du Chardon ») dont s'entoure le blason royal.

[illegible] en pays flamands, pour l'illustration et l'ornementation des livres à l'aide de miniatures et d'autres [illegible] peintes à la main. A un style plutôt sec, avec des formes maigres et une énergie souvent dure, se substitue une recherche prédominante de la grâce, unie à la liberté de la touche, et une tendance à voir la nature sous un aspect plus aimable et plus épanoui. Les chefs de ce mouvement de rénovation, au premier rang desquels se comptent les membres des deux familles des Bening et des Horebout, ont exercé leur activité principalement à Gand et à Bruges. Je proposai donc, en 1891, de créer, pour désigner ce groupe d'artistes, l'expression d'« École Ganto-Brugeoise », vocable qui, depuis lors, a fait son chemin.

Les productions de l'École Ganto-Brugeoise, dont un des spécimens les plus célèbres est le *Bréviaire Grimani*, de la Bibliothèque Marciana à Venise, méritent l'admiration par la délicatesse de l'exécution et un charme exquis de coloris. Mais la grande majorité d'entre elles constituent des images de piété. Les portraits offrant un caractère individuel, qui sont si attachants à rencontrer et à étudier, sont relativement très rares dans la série de ces peintures.

D'autre part, la plupart des manuscrits enluminés par les maîtres de l'École Ganto-Brugeoise ne contiennent aucune indication chronologique, directe ou indirecte, qui permette de leur assigner, d'une manière valant témoignage documentaire, une date, même très approximative, pour leur époque d'exécution, ce qui fait que les auteurs modernes, manquant de bases assurées, ont parfois beaucoup différé, les uns d'avec les autres, sur l'âge hypothétique à assigner aux volumes et à leurs peintures.

Ces constatations rendent particulièrement importantes deux très belles miniatures d'un livre d'Heures de la Bibliothèque, jadis impériale, de Vienne, que je connais de longue date et dont j'ai pu faire prendre récemment

Vienne des photographies. [illegible]
confrère le comte Alexandre [illegible]

Le livre d'Heures de [illegible]
les feuillets mesurent 200 [illegible]
limètres de large, [illegible]
variées, mais toutes dans [illegible]
texte même du volume [illegible]
ment dans le calendrier [illegible]
disposé à l'usage de [illegible]
tures se placent [illegible]
et qui sont d'[illegible]
que, à trois ou [illegible]
sommaires, ne [illegible]
indication de [illegible]
éclairée, ces [illegible]
inconnus à la [illegible]
même parmi les [illegible]
de miniatures.

Ces deux [illegible]
Vienne, donnent [illegible]
seurs du volume [illegible]
certaine, grâce [illegible]
dans les compositions [illegible]
sont rares dans [illegible]
Brugeoise.

L'une d'elles [illegible]
grand-père de [illegible] ...e
saint Jacques. Le [illegible] Le
que surmonte un [illegible] ...es ;
est occupé par [illegible] ...s le
sur un des volets. [illegible] ...te un
patron de l'Écosse. [illegible]
saint se retrouve [illegible] ...e, brisé
l'[illegible] de Saint-André [illegible] ...e, 0m81 ;
[illegible] Chardon [illegible] ...regardé [illegible]

Sur l'autre miniature, d'une délicatesse exquise dans l'original, nous avons la femme de Jacques IV, la reine Marguerite, fille du roi d'Angleterre Henri VII. Également à genoux, sous la protection de son Ange gardien, elle prie la sainte Vierge qui apparaît, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, au milieu d'une gloire, au-dessus d'un autel dont la table porte deux figurines modelées en ronde-bosse, représentant l'Annonciation.

Or c'est en 1503 que Jacques IV d'Écosse a épousé Marguerite d'Angleterre ; d'autre part, il est mort en 1513. Nous pouvons donc affirmer rigoureusement que les miniatures ont été peintes durant les dix années qui se sont écoulées de 1503 à 1513, rencontrant ici un élément d'information chronologique qui fait défaut au contraire, comme je le signalais plus haut, dans presque tous les autres manuscrits de l'École Ganto-Brugeoise.

En dehors des portraits, la figure de saint Jacques mérite une grande attention. Cette figure, par son style et son rendu, présente une étroite parenté avec des images d'apôtres qui sont peintes sur des feuillets aujourd'hui séparés les uns des autres, ayant été détachés d'un manuscrit qu'elles avaient d'abord illustré, et qui se trouvent à la Bibliothèque de Cassel. Les pages de Cassel posent un problème curieux et très délicat. Plusieurs d'entre elles portent un monogramme, tracé en or, consistant dans les deux lettres H B jointes ensemble. On pourrait être tenté d'y voir la signature d'un de ces Horebout qui ont compté parmi les chefs de l'École. Seulement le monogramme est-il authentique ? Ce qui me rend défiant, ainsi que je l'ai expliqué devant la Société des Antiquaires de France, dans ses séances du 14 février 1894 et du 8 janvier 1896, c'est que j'ai rencontré des miniatures, toujours de la même École, sur lesquelles se trouvaient des monogrammes analogues, mais des monogrammes qui étaient notoirement des faux, car c'étaient des simulations des marques bien

connues d'Albert Durer et de Lucas de Leyde. J'ai examiné aussi soigneusement que possible, à Cassel, les originaux du mystérieux chiffre H B ; j'en ai causé avec des observateurs sagaces qui avaient également, comme moi, vu ces originaux de leurs yeux. Et j'avoue que je n'ai pas pu arriver à me faire une opinion définitive sur le degré d'authenticité à accorder à ces monogrammes. Mais ce que je puis dire, et qui me paraît avoir échappé à tous mes devanciers, c'est que, pour l'étude future des feuillets de Cassel, il faut tenir grand compte de ce portrait de Jacques IV, peint entre 1503 et 1513 dans le livre d'Heures de Vienne.

J'ajouterai enfin brièvement qu'il y aurait une comparaison à faire, au point de vue de la manière de disposer la scène, entre ce portrait de Jacques IV et le portrait de son père, le roi Jacques III, que Hugo van der Goës a peint, accompagné du patron de l'Écosse, saint André, sur un grand volet de triptyque, conservé au château d'Holyrood près d'Édimbourg, volet qui a été reproduit et très soigneusement décrit et commenté par M. Joseph Destrée dans son récent grand ouvrage sur *Hugo van der Goës*.

TABLE DE MESURES DE DJEMILA,
PAR M. ALBERTINI.

L'inscription de Djemila publiée ci-après est formée de trois fragments qui se raccordent presque exactement. Le fragment du milieu est au Musée depuis plusieurs années ; le fragment de gauche a été trouvé en mars 1920, dans le sous-sol de la basilique Julia ; le fragment de droite un mois plus tard, au même endroit.

Bloc de grès, complet en haut, en bas et à gauche, brisé à droite et au revers. Hauteur, 0 m 25 ; largeur totale, 0 m 81 ; épaisseur maxima, 0 m 27. Gravure mauvaise et irrégulière ;

hauteur des lettres : de 0 m 04 à 0 m 035, descendant jusqu'à 0 m 03 dans l'inscription de gauche qui est particulièrement mal gravée. Deux traits verticaux divisent le texte en trois colonnes. On lit :

ΛTARIVM	CAPITVMΠORDEI	MOD
INIENEVHE	FNEVMHERODESVC	CI EN
RODESVCCO	CONSV LARIS	DESV
NSCONSTITVIT	CONST IIVIT	RISCC

La restitution est certaine :

[Se]xtarium | []vini (a)eneu(m) He|rodes v(ir) c(larissimus) co|ns(ularis) constituit.

Capitum hordei | (a)eneum Herodes v(ir) c(larissimus) | consularis | constituit.

Mod[ium triti]|ci (a)en[eum Hero]|des v(ir) [c(larissimus) | consula]|ris co[nstituit].

La colonne de gauche (de l'extrémité gauche de la pierre au trait vertical de gauche) est large de 0 m 28 ; la colonne du centre (d'un trait vertical à l'autre), de 0 m 40 ; la colonne de droite, à laquelle il manque 8 lettres (exception faite pour la ligne 2 où il n'en manque que 7), devait avoir aussi 0 m 40 quand elle était complète.

Il s'agit, comme on le voit, d'une table de mesures installée par le gouverneur Herodes. Notre texte établit de façon décisive que dans les *mensae* de ce genre [1], les cavitées ménagées dans la pierre recevaient des vases métalliques [2] ; aucun de ces vases ne nous étant parvenu,

1. Voir Cagnat, *Tables de mesures-étalons trouvés en Afrique*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 490-497 ; Gsell et Joly, *Khamissa*, I, p. 55-56 ; Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 236-238.

2. Ç'a dû être l'usage au moins pour les *mensae* en calcaire grossier ou en grès. Les *modii lapidei* dont parle le Code Théodosien dans le passage qui sera cité tout à l'heure devaient être taillés dans une pierre qui se prêtait à un polissage régulier.

les mensurations pratiquées sur les pierres ne peuvent conduire qu'à des résultats très approximatifs, puisque la capacité du récipient métallique était de toute nécessité sensiblement inférieure à celle de la cavité où il était logé.

Ici, les trois cavités dans lesquelles s'encastraient les vases de bronze sont conservées en partie.

Comme dans les tables antérieurement découvertes (à celles qu'a étudiées M. Cagnat en 1905, il convient d'ajouter la table anépigraphe trouvée à Djemila même en 1912) [1], ces cavités étaient percées à la partie inférieure d'un trou par lequel pouvait s'écouler le liquide ou le grain.

La cavité A avait la forme d'un tronc de cône. Rayon supérieur, 0 m 058. Rayon inférieur, 0 m 02. Profondeur, 0 m 18. Ces mesures correspondent à une capacité de 927 centilitres. Le setier de Djemila est vraisemblablement, comme celui de Khemissa, le setier alexandrin de 716 centilitres [2]. Le vase métallique avait, dans cette hypothèse, une capacité égale aux 77 centièmes de la cavité de pierre : le déchet est particulièrement fort, en raison de la petitesse du récipient et de sa forme tronconique.

Les cavités B et C étaient sensiblement hémisphériques. Rayon de B : 0 m 14. Rayon de C : 0 m 17. Capacités respectives, d'après cette donnée : 5 l 662 et 10 l 158. Cette dernière mesure correspond à un *modius*, c'est-à-dire à 8 l 754 : le vase de bronze équivalait donc aux 86 centièmes de la cavité.

La cavité du milieu est indiquée par l'inscription comme correspondant à un *capitum*. Le substantif neutre *capitum* [3]

1. Voir *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 163 sqq., et la *Table des mesures des Mediani* publiée par M. Carcopino dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1919, p. 379-387.

2. Sorlin-Dorigny, s. v° *Sextarius*, dans Daremberg-Saglio, p. 1287 et note 18.

3. Voir les textes réunis dans le *Thesaurus*, s. v°.

apparaît au IVe siècle ; c'est d'abord, à ce qu'il semble, un terme d'argot militaire qui désigne les vivres des chevaux (Ammien Marcellin, XXII, 4, 9 : *pabula iumentorum, quae uulgo dicunt capita*). Puis le mot est reçu dans la langue officielle ; à partir du Code Théodosien, *annonae* et *capita*, vivres des hommes et vivres des chevaux, sont nommés souvent ensemble : ce sont les principales prestations en nature que les provinciaux doivent fournir, et qui sont distribuées aux ayants droit d'après des tarifs déterminés, suivant leur rang hiérarchique [1].

Pour la première fois, dans l'inscription de Djemila, nous trouvons ce terme employé avec une valeur métrologique, pour désigner une quantité définie de grain. Le passage à cet emploi était dans la nature des choses. Le *capitum* est la mesure d'orge prise comme unité dans le calcul des rations allouées aux fonctionnaires, officiers et soldats. A en juger par le monument dont nous nous occupons, un *capitum* équivalait à près de 5 litres (4 l 869, si l'on admet entre le vase et la cavité le rapport de 86 à 100 que nous venons de calculer pour le *modius*). Peut-être faut-il reconnaître le *capitum* dans la *mensa* de Khemissa [2], et dans la première *mensa* de Djemila (cavité centrale : 5 litres et demi).

Un Herodes figure dans les fastes des provinces africaines : il est proconsul d'Afrique en 395 [3]. Celui de notre inscription est *consularis*, c'est-à-dire gouverneur de Numidie postérieurement à 320 [4]. Il s'agit vraisemblablement du même personnage : il a été *consularis* de Numidie avant d'être proconsul d'Afrique.

Il n'est pas indifférent que la table à mesures de Djemila soit installée par le gouverneur provincial, et non par un

1. Voir Seeck, s. v° *Capitum*, dans Pauly-Wissowa.
2. Cagnat, *l. c.*, p. 496 : la cavité 3 de la table A est évaluée à 5 l 418.
3. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II [1901], p. 104-106.
4. Pallu de Lessert, II, p. 38.

magistrat municipal. Il faut se rappeler que le terme de *capitum* apparaît surtout pour désigner la ration du cheval en tant que prestation à laquelle les contribuables sont tenus; que sous le règne de Julien, le *modius tritici* est l'unité employée pour définir les *commoda* auxquels ont droit les *officiales* [1]; qu'une inscription [2] atteste qu'il existait à Djemila des *horrea*, c'est-à-dire un de ces magasins où l'administration militaire conservait les vivres fournis par les provinciaux pour l'*annona militaris* [3]. Si l'on tient compte de toutes ces données, on se convaincra que la table d'Herodes n'était pas une table de mesures-étalons destinée à assurer la loyauté des transactions commerciales; elle était utilisée, comme garantie commune de l'État et des contribuables, pour vérifier les quantités livrées par les contribuables aux agents du fisc, aux *susceptores*.

Il est très possible que le petit monument de Djemila soit en rapport direct avec la mesure prescrite en novembre 386 par Valentinien, Théodose et Arcadius [4] : *Modios aeneos seu lapideos cum sextariis atque ponderibus per mansiones singulasque ciuitates iussimus collocari, ut unusquisque tributarius, sub oculis constitutis rerum omnium modis* (plutôt que *modiis*) *sciat quid debeat susceptoribus dare*. On peut admettre que Herodes a été consulaire de Numidie en 386 ou 387, pour être 8 ou 9 ans plus tard proconsul d'Afrique, de même que Domitius Zenofilus, consulaire de Numidie en 320, fut proconsul d'Afrique entre 326 et 333 [5].

1. *C. I. L.*, VIII, 17896, Timgad.
2. *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 115.
3. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 1913, p. 310 sqq.
4. *Cod. Theod.*, XII, 6, 21.
5. Pallu de Lessert, II, p. 38.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

Chanoine Ulysse Chevalier, *Pour la bibliothèque de Louvain* (Paris, 8°, 1920) ;

Johannes Steenstrup, *Ethnografien en oversigt til vejledning ved historisk laesning og studium.* Anden udgave (Copenhague, 8°, 1920) ;

Visconde de Santarem, *Estudos de Cartographia antiga* (Lisboa, 2 vol. in-8°, 1920).

M. Leger a la parole pour un hommage :

« De la part de notre correspondant M. Émile Cartailhac et de M. le comte Begouen, dont vous avez récemment entendu les intéressantes communications d'archéologie préhistorique, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une brochure renfermant deux discours prononcés le 20 février dernier à l'Académie des jeux floraux. Le premier est un remerciement de M. le comte Begouen, élu mainteneur. Il raconte ses impressions d'un récent voyage dans la Jougoslavie. Cette partie de la brochure se recommande particulièrement à l'attention de nos confrères de l'Académie des sciences morales et politiques. La seconde, due à M. Cartailhac, insiste particulièrement sur les découvertes de M. Begouen dans les grottes de l'Ariège. On sait que dans ses recherches M. Begouen fut aidé par ses trois fils auquel l'éminent archéologue toulousain rend un hommage très mérité. »

M. Prou offre à l'Académie, de la part de M. Henry Cochin, un ouvrage posthume du regretté Claude Cochin, ancien élève de l'École des Chartes, ancien membre de l'École française de Rome, député du Nord :

« Claude Cochin a réuni en un volume cent soixante-dix lettres inédites du Cardinal de Retz qui forment un complément aux œuvres du célèbre prélat publiées dans la collection des *Grands écrivains de la France.* C'est non pas par hasard, mais par suite de recherches méthodiques, ingénieusement et patiemment poursuivies, que Claude Cochin a découvert ces documents dans les archives et bibliothèques publiques de l'Italie. Il les a soigneusement transcrites, copieusement et savamment annotées, en homme qui avait fait de l'histoire religieuse du XVIIe siècle une étude approfondie. Quand les com-

mentaires demandaient un trop long développement, il les a rejetés à la fin du volume en des appendices qui sont de véritables dissertations historiques. Les lettres publiées par Cochin et les documents qu'il y a joints apportent des renseignements nouveaux sur la captivité de Retz, son évasion de Nantes, et sa fuite, sur ses relations avec le Saint-Siège, et même sur la période de sa vie pendant laquelle il vécut caché ; on ne connaissait aucune lettre entre le 9 avril 1657 et le 24 avril 1660 : Cochin en a retrouvé quatre écrites pendant ce laps de temps. On trouvera aussi des lettres qui éclairent l'attitude de Retz à l'égard des Jansénistes. Enfin, on remarquera particulièrement les appendices ayant trait à l'entrée de Mademoiselle d'Épernon au Carmel et à la conversion de Turenne. Au total, un livre dont la publication, en mettant en lumière le talent de l'auteur, témoigne, une fois de plus, du dommage que les études historiques ont subi par la disparition prématurée de Claude Cochin. »

M. Prou offre ensuite de la part de l'auteur, M. Charles Durand, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, le compte rendu des fouilles de Vésone en 1912-1913 :

« Ce rapport complète la série des rapports sur les fouilles de Vésone, l'antique cité de Périgueux, décidées en 1905 par M. Dujardin-Beaumetz, alors sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, sur la demande que lui en présenta M. Fougeyrollas, maire de Périgueux, et poursuivies jusqu'en 1913 sous l'habile direction de M. Charles Durand. Elles ont permis de reconnaître tout le périmètre de l'enceinte romaine du IIIe siècle ; des portions considérables de cette muraille, plusieurs tours et une porte sont encore debout ; ailleurs, on a retrouvé et mis au jour les substructions, opéré des tranchées qui permettent d'en étudier la structure, extrait des cippes, des inscriptions, des sculptures qui sont venues enrichir l'admirable musée que dirige avec tant de zèle, de compétence et d'autorité M. le marquis de Fayolle. On a reconnu le péribole du temple de Tutèle dont la célèbre et imposante Tour de Vésone était la *cella* ; retrouvé les substructions d'une vaste basilique sur le forum ; et enfin suivi le tracé d'un aqueduc qui amenait l'eau de la fontaine de Grandfont à Vésone. Ces fouilles ont été conduites méthodiquement et peuvent être proposées comme des modèles. En outre, M. Durand en a écrit des comptes rendus détaillés de la plus grande clarté. Dans le dernier non seulement sont relatées les découvertes de la campagne 1912-1913, mais M. Durand y a présenté un tableau d'ensemble de tous les résultats obtenus.

« Ce fascicule est illustré, comme les précédents, d'excellents plans

en plusieurs couleurs et de planches en phototypie. Il reste encore à faire, et l'on doit souhaiter que la Direction des beaux-arts ne laisse pas inachevée une œuvre si bien commencée. On souhaiterait qu'on dégageât la porte de Mars presque complètement enterrée, qu'on classât les portions du mur d'enceinte et les substructions enclavées dans des propriétés privées, et qu'on achevât la reconnaissance du forum. »

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cagnat donne lecture d'un rapport de M. le Dr Carton, correspondant de l'Institut, sur les fouilles exécutées par lui à *Bulla Regia* en 1919-1920 avec l'assistance pécuniaire de l'Académie (Fondation Piot).

Il donne ensuite communication d'une inscription découverte au cours des fouilles en question [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Louis Leger communique un mémoire sur l'onomastique slave de l'Allemagne. Après avoir rappelé une lettre de Renan à Strauss où le célèbre académicien évoquait contre les prétentions germaniques le souvenir de ces Slaves disparus, M. Leger met en lumière les origines slaves d'un certain nombre de cités germaniques. Il commence par Berlin dont la forme primitive est Berlie, ce qui veut dire en slave une enceinte de pieux ; il continue par Leipzig dont le nom se retrouve dans presque tous les pays slaves et qui veut dire la ville des tilleuls, par Dresde dont le nom allemand Dresden est un pluriel qui veut dire en slave les brindilles, les débris de bois. Dresde était un ancien port de halage. Les noms slaves se retrouvent dans ceux des cours d'eau, même dans les régions les plus germanisées.

1. Voir ci-après.

M. Paul Monceaux commente une inscription chrétienne de Madaure, récemment découverte[1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BULLA REGIA EN 1919-1920, PAR M. LE Dr L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le dégagement des grands thermes publics, que je poursuis depuis quelques années grâce aux subventions accordées par l'Académie, a été continué de concert avec le Service des Antiquités.

L'entrée du monument offre un caractère assez rare dans les thermes publics. C'est d'être assez vaste et de présenter une grande régularité. La porte, flanquée de deux colonnes, s'ouvrait en avant sur le large palier dallé, que borde, sur toute l'étendue de la façade, un long emmarchement descendant vers la grande voie dallée désignée sous le nom de Voie des Thermes. En arrière, elle donnait sur un grand vestibule de chaque côté duquel un escalier descend vers l'intérieur de l'édifice, dont le sol est à un niveau bien inférieur à celui de la voie. Les deux escaliers placés dans cette position symétrique comprennent sept marches divisées en deux groupes par un palier.

Au bas de celui qui est à l'Est a été trouvée une base honorifique portant deux textes.

Au cours des fouilles précédentes on avait constaté la présence, dans une des salles à hypocauste, d'un édicule en belles pierres de taille, et à façade courbe. L'exploration

1. Voir ci-après.

n'avait pu en être terminée à cause de son peu de solidité. Les travaux exécutés par le Service des Antiquités ont permis de la compléter cette année. Il forme un tout, isolé et saillant dans la salle. Sa façade courbe comprenait deux étages dont le supérieur, très détruit, avait en avant la forme d'une haute niche. Au-dessous de lui, une baie cintrée, beaucoup plus basse que cette dernière était disposée de manière à être coupée en deux par le sol en mosaïque suspendu, de l'hypocauste, donnant ainsi sur ce dernier par en bas, et sur la salle par en haut. La clef de voûte de la niche supérieure portait une sculpture en bas-relief, représentant un buste de femme, les bras à demi élevés au-dessus de la tête.

En arrière de l'ouverture de cet édicule se trouve une série d'arcades formant un ensemble pittoresque. L'état d'avancement du dégagement de cette partie des Thermes ne permet pas de dire encore s'il s'agit du *furnus* ou de ses dépendances.

Le principal effort de cette campagne a porté sur la salle souterraine polygonale qui se trouve à l'Est des Thermes.

Il n'a pas encore été possible de déterminer si elle fait partie de ce monument, ce qui paraît pourtant probable, car les couloirs qui l'entourent viennent buter sur la voie dallée adjacente sans communiquer avec elle, en sorte qu'il semble qu'on devait y accéder en passant par les bains voisins.

Les terres qui la recouvraient n'ont été enlevées qu'en partie, mais on peut dès maintenant se rendre compte de la curieuse disposition des couloirs.

Le sol de la salle qui s'étendait au-dessus était revêtu d'une fine mosaïque, qui n'a pas encore été dégagée. Elle était recouverte par une voûte actuellement écroulée, mais dont les débris présentent des caissons en stuc polygonaux encadrés de moulures à l'intérieur desquels

étaient des représentations d'objets divers, armes, personnages, etc.

Je me propose, au cours de la prochaine campagne de fouilles, de dégager complètement cet ensemble pour en déterminer la destination et en étudier l'intéressante décoration.

J'ai signalé précédemment à l'Académie l'existence d'une nécropole chrétienne à environ 200 mètres au Nord du Nymphaeum. J'ai achevé de découvrir cette année au même endroit, à côté de murs puissants, un escalier de deux marches flanqué de bases de colonnes dont le dé est orné de sculptures élégantes représentant des rinceaux et des rosaces. L'examen des environs m'a convaincu qu'il s'agit d'une église importante édifiée au milieu de l'*area* découverte précédemment. Malheureusement ce monument exposé aux souillures et à la destruction ne peut être fouillé pour le moment, car il est entouré de gourbis.

J'exprime ici tous mes remerciements à Madame Nadal qui a bien voulu me prêter son précieux concours pour la direction des fouilles.

NOTE COMPLÉMENTAIRE DE M. CAGNAT.

Au cours des fouilles dont il vient de nous être rendu compte, M. le Dr Carton a découvert, ainsi qu'il l'a dit en deux mots, une pierre, assez mutilée, qui portait autrefois sur deux faces des inscriptions. Celle qui figurait sur la face postérieure est gravée en lettres fort petites (1 centimètre et demi); son état lamentable en rend la lecture complète à peu près impossible : les quelques groupes de lettres que j'ai pu déchiffrer à grand'peine permettent seulement de reconnaître qu'elle reproduisait le texte d'une lettre,

adressée sans doute à la municipalité, relative à la construction et à l'embellissement des thermes. L'autre inscription, celle qui garnissait la face antérieure, est moins détériorée ; elle se compose actuellement de 13 lignes ; les lettres mesurent 0 m 04 à la première ligne et 0 m 035 aux autres. On distingue :

I A E M I / M I A /
C A E R V Γ / / / / A E M I
E F I D I A / / / C L A R I S
S / / / / / E M I A E
V L A L B I C° N S V L A R S
O N I E T A L V M N I F I L O B
P V A M O P E R I S S V I F E R M A R M
C E N T I A M Q V A E P A T R M
X O R N A V I T E T S A L V + C I V I M
I C O C O N S V L E R E
A E S T
B E N E E T E I V S
T R O N A E · E T

On voit que le monument était une base de statue élevée en l'honneur d'une femme noble, fille d'un consulaire, pour la remercier de sa générosité et en particulier des travaux accomplis à ses frais pour la construction des thermes de la ville. Il nous apprend les noms de la généreuse personne à qui cet établissement était dû. On peut les reconnaître. Les premières lignes portent : ... *iae Mi* — *ou Me* — *mia*[*e*]... *cae Rup*?... *Aemi*[*lia*]*e* ou *Aemi*[*liana*]*e Fidia*... *claris*[*simae*]...*s*... [*f*]*eminae*..... *ul*(*i*) *Albi consularis* [*viri patr*]*oni et alumni fil*(*iae*). La restitution du second nom de la femme n'est pas douteux : ce ne peut être que *Memmia ;* gentilice qui, tout naturellement, était celui de son père, lequel, ainsi que l'apprend la cinquième ligne, portait aussi les surnoms de Julius Albus ou Albius. Or, on

connaît par d'autres documents, dont deux trouvés à *Bulla Regia* même et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, l'existence d'un personnage nommé C. Memmius C. f. Quir(ina) Fidus Julius Albius..., qui arriva au consulat après une carrière brillante. Ce n'est pas se hasarder que d'admettre la parenté de ce consulaire et de la bienfaitrice honorée ici. D'où la restitution :

?I[ul]iae Me[m]miae
...cae Rup... [ae] Aemi
liana]e Fidia[nae] claris
simae et nobilis]s[imae f]eminae
C. Memmi Fidi Iul(*i*) Albi consularis
uiri patr]oni et alumni fil. ob
praeci]puam operis sui thermarum
munifi]centiam qua et patriam
suam e]xornauit et saluti civium
..... ico consulere
dignat]a est
..... bene et ejus
..... pa]tronae et
.....

Enfant de la ville, C. Memmius en était aussi le patron ; sa fille partageait cet honneur et tous deux avaient, comme il était de règle, témoigné leur attachement à leurs concitoyens en les dotant de constructions utilitaires.

Il eût été étonnant que Memmia ayant sa statue dans les thermes, il n'en fût pas de même pour son père. Et, en effet, M. le Dr Carton y a rencontré un morceau de pierre où il a lu[1] :

C· MEMMIO· C· FIL· QVIR
FIDO IVLIO ALBIO C · MV
CU//////// IF //////// B

1. *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 188.

ce qui, s'il ne faut pas lire à la fin de la ligne 2 *c(larissimae) m(emoriae) v(iro)*, nous enseignerait qu'outre les noms de Fidus Julius Albius Memmius se nommait encore C. Mu. . .

Ce que fut cet homme et par quelles situations successives il passa, nous le savons par une deuxième inscription, qui fut gravée en son honneur dans une autre ville de Tunisie, *Vina*[1]. Le texte, connu depuis trente ans, est ainsi libellé : *C. Memmio C. f. Quir. Fido Iulio Albio cons. sodali Titio leg. Aug. pro pr. prou. Noricae cur. uiae Flaminiae praef. Miniciae pro cos. prouin. Baetic. leg. Aug. leg. VII Claudiae iuridico per Italiam reg. Transpadanae praetori leg. pr. pr. prou. Afric. aedil. cerial. q. prou. Asiae trib. laticl. leg. II Augustae C. Annius Iulius Secundus..... amico rarissimo ob eximiam eius erga se benivolentiam sua pec. posuer. et d. d. d.*

Rien, dans cette longue énumération de dignités, ne permet de dire avec quelque précision à quelle époque vivait le personnage ; mais, heureusement, son nom figure encore sur un fragment d'architrave que j'ai découvert autrefois à Ksour-Abd-el-Melek. Au moment où la pierre a été mise en place, il était légat du proconsul d'Afrique ; et l'on peut affirmer que c'était en 175-176 de notre ère[2]. La préture qui suit immédiatement cette légation dans le *cursus* transcrit plus haut est donc de 177 environ ; et comme il fut appelé à six fonctions différentes avant d'être honoré du consulat, on ne saurait attribuer à ce dernier une date antérieure à 183. C'est celle où son ami C. Annius de Vina lui éleva une statue.

C'est postérieurement que les thermes de *Bulla* furent construits par sa fille, puisque dans l'inscription qui fait l'objet de cette note on lui donne le titre de *consularis*.

Il est encore question du même Memmius dans un docu-

1. *C. I. L.* VIII, 12442.
2. *Ibid.*, 11928. Cf. mes *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 49.

ment que le capitaine Benet a trouvé en fouillant à *Bulla* le temple d'Apollon. Parmi toutes les plaques de marbre qui remplissaient une des chambres de la *cella*, il a recueilli deux petits morceaux, appartenant au même tout, que M. Merlin a judicieusement rapprochés et dont il a fort bien indiqué la place dans l'ensemble de l'inscription, sans pourtant proposer une restitution complète du texte[1]. Il n'est pas impossible d'aller plus loin que lui, maintenant que l'on possède, relativement au personnage, des renseignements nouveaux. On arrive ainsi à une reconstitution comme celle-ci :

C MI*mmio c. f. quir. fido iulio albio c. muu*?...
REC... *cons. sodali titio*.....RIS *leg. pro*
PR PI *ou. noricae cur. uiae flaminiae praef. miniciae pro* COS PR *ou*
BETI*cae leg. aug. leg. VII cl. iuridico per italiam regioni*S TRA*nspad.*
PRAE*tori leg. pr. pr. prou. africae aedili cereali quaest prouinciae*
ASIAE *trib. laticlauio leg. II aug*.....
DECI

On voit que la légation du Norique, la dernière citée sur la pierre de Vina devait être précédée ici d'une autre fonction dont il ne reste que les trois dernières lettres RIS. Je suppose qu'il s'agit d'une légation de province consulaire, une de celles qui portaient l'épithète d'*inferior* ou de *superior*.

En résumé, les thermes de Bulla Regia ont été édifiés dans les dernières années du IIe siècle de notre ère aux frais d'une famille de la ville et particulièrement d'une Memmia Fidiana, fille d'un Memmius Fidus, ancien consul.

DEUX VICTIMES DES MAURES A MADAUROS,

PAR M. PAUL MONCEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles de Mdaourouch, dirigées avec tant de succès par M. Joly et le Service des Monuments historiques

1. *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCLXVIII.

d'Algérie, continuent à nous révéler divers aspects de la vie antique dans cette vieille cité numide de Madauros, devenue colonie romaine, la patrie d'Apulée et l'institutrice d'Augustin, où se heurtaient les religions et les races. Cette fois, ce sont les indigènes et leurs victimes qui entrent en scène. On a découvert l'an dernier à Mdaourouch, dans la forteresse byzantine, sur l'emplacement du forum, la pierre tombale de deux chrétiens, deux frères, qui ont succombé sous les coups des indigènes, des « Maures », dit l'épitaphe.

Cette pierre tombale, qui mesure aujourd'hui 0 m 63 sur 0 m 50, était primitivement une *mensa*, une table funéraire à la mode du pays. Mais elle a eu plus tard une destinée singulière : elle a été transformée en pressoir, comme le prouve une rigole presque circulaire, qui entoure l'épitaphe, avec l'amorce d'un petit canal dans l'angle supérieur de gauche. Malgré cette mésaventure de la pierre tombale, l'inscription funéraire s'est conservée en grande partie. Presque intacte en haut et en bas, elle a perdu à droite quelques lettres, coupées par la rigole du pressoir ; elle ne présente d'importantes lacunes qu'à gauche, où les méfaits de la rigole, presque rectiligne de ce côté, ont été encore aggravés par une cassure de la pierre. L'épitaphe, délimitée en haut par un trait, se compose de huit lignes, en lettres irrégulières médiocrement gravées.

Copie et restitutions de M. Gsell :

IVC TVMVMVLV
RATRES POSI T
ORVS DIACONVS
ITANNIS XXXVII ET F
NVS VIXIT ANNIS
////MAVRIS OCC
DIEPOSITI
KALEDAS IVLI

In h]uc tumu<mu>lu [duo f]ratres posit[i.
Theod]orus diaconus [vix]it annis XXXVII,
et F[austi]nus vixit annis .....
A Mauris occ[isi e]t d<i>epositi ... kale(n)das iuli[as].

Comme on le voit, la *mensa* couvrait la tombe de deux frères, qui tous deux étaient chrétiens, et dont l'un était diacre. Les noms des personnages sont malheureusement mutilés. Les restitutions proposées sont naturellement hypothétiques[1]. Cependant, elles sont assez vraisemblables : elles comblent bien les lacunes, et ces noms de *Theodorus*, de *Faustinus*, étaient des noms courants en Afrique, qui reparaissent souvent dans les documents épigraphiques, littéraires ou historiques du pays.

Abstraction faite de la ligne 6, la rédaction de l'épitaphe est assez banale, et ne donne pas lieu à beaucoup d'observations.

Ligne 1. — VC TVMVMVLV=(*h*)OC TVMVLO. Le lapicide a répété par mégarde la syllabe MV, où les deux lettres sont liées. La substitution de l'V à l'O est fréquente dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique, comme en Gaule. La formule *In hoc tumulo* se retrouve dans des épitaphes de Carthage et de Calama. *In uc tumulu positus est* s'est déjà présenté sur une tombe de Madaure.

Ligne 2. — *Positus*, avec le sens de *depositus*, n'est pas rare dans l'épigraphie chrétienne de la contrée.

Ligne 7. — DIEPOSITI, erreur du lapicide, pour DEPOSITI. — La formule *depositus* est d'usage courant, du IVe au VIe siècle, dans toutes les parties de l'Afrique.

A en juger par les formules, l'inscription date de la seconde moitié du IVe siècle ou des premières années du Ve. Un seul détail présente un intérêt particulier, la mention

1. Au lieu de [*Theod*]*orus*, on pourrait songer à lire [*Fl*]*orus*. Mais cette restitution semble un peu courte pour la lacune.

relative aux circonstances de la mort : le diacre et son frère ont été « tués par les Maures — *a Mauris occisi* » (ligne 6).

Ces circonstances elles-mêmes n'étaient pas aussi exceptionnelles, dans l'Afrique de ce temps-là, qu'on pourrait être tenté de le supposer. Malgré tous les bienfaits de la « paix romaine », les documents du pays nous ont conservé le souvenir de multiples attentats contre les personnes. Pour nous en tenir ici à l'épigraphie chrétienne de la contrée, on y avait relevé déjà de curieux renseignements sur plusieurs de ces attentats. Tantôt il s'agit de bagarres causées par les querelles religieuses : le diacre Nabor, un ancien schismatique converti, dont l'épitaphe métrique a été composée par Augustin lui-même, fut assassiné par des Donatistes [1] ; et Robba, une religieuse donatiste, périt sous les coups de Catholiques le 25 mars 434 [2]. Tantôt il s'agit d'un attentat commis par des indigènes. A Mouzaïaville, entre Blida et Tipasa, on a trouvé dans l'abside d'une église une table de marbre blanc, qui a été transportée au musée d'Alger : on y lit l'épitaphe d'un évêque catholique, qui avait été souvent exilé, et qui « fut tué dans une guerre contre les Maures [3] ».

En ce qui concerne les circonstances de la mort, la nouvelle épitaphe de Madaure présente une frappante analogie avec celle de Mouzaïaville. Selon toute apparence, on ne doit pas porter au compte des indigènes de Numidie le meurtre du diacre et de son frère. Sans doute, autour de Madaure, les indigènes étaient nombreux et remuants : témoin les noms puniques ou libyques dans les épitaphes

1. « Donatistarum crudeli caede peremptum... » (De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 461).

2. « C(a)ede tradit[orum] vexata, meruit dignitate(m) martiri(i)... » (Gsell, *C. R. de l'Acad. des inscript.*, 1899, p. 277 ; *Fouilles de Benian*, p. 25).

3. « Occisus est in bello Maurorum » (*C.I.L.*, VIII, 9286).

de la région ou dans les listes de martyrs, témoin la déclaration d'Apulée qui se disait lui-même « demi-numide » ou « demi-gétule » [1], témoin encore les exploits des Circoncellions. Mais ces indigènes des environs de Madaure étaient des *Numides*. Or le diacre Theodorus et son frère ont été tués par des *Maures* (a *Mauris* occisi) : comme l'évêque de Mouzaïaville, « tué dans une guerre des *Maures* » (occisus est in bello *Maurorum*). Ils ont dû succomber lors d'une incursion des barbares de Maurétanie : une de ces razzias qui ramenaient périodiquement, vers le riche pays numide, les incorrigibles pillards des tribus maures.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur M. René Fage, une brochure intitulée : *Un ami de Baluze. L'orientaliste Antoine Galland* (Brive, 1920, in-8°, 27 pages : extrait du *Bulletin de la Société scientifique, etc. de la Corrèze*).

« La publication récente d'un *Journal parisien* d'Antoine Galland a fourni à M. René Fage, dont on connaît les nombreuses et instructives recherches sur l'histoire et l'archéologie du Limousin, l'occasion de révéler à ses compatriotes un côté peu connu de la vie d'Étienne Baluze, ses relations d'amitié avec l'auteur des *Mille et une nuits*, qui était devenu son collègue au Collège de France. »

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse une ampliation du décret autorisant l'Académie à

1. Apulée, *Apolog.*, 24.

accepter la donation de 15.000 francs de rentes faite par M. le duc DE LOUBAT en vue de constituer un fonds épigraphique grec.

Lecture est donnée du décret. Le PRÉSIDENT se fait l'interprète de l'Académie pour renouveler à M. le duc de Loubat l'expression de la gratitude de l'Académie pour ce témoignage d'une inépuisable générosité.

Continuant ses recherches sur les origines slaves des villes allemandes, M. LEGER expose l'histoire primitive et l'étymologie de villes telles que Eger qui doit son nom à une rivière chaude appelée en tchèque Ohre, Teplitz située sur le cours de la Tepla, la rivière chaude. Il interprète le nom de Gotha par celui d'un fondateur qui aurait porté l'épithète de Chud (personnage pauvre ou maigre); celui de Sagan (prononcez Zagan) serait celui d'un terrain de culture (le mot zagon existe encore en polonais), etc. Le nom populaire chez nous du maréchal de Rantzau est celui d'une localité du Holstein qui s'appelait Roudidzevo.

Le R.P. Vincent, de l'École biblique et archéologique de Jérusalem, communique les relevés du fameux monument connu sous le nom de Haram el Khalil à Hébron. Cet édifice devenu mosquée était demeuré jusqu'ici jalousement fermé à l'observation archéologique. Il passe pour couvrir la caverne funéraire d'Abraham et de la lignée des patriarches bibliques. Avec le concours d'un architecte anglais, le P. Vincent a pu exécuter des relevés détaillés du monument. Il ressort de cette enquête que l'enceinte sacrée d'Hébron est une construction d'Hérode le Grand. Les Byzantins y installèrent une église que remanièrent plus tard les Croisés et qui demeure pratiquement intacte. C'est l'unique édifice antique intégralement conservé en Palestine.

Les faits archéologiques enregistrés éclairent quelques textes laconiques de l'historien Josèphe, mais surtout les documents de la tradition juive et de la Bible pour fixer le site où les premiers patriarches hébreux au cours de leur migration prirent définitivement contact avec les populations du pays de Canaan.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le dernier mémoire écrit par le lieutenant-colonel Dieulafoy : *La Mosquée d'Hassân* (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XLII).

Il offre ensuite, de la part de l'auteur, M. Gaston Darier, une brochure intitulée : *Les fouilles du Janicule à Rome. Le Lucus Furrinæ et les temples des dieux syriens.* Bibliographie chronologique des travaux publiés à leur sujet de 1906 à 1918 (Genève, 1920, in-8°).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie du second fascicule de la Revue *Syria*, consacrée aux antiquités du domaine nouveau confié à la France en Orient, et en énumère les différents articles. Il signale en particulier un rapport de M. Chamonard sur le plan d'organisation des services archéologiques en Syrie.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 1er OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient adresse à l'Académie son rapport sur la situation et les travaux de l'École en 1919-1920.

M. Antoine Thomas lit un mémoire intitulé « Evaux et le *Martyrologium Hieronymianum* », où il développe les raisons qui le portent à croire, contrairement à l'opinion d'Auguste Longnon, que la petite ville d'Evaux (Creuse) a toujours fait partie du territoire des Lemovices et non de celui des Bituriges.

M. Paul Monceaux présente quelques observations.

M. Merlin, correspondant de l'Académie, directeur des Antiquités de la Tunisie, décrit une mosaïque récemment découverte à Carthage au cours de fouilles opérées par son service. Le pavement, qui doit dater du ve siècle de notre ère, est très curieux et comprend trois registres superposés qui représentent un grand domaine africain.

Au centre se dresse la villa du maître, laquelle, avec ses tours et ses murs massifs où seules les arcades d'une galerie mettent au premier étage une note d'élégance, a déjà presque l'aspect d'un château fort; derrière s'élèvent des dépendances, écuries et thermes privés, et s'étend un parc; dans les champs

qui font partie de la propriété, comme aujourd'hui en Afrique, poussent des oliviers, jaunissent des moissons, paissent des troupeaux. Sur tout le reste du tableau se développent des scènes qui manifestent la vie du domaine aux diverses saisons de l'année, dont chacune réclame des travaux, apporte des plaisirs et donne des produits différents : récolte des olives et capture des canards sauvages en hiver, épis qui mûrissent et troupeaux au pâturage en été, cueillette des roses au printemps, vendange à l'automne tandis que le verger est chargé de fruits.

Ces scènes se groupent autour des images des châtelains dont elles nous montrent en même temps les occupations préférées : la chasse est la distraction favorite du seigneur et au registre du milieu nous le voyons partir avec piqueur, rabatteur, valet muni de provisions ; sa femme aime se reposer à l'ombre des arbres, l'éventail en main, absorbée par les soins de sa toilette ou se complaisant à de menus détails de l'existence rurale.

Tous ces sujets forment un ensemble très pittoresque, dont la composition savamment ordonnée et finement nuancée est bien réussie au point de vue artistique et dont la valeur documentaire est de premier ordre. La nouvelle mosaïque vient prendre une place d'honneur parmi celles qui nous fournissent de précieux renseignements sur les domaines africains à l'époque impériale ; il est surtout intéressant de la rapprocher des mosaïques trouvées à Oued-Atménia, dans la province de Constantine, ou à Tabarka, en Tunisie, et de certains pavements mis au jour à El-Djem, à Oudna ou à Carthage même.

MM. Salomon Reinach et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le comte Durrieu rend compte de la mission qui lui avait été confiée d'aller représenter officiellement l'Académie aux

fêtes célébrées à Gand les 3 et 4 octobre à l'occasion de la réinstallation solennelle, dans la cathédrale de Saint-Bavon, du polyptique de l'*Agneau mystique*, des frères Van Eyck, reconstitué dans son entier à l'aide des volets rendus par l'Allemagne en vertu d'un article du traité de Versailles.

M. Durrieu a eu l'honneur de parler au nom de l'Académie dans une grande séance tenue le 4 octobre à l'Université de Gand.

M. Édouard Cuq fait une communication sur la cité punique et le municipe de Volubilis [1].

M. Louis Leger achève sa lecture sur les noms slaves conservés dans la topographie de l'Allemagne. Revenant sur l'étymologie du nom de Leipzig, dont la forme slave Lipsk dérive du nom du tilleul « lipa », il signale à ce propos que le nom du philosophe Leibnitz représente une forme slave « lipnica », le bois des tilleuls. Par ses premières origines, Leibnitz était donc de race slave. M. Leger insiste ensuite sur toutes les formes dérivées du mot Bystra qui veut dire : eau rapide. L'une des plus curieuses est celle du Pusterthal (Bystra dolina), où coule la rapide Drave. Il termine par une étude sur le nom de Zerbst qui rappelle le séjour des anciens Serbes ou Sorabes. Catherine II était née princesse d'Anhalt-Zerbst. Si elle eût connu la signification primitive de cette dénomination, elle n'aurait pas manqué d'en tirer parti vis-à-vis de ses sujets russes.

COMMUNICATION

LA CITÉ PUNIQUE ET LE MUNICIPE DE VOLUBILIS, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription découverte en 1916 à Volubilis [2], présente une particularité dont on ne s'est guère occupé jusqu'ici

1. Voir ci-après.
2. Cf. Édouard Cuq, *Journal des Savants*, 1917, p. 84.

et qui n'est pas sans intérêt pour l'interprétation du texte. Parmi les magistratures exercées par le vainqueur d'Ædemon, C. Valerius Severus, à côté de celles qu'on rencontre dans les municipes romains, l'édilité et le duumvirat, il en est une qui est propre aux cités pérégrines d'origine punique, celle de sufète.

I

L'ÉLECTION DES SUFÈTES

Les sufètes étaient, au sens propre du mot *shefet*, des juges. Chez les Carthaginois, c'étaient les premiers magistrats de la cité[1]. Leur pouvoir était analogue à celui des consuls romains[2]. Comme eux, ils formaient un collège de deux membres[3]. Les sufètes ont subsisté sous la domination romaine dans les cités pérégrines d'origine punique : on en a un exemple de la fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle de Rome ; il est relatif à Courba (*Curubis*)[4]. Les sufètes étaient éponymes : une inscription de Calama est datée de l'année du sufétat d'Asmuni et d'Urbanus[5]. Nommés pour un an, les sufètes pouvaient être réélus : une inscription de Thugga du temps de Claude cite un personnage qui fut deux fois sufète[6].

Au-dessous du sufète, les monuments épigraphiques ne mentionnent que le *princeps*. L'inscription de Calama a été gravée sous le principat de Pudens, fils d'Anchusor et frère de l'un des sufètes[7]. Il y avait d'autres magistratures dans

1. Tite-Live, XXVIII, 37, 2. Cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. II, 1918, p. 193.
2. Tite-Live, XXXVIII, 7, 5. P. Diac., v° *Sufes*.
3. Cornel. Nepos, *Hannib.* 7, 4.
4. *C.I.L.*, VIII, 10525.
5. *Ibid.*, 5306.
6. *Mélanges de l'École française d'archéologie de Rome*, 1899, p. 29.. Poinssot, *Nouv. archives des Missions*, XIII, n° 64.
7. Cf. *C.I.L.*, VIII, 5369 :... *Saturninus [suf]es, princeps*...

les cités puniques, mais on n'en connaît pas le nom. L'inscription précitée de Thugga y fait allusion sans les énumérer : *honoribus peractis*. Elle nous apprend seulement que certains personnages recevaient le titre de sufète sans en exercer la charge. Les *ornamenta sufetis* étaient un titre honorifique comme l'étaient à Rome les ornements consulaires ou prétoriens.

Le mode d'élection des sufètes est indiqué dans l'inscription de Thugga. Saturus, fils de Thinoba, fut élu sufète pour la seconde fois par voie de suffrage, *a civitate et plebe*. Les ornements de sufète furent conférés gratuitement par le sénat et la plèbe à Faustus, fils de Julius Venustus, fils lui-même de Thinoba, en raison des mérites de son père. Ils furent également conférés gratuitement à Firmus, frère de Venustus en raison de son mérite personnel. Il ne paraît pas douteux que les mots *civitas et plebs*, ou simplement *civitas*, désignent le mode d'élection plus clairement caractérisé par l'expression *senatus et plebs*. Il fallait l'accord du sénat et de la plèbe, tandis qu'à Rome la concession des ornements consulaires ou prétoriens appartenait exclusivement au Sénat [1] ; à l'inverse, à Rome et dans les cités romaines, l'élection des magistrats était réservée au peuple.

Une autre différence existait quant à la forme du vote : d'après la loi de Malaga (c. LV), les électeurs, répartis en curies, étaient appelés simultanément dans des locaux fermés (*in consæptis*) où ils déposaient leur bulletin de vote (*tabella*) dans une corbeille. Dans la cité punique de Thugga, la collation des ornements de sufète à Firmus eut lieu *omnium portarum sententiis*, c'est-à-dire que toutes les portes émirent un avis favorable. Les électeurs de chaque section devaient sans doute se présenter à une

1. Il en était de même en Afrique dans la colonie de Cirta : les *ornamenta quinquennalicia* sont conférés *decreto decurionum*. *C.I.L.* VIII, 7986.

porte déterminée de la ville ; les votes étaient recueillis au fur et à mesure de leur passage.

En dehors de leurs magistrats, les cités pérégrines choisissaient souvent pour patron un citoyen romain afin de s'assurer la faveur du pouvoir central. C'est ainsi qu'en décembre 27 et en février 28, un tribun militaire de la IIIe légion Augusta, C. Silius Fabius Aviola, accepta le patronat des cités puniques d'Apisa Majus et de Themetra et, sans doute à la même époque, de Siagu et de Thimilga [1]. Vingt ans plus tard, en 48, sous le règne de Claude, le *pagus* de Thugga avait pour patron C. Artorius Bassus, qui avait été pontife, édile, duumvir d'une *curia Lucusta*. Il dédia en cette qualité à la mémoire d'Auguste et à l'empereur régnant un monument érigé aux frais d'une famille notable dont plusieurs membres étaient sufètes honoraires ou effectifs [2]. On remarquera que Bassus est patron du *pagus*, alors que les sufètes sont élus par la *civitas* de Thugga. Le *pagus* n'était pas à cette époque distinct de la *civitas*, comme il l'est au IIe siècle [3]. Dans plusieurs inscriptions des règnes de Tibère, Caligula et Claude, le patron de Thugga est toujours qualifié *patronus pagi* [4]. Sous Hadrien et ses successeurs, il porte le titre de *patronus pagi et civitatis*. Le pagus et la cité ont dès lors chacun leur *ordo* et il en fut ainsi jusqu'à la création du municipe en 205. L'existence sur un même territoire d'une double commune est ainsi avérée.

1. *C.I.L.*, V, 4919-4922.
2. *Mélanges de l'École de Rome*, loc. cit.
3. D'après une inscription de l'an 167/168, le *pagus* de Thugga reçut des empereurs Marc-Aurèle et Verus le *jus capiendorum legatorum*. Cf. Poinssot, Comptes-rendus de l'Académie des inscr., 1911, p. 496.
4. Poinssot, *op. cit.*, 1913, fasc. 8, p. 50, 109, 185, 213.

II

L'ORIGINE DU MUNICIPE.

A Volubilis, la mention de la charge de sufète dans la série des honneurs conférés à C. Valerius Severus prouve l'existence d'une cité punique distincte du municipe romain. Comme à Thugga, il y a une double commune, mais l'une d'elles est une commune romaine. Si Valerius Severus avait été sufète ailleurs qu'à Volubilis, on n'aurait pas manqué de le dire, comme on avait soin de le faire pour les anciens magistrats ou décurions de la colonie de Carthage que l'on rencontre dans les cités pérégrines de Thugga, Clupea, Avitta Bibba, Vaga, Thimida Majus, Thysdrus, Numluli, Thignica. Valerius Severus a été premier magistrat du municipe après avoir été premier magistrat de la cité punique.

L'existence d'une cité punique dans cette région de la Maurétanie n'a pas lieu de surprendre. En général, il est vrai, les Carthaginois, à l'exemple des Phéniciens, se sont établis sur les côtes ou à proximité, à Thymiatérion et à Sala sur l'Océan, aussi bien qu'à Curubis et à Siagu sur la Méditerranée. Le périple de Scylax, du IVe siècle avant notre ère, mentionne une ville de Libyens auprès de Lixos, ville de Phéniciens[1]; Chalcé, ville de Phéniciens, était après une ville de Libye du même nom[2]; Carthage avait des colonies sur le littoral de l'Atlantique jusqu'à Agadir[3]. Mais les Carthaginois ont aussi pénétré dans l'intérieur du pays.

Les citoyens romains qui, au Ier siècle de l'Empire étaient fixés à Volubilis, étaient-ils des commerçants ou des

1. *Geogr. min.*, éd. Müller, I, 91.
2. Étienne de Byzance, éd. Westermann, 1839, p. 309.
3. Cf. Gsell, *op. cit.*, I, 319, 477.

vétérans ? Il est problable que c'étaient des vétérans, comme ceux qui s'installaient souvent aux frontières, pour seconder les troupes actives dans leur œuvre de conquête et de pénétration. Ces vétérans formaient tantôt un groupe distinct des *pagani* indigènes, tantôt se confondaient avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent acquis par leur nombre une importance suffisante : le *pagus veteranorum* devenait alors une sorte de municipe.

A Volubilis, le *conventus* de citoyens romains fut transformé en municipe, peut-être lors de la création de la province de Maurétanie Césarienne en 42, en tout cas peu d'années avant l'époque où le sénat municipal résolut de témoigner sa reconnaissance au vainqueur d'Ædemon, en raison des services qu'il avait rendus dans sa mission de député auprès de l'empereur. Valerius Severus avait en effet rempli les charges d'édile du municipe, de sufète de la cité punique, de duumvir. Il avait été également le premier flamine municipal.

III

LA DOUBLE COMMUNE

La cité punique et le municipe avaient entre eux des rapports étroits puisque Valerius Severus exerça alternativement des magistratures dans le municipe et dans la cité pérégrine. Le fils de Bostar, étant d'origine punique, resta éligible dans la cité pérégrine, après avoir acquis la cité romaine ; ses compatriotes se firent un honneur de lui confier la charge de sufète. C'est un fait bien connu que les pérégrins attachaient un grand prix à se concilier la faveur du gouvernement de Rome. en choisissant pour patron ou pour curateur de leur cité des citoyens romains, même des affranchis. C'est ainsi qu'on trouve d'anciens magistrats de

la colonie de Carthage à Thugga, Clupea, Avitta Bibba, Vaga, Thimida Majus, Thysdrus, Numluli, Thignica [1].

Lorsque le *conventus* de citoyens romains établis dans une cité pérégrine devenait un municipe, la cité pérégrine n'en conservait pas moins son organisation antérieure, son *ordo* et ses magistrats. Il y avait dès lors un double sénat, comme cela eut lieu à Thugga lorsqu'on distingua le *pagus* et la *civitas* avant la création du municipe [2]. Mais on ignorait jusqu'ici qu'un citoyen romain pût exercer une magistrature dans la cité pérégrine aussi bien que dans le municipe, ou du moins cela n'était possible, croyait-on, que dans le cas où la cité pérégrine était sous la dépendance de la cité romaine qui lui envoyait d'anciens magistrats ou des décurions pour l'administrer. Tel aurait été le cas de la colonie de Carthage [3]. Il n'y a ici rien de pareil : Valerius Severus fut élu sufète par les pérégrins de la cité punique, puis duumvir par les citoyens du municipe. On ignorait aussi qu'il existât une hiérarchie entre les magistratures pérégrines et les magistratures romaines, que la charge de sufète fût supérieure à l'édilité, inférieure au duumvirat.

On s'explique d'ailleurs aisément ces particularités ; elles procèdent d'une idée commune : préparer la fusion des deux groupements en multipliant entre eux les points de contact, et en montrant aux notables de la cité punique que l'acquisition individuelle de la cité romaine ne les rendait pas étrangers à leur cité d'origine, ne les privait pas du *jus honorum*. Il y avait des cités puniques dans la Tunisie actuelle : à Thugga, Thimiliga, Themetra, Siagu, Leptis Magna, Apisa Majus, Avitta Bibba, Thibica, etc. [4]. Il y en eut

1. Cf. Kornemann, dans Pauly-Wissowa, v° *Colonia*, et la critique de cette opinion par Pallu de Lessert, *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, LXXI, 48.
2. Cf. Poinssot, *Nouv. Archives des Missions*, 1913, p. 185, 211.
3. Cf. Kornemann, *loc. cit.*
4. *C.I.L.*, V, 4919-4922 ; VIII, 7, 765, 774, 797.

aussi au Maroc. Pour protéger leurs comptoirs contre les attaques des indigènes pillards, les Carthaginois établirent leurs garnisons dans des lieux qui, par leur situation topographique, facilitaient la défense. Ils ne pouvaient mieux choisir que le grand plateau projeté par le Zerhoum entre l'Oued Chedjra et l'Oued Rdem et qui commande toute la région jusqu'aux montagnes des Beni Mtir à l'Est, jusqu'aux plaines qui s'étendent vers l'Océan à l'Ouest.

Les Romains suivirent l'exemple des Carthaginois : dans la Maurétanie comme dans l'Afrique proconsulaire, on constate la présence de citoyens romains, établis sur le territoire des cités pérégrines. C'étaient des commerçants ou des vétérans. Ils y formaient soit un *conventus*, soit un de ces *oppida civium romanorum* mentionnés par Pline l'ancien [1]. Ces groupements se rencontrent dans les cités habitées par des Africains d'origine Berbère comme dans les cités puniques.

A Masculula, il y a un *conventus civium romanorum* à côté des indigènes Numides [2] ; à Sua, des *Afri* et des citoyens romains [3] ; à Rusgoniæ, des indigènes et des résidants qui doivent être des commerçants romains [4], comme ceux de la cité punique de Thinissut [5]. Il en était de même sans doute des citoyens romains établis à Aubuzza et dans le *vicus Haterianus* [6], peut-être aussi des *cultores* de Sigus et de Tipasa [7]. A côté de l'*oppidum civium romanorum* de Chiniava, il y a une cité pérégrine qui a son *ordo* [8] ; à côté de celui de Thibica, il y a une cité administrée par des

1. *Hist. nat.*, V, 4, 29.
2. *C.I.L.*, VIII, 15775.
3. *Ibid.*, 25850.
4. *Ibid.*, 9250.
5. Comptes rendus de l'Acad., 1911, p. 836.
6. *C.I.L.*, VIII, 16367, 23125.
7. *Ibid.*, 5695, 17143.
8. Bull. archéol. du Comité, 1891, p. 197, n° 15.

sufètes [1]. A Suturnica, entre 205 et 208, à côté de la cité pérégrine, il y a dans le *pagus Mercurialis* des vétérans établis sur les terres concédées par Auguste à leurs ancêtres [2].

A Uchi Majus, *oppidum civium romanorum*, et à Thibaris, il y a à la fois un *pagus* pérégrin et un groupement de citoyens romains qui, si l'on en juge par le surnom de *Marianus* donné plus tard à la colonie d'Uchi Majus et au municipe de Thibaris [3], étaient originairement des vétérans de l'armée de Marius envoyés en Afrique en vertu de la loi Appuleia [4]. On trouve encore des vétérans et des *pagani* à Rapidus, à Medeli, à Simittu [5] ; des citoyens et des *incolæ* à Cartenna, où les vétérans d'une deuxième légion dédient un monument au duumvir *quinquennalis* C. Fulcinius Optatus de la tribu Quirina qui a protégé la colonie contre l'invasion des Baquates.

Le fait n'a d'ailleurs rien de particulier à l'Afrique ; en Germanie, par exemple, des vétérans et des commerçants romains sont établis dans les cités pérégrines [6], de même qu'on rencontre des marchands Asiatiques dans les muni-

1. En 128, sous Antonin le Pieux, *C.I.L.*, VIII, 765.

2. Bull. archéol. du Comité, 1909, p. CXCI, CXCII, CXCIII.

3. Merlin et Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus*, 1908, nos 18 et 45 : *pagus Uchitanorum Majorum* ; nos 32, 40 : *colonia Mariana Augusta Alexandriana*. — *Pagus Thiburitanus*. Bull. de la Soc. des Antiquaires, 1896, p. 244 ; Nouv. Archives des Missions, XIV, p. 200, nos 6 et 10. *Respublica municipii Mariani Thiburitani*, Bull. arch. du Comité, 1902, p. CXLVII.

4. Aurelius Victor, *de viris illustribus*, 73, 1.

5. *C.I.L.*, VIII, 20834 ; 885 et 12387 ; 14608.

6. *C.I.L.*, XIII, 6540 : *veterani et peregrini* ; — 6797 de l'an 43 : *cives Romani manticularii negotiatores* ; — 7222, de l'an 198, cite un questeur curateur *civium romanorum manticulariorum negotiatorum* de Mayence ; — 6676 mentionne un curateur des vétérans, un questeur et un actor : — *cf.* les *negotiatores civitatis Mattiacorum* d'une inscription de Wiesbaden (Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, III, n° 2138).

cipes romains [1], un grand nombre de marchands étrangers dans la colonie de Lyon.

Les *conventus* et les *oppida* de citoyens romains étaient des sortes de municipes. Les empereurs leur en ont tôt ou tard conféré le titre. Les cités puniques, qui avaient pour magistrats suprêmes des sufètes, sentaient leur infériorité vis-à-vis des municipes qui avaient des duumvirs. A mesure que les idées romaines pénétraient chez elles, elles avaient l'ambition de se transformer en municipes. Calama devint un municipe sous Hadrien ; Thibica, entre Antonin le Pieux et Gallien ; Thugga en 205.

On voit maintenant comment, en raison des rapports existant entre les deux cités, le sénat municipal choisit pour député un indigène naturalisé qui avait rempli des fonctions électives dans la cité punique et dans le municipe, pourquoi aussi il sollicita de l'empereur des privilèges pour les *incolæ* aussi bien que pour les *municipes*.

IV

LES INCOLÆ DU MUNICIPE.

Ces *incolæ* ne sont pas, comme le pense M. de Sanctis [2], des tribus voisines, des tribus libyques qu'on aurait attribuées au municipe en les plaçant sous sa dépendance juridique et économique. Le soin que prend le sénat de rappeler la charge de sufète remplie par Valerius Severus prouve que son attention s'était portée sur la cité punique. Ce sont les membres de cette cité qu'il désirait attirer dans le municipe pour combler les vides causés par la guerre dans

1. *C.I.L.* III, 860 : *Galatæ consistentes in municipio* ; — 870 : à Nacola, *nomina Asianorum* ; — 1394, à Germisara, *collegium Galatarum*.

2. Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, 1918, LIII, 454 ; LIV, 330.

la population. La correction *incolis* s'impose. Il n'est pas contestable que le mot *incola* désigne habituellement les pérégrins résidant dans un municipe ou une colonie, ou qui, tout au moins, y possèdent un champ et s'y rendent comme s'ils y avaient leur résidence [1]. Tel devait être le cas de bon nombre de pérégrins de la cité punique de Volubilis.

Lorsque, dans un municipe ou une colonie, on prenait des mesures d'intérêt général, il était d'usage de viser les *incolæ* pérégrins aussi bien que les citoyens romains. C'est ainsi qu'à Sicca Veneria, dans la province proconsulaire, un *procurator a rationibus* de Marc-Aurèle, en léguant à la colonie trois millions de sesterces dont les intérêts serviront à entretenir une fondation alimentaire pour 300 garçons de 3 à 15 ans et 300 filles de 3 à 13 ans, prescrit de choisir les enfants des *municipes* et des *incolæ*, mais seulement de ceux qui résideront *intra continentia coloniæ nostræ ædificia* [2]. Ailleurs, les *incolæ* sans distinction se joignent au sénat et au peuple de la colonie de vétérans fondée par Auguste à Cartenna, dans la Maurétanie Césarienne, pour témoigner leur reconnaissance à un bienfaiteur de la cité [3]. De même à Gigthi, une décision est prise par le sénat et le peuple *conferentibus et incolis* [4].

Le sénat municipal de Volubilis n'a pas pu oublier les pérégrins de la cité punique, qui avaient dû fournir la majeure partie des troupes auxiliaires dont Valerius Severus avait eu le commandement. Les services qu'ils avaient rendus à la cause romaine méritaient une récompense. Sur la demande du sénat et de leur ancien sufète, Claude offrit à ceux qui s'établiraient dans le municipe, la cité romaine, le *conubium* avec les femmes pérégrines qu'ils avaient épousées et l'immunité pendant dix ans. Cette mesure

1. Cf. Édouard Cuq, *Journal des Savants*, 1917, p. 538.
2. *C.I.L.*, VIII, 1641.
3. *Ibid.*, 9603.
4. *Ibid.*, 30.

était conforme à l'intérêt du municipe : elle lui fournit le moyen d'accroître, dans un délai assez rapproché, lorsque l'immunité aura pris fin, le nombre des personnes appelées à supporter les charges municipales. En attendant, le municipe reçoit une compensation : Claude lui attribue les successions vacantes des citoyens tués à l'ennemi.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT DU MOIS D'AVRIL 1918 AU MOIS DE JUILLET 1920, PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1920.

Dans sa séance du 16 novembre 1917, l'Académie formée en comité secret entendait pour la première fois un rapport de notre regretté confrère Chavannes sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient ; il était consacré aux travaux de l'École en 1916-1917 et fut imprimé dans les *Comptes rendus* de l'Académie, pp. 380-385. Dans la séance du 11 octobre 1918, un second rapport fut lu par moi sur les travaux de l'École, du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918, et inséré aux *Comptes rendus* de 1918, pp. 356-362.

Je viens aujourd'hui vous lire un troisième rapport sur l'École, du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920.

Pendant plusieurs années, la Commission de l'École nommée par notre Académie et la Direction même de l'École, ont poursuivi auprès du Gouverneur général de l'Indochine et du Ministre des colonies l'obtention à l'École de la personnalité civile. M. Sarraut, Gouverneur géné-

ral, devenu ministre des colonies, ayant adressé un rapport, le 3 avril 1920, à M. le Président de la République, celui-ci signait le même jour un décret qui conférait à l'établissement de Hanoï « le régime plus libéral dont l'École française du Caire bénéficiait depuis l'année 1898 ». Le décret a été inséré au *Journal officiel* du 23 avril 1920. Il est stipulé par l'art. 27 de ce décret que : « Un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, soumis à l'approbation du ministre des Colonies, déterminera, conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 1912, les mesures de comptabilité nécessaires à l'exécution du précédent décret. »

Dans son rapport pour l'année 1919-1920 au Secrétaire perpétuel de l'Académie, le directeur p. i., M. H. Parmentier, constate que le décret du 3 avril 1920 marquera pour l'École française d'Extrême-Orient, à laquelle est accordée la personnalité civile, avec l'autonomie financière, un moment important de son développement. « Cette attribution, sans modifier en quoi que ce soit son organisation scientifique, lui donnera le moyen d'employer plus utilement les crédits mis à sa disposition par l'Indochine et lui permettra de les augmenter à l'occasion des libéralités de ceux, toujours plus nombreux, qui s'intéressent à son œuvre. En outre, ce décret consacre le principe de l'organisation d'un service archéologique réel, comportant un personnel européen et indigène susceptible de rendre possible la conservation et la surveillance des bâtiments et des vestiges dignes d'être classés comme monuments historiques : en dehors du seul groupe d'Angkor, doté d'un conservateur, cette œuvre considérable devait jusqu'à ce jour être assurée par une seule personne et dans ces conditions était à peu près irréalisable. Les arrêtés réorganisant l'École sous les directives de ce décret et fixant l'allocation annuelle pour une première période de cinq ans (1921-1925) n'ont pas encore été pris, mais sont à l'étude. »

Ses fonctions administratives n'ont pas empêché le directeur p.i., M. Henri Parmentier, chef du Service archéologique de l'École, de donner d'excellents travaux : il a décrit un tombeau découvert en novembre 1915 par des indigènes dans une propriété annamite du village de Nghi-vê, province de Bac-ninh ; sous le titre de l'*Art d'Indravarman*, il étudie deux groupes de temples caractéristiques du règne d'Indravarman Ier (877-889 A.D.) ; enfin il rédige le *Catalogue du Musée Cam de Tourane* qui « fait partie de la série des dépôts-musées que l'École s'est proposé de créer dans les diverses régions de l'Indochine, pour y recueillir les pièces archéologiques dont la conservation ne peut être assurée sur place avec toutes les garanties désirables ».

M. Louis Finot, qui pendant toute la durée de la guerre avait rempli les fonctions de directeur p.i., ayant été autorisé à rentrer en France par un arrêté du 29 avril 1918, a été nommé par décret, le 8 juillet 1920, à nouveau directeur en remplacement de M. Claude Maître, retenu en France, dont le mandat expirait le 10 janvier 1920. Le secrétaire-bibliothécaire, M. Noël Peri, d'une santé précaire, s'est rendu au Japon le 18 mai 1920, et ses fonctions sont remplies par M. Léonard Aurousseau, rentré en Indochine le 12 avril 1920. M. Henri Maspero, professeur de chinois à l'École, nommé le 30 décembre 1919 professeur au Collège de France en remplacement de M. Éd. Chavannes, rentré à Hanoï en 1919, reviendra incessamment en France. « M. Maspero, dit M. Parmentier, est débarqué à Saïgon le 17 juillet 1919 et est remonté par l'Annam, effectuant diverses recherches linguistiques et archéologiques, notamment dans la province de Kontum ; par malheur, les fièvres l'y ont retenu assez longtemps et ne lui ont permis de rejoindre Hanoï que le 5 novembre 1919, pour présider la seconde session de la Commission d'examens de langues orientales. Il a accompagné M. Peri dans

les recherches faites au Thanh-hoa. Il a publié diverses notes et comptes rendus dans le Bulletin et a préparé un important article sur le dialecte de Tch'ang Ngan. Il a continué ses études sur la société et la religion des Tài du Haut Tongking et poussé activement l'établissement du Catalogue de la bibliothèque chinoise » auquel il travaillait depuis plusieurs années.

M. Léonard Aurousseau, tout en suppléant M. Peri, réunit les documents qui lui permettront de remplir la mission en Mandchourie qui lui a été confiée par l'Académie.

M. H. Marchal, dont on connaît le zèle et le dévouement, qui pendant plusieurs années avait rempli les fonctions de conservateur p. i. du groupe d'Angkor, vient d'être nommé conservateur en titre ; pendant le congé qu'il doit prendre en France après un séjour de sept ans dans la colonie, il sera remplacé par M. G. Batteur, inspecteur des bâtiments civils, détaché au Service archéologique de l'École.

Depuis notre dernier rapport, M. Robert Germain, élève de l'École des langues orientales, a été nommé pensionnaire par arrêté du 12 avril 1919, mais il a donné sa démission pour entrer dans la Banque franco-chinoise ; un autre arrêté du 31 décembre 1919, a désigné également comme pensionnaire M. P. Demiéville, autre élève de l'École des langues orientales, licencié ès lettres, qui est arrivé à Hanoï le 28 février 1920 et a commencé de préparer une étude sur la société et le monde littéraire au temps de l'empereur Ming Houang des T'ang ; il a continué en outre la traduction qu'il avait entreprise en France des deux versions chinoises du Milindapanha et l'étude de leurs relations entre elles ainsi qu'avec la version pâlie des mêmes textes. L'Académie, le 30 avril 1920, a proposé à l'approbation du Gouverneur général de l'Indochine la nomination de M. Victor Golonbev comme membre temporaire à l'École. M. L. Cadière, qui avait été nommé pensionnaire le 28 octobre 1918 pour une période d'une

année, a eu son mandat renouvelé pour une autre année.

Le 12 janvier 1918, un arrêté plaçait hors cadres M. G. Coedès, professeur à l'École, et le mettait à la disposition du Gouvernement siamois qui, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le nommait conservateur de la Bibliothèque Nationale Vajirañāna à Bangkok ; il n'en a pas moins continué sa collaboration au Bulletin de l'École.

M. Aucourt qui avait été, le 11 juin 1918, détaché à l'École pour y remplir les fonctions de professeur de chinois et de secrétaire-adjoint, avait été à partir du 15 juin chargé également des fonctions de secrétaire-comptable pendant l'absence de M. Peri auquel, pour des raisons de santé, un congé spécial de trois mois avait été accordé pour le Japon ; il est rentré en France au début de 1920.

Dans la collection de l'École, M. Antoine Cabaton avait déjà donné de *Nouvelles recherches sur les Chams* (1901) et en collaboration avec M. Aymonier un *Dictionnaire cham-français* (1906), et M. Henri Parmentier donnait en 1909 dans l'*Inventaire archéologique de l'Indochine* commencé par les *Monuments du Cambodge*, par le commandant E. Lunet de Lajonquière, le premier volume des *Monuments Chams de l'Annam*, consacré à la description des Monuments ; en 1918 paraissait le tome II renfermant une Étude de l'Art Cham que l'auteur fait remonter à son origine distincte de celle de l'art annamite, étude sur laquelle je reviendrai quelque jour.

En 1905, M. A. Foucher avait donné le premier volume de son grand ouvrage sur l'*Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient, consacré à l'introduction, aux édifices, aux bas-reliefs. Depuis lors on attendait avec une légitime impatience le second volume ; elle a été en partie satisfaite en 1918 par l'apparition du premier fascicule du tome II, consacré aux

Images, dans lequel on retrouve toute la science du tome I.

M. Noël Peri, l'excellent secrétaire de l'École, nous communique ses recherches sur les *Femmes de Cākya Muni*; M. Henri Marchal, conservateur p.i. des monuments d'Angkor, décrit des *Monuments secondaires et terrasses bouddhiques d'Angkor Thom*; M. Raymond Deloustal termine la publication de sa traduction et de son commentaire du Code de procédure dans la *Justice dans l'ancien Annam*; enfin M. Louis Finot nous donne la transcription de deux nouvelles inscriptions indochinoises: l'une, découverte par le Dr Sallet, de Faifo, gravée, comme l'inscription de Hôn cuc, sur un rocher situé au bord du Sôn Thu-bôn, au-dessous de Chiem so'n, Quang Nam, du IVe siècle çaka; l'autre, découverte en janvier 1918, à Kompong Ru'sei, province de Prei Veng, comprenant 31 lignes dont 18 1/2 en sanskrit et 12 1/2 en khmer.

La religion et le folk-lore ont eu aussi leur part dans le Bulletin. M. l'abbé Cadière, aujourd'hui pensionnaire de l'École, étudie les *Croyances et Pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*, tout d'abord le *Culte des Arbres*, puis les *Pierres*, et M. le colonel A. L. M. Bonifacy donne une troisième série de ses *Recherches sur les Génies thériomorphes au Tonkin*.

Le capitaine Silvestre, de l'infanterie coloniale, disparu dans le naufrage de l'*Athos*, 17 février 1917, a laissé quelques notes sur les *Thai blancs de Phong tho* (Muong So en thai), recueillies dans le Bulletin. L'Académie a cru devoir honorer la mémoire de l'auteur en lui accordant une partie du prix Giles.

Dans une nouvelle série d'*Études d'histoire d'Annam* (IV-VI), M. H. Maspero nous donne deux notes: 1° sur l'antique royaume de Van-lang formé avant toute conquête étrangère du Tong King, gouverné par une longue suite de rois nommés Hung vu'o'ng; 2° sur la célèbre expédition de Ma Yuan au Tong King sous les Han; 3° sur la frontière de l'Annam et du Cambodge du VIIIe au XIVe siècle.

année, a eu son mandat renouvel[illegible]

Le 12 janvier 1918, un arrêté [illegible]
G. Coedès, professeur à l'École [illegible]
position du Gouvernement [illegible]
l'avons dit précédemment, le [illegible]
Bibliothèque Nationale Va[illegible]
pas moins continué sa co[illegible]

M. Aucourt qui a[illegible]
l'École pour y rer[illegible]
chinois et de se[illegible]
15 juin chargé [illegible]
comptable pe[illegible]
raisons de [illegible]
accorde p[illegible]
de 1920.

Dans [illegible]
déjà d[illegible]
et e[illegible]
cha[illegible]
en [illegible]
co[illegible]
n[illegible]

[illegible] dépo[illegible]se sur le [illegible]
[illegible] par les me[illegible]bres de [illegible]
[illegible] la directio[illegible] de M. G[illegible]
[illegible] temple d'E[illegible]fou, p[illegible]
[illegible] par le marq[illegible]is de [illegible]
[illegible] 1920, gr. in-8°);
[illegible] inscriptions grecques e[illegible] latines
[illegible] Tome XLII, fa[illegible]cicule [illegible]
[illegible] Matériaux pour un [illegible] Corpus
[illegible] partie : Syrie du S[illegible]d, Je[illegible]
[illegible] de la collection), 1er [illegible] 2e [illegible]

SEANCE DU 15 OCTOB[illegible]

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet [illegible] du Directeur de l'École française de [illegible] de cette École pendant l'année scolaire 191[illegible] à la Commission des Écoles françaises d'A[illegible]

M. [illegible] communique une note de M. Poinssot, [illegible] de Tunisie, sur une inscription no[illegible] à Dougga [1].

M. [illegible], directeur général des antiquités de l'Égyp[illegible] Académie des travaux de son service en 1919-19[illegible] des dernières fouilles [2].

M. [illegible] présente quelques observations.

[1] [illegible]
[2] [illegible]

qui faisaient
à ferme par
t connaître
ala [2].

EGIONIS THU
POINSSOT,
TIQUITÉS DE LA TUNISIE.

ies de Dougga dont M. Merlin,
ès de la Tunisie, a bien voulu me
is au jour, entre autres textes, l'inscrip
vée sur une grande base [1] :

BINIO · QVIR · DATO · P ·
· AVG · PERP · PATRONO ·
· ET · CIVITATIS · THVGGEN ·
DVCTORIS · PRAEDIORVM ·
ONIS · THVGGENSIS · OB · ME ·
ATORE · M · GABINIO · BASSO · F ·

o, Quir(ina), Dato, p(atri), flam(ini) Aug(usti)
patrono pagi et civitatis Thuggen(sis), con-
praediorum regionis Thuggensis ob me(rita),
. Gabinio Basso f(ilio).

mble-t-il, la première fois que se présente la
d'un *conductor praediorum regionis* [2]. Il a été
noté [3] combien les pouvoirs publics étaient désar-
-vis des personnages qui prenaient la ferme de
territoire qui constituait un *saltus* [4]. On est d'au-

ase avait été remployée dans un mur de basse époque élevé à
d'un des édifices qui, croyons-nous, font partie des *templa Con-*
Frugiferi, Liberi Patris.
les *regiones*, subdivisions des *tractus*, Leclercq dans Cabrol et
q, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1313-1314.
en dernier lieu Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol.*
, IV, col. 1316-1317.
Sur les *conductores saltus*, cf. Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906,
5-466.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau quatre fascicules des *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire sous la direction de M. Georges Foucart ;*

Émile Chassinat, *Le temple d'Edfou, publié* in extenso *d'après les estampages recueillis par le marquis de Rochemonteix.* Tome XI, 3e fascicule (le Caire, 1920, gr. in-8°);

Jules Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes.* Tome XLII, fascicule 1 (le Caire, 1920, gr. in-4°) ;

Max Van Berchem, *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum.* Deuxième partie : Syrie du Sud, Jérusalem. Tome troisième (tome XLV de la collection), 1er et 2e fascicules (le Caire, 1920, gr. in-4°).

SÉANCE DU 15 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française de Rome sur les travaux de cette École pendant l'année scolaire 1919-1920.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Cagnat communique une note de M. Poinssot, inspecteur des antiquités de Tunisie, sur une inscription nouvellement découverte à Dougga [1].

M. Lacau, directeur général des antiquités de l'Égypte, entretient l'Académie des travaux de son service en 1919-1920 et des résultats des dernières fouilles [2].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

DATUS, CONDUCTOR PRAEDIORUM REGIONIS THUGGENSIS,

PAR M. LOUIS POINSSOT,
INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

En 1920, les fouilles de Dougga dont M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, a bien voulu me confier la direction ont mis au jour, entre autres textes, l'inscription suivante gravée sur une grande base [1] :

A · GABINIO · QVIR · DATO · P ·
FLAM · AVG · PERP · PATRONO ·
PAGI · ET · CIVITATIS · THVGGEN ·
CONDVCTORIS · PRAEDIORVM ·
REGIONIS · THVGGENSIS · OB · ME ·
CVRATORE · M · GABINIO · BASSO · F ·

A. Gabinio, Quir(ina), Dato, p(atri), flam(ini) Aug(usti) perp(etuo), patrono pagi et civitatis Thuggen(sis), conductori<s> praediorum regionis Thuggensis ob me(rita), curatore M. Gabinio Basso f(ilio).

C'est, semble-t-il, la première fois que se présente la mention d'un *conductor praediorum regionis* [2]. Il a été souvent noté [3] combien les pouvoirs publics étaient désarmés vis-à-vis des personnages qui prenaient la ferme de ce grand territoire qui constituait un *saltus* [4]. On est d'au-

1. La base avait été remployée dans un mur de basse époque élevé à l'intérieur d'un des édifices qui, croyons-nous, font partie des *templa Concordiae, Frugiferi, Liberi Patris.*

2. Sur les *regiones*, subdivisions des *tractus*, Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1313-1314.

3. Cf. en dernier lieu Leclercq dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1316-1317.

4. Sur les *conductores saltus*, cf. Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 455-466.

tant plus surpris de voir confier à un seul fermier, non point un domaine ni même un groupe de domaines, mais tous les domaines d'un district qui, comme la *regio Thuggensis*, comprenait d'immenses étendues appartenant à l'empereur. Comment, en cas de conflit entre le *conductor praediorum regionis* et ceux que nous serions tentés d'appeler ses vassaux, sous-fermiers ou simples *coloni*, le procurateur du district pouvait-il faire figure d'arbitre et imposer ses décisions ? Mais le système était fort avantageux pour les finances impériales. De tout autres conditions qu'aux *conductores* de *saltus* devaient être imposées au *conductor regionis* dont les frais généraux étaient moindres, le crédit meilleur et qui, grâce à ses énormes stocks, pouvait exporter directement et obtenir sur le marché les meilleurs prix. D'autre part, ce n'était plus seulement les biens des *conductores* qui garantissaient la rentrée des fermages, mais la fortune nécessairement considérable du *conductor regionis*.

Il paraîtra bien douteux que dans l'empire et à toute époque il y ait eu à la tête des domaines de chaque circonscription fiscale un *conductor praediorum*. Pourtant il n'est guère probable que l'inscription de Dougga nous révèle un cas unique ou même tout à fait exceptionnel. Nous croirions volontiers qu'au moins en Afrique et pendant une période assez longue, l'administration impériale, préoccupée avant tout de la mise en valeur des *saltus*, eut recours à ces puissants fermiers régionaux.

Il est possible de dater approximativement le texte nouvellement découvert, car c'est à l'époque d'Hadrien et vraisemblablement peu après 128 que Datus et son fils Bassus construisirent à Dougga un grand ensemble de sanctuaires dont il reste encore d'importants vestiges, les *templa Concordiae*, *Frugiferi*, *Liberi Patris* [1]. Rappelons

1. Sur ces *templa*, cf. L. Poinssot, *Nouv. Archives des missions*, XXII, fasc. 16, *passim*.

que, précisément sous Hadrien, des *saltus* qui faisaient assurément partie des vastes étendues prises à ferme par Datus sont l'objet des règlements que nous font connaître les inscriptions d'Aïn-Ouassel [1] et d'Aïn-el-Djemala [2].

LES TRAVAUX DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE EN 1919-1920, PAR M. PIERRE LACAU.

Je parlerai seulement à l'Académie de nos deux chantiers principaux, *Dendérah* et *Achmouneïn*.

A Dendérah, dans le domaine de la déesse Hathor, nous avions d'abord à reprendre des fouilles interrompues en 1914. C'est M. Baraize qui a dirigé le travail; il s'en est acquitté avec sa conscience habituelle. Il a complété le dégagement d'un *Mammissi*, ou temple de la naissance, plus ancien que celui d'Auguste, connu depuis la Commission d'Égypte. Ce premier petit temple, commencé par Nectanébo II et achevé par les premiers Ptolémées, était une dépendance du temple d'Hathor antérieur à celui que nous admirons aujourd'hui. Quand le nouveau temple remplaça l'ancien sous les derniers Ptolémées, il fut conçu sur un plan beaucoup plus vaste et à un niveau plus élevé. Aussi la grande cour péristyle et le premier pylone qui devaient être identiques à ceux d'Edfou, et qui d'ailleurs sont restés inachevés, vinrent buter contre la cour avancée du petit Mammissi. On rasa les colonnes de ce dernier en conservant le sanctuaire qui se trouvait de côté et en dehors de la nouvelle cour. On entreprit en avant de cette

1. Cf. pour la bibliogr. de ce texte, Merlin, *Nouv. Archives des missions*, XIV, p. 203. Le texte a été amélioré par M. Merlin (Klio, 1919, p. 377-378).
2. Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 365 et suiv.

cour la construction d'un nouveau Mammissi, celui d'Auguste.

Ce petit Mammissi méritera une étude spéciale. Les scènes admirablement conservées nous font assister à la conception et à la naissance du petit dieu Horus, le fils d'Hathor. Or ce petit dieu, les textes nous le disent, c'est le roi Nectanébo lui-même. Il y a identité entre la naissance divine du roi Aménophis III à Louxsor, de la reine à Deir El Bahari et celle du dieu Horus à Dendérah. Le dieu Ammon, qu'on est surpris de rencontrer ici, joue le même rôle auprès d'Hathor qu'auprès des reines mères de la XVIIIe dynastie.

A côté de ce *Mammissi*, nous avons dégagé une basilique chrétienne que je vous signale seulement; je n'ai pas encore de plan à vous soumettre. C'est certainement une des plus anciennes que nous ayons rencontrées en Égypte. Elle a été construite avec des matériaux empruntés au Mammissi d'Auguste. La face sculptée des blocs est simplement tournée vers l'intérieur du mur. Nous extrayons de la construction tous ceux qui portent des bas-reliefs ou des textes; nous les remplaçons par d'autres et nous pourrons reconstruire toute la partie avancée du Mammissi d'Auguste.

Il y a deux ans, j'avais reconnu à droite du grand temple un petit mur enfoui dans les décombres. Deux montants de portes sans linteau, en connexion avec ce mur, indiquaient les éléments d'un lac sacré analogue à celui de Medinet-Habou ou de Karnak. Nous venons de le vider. Il est dans un état de conservation surprenant dont quelques photographies vous donneront une idée. Ce bassin rectangulaire, de 31 mètres sur 25, offre à chacun des angles une porte donnant sur un escalier qui permet de descendre jusqu'au fond. Nous sommes actuellement à 1 m 50 de profondeur; un sondage jusqu'à 1 m 50 ne nous donne pas le fond. Les murs ont 3 mètres environ d'épaisseur et, particularité

technique intéressante, pour contrebuter la poussée des terres, ils sont très nettement cintrés vers l'extérieur. Nous devrons examiner le problème de l'alimentation en eau, les infiltrations de l'époque ptolémaïque étant de 2 mètres plus basses qu'actuellement. A côté, nous avons trouvé le puits d'eau propre. C'est un couloir descendant jusqu'aux infiltrations par un escalier très bien conservé.

Le très grand intérêt de ce bassin et de ce puits, c'est qu'ils complètent d'une façon claire le plan général de l'ensemble du temple.

Qu'est-ce en effet qu'un temple en Égypte? C'est la copie du domaine d'un grand seigneur égyptien. Tout domaine est entouré d'une enceinte, chacun se clôt chez soi. L'enceinte de Dendérah est en briques crues. Elle a 10 mètres d'épaisseur, plus de 12 mètres de haut et 250 mètres environ de côté. Le dieu est complètement invisible dans sa propriété sacrée.

A l'extérieur d'un domaine, devant la porte d'entrée perçant l'enceinte, doit se trouver une voie d'accès conduisant à un canal. Le canal, c'est la voie normale de communication en Égypte. Nous l'avons à Dendérah. Un kiosque semblable à celui de Trajan à Philae devait border le quai. C'est là que la déesse s'embarquait pour aller voir son mari Horus à Edfou. La Commission d'Égypte a dessiné ce kiosque : nous ne pouvons plus espérer que retrouver ses fondations.

A l'intérieur du domaine, au centre de l'enceinte, est l'habitation privée ; c'est ce que nous appelons le temple proprement dit. Cette habitation est également close par un mur sans fenêtre. Dans la maison elle-même, pas de lumière : en Orient, pour conserver la fraîcheur et éviter les mouches, il faut renoncer à l'éclairage.

A droite en entrant, le Mammissi, chapelle où la déesse accouchait. Il est vraisemblable que, dans la vie courante, l'accouchement se faisait également dans une maison isolée.

Dans toute propriété égyptienne, il y a un bassin d'agrément, au bord duquel on venait respirer l'air du soir ; il est garni de lotus et de poissons. C'est précisément notre lac sacré. Sur la face sud, on remarque les arrachements d'une plate-forme où l'on posait sans doute la statue du dieu quand elle venait prendre le frais. A côté, le puits nécessaire pour alimenter la maison en eau propre, puits tout à fait indépendant du bassin.

Enfin, il faut des magasins contenant les provisions. Nous les devinons dans l'angle sud-ouest, comme au Ramesséum. Nous devrons enfin retrouver les jardins avec les arbres sacrés. Nous aurons ainsi à Dendérah le temple le plus complet et le plus facile à comprendre pour le visiteur.

Dans le grand temple, une seule salle était mutilée. Méhémet Ali avait permis à un Français de scier dans le plafond le célèbre « Zodiaque de Dendérah », aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Nous avons demandé un moulage à Paris : il occupe maintenant la place de l'original, et le mal fait par l'un des nôtres est réparé dans la mesure du possible.

A Achmounein, dans le domaine de Thot, le dieu qui a la double forme de l'ibis et du singe, M. Lefebvre a déblayé un tombeau de la plus grande importance. Des indigènes nous avaient demandé une concession de fouilles. Nous n'en accordons plus qu'à des institutions scientifiques ; le plus souvent, d'ailleurs, il s'agit de rechercher des trésors imaginaires. Mais un de nos gardiens eut vent d'une découverte réelle. A la demande de M. Lefebvre, notre inspecteur de Minieh, Antoun Youssuf, conduisit très adroitement une enquête, et, grâce à une promesse de récompense, on lui découvrit le secret.

La tombe a été construite par un nommé Pétosiris, grand-prêtre de Thot ; elle se compose de deux pièces : 1° un *naos* rectangulaire dont le toit est supporté par quatre

piliers et dans lequel ouvrait le puits funéraire ; 2° par devant, un *pronaos* plus large dont la façade est ornée de quatre colonnes réunies par des entrecolonnements. Les murs des deux pièces sont entièrement couverts de scènes et de textes gravés sur un stuc qui masque le calcaire munulitique trop grenu de la construction. Dans la salle du fond, les scènes funéraires, une partie du rituel et de longs textes biographiques. Dans la première salle, des textes biographiques et les scènes habituelles de métiers : labourage, récolte du blé, vendanges, orfèvrerie, menuiserie, etc. Beaucoup de ces scènes sont nouvelles, mais leur principal intérêt, c'est qu'elles nous montrent vraiment, pour la première fois, une influence grecque dans l'art égyptien.

Dans le cortège, le naos est porté sur un petit chariot à quatre roues, mode de transport absolument inconnu dans un cortège égyptien classique. Dans la procession habituelle des porteurs d'offrandes qui forment le soubassement de la première salle, les femmes sont vêtues de costumes étrangers, les coiffures sont nouvelles, les vases qu'elles portent sont inconnus en Égypte. Un des personnages conduit en laisse un petit éléphant : l'Égypte ancienne ne fait jamais figurer cet animal parmi les produits offerts à un mort, fût-il grand-prêtre d'un nome. Mais sa présence s'explique très bien, si nous nous rappelons la passion récente des Ptolémées pour les éléphants. Un autre porte un gros coq : cet oiseau inconnu en Égypte a été introduit d'Asie par les Perses. Tout ceci constitue un ensemble d'éléments nouveaux indiquant simplement des modifications curieuses dans les mœurs et les usages. Mais ce qui est beaucoup plus intéressant et plus surprenant, c'est de constater des tentatives très nettes pour modifier le mode de représentation et les conventions traditionnelles de l'art égyptien. S'il est une chose frappante dans l'histoire de cet art, c'est sa résistance extraordinaire à toute influence étrangère. A l'époque ptolé-

maïque, l'art grec a coexisté en Égypte avec l'art national : il ne l'a vraiment ni influencé ni modifié. On compte les cas dans lesquels un type égyptien a été traité à la grecque ; le mélange est d'ailleurs d'un effet déplorable, par exemple dans les statues d'hommes vêtus du manteau macédonien.

Or, dans notre tombe, l'influence grecque est évidente. Une scène est même entièrement grecque : une femme drapée, accompagnée d'un enfant, est accoudée à une colonnette devant la porte d'une tombe. Quant aux scènes égyptiennes, elles sont traitées d'une façon qui rompt absolument avec la tradition. C'est une liberté dans la pose et l'attitude des personnages qui est tout à fait contraire aux procédés égyptiens. Les enfants portés dans les bras gesticulent vivement ; un semeur, dans la scène du labourage, se présente complètement de face en jetant son grain à la volée. Les laboureurs sont vêtus d'une tunique dont les plis verticaux ont été rendus avec un réalisme ignoré des artistes anciens.

Il est clair que pour étudier à loisir cette tentative originale nous devons attendre la publication des planches ; nous la commencerons cet hiver.

Dans le puits funéraire, une surprise attendait M. Lefebvre. Presque tout avait été brisé par les voleurs anciens. Trois grands sarcophages de pierre étaient encore entiers ; les deux premiers avaient été vidés, mais le troisième, placé tout au fond de la chambre, contre la paroi, avait été seulement entr'ouvert. Il contenait un admirable cercueil en bois dur, en forme de momie, orné de cinq lignes de texte allant de la poitrine aux pieds. Tous les hiéroglyphes de ces textes sont composés de petites pièces en pâte de verre coloriée d'une finesse admirable. Nous connaissions le principe de cette décoration polychrome. Un morceau de sarcophage de Turin, souvent cité, nous donnait un échantillon du procédé. Mais pour la première

fois nous saisissons vraiment tout le parti que l'on pouvait tirer de cette technique. Seul l'ensemble de la décoration nous permet d'apprécier la valeur du procédé.

La date précise du tombeau serait bien intéressante pour nous. Vraisemblablement nous sommes au IIIe siècle avant notre ère. Comment se fait-il que, si loin du Delta, nous trouvions une influence grecque aussi marquée? Le dieu Thot, assimilé à Hermès, a préoccupé de bonne heure la pensée grecque. Mais pourquoi ce grand-prêtre, de race purement égyptienne, s'est-il adressé pour décorer sa tombe à un atelier si curieusement novateur ?

M. Lefebvre lui-même vous donnera bientôt des détails plus précis, car le monument mérite d'appeler une seconde fois votre attention.

Tout en opérant ce déblaiement, il a retrouvé non loin de là le fameux souterrain des ibis dont sont sortis autrefois tant de momies. J'ai parcouru avec lui 200 mètres de galeries ; le reste est bloqué par des éboulements. Nous explorerons le tout complètement.

Les modes d'ensevelissement des ibis a varié. Certains sont logés dans des loculi creusés dans les parois des galeries. De petits coffres en pierre servaient de sarcophage. En général, chaque ibis, enveloppé de linges, est enfermé dans un vase de terre cuite clos d'un couvercle scellé au plâtre. Il y a là des dizaines de milliers de vases entassés jusqu'au plafond des galeries. Les procédés d'emmaillotement, eux aussi, ont dû varier dans les différents ateliers. Il est possible qu'une préparation à bon marché ait employé de vieux papyrus pour envelopper les ibis, comme cela a eu lieu pour les crocodiles du Fayoum, et l'on sait assez ce que nous ont rendu ces papiers de rebut employés par les entrepreneurs de pompes funèbres. Les œufs n'étaient pas moins vénérés que l'oiseau lui-même ; quantité de vases en sont pleins. Pourrons-nous dater les nécropoles d'animaux? Celles que nous connaissons paraissent récentes. C'est un

problème important de savoir si, à toutes les époques, tous les représentants de l'espèce sacrée ont été ensevelis à part comme le dieu lui-même. L'Égypte nous offre dans ce domaine un champ d'études unique, puisque les documents peuvent s'étendre sur plus de quatre mille ans. Nous savons en outre, par le voyageur Cavalden, que plus au Nord existe le souterrain des singes, la seconde forme du dieu Thot. En déblayant le cimetière des ibis, nous devons l'atteindre certainement.

La galerie retrouvée cette année, c'est la nécropole commune de tous les ibis du nome. Il nous reste à découvrir la tombe de l'oiseau sacré lui-même, celle qui contient les corps de l'ibis-dieu entretenu dans un des temples d'Achmouneïn comme on entretenait le taureau Apis à Memphis ou le taureau Mevis à Héliopolis. Qu'on se rappelle tout ce que les textes du Sérapéum nous ont appris sur la chronologie égyptienne. La tombe des ibis nous rendrait des documents analogues : stèles de pèlerins ou stèles contenant les procès-verbaux fixant les dates de la reconnaissance du dieu, de son intronisation, de sa mort, de son ensevelissement. Chaque province nous devra restituer sa nécropole d'animaux sacrés. C'est peut-être trop désirer. Mais, en archéologie aussi, il est sans doute nécessaire de rêver beaucoup pour réaliser un peu. En Égypte d'ailleurs tout arrive, même l'invraisemblable, et si souvent nous avons vu la réalité dépasser toutes nos espérances, que nous sommes excusables d'espérer toujours un peu trop.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Adrien Blanchet, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Une scène du Bourgeois gentilhomme* (extrait de la *Revue archéologique*, 1920).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, le tome second de l'album des grottes de Touen Houang renfermant les photographies rapportées par M. Paul Pelliot des grottes 31 à 72. Il y aura six albums en tout. Je n'ai pas besoin d'insister sur le grand intérêt scientifique de cette publication. »

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Paul Pelliot pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite de la mort de M. Héron de Villefosse.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach lit une note de M. Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liége, que lui adresse M. Charles Michel, correspondant de l'Académie, et qui est relative aux travaux récents sur la chronologie de l'époque néolithique en Belgique[1].

M. Salomon Reinach fait une communication au sujet d'un témoignage inaperçu sur le druidisme.

Aucun texte antique ne nous instruit sur l'éducation militaire des Gaulois. Mais un historien grec né à Sparte, Aristokratès, a imaginé que Lycurgue avait visité, outre l'Égypte et l'Inde, ce qu'il appelle l'Ibérie. M. S. Reinach essaie de montrer que l'Ibérie désigne ici non pas l'Espagne, mais la Gaule, et que les institutions militaires de Sparte, si différentes de celles des autres Grecs, ont semblé à quelques anciens avoir pris modèle sur celles des Gaulois. C'est donc qu'elles leur ressemblaient. Ainsi les Druides ne donnaient pas seulement l'éducation philosophique et religieuse dont parlent les auteurs, éducation qui n'était poussée très loin que pour leurs novices, mais ils pré-

1. Voir ci-après.

paraient toute la jeunesse noble dans des internats à la vie active et au métier des armes, tout en lui inculquant une foi religieuse qui inspirait le mépris du danger et de la mort. Si l'on a dit qu'ils donnaient leurs leçons au cœur des forêts ou dans des cavernes, c'est qu'on a pris pour des témoignages relatifs à la Gaule indépendante ceux qui concernent le druidisme traqué et persécuté au premier siècle de l'Empire romain.

MM. Alfred Croiset, Paul Monceaux et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Prentout, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen, soumet à l'Académie une hypothèse sur l'origine de la formule *Dei gratia* dans la suscription des actes d'Henri II d'Angleterre.

Contrairement à l'opinion de Léopold Delisle, qui, sans y attacher d'importance du reste, voyait dans cette innovation, qui apparaît entre février et mai 1173, une conséquence indirecte du meurtre de Becket, — peut-être une des satisfactions accordées aux envoyés du pape lors de l'entrevue d'Avranches en 1172, — M. Prentout, se fondant sur la date où la formule s'introduit, essaie de montrer que son adoption doit être mise en rapport avec quelqu'une des circonstances de la révolte d'Henri le Jeune, fils aîné du roi, qui se produisit précisément au printemps de 1173.

MM. Paul Fournier, François Delaborde, Théodore Reinach et Ch.-V. Langlois présentent quelques observations.

COMMUNICATION

ESSAI DE CHRONOLOGIE DU NÉOLITHIQUE EN BELGIQUE,

PAR M. CHARLES FRAIPONT,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Les fouilles et les études poursuivies depuis de longues années en Belgique par MM. J. Hamal-Nandrin et Jean

Servais, avec le concours de M. Ch. Fraipont, professeur à l'Université de Liége, ont amené ces savants à des conclusions qu'ils n'ont pas encore publiées, mais qu'ils sont heureux de voir présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il leur paraît ressortir des faits observés que le néolithique supérieur ou Robenhausien provient de deux embranchements très différents.

I. — Les gisements étudiés présentent d'abord l'évolution suivante, en partant de l'époque la plus ancienne : A. *Campignien* (Hemersdael, Fouron-Saint-Martin, Fouron-Saint-Pierre) [1]. Ce campignien est analogue à celui du Campigny, quoique un peu plus grossier, alors que celui du Camp-Barbet (Oise) et du Camp de Catenoy ressemble plutôt au campignien belge de Bray, de Ghlin et des environs d'Obourg.

B. Ateliers, puits et galeries de *Sainte-Gertrude* (Limbourg hollandais) [2]. A Sainte-Gertrude, on a trouvé : α) un petit atelier à nuclei, troncs coniques analogues à ceux de certains gisements campigniens évolués ; β) dans la majeure partie des ateliers, les nuclei sont plus allongés, mais ils rappellent encore les précédents au point de vue du débitage ; γ) un atelier (l'atelier Commont) a fourni de grands nuclei rappelant ceux de Spiennes, quoiqu'ils soient plus grossiers.

1. Travail en préparation. Un rapport sommaire sur les fouilles exécutées de 1914 à 1918 par J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont a été présenté à l'Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences (Strasbourg, 1920), et à la réunion préparatoire à la fondation d'un Institut intern. d'anthrop. (Paris, 1920). Il paraîtra dans le n° de décembre de la *Revue anthropologique*, 1920.

2. M. de Puydt ; voir ses nombreux travaux publiés par l'Institut archéol. liégeois et la Société anthrop. de Bruxelles. MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont ont à l'impression un grand travail sur leurs fouilles de Sainte-Gertrude. Voir les collections Hamal, Servais, et Musée Curtius à Liége.

C. Ateliers, puits, galeries et fonds de cabanes de *Spiennes* [1].

D. Robenhausien final, avec pointes de flèches à pédoncules et ailerons. Les plus anciens gisements campigniens : on n'y trouve que de grossiers nuclei à éclats. Puis on constata une évolution sur place. En quelques points, le campignien de nos régions devient moins primitif sans atteindre le type de Sainte-Gertrude. A Sainte-Gertrude, certains ateliers semblent plus évolués que d'autres sans l'être autant que ceux de Spiennes. Si l'on prend un lot choisi des pics les plus typiques dans chaque gisement, on constate nettement l'évolution suivante :

1° Les pics de nos gisements campigniens sont courts, massifs et très grossiers. Ils sont d'ailleurs rares.

2° Les pics de Sainte-Gertrude sont déjà plus longs, plus délicatement travaillés et beaucoup plus abondants.

3° Les pics de Spiennes sont encore plus grands, souvent finement taillés et extrêmement nombreux.

La question de la matière première ne joue ici aucun rôle, ni au point de vue de la taille ni au point de vue des dimensions.

L'étude du tranchet a amené MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont à une conclusion identique :

1° Dans le campignien, les tranchets sont en général à peine ébauchés.

2° A Sainte-Gertrude, ils sont mieux finis ; certains d'entre eux évoluent vers la hache ; les belles haches sont très rares.

1. Voir les travaux de Cels, de Pauw, Rutot et Houzeau de Lehaye (*Bull. Soc. anthr.* de Bruxelles), de Loë et de Munck : *Notice sur les fouilles des ateliers néolithiques de Spiennes* (Congrès intern. d'anthr. et d'arch. préhist. Paris, 1889) et autres travaux du baron de Loë dans les *Bull. de la Soc. d'archéol. de Bruxelles* et les *Archives* des Musées du Cinquantenaire. Voir les collections Hamal-Nandrin à Liége et les collections des Musées royaux d'histoire naturelle et du Cinquantenaire à Bruxelles.

3° A Spiennes, les tranchets sont rares, mais souvent très beaux ; les très belles haches sont fort abondantes.

Les savants liégeois, dont on ne fait ici que résumer les conclusions, ne croient pas pouvoir faire dériver l'industrie campignienne du magdalénien ni des types aziliens et tardenoisiens ; les seules industries qui s'en rapprochent sont celles (outils d'usage extemporanés ou atypiques) de certains niveaux moustériens comme ceux de la Micoque en France on du Fond de Forêt en Belgique [1].

II. — D'autre part, le Robenhausien semble être l'aboutissement d'une autre série industrielle que l'on peut établir ainsi :

A. *Magdalénien*, type des gisements français et belges.

B. Industrie du type prétardenoisien de *Zonhoven* [2] ; de la grotte de *Remouchamps* [3] ; de la grotte de *Martinrives* [4] ; de la *Roche-aux-Faucons* [5]. Dans les grottes, cette industrie est accompagnée de renne, de cheval et d'ursus spelaeus. Elle comprend des burins, des grattoirs, des lames à dos rabattus, etc., etc. J'ajoute que nos savants ignorent si le gisement de Zonhoven est antérieur ou postérieur au Magdalénien.

C. Les *fonds de cabanes* dits Omaliens de la Hesbaye et des bords du Geer [6], que caractérisent des burins,

1. Voir les collections du Musée Curtius et de M. J. Hamal à Liége.

2. J. Hamal-Nandrin et J. Servais, *Études sur le Limbourg belge préhistorique*, etc. (XXIIIe session de la Fédération archéologique et histor. de Belgique. Gand, 1913). Voir les collections J. Hamal à Liége.

3. Van den Broeck, *La rivière souterraine et la grotte de Remouchamps* etc. (*Bull. Soc. anthr.* de Bruxelles, t. XVII) ; — *Quelques mots à propos des nouvelles fouilles exécutées dans la grotte de Remouchamps*, etc. (*ibid.*, t. XXI).

4. Grotte actuellement fouillée par MM. Ch. Fraipont, Max Lohest, J. Hamal-Nandrin et J. Servais. Voir les collections de l'Université de Liége.

5. Voir les collections J. Hamal-Nandrin à Liége.

6. Très nombreux travaux de MM. de Puydt, Davin, Hamal-Nandrin et Servais dans les *Bull. de l'Inst. arch.* liégeois, de la Société d'anthrop. de

C. Ateliers, puits, galeries et léniens, *Spiennes* [1]. tantôt

D. Robenhausien final, avec r cules et ailerons. Les plus ancie on n'y trouve que de grossie constata une évolution sur campignien de nos régior atteindre le type de Sain, anc. cialement certains ateliers sembler e avec les l'être autant que ceux ar Lartet et choisi des pics les pl A, fig, 1 et 4. on constate nettemer se superpose ici

1° Les pics de nc massifs et très gro et Ch. Fraipont ont

2° Les pics de sur de très nombreuses plus délicateme de milliers de pièces pro-

3° Les pics modiques et jamais de la sur-finement taill entent d'ailleurs que comme une

La questi l'état actuel de nos connaissances. ni au poin a est venu visiter leurs collections et dimensio es fouilles, considère cette hypothèse

L'étu ent probable. Les savants liégeois se pro-J. Serv soumettre aux membres de l'Institut inter-

1° a anthropologie qui se réuniront à Liége l'an pein n. Ils se tiennent en tout temps à la disposition des s cialistes pour leur montrer leurs collections et exécuter d des fouilles devant eux.

Bruxelles et les Congrès de la Fédér. archéol. et hist. de Belgique. Voir les collections du Musée Curtius, de MM. Hamal-Nandrin et Servais, à Liége.

...e française d'Athènes,
...tte École depuis le
...re 1920.

...ni...
...assiqu...
...restera ...
...l'editio princ...
...dérer comme défini...
...publié par l'Académie de...

...ui, parue dans la *Scriptorum classicorum*
... est une sorte d'editio minor. Elle ne renferme
...que, mais le texte est établi avec le soin qu'on
du maître paléographe qu'est notre confrère. »

Cordier offre à ses confrères son dernier volume sur
...lo, intitulé : *Ser Marco Polo*, notes and addenda to Sir
... Yule's edition, containing the result of the recent research
... discovery (London, 1920, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Madame la baronne James de Rothschild, le cinquième et dernier volume du *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (Paris, 1920, in-8°, 684 p.).

« C'est en 1884 que notre savant et regretté confrère M. Émile Picot avait publié le premier volume de ce catalogue, qui a été son œuvre maîtresse, pieusement continuée pendant trente-cinq ans, et à la veille de sa mort il corrigeait les dernières feuilles de ce dernier volume dont il ne lui a pas été donné de voir l'achèvement. Tous les bibliophiles, tous ceux qui s'intéressent à notre vieille littérature française connaissent l'admirable collection, particulièrement riche en éditions rarissimes de nos anciens auteurs, qu'avait su réunir avec autant d'érudition que de goût le baron James de Rothschild, l'un des fondateurs, avec nos confrères Gaston Paris et Paul Meyer, de la Société des anciens textes français. Le catalogue descriptif et raisonné de cette incomparable collection, à la fin duquel est inscrit le nom de notre regretté confrère M. Émile Picot, restera comme l'un des principaux monuments de bibliographie savante de notre temps. »

d'ailleurs rares, des grattoirs des types magdaléniens, l'oligiste pour la peinture, une poterie tantôt fine tantôt grossière, tantôt ornementée tantôt non. On n'y trouve pas de silex poli, ni haches, ni flèches robenhausiennes, mais des herminettes polies en roches autres que le silex ; des meules et du grain, des flèches du type tardenoisien ; du cheval. Ces fonds de cabanes sont peut-être plus anciens que les gisements campigniens. Leurs nuclei, spécialement ceux des bords du Geer, ont beaucoup d'analogie avec les nuclei magdaléniens et solutréens figurés par Lartet et Christy dans *Reliquiae Aquitanicae*, Pl. 14 A, fig, 1 et 4.

D. Robenhausien proprement dit, qui se superpose ici aux fonds de cabanes.

MM. J. Hamal-Nandrin, J. Servais et Ch. Fraipont ont tiré ces conclusions de faits observés sur de très nombreuses séries comprenant des dizaines de milliers de pièces provenant toutes de fouilles méthodiques et jamais de la surface du sol ; ils ne les présentent d'ailleurs que comme une hypothèse plausible dans l'état actuel de nos connaissances. M. le Dr Capitan, qui est venu visiter leurs collections et prendre part à des fouilles, considère cette hypothèse comme infiniment probable. Les savants liégeois se proposent de la soumettre aux membres de l'Institut international d'anthropologie qui se réuniront à Liége l'an prochain. Ils se tiennent en tout temps à la disposition des spécialistes pour leur montrer leurs collections et exécuter des fouilles devant eux.

Bruxelles et les Congrès de la Fédér. archéol. et hist. de Belgique. Voir les collections du Musée Curtius, de MM. Hamal-Nandrin et Servais, à Liége.

LIVRES OFFERTS

M. Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de notre confrère Sir Frederic Kenyon une édition classique de l'Αθηναίων πολιτεία. On sait que le nom de notre confrère restera toujours attaché au traité célèbre d'Aristote. Il en a donné l'editio princeps en 1891, et en 1903 une édition que l'on peut considérer comme définitive dans le grand recueil des œuvres d'Aristote publié par l'Académie des sciences de Berlin.

« L'édition d'aujourd'hui, parue dans la *Scriptorum classicorum Bibliotheca Oxoniensis* est une sorte d'editio minor. Elle ne renferme qu'un apparat critique, mais le texte est établi avec le soin qu'on pouvait attendre du maître paléographe qu'est notre confrère. »

M. Henri Cordier offre à ses confrères son dernier volume sur Marco Polo, intitulé : *Ser Marco Polo*, notes and addenda to Sir Henry Yule's edition, containing the result of the recent research and discovery (London, 1920, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Madame la baronne James de Rothschild, le cinquième et dernier volume du *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (Paris, 1920, in-8°, 684 p.).

« C'est en 1884 que notre savant et regretté confrère M. Émile Picot avait publié le premier volume de ce catalogue, qui a été son œuvre maîtresse, pieusement continuée pendant trente-cinq ans, et à la veille de sa mort il corrigeait les dernières feuilles de ce dernier volume dont il ne lui a pas été donné de voir l'achèvement. Tous les bibliophiles, tous ceux qui s'intéressent à notre vieille littérature française connaissent l'admirable collection, particulièrement riche en éditions rarissimes de nos anciens auteurs, qu'avait su réunir avec autant d'érudition que de goût le baron James de Rothschild, l'un des fondateurs, avec nos confrères Gaston Paris et Paul Meyer, de la Société des anciens textes français. Le catalogue descriptif et raisonné de cette incomparable collection, à la fin duquel est inscrit le nom de notre regretté confrère M. Émile Picot, restera comme l'un des principaux monuments de bibliographie savante de notre temps. »

M. Émile Male a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un ouvrage posthume de Jules de Lahondès intitulé les *Monuments de Toulouse*. Jules de Lahondès, qui présida pendant vingt-cinq ans la Société archéologique du Midi de la France, mourut à la veille de la guerre, après avoir corrigé les dernières épreuves de son livre. C'est M. Émile Cartailhac qui a pris soin de l'illustrer. Dans ce volume, les nombreux monuments de Toulouse sont étudiés les uns après les autres avec autant de savoir que de goût. Les caractères souvent si intéressants des églises sont fort bien mis en lumière. Mais le chapitre qui paraîtra le plus neuf est certainement celui qui a été consacré aux hôtels de la Renaissance. On y trouvera toutes les découvertes faites dans les archives par les érudits toulousains depuis vingt ans. Le fameux Nicolas Bachelier sort enfin de la légende pour entrer dans l'histoire. Ce beau volume, par son texte et ses illustrations, est digne de Toulouse, une des villes les plus intéressantes de France. »

SÉANCE DU 29 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est faite des lettres par lesquelles MM. Glotz, Dorez et Delachenal posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Héron de Villefosse ; et d'une lettre par laquelle M. Henri Goelzer pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite de la mort de M. l'abbé Lejay.

Il est procédé à la nomination des commissions chargées de dresser des listes de candidats aux places vacantes dans les listes des correspondants nationaux et étrangers.

Sont élus membres de la Commission des correspondants nationaux : MM. Alfred Croiset, Salomon Reinach, Omont et Prou ;

et membres de la Commission des correspondants étrangers : MM. Senart, Alfred Croiset, Omont, Leger.

M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, entretient l'Académie des travaux de cette École depuis le mois de novembre 1919 jusqu'au mois d'octobre 1920.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de M. Casanova un nouveau fascicule des Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire sous la direction de M. George Foucart, intitulé : *Makrizi. Description historique et topographique de l'Égypte*, traduit par M. Paul Casanova, 4e partie, fascicule I (Le Caire, 1920, in-4°).

M. Henri Cordier offre à ses confrères les tomes II et III de son *Histoire de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue* (Paris, 1920, in-8°). — Tome II : Depuis les cinq dynasties (907) jusqu'à la chute des Mongols (1368) ; tome III : Depuis l'avènement des Mings (1368) jusqu'à la mort de Kia-K'ing (1820).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, Sir E. A. Wallis Budge, conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, un exemplaire du Dictionnaire des hiéroglyphes égyptiens, dont on lui doit la publication : *An Egyptian hieroglyphic Dictionary, with an index of english words, king list and geographical list*... (London, 1920, gr. in-8°, cliv et 1356 p.). Il ne m'appartient pas d'insister plus longuement sur l'importance de cette œuvre considérable, où sont coordonnés et résumés les travaux d'un éminent érudit, dont le nom ainsi que les nombreuses et savantes publications sont depuis longtemps universellement connus. »

M. le comte Durrieu offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, un travail intitulé : *L'hôtel et les collections du Connétable de Montmorency* Paris, 1920, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXX). Dans ce travail très neuf en même temps que très substantiel, fruit de patientes recherches, et entièrement établi sur

des documents certains recueillis à Paris et dans les Archives du château de Chantilly, M. Mirot a su reconstituer toute l'histoire, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, des diverses parcelles de terrain sises à Paris, dans le quartier des actuelles rues du Temple, de Braque et des Archives, sur lesquelles s'élevait l'hôtel du connétable de Montmorency. Des inventaires, qu'il reproduit, lui ont permis en outre de donner un aperçu des collections qui se trouvaient dans cet hôtel. C'est grâce à des passages de ces inventaires qu'on a pu définitivement établir que c'était bien sous le nom de faïences « de Saint-Porchaire » qu'il fallait désigner les précieuses pièces de terre émaillées jadis appelées faïences « de Henri II », ou faïences « d'Oiron ».

M. Paul Monceaux offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre de Labriolle, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, un ouvrage intitulé *Histoire de la littérature latine chrétienne* (un vol. in-8 de VIII-741 pages. — Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1920) :

« Cet ouvrage inaugure une « Collection d'études anciennes » publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. Il comble une véritable lacune dans un domaine qui est de plus en plus exploré de nos jours : la littérature chrétienne de langue latine. Il manquait là-dessus en France une étude d'ensemble, qui fût aussi un manuel pratique. M. de Labriolle, qui a fait ses preuves d'érudit, et qui dirige le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, était tout désigné pour nous donner cette histoire et ce manuel. Au courant de toutes les recherches de détail, il sait dominer son érudition et son sujet. Il passe vite sur les auteurs secondaires pour concentrer l'effort de sa critique sur les principaux écrivains. Il enregistre les faits acquis, signale les lacunes, indique les travaux complémentaires à entreprendre. Une riche bibliographie, des tableaux chronologiques, un *Index* détaillé, aideront le lecteur à s'orienter dans ce domaine encore peu connu du public et très inégalement exploré. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL, PRÉSIDENT.

M. Prou, au nom de la commission de la Fondation Thorlet, fait savoir que la commission a attribué la totalité de la somme mise par l'Institut à la disposition de l'Académie à l'œuvre archéologique de M. Jules Legrain.

M. Enlart présente un tissu de soie découvert à Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais) dans un reliquaire. L'étoffe, ornée d'éléphants et de chameaux stylisés, porte le nom tissé de Negtekin, caïd du Khorassan, mis à mort en 961. Sa date précise est un repère précieux pour l'archéologie. Elle offre une grande ressemblance avec le tissu conservé dans la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. On peut supposer qu'elle fut rapportée de la première Croisade par Eustache III de Boulogne, frère de Godefroi de Bouillon.

MM. Huart, Moncaux, Théodore Reinach, Clermont-Ganneau, Durrieu et Diehl présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le *Recueil des actes des rois de Provence* (855-928), publié sous la direction de M. Maurice Prou, membre de l'Académie, par M. René Poupardin, dans la collection des *Historiens de la France*, nouvelle série in-4° : *Chartes et Diplômes* (Paris, Imprimerie Nationale, 1920).

Il offre, en outre au nom des auteurs, les ouvrages suivants : Charles Wendell David, *Robert Curthose, duke of Normandy* (Cambridge Mass., 1920, in-8°); Albert Keiser, *The influence of Christianity in the vocabulary of old english poetry* (dans les *University of Illinois Studies in language and litterature*, volume V, n°s 1 et 2; Urbana, 1919, in-8°).

M. Senart fait hommage à l'Académie, de la part de M. Paul Pelliot, d'un nouveau fascicule de la publication consacrée à sa mission dans la haute Asie. Il est intitulé : Mission Pelliot. II : *Le sutra des causes et des effets*; tome I : *Textes sogdiens et chinois* (Paris, 1920, in-4°).

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. Léon Dorez retire sa candidature à la place de M. Héron de Villefosse; et de la lettre par laquelle M. René Dussaud pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. l'abbé Lejay.

M. Omont lit une note de Dom Wilmart, bénédictin de Farnborough (Angleterre), au sujet de la découverte qu'il vient de faire d'un nouveau manuscrit de Tertullien [1].

1. Voir ci-après.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Héron de Villefosse.

Le Président lit les articles du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Glotz et Pelliot.

Il y a 35 votants; majorité absolue, 18 voix.

Au 1er tour, M. Delachenal obtient 12 voix; M. Glotz, 16 voix ; M. Pelliot, 7 voix. Pas de majorité.

Au 2e tour, M. Delachenal obtient 15 voix; M. Glotz, 18 voix; M. Pelliot, 2 voix.

M. Gustave Glotz, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Paul Monceaux communique une note de M. Albertini, professeur à l'Université d'Alger, sur une mosaïque récemment découverte à Tipasa entre Alger et Cherchell. La mosaïque porte une inscription métrique, en cinq hexamètres, qui vise probablement la transformation en église d'un édifice antérieur, temple païen ou synagogue [1].

MM. Havet et Théodore Reinach présentent des observations.

M. Thomas étudie l'ancien mot provençal *sebenc*, employé par les troubadours au sens figuré de « pitoyable, méprisable ». Il établit que le sens propre est celui de « bâtard », et il propose de voir dans *sebenc* un dérivé, non pas du latin *cepa*, ognon, comme on l'a fait jusqu'ici, mais du latin *sepes* « haie ». Originairement, on a appliqué ce nom à l'enfant conçu dans les champs, à l'abri d'une haie, par opposition à l'enfant légitime, conçu dans le lit conjugal. La même idée est exprimée dans les patois français par *champis*, terme auquel un roman de G. Sand (*François le Champi*) a donné une grande notoriété, tout en en faussant l'orthographe. L'ancien provençal connaît aussi le mot correspondant, *campis*.

M. Thomas estime que les doutes soulevés récemment en Allemagne sur l'étymologie du mot *bâtard*, considéré par Gaston Paris comme signifiant « enfant conçu sur un bât », doivent

1. Voir ci-après.

tomber en présence du nouvel exemple d'*humour* populaire que fournit le provençal *sebenc* ramené à sa véritable origine.

MM. Cuq, Langlois et François Delaborde présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

UN MANUSCRIT DE TERTULLIEN RETROUVÉ, PAR DOM WILMART, BÉNÉDICTIN DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE).

La découverte d'un manuscrit oublié, contenant des œuvres de Tertullien, est une aventure imprévue, que ne rendaient d'avance vraisemblable ni les travaux de philologie entrepris depuis une cinquantaine d'années, ni l'état de nos bibliothèques et de leurs catalogues. On savait la tradition des écrits de Tertullien fort réduite, appauvrie même depuis le XVIe siècle ; personne ne s'en étonnait ni ne songeait qu'elle pût encore s'améliorer, sinon par un emploi plus judicieux des ressources déjà connues. Le manuscrit qu'un hasard m'a fait ouvrir est, d'ailleurs, décrit très exactement et très complètement — à un détail près — dans l'inventaire de la Bibliothèque de Troyes imprimé en 1855 [1]. Le rédacteur, A. Harmand, énumère les titres et reproduit le commencement des cinq traités de Tertullien qui font partie du recueil ; il omet seulement, par suite de je ne sais quelle distraction, de mentionner le nom de l'auteur africain. C'est cet oubli, sans aucun doute, qui a fait perdre de vue le manuscrit 523 de la ville de Troyes ; il importe de le réparer, et de mieux faire connaître le précieux volume, tout en indiquant le bénéfice qu'en retire notre documentation.

On a prétendu en Allemagne que la conservation des

1. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, série in-4°, t. II, p. 228.

ouvrages du grand polémiste constituait « une énigme historique [1] ». De combien d'écrivains sacrés et profanes ne pourrait-on pas dire la même chose, si ce jugement était tout à fait conforme à la nature des faits ? Dans la plupart des cas où une œuvre littéraire n'a survécu que par de rares manuscrits, c'est assez de remarquer que nous la devons à une chance exceptionnelle, et par suite à peu près inexplicable ; il n'y a pas d'autre « énigme », le plus souvent. Il est vrai que Tertullien, lu encore avidement dans le monde latin au IVe siècle, passa à l'arrière-plan, comme il était fatal, à partir du Ve siècle, remplacé par des « autorités » tout à la fois plus modernes et plus sûres [2] ; et c'est également un fait que, mis à part l'*Apologeticum* qui a été beaucoup copié, la tradition manuscrite de ses traités est extrêmement faible. Néanmoins, nous serions assez bien pourvus, si nous possédions encore les divers manuscrits signalés au moyen âge [3] ; bien plus, nous pourrions lire le texte d'une demi-douzaine d'opuscules dont le souvenir seul subsiste [4].

L'histoire de notre *Corpus Tertullianeum*, telle que de patients érudits ont réussi à en fixer les traits [5], est des

1. Cf. A. Harnack, *Tertullian in der Literatur der alten Kirche*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Berlin, 1895, p. 561.

2. La plupart des détails concernant la réputation de Tertullien et la fortune de ses écrits en Occident jusqu'au VIIe siècle ont été réunis par M. Harnack dans la dissertation citée, p. 545 ss. ; cet exposé corrige et complète celui de la *Geschichte der altchristlichen Literatur* du même auteur, t. I, 1893, p. 667 ss., 679 ss. (partie due à M. E. Preuschen).

3. Notamment à Bobbio, Cluny, Corbie, Gorze, Hirschau, Lorsch, Malmesbury, pour s'en tenir aux références précises.

4. *De munere*, dans une collection de Corbie, totalement perdue (cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 1885, p. 139 : n° 31) ; — *De spe fidelium*, *De paradiso*, *De carne et anima*, *De animae submissione*, *De superstitione saeculi*, dans la portion disparue de l'*Agobardinus* (cf. M. Klussmann, *Curarum Tertullianearum particulæ tres*, 1889, I, p. 12 ss.).

5. Voir surtout les travaux d'E. Kroymann, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Vienne, t. CXXXVIII, 1898, *Abh. III* (34 pp.), et t. CXLIII, 1901, *Abh. VI* (39 pp.).

plus aisées à résumer. Trois traités ne sont plus représentés que par des éditions du XVIe siècle, celle de Gaigny ou Mesnart (Paris, 1545) et celle de Pamélius (Anvers, 1579); ce sont le *De baptismo*, le *De pudicitia* et le *De ieiunio*. Il y a lieu de supposer derrière ce groupe trois collections, plus ou moins étendues. Les vingt-neuf autres traités nous sont parvenus par deux lignées de manuscrits, indépendantes l'une de l'autre. La première se réduit, en réalité, au seul *Agobardinus*, un volume bien précieux malgré les pertes qu'il a subies, composé pour l'Église de Lyon au temps du célèbre archevêque Agobard († 840) et portant de nos jours le n° 1662 du fonds latin de notre Bibliothèque nationale. Ce manuscrit qui comprenait à l'origine vingt et un traités n'en offre plus que douze, avec le commencement du *De carne Christi* (chap. I-X); et sur ces douze traités, sept lui sont entièrement propres [1]; pour les cinq autres ainsi que pour la portion conservée du *De carne Christi*, on a le contrôle des témoins parallèles, mais un contrôle imparfait dans tous les cas, excepté celui du *De carne Christi* [2]. Ces manuscrits de l'autre lignée, qui nous restituent ensemble, et à eux seuls, le texte des seize derniers traités et de la partie principale du *De carne Christi*, forment une famille nombreuse et, au premier abord, imposante. Grâce aux recherches de M. Kroymann, il apparaît que les dix-neuf unités qui la composent se ramènent en

1. A savoir : *Ad nationes*, *Scorpiace*, *De testimonio animae*, *De spectaculis*, *De idololatria*, *De anima*, *De oratione*. — Ces sept traités et les trois précédemment indiqués ont été édités de nouveau par A. Reifferscheid et G. Wissowa dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie de Vienne : *Quinti Septimi Florentis Tertulliani opera*, Pars I, 1890 (vol. XX du *Corpus*).

2. On retrouve pour le *De carne* les deux témoins du XIe siècle, *M* et *P*, et ceux du XVe ; pour le *De praescriptione haereticorum*, on a encore la chance de pouvoir interroger *P* ; mais le *De corona*, le *De cultu feminarum* (1er livre : « De habitu muliebri »), l'*Ad uxorem* et le *De exhortatione castitatis* ne se présentent d'autre part que dans les manuscrits du XVe siècle.

dernière analyse à un manuscrit unique copié probablement à Cluny au xe siècle, et dont la physionomie reste assez indécise au travers de toutes ces reproductions incomplètes ou dégénérées. Deux manuscrits frères, remontant au xie siècle, l'un de l'ancienne bibliothèque de Pierre Pithou (aujourd'hui à l'Université de Montpellier, n° 54), l'autre de Payerne (aujourd'hui à Schlestadt, n° 88), garantissent de concert, appuyés régulièrement par une tradition connexe du xve siècle, la suite du *De carne Christi* et quatre autres traités [1]. Pour tout le reste, nous disposons soit de l'un des jumeaux du xie siècle [2], rejoint toujours par les manuscrits du xve, soit seulement de cette série récente dont les divers membres se rangent derrière deux chefs de file (VI, 9 et VI, 10 de la Magliabechiana, à Florence) ; en fait, ce sont huit traités qui ne possèdent pas de meilleurs répondants que les dérivés italiens [3].

Cet aperçu, où dominent les chiffres, permet de mesurer exactement les avantages immédiats qu'assure à la critique textuelle le concours du manuscrit de Troyes. Cinq opuscules, insuffisamment documentés, reçoivent un appui inattendu, variable d'ailleurs pour chacun d'eux. Je les énumère dans l'ordre selon lequel le nouveau témoin les présente, et je note successivement le détail précis de l'ancienne tradition :

1. *De patientia*, *De carnis resurrectione*, *Adversus Praxean*, *Adversus Valentinianos*.

2. *M* fournit l'*Adversus Marcionem* ; *P* de son côté, l'*Adversus Hermogenem* et l'*Adversus Iudaeos*, en outre, l'opuscule apocryphe *Adversus omnes haereses*. Ces traités, l'*Adversus Iudaeos* excepté, et les quatre précédents donnés à la fois par *M* et par *P*, ont été édités ensemble par A. Kroymann dans le *Corpus* de Vienne : *Quinti Septimi Florentis Tertulliani opera*, Pars III, 1906 (vol. XLVII). — L'*Adversus Iudaeos* s'est conservé d'une manière indépendante dans un important manuscrit de Fulda qui renferme l'*Apologeticum*.

3. *De fuga*, *Ad Scapulam*, *Ad martyras*, *De paenitentia*, *De virginibus velandis*, *De cultu feminarum* (2e livre), *De monogamia*, *De pallio*. Ces opuscules n'ont pas encore été réédités par l'Académie de Vienne, non plus que ceux qui sont communs aux deux familles de manuscrits.

1. (fol. 124 v°). *Adversus Iudaeos :*

Manuscrits de Schlestadt et de Florence ; manuscrit indépendant de Fulda.

2. (fol. 142 v°). *De carne Christi :*

Chap. I-X[1] : Manuscrits de Paris (*Agobardinus*), Montpellier, Schlestadt, Florence ; — chap. X[2]-XXV : les mêmes, hormis le manuscrit de Paris.

3. (fol. 157 r°). « *De resurrectione mortuorum* » (c'est-à-dire, sous un titre particulier, le *De carnis resurrectione*) :

Manuscrits de Montpellier, Schlestadt et Florence (employés récemment par M. Kroymann pour l'édition critique de Vienne).

4. (fol. 194 r°). *De baptismo* [1] :

Aucun manuscrit ; seule édition parisienne de 1545, reprise naguère par G. Wissowa.

5. (fol. 200 v°). *De paenitentia :*

Seuls manuscrits de Florence.

Dans le cas des deux derniers traités, le gain est évident, puisque nous manquions de manuscrit ou n'avions que des manuscrits tardifs à mettre en ligne. Mais l'intérêt n'est pas moins considérable de pouvoir maintenant discuter, particulièrement à propos des trois autres traités, une théorie spécieuse de M. Kroymann.

Partant de l'idée que l'œuvre de Tertullien n'a été sauvée pour la postérité que par miracle à la fin de la période antique, puis observant que la tradition clunisienne représentait un classement méthodique des différents traités et qu'elle était caractérisée en même temps par un nombre important de variantes de tout genre, le savant éditeur a cru découvrir que le manuscrit d'Agobard était seul digne de foi et se tenait bien dans le prolongement de l'héritage des Pères ; le groupe commandé par les manuscrits de Montpellier et de Schlestadt ne serait, au contraire, que le produit d'une révision arbitraire accomplie en France à

1. Le manuscrit offre une interversion des chapitres XV-XVII et omet les deux derniers chapitres (XIX-XX) ainsi qu'une partie du précédent. Cet accident et cette lacune existaient déjà certainement dans l'archétype et donnent ainsi quelque idée de celui-ci.

Le Gérant, A. PICARD MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

5
2
232
7

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1920

BULLETIN DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XX

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Séances de Novembre 393

Communication :

Mosaïque à inscription, découverte à Tipasa, par M. E. Albertini. 387

Séance publique annuelle 391

Livres offerts 392

Séances de Décembre 395, 397, 403, 422, 423

Communications :

La chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, par M. G. Marçais. 397

Le Paradeisos royal achéménide de Sidon, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 405

L'Ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées, par M. G. Jéquier, correspondant étranger de l'Académie 409

Graciosa : une ville portugaise oubliée au Maroc, par M. le comte Henry de Castries 417

Un diplôme militaire de Corse, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie 425

Livres offerts 396, 402, 422, 433

Commission des inscriptions et médailles 435

Périodiques offerts 439

Table alphabétique 445

Table des gravures 464

Table des matières 465

Errata 470

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents figurés qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus* dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

l'époque carolingienne. Les premiers chapitres du *De carne Christi*, qui sont le seul lieu de rencontré de tous les témoins, ont été passés au crible pour faire triompher ce système dualiste. Mais voici justement un tiers sur lequel on ne comptait plus, capable, sinon de réconcilier les frères ennemis, du moins de montrer si leur dissentiment est aussi réel qu'on le prétend. Une première comparaison des variantes en concurrence m'a fait constater qu'on se trouve simplement en face de discordances variées, explicables naturellement par une tradition multiforme. La rédaction clunisienne peut être souvent fautive, encore que parfois le manuscrit de Troyes lui donne raison ; elle ne saurait passer pour l'être volontairement. Le nouveau document, lui aussi, fourmille des fautes qui y ont été accumulées par des générations de copistes négligents ; c'est le sort commun de la plupart des manuscrits qui ont un long passé ; et tels sont, chacun de leur côté, le manuscrit d'Agobard et l'ancêtre du groupe clunisien : des témoins plus ou moins infidèles, mais sans malice.

Le seul tort de M. Kroymann est donc d'avoir cherché à simplifier une tradition complexe. Le manuscrit de Troyes nous rappelle à propos que les faits littéraires sont habituellement d'une richesse qui ne peut être appréciée d'une manière adéquate. Il ne remonte lui-même qu'au XIIe siècle, ayant été copié à Clairvaux, comme l'indique une note finale [1], et selon toute vraisemblance au temps de saint Bernard [2]. Si l'on se fiait aux apparences, on serait tenté de l'estimer peu. Cependant, heureusement pour nous, il possède encore la marque incontestable de l'antiquité qui distinguait son premier archétype. Ce n'est pas seulement que le contexte soit excellent, donnant d'une part (fol. 1 à

1. De la main même du copiste, à ce qu'il semble : *Liber sce Marie de Claravalle* (fol. 210 v°).

2. Voir dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* (t. LXXXI, 1917) : *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux*, p. 38 suiv.

[illegible] 359. [illegible] d'autre part [illegible] Pon- [illegible] de la [illegible] retrou- [illegible] de sous- [illegible] médié- [illegible] en particulier, [illegible]

[illegible]

[illegible] Nicaise, [illegible] Nica- [illegible] en Gaule du [illegible] une présomption [illegible] d'Emèse, [illegible] à l'inten- [illegible] que pour un Ita- [illegible] comme lieu d'o- [illegible] de Troyes vaut pour [illegible] un exemplaire de l'antiquité [illegible]

[illegible] à son sujet, à défaut de [illegible] de ses variantes [illegible] que Martin Mesnart, [illegible] relevé, en marge [illegible] Cet huma- [illegible] même manuscrit, [illegible] dernière hypothèse, en [illegible] le mode de propagation [illegible] depuis la Champagne [illegible] de Bretagne ou aux régions [illegible] mises en circulation [illegible] monastiques se multi- pliaient.

MOSAÏQUE A INSCRIPTION, DÉCOUVERTE A TIPASA, PAR M. E. ALBERTINI.

Une mosaïque à inscription a été récemment découverte à Tipasa, par le Service des Monuments historiques, au cours des fouilles dirigées par M. Ballu, et conduites sur place par MM. Christofle et Glénat. Une première copie du texte a été prise par M. l'abbé Dubosq, curé de Tipasa. J'ai vu la mosaïque, *in situ*, dans les derniers jours de juin.

Le terrain fouillé se trouve sur le versant ouest de la colline centrale ou *Collis Templensis*, à une cinquantaine de mètres au Nord du Capitole dégagé en 1915 (*Bulletin archéologique du Comité*, 1916, p. 174), à une cinquantaine de mètres aussi au Sud-Ouest du point marqué 7 sur le plan de Tipasa dans l'*Atlas archéologique* de M. Gsell (feuille n° 4, p. 9). On a déblayé une construction rectangulaire, longue de 10 mètres (du Nord-Est au Sud-Ouest) sur 7 m 60 de largeur, et terminée au Nord-Est par une abside en hémicycle de 2 mètres de rayon. Du côté opposé à l'abside, cette construction est flanquée d'un vestibule trapézoïdal, qui correspond non à toute la largeur de la salle à abside, mais seulement à sa moitié orientale. On monte par trois marches du vestibule à la salle à abside ; du côté opposé, c'est-à-dire au Sud, le vestibule est limité par un mur, percé d'une porte au centre ; à l'Est et à l'Ouest, il est encadré comme au Nord par des marches montantes, au nombre de quatre à l'Est et de deux à l'Ouest.

C'est ce vestibule qui est pavé de mosaïque. La mosaïque est large de 2 m 55 du côté de la salle à abside, et de 2 m 90 du côté opposé ; elle est longue de 2 m 40. Elle est faite pour être vue et lue par ceux qui, venant de la direction du Capitole, traversent le vestibule avant d'entrer dans la salle à abside. Elle est en bon état, sauf à l'angle

inférieur gauche et en un point du champ épigraphique. Le fond est blanc. En allant de l'extérieur vers le centre, on rencontre successivement :

1° Un encadrement noir, large de 0 m 04 ; cet encadrement n'épouse pas la forme trapézoïdale du vestibule ; il est rectangulaire ; il en résulte que l'espace blanc laissé en dehors du cadre va en s'élargissant à droite et à gauche, vers le bas : des dentelures noires ornent ces parties des marges ;

2° une guirlande de feuillagés, large de 0 m 23 ; cette guirlande aussi dessine un cadre rectangulaire, aux angles duquel sont représentées des bandelettes ; les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge et le vert ;

3° enfin, un panneau rectangulaire central, large de 1 m 91, haut de 1 m 64, et divisé en trois registres :

le registre supérieur (hauteur 0 m 45) montre, au milieu de fleurs et de feuillages, deux colombes affrontées de part et d'autre d'une fleur ; couleurs employées : pour les plantes, vert et rouge ; pour les colombes, blanc, jaune et rouge ;

le registre inférieur (hauteur 0 m 41) montre une colombe au milieu de végétaux semblables à ceux du registre supérieur ;

le registre du milieu (hauteur 0 m 78) contient l'inscription.

Elle est en lettres noires, sur cinq lignes tracées en rouge. Hauteur normale des lettres, 0 m 15. Aucune division des mots.

Le texte est celui-ci :

QVIPOTVITCVNCTOSOPERVMSVPERARELABoRES
EXPLICITAMQDOMVMVARIISORNARETESELLIs
·X·VTIMMENSVMCoNIVNGzRETAEDTBVSAMPLIS
MOXSVMETLAETVSDEBITAMCvMLAvDE//////
NOMINISVTCoMPoSMANEATPRAEMIVMQREPoRTET

A la ligne 3, le mosaïste a écrit AEDTBVS pour AEDIBVS.

A la fin de la ligne 4, le sens et le mètre exigent le complément *coronam*. Mais, comme il n'y a guère place dans la lacune que pour trois lettres, il faut admettre que le mosaïste avait réduit ce mot le plus possible, en l'écrivant par exemple sous cette forme : CoRoNam.

La lettre X, au début de la ligne 3, est, à la différence des autres, formée de cubes bleus ; elle est en outre encadrée de deux points. Je pense qu'il faut la développer en *Christus*, qui fait le vers [1].

On a donc les cinq hexamètres suivants :

Qui potuit cunctos operum superare labores
Explicitamq(ue) domum variis ornare te(s)sellis,
(Christus) ut immensum coniungeret aed[i]bus amplis,
Mox sumet laetus debitam cum laude [coronam],
Nominis ut compos maneat praemiumq(ue) reportet.

Je traduirais ainsi cette période gauche et prétentieuse : « Celui qui a su vaincre toutes les difficultés des travaux et décorer de mosaïques variées une vaste demeure, pour que le Christ vînt ajouter sa grandeur à l'ampleur de l'édifice, recevra bientôt avec joie la couronne et la gloire qui lui sont dues, de façon à rester en possession de sa renommée et à remporter le prix. »

1. L'inconvénient de cette explication est qu'elle oblige à admettre une construction pénible : ni l'emploi de *immensum* avec la valeur d'un substantif abstrait, « immensité, grandeur, » ni le tour *immensum coniungere aedibus*, « joindre, ajouter sa grandeur à un édifice, » ni le changement de sujet ne sont très satisfaisants. Cette difficulté tombe si l'on accepte l'interprétation très séduisante de M. Gsell : X, étant une *crux decussata*, doit se lire *decus*. Il y aurait là un rébus-calembour qui serait assez dans le goût du IVe siècle africain, et *decus immensum coniungere* serait une périphrase pour « embellir ». Mais il faut alors admettre une faute de prosodie, portant à la fois sur *decus* et sur *decussare*, et surtout supposer que le mosaïste comptait sur une grande ingéniosité de ses lecteurs.

Le caractère chrétien de l'édifice, affirmé par le troisième vers, est surabondamment établi par la représentation des colombes, et par les objets trouvés dans les terres, soit au-dessus de la salle à abside, soit au-dessus du vestibule : pierre en forme de claveau, sur laquelle est gravée une croix ; fragments de six plats en terre rouge vernissée. dont le décor, estampé en creux, comprend des croix et des brebis.

Il semble bien que l'auteur de l'inscription fasse allusion à la transformation en temple du Christ d'une construction préexistante. C'est ce que confirment certains détails architecturaux : l'orientation nord-est de l'abside, la forme trapézoïdale du vestibule et sa position anormale par rapport à la chapelle, l'existence, enfin, au voisinage immédiat du vestibule, vers le Sud, et à un niveau inférieur d'environ 0 m 50, d'une mosaïque décorative dont on poursuit le déblaiement. La continuation des fouilles et le plan qu'elles permettront de dresser apporteront sans doute des éclaircissements. La salle à abside, malheureusement, n'a qu'un sol de béton, assez mince, sans trace de mosaïque.

Seule des trois collines de Tipasa, celle du centre n'avait pas encore donné de pavement chrétien à inscription. Mais la Passion de sainte Salsa attestait la présence d'au moins un monument chrétien sur la Colline des Temples, celui qui, succédant à une synagogue, fut élevé en l'honneur de la sainte à l'endroit où elle avait été martyrisée (v. Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 340). Il est possible que cet édifice soit celui que dégagent les fouilles présentes, et que la salle à abside ait commencé par être une *proseucha* juive. D'après les renseignements que j'ai recueillis, c'est dans cette abside même qu'a été trouvé il y a quelques années le chapiteau décoré de têtes humaines qu'on voit dans le jardin de l'hôtel du Rivage et que M. Carcopino, dès 1914 (*Bulletin archéologique*, 1914, p. CXCI), notait comme provenant peut-être de la basilique

de Sainte-Salsa. Mais il ne faut pas oublier qu'une mosaïque, signalée au voisinage immédiat du phare, appartient probablement aussi à un édifice chrétien (Carcopino, *ibid.*, p. CXC-CXCI) ; nous ne sommes pas autorisés à localiser la basilique de Sainte-Salsa en l'un des deux endroits plutôt qu'en l'autre, tant que les fouilles n'ont pas apporté d'argument décisif.

Pour l'inscription nouvelle, un indice chronologique peut se tirer de la versification, beaucoup plus correcte dans ce texte que dans les autres inscriptions métriques de Tipasa. On n'y relève que deux fautes peu graves de prosodie : *tĕsellis* (qui est plutôt une faute d'orthographe, et qui se retrouve dans une inscription de Tigzirt (*Rev. archéol.*, 1906, 2, p. 138, n° 209) et *prăemium*, où la première syllabe s'abrège conformément au traitement fréquent de *ae* en bas-latin (mais *aedibus*, *laetus* ont gardé la quantité classique). Une versification aussi régulière ne peut être, à mon avis, postérieure au IVe siècle, et doit même se placer plus près de 350 que de 400.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DU 19 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et récompenses décernés en 1920, et rendre un dernier hommage à ceux des membres et correspondants de l'Académie décédés au cours de l'année.

M. Charles-Victor Langlois fait une lecture intitulée : *L'Esprit de Gui.*

Le Secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les travaux de M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie [1].

1. Voir les *Publications de l'Institut de France*, série in-4°, 1920, n° 18.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

M. le Ministre de l'instruction publique adresse l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Gustave Glotz comme membre ordinaire.

Lecture est donnée du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Glotz et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Pelliot, Fougères, Puech, Delachenal et Dorez posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. l'abbé Lejay.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Toutain, le deuxième fascicule du tome III des « Cultes païens dans l'Empire romain ». Ce fascicule de plus de deux cents pages traite des cultes de la Gaule romaine. Comme il avait fait pour les cultes africains et ibériques, l'auteur étudie successivement les dieux, les sanctuaires, les rites, la diffusion de ces différents cultes dans le pays et dans la société. Il montre, en terminant et comme conclusion, qu'à côté de la religion officielle purement romaine, cette religion gauloise est restée florissante, sans se heurter à aucune persécution, à aucun obstacle de la part du pouvoir central ; qu'ainsi elle a pu subsister jusqu'au moyen âge, assurer la continuité du génie national et sauvegarder les traits originaux et pittoresques de notre physionomie ethnique. Cet aperçu historique méritait d'être signalé.

Le P. Scheil offre, au nom de M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *La loi de Moïse* (extrait de la *Revue de théologie et de philosophie*, n° 36, août-octobre 1920).

M. Camille Jullian fait hommage à l'Académie, de la part de M. Montandon, d'un nouveau volume de sa *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* (*époque préhistorique, protohistorique et gallo-romaine*). France, tome II (Genève et Paris, 1920, in-8°).

M. Émile Male a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le chanoine Boissonnot, un volume intitulé *Histoire et description de la cathédrale de Tours*.

« C'est un livre écrit par un homme qui vit depuis de longues années dans l'intimité de la cathédrale, et chez qui l'habitude n'a pas émoussé l'admiration. Artiste, il s'attache de préférence à ce qui séduit ; c'est ainsi que l'étude et l'iconographie des vitraux forment une des parties les plus importantes de l'ouvrage. Il arrive parfois que l'imagination engage l'auteur dans des hypothèses où l'on ne saurait le suivre. Mais il y a dans son livre bien des chapitres solides où l'historien trouvera à apprendre. L'ouvrage a été publié avec un soin très méritoire dans les temps où nous sommes : de belles planches donnent les ensembles, des dessins introduits dans le texte donnent les détails. »

M. Pottier présente à l'Académie un livre de M. Louis Delaporte sur les *Cylindres et pierres gravées de style oriental* du Musée du Louvre. La collection contient près de 3000 pièces. Ce premier fascicule, consacré aux intailles qui viennent des fouilles et missions scientifiques, comprend la description et la reproduction en phototypie d'environ 1250 numéros. Notre confrère M. Thureau-Dangin a bien voulu collaborer à l'ouvrage en assurant et en contrôlant sur les originaux la lecture des inscriptions. La compétence de ces deux savants garantit la valeur scientifique du travail. Tout récemment, un archéologue anglais, M. Hogarth, qui s'adonne spécialement à l'étude des antiquités de la Syrie, a publié aussi un album des sceaux gravés de provenance hittite (*Hittite Seals*, Oxford, 1920) ; il y parle avec éloge de la publication antérieure de M. Delaporte sur les *Cylindres de la Bibliothèque nationale*, à laquelle il faut joindre les *Cylindres du Musée Guimet* et autres répertoires similaires. Il est donc souhaitable que le second fascicule de l'ouvrage, dont les planches sont en partie tirées, paraisse le plus tôt possible et que l'Académie veuille bien en assurer l'exécution, pour parer aux difficultés actuelles d'impression.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1920

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

Le Président annonce que la Commission de la fondation Loubat a attribué une subvention conformément aux généreuses intentions du donateur.

M. Prou, au nom de la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fait savoir que celle-ci propose de donner un avis favorable à la prolongation, pour une période d'un an, du séjour à l'École d'Athènes de MM. Demangel et Renaudin, membres de première année.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Paul Lejay.

Le Président lit l'article 17 du règlement, relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Delachenal, Dorez, Dussaud, Fougères, Goelzer, Pelliot et Puech.

Il y a 36 votants ; majorité absolue, 19 voix.

Le scrutin est ouvert.

Au premier tour, M. Delachenal obtient 8 voix ; M. Dorez, 5 voix ; M. Dussaud, 1 voix ; M. Fougères, 5 voix ; M. Goelzer, 6 voix ; M. Pelliot, 4 voix ; M. Puech, 7 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Delachenal obtient 15 voix ; M. Dorez, 2 voix ; M. Dussaud, 7 voix ; M. Fougères, 5 voix ; M. Goelzer, 1 voix ; M. Pelliot, 5 voix ; M. Puech, 1 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Delachenal obtient 28 voix ; M. Fougères, 4 voix ; M. Pelliot, 4 voix.

M. Delachenal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. René Fage, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Note sur les clochers-murs de la Creuse* (extrait des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, tome XXI ; Guéret, 1920, in-8°).

M. Pottier fait hommage à l'Académie d'une brochure offerte par M. J. Capart, conservateur du département égyptien aux Musées royaux du Cinquantenaire de Bruxelles, *Some Remarks on the Sheikh El-beled*, publié dans *The Journal of Egyptian Archæology*, 1920, et il en analyse les conclusions. On a rouvert la tombe où Mariette avait trouvé la fameuse statue de bois. Son nom n'est pas Raemké ou Ramké, mais Ka-aper ; il n'était pas surveillant de corvées, mais prêtre. Près de lui se trouvait une belle statue de bois qui représentait sa femme, dont le torse sans bras et la tête subsistent au Musée du Caire. Il devait y avoir une seconde statue de Ka-aper le représentant dans son costume de cérémonie, coiffé d'une perruque, et M. Capart propose de reconnaître ce second portrait dans un autre torse en bois du Musée du Caire, qu'il reproduit en photographies (p. 27 et 28). Il y apparaît plus jeune, mais les traits accusent entre les deux types une indéniable ressemblance.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française d'Athènes sur le fonctionnement de cet établissement pendant l'année 1919-1920.

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission Piot, propose d'allouer sur les arrérages de la fondation une somme de 2000 francs à M. le docteur Carton, pour la suite de ses fouilles de Bulla Regia. — Adopté.

M. Male, au nom de la Commission Pellechet, propose d'accorder sur les revenus de la fondation une somme de 2000 francs à la ville de Montluçon, pour réparer la sacristie voûtée de l'église Notre-Dame de Montluçon (Allier). — Adopté.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie a élu correspondant français M. Charles Lécrivain, professeur à l'Université de Toulouse ; — et correspondants étrangers : MM. Haskins, professeur à l'Université Harvard à Cambridge, Mass. (États-Unis) ; Leite de Vasconcellos, professeur à l'Université de Lisbonne ; Rostovtsev, ancien professeur à l'Université de Pétrograd ; Niederle, professeur à l'Université tchèque de Prague.

M. Male lit une note de M. G. Marçais sur la chaire à prêcher de la Grande Mosquée d'Alger [1].

COMMUNICATION

LA CHAIRE A PRÊCHER DE LA GRANDE MOSQUÉE D'ALGER, PAR M. G. MARÇAIS.

L'étude archéologique de l'Algérie du moyen âge est à

1. Voir ci-après.

peine ébauchée. A part Tlemcen, à part la Kalaa des Beni Hammâd, que les fouilles du regretté général de Beylié nous ont fait connaître, les vieux centres musulmans de nos trois départements africains n'ont donné lieu qu'à de rares enquêtes. Ici, comme sur le territoire tunisien, où les beaux siècles de l'Islâm ont pourtant laissé des traces si notables, l'antiquité paraît avoir seule retenu l'attention des archéologues. Cependant bien des sites abandonnés restent à sonder et vaudraient qu'on s'en occupât. L'exploration méthodique des cités encore vivantes peut même réserver quelques surprises. C'est ainsi que, quatre-vingt-dix ans après la conquête française, la Grande Mosquée d'Alger nous présente un ensemble décoratif complètement inédit.

A vrai dire, la chaire à prêcher dont il s'agit ici n'est pas entièrement inconnue. Des architectes français l'ont, à plusieurs reprises, restaurée, et l'inscription, qui la date du début du XIe siècle, a été mentionnée par trois fois ; mais sa décoration, qui comporte une arcade et 45 panneaux de cèdre sculpté, n'a jamais fait l'objet d'aucune description. Elle le mérite pourtant à divers titres.

L'inscription nous apprend que cette chaire (minbar), œuvre d'un nommé Mohammed, fut terminée le 1er du mois de rajab 407 ou 408 ; les deux dates hégiriennes peuvent être lues. La seconde paraît préférable. Elle correspond au 13 novembre 1018.

La mosquée [illegible] a subi sans doute bien des remaniements ; [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] qui désigne la [illegible] La chaire [illegible] [illegible] [illegible]

géographe andalous, l'atteste. Cette chaire, celle-là même qui nous est parvenue, fabriquée en 1018, fut replacée dans la mosquée bâtie près d'un siècle plus tard. Les exemples de tels « remplois » ne font guère défaut.

Suivant l'ordonnance classique, inspirée sans doute par celle de l'ambon chrétien, la chaire d'Alger se compose d'un escalier précédé d'une arcade légère et bordé par deux parements décorés de panneaux, carrés dans les parties basses, triangulaires plus haut, et en trapèze le long des rampants. On ne doit pas trop s'attacher aux ressemblances qu'elle présente avec la fameuse chaire de Kairouan (IXe siècle). Ce n'est pas vers Kairouan, vers la Berberie orientale qu'il faut tourner les yeux pour comprendre cette œuvre algérienne. Son style la rattache à une autre province de l'art musulman. Il l'insère dans une série qui, partant de Cordoue, aboutit à Tlemcen et à Fès, et qui prélude à l'épanouissement de l'art moresque hispano-maghrebin.

Quelques explications sont nécessaires pour comprendre ce qu'une telle remarque nous apporte d'instructif et d'un peu inattendu.

Pendant presque tout le Xe siècle, le monde musulman occidental avait vu la rivalité de deux grandes puissances politiques et religieuses : le khalifat omeiyade de Cordoue, issu de l'ancien khalifat de Damas, et le khalifat fâtimide, qui, grandi en Berberie, devait émigrer de Kairouan et de Mahdiya vers la nouvelle ville du Caire. En Berberie, ce conflit opposait les Zenâta, soutiens de l'autorité omeiyade, aux Çanhâja, inféodés à la politique fâtimide. En récompense des bons services de ces derniers, les Fâtimides, quittant la Berberie pour l'Égypte, leur avaient laissé le soin de régir leur ancien domaine, devenu province excentrique de l'empire agrandi. Au XIe siècle, la Berberie orientale, le pays qui va des confins de la Tripolitaine à la limite actuelle des départements d'Alger et d'Oran, est aux

mains des Çanhâja, Beni Zîrî et Beni Hammâd. Car une scission n'a pas tardé à se produire parmi les émirs bénéficiaires de l'investiture fâtimide. En 1017, un arrangement, intervenu entre les deux branches de la famille Çanhâjienne, a attribué la région où se trouve Alger aux Beni Hammâd, maîtres de la Kalaa. Et l'on est tenté de rapprocher la date de cet accord de celle de 1018 où la mosquée d'Alger recevait de ses maîtres officiellement reconnus une chaire à prêcher, en qualité de mosquée-cathédrale.

Ce que furent la civilisation et l'art de la Berberie orientale du XIe siècle, des fouilles dans les environs de Kairouan nous le montreront peut-être un jour ; mais, en attendant, les ruines de la Kalaa des Beni Hammâd nous l'indiquent déjà. Les royaumes des Çanhâja, politiquement rattachés au Caire puis à Baghdâd, subissent l'influence de l'Égypte et de la Mésopotamie. Toutefois cette influence n'est pas également ressentie dans tout le royaume et dès la première heure. La chaire de 1018 atteste que le port d'Alger, que ses relations commerciales rapprochent plutôt de l'Espagne que de l'Orient, attend de l'Andalousie seule des modèles pour ses artisans, sinon les œuvres d'art elles-mêmes dont il s'embellit. Le prestige du vieux khalifat d'Occident, prêt à disparaître, s'impose encore sur la terre de ses rivaux.

C'est à ce style musulman occidental, dont la grande mosquée de Cordoue nous apparaît comme le vaste laboratoire, que se rattache la décoration sculptée de notre chaire. Au point de vue du développement de l'arabesque, cette décoration marque bien une étape entre le fameux sanctuaire andalous ou le palais omeiyade d'Ez Zahra (Xe siècle) et la grande mosquée de Tlemcen (XIIe siècle) ; elle s'affirme comme très proche de celle de l'Aljaferia de Saragosse et aide à préciser l'âge, jusqu'ici incertain, de ce dernier édifice. Les formes qui y figurent sont déjà celles des sculptures sur plâtre d'époque almoravide, mieux encore

des sculptures sur bois exécutées plus de cent ans après. Par l'épigraphie, la chaire d'Alger s'apparente à la porte de la Maqçoura de Tlemcen (1138 J.-C.), comme aux boîtes d'ivoire que l'Andalousie fabriquait en grand nombre.

Les autres éléments décoratifs, qui, joints à l'épigraphie, composent l'ornementation champlevée de l'arc et des panneaux accusent la même filiation. Suivant l'usage, ces éléments sont de deux sortes : un élément végétal très conventionnel, dérivant ici de la flore byzantine, et un élément géométrique. L'un et l'autre méritent d'être analysés avec quelque soin.

Il convient, pour le décor végétal, de distinguer la tige et la palme. La tige, refendue par une rainure selon la formule byzantine, affecte, surtout dans les panneaux carrés, des diagrammes très variés, depuis ceux dont le point de départ est une tige médiane, jusqu'à ceux où deux rinceaux symétriques s'enroulent séparément de part et d'autre de l'axe. Ainsi l'arabesque proprement dite s'écarte de plus en plus du thème naturaliste initial et prend une tournure purement décorative. Une évolution parallèle affecte la palme. La plupart de celles de nos panneaux sont des déformations de la feuille d'acanthe, mais où les groupes de digitations ne sont pas séparés par des œillets circulaires, ainsi qu'il est d'usage. Parmi les formes végétales multiples, que le premier style musulman d'Espagne empruntait aux arts antérieurs, les décorateurs du XIe siècle ont déjà fait un choix. Plusieurs cependant y figurent encore que leurs successeurs élimineront à leur tour. Le répertoire des formes végétales ira s'appauvrissant. Ainsi, tandis que la tige se transforme en un galon enroulé suivant une épure ingénieuse et savante, les formes larges de la plante se fixeront en quelques rares silhouettes juste suffisantes pour le rôle de remplissage qu'on leur assigne.

Tel est le sens général de l'évolution pour l'arabesque

florale. Le minbar d'Alger, qui nous aide à en fixer une étape, nous renseigne de même sur l'élaboration de l'arabesque géométrique, dont on sait le développement futur. Nous voyons s'indiquer, dans quelques panneaux, l'entrelacs proprement musulman, rectiligne et étoilé, assez différent de l'entrelacs des cancels et des fenestrages chrétiens. Il semble que la géométrie moresque s'y devine déjà. Mais, dans l'évolution de ce genre d'ornement, il serait imprudent de négliger l'influence de l'Égypte fâtimide et les beaux panneaux des mosquées du Caire, où s'affirmait dès cette époque la maîtrise des décorateurs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome I de son *Dictionnaire topographique du département de l'Isère comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, rédigé sur les manuscrits d'Emmanuel Pillot de Thoray, sous-archiviste de l'Isère, et publié par le chanoine Ulysse Chevalier (Romans, 1920, in-4°); ce volume comprend les lettres A à J; et de la part de M. Babelon, un opuscule dont il est l'auteur intitulé : *Le Cabinet des Médailles pendant la guerre* (extrait de la *Revue numismatique*, Paris, 1920, in-8°).

Il présente enfin, au nom de Sir George A. Grierson, correspondant de l'Académie, des disques phonographiques, où sont enregistrés des spécimens des dialectes parlés à Delhi et aux environs, et qui constituent, au point de vue de la linguistique, des documents du plus haut intérêt.

M. Paul Girard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le premier volume du *Recueil Milliet*, collection de textes grecs et latins concernant l'histoire de l'art dans la Grèce ancienne. Cet ouvrage est inspiré du recueil analogue publié par Overbeck en 1868, mais il en diffère profondément par la façon dont il est conçu, et par la traduction et le commentaire des documents reproduits. Overbeck avait adopté

l'ordre chronologique et réparti dans un certain nombre de périodes les textes relatifs, pour chaque période, à toutes les formes de l'art. Le plan nouveau s'attache successivement à chacun des arts cultivés par la Grèce, groupe ensemble des textes qui en éclairent la technique, et ensuite l'évolution à travers les âges. C'est ainsi que le premier volume, qui a plus de 400 pages grand in-8°, est consacré tout entier à la peinture ; encore n'y suffit-il pas ; un second volume suivra, qui est prêt pour l'impression.

« Il faut lire la belle préface qu'a écrite pour ce premier volume notre confrère M. Salomon Reinach ; belle surtout par la physionomie que M. Reinach esquisse de l'auteur, qui n'est autre que son neveu, ce jeune savant, Adolphe Reinach, dont on connaît les travaux multiples et originaux, qui, presque encore adolescent, s'était fait un nom dans la science, et dont la mystérieuse disparition, au début de la guerre où il remplissait vaillamment son devoir, restera l'un des deuils les plus douloureux qui aient atteint la France intellectuelle. Le volume qui vient de paraître lui est dû en grande partie ; on reconnaît à l'ampleur documentaire de certains commentaires sa prodigieuse érudition. Ce travail, que lui avait confié la Société des études grecques, chargée par Milliet d'assurer la publication, lui coûta beaucoup de peine ; il lui fallut d'abord se livrer à bien des recherches pour vérifier les textes déjà connus et enrichir le recueil de textes nouveaux, tel le fragment emprunté à la *Chronique de Lindos* (78 b). Nous ne lui serons jamais assez reconnaissants de ses efforts pour aboutir à une réalisation longtemps attendue. Que notre gratitude aille aussi à celui sans le dévouement duquel le volume n'eût point vu le jour, et qui, espérons-le, ne se désintéressera pas d'une œuvre à laquelle de si forts liens l'attachent ! »

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Roland Delachenal comme membre ordinaire.

Lecture est faite du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Delachenal et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie d'antiquités trouvées à Sidon sur l'emplacement de l'Ecole américaine [1].

Le P. Scheil, au nom de la commission De Clercq, propose d'attribuer, sur les disponibilités de la fondation : quatre mille francs, pour la publication de la Revue d'assyriologie, et six mille francs, pour le Catalogue des cylindres du Musée du Louvre, par M. Delaporte. — Adopté.

M. Homolle donne lecture de la première partie d'un mémoire de M. Vallois sur l'épiphanie du feu dans le culte du Dionysos thrace.

Le P. Scheil lit une note de M. Jéquier sur l'Ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées [2].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Loth fait une communication sur le mot gaulois « Turno » dans les noms de lieu en France.

Les langues néo-celtiques ne pouvant expliquer ce terme avec précision, le seul moyen de l'élucider est de relever exactement la situation géographique des nombreux noms de lieu où il apparaît, soit en composition, soit en dérivation. Or un relevé très consciencieux fait par M. Musset, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Rennes, nous apprend que huit *Tournon* (*Turno-magus*), *Tonnerre* (*Turnodurum*), nos nombreux *Turnoy*, *Tourny*, *Tourné*, *Tornac*, *Tourniac*, sont, à une exception près, facilement explicables : toutes ces localités sont situées sur une éminence ou une forte pente, au-dessus d'une vallée sèche ou arrosée. Il en ressort aussi que *Turnacum*, d'où sort Tournay, ne saurait être un nom de *fundus* dérivé d'un gentilice romain *Turnus*.

Le sens indiqué par la situation géographique paraît confirmé

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

par le breton *torn-aot*, falaise, *aot* pour un plus ancien *alt*, signifiant en breton proprement *rivage*, et aussi par le nom d'une cité de Grande-Bretagne conservé dans une glose bretonne-armoricaine du ms. du xe siècle Regina 96 de la Bibliothèque Vaticane : *Torn-trient*. *Trient* paraît bien représenter le nom de la rivière Τρισάντων, donné par Ptolémée ; du temps de Bède, *Treanta*, aujourd'hui la *Trent*.

M. Salomon Reinach et Adrien Blanchet présentent quelques observations.

M. Babelon donne lecture d'une note de M. le comte Henry de Castries [1], sur Graciosa. une ville portugaise oubliée du Maroc.

COMMUNICATIONS

LE PARADEISOS ROYAL ACHÉMÉNIDE DE SIDON, PAR Mr CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a quelque vingt ans, le 11 juillet 1900, je recevais du Rev. Samuel Jessup, de passage à Paris, une lettre dont je m'excuse de donner connaissance seulement aujourd'hui à notre Compagnie. Ce retard, — de plus de 246 mois ! — est dû à des circonstances particulières, tout à fait indépendantes de ma volonté ; il ne retire rien, comme on va le voir, à l'intérêt de cette correspondance remise à l'ordre du jour par certains faits dont je parlerai tout à l'heure et qui lui redonnent un caractère d'actualité.

M. Samuel Jessup, membre de la mission presbytérienne américaine de Saïda — l'antique Sidon, — était chargé par le Rev. Dr Ford, directeur de cette mission, de me consulter au sujet de diverses antiquités qu'on venait d'exhumer

1. Voir ci-après.

en creusant les fondations de l'École américaine édifiée immédiatement au sortir de la porte méridionale de la ville.

Il me remit une photographie sommaire de ce groupe d'objets. Sans parler des autres pièces qu'on y distingue plus ou moins nettement, je fus vivement frappé d'y voir des fragments de sculpture en ronde bosse représentant les avant-corps de grands taureaux agenouillés qui ressemblent tout à fait, par leur style, par leur pose et leur agencement, aux protomès de taureaux adossées constituant les chapiteaux des palais perses de Persépolis et de Suse, chapiteaux dont on peut voir au Louvre un spécimen caractéristique.

Comment expliquer l'existence à Sidon de tels chapiteaux si nettement marqués au coin de l'art perse? Je me rappelai aussitôt le passage de Diodore de Sicile (XVI, 41-45) qui raconte en détail l'insurrection du roi phénicien de Sidon, le roi Tennès, contre son suzerain le roi de Perse Artaxerxès III Ochus, en 351 avant notre ère. Un des premiers actes des insurgés avait été la destruction du βασιλικὸς παράδεισος, du parc royal, où les rois de Perse avaient coutume de venir se reposer (ἐν ᾧ τὰς καταλύσεις οἱ τῶν Περσῶν βασιλεῖς εἰώθεισαν ποιεῖσθαι). On sait le rôle important que jouaient chez les Perses ces « paradis », ces jardins de plaisance, qui, naturellement, impliquaient l'existence d'édifices plus ou moins considérables servant de résidence pour les villégiatures et les chasses royales. Il pouvait y avoir de ces « paradis » dans les principales satrapies. En tout cas, il en était ainsi en Phénicie ; le grand roi y avait son paradis royal où il pouvait s'installer quand la fantaisie lui prenait de venir visiter sa bonne ville de Sidon, capitale de la satrapie. Entre temps, le palais royal — du type *apadâna*, voire pavillon plus simple — avec son parc annexe, devait servir aux satrapes et aux généraux perses ayant, comme nous l'apprend Diodore, fixé leur résidence à Sidon même.

A en juger par la photographie, nous avons les restes de quatre protomès de taureaux qui, adossées deux par deux, doivent représenter deux chapiteaux se faisant pendant. Ils pouvaient appartenir soit à deux colonnes flanquant une porte d'entrée, soit à un ensemble architectural plus étendu. La façon dont ces chapiteaux ont été brisés systématiquement, avec un acharnement visible, alors qu'ils étaient encore bien conservés, s'explique par les conditions tragiques dans lesquelles se produisit l'insurrection de Sidon secouant le joug de la domination perse.

Une fois fixé ainsi sur la valeur historique de ces précieux débris, je m'empressai d'en signaler l'existence au Musée du Louvre, dans l'espoir qu'on pourrait en enrichir nos collections. A cet effet, j'abouchai avec la Conservation compétente M. Samuel Jessup et, plus tard, M. Ford lui-même. Finalement, les pourparlers, qui durent se poursuivre pendant quelques années encore, n'aboutirent pas, pour des causes que j'ignore ; et, mon rôle étant achevé, les choses restèrent en l'état jusqu'en 1914, sans que je me crusse en droit de sortir de la réserve que m'imposait le rôle même joué par moi dans cette négociation délicate.

A cette époque, M. le Dr Contenau, chargé d'une mission archéologique à Saïda, voulut bien, sur ma demande, reprendre cette piste interrompue. Je lui donnai, à cet effet, tous les renseignements et documents nécessaires. La guerre vint couper court à cette première tentative. C'est seulement cette année-ci, au cours d'une seconde mission, que M. Contenau réussit à atteindre enfin l'objectif visé. Voici la lettre que, de retour de Syrie, il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

« Mon cher Maître, Je reviens de Saïda où j'ai exécuté la mission dont j'ai été chargé par le Ministère de l'instruction publique, et par le Haut-Commissariat.

« Vous aviez bien voulu, dès ma première mission en

1914, me faire communiquer la photographie d'antiquités trouvées à Sidon, il y a plus de vingt ans, par la Mission Américaine qui était désireuse d'avoir votre jugement sur ces antiquités.

« A la suite de cet examen, il vous avait paru désirable de les signaler au Musée du Louvre, en raison de l'intérêt exceptionnel que certaines pièces paraissaient présenter.

« M. le Dr Ford, chef de la Mission Américaine, avait enterré sa collection d'antiquités pendant la guerre, par mesure de précaution.

« Désireux de satisfaire à l'arrêté du Haut-Commissariat prescrivant à tout détenteur d'antiquités d'en faire la déclaration, il a déterré sa collection devant M. Brossé, inspecteur du Service, qui doit en dresser un inventaire, et devant moi.

« J'ai eu la satisfaction d'y retrouver toutes les pièces que reproduit votre photographie, notamment les taureaux que vous m'aviez particulièrement signalés comme provenant d'un monument d'époque perse.

« M. Ford m'a dit que ces débris de chapiteaux ont été trouvés lors de la construction de l'école américaine, située près de la porte de Tyr, à deux pas de la butte et du château, où j'ai moi-même exécuté des sondages.

« Je pense que ces renseignements vous seront agréables et vous prie d'agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes respectueux sentiments.

15 novembre 1920.

G. Contenau. »

J'espère que, dans ces conditions, M. le Dr Contenau aura toute latitude pour nous présenter bientôt, avec des reproductions dignes d'eux, ces monuments dont je crois avoir suffisamment montré l'intérêt exceptionnel pour l'histoire de la Phénicie et, en particulier, de la domination achéménide à Sidon.

L'ENNÉADE OSIRIENNE D'ABYDOS ET LES ENSEIGNES SACRÉES,

PAR M. G. JÉQUIER,
CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Le principe de l'ennéade est la base même de tout le système théologique héliopolitain : pour les prêtres de la métropole religieuse de la Basse Égypte, la compagnie des neuf grands dieux personnifiait les divers stades de la cosmogonie, depuis les origines les plus lointaines de l'univers, jusqu'aux débuts de l'humanité et de la civilisation[1]. Du chaos, l'élément humide éternel, préexistant à tout, sort spontanément Toum le dieu créateur, qui représente la lumière primordiale; il procrée les dieux de l'espace, l'air et la chaleur, Shou et Tefnouït, qui à leur tour donnent naissance à Geb et Nouït, la terre et le ciel, sans doute avec tous les êtres qu'ils contiennent. Un dernier groupe de quatre individus, issu de ce couple, représente l'organisation du monde et de l'humanité, et symbolise le principe de la lutte éternelle : ce sont Osiris et Set, avec leurs compléments féminins Isis et Nephthys.

Cette conception anthropomorphique des origines du monde correspondait si bien à la mentalité égyptienne, que dans les religions locales qui n'avaient pas de système cosmogonique particulier, la doctrine héliopolitaine fut adoptée presque telle quelle; on se contenta généralement de substituer au dieu créateur Toum la divinité locale, ou de placer celle-ci, et même parfois sa triade, devant le groupe complet des dieux cosmogoniques, ce qui donne fréquemment des ennéades de dix à douze dieux.

Dans quelques villes, autour de la figure originale de certains dieux, des mythes et des dogmes s'étaient développés de façon parfaitement indépendante jusqu'à former

1. Maspero, *Sur l'Ennéade* [illegible] Bibliothèque égypt[illegible]

des systèmes théologiques si homogènes et si complets qu'ils semblaient n'avoir rien à emprunter à la religion héliopolitaine. Le principe de l'ennéade s'introduisit cependant aussi dans ces doctrines, mais sous la forme d'un groupe de divinités qui n'a plus une signification strictement cosmogonique et ne joue dans l'histoire de la création qu'un rôle secondaire, plus passif qu'actif.

Ainsi à Hermopolis, Thot est l'unique créateur du monde et des hommes ; il agit par la parole seule et son action n'est pas isolée dans le temps, mais se renouvelle sans cesse. Il n'a donc pas besoin d'avoir à sa suite, comme Toum, une série de dieux qui continuent son œuvre, mais ses théologiens crurent nécessaire de lui adjoindre un groupe d'êtres personnifiant la matière d'où il doit tirer ce qu'il crée. De là l'ogdoade hermopolitaine, formée de quatre couples de divinités, mâles et femelles, qui, précédés de Thot, constituent une ennéade d'un type tout particulier : d'un côté le créateur, de l'autre la matière primordiale, représentée par des figures sans caractère propre, inséparables les unes des autres, créations factices dont le rôle est pour ainsi dire nul et dont les noms seuls indiquent qu'ils personnifient les différents aspects de l'élément chaotique.

Un texte, malheureusement fort mutilé [1], nous apprend que les théologiens memphites avaient adopté le même principe, une ogdoade composée de formes spéciales de Ptah-Totounen qui, d'après leurs épithètes, ont aussi le caractère de divinités élémentaires. Le fait même que toutes ces figures sont des émanations de Ptah, l'artisan créateur, associé à Totounen, la forme memphite du chaos primordial, montre le caractère tout artificiel de cette compagnie de dieux, dont aucun n'a une personnalité originale ni une vie propre.

1. Erman, *Ein Denkmal memphitischer Theologie* (Sitzungsberichte der kg. preuss. Akad. der Wissenschaften, 1911, XLIII, p. 916 à 950).

A constater ces évolutions multiples de la théorie héliopolitaine de l'ennéade, suivant les lieux et les idées, on peut s'attendre à retrouver le même principe, plus ou moins déformé, pour exprimer la notion de la cosmogonie ou de certains de ses éléments dans les cultes très particuliers de tous les grands dieux d'Égypte. Nous en avons en effet un exemple plus caractéristique encore, bien qu'il ait passé inaperçu jusqu'ici, dans la plus populaire et la plus connue de toutes ces religions locales, celle de l'Osiris d'Abydos.

De même que dans son caractère primitif, Osiris n'a rien du dieu des morts, il n'est pas non plus, à proprement parler, un créateur : il est la nature qui se développe, puis meurt pour renaître d'elle-même, perpétuellement. Ce principe est suffisamment exprimé par la constitution de la triade bien connue Osiris, Isis, Horus, pour qu'il ne semble pas indispensable de faire intervenir une ennéade cosmogonique, dont du reste le mythe osirien, tel que nous l'a transmis Plutarque, ne fait aucune mention.

Un document officiel nous apprend cependant que les théologiens d'Abydos ne raisonnaient pas de cette façon : il s'agit d'une stèle découverte par Mariette à Abydos[1] même et dans laquelle Thoutmès I relate les travaux qu'il fit exécuter dans le sanctuaire d'Osiris et qui consistaient en une réfection de tout le mobilier sacré : d'abord l'image d'Osiris, enfermée dans sa châsse, la barque portative pour les processions et les ustensiles du culte, le tout en métaux précieux, puis la grande barque pour les voyages du dieu. Le texte continue en ces termes :

« Ma Majesté a donné l'ordre de façonner la grande ennéade des dieux qui sont dans Abydos et dont voici les noms :

1. Mariette, *Abydos*, II, pl. XXXI. La traduction complète dans Breasted, *Ancient Records*, II, p. 38 à 40.

Khnoum, maître de Her-our (Antinoé) agrégé à Abydos ;
Khnoum, maître de la cataracte, agrégé à Abydos ;
Thot, commandeur des dieux ( )
Thot, qui réside dans Hesret (Hermopolis)[1] ;
Horus, qui réside dans Khesem (Letopolis);
Horus, vengeur de son père[2] ( )
Ap-ouaïtou du Sud ;
Ap-ouaïtou du Nord.

Mystérieux et sublimes sont leurs corps ; leurs supports sont en électrum. Ils sont plus parfaits qu'ils n'étaient auparavant, plus beaux que dans le ciel, plus cachés que dans les plans de l'autre monde, plus adorables (?) que (lorsqu'ils se trouvaient encore) dans l'abîme primordial. »

Ces huit dieux, qui sont appelés à former avec Osiris l'ennéade d'Abydos, sont des figures connues, à physionomie bien caractérisée ; chacun d'eux joue dans sa ville d'origine le rôle de dieu suprême, mais dans Abydos il n'est qu'un étranger, une divinité secondaire qui ne reçoit aucun culte régulier. Ils n'ont les uns avec les autres aucun lien naturel, étant d'essences absolument différentes, et s'ils ont été réunis, c'est par suite d'une combinaison théologique, en vertu d'un plan analogue à celui qui a amené la création de l'ogdoade d'Hermopolis, avec cette différence toutefois qu'ici il ne s'agit plus de quatre couples de divinités, mâles et femelles, créés de toutes pièces pour les besoins de la cause, mais de quatre dieux choisis comme représentant chacun une idée théologique bien nette, et dédoublés pour arriver ainsi au nombre neuf, qui avait lui-même une signification spéciale.

1. Ces deux titres se suivent sans que le nom de Thot soit répété, comme c'est le cas pour tous les autres dieux.

2. Litt. : « Qui frotte le visage de son père » ; titre d'Horus qui le présente comme accomplissant les rites funéraires en qualité de fils et successeur du défunt.

Nous pouvons donc déterminer le sens de l'ennéade d'Abydos, en tenant compte du caractère particulier de chacun de ces quatre dieux.

En tête de la liste paraît Khnoum ; comme dieu de la cataracte, il est le Nil, celui qui donne la fertilité et par là même la vie à tout le pays; il est la sève de la matière, indispensable pour amener la germination, la renaissance de la nature. Dans sa ville de Herour, en Moyenne Égypte, son rôle est plus spécialisé : il préside à la naissance des hommes, qu'il modèle lui-même dans l'argile humide et féconde. Khnoum se présente toujours sous la forme d'un bouc, l'animal reproducteur par excellence.

Les Ap-ouaïtou du Sud et du Nord, nommés à la fin de la liste, forment le pendant des deux Khnoum. Ces dieux qui se manifestent sous la forme de loups sont, comme leurs proches parents, les Anubis, les représentants du désert, de la montagne, des régions arides ou incultes : c'est l'élément solide, inerte, de la matière primordiale, dont Khnoum figure l'élément humide fertilisateur. Ap-ouaïtou et Khnoum se complètent donc pour symboliser le milieu dans lequel la nature, c'est-à-dire Osiris lui-même, peut se développer et se renouveler éternellement.

Placés entre ces deux groupes, les deux Thot et les deux Horus ont un caractère tout différent : leur rôle est essentiellement actif. Thot, dont il a été question plus haut, est un des grands dieux créateurs, qui forme tout ce qui est par la parole seule. Quant à Horus, divinité introduite en Egypte par les premiers conquérants du pays, c'est un soleil, un combattant, un victorieux, et non pas un dieu attaché à un principe cosmogonique, au moins originairement; toutefois sa personnalité a évolué de tant de façons différentes en se prêtant aux exigences locales, en absorbant d'anciens dieux ou en s'assimilant à eux, qu'il peut cependant prendre une part, et même parfois une part importante, dans le mythe de la création. Ainsi dans la

théologie memphite, Horus est déjà associé à Thot pour représenter les agents directs du dieu créateur Phtah, « son cœur et sa langue », comme le dit un texte, c'est-à-dire la pensée déterminant l'action et le verbe qui l'exécute. Leur rôle à tous deux doit être, à bien peu de chose près, le même à Abydos qu'à Memphis.

Une ennéade ainsi conçue est essentiellement différente de celle d'Héliopolis, mais elle est bien appropriée au caractère même du dieu auquel elle se trouve attachée : accompagné de la matière terrestre inerte, de l'élément liquide fertilisateur, d'une puissante volonté démiurgique et du verbe créateur, Osiris est assuré de renaître perpétuellement.

Ce ne sont évidemment pas des statues que Thoutmès I éleva à ces huit dieux, ou plutôt à ces quatre dieux dédoublés, qui ne sont à Abydos l'objet d'aucun culte régulier ; s'il les mentionne dans son inscription, c'est au même titre que le mobilier sacré : leurs images figuraient dans le temple en qualité d'accessoires de la châsse divine et de la barque d'Osiris, et c'est donc à côté de celles-ci que nous devons en chercher la représentation.

Le temple où l'on célébrait sous la XVIIIe dynastie le culte d'Osiris a disparu, mais dans celui de Seti I qui l'a remplacé, plusieurs des sanctuaires, et en particulier celui d'Osiris, sont ornés de grands tableaux qui représentent le reliquaire divin, la barque et tous les accessoires, avec un luxe de détails peu commun. Comme pendant les trois siècles qui se sont écoulés entre les deux époques, il n'est pas probable que le mobilier traditionnel ait subi des modifications importantes, nous pouvons nous attendre à trouver dans ces bas-reliefs l'illustration correspondant au texte de Thoutmès I.

Dans le grand tableau qui représente la châsse contenant la tête d'Osiris[1], on voit, plantées en terre, en avant

1. Caulfeild, *The Temple of the Kings*, pl. II.

du reliquaire, huit de ces enseignes qu'on avait l'habitude de porter processionnellement devant les dieux et les rois, dans certaines cérémonies. Ici ce n'est pas seulement le nombre de ces objets qui correspond à celui des membres de l'ennéade osirienne, mais aussi les images qui surmontent les hampes, et les légendes qui les accompagnent ; à peine l'ordre est-il quelque peu interverti.

En tête du groupe viennent deux canidés, loups ou chacals, dans leurs poses habituelles, l'un debout, l'autre couché, portant les noms d'Ap-ouaïtou du Sud et d'Ap-ouaïtou du Nord. Ensuite ce sont deux Thot dont l'un se présente comme de coutume, sous la forme d'un ibis, avec le titre de « juge de vérité » ; tandis que l'autre est figuré par le sceptre casse-tête *sekhem*, le fétiche qui a valu à Thot lui-même le titre « *sekhem* des dieux » ou « commandeur des dieux ».

Les deux hampes qui suivent portent l'une un Horus « vengeur de son père » sous sa forme ordinaire de faucon dressé sur ses pattes, l'autre un dieu debout, brandissant une lance, et appelé Anhour-Shou, fils de Ra : il est évident que cette divinité, qui a avec Horus des rapports très étroits[1] et n'en est peut-être même qu'une incarnation ou une forme dérivée, remplace ici le deuxième Horus, celui de Letopolis[2].

A côté de ces deux enseignes se dressent encore deux hampes nues, sans leurs couronnements et sans les insignes qu'elles devraient supporter. Normalement, c'est ici qu'on devrait s'attendre à trouver les deux boucs de Khnoum, qui paraissent ainsi manquer à la série ; il n'en est rien cependant, car ils se retrouvent un peu plus loin, dressés des deux côtés de la châsse divine dont ils semblent être les gardiens. De même que dans le texte de Thoutmès les

1. Junker, *Die Onurislegende*, p. 49.

2. Le choix d'Anhour est peut-être aussi motivé par le fait qu'il est le dieu de Thinis, localité très voisine d'Abydos.

Khnoum paraissent en tête du groupe des huit dieux, ici ils ont une place d'honneur immédiatement auprès d'Osiris et ne se placent, sur les hautes perches, comme les six autres, qu'au moment des grandes processions. Ce poste d'honneur s'explique par le fait qu'Osiris et Khnoum symbolisent deux idées très voisines : tous deux sont des divinités de la nature, l'un représentant le Nil, l'autre la végétation. Ces deux conceptions religieuses qui caractérisent à elles seules toute la nature du Delta et de la Haute Égypte sont faites pour se compléter, et il n'y a rien d'étonnant à ce que les théologiens d'Abydos aient fait eux-mêmes le rapprochement.

Dans plusieurs autres représentations du reliquaire d'Abydos [1], on retrouve la série des enseignes plus ou moins complète, parfois réduite aux deux boucs seulement, placés alors toujours à côté de la châsse divine, comme étant les représentants les plus attitrés de l'ennéade. C'est le cas en particulier pour la barque portative d'Osiris, figurée dans le temple de Seti I en face du tableau dont il vient d'être question [2].

Le parallélisme si suggestif de ces deux documents, la stèle et le bas-relief, éclaire d'un jour tout nouveau la question des enseignes, pour laquelle aucune explication satisfaisante n'a été proposée jusqu'ici : certains savants les considèrent encore comme les symboles totémiques de clans dont l'existence est pour le moins problématique, d'autres comme des insignes militaires, bien qu'elles ne paraissent jamais dans les scènes de bataille.

En réalité, les enseignes ne se trouvent guère que dans

1. Ces figurations sont fréquentes sur les sarcophages et les stèles du Nouvel Empire (Jéquier, *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. orient. du Caire*, XIX, p. 21).

2. Caulfeild, *The Temple of the Kings*, pl. III. Ici l'on voit, près de la proue de la barque, un faucon et un chacal placés sur de petits supports, qui représentent les Horus et les Ap-ouaïtou ; Thot, par contre, n'est pas figuré.

les tableaux religieux, les représentations d'une barque divine ou les cérémonies de fondation de temples. Elles jouent également un rôle dans la grande fête *heb-sed*, la panégyrie royale, comme nous avons coutume de l'appeler, l'office solennel qui se célébrait tous les trente ans et qui avait pour but le rajeunissement et la perpétuation de la royauté pharaonique, et sans doute aussi un renouvellement périodique du calendrier. Cette cérémonie est un symbole, probablement apparenté à celui qui était à la base du mystère osirien, la renaissance du dieu pour la conservation du monde, donc une sorte de répétition de l'acte cosmogonique. Dans toutes les scènes qui représentent cet office, les porte-enseignes se placent à côté du roi, et il semble bien que les emblèmes qu'ils tiennent à la main sont, comme ceux qui entourent la châsse d'Osiris, les symboles des agents de la renaissance. Leur nombre est du reste très variable, ainsi que la nature des emblèmes couronnant les hampes, de sorte qu'il ne saurait être ici question de les considérer comme les éléments d'une ennéade : il s'agit d'un principe similaire, mais non identique.

Dans ce domaine, la documentation est extrêmement abondante ; une étude approfondie du sujet ne fera sans doute que confirmer les indications très précises du texte et du tableau d'Abydos sur le sens cosmogonique, plus ou moins évolué, des enseignes sacrées.

GRACIOSA,
UNE VILLE PORTUGAISE OUBLIÉE AU MAROC,
PAR M. LE COMTE HENRY DE CASTRIES.

La fin du XVe siècle est peut-être l'époque où l'anarchique empire du Maroc fut le plus troublé et celle où les rois de Portugal, par leurs emprises africaines, justifièrent le mieux

leur titre protocolaire de « roi en deçà et au delà de la mer en Afrique ».

En 1465, Abd el-Hakk, le dernier sultan mérinide, périt assassiné par un chef édrisside qui se fit proclamer roi. Mais l'usurpateur fut loin d'être reconnu par tous les partis ; les notables de Fez mécontents encouragèrent les visées ambitieuses du caïd d'Arzila, Mohammed *ech-Cheikh*, qui appartenait à une branche collatérale des Beni Mérin, les Beni Ouattass, et qui exerçait dans le Habt un pouvoir presque souverain.

En 1471, Mohammed *ech-Cheikh*, ayant affermi son autorité sur les tribus de la région, en réunit les contingents armés et, quittant Arzila, vint assiéger dans Fez le chérif édrisside. Le roi de Portugal Don Alphonse V, renseigné par ses émissaires sur la situation troublée du royaume de Fez et sachant le Habt presque sans défense, jugea l'occasion favorable pour s'emparer d'Arzila ; il assembla une armée de 20.000 hommes et partit avec son fils l'infant Don Jean pour la côte marocaine. Après un débarquement fort difficile, on prit terre le 15 août devant Arzila ; la place fit une courageuse résistance, mais aucun secours ne lui venant du dehors, elle se rendit, le 24 août. On captura dans la kasba une femme, deux filles et un fils de Mohammed *ech-Cheikh*. Cette prise d'Arzila en 1471 apparut comme un premier pas vers la conquête du Maroc, comme une victoire de la Croix sur le Croissant, et eut alors un retentissement en Europe. Jehan de Wawrin, le chambellan de Philippe le Bon, en donna un long récit dans ses *Anciennes Croniques d'Engleterre*.

Cependant Mohammed *ech-Cheikh*, à la nouvelle du débarquement de l'armée portugaise, s'était porté vers le Nord. En arrivant à El-Ksar el-Kebir, il apprit qu'Arzila s'était rendue et que sa famille était prisonnière. Pressé néanmoins de retourner à Fez contre son compétiteur, il préféra négocier avec Don Alphonse. Sa femme et ses

enfants lui furent rendus sans rançon, mais il dut signer un traité qui, entre autres clauses, attribuait au Portugal la possession d'une île marécageuse située à trois lieues en amont de l'embouchure du Loukkos et formée par ce fleuve et les divagations de l'oued el-Mekhazen. Revenu à Fez, Mohammed *ech-Cheikh* réussit à chasser le chérif édrisside et se fit proclamer roi en mars 1472.

Le roi Don Alphonse V mourut en 1481, sans avoir réalisé l'occupation du territoire que lui avait reconnu le traité d'Arzila. Son fils et successeur Jean II, comprenant combien il était important, pour les desseins du Portugal sur le Maroc, d'avoir une position dans l'intérieur du pays, position qui pourrait être aisément ravitaillée et secourue par la mer, fit partir, à la fin de février 1489, une expédition commandée par Gaspar Jusarte, avec mission de reconnaître le terrain et de construire dans l'île du Loukkos une place forte, laquelle reçut, d'ores et déjà, le nom de Graciosa. Les vaisseaux remontèrent le fleuve sans difficulté jusqu'à hauteur de l'île ; des ouvriers furent débarqués et les remparts de Graciosa s'élevèrent sous la protection des vaisseaux ; une seconde flotte partit à la fin de mai, commandée par Don Pedro de Castelbranco, et vint mouiller sous Graciosa, dont Diego Fernandes d'Almeida fut nommé gouverneur.

Justement alarmé de la construction de cette place forte, Mohammed *ech-Cheikh* accourut avec une armée pour déloger les Portugais, mais l'artillerie de la flotte, tirant nuit et jour, maintint les Marocains à distance. Le sultan désespérait d'arriver à ses fins, quand, sur le conseil d'un renégat, il fit abattre tous les chênes-lièges qui se trouvaient dans le voisinage et, les ayant fait solidement enfoncer dans le lit du Loukkos, il en forma une estacade qui barra complètement le fleuve à deux lieues en aval de Graciosa. Il n'eut même pas à livrer combat : la flotte portugaise enfermée, sans issue possible, dut capituler. Par

le traité de Xamez, signé le 27 août 1489, les Portugais s'engagèrent à évacuer Graciosa. On voit que, par son existence éphémère, cette ville justifie l'oubli dans lequel elle est tombée. Le souvenir de sa position s'était perdu, son nom même avait presque disparu, et Léon l'Africain, qui l'ignore, l'appelle tout simplement « Gezira », c'est-à-dire l'Ile.

Un plus grand jour s'est fait dernièrement sur Graciosa, à la suite de la publication d'une collection historique qui fait le plus grand honneur à l'Académie des sciences de Lisbonne. La savante Compagnie, pour célébrer le cinquième centenaire de la prise de Ceuta, a publié en 1915 des textes historiques restés manuscrits et se rapportant aux débuts de l'occupation portugaise au Maroc Parmi les ouvrages ainsi parus, se trouvent les *Annales d'Arzila* par Bernardo Rodriguès, manuscrit que j'avais remarqué, au cours d'une mission en Portugal en 1907, et dont j'avais signalé l'importance dans mon rapport au Ministre. C'est à M. David Lopès, ancien élève de notre École des Langues orientales vivantes, qu'a été confiée la direction de cette intéressante publication, et il s'est acquitté de ce travail avec une grande compétence. Dans la même année 1915, M. Anselmo Braancamp Freire, l'érudit qui connaît le mieux les archives de la Torre do Tombo, découvrait dans ce dépôt une série de mandats relatifs à des fournitures de biscuits faites à l'expédition de Graciosa, et les renseignements qu'il a tirés de ces pièces comptables lui ont permis de publier un intéressant mémoire sur les expéditions portugaises de 1488 et de 1489.

L'examen critique de ces deux séries de documents et celui de la carte de la région, dont la topographie est aujourd'hui connue, ne laissent, je crois, subsister aucun doute sur la position de Graciosa. Il n'y avait pas, à proprement parler, d'île dans le lit de l'oued Loukkos, mais les divagations de l'oued el-Mekhazen, près de son confluent

avec ce fleuve, circonscrivent un terrain marécageux auquel ce terme a pu être appliqué. C'est là que Bernardo Rodriguès, l'auteur des *Annales d'Arzila*, place Graciosa. Or Rodriguès est né en 1500 à Arzila, où son père était établi ; il est venu plusieurs fois sur les lieux et y a chassé le sanglier ; son témoignage a donc une valeur capitale. Pour lui, le *castello* ou *villa* de Graciosa se trouvait à mi-distance entre l'embouchure du Loukkos et la villa d'El-Ksar el-Kebir, au confluent de la *ribeira da Ponte* et du *rio de Larache*, c'est-à-dire de l'oued el-Mekhazen et du Loukkos.

M. Braancamp Freire situe, au contraire, Graciosa tout près de l'embouchure du Loukkos, dans l'avant-dernière boucle de ce fleuve, et il l'identifie avec *Liks*, l'antique cité phénicienne, le *Lixus* des Romains et le *Tchemmich* des indigènes, ville sur laquelle M. Tissot a présenté à l'Académie en 1877 un savant mémoire. M. Braancamp base son argumentation sur ce fait que le traité qui amena l'évacuation de Graciosa fut signé à Xamez, nom qui lui paraît être la transcription portugaise de Tchemmich, ce qui, d'ailleurs, est vraisemblable. Mais de ce que le traité a été signé à Xamez, on n'en saurait déduire une raison suffisante pour identifier ce lieu avec Graciosa. La position admise par M. Braancamp me semble beaucoup trop rapprochée de l'embouchure du fleuve. Il eût été de toute impossibilité, si la flotte portugaise avait été embossée à une si faible distance de l'Océan, de l'enfermer par une estacade, construite à deux lieues en aval dans le lit du fleuve. Je me range donc aux conclusions de Bernardo Rodriguès, qui sont, d'ailleurs, adoptées également par M. David Lopès, l'éditeur des *Annales d'Arzila*.

Par une fatale coïncidence, ce confluent de l'oued el-Mekhazen et du Loukkos devait, moins d'un siècle après, être témoin du plus effroyable désastre qu'ait jamais subi la nation portugaise. Le 4 août 1578, le roi Don Sébastien, le clergé, la noblesse, l'armée du royaume, étaient anéantis à

quelques centaines de mètres de ce lieu de Graciosa, au nom enchanteur.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. le baron Descamps, sénateur du royaume de Belgique, d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Le génie de la langue française et son rayonnement international* (communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 30 octobre 1920).

Il offre également, de la part de l'auteur, M. Eusèbe Vassel, un opuscule intitulé : *Marques céramiques et balles de fronde carthaginoises* (extrait du *Bulletin archéologique*, 1919 ; Paris, 1920, in-8°).

Le P. Scheil fait hommage à l'Académie au nom de M. Édouard Naville, associé étranger, de son étude : *L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques* (Paris, 1920, gr. in-8°).

Il présente aussi, de la part de M. Hilaire de Barenton, une brochure intitulée: *La langue étrusque, dialecte de l'ancien égyptien* (Paris, 1920, gr. in-8°).

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1920

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

M. Lubor Niederle, récemment élu correspondant étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Jullian fait circuler la photographie d'une pierre trouvée à Ponson-Dessus (Basses-Pyrénées), par MM. Rosapelly et Guichot. On y lit, en lettres du xvie siècle, une reproduction de la célèbre inscription d'Hasparren. M. Jullian se demande si quelques-unes des inscriptions de Gaule déclarées fausses pour leur paléographie ne seraient pas des copies d'inscriptions vraies aujourd'hui perdues.

M. Homolle achève la lecture du mémoire de M. R. Vallois sur l'épiphanie par le feu du Dionysos thrace.

Dionysos se manifeste dans les sanctuaires de Thrace par une grande flamme qui jaillit de l'autel et, dépassant le faîte du temple, monte jusqu'au ciel. De l'accomplissement du prodige résulte pour le pays l'abondance ou la disette.

Le feu, qui semble s'appuyer comme une colonne d'une part sur le ciel et de l'autre sur la terre, a aussi une signification mystique. Il symbolise et en quelque sorte réalise la réunion des deux éléments divins, par laquelle renaît périodiquement le dieu maître du monde.

La formule rituelle, par laquelle le prêtre proclamait cette naissance, détournée de son sens mystique par la flatterie des prêtres, par l'orgueil et la politique de deux consultants illustres, Alexandre le Grand et Octave, père de l'empereur Auguste, a été transformée en prophéties promettant au premier lui-même et au fils du second la maîtrise du monde.

M. Huart présente quelques observations.

M. Huart commence la lecture d'un mémoire intitulé : « Les Ziyârides : un essai de restauration de l'empire perse au xe siècle ».

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES DIEHL.

L'Académie procède à l'élection du bureau pour 1921. Sont élus : M. Édouard Cuq, président, à l'unanimité ; M. Paul Monceaux, vice-président, également à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à la nomination des Commissions annuelles suivantes :

Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset et Omont.

Commission des Travaux littéraires : MM. Senart, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Babelon, Omont, Haussoullier, Prou.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou.

Commission de la Fondation Benoît Garnier : MM. Senart, Haussoullier, Scheil et Cordier.

Commission de la Fondation Piot : MM. Heuzey, de Lasteyrie, Homolle, Babelon, Pottier, Haussoullier, Durrieu, Diehl, H.-François Delaborde.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Maurice Croiset, Scheil, Cordier.

Commission de la Fondation Dourlans : MM. Clermont-Ganneau, Chatelain, Maurice Croiset, Haussoullier.

Commission de la Fondation De Clercq : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, Scheil, Thureau-Dangin.

Commission du prix du baron Gobert : MM. Omont, Thomas, Prou et Delachenal.

Le Président fait savoir que la Commission des inscriptions de Délos demande à l'Académie de leur adjoindre M. Gustave Glotz. M. Glotz est élu au scrutin par 25 voix sur 26 votants. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

M. Cagnat communique à l'Académie le texte d'un diplôme militaire trouvé à Algaiola en Corse [1].

M. Cartailhac entretient l'Académie des particularités que l'on relève dans les représentations d'animaux dessinés sur les parois des cavernes. Il considère que les signes figurés sur le corps des animaux ou alentour sont des marques d'envoûtement

MM. Salomon Reinach et Schlumberger présentent quelques observations.

---

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN DIPLÔME MILITAIRE DE CORSE,

PAR M. RENÉ CAGNAT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

M. C. Jullian a reçu d'un de ses anciens élèves, M. Ambrosi, correspondant du Ministère de l'instruction publique et secrétaire général de la Société des souvenirs historiques de la Corse, le texte et la photographie d'un diplôme militaire récemment découvert dans l'arrondissement de Calvi. Il a bien voulu s'en remettre à moi du soin de le faire connaître à l'Académie.

Voici ce que M. Ambrosi nous dit de la découverte :

« M. E. Allegrini faisait exécuter un travail de défoncement dans son jardin, situé aux environs d'Algaiola (arrondissement de Calvi), quand un de ses ouvriers heurta de la pioche un corps dur qui fut transpercé et apparut à la pointe de l'outil. C'étaient deux plaques de métal collées l'une à l'autre et qui, soigneusement lavées et longuement frottées avec du jus de citron, laissèrent apparaître une inscription latine.

« Au cours du travail, on déterra encore des débris d'urnes ; un sondage plus lointain donna un vase antique, placé sens dessus dessous, à côté d'un squelette. En ma qualité de conservateur des antiquités de la Corse, je pus obtenir de M. Allegrini les deux plaques de métal qu'il avait eu le bon esprit de conserver, contrairement à ce qui se passe souvent dans notre île, et j'ai le plaisir d'en envoyer aujourd'hui la description.

« Les deux plaques sont en bronze, d'égale dimension et de forme carrée. Elles ont l'une et l'autre 15 centimètres sur 15 centimètres et demi. L'épaisseur de l'une est de 2 millimètres, celle de l'autre de 1 à 1 millimètre et demi. Le

poids de la première est de 425 grammes, celui de la seconde de 280 grammes. Chacune d'elles porte quatre petits trous, qui donnaient passage aux fils de métal servant à les réunir ensemble. La rouille enfin, aidée par la pioche de l'ouvrier, a enlevé sur les bords supérieur pour la plus épaisse, inférieur pour la plus fine, une surface de 3 à 4 centimètres carrés, mais sans que les deux perforations correspondent exactement, quand les plaques sont collées l'une sur l'autre. »

Le texte est le suivant :

FACE INTÉRIEURE.

IMP · CAESER · VESPASIANVS · AVG P
ONTIFEX · MAX · TRIB · POT · II · IMP · VI · *p. p.*
COS · III DESIG IIII · VETERANIS QV*i · mi*
LITAVERVNT · IN CLASSE MISENIENSE · SV
B SEX LVCILIO BASSO QVI · SENA · ET · VICENA
(*sic*) STIPENDIA · AVT · PIVRA · MERVERVNT · ET
SVNT · DEDVCTI · PAESTVM · QVORVM · NOM
INA · SVB · SCRIPTA · SVNT · IPSIS · LIBERIS · POS
TERISQVE · EORVM · CIVITATEM · DEDIT · ET · CO
NVBIVM · CVM · VXORIBVS · QVAS · TVNC
HABVISSENT · CVM · EST · CIVITAS · IS · D
A · TA · AVT · SI QVI · CAELIBES · ESSENT · CVM
(*sic*) EST · CIVITAS · IS · DATA · AVT · SI QVI · CAELIB
ES · ESSENT · CVM · IS · QVAS · POSTEA · DVXIS
SENT · DVM · TAXAT · SINGVLIS · SINGV
LAS · NONIS · APRILIBVS · CAESERE · AVG
VSTI · F · DOM · ITIANO · CN · PEDIO · CASCO · COS
BASLEL · TVRBELI · F · GALLINARIA · SARNIENSIS
DESCRIPTVM · ET · RECOGNITVM · EX T*abu*LA
QVAE · FIXA · EST · ROMAE · IN CAPITOLIO IN
PODIO ARAE · GENTIS · IVLIAE
TAB · III · PAG · VI · LOC · XIX

Diplôme militaire de Corse.
(Faces intérieures.)

Ce qu'il faut lire :

Imp(erator) Caes[a]r Vespasianus Aug(ustus) pontifex max(imus) trib(unicia) pot(estate) iterum, imp(erator) sextum, [p(ater) p(atriae)], co(n)s(ul) tertium, desig(natus) quartum veteranis qu[i mi]litaverunt in classe Miseniense sub Sex. Lucilio Basso, qui sena et vicena stipendia aut p[l]ura meruerunt et sunt deducti Paestum, quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est civitas is data aut si qui caelibes essent <cum est civitas is data aut si qui caelibes essent> cum is quas postea duxissent dumtaxat singuli[s] singulas. Nonis Aprilibus, Caes[a]re Augusti f(ilio) Domitiano Cn. Pedio Casco co(n)s(ulibus). — Baslel Turbeli f(ilius) Gallinaria, Sarniensis.

Descriptum et recognitum ex t[abu]la quae fixa est Romae in Capitolio in podio arae gentis Juliae, tab(ula) III, pag(ina) VI, loc(o) XIX.

FACE EXTÉRIEURE

a)

imp. cESER·VESPASIANVS AVG·PONTIFEX Max.

Trib. pot. ii IMP·VI·PP·COS·III·DESIG·IIII
VETERANIS QVI·MILITAVERVNT·IN·CLASSE MI
SENIENSE·SVB·SEX·LVCILIO BASSO·QVI·SENA·ET VI
CENA·STIPENDIA·AVT·PLVRA·MERVERVNT·ET
SVNT DEDVCTI·PAESTVM·QVORVM·NOMINA
SVBSRIPTA SVNT·IPSIS LIBERIS POSTERISQVE E
ORVM CIVITATEM·DEDIT·ET CONVBIVM·CVM
VXORIBVS·QVAS·TVNC·HABVISSENT·CVM·EST·CI
VITAS·IS·DATA·AVT·SI·QVI CAELIBES·ESSENT CVM·IS
QVAS POSTEA·DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI SING
NONIS·APRILIBVS CAESERE AVG·F DOMITIANO CN
PEDIO CASCO COS BASIEL·TVRBELI·F·CALLINARIA·SA

Diplôme militaire de Corse.
(Faces extérieures.)

RNIENSIS·DESCRIPTV·ET·RECOGNITV EX TABVLA·AE
NEA·QVAE·FIXA EST·ROM·IN CAP IN PÒD·ARAE·GENTIS
IVLIAE·TAB·III·PAG·VI LOC·XIX

b).

TI IVLI FAB	CESTIANI
C IVLI CORNEL	NIGRI
M·VALERI	ALEXSANDN (*sic*
ALEXSANDRI M	AGNI MACEDONS
L·VALERI	VERI
L·LICINI	PVDENTIS
L·RVFINI	CHAEREA*e*

Il est inutile de s'étendre sur les nombreuses fautes que le graveur a commises : ce sont incorrections ou inadvertances comme les copistes en laissaient échapper souvent ; mais il y a lieu d'insister sur quelques particularités que le texte présente.

Tout d'abord, on peut signaler que nous possédons déjà, sur un autre diplôme militaire trouvé à Pompéi et publié depuis longtemps, un second exemplaire de ce décret[1]. Il est suivi des noms d'un autre marin de la flotte de Misène, libéré le même jour que celui qui figure sur le présent texte. A la suite de la date : *Nonis Aprilibus, Caesare Aug. f. Domitiano Cn. Pedio Casco consulibus* (5 avril 71), on y lit : *Gregali. — M. Damae f. Suro Garaseno.* Les témoins qui certifient l'exactitude de la copie sont, comme il était d'usage à cette époque, des compatriotes du titulaire, des gens de Laodicée, d'Antioche et de Stratonicée. Lui aussi avait été *deductus Paestum* à cette date.

Le marin dont le nom est inscrit sur le diplôme d'Algaiola s'appelait Baslel, ou plutôt Basiel, fils de Turbel,

1. *C. I. L.*, III, p. 1959, n° IX.

noms nouveaux, semble-t-il, et qui nous renseignent mal sur la nationalité du personnage ; il paraît bien pourtant qu'ils sont celtiques, la désinence *el* étant gauloise et Turbel se rapprochant de formes analogues (*Turba*, auj. Tarbes, *Tarbella*, Dax).

Sa patrie est, il est vrai, énoncée à la suite de son nom ; mais nous n'en sommes guère plus avancés. Il est dit, en effet, *Gallinaria Sarniensis*, la première indication se rapportant, suivant toute apparence, à la localité même dont il était originaire, la seconde au territoire auquel cette localité appartenait. Or nous ne connaissons que deux *Gallinaria*, une île et une forêt. L'île Gallinaria, auj. Gallinara, est située sur la côte de Ligurie en face d'Albium Ingaunum, un peu au Sud-Est de Gênes. La forêt s'étendait sur la côte de Campanie, entre l'embouchure du Vulturne et Cumes [1]. Peut-on croire que notre marin était originaire de l'île ? Il y a deux objections : la première est que l'île est toute petite et avait peu, sinon point du tout d'habitants, la seconde est que l'ethnique *Sarniensis* fait difficulté. L'adjectif *Sarniensis* conduit, en effet, à une forme comme *Sarnia*, *Sarnium* ; et l'on ne connaît de ce nom qu'une île, citée par l'Itinéraire d'Antonin, entre la Gaule et la Bretagne, la moderne Guernesey [2]. Cela nous transporte bien loin de la côte de Ligurie. Si vraiment Basiel était un fils de Guernesey, *Gallinaria* ne peut être qu'une petite localité de cette île, qu'aucun document ne nous avait encore signalée.

Autre particularité, qui n'est point, d'ailleurs, une nouveauté. Sur le diplôme de Pompéi on lit que la tablette originale était affichée *Romae*, *in Capitolio*, *in podio arae gentis Juliae*, *parte exteriore*. Ici on a indiqué en outre

1. Cf. sur ces localités, de Vit, *Onomasticon*, s. v. et l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa, VII, col. 670.

2. Noter pourtant que certains manuscrits donnent la forme *Armia* ou *Sarma* et non *Sarnia*, qui est adoptée aujourd'hui. Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, I, p. 332, et l'édition Parthey et Pinder de l'Itinéraire.

qu'il s'agit de la troisième table, sixième colonne et dix-neuvième ligne de cette colonne[1].

Mais voici qui mérite de fixer l'attention. On sait que la loi exigeait, pour assurer la validité de la copie, qu'elle fût certifiée par l'apposition du cachet de *sept citoyens romains*[2]. C'est ce que nous constatons. Il y a sept noms inscrits sur la tablette, dont deux même sont accompagnés de la mention d'une tribu. Comme toujours à gauche du blanc où était jadis apposé le sceau, on lit le prénom et le gentilice du témoin, à droite son surnom. Exception pourtant doit être faite pour les mots qui figurent au quatrième rang de la série. A cet endroit on lit :

Alexsandri Magni Macedon(i)s

Comme il n'est pas croyable ni même possible qu'un citoyen romain ait jamais porté ou pris ce vocable, et que, en supposant qu'il puisse être question ici d'un homme qui aurait porté les noms du grand conquérant, il n'aurait eu aucun titre légal, en tant que pérégrin, à figurer au milieu des six autres, il faut trouver une explication à cette singularité. Je crois qu'elle doit être cherchée dans le rôle prophylactique qui était attribué dans l'antiquité romaine aux représentations d'Alexandre. Saint Jean Chrysostome, dans son homélie au peuple d'Antioche[3], nous apprend que certaines amulettes, dont on s'entourait la tête ou les pieds, étaient des médailles d'Alexandre ; pareillement l'auteur de la Vie des Trente tyrans[4] dit que, dans la famille de Macrien, les hommes et les femmes portaient des bijoux où était représentée la tête d'Alexandre le Grand ; *quod idcirco*

1. Cf. des diplômes avec des indications semblables : *C. I. L.*, III, p. 849 et 850 (ce dernier du même jour que le présent diplôme, accordé à un vétéran de la flotte de Ravenne).
2. Gaius, I, 29.
3. *Ad illum. catecheses*, II, 5 (t. XLIX, col. 240 de la Patrologie).
4. *Trig. tyr.*, 14.

posui, ajoute-t-il, *quia dicuntur juvari in omni actu suo qui Alexandrum expressum vel auro gestitant vel argento.* On sait que l'image du roi de Macédoine figurait souvent avec d'autres représentations prophylactiques sur les médaillons contorniates, les pierres gnostiques, les amulettes[1]. Pour une raison qui nous échappe, carence de témoin, oubli du graveur, lacune dans la copie qui lui fut confiée, ou tout autre cause, il manquait le nom d'un témoin et son sceau. On eut alors l'idée de remplacer l'absent par un personnage de bon augure, dont le cachet était fourni par des monnaies que l'on pouvait aisément se procurer. Le grand Alexandre valait autant, non pas aux yeux de la loi mais aux yeux du graveur, qu'un citoyen romain de condition médiocre, comme les six autres témoins.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, en son propre nom et au nom de son collaborateur M. Chapot, et de l'éditeur, M. Picard, du tome II de son *Manuel d'archéologie romaine* (Paris, 1920).

---

1. Cf. le *Dict. d'archéol. chrétienne* de Dom Cabrol, au mot *Amulettes* (I, col. 1790 et suiv.).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MEDAILLES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux, Patey.

La Commission continue l'étude du projet relatif à l'*Histoire métallique de la guerre.*

A la demande de M. Babelon, la Commission précise le rôle de la Commission des Médailles et de l'Administration des Monnaies dans la préparation et l'exécution des médailles.

Elle exprime le vœu que les esquisses des médailles en projet lui soient communiquées par les artistes qu'aura désignés le Directeur des Monnaies.

Elle décide qu'un registre sera tenu, contenant l'indication des sujets proposés par la Commission, et les esquisses correspondantes, registre analogue à ceux qu'avait autrefois constitués la Commission.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission choisit comme premiers sujets à traiter :

1° *Le débarquement des Américains à Saint-Nazaire ;*

2° *La signature de la paix* (dans la Galerie des Glaces), à Versailles ;

3° *L'Armistice ;*

4° *Défilé des troupes sous l'Arc de Triomphe, le 14 juillet 1919 ;*

5° *La Croix-Rouge américaine en France ;*

6° *L'agression allemande* (la première victime de la guerre).

SÉANCE DU 23 JANVIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux, Patey.

Le Président donne lecture d'une lettre du Directeur des Monnaies, qui envoie à la Commission le moulage d'un projet de médaille présenté par M. Baudichon (*l'Amérique entrant en guerre pour venger le naufrage de la « Lusitania »*) et qui prie de rédiger le texte des inscriptions destinées à figurer sur la médaille.

La Commission propose de conserver pour l'une des faces l'inscription rédigée par l'artiste :

LUSITANIA MAY 1915

et d'adopter, pour l'autre face, l'inscription :

VLTRIX AMERICA JVRIS
1917 — U.S.A. — 1918

SÉANCE DU 30 JANVIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission décide de demander à l'Académie des inscriptions les fonds nécessaires pour frapper une médaille commémorative de la fondation de l'Union académique internationale.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux, Patey.

La Commission reprend l'étude du projet relatif à l'*Histoire métallique de la guerre*.

Une discussion s'engage sur les premiers sujets adoptés dans la séance du 9 janvier 1920.

M. Babelon rend compte d'une conversation qu'il a eue récemment avec M. le Directeur des Beaux-Arts. Celui-ci, désireux

d'encourager l'art de la médaille, est tout disposé à faire exécuter aux frais de son administration quelques médailles dont le projet lui serait soumis par la Commission.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Monceaux, Patey.

La Commission invite le Secrétaire perpétuel à transmettre à M. le Directeur des Monnaies les titres des six sujets choisis par elle (voir séance du 9 janvier).

La Commission se tient à la disposition de l'Administration des Monnaies, pour le cas où le Directeur songerait à faire une de ces médailles, pour en rédiger les inscriptions.

SÉANCE DU 19 MARS 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre du Directeur de l'Administration des Monnaies, qui envoie un croquis de M. Fraisse en vue de l'exécution d'une médaille destinée à commémorer la réduction du saillant de Saint-Mihiel par les troupes américaines en septembre 1918. Le Directeur des Monnaies demande l'avis de la Commission, notamment en ce qui concerne les inscriptions.

La Commission prie le Secrétaire perpétuel de répondre à M. le Directeur des Monnaies :

1° que le sujet proposé entre fort bien dans le plan de l'*Histoire métallique de la guerre* ;

2° qu'il n'y a pas d'objection sérieuse contre le libellé et la disposition des inscriptions.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission émet le vœu que l'Administration des Beaux-Arts la consulte pour l'exécution des médailles commandées par l'État, et charge le

Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. le Directeur des Beaux-Arts.

Sur la proposition de M. Babelon, la Commission exprime également le désir que M. le Directeur des Monnaies, s'il est empêché d'assister aux séances auxquelles il est convoqué, veuille bien déléguer à sa place un représentant de son administration.

SÉANCE DU 18 JUIN 1920

Présents : MM. Diehl, président ; Cuq, vice-président ; Cagnat, secrétaire perpétuel ; Babelon, Chatelain, Monceaux.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre du Maire de Villefranche-sur-Saône (Rhône), priant l'Académie des inscriptions de composer le texte de l'inscription qui doit être gravée sur la base d'un monument aux enfants de la commune morts pour la France pendant la Grande Guerre. Dans la pensée du maire, cette inscription doit répondre à celle qui est gravée sur le socle du monument commémoratif de la guerre de 1870-1871 :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

La Commission décide de proposer à M. le Maire de Villefranche-sur-Saône le choix entre les deux inscriptions suivantes, ou bien :

1° VENIMVS VLTORES : MANES GAUDETE PATERNI

ou bien :

2° VENIMVS VLTORES, EXSVLTAT GALLIA VICTRIX
NOSTRAQVE CVM VESTRIS, PATRES, NVNC OSSA
[QVIESCVNT.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 4e série, tome II (1914-1915) (Paris, 1920, in-8°).

Al-Machriq, revue de l'Orient chrétien, XVIIIe année, 1920 (Beyrouth, in-8°).

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, tome XXXVII (1914); tome XXXVIII (1920) (Bruxelles, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1917, fasc. 1 à 7 (Paris, 1917, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXXIII, nos 1 et 2 (1919, Namur, in-8°).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to Antiquity, vol. LXIX (1920) (Londres, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology. Second Series, t. XXIII, oct.-déc. 1919; t. XXIV, janv.-sept. 1920 (New-York, in-8°).

Archivio della Società romana di storia patria, vol. XLII, fasc. 3 et 4 (Rome, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, vol. XVI; vol. XVII, fasc. 1 à 6 (Rome, in-4°).

Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arte in Padova, anno CCCLXXVIII (1918-1919), nuova serie, vol. XXXV (Padova, 1919, in-8°).

Atti e memorie dell'Accademia d'agricoltura, scienze e lettere di Verona, serie Ve, vol. XIX (1918) et XX (1919) (Vérone, in-8°).

Biblioteca Nazionale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 223 à 234 (Florence, 1920, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. LXXIX, 46e livraison (1918); vol. LXXX (1919) (Paris, in-8°).

Boletin del Archivio Nacional. Publicacion bimestral. Año XVIII, 4 à 6, juillet-décembre 1919 (La Havane, in-8°).

Boletin del Centro de estudios americanistas de Sevilla, año VI, nos 30 et 31; año VII, no 32 (Séville, in-8°).

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. Année 1919, n° 4, année 1920, n°s 1 à 4 (Paris, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, t. XI-XII, quarantième année (septembre-décembre 1916) (Paris, in-8°).

Bulletin de la Diana, publication trimestrielle (1914 à 1920) (Montbrison, in-8°).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 38e année, 4e trimestre, n° 28 (1919) ; 39e année, 1er et 2e trimestres (1920) (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais (1914-1919), n°s 1 à 9; 1er semestre de 1920, n°s 1 à 6 (Moulins, in-8°).

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XVI, 2e fasc. ; t. XVII ; t. XVIII, 1er fasc. (Le Caire, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, année 1920, n°s 1, 2; 4 (Tulle, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XLI, 4e livraison (1919) ; t. XLII, livraisons 1 à 4 (1920) (Brive, in-8).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère, t. XLVI (1919) (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVII (1920) (Rennes, in-8°).

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 4e série, t. XIV (XLe de la Collection) (1919) (Grenoble, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VIII (1919), n°s 106, 107, 108 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1919, 3e et 4e trimestres ; année 1920, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLVI, 6e livraison (1919) ; t. XLVII, livraisons 1 à 5 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1919, 3e et 4e trimestres ; année 1920, 1er trimestre (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1919, t. XXXIX (Montauban, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXI (1917-1920), 2e série, t. V (Tours, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges, 1re année (1920) (Épinal, in-12).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. LXXII (Auxerre, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVII (1918-1919), fasc. IV et V (Paris et Rome, in-8°).

Jewish Quarterly Review (*The*), vol. X, nos 3 et 4; vol. XI, nos 1 et 2 (Londres, in-8°).

Journal Asiatique, 11e série, t. XIII, XIV, XV, XVI (Paris, in-12).

Journal of the Royal Institute of British architects, vol. XVII, nos 3 à 24; vol. XVIII, nos 1 et 2 (Londres, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, vol. XXXIX, part 5; vol. XL, parts 1 à 4 (New-Haven, Conn., in-8°).

London University Gazette, vol. XIX et XX, nos 216 à 225.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (*ancienne Académie d'Angers*), 5e série, t. XXII (1919) (Angers, in-8°).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. IX (XVIIe de la collection) (Chalon-sur-Saône, in-8°).

Mémoires de la Société éduenne, 43e année (Autun, 1919, in-8°).

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LXIV, 4e série, 4e vol. (1914-1919) (Nancy, in-8°).

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XXXV (Orléans, in-8°).

Mémoires de l'Académie Stanislas, années 1918-1919, 6e série, t. XVI (Nancy, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. VII (1919) (Toulouse, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. I (Tours, 1919, in-8°).

Memoria historica de la Real Academia de la Historia (16 avril 1919-15 avril 1920) (Madrid, in-8°).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, série II, t. III (1918-1919) (Bologna, in-4°).

Memorie della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche, serie quinta, t. XVI, fasc. 1 à 5 (Roma, in-4°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1918 (Rouen, 1919, in-8°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. 5e année, nos 19 à 21.

Proceedings of the R. Society of Edinburgh. Session 1918-1919, vol. XXXIX, part 3; session 1919-1920, vol. XL, part 1.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, novembre à juin 1919. Second series, vol. XXXI (Londres, in-8°).

Procedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LIII, fifth series, n° 5 (1918-1919) (Edinburgh, in-8°).

Proceedings of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. LVIII (1919) et LIX, n°s 1 à 4 (1920) (Philadelphie, in-8°).

Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. XIII, fasc. 1 et 2. — *Mémoires*, t. XV, feuilles 24 à 31 (Chartres, 1919, in-8°).

Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (ci-devant Société archéologique du Grand-Duché, tome LIX (Luxembourg, 1919, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, vol. III (1918-1919) (Bologne, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, serie quinta, vol. XXVIII; vol. XXIX, fasc. 1 à 6 (Rome, in-8°).

Rendiconti e Memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Zelanti. Acireale, serie terza, vol. X (1917-1918) (Acireale, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, tercera epoca, año XXII, octobre-décembre 1919; año XX, janvier-septembre 1920 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, publiée par la Société historique algérienne, 61e année, 1er et 2e trimestres 1920 (Alger, in-8°).

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de Jurisprudence, 34e année (janvier-déc. 1918); 35e et 36e années (janvier 1920) (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, juillet 1919 à juin 1920 (Paris, in-8°).

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, publiée sous la direction de V. Scheil et Fr. Thureau-Dangin, vol. XVII (Paris, in-4°).

Revue biblique, publiée par l'École pratique d'études bibliques du couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, nouvelle série, année 1920 (Paris et Rome, in-8°).

Revue égyptologique, publiée sous la direction de MM. Moret et P. Jouguet, nouvelle série, t. I, fasc. 3 et 4 (1920) (Paris, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, t. XXX, n°s 4 à 6 (juillet-déc. 1919); t. XXXI, n°s 1 à 3 (janvier-juin 1920).

Revue historique et archéologique du Maine, t. LXXV et LXXVI, (1914 et 1919) (Le Mans, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimon-

tane d'Annecy, année 1919, 4e trimestre; année 1920, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, in-8°).

Syria, revue d'art oriental et d'archéologie, t. I (1920) (Paris, in-4°).

Transactions of the R. Society of Edinburgh, vol. LI, part 4, sessions 1915-1916-1917-1918 ; vol. LII, parts 1 à 3, sessions 1919-1920.

Transactions of the R. Society of Canada, série III, vol. XIII.

Transilvania. — An LI, année 1920 (Sibiiu, in-8°).

University of California. Publications in philosophy, vol. III (1917).

University of California. Publications in modern philology, vol. V à IX (1917 à 1919).

University of California. Publications in classical philology, vol. III à VI (1917-1920).

University of California Chronicles (The). An official record, vol. XX (1918) et XXI (1919) (Berkeley, Cal., in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abgar d'Osroène. Correspondance avec Jésus-Christ, gravée sur une porte de Philippes de Macédoine, 74, 88.

Abydos (L'ennéade osirienne d') et les enseignes sacrées, 404), 409.

Achmouneïn (Égypte). Fouilles, 362.

Administrative centrale (Commission), 423.

Administrative de l'Académie (Commission), 423.

Æmilius Saturninus (Q.), préfet d'Égypte, 40.

Afrique équatoriale. Art graphique et sculptural des Balouba, 167.

Albertini (E.). Table de mesures de Djemila, 311, 315. — Mosaïque à inscription découverte à Tipasa, 379, 387.

Alexander Magnus Macedo. Nom d'un témoin dans un diplôme militaire, 432.

Alfaric (Prosper). Zoroastre avant l'Avesta, 248.

Algaiola (Corse). Diplôme militaire, 424, 425.

Alger. Chaire à prêcher de la grande mosquée, 397.

Algérie. — Voy. Bourkika, Lambèse, Madauros, Tipasa.

Allemagne (Onomastique slave de l'), 322, 334, 339.

Allotte de la Fuÿe, correspondant. Publications diverses, 163, 240.

Amérique. Genèse du voyage de Christophe Colomb, 157, 158.

Amon protégeant le roi Toutânkhamon. Groupe acquis par le Musée du Louvre, 174.

Anderson. *A Manual of the Bengali Language*, 202.

Andrieu (Ernest). *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne*, 168.

Animaux (Représentations d') sur les parois des cavernes, 424.

Antica, 180.

Antiochos. Nom du père de Zénobie, reine de Palmyre, 172, 173.

Antiquités nationales (Concours des), 1. — Rapport, 86, 128, 129.

Anvers. Quatrième centenaire de Christophe Plantin, 289.

Appleton (Charles). *La longévité et l'avortement volontaire aux premiers siècles de notre ère*, 211.

Arabie. Extraction archéologique

des PP. Jaussen et Savignac, 248.
Aristokratès. Témoignage de cet historien sur les institutions militaires de l'Ibérie ou la Gaule, 367.
Aristote. Note sur un passage du ch. 26 de sa *Constitution d'Athènes*, 88.
Arménie. — Voy. Ererouk.
Artur (Le nom de lieu Pertu et la légende du roi), 174, 175.
Assalitanus (Le pagus), en Tunisie, 272, 285.
Associés étrangers, 73, 83.
Aunobari (Tunisie). Inscriptions latines, 128, 140.
Avesta (Zoroastre avant l'), 248.
Axiochos (Les Enfers selon l'), 269, 272.

Babelon (Ernest). Commissions, 69, 424, 435. — Exploration archéologique des PP. Jaussen et Savignac en Arabie, 248. — Rapport du Dr Carton sur la découverte d'une fontaine antique à Carthage, 250. — Note de M. de Castries sur une ville portugaise du Maroc, 405. — *Le Cabinet des médailles pendant la guerre*, 402. — Observations, 73, 129, 272, 298. — Hommages, 37, 200.
Babylonien (Un nouveau rituel), 103. — Pierres babyloniennes de bornage au British Museum, 214, 241.
Baillet (Jules). Les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Égypte, 102, 107. — *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes*, 356.
Balles de fronde en plomb portant une lettre punique, trouvées à Carthage, 298.
Balouba. Art graphique et sculptural de ce peuple de l'Afrique équatoriale, 167.
Barcochébas (Le faux messie), 249.
Barenton (Hilaire de). *La langue étrusque*, 422.
Barth (Auguste). Notice sur sa vie et ses travaux, 74. — Inhumation de ses restes à Strasbourg, 200.
Basiel, fils de Turbel. Diplôme militaire portant son nom, 430.
Bas-relief de la collection Medina-Celi à Madrid, 158.
Basset (Henri). *Essai sur la littérature des Berbères ; — Le culte des grottes au Maroc*, 189.
Begouen (Comte). Un dessin relevé dans la caverne des Trois-frères, à Montesquieu-Avantès, 300, 303.
Belgique (Essai de chronologie du néolithique en), 367, 368.
Benedetto (L. F.). *Le origini di Salammbo*, 289.
Bénédite (Georges). Le groupe d'Amon protégeant le roi Toutânkhamon, au Musée du Louvre, 174.
Berger (Élie), 242. — Commission, 424. — *Registres d'Innocent IV*, 186.
Berlin. Papyrus contenant des extraits du code fiscal de l'Égypte romaine, 87.
Berlin. Papyrus contenant des

extraits du code fiscal de l'Égypte romaine, 87.
Besançon. Ms. inédit de Philippe de Maizières conservé à la Bibliothèque de cette ville, 11.
Besnier (Maurice). Le commerce du plomb à l'époque romaine, 18. — Publications diverses, 162.
Blanchet (Adrien). Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Thédenat, 11. — Intailles représentant des génies de la secte des Ophites, 128, 147. — *Mémoires et notes de numismatique*, 210. — *Une scène du Bourgeois gentilhomme*, 366. — Observations, 19, 405.
Blanchet (Médaille Paul), 2.
Blanquart (Abbé). *La Bibliothèque de la Cathédrale de Rouen*, 66.
Bloomfield (M.). *Rig-Veda repetitions*, 297.
Boissonnot (Chanoine). *Histoire et description de la cathédrale de Tours*, 392.
Bolonia (Espagne). Fouilles, 69.
Bonaventura (Enzo). *La qualità del mondo fisico*, 17.
Bordin (Prix), 2. — Rapport, 171.
Bouché-Leclercq (A.). Observations, 19, 88, 103, 202, 248, 269, 303. — Hommage, 21.
Bourkika (Algérie). Inscriptions martyrologiques, 116, 122.
Boussac (Hippolyte). L'animal sacré de Set Typhon et ses divers modes d'interprétation, 289.
Boyer (A. M.). *Karosthi Inscriptions*, 199.
Brunel (Clovis). Auxiliaire de l'Académie, 171.
Brutails (Auguste). Membre libre, 56.
Budge (Sir E. A. Wallis). *An Egyptian hieroglyphic Dictionary*, 375.
Budget (Prix ordinaire ou du), 1. — Rapport, 187.
Bulla Regia (Tunisie). Fouilles exécutées en 1919-1920, 322, 323.
Bulletin de correspondance hellénique, 208.

Cabaton (A.). Liste des documents relatifs à l'Indochine conservés au Rÿks-Archief de La Haye, 84.
Cagnat (René), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 11, 204. — Membre du Conseil de perfectionnement de l'École des langues orientales vivantes, 19. — Note de M. Poinssot sur deux inscriptions d'Aunobari, 128. — Fouilles du R. P. Delattre dans la basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage, 191. — Graffito découvert à Carthage, 269. — Note de M. Poinssot sur des inscriptions concernant la civitas Mizigitanorum et le pagus Assalitanus, 272. — Inscriptions funéraires latines trouvées près de Montignoso, 299. — Note de M. Albertini sur une nouvelle table de mesures découverte à Djemila, 311. — Rapport du Dr Carton sur les fouilles de Bulla Regia, 322, 323 ; — note com-

plémentaire, 325. — Note de M. Poinssot sur une inscription trouvée à Dougga, 356. — Notice sur la vie et les travaux de M. Héron de Villefosse, 391. — Un diplôme militaire de Corse, 424, 425. — *Atlas archéologique de la Tunisie*, 20. — *Manuel d'archéologie romaine*, 433. — Observations, 250. — Hommages, 17, 20, 37, 56, 70, 73, 83, 127, 162, 168, 177, 185, 189, 199, 202, 208, 210, 248, 268, 289, 297, 320, 335, 356, 366, 378, 392, 396, 402, 422.

Capart (J.). *Leçons sur l'art égyptien*, 186. — *Some remarks on the sheikh El-beled*, 396.

Carcopino (Jérôme). Inscriptions martyrologiques de Bourkika, 116. — *La loi de Hiéron II et les Romains*, 21. — *Virgile et les origines d'Ostie*, 37.

Cartailhac (Émile). Marques d'envoûtement sur les représentations d'animaux aux parois des cavernes, 424. — *Découvertes de M. le c^te Begouen dans les grottes de l'Ariège*, 320.

Carthage. Inscription punique, 27. — Plan, 116-122 (avec pl. hors texte). — La basilique de Sainte-Monique, 187, 191. — Découverte d'une fontaine antique, 250, 258. — Graffito, 268, 269. — Balles de fronde en plomb, portant une lettre punique, 298. — Mosaïque représentant un grand domaine africain, 337.

Carton (Dr L.), correspondant. Découverte d'une fontaine antique à Carthage, 250, 258. — Rapport sur les fouilles de Bulla Regia, 322, 323. — *Questions de topographie carthaginoise*, 177. — Publications diverses, 199.

Casanova (Paul). *Makrizi*, 375.

Cassuto (Umberto). *Gli Ebrei a Firenze nell'età del Rinascimento*, 17.

Castries (Cte Henry de). Candidat, 173, 188. — Seing manuel des sultans saadiens, 73. — Graciosa ; une ville portugaise oubliée au Maroc, 405, 417. — *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, 185.

Cauchie (A.). Correspondant étranger, 202.

Cenicientos (Le rocher de Perescrita, près de), en Espagne, 101, 103.

Ceulencer (A. de). *La charité romaine*, 83.

Chabot (J.-B.). Délégué de l'Académie aux cérémonies en l'honneur de Christophe Plantin, à Anvers, 289. — Lettre du P. Delattre annonçant la découverte d'une inscription punique, 27. — Note du P. Villecourt sur les Homélies spirituelles attribuées à Macaire, 250. — Balles de fronde en plomb portant une lettre punique, 298.

Chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, 397.

Chapot (Victor). *Manuel d'archéologie romaine*, 433.

Charlemagne. Inscription de l'église Sant'Apostolo de Flo-

rence, 128. — Pseudo-brevet de chevalerie, 156.
Chartes et diplômes, 12, 205, 210, 378.
Chassinat (Émile). *Le temple d'Edfou*, 356.
CHATELAIN (Émile). Commissions, 69, 424, 435. — Rapport, 89.
Chélidon, nom d'une femme grecque, dans une épigramme, 57.
CHEVALIER (Chanoine Ulysse). *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, 88, 402. — *La croisade du dauphin Humbert II*, 189. — *Repertorium hymnologicum*, 202. — *Gallia christiana novissima*, 289. — *Pour la Bibliothèque de Louvain*, 320.
Christus medicus (Invocation au), sur une pierre de Timgad, 74, 75.
CLERMONT-GANNEAU (Ch.). Commissions, 424. — Odeinat et Vaballat, rois de Palmyre, et leur titre romain de *corrector*, 172. — Inscription grecque découverte à Jérusalem, sur le mont Ophel, 187. — Le faux messie Barcochébas, 249. — Le Paradeisos royal achéménide de Sidon, 404, 405. — Observations, 19, 73, 89, 103, 158, 173, 178, 190, 242, 248, 303, 334, 338, 377.
Cochin (Claude). *Lettres du cardinal de Retz*, 320.
Cochin (Henry). Candidat, 127, 188. — Note sur une réplique à un écrit de Pétrarque, 103.
COLLIGNON (Maxime). *Notice* sur lui, 289.
Coloman (Sceau portant le nom du prince hongrois), 2.
Colomb (Christophe). Genèse de son voyage vers l'Amérique, 157, 158.
Colosse criophore découvert à Thasos, 187, 213, 218.
Concours. Situation pour 1920, 1.
Conductor praediorum. Mentionné dans une inscription de Dougga, 357.
Constantinople. Découvertes archéologiques faites dans cette ville, 23, 59, 178.
CORDIER (Henri). Commissions, 424. — Rapports, 86, 87, 157, 167, 201, 208, 350. — Liste, envoyée par M. Cabaton, des documents relatifs à l'Indochine conservés au Rÿks-Archief de La Haye, 84. — Lettre de M. Vignaud, 157. — *Mélanges d'histoire et de géographie orientales*, 289. — *Histoire générale de la Chine*, 298, 375. — *Ser Marco Polo*, 373. — Hommages, 162, 168, 367.
Corpus inscriptionum semiticarum, 14, 207.
Corpus des vases antiques d'argile, 249.
Corrector. Titre donné dans une inscription à Vaballat, fils de la reine Zénobie, 172.
Correspondants étrangers, 397. — Commission, 374.
Correspondants nationaux, 397. — Commission, 374.
Corse. — Voy. Algaiola.
Courcel (Prix du baron de), 2. — Rapport, 185.

Croiset (Alfred). Commissions, 374, 423, 424. — Observations, 24, 203, 242, 368

Croiset (Maurice). Commissions, 203, 424. — Rapport, 171. — Observations, 88, 242, 248, 368. — *Œuvres complètes de Platon*, 189.

Croix de bronze trouvée à Lambèse, 178, 179.

Cumont (Franz), associé étranger. Fouilles du Palatin, 168. — Les Enfers selon l'Axiochos, 269, 272. — Observations, 248, 250.

Cuq (Édouard). Président pour 1921, 423. — Commission, 203. — La juridiction des édiles d'après Plaute, 24. — Un diptyque latin sur la tutelle dative des femmes, 39, 40. — Les pierres de bornage babyloniennes du British Museum, 214, 241. — La cité punique et le municipe de Volubilis, 339. — Observations, 87, 190, 380. — Hommages, 163, 211.

Darier (Gaston). *Les fouilles du Janicule à Rome*, 335.

Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis, 356, 357.

David (Charles Wendell). *Robert Curthose, duke of Normandy*, 378.

Debrousse (Commission), 69.

De Clercq (Fondation). Rapport, 404. — Commission, 424.

Dehérain (Henri). *Silvestre de Sacy et ses correspondants*, 17.

Delaborde (Cte H.-François). Commission, 424. — Rapports, 167, 185, 187. — Observations, 128, 368, 380. — Hommage, 184.

Delachenal (R.). Candidat, 18, 38, 374, 379, 392, 395. — Élu membre ordinaire, 396, 403. - Commission, 424.

Delalande-Guérineau (Prix), 2. — Rapport, 201.

Delaporte (Louis). *Cylindres et pierres gravées de style oriental du Musée du Louvre*, 393.

Delattre (R. P.), correspondant. Découverte d'une inscription punique à Carthage, 27. — La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage, 187, 191. — Balle de fronde en plomb découverte à Carthage, 298.

Delehaye (R. P. Hippolyte), correspondant étranger. *L'œuvre des Bollandistes*, 10. — *Saint Martin et Sulpice Sévère*, 297.

Delhi. Disques phonographiques où sont enregistrés des spécimens des dialectes parlés dans cette ville, 402.

Délos (*Choix d'inscriptions grecques de*), 16, 207.

Délos (Commission des inscriptions de), 424.

Delphes (Ressemblance de l'omphalos de) avec quelques représentations égyptiennes, 298.

Demorguy (G.). Publications sur la Russie, 99.

Dendérah (Égypte). Fouilles, 359.

Descamps (Baron). *Le génie de la langue française et son rayonnement international*, 422.

Desserteaux (F.). *Études sur la*

formation historique de la capitis diminutio, 163.
Dessin préhistorique relevé dans la caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès, 300, 303.
Dialexeis (Les), 202, 203.
Diehl (Charles), président pour 1920. Allocutions, 67, 165, 190, 391. — Commission, 424. — Lettre et note de M. Papadopoulos sur des découvertes archéologiques récentes à Constantinople, 23, 59. — Édit de Justinien relatif à la monnaie, 69. — Édifices découverts à Constantinople sur l'emplacement du palais des empereurs byzantins, 178. — A propos d'une inscription grecque de la basilique d'Ererouk, 212, 215. — Note de M. Gabriel sur les fouilles de Foustat, 242. — Observations, 303, 377. — *Histoire de l'empire byzantin*, 56.
Dieulafoy (Marcel). Rapport, 18. — Note du Dr Huguet sur les tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens à Marrakech, 19. — *La mosquée d'Hassân*, 335. — Décédé, 67.
Dionysos thrace (L'épiphanie du feu dans le culte du), 404, 423.
Diplôme militaire trouvé à Algaiola (Corse), 424, 425.
Diptyque latin sur la tutelle dative des femmes (Un), 39, 40.
Djemila (Algérie). Martyrs, 290. — Table de mesures, 311, 315.
Dorez (Léon). Candidat, 22, 38, 374, 392, 395.
Dottin (Georges). Projet de publication d'un *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, 57, 71.
Dougga (Tunisie). Inscription mentionnant un *conductor praediorum regionis*, 356, 357.
Doumergue (E.). *Moïse et la Genèse*, 240.
Dourlans (Fondation). Commission, 424.
Druidisme (Un témoignage inaperçu sur le), 367.
Duchalais (Prix), 2. — Rapport, 57.
Duchesne (Mgr Louis). Observations, 190.
Dufresne (Documents lorrains provenant de la collection), 71.
Durand (Charles). *Fouilles de Vésone en 1912-1913*, 321.
Durand (Georges), correspondant. *Une famille d'ouvriers amiénois*, 200.
Durrieu (Cte Paul). Rapports, 167, 397. — Commission, 424. — Délégué par l'Académie à la journée Van Eyck, à Gand, 311. — Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à Metz, 2, 3. — Inscription de l'église de Sant'Apostolo de Florence relative à Charlemagne, 128. — Pseudo-brevet de chevalerie attribué à Charlemagne, 156. — Deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne, 311. — Observations, 167, 173, 200, 303, 377. — *Une suite de dessins de Godefroy le Batave*, 37. — *Les Van Eyck et le duc Jean de Berry*, 172.

— *Plaque de cuivre gravée en taille-douce vers 1500*, 189. — Hommage, 375.
Duseigneur (Prix Raoul), 2. — Rapport, 167.
Dussaud (René). Candidat, 378, 395.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Rapport, 89. — Commission, 424.
École française d'Athènes. Fouilles, 213, 249, 375. — Rapport, 67, 397.
École française de Rome, 356.
École française d'Extrême-Orient. Désignation d'un directeur, 87. — Rapports, 157, 237, 338, 350. — Commission, 424.
École des langues orientales vivantes. 185, 189. — Désignation de M. Cagnat comme membre du Conseil de perfectionnement, 19.
Écosse. — Voy. Jacques IV, Marguerite d'Angleterre.
Édiles (La juridiction des) d'après Plaute, 24.
Égypte. Papyrus de Berlin contenant un extrait du code fiscal de ce pays au temps d'Antonin le Pieux, 87. — Voy. Æmilius Saturninus (Q.), Foustat, Graffiti, Lacau.
Égyptienne (L'évolution de la langue) et les langues sémitiques, 209. — Ressemblance de l'omphalos de Delphes avec quelques représentations égyptiennes, 298.
Élections, 3, 38, 57, 66, 87, 188, 212, 379, 395.
Enfers selon l'Axiochos (Les), 269, 272.
Enlart (Camille). Tissu de soie persan du xe siècle, découvert à Saint-Josse-sur-Mer, 377.
Ensérune. Fouilles de M. F. Mouret, 28, 31.
Envoûtement (Marques d') sur le corps des animaux dessinés aux parois des cavernes, 424.
Ererouk (Arménie). Inscription grecque de la basilique, 212, 215.
Espagne. — Voy Bolonia, Cenicientos.
Esprit de Gui (L'), 201, 391.
Evaux (Creuse) et le *Martyrologium hieronymianum*, 337.

Fage (René). *Forme primitive du nom de Tulle*, 66. — *Un ami de Baluze (Antoine Galland)*, 333. — *Les clochers-murs de la Creuse*, 396.
Félin sculpté en bois de renne, 28.
Florence. Inscription de l'église Sant' Apostolo mentionnant Charlemagne, 128.
Flury (S.). *Islamische Schriftbänder*, 240.
Fontaine antique découverte à Carthage, 250, 258.
Formigé (J.-C. et J.). *Les Arènes de Lutèce*, 83.
Foucart (Paul). Commission, 424.
Fougères (Gustave). Candidat, 392, 395.
Fould (Prix Louis), 2. — Rapport, 173.
Fournier (Paul). Rapport, 173.

— Observations, 74, 368. — Hommages, 73, 88, 189, 202.
Foustat (Égypte). Fouilles, 242, 243.
Fraipont (Charles). Essai de chronologie du néolithique en Belgique, 367, 368.

Gabriel (A.). Fouilles de Foustat, 242, 243.
Gallinaria Sarniensis, 431.
Gand. Journée Van Eyck, 310, 338.
Garnier (Fondation Benoît). Rapports, 86, 208. — Commission, 424.
Gastaldi-Millelire (Pasquale). *Antichissimi documenti archeologici della Sardegna*, 248.
Gaule romaine. Théâtres, 178.
Gaun (Thomas W. F.). *The Maya Indians*, 20.
Gazier (Georges). Manuscrit inédit de Philippe de Maizières conservé à la Bibliothèque de Besançon, 11.
Ginot (E.). *Le manuscrit de sainte Radegonde*, 210.
Girard (Paul). Rapport, 191. — Note de M. Radet sur la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (ch. 26), 88. — « L'année a perdu son printemps », 242. — Hommages, 208, 402.
Gironcourt (Les Missions de) en Afrique occidentale, 202.
Glotz (Gustave). Candidat, 22, 38, 374. — Élu membre ordinaire, 379, 392. — Commission, 424.
Gobert (Prix), 2. — Commission, 424. — Attribution du prix, 174.
Gœlzer (Henri). Candidat, 374, 395.
Graciosa (Maroc), 405, 417.
Graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Égypte, 102, 107. — Graffito latin découvert à Carthage, 268, 269.
Gravure préhistorique sur schiste provenant de Lourdes, 307.
Grierson (Sir George A.). Don de disques phonographiques où sont enregistrés des spécimens de dialectes parlés à Delhi et aux environs, 402.
Guidi (Ignazio). Associé étranger, 73, 83.

Harpons gravés sur des objets sculptés en bois de renne, 29 et suiv.
Haskins (Charles H.). Correspondant étranger, 397.
Hasparren (Basses-Pyrénées). Inscription reproduite sur une pierre au XVIe s., 422.
Haussoullier (Bernard). Commissions, 424. — Rapport, 187. — Correspondance entre Abgar et Jésus-Christ, gravée sur une des portes de Philippes de Macédoine, 88. — Observations, 24. — Hommage, 373.
Havet (Louis). Observations, 379.
Hébrard (Ernest). Fouilles et recherches faites à Salonique par le Service archéologique de l'armée d'Orient, 300.
Hébron (Palestine). Haram el Khalil, 334.
Henri II, roi d'Angleterre. La formule *Dei gratia* dans la sus-

cription de ses actes, 368.
Héron de Villefosse (A.). *Le fief de Torcy*, 297. — Notice sur sa vie et ses travaux, 393.
Heuzey (Léon). Commissions, 424.
Histoire littéraire de la France, 12, 204.
Hollebecque (M.). *La Maison des nations*, 202.
Holm (Fritz). *The Nestorian monument*, 168.
Homo (Léon). Rapport sur une mission, 38.
Homolle (Théophile). Commission, 424. — Lettre de M. Picard sur les fouilles de l'École d'Athènes, 248. — Ressemblance de l'omphalos de Delphes, avec quelques représentations égyptiennes, 298. — Projet de Statuts pour l'Institut international d'anthropologie, 311. — Mémoire de M. Vallois sur l'épiphanie du feu dans le culte du Dionysos thrace, 404, 423. — Observations, 250, 272. — Hommage, 289.
Huart (Clément). Notes de M. de Morgan : sur un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies, 116, 231 ; — sur la succession des princes mazdéens de la Perside, 128, 132, 470. — Les Ziyârides, 423. — Observations, 3, 73, 242, 377, 423. — *Les saints des derviches tourneurs*, 20. — Hommages, 20, 70, 99, 163, 240.
Huguet (Dr). Les tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens à Marrakech, 19.
Imhoof-Blumer (Friedrich), correspondant étranger. Décédé, 165.
Indo-Chine. Liste des documents relatifs à ce pays conservés au Rÿks-Archief de La Haye, 84.
Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, 16, 207.
Inscriptions : grecques, 198, 216 ; — latines, 77, 124, 125, 141, 142, 180, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 268, 269, 286, 288, 295, 299, 300, 316, 326, 327, 330, 357, 388, 426, 428, 430.
Inscriptions et médailles (Commission des), 435.
Institut international d'anthropologie. Projet de statuts, 311.
Intailles représentant des génies de la secte des Ophites, 128, 147.
Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique, 16.
Isturitz (Basses-Pyrénées). Félin sculpté en bois de renne, 28.

Jacques IV, roi d'Écosse. Portrait dans un livre d'Heures de la Bibliothèque de Vienne, 313.
Jaussen (R. P.). Exploration archéologique en Arabie, 248.
Jeanroy (Alfred). Candidat, 22, 38.
Jéquier (G.), correspondant étranger. L'ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées, 404, 409.
Jérôme (La légende de saint) 189, 190, 200.
Jérusalem. Inscription grecque découverte sur le mont Ophel, 187, 190.

Joest (Prix du baron de), 2. — Rapport, 191.
Jorga (N.), correspondant étranger, 1.
Jours épagomènes (Le papyrus démotique de Lille n° 3 et notation des), 87. 223,
Julien (Prix Stanislas), 2. — Rapport, 167.
Julius Alexander (M.), donné pour tuteur à une citoyenne romaine par le préfet d'Égypte, 40.
Julius Regillus. Décret relatif à une contestation de limites entre ce personnage et les citoyens d'Aunobari, 128, 141.
Jullian (Camille). Les gladiateurs appelés *Trinqui*, et l'étymologie du mot *trancher*, 157.— Théâtres de la Gaule romaine, 178. — Pierre du xvie siècle reproduisant l'inscription d'Hasparren, 422. — Observations, 19, 172, 178. — *Histoire de la Gaule*, 20. — *Notes gallo-romaines*, 184, 248.— Hommages, 25, 392.
Justinien. Édit relatif à la monnaie, 69.

Karlgren (Bernhard). *A Mandarin phonetic Reader*, 168.
Keiser (Albert). *The influence of christianity in the vocabulary of old english poetry*, 378.
Kenyon (Sir Frederic). Associé étranger, 73, 83. — Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote, 373.

Laborde (Cte Alexandre de). Hommages. 66, 210.
Laborde (Mis Léon de). *La Bibliothèque de la cathédrale de Rouen*, 66.
Labriolle (Pierre de). *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 376.
Lacau (Pierre). Les travaux du Service des antiquités de l'Égypte en 1919-1920, 356, 359.
Lacombe (Paul). Candidat, 168, 188.
La Fons-Mélicocq (Prix de), 2. — Rapport, 167.
La Fuÿe (Allotte de), correspondant. *Documents présargoniques*, 163. — *Le sceau d'Ur È Innanna*, 240.
La Grange (Prix de), 2. — Rapport, 201.
La Haye. Documents relatifs à l'Indochine conservés au Rÿks-Archief de cette ville, 84.
Lahondès (Jules de). *Monuments de Toulouse*, 374.
La Mantia (Giuseppe). *Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia*, 37.
Lambèse. Croix de bronze, 178, 179.
Langlois (Ch.-V.). Rapports, 2, 86, 128, 129, 190, 201. — Documents lorrains de la collection Dufresne, 71. — « L'Esprit de Gui », 201, 391. — Observations, 368, 380. — Hommage, 17.
Lantoine (Prix Henri), 2. — Rapport, 69.
La Roncière (Ch. de). *Histoire de la marine française*, 25.
Lasteyrie (Cte Robert de). Commissions, 424.
Lécrivain (Charles). Correspon-

dant français, 397. — *L'exil politique dans l'histoire grecque*, 9.

Leger (Louis). Commission, 374. — Don d'une collection de livres slaves à la fondation Dosne-Thiers, 22. — L'onomastique slave de l'Allemagne, 322, 334, 339. — *Histoire d'Autriche-Hongrie* ; *La vie académique chez les Tchèques*, 73. — *Le substratum slave de l'Allemagne*, 184. — Hommage, 320.

Leite de Vasconcellos (J.). Correspondant étranger, 397.

Lejay (Paul). Décédé, 190.

Leroux (Alfred). *Géographie statistique et historique du pays limousin*, 21.

Lille. Papyrus démotique inédit, 87, 223.

Londres. Pierres de bornage babyloniennes au British Museum, 214, 241.

Lorraine. Documents provenant de la collection Dufresne, 71.

Loth (Joseph). Le mot gaulois Turno dans les noms de lieu en France, 404. — Observations, 158. — *Remarques et additions à la Grammaire galloise de John Morris Jones*, 162.

Loubat (Fondation du duc de), 11, 209, 395.

Loubat (Duc de). Donation en vue de constituer un fonds épigraphique grec, 333.

Lourdes. Gravure préhistorique sur schiste, 307.

Louvre (Musée du). Groupe représentant Amon protégeant Toutânkhamon, 174.

Lysias. Plaidoyer contre Hippotherse, 24.

Macaire. Date et origine des « Homélies spirituelles » à lui attribuées, 250.

Macler (Frédéric). Rapport sur une mission, 101.

Madauros (Algérie). Deux victimes des Maures en ce pays, 323, 329.

Madrid. Bas-relief de la collection Medina-Celi, 158.

Maevia Dionysarion, citoyenne romaine en Égypte, 40

Maggini (Francesco). *La Rettorica di Brunetto Latini*, 17.

Male (Émile). Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Barth, 74. — Rapports, 173. 397. — Note de M. Marçais sur la chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, 397. — Observations, 190. — Hommages, 374, 392.

Marçais (G.). La chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, 397.

Marguerite d'Angleterre, femme du roi d'Écosse Jacques IV. Portrait dans un livre d'Heures de la Bibliothèque de Vienne, 314.

Maroc. Seing manuel des sultans saadiens, 73. — Graciosa. 405, 417. — Voy. Marrakech, Volubilis.

Marrakech (Maroc). Tombeaux des princes de la dynastie des Chorfas saadiens, 19.

Maspero (Gaston). Notice sur lui, 83.

Massé (Henri). *Le poète Saadi*, 70.

Maurice (R. P.). Art graphique et sculptural des Balouba, 167, 209.

Mazdéens (Les princes) de la Perside, 128, 132.

Médailles (Commission des inscriptions et), 187.

Medina-Celi (Collection), à Madrid. Bas-relief, 158.

Mélanges d'archéologie orientale, 16.

Mélanges Charles Royer, 268.

Melli (Giuseppe). *Pasquale Villari*, 17.

Memmia (Julia ?). Mentionnée dans une inscription de Bulla Regia, 326.

Memmius (C). C. fil. Quir. Fidus Julius Albus. Mentionné dans une inscription de Bulla Regia, 327.

Mémoires de l'Académie, 12, 204.

Mémoires des savants étrangers, 12, 204.

Mémoires de la Mission archéologique française du Caire, 356, 375.

Merlin (Alfred). Plan de Carthage, 116. — Mosaïque découverte à Carthage et représentant un grand domaine africain, 337. — *Atlas archéologique de la Tunisie*, 20.

Metz. Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à la Bibliothèque de cette ville, 2, 3.

Meyer (Albert de). *Les premières controverses jansénistes en France*, 73.

Millot (Stanislas). Application des rayons X à l'examen des anciens documents et reliures, 88, 101, 157. — Publications diverses, 162.

Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à Metz, 2, 3. — Miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne, 311.

Mirot (Léon). *Histoire de la formation topographique des hôtels de Rohan et de Soubise*, 17. — *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency*, 375.

Mizigitanorum (La civitas), en Tunisie, 272, 285.

Monceaux (Paul), vice-président pour 1921, 423. — Commission, 435. — Rapport, 69. — Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad, 74, 75. — Martyrs de Bourkika, 116, 122. — Croix de bronze trouvée à Lambèse, 178, 179. — La légende de saint Jérôme, 189, 190, 200. — Martyrs de Djemila, 290. — Deux victimes des Maures à Madauros, 323, 329. — Note de M. Albertini sur une mosaïque à inscription découverte à Tipasa, 379. — Observations, 89, 129, 179, 337, 368, 377. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, 127. — Hommage, 376.

Monnaie. Édit de Justinien, 69. — Monnaies sassanides et arabo-pehlvies, 116, 231, 470.

Monnaies (Lettres du directeur

de l'administration des), 11, 436, 437.

Montandon (Raoul). *Bibliographie des travaux palethnologiques et archéologiques*, 392.

Montesquieu-Avantès (Ariège). Dessin préhistorique relevé dans la caverne des Trois-frères, 300, 303.

Montignoso (Italie). Inscriptions latines trouvées dans les environs de ce pays, 299.

Monuments et Mémoires Piot, 15, 207, 289.

Morgan (J. de). Un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies, 116, 231, 470. — La succession des princes mazdéens de la Perside, 128, 132.

Mosaïque découverte à Carthage et représentant un grand domaine africain, 337. — Mosaïque à inscription découverte à Tipasa, 379, 387.

Mouret F.. Fouilles à Ensérune, 28, 31.

Naville Edouard), associé étranger. L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques, 209, 422. — *La loi de Moïse*, 392.

Neolithique Essai de chronologie du en Belgique, 367, 368.

Niederle Lubor . Correspondant étranger, 397, 422.

Nipur Déchiffrement de deux tablettes de , 27

Nouvel Suzanne *Nécropoles et [illegible] au Maroc*, 189

Nyrop (Kristoffer). Associé étranger, 73, 83, 128.

Obituaires, 14, 206.

Odeinat, roi de Palmyre, qualifié de *corrector* dans une inscription gréco-palmyrénienne, 172.

Omont (Henri). Commissions, 374, 423, 424. — Note de M. Georges Gazier sur un ms. inédit de Philippe de Maizières conservé à la Bibliothèque de Besançon, 11. — Note de M. Millot sur l'application des rayons X à l'examen des anciens documents graphiques, 101. — Note de D. Wilmart sur un ms. de Tertullien retrouvé, 378, 380. — Hommages, 10, 66, 70, 297, 333, 373, 375.

Omphalos delphique. Ressemblance avec quelques représentations égyptiennes, 298.

Onomastique slave de l'Allemagne, 322, 334, 339.

Ophites Intailles représentant des génies de la secte des), 128, 147.

Ordinaire ou du budget (Prix), 1. — Rapport, 187.

Oxford. Diptyque latin relatif à la tutelle dative des femmes (Bibliothèque Bodléienne), 39, 40.

Palmyre. — Voy. Odeinat, Vaballat, Zénobie.

Papadopoulos. Découvertes archéologiques à Constantinople, 23, 59, 178.

Papyrus démotique de Lille Un et la notation des jours épagomènes, 87, 223.

Paris (Pierre). Candidat, 165. — Élu membre libre, 188, 201, 208. — Fouilles de Bolonia, 69. — Le rocher de Perescrita, près de Cenicientos, 101, 103.
Pasquali (G.). *Orazio lirico*, 289.
Passemard (E.). Un félin sculpté en bois de renne, 28.
Patey (A.-J.), membre de l'Académie des beaux-arts. Commission, 435 et suiv.
Pellechet (Fondation Auguste), 173, 397.
Pelliot (Paul). Candidat, 18, 38, 367, 379, 392, 395. — *Les grottes de Touen-Houang*, 37, 367. — *Le sutra des causes et des effets*, 378.
Peñarroya. Lettre du directeur de la Société minière, 101.
Périclès. Note sur le mot à lui prêté par Aristote : « L'année a perdu son printemps », 242.
Périodiques offerts, 439.
Perse (Un essai de restauration de l'empire) au xe siècle, 423. — Tissu de soie persan du xe siècle, trouvé à Saint-Josse-sur-mer, 377.
Perside (Les princes mazdéens de la), 128, 132, 470.
Pertu (Le nom de lieu) et la légende du roi Artur, 174, 175.
Pétrarque. Réplique à un de ses écrits, 103.
Philadelphie. Deux tablettes de Nipur, au Musée, 27.
Philippe de Maizières. Ms. inédit offert à la Bibliothèque de Besançon, 11.
Philippes (Macédoine). Correspondance d'Abgar avec Jésus-Christ, gravée sur une porte de cette ville, 74, 88. — Fouilles, 214.
Picard (Charles). Un texte nouveau de la correspondance entre Abgar et Jésus-Christ, gravé sur une porte de Philippes de Macédoine, 74, 88. — Découverte d'un colosse criophore à Thasos, 187, 213, 218. — Fouilles de l'École d'Athènes à Thasos, et à Philippes de Macédoine, etc., 213, 248, 375.
Picot (Émile). *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, 373.
Pierre hiver sous pierre (*Saint*), nom donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche, 58.
Piganiol (André). Les gladiateurs appelés *Trinqui* dans une inscription de Sardes, 157.
Piot (Fondation). Rapports, 18, 38, 187, 397. — Commission, 421. — *Monuments et Mémoires*, 15, 207, 289.
Plantin (Christophe). Quatrième centenaire, à Anvers, 289.
Plaute (La juridiction des édiles d'après), 24.
Plomb (Le commerce du) à l'époque romaine, 18.
Poinssot (Louis). Deux inscriptions d'Aunobari, 128, 140. — La civitas Mizigitanorum et le pagus Assalitanus, 272, 285. — Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis, 356, 357.
Ponson-Dessus (Basses-Pyré-

nées). Pierre du XVIe s. reproduisant l'inscription d'Hasparren, 422.
Pontos. Nom d'un Grec, dans une épigramme, 57.
Porée (Chanoine), correspondant. *La Bibliothèque de la cathédrale de Rouen*, 66.
Postica, 180.
Pottier (Edmond). Commissions, 424. — Fouilles de M. F. Mouret à Ensérune, 28, 31. — Un colosse « criophore » archaïque découvert à Thasos, 213, 218. — Corpus des vases antiques d'argile, 249. — Observations, 103, 174. — Hommages, 56, 167, 186, 211, 335, 393, 396.
Pouillés, 13, 205.
Poupardin (René). *Recueil des actes des rois de Provence*, 378.
Prentout (Henri). La formule *Dei gratia* dans les actes d'Henri II d'Angleterre, 368.
Prost (Prix Auguste), 2. — Rapport, 173.
Prou (Maurice). Commissions, 374, 424. — Rapports, 57, 377, 395. — *Diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Pierre de Gand*, 70. — Observations, 128. — Hommages, 9, 320, 321, 378.
Puech (Aimé). Candidat, 392, 395.

Radet (Georges), correspondant. Note sur un passage de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote (ch. 26), 88.
Rapson E. J. *Karosthi Inscriptions*, 199.
Rayons X. Application à l'examen des anciens documents graphiques et reliures, 88, 101, 157.
Recueil Milliet, 402.
Refik-Nevzad (Dr). *La Fédération ottomane*, 20.
Reinach (Salomon). Commission, 374. — Statuette de félin en bois de renne découverte à Isturitz, 27. — Bas-relief de la collection Medina-Celi à Madrid, 158. — Note de M. Cumont sur les fouilles du Palatin, 168. — Les « Dialexeis », 202, 203. — Note de M. Fraipont sur la chronologie de l'époque néolithique en Belgique, 367. — Un témoignage inaperçu sur le druidisme, 367. — Observations, 128, 129, 158, 167, 172, 200, 213, 248, 250, 269, 272, 298, 322, 323, 338, 356, 404, 405, 424.
Reinach (Théodore). Le plaidoyer de Lysias contre Hippotherse, 24. — Une épigramme grecque inédite, 57. — Papyrus de Berlin contenant un extrait du code fiscal de l'Égypte romaine, 87. — Observations, 74, 128, 172, 178, 190, 242, 303, 311, 368, 377, 379.
René d'Anjou, roi de Sicile. Miniatures pour l'illustration de son *Mortifiement de vaine plaisance* retrouvées à Metz, 2, 3.
Répertoire d'épigraphie sémitique, 15, 207.
Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, 202.

Reynaud (Prix Jean), 2. — Attribution du prix, 167.
Rituel babylonien (Un nouveau), 103.
Rome. Fouilles du Palatin, 168.
Rostovtsev (Michel). Correspondant étranger, 397.
Rothschild (*Catalogue des livres de la Bibliothèque* de feu M. le baron James de), 373.
Roumanie. Télégramme de la Chambre des députés de ce pays, 1.
Roy (Hippolyte). *Les sources de la poésie*, 199.

Saint-Germain (Musée de). Gravure sur schiste provenant de Lourdes, 307.
Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais). Découverte d'un tissu de soie persan du xe siècle, 377.
Saint-Périer (Dr de). Envoi d'un pli cacheté, 11.
Saintour (Prix), 2. — Rapport, 190.
Salonique. Fouilles faites par le Service archéologique de l'armée d'Orient, 300.
Santarem (Visconde de). *Estudos de cartographia antiga*, 320.
Sarniensis (de Guernesey ?), 431.
Savignac (R. P.). Exploration archéologique en Arabie, 248.
Sceau portant le nom du prince hongrois Coloman, 2.
Scheil (R. P.). Commissions, 424. — Rapport, 404. — Deux tablettes de Nipur (Musée de Philadelphie), 27. — Note de M. Jéquier sur l'ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées, 401. — Hommages, 163, 240, 392, 422.
Schlumberger (Gustave). Sceau portant le nom du prince hongrois Coloman, 2. — *Monnaies médiévales des rois de la Petite Arménie*, 210. — Observations, 66, 178, 424.
Séance publique annuelle, 391.
Sebenc. Mot provençal dont le sens propre est « bâtard », 379.
Senart (Émile). Commissions, 374, 424. — *Karosthi Inscriptions*, 199. — Hommages, 37, 202, 378.
Set Typhon (L'animal sacré de), 289.
Sidersky (D.). *La stèle de Mésa*, 56.
Sidon (Le Paradeisos royal achéménide de), 404, 405.
Sirini(d?)ius Severianus (C.). Épitaphe, 299.
Slave (Onomastique) de l'Allemagne, 322, 334, 339.
Sottas (H.). Le papyrus démotique de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes, 87, 223.
Steenstrup (Johannes), correspondant étranger. *De Danske folkensers*, 156, 189. — *Ethnografien*, 320.
Syria, 211, 335.

Table de mesures de Djemila, 311, 315.
Tannery (Paul). *Mémoires scientifiques*, 70.
Tertullien. Un manuscrit de ses œuvres retrouvé à la Bibliothèque de Troyes, 378, 380.

Thasos. Découverte d'un colosse criophore, 187, 213, 218. — Inscriptions, 213.

Théâtres de la Gaule romaine, 178.

Thèbes d'Égypte. Graffiti grecs dans les tombeaux des rois, 102, 107.

THÉDENAT (L'abbé). Notice sur sa vie et ses travaux, 11.

Théodotos, fils de Ouettènos, prêtre et archisynagogos à Jérusalem, 187.

THOMAS (Antoine). Commission, 424. — Rapport, 191. — Nouveaux exemples du nom donné au moyen âge à la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (*Saint Pierre hiver sous pierre*), 58. — Le nom de lieu Pertu (Creuse) et la légende du roi Artur, 174, 175. — Evaux et le *Martyrologium hieronymianum*, 337. — Le sens propre du mot provençal *sebenc*, 379. — Observations, 103, 202. — Hommage, 21.

Thorlet (Fondation). Attribution, 377.

THUREAU-DANGIN (François). Commission, 424. — Un nouveau rituel babylonien, 103. — Hommage, 202.

Timgad. Invocation au « Christus medicus », 74, 75.

Tipasa (Algérie). Mosaïque avec inscription métrique, 379, 387.

Tissu de soie persan du xe siècle découvert à Saint-Josse-sur-Mer, 377.

Tourneur (Victor). *Jehan de Candida*, 37-38.

Toutain (Jules). *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 392.

Toutânkhamon (Amon protégeant le roi). Groupe acquis par le Musée du Louvre, 174.

Trancher. Étymologie de ce mot, 157.

Trannoy. Hypothèses critiques sur les *Pensées de Marc-Aurèle*, 208.

Travaux littéraires (Commission des), 171, 424.

Trinqui (Les gladiateurs appelés), 157.

Tunisie. *Atlas archéologique*, 20. — Voy. Assalitanus (Pagus), Aunobari, Bulla Regia, Dougga, Mizigitanorum (Civitas).

Turno (Le mot gaulois) dans les noms de lieu en France, 404.

Tutelle dative des femmes (Un diptyque latin sur), 39, 40.

Union académique internationale, 116, 249, 436.

Vaballat, fils de la reine Zénobie. Titre de *corrector* à lui donné dans une inscription, 172.

Vadala (R.). *Le golfe persique*, 163.

Vallois (R.). L'épiphanie du feu dans le culte du Dionysos thrace, 404, 423.

VAN BERCHEM (Max), associé étranger. *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, 356.

Vandeu Gheyn (Chanoine). Invitation à la journée Van Eyck, 310.

Van Eyck (Journée), à Gand, 310, 338.

Vases antiques d'argile (Corpus des), 249.

Vassel (Eusèbe). *Marques céramiques et balles de fronde carthaginoises*, 422.

Vienne (Autriche). Deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque, 311.

Vignaud (Henry), correspondant étranger. Genèse du voyage de Christophe Colomb vers l'Amérique, 157, 158. — *The Columbian tradition on the discovery of America*, 162.

Villecourt (R. P. Louis). La date et l'origine des « Homélies spirituelles » attribuées à Macaire, 250.

Vincent (R. P.). Haram el khalil, à Hébron, 334.

Virey (Philippe). *Gaston Maspero*, 83.

Volney (Prix). Attribution, 191.

Volubilis (Maroc). La cité punique et le municipe, 339.

Wilmart (Dom). Un manuscrit de Tertullien retrouvé, 378, 380.

Zénobie, reine de Palmyre. Nom de son père (Antiochos), 172, 173.

Ziyàrides (Les), 423.

Zoroastre avant l'Avesta, 248.

TABLE DES GRAVURES

Faon sculpté en bois de renne 29
Fragment de bois de renne avec harpon gravé 31
Vases grecs trouvés à Ensérune (collection F. Mouret) 33
Vases de style ibérique (collection F. Mouret) 35
Vase plastique de style grec (collection F. Mouret) 35
Inscription de Timgad, avec invocation au « Christus medicus » 77
Carthage. — Partie centrale de la nécropole punique (plan hors texte), entre les pages ..... 120 et 121
Inscription de deux martyrs de Bourkika 124
Intailles représentant des génies de la secte des Ophites 147
Carthage. — Mosaïque tombale avec inscription 196
Colosse criophore archaïque de Thasos 219
Buste du colosse criophore de Thasos (vu de face) 220
Buste du colosse criophore de Thasos (vu de dos) 221
Papyrus démotique de Lille n° 3 225
Signes de légendes monétaires sassanides et arabo-pehlvies 232
235
Carthage. — Fontaine aux mille amphores 261
— Fontaine aux mille amphores et mur de mer 263
Relations de la sphère céleste avec le cours de la vie humaine 276
Gravure et peinture sur paroi de la caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès (Ariège) 305
Gravure sur schiste provenant de Lourdes (Musée de Saint-Germain) 307
Diplôme militaire de Corse (faces intérieures) 427
— — — — (faces extérieures) 429
Légendes des monnaies des princes de Perside 470

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances..... 1, 10, 18, 22

Communication :

Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à Metz, par M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Académie..... 3

Appendice :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le deuxième semestre 1919 ; lu dans la séance du 16 janvier 1920..... 11

Livres offerts..... 9, 17, 20, 25

CAHIER DE FÉVRIER

Séances..... 27, 38, 56, 66

Communications :

Un félin sculpté en bois de renne, par M. E. Passemard.... 28

Note sur les fouilles de M. F. Mouret à Ensérune, par M. E. Pottier, membre de l'Académie..... 31

Un diptyque latin sur la tutelle dative des femmes, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie..... 40

Note sur quelques découvertes récentes faites à Constantinople, par M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français à Constantinople..... 59

Livres offerts..... 37, 56, 66

CAHIER DE MARS

Séances..... 69, 71, 74, 83, 88

COMMUNICATION :

Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie.. 75

APPENDICE :

Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1918-1919, par M. Émile Chatelain, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 31 mars 1920 89

LIVRES OFFERTS..... 70, 73, 83, 88, 99

CAHIER D'AVRIL

SÉANCES..... 101, 116, 127, 156

COMMUNICATIONS :

Le rocher de Perescrita, près de Cenicientos (province de Madrid), par M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie 103

Les graffiti grecs dans les tombeaux des rois à Thèbes d'Egypte, par M. Jules Baillet..... 107

Martyrs de Bourkika, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie..... 122

Note sur la succession des princes mazdéens de la Perside, par M. J. de Morgan..... 132

Deux inscriptions d'Aunobari, par M. M. L. Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie..... 140

Intailles représentant des génies de la secte des Ophites, par M. Adrien Blanchet, membre de l'Académie..... 147

Lettre de M. Vignaud, correspondant de l'Académie, à Messieurs les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 158

APPENDICE :

Rapport sur le Concours des antiquités de la France en 1920, par M. Langlois, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 23 avril 1920..... 129

LIVRES OFFERTS..... 127, 156, 162

CAHIER DE MAI

SÉANCES..... 165, 168, 173, 178

COMMUNICATIONS :

Le nom de lieu Pertu (Creuse) et la légende du roi Artur, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie..... 175

Note sur une croix de bronze trouvée à Lambèse, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie..... 179

LIVRES OFFERTS..... 168, 172, 177, 184

CAHIER DE JUIN

SÉANCES..... 185, 186, 190, 200

COMMUNICATION :

La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 191

LIVRES OFFERTS..... 185, 189, 199, 202

CAHIER DE JUILLET

SÉANCES..... 203, 208, 212, 241, 248

COMMUNICATIONS :

A propos d'une inscription grecque de la basilique d'Ererouk, par M. Charles Diehl, membre de l'Académie..... 215

Un colosse « criophore » archaïque découvert à Thasos, par M. Edmond Pottier, membre de l'Académie..... 218

Les fouilles de Foustat, par M. A. Gabriel..... 243

APPENDICES :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre 1920 ; lu dans la séance du 2 juillet 1920..... 204

Le papyrus démotique inédit de Lille n° 3 et la notation des jours épagomènes, par M. H. Sottas..... 223

Sur un signe indéchiffré des monnaies sassanides et arabo-pehlvies, par M. J. de Morgan..... 231

LIVRES OFFERTS..... 208, 210, 240, 248

CAHIER D'AOUT

SÉANCES..... 249, 269, 289, 298

COMMUNICATIONS :

La date et l'origine des « Homélies spirituelles », attribuées à Macaire, par le P. L. Villecourt, O. S. B..... 250

Découverte d'une fontaine antique à Carthage, par M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie..... 258

Les Enfers selon l'Axiochos, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie 272
La civitas Mizigitanorum et le pagus Assalitanus, par M. Louis Poinssot, inspecteur des antiquités et arts de la Tunisie. 285
Martyrs de Djemila, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 290

LIVRES OFFERTS 268, 289, 297, 298

CAHIER DE SEPTEMBRE

SÉANCES 299, 310, 322, 333

COMMUNICATIONS :

Un dessin relevé dans la caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès (Ariège), par M. le comte Begouen 303
Deux miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne, par M. le comte Durrieu, membre de l'Académie 311
Table de mesures de Djemila, par M. Albertini 315
Rapport sur les fouilles exécutées à Bulla Regia en 1919-1920, par M. le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie 323
Note complémentaire de M. Cagnat 325
Deux victimes des Maures à Madauros, par M. Paul Monceaux, membre de l'Académie 329

LIVRES OFFERTS 320, 333, 335

CAHIER D'OCTOBRE

SÉANCES 337, 338, 356, 367, 374

COMMUNICATIONS :

La cité punique et le municipe de Volubilis, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie 339
Datus, conductor praediorum regionis Thuggensis, par M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie.. 357
Les travaux du Service des Antiquités de l'Égypte en 1919-1920, par M. Pierre Lacau 359
Essai de chronologie du néolithique en Belgique, par M. Charles Fraipont, professeur à l'Université de Liége 368

APPENDICE :

Rapport sur les travaux de l'École française d'Extrême-Orient du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920, par M. Henri

Cordier, membre de l'Académie; lu dans la séance du 8 octobre 1920 350

LIVRES OFFERTS 356, 366, 373, 375

CAHIER DE NOVEMBRE

SÉANCES 377, 378, 391, 392

COMMUNICATIONS :

Un manuscrit de Tertullien retrouvé, par Dom Wilmart, bénédictin de Farnborough (Angleterre) 380

Mosaïque à inscription, découverte à Tipasa, par M. E. Albertini 387

LIVRES OFFERTS 378, 392

CAHIER DE DÉCEMBRE

SÉANCES 395, 397, 403, 422, 423

COMMUNICATIONS :

La chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, par M. G. Marçais 397

Le Paradeisos royal achéménide de Sidon, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 405

L'ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées, par M. J. Jéquier, correspondant étranger de l'Académie 409

Graciosa : une ville portugaise oubliée au Maroc, par M. le comte Henry de Castries 417

Un diplôme militaire de Corse, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie 425

LIVRES OFFERTS 396, 402, 422, 433

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES 435

PÉRIODIQUES OFFERTS 439

TABLE ALPHABÉTIQUE 445

TABLE DES GRAVURES 464

TABLE DES MATIÈRES 465

ERRATA 470

ERRATA

P. 74, *ajouter à la fin de la note 1 :* n° 6.

P. 134, *entre les figures 16 et 17, insérer le facsimilé suivant :*

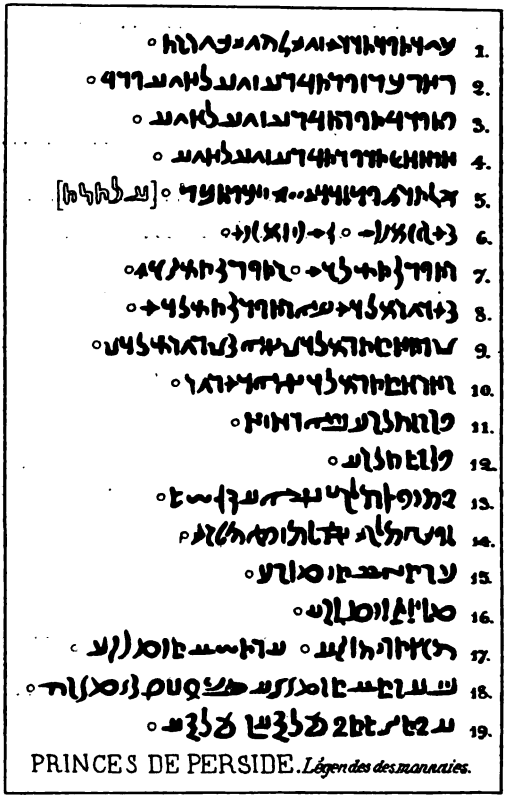

PRINCES DE PERSIDE. *Légendes des monnaies.*

P. 163, l. 24, *au lieu de :* 1909, *lire :* 1919.

P. 175, l. 15, *au lieu de :* Leclerc, *lire :* Lecler.

P. 353, l. *au lieu de :* Golonbev, *lire :* Goloubev.

P. 363, l. 6, *au lieu de :* munulitique, *lire :* nummulitique.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS, Directeur des Archives Nationales. | M. H. STEIN, Conservateur des Archives modernes aux Archives Nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché, 25 fr. Relié toile non rogné... 32 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA

PAR HENRI STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages), 25 fr. Relié toile, non rogné .... 32 fr.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Chaque volume, broché, 7 fr. 50 Relié toile..... 12 fr. 50

PREMIÈRE PARTIE : **Les origines aux guerres d'Italie** (1494), par AUGUSTE MOLINIER.

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS.
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180.
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328.
IV. LES VALOIS, 1328-1461.
V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*), 1461-1494.
VI. TABLE GÉNÉRALE rédigée par L. POLAIN.

DEUXIÈME PARTIE : **Le XVIe siècle** (1494-1610), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon.

I. LES PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE. — CHARLES VIII et LOUIS XII (1494-1515).
II. FRANÇOIS Ier et HENRI II (1515-1559).
III. LES GUERRES DE RELIGION, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III (1559-1589).
IV. HENRI IV (1589-1610).

TROISIÈME PARTIE : **Le XVIIe siècle** (1610-1715), par E. BOURGEOIS, professeur à l'Université de Paris, et LOUIS ANDRÉ, docteur ès lettres.

I. GÉOGRAPHIE et HISTOIRES GÉNÉRALES.
II. MÉMOIRES et LETTRES. 10 fr. — 15 fr. rel. toile.

IV. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES CARTULAIRES FRANÇAIS OU RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR HENRI STEIN.

1 vol. in-8°, broché, 25 fr. Relié toile ..... 32 fr.

V. — MANUEL PRATIQUE POUR L'ÉTUDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Par PIERRE CARON, avec lettre-préface de A. Aulard. 1 vol. in-8°, br..... 7 fr. 50
Rel. t..... 12 fr. 50

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

PUBLIÉS PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 20 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète, 20 fr. 1901 et années suivantes. 25 fr.